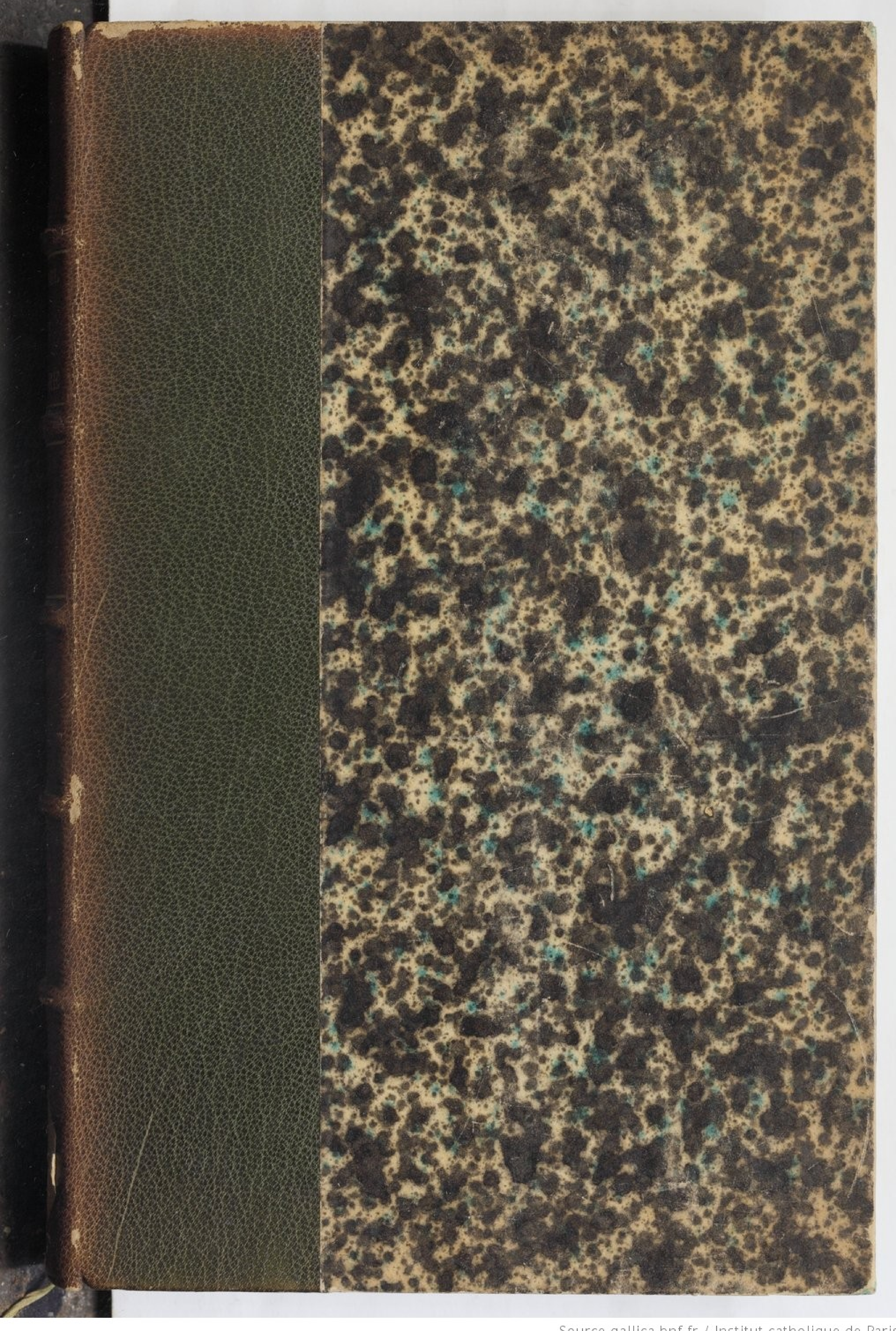


Mémoires domestiques pour servir à l'histoire de l'Oratoire...









Mémoires de Batterel :

LES PÈRES DE L'ORATOIRE

qui ont vécu sous

Mgr DE BÉRULLE

Documents pour servir à l'Histoire religieuse des XVIIe et XVIIIe siècles

---

Mémoires domestiques

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DE L'ORATOIRE

LES PÈRES DE L'ORATOIRE

recommandables par la piété ou par les lettres

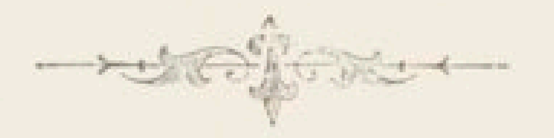
qui ont vécu sous Mgr le Cardinal de Bérulle

PAR

LE P. LOUIS BATTEREL

Publié par

A.-M.-P. INGOLD



PARIS
ALPHONSE PICARD ET FILS
82, Rue Bonaparte, 82

1902

PRÉFACE

Cuique suum. *En commençant cette préface, on tient à déclarer, dès les premières lignes, que c'est Mademoiselle Pellechet, bibliothécaire honoraire de la Bibliothèque nationale, de si regrettée mémoire, qui a eu la première idée de la publication de l'ouvrage du P. Batterel. Elle en avait même commencé la préparation, et nous avons retrouvé dans ses papiers les notes qu'elle avait réunies à ce sujet et un projet de préface. Dans sa pensée, qu'elle a exprimée bien des fois en ma présence, aussitôt sa grande œuvre du* Catalogue des Incunables de France *terminée, elle aurait donné ses soins à la publication de ces* Mémoires, *non seulement des deux volumes dont elle avait fait l'acquisition il y a une vingtaine d'années, mais de toute l'œuvre du fécond historiographe de l'Oratoire.*

Mademoiselle Catherine Pellechet, qui, depuis la mort de sa sœur, met tous ses soins et la plus persévérante activité à achever les grandes œuvres entreprises par elle, m'a chargé de les exécuter en ce qui concerne la publication des Mémoires du P. Batterel.

*
* *

Leur auteur nous renseigne dans son Avertissement sur le but qu'il s'est proposé en les écrivant. Il nous reste à donner sur lui-même quelques détails biographiques.

Né à Toulon en 1679 ou 1680, fils d'un écrivain des vaisseaux du roi en cette ville, Louis Batterel était entré, à dix-sept ans, à l'Oratoire, vraisemblablement à la maison d'institution d'Aix-en-Provence. Après avoir passé plusieurs

années, suivant l'usage de cette Congrégation, dans l'enseignement, il devint, en 1717, supérieur du collège de Montbrison. Ses aptitudes pour l'histoire attirèrent bientôt sur lui l'attention de ses supérieurs, et dès 1723 nous le trouvons à Paris, d'abord à la maison d'institution, ensuite à celle de Saint-Honoré où il remplit les fonctions de secrétaire de la Congrégation. Après une vingtaine d'années de séjour à Paris, nous le retrouvons, à partir de 1742, en province, à Nevers d'abord, puis à Notre-Dame-de-Grâces en Forez, enfin à Toulon, son pays natal. De retour à Paris en 1749 il y mourut le 20 décembre 1752. Les Listes nécrologiques *de l'Oratoire, très sobres d'éloges habituellement, à la suite de la mention de son décès ajoutent ces mots : « Il avait été, plusieurs années, secrétaire de la Congrégation, et lui a laissé des marques solides de son amour, en recueillant, avec une exactitude et une patience incroyables, tout ce qui peut servir à composer l'histoire générale et particulière de l'Oratoire. »*

Un autre Nécrologe, *cité par le P. Bicaïs dans sa notice sur le P. Batterel* (Bibliothèque d'Aix, *II, p. 594*), *dit qu'il mourut « justement aimé et regretté de tout le monde. » Le P. Bicaïs ajoute que le P. Batterel « avait prêché avec succès et rempli les premières places de la Congrégation. »*

*
* *

L'œuvre de Batterel, restée jusqu'à ce jour inédite (1), *est considérable. Elle comprend six volumes in-4°, fort compacts, divisés en trois parties, chacune de deux volumes.*

La première *est l'histoire du fondateur de l'Oratoire, le saint cardinal de Bérulle, et de la Congrégation sous son gouvernement. Le manuscrit définitif de cette partie, ainsi qu'une première rédaction, les deux autographes, appartiennent toujours aux archives de l'Oratoire.*

La seconde *partie est celle que nous publions aujourd'hui,*

(1) Le P. Batterel ne fit imprimer que l'article qui concerne l'Oratoire et ses généraux dans le *Gallia christina*. « Cet article, dit le P. Adry, est long, bien fait et d'une latinité très pure. »

d'après le manuscrit autographe, en deux volumes également, propriété de Mademoiselle Pellechet et légué par elle à la bibliothèque de Montpellier.

La troisième *partie, toujours en deux volumes in-4°, nous donne l'histoire de l'Oratoire sous les quatre premiers successeurs du cardinal de Bérulle. Ces deux volumes autographes, sont, comme la première partie, conservés aux archives de l'Oratoire.*

Une quatrième partie devait compléter l'œuvre et contenir l'histoire des maisons de l'Oratoire. Mais le P. Batterel nous apprend à la fin de la préface de sa troisième partie qu'il « a été hors d'état d'exécuter ce projet. » Espérons qu'il se trouvera un jour à l'Oratoire un digne continuateur des Mémoires *de Batterel.*

*
* *

Nous reproduisons telle quelle l'œuvre de Batterel, malgré quelques imperfections. Nous nous sommes borné, pour en faciliter la lecture, à supprimer les deux crochets (1), *par lesquels il sépare son propre texte des citations faites par lui : précaution dont nous n'avons pas remarqué la nécessité* (2).

Nous n'avons, bien entendu, touché en rien au texte, laissant à Batterel la responsabilité de ses appréciations, si peu justes que nous les ayons trouvées, notamment lorsqu'il parle des querelles religieuses de l'époque qu'il juge toujours en bon janséniste, ou comme il dit, avec une sincérité non suspecte, en bon disciple de saint Augustin.

Colmar, 15 juin 1900.

(1) Voir page 2 de son Avertissement.

(2) Par contre nous avons mis entre deux crochets les quelques rares notes que nous avons ajoutées au bas des pages, pour les distinguer de celles de l'auteur. — Signalons parmi les fautes qui ont échappé à la correction des épreuves les quelques suivantes : Page 95, 11e ligne, le dernier mot, inachevé, est *puissance*; p. 96, ligne 12e lire *recteur* au lieu de *retour*; p. 110, ligne 21e, lire *fallut* au lieu de *fallait*; p. 122, ligne 15e, lire *retoricos* au lieu de *retoros*, etc..., etc...

AVERTISSEMENT

Si je trouve jamais des lecteurs, à quoi je ne m'attends guère, je les supplie de ne point perdre de vue, en parcourant ces recherches, le titre que je leur donne. Qu'on s'en souvienne donc bien, ce sont ici des *Mémoires*, c'est-à-dire divers morceaux et non une histoire complète; et des *Mémoires domestiques*, destinés à être enfermés au fond d'une armoire, et non à être jamais rendus publics en l'état où ils sont; et ainsi, qu'on y trouve, en divers endroits, un détail de faits qui paraissent intéresser peu le public, ou qu'il ne serait pas prudent de lui révéler; en d'autres, des événements qu'on y voudrait voir plus développés, et dont on serait curieux d'apprendre les suites; enfin partout un style sec, bigarré, suranné, sans grâce. La solution à ces différentes difficultés est, si je ne me trompe, dans l'engagement à remplir mon titre.

Je me suis proposé de ramasser tout ce que je pourrais déterrer touchant l'histoire de la Congrégation dans son premier siècle concernant : 1° son corps; 2° ses particuliers; 3° ses maisons, dans la vue unique de nous représenter nous-mêmes à nous-mêmes : et il m'a paru naturel que, comme en chaque grande maison, on a soin de faire dresser une chronique domestique qui conserve le souvenir de tout ce qui est arrivé de considérable à ceux qui en

sont sortis, j'en fisse de même par rapport à nous, d'autant plus que l'histoire des divers corps, dont l'Eglise est aujourd'hui composée, ne fait pas la moindre partie de son histoire générale.

Dans cette vue j'assemble des faits tels que je les trouve dans divers monuments manuscrits ou imprimés, anciens ou nouveaux, bien ou mal écrits ; et je me fais une loi de les citer à la marge et de les transcrire presque toujours dans leurs propres termes, ne me permettant que de les serrer et de les éclaircir ou lier ensemble par quelques lignes de ma façon que j'ai soin de mettre entre deux crochets ; m'étendant, lorsque j'en trouve matière, m'arrêtant quand elle me manque ; et ne craignant point de donner prise au public, parce que ce n'est pas pour lui que j'écris, et que de tel fait qui pourrait ou l'ennuyer ou exciter sa censure, la connaissance peut faire plaisir aux nôtres ou leur être utile ; les indiscrétions et les fautes de nos devanciers étant pour nous une leçon de prudence ; et les traverses qui leur ont été suscitées, un sujet de consolation. Des *Mémoires domestiques* devaient-ils être dressés autrement ?

Il est vrai que je fais honneur à la Congrégation de divers particuliers élevés par elle, et qui ne sont pas morts dans son sein. Mais qu'on y fasse attention, nous avons droit de les suivre hors de l'Oratoire, et de les revendiquer comme nôtres, en tout ce qu'ils ont de bon. N'est-ce pas l'Oratoire qui les a formés à la piété et aux bonnes lettres, par l'institution qu'il leur a donnée, par la connaissance de leurs devoirs et des bonnes maximes qu'il leur a prêchées, par les exemples de tant de bons prêtres qu'il leur a montrés, par l'amour du travail, le goût de l'étude, le discernement des bons livres, et tant d'heureuses semences pour les sciences et la vertu qu'ils y ont puisées pendant le séjour plus ou moins long qu'ils y ont fait ? Des plants excellents, quelque part qu'ils soient transplantés, et quelque bien qu'ils y poussent, sont des rejetons de la

pépinière d'où ils ont été tirés et lui font honneur. Et quel est le but et l'esprit de notre Congrégation, sinon d'élever pour l'Eglise de bons sujets qui l'ornent, l'éclairent et l'édifient, au nom et sur le compte du corps dont ils ont été, ou dont ils sont encore les membres, en vertu de la bonne éducation qu'ils y ont reçue? Dedans ou dehors, ils nous appartiennent et sont à nous par l'esprit, le goût, les principes qu'ils ont pris de nous : de même que les docteurs de la maison de Sorbonne, qui remplissent avec bénédiction dans les différents diocèses du royaume les emplois de grands vicaires, les canonicats ou les cures auxquels la Providence les a canoniquement appelés, n'en font pas moins, quoique éloignés, l'ornement et l'honneur de l'illustre société dont ils sont sortis.

Loin donc d'appréhender le reproche d'avoir emprunté des ornements étrangers à mon sujet, je n'ai regret que de n'en avoir pu rassembler un plus grand nombre. Car si ceux qui nous ont précédés n'avaient pas omis, par modestie ou par négligence, de nous transmettre les noms et les traits édifiants de la conduite de tant de bons prêtres de l'Oratoire, qui, canoniquement appelés, ont été remplir, dans les divers diocèses du royaume, les fonctions de curés, de chanoines, de théologaux et de grands vicaires; et dans l'exercice de ces fonctions ont répandu la bonne odeur de Jésus-Christ, ont prêché, ont inspiré la connaissance et l'amour de la vie chrétienne et ecclésiastique parmi le peuple et dans le clergé ; nous aurions, dans ce seul corps de transfuges, la preuve complète que la Congrégation a parfaitement rempli la fin de son établissement, et qu'elle a contribué, pour sa bonne part, au renouvellement sensible que le dernier siècle a vu s'opérer dans l'Eglise de France pour la lumière et la piété.

On en peut juger par les exemples de vertu et d'une piété consommée en tous genres, que nous a conservés le P. Cloyseault, de ceux qui sont morts parmi nous. Son vaste recueil, dont on garde une copie en 3 volumes in-folio,

à l'Institution de Paris (1), m'a dispensé de faire entrer dans celui-ci les vies qu'il avait faites, quand je n'ai eu ni additions, ni changements à y faire. Mais j'ai eu soin d'y renvoyer dans la table pour les articles auxquels je n'ai pas touché, afin que par son recueil et le mien on ait un corps complet de mémoires sur les particuliers de l'Oratoire.

Si je me suis plus étendu sur nos auteurs, c'est qu'il avait plus négligé cette partie de son dessein, et que les monuments, qui subsistent de leurs ouvrages, ont facilité mes recherches.

Je ne manque jamais de souligner le titre de ceux qui sont tombés sous ma main ; et, quand je ne les connais pas par moi-même, de citer à la marge, l'autorité sur laquelle je les leur attribue.

Je parle de quelques-uns de si mauvais goût et si minces, qu'il eut été mieux, ce semble, pour eux et pour nous, de les laisser dans l'obscurité d'où il a fallu les tirer. Mais, outre que pour un dessein de *Bibliothèque oratorienne*, à quoi ces mémoires peuvent servir, tous les auteurs doivent y entrer, il ne me convenait nullement de m'ériger en espèce de tribunal, pour faire un triage, de soi odieux, entre nos auteurs d'élite et ceux de rebut.

J'en dis à peu près de même de certains sujets qui ne se sont pas fait un trop bon renom dans le monde, tels que Chanteloube, La Fontaine, Le Vassor, Gacon, etc. ; et de certains faits qui ne plairont pas à plusieurs des nôtres. L'engagement à faire mention de tous et à ne point taire ce qui peut servir à développer leurs sentiments et leur caractère ; m'a paru une considération à l'emporter sur toute

(1) [Ce qui semblerait indiquer que le recueil original n'existait plus dès 1729. Cette copie de l'Institution se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale (Fonds français, 20942, 3 et 4). Le P. Ingold l'a donnée au public en 1882, en 3 vol. in-12, Paris, Poussielgue, t. I, II, III de la collection dite : *Bibliothèque oratorienne.*]

autre. Je n'écris que pour nous, je l'ai déjà dit. Mais, quand ce serait pour le public, je doute qu'avec cet air d'impartialité et de bonne foi, qui dirait tout à charge et à décharge, sans prendre d'autre intérêt aux choses et aux personnes que celui de la vérité des faits : je doute, dis-je, qu'avec cette qualité si rare dans les historiens, on pût déplaire à tout lecteur équitable.

Au reste, j'ai rangé les divers articles de ces mémoires sous chacun des cinq premiers gouvernements de la Congrégation, auxquels ils m'ont paru appartenir plus naturellement, comme sous autant d'époques particulières, mettant toujours à la tête le supérieur général, sous lequel je les ai placés, et lorsque tel particulier a vécu, et s'est distingué sous différents supérieurs, j'ai fait cet arrangement, qui m'a paru alors assez arbitraire, selon que je l'ai jugé plus convenable.

L'on voit que cette distribution et la bienséance qui veut qu'on ne loue qu'après la mort, ne m'ont pas permis de pousser jusqu'à notre temps. Car quoique j'aie recueilli ce qui regarde ceux de cette époque qui sont déjà morts, je ne dois les faire paraître qu'avec leur chef et avec les autres sujets de mérite qui vivent sous lui. Ce que je prie Dieu de bon cœur de ne me mettre de longues années en liberté d'achever.

1729

PREMIER LIVRE

LES PÈRES DE L'ORATOIRE

recommandables par la piété
ou par les lettres
qui ont vécu sous Mgr le Cardinal de Bérulle

I. **Le confrère Odet de Saint-Gilles** (1)

Entré en 1613, mort en 1614

C'est ici le premier sujet que la Congrégation forma pour le ciel. En moins de deux années, qui s'écoulèrent depuis sa vocation jusqu'à la fin de sa vie, il s'avança tellement vers la perfection que M. de Bérulle disait quelquefois en admirant sa vertu : « Ce bon confrère est un géant et nous ne sommes que des nains auprès de lui (2). »

C'était un jeune gentilhomme, qui se nommait Odet de Saint-Gilles. Il était neveu de François Péricard, évêque d'Avranches, lequel, le destinant à l'Eglise, l'envoya faire ses études à l'Université de Paris. Mais il ne fut pas plutôt loin de la vue de ses parents, qu'oubliant tout ce qu'il leur avait promis, il perdit son temps et se débaucha. Comme il s'appliquait plus volontiers à toute autre chose qu'à ses études, il eut un jour la curiosité d'aller voir un de ses parents qui était entré parmi nous, sans autre pensée que de s'amuser et de savoir ce que c'était que cette congrégation naissante. Mais Dieu, qui l'y conduisait pour exécuter les desseins de miséricorde qu'il avait sur lui, mit dans la bouche de son parent un récit si touchant des douceurs qu'il éprouvait dans cette nouvelle vie toute consacrée à Dieu; et dans le cœur de M. de Saint-Gilles une horreur si vive de celle qu'il menait au milieu du monde, que ne voyant plus de sûreté ni de salut pour lui que dans la retraite, il portait envie en lui-même à ceux qui avaient le bonheur d'y être. Son cousin, qui s'en aperçut au trouble de son visage, lui proposa d'en faire une de quelques jours, lui faisant espérer beaucoup de

(1) [P. Cloyseault, *Vies*, I, p. 91; *Ménologe manuscrit*, p. 16.]
(2) Cerisy, *Vie du* P. de Bérulle, II, ch. 8.

consolation et une bénédiction particulière de cet exercice sous la conduite de M. de Bérulle.

Il accepta la proposition, et vint passer quinze jours avec nos pères au Petit-Bourbon, pendant lesquels son sage directeur remarqua en lui une vocation extraordinaire, qui le poussait à la perfection. Aussi Dieu l'inonda-t-il d'un torrent de grâces. La conclusion fut qu'il fit dessein de quitter le siècle et de se retirer parmi nous, ne croyant pas pouvoir nulle part mieux conserver le don de Dieu que dans le lieu où il venait de le recevoir ; et dès ce moment il y fut resté pour toujours, si l'on n'avait pas jugé à propos de le renvoyer encore pour quelque temps dans le monde, pour acquitter les dettes qu'il y avait faites.

Il se retira pour cela dans la maison de Sorbonne, en une chambre que M. de Condren, qui était de cette société, lui prêta. Et quoique la sainteté de ce lieu sembla le garantir assez contre les dangers du commerce que ses affaires l'obligeaient d'avoir avec les personnes du monde, il y ajouta la précaution d'endosser encore une rude et piquante haire, qu'il fit même vœu de ne quitter ni jour ni nuit et de ne point changer d'habit jusqu'à ce qu'il eut accompli son pieux dessein et terminé ses affaires. Et, comme au bout de trois mois il ne les avait pas encore finies, M. de Bérulle, qui connaissait le prix de cette âme, et qui d'ailleurs craignait qu'un plus long retardement ne fît violence à la grâce qui l'appelait, acquitta le reste des dettes qui le retenaient dans le monde, des propres deniers de la Congrégation quoique alors très pauvre, et l'acheta, s'il faut ainsi dire, de son argent, comme une chose rare et exquise, afin d'en faire un présent à Dieu.

Il fut reçu le mercredi des cendres de l'an 1613, et commença ses exercices avec une ferveur qui alla toujours en croissant. Il était continuellement en prière, et il lui semblait toujours qu'il y était peu. Si on eut cru son zèle, il y eut passé la nuit tout entière. On lui avait permis de

demeurer tous les soirs jusqu'à dix heures devant le Saint-Sacrement, quoique ses autres confrères n'eussent la liberté d'y être que jusqu'à neuf. Mais son ardeur l'emportait si avant qu'il fallait qu'on le vînt avertir et l'arracher, pour ainsi parler, des autels. « Hélas ! mon Dieu ! disait-il alors, j'ai encore tant de choses à demander, et je n'ai pas fait la moitié de ce que Notre-Seigneur exige de moi ! » Il obéissait pourtant, et se retirait.

La mortification et la pénitence accompagnaient ses prières. Quand il descendait le soir à la chapelle, il y allait nu-pieds, quelque temps qu'il fît, toutes les fois qu'il le pouvait faire sans être aperçu. Les jeûnes, les veilles, les disciplines, les humiliations lui étaient très familières. M. de Bérulle disait de lui que Dieu le traitait ainsi que les princes font leurs favoris, qu'ils élèvent tout d'un coup sans les faire passer par les degrés ordinaires de la fortune. Aussi à peine trouvait-il des viandes assez fortes et assez solides pour nourrir son zèle ; et il disait quelquefois avec étonnement à nos frères : « Les voies les plus saintes et les plus élevées, dont je me sens obligé, selon Dieu, de faire ouverture à notre confrère de Saint-Gilles, lui sont faciles et si aplanies, qu'il semble qu'elles soient pour lui un chemin battu. »

Il vivait dans une profonde retraite, ne se mêlant de quoi que ce fut qui pût le détourner tant soit peu de Dieu. Il fut ordonné sous-diacre, et il n'avait pas de plus grand plaisir que d'en remplir les fonctions. Orner les autels et servir au Saint Sacrifice, était son occupation la plus ordinaire. S'il avait pu, il aurait volontiers servi toutes les messes qui se disaient ; il regardait cette action comme la plus noble et la plus sainte qui fût sur la terre, après celle de célébrer, et il s'y comportait avec tant de recueillement et de religion qu'on ne pouvait le voir sans être touché. Cependant, comme s'il n'eut pas le loisir de vaquer à sa prière pendant le jour, non seulement il se couchait plus tard que les autres, mais il avait encore obtenu la permis-

sion de se lever plus tôt, et quelquefois même pendant la nuit sur son lit, pour y prier pendant quelque temps, les bras étendus. Il ne couchait aussi que sur des ais. Il se refusait quasi le nécessaire dans ses repas, ne mangeant que pour s'empêcher de mourir de faim ; et avec tout cela, on lui voyait souvent les larmes couler des yeux avec abondance, dans la pensée où il était qu'il ne faisait point pénitence.

Salomon dit que l'homme qui fera vite son ouvrage, sera appelé devant les rois, et ne demeurera pas longtemps parmi le vulgaire. Ainsi en arriva-t-il à ce saint confrère. Il fit promptement l'œuvre que Dieu lui avait donnée à faire, et il marcha d'un si bon pas dans le chemin de la grâce, qu'il se trouva porté en très peu de temps au sein de la gloire. Il était entré parmi nous au commencement de 1613, et il sortit du monde le 7 août 1614, c'est-à-dire au bout de 18 mois, n'étant encore âgé que de 22 à 23 ans.

M. de Bérulle fut très sensible à cette perte. Voici comme il s'en explique au P. Gastaud, supérieur de la Rochelle : *Je vous écris celle-ci à la hâte pour vous avertir et tous ceux de votre maison, comme il a plu à Dieu d'appeler à soi le confrère de Saint-Gilles. Dieu le disposait à cette mort par les ferveurs qu'il lui a données depuis le premier jour de sa retraite parmi nous, jusques au dernier de sa vie. Si cet accident ne nous était adouci par la puissance et par la douceur de la providence (dont il faut respecter les ordres), il nous causerait beaucoup de regret pour la perte d'un si bon sujet; mais Dieu, qui l'avait donné et qui l'a ôté, saura bien en son temps* [*nous le remplacer et*] *réparer le dommage* [*qu'il vient de causer lui-même*] *à son œuvre* (1).

Pendant qu'il était à l'extrémité (2), plusieurs de nos frères conjuraient M. de Bérulle de demander à Dieu la conservation d'une vie si précieuse par la bonne odeur

(1) P. de Bérulle, *Œuvres imprimées*, p. 740.
(2) P. Bourgoing, *Oraison funèbre du P. de Bérulle.*

qu'elle répandait. Mais il n'en voulut rien faire, parce que Dieu lui avait fait connaitre dans la prière, qu'il voulait l'attirer à lui, trouvant ce fruit mûr pour l'Eternité. Il se contenta de recommander ses derniers moments à une sainte carmélite (1), qui crut avoir obtenu de Dieu qu'il lui accordât à l'instant de sa mort, par miséricorde, le même degré de gloire qu'il eût mérité avec sa grâce, par ses actions saintes et vertueuses, s'il eut vécu plus longtemps, et qui assura de plus qu'il était apparu plusieurs fois à elle après sa mort, et lui avait déclaré qu'il était redevable, à ses prières et à celles de Notre Très Honoré Père, (2) de la grande gloire dont il jouissait dans le ciel (3). Quoiqu'il en soit, comme nous n'avions point encore d'église, il fut enterré dans celle des Carmélites du faubourg Saint-Jacques, dans la chapelle de Saint-Denis, dont notre maison du Petit Bourbon était proche.

---

(1) *Vie de Catherine de* JÉSUS, [par la V. M. Madeleine de Saint-Joseph (Paris, 1628.)] p. 104.

(2) [C'est ainsi, que dans l'ancien Oratoire, on dénommait habituellement le saint fondateur de la Congrégation, le cardinal de Bérulle.]

(3) *Ancien Nécrologe manuscrit.*

II. Le Père Courvoisier

Entré en 1614, mort en 1618

Jean Courvoisier était de Poligny, en Franche-Comté. Quoique l'ancien catalogue ne marque pas le temps de son entrée dans l'Oratoire, on peut la fixer en 1614, en même temps que le P. le Jeune. Comme en 1617, le P. Quarré, à la tête de quelques docteurs et chanoines de ce pays-là, songeait au moyens d'y vivre en communauté selon notre esprit et notre forme de vie, Dieu mit dans le cœur du confrère Courvoisier de consacrer son bien à cette bonne œuvre. M. de Bérulle l'envoya donc au pays avec une lettre du 18 avril 1617 à un très vertueux ecclésiastique de Poligny, nommé M. Gautherat (1), qui favorisait ce nouvel établissement et auquel il dit :

Je vous envoie notre confrère Courvoisier pour satisfaire à ses désirs et coopérer à l'œuvre que Dieu a préparée par vous en ce pays-là. Je vous supplie le recevoir en votre direction et conduite comme autrefois; car il est autant à vous que jamais; et même je vous supplie très affectueusement de vouloir assister de vos bons avis cette petite congrégation naissante dans votre ville... Je n'ai pas estimé à propos ni d'y aller, ni d'y envoyer aucun de par de ça pour le commencement, jugeant que le tout doit être fait par ceux du pays même, pour ôter les ombrages qu'on pourrait prendre [de voir venir des Français conduire une maison de la domination espagnole]. *Quand vous le jugerez à propos, ou nous irons, ou nous y enverrons.* (2)

(1) Voyez : Etablissement de Poligny. [Le Père Batterel renvoie ici aux mémoires qu'il se proposait d'écrire, sur les diverses maisons oratoriennes, travail qu'il ne put terminer malheureusement.]

(2) M. de Bérulle : Lettre du 18 avril.

Il poussa ses ménagements jusqu'à ne vouloir pas laisser dans ce pays-là le confrère Courvoisier, à cause de l'éducation toute française qu'il avait reçue près de sa personne. C'est pourquoi, après qu'il eut mis ordre à ses affaires et institué la maison de Poligny héritière de tous ses biens, il le rappela dans la maison de Paris, où le sacrifice de sa vie suivit de près celui qu'il venait de faire de son patrimoine, car il y mourut nouveau prêtre et âgé seulement de 25 ans, le 26 septembre 1618, et il fut porté et inhumé dans notre église de Montmorency (1), attendu que, dans la maison de la rue Saint-Honoré, la seule que nous eussions alors dans Paris, nous n'avions encore qu'une chapelle domestique sans caveau et sans cimetière.

M. de Bérulle en donna aussitôt la nouvelle au P. Bourgoing, et lui écrivit (2) : *Je vous donne avis qu'il a plu à Dieu d'appeler à soi, le 26 septembre, le Père Jean Courvoisier. Sa mémoire doit nous être chère pour sa vertu qui n'était pas commune, et nous devons lui rendre les devoirs de la piété et de la charité chrétienne avec d'autant plus de soin et d'affection qu'outre les très bons exemples qu'il a donnés en tous les lieux, où il a été depuis sa vocation parmi nous, il a même voulu fonder une maison de notre Congrégation au lieu de sa naissance. C'est pourquoi je supplie un chacun des prêtres de dire trois messes à son intention, et, en particulier, les vêpres et un nocturne des morts, et tous nos confrères et frères servants de faire trois communions et dire trois chapelets.*

Il avait déjà recommandé les mêmes prières pour le confrère de Saint-Gilles dans la lettre d'avis de sa mort (3), avec cette différence qu'il y avait ajouté une oraison pour lui à la messe, durant un mois, de la part des prêtres, et qu'il souhaitait que les autres, outre les communions et les

(1) *Ancien Nécrologe manuscrit.*
(2) *Lettre mss* du 29 septembre 1618.
(3) P. DE BÉRULLE, *Œuvres*, p. 740.

chapelets, dissent trois fois un nocturne avec les *Laudes* des morts, accompagnées durant un mois de quelques prières particulières, ce que j'ai cru devoir observer pour montrer combien ces pratiques doivent nous être recommandables tant par leur antiquité que par la main d'où elles nous viennent.

III. **Le Père de Carouges**

Ce Père, homme de condition distinguée, était du diocèse d'Evreux et frère du comte de Tillières, qui fut ambassadeur en Angleterre pendant le séjour qu'y fit M. de Bérulle. Je n'en sais pas autre chose, sinon qu'il mourut à Nancy, comme nous y étions à peine établis, en 1619 (1).

---

(1) *Ancien Nécrologe mss.*

IV. Le Père Jean-Baptiste Romillion (1)

Entré en 1619, mort en 1622

Le Père Romillion était de l'Isle, petite ville du Comtat d'Avignon, ainsi nommée à cause qu'elle est entourée de tous côtés de la rivière de Sorgues ; fils de Barthélemy Romillion et de Catherine de Suffren, sœur d'un conseiller au Parlement d'Aix et tante du P. Louis de Suffren, jésuite, confesseur de Louis XIII et de la reine, sa mère, Marie de Médicis ; tous deux catholiques, et la mère bonne chrétienne ; mais le père, homme violent, lequel de dépit de se voir faussement accusé d'être calviniste par quelqu'un qui voulait par là le dépouiller de son bien, le devint effectivement, et emmena avec lui son fils Jean-Baptiste servir dans ce parti-là pendant les guerres de sa religion.

Celui-ci fut un déterminé soldat, qui, jusqu'à l'âge de 26 ans, donna dans tous les désordres des gens de guerre, et qui, très brave de sa personne, courut plus d'une fois des hasards, dont il ne fut préservé que par un effet de cette providence spéciale, qui veille sur les élus (2).

Etant un jour au prêche à Montpellier, il entendit le ministre déclamer contre les SS. Pères, et vouloir persuader à son auditoire qu'ils s'étaient trompés sur les articles de controverse, où ils ne pensent pas comme ces messieurs. Dieu se servit de ce discours d'erreur pour le ramener à la vérité. Il conçut de l'indignation contre le prédicateur et de la défiance de sa doctrine. Et sentant le faible de cette secte, mais ne pouvant encore se résoudre à s'en retirer, il fut, pour faire diversion à ses inquiétudes, chez un

(1) Bourguignon, *Vie de Romillion*, livre I., ch. I. Cloyseault, *Vies*, I. 107 ; *Ménologe*, p. 18.

(2) Bourguignon, ch. 2.

gentilhomme de ses alliés, où la lecture du *Traité de l'oraison* de Grenade, faite comme par hasard, acheva de le ramener au bercail, en lui inspirant le désir d'une vie plus régulière.

Il fit donc son adjuration à Cavaillon entre les mains de l'évêque, l'an 1579. Son père, de désespoir, voulut le tuer, quand il en eut appris la nouvelle (1). Il fallut que son fils se tînt fort longtemps caché. Loin qu'il lui échappât un seul mot de plainte contre ce procédé de son père, il l'excusait, autant qu'il pouvait, et priait pour lui. Le fruit de ses prières fut de l'apaiser et d'en obtenir son retour dans la maison paternelle (2). Il y exerça la profession de marchand, qui était celle de son père, mais en vrai chrétien qui n'avait d'attrait que pour la prière, à laquelle il donnait des sept et huit heures par jour avec une consolation indicible, et pour le soulagement des pauvres et des malades (3).

Les besoins spirituels des âmes dans un temps où, par la négligence des prêtres, on ignorait presque partout les vérités les plus communes de la morale et les premiers éléments de la religion, le touchaient encore plus vivement, et il se sentait intérieurement pressé dans ses oraisons de s'appliquer à l'instruction de ses frères et de leur annoncer Jésus-Christ. Mais, pour cela, il aurait fallu être prêtre, afin de le pouvoir faire avec caractère et avec plus de bénédiction, à quoi son humilité s'opposait. Il s'en ouvrit à des pères Capucins et à plusieurs gens de bien. Personne ne lui conseillait de l'être, à cause de la corruption presque universelle de ceux qui l'étaient alors. Il fit un voyage exprès jusqu'à la Grande-Chartreuse (4), tout seul et à pied. Ces bons solitaires n'osèrent le décider et le renvoyèrent

(1) Bourguignon ch. 4.
(2) *Ibid*, ch. 5.
(3) *Ibid*. ch. 6.
(4) *Ibid*. ch. 7.

à son directeur ordinaire, qui était le Père Pecquet, jésuite, grand homme de bien et fort intérieur. Celui-ci, jugeant que Dieu le voulait dans le sacerdoce (1), par les mouvements si pressants qu'il lui en donnait, le détermina à aller à Tournon reprendre le cours de ses études classiques, interrompu par la profession des armes.

Sur ces entrefaites, son père, encore calviniste, voyant avec amertume le train que prenait son fils, crut le ramener en le mariant, et après lui avoir choisi, sans lui en rien dire, un parti qui lui paraissait sortable, il dit un jour à son fils de le suivre chez une personne, ne lui expliquant qu'en chemin que c'était pour lui faire signer son contrat de mariage. Etourdi de cette nouvelle, il suivit d'abord en tremblant, puis, ayant repris ses esprits, il ne fut pas plutôt entré dans la maison de sa future épouse, qu'il s'échappa sans mot dire, et courut droit à Tournon.

Là, quoique tous secours lui fussent refusés pour sa subsistance de la part d'un père aussi violent et aussi outré que le sien, après un pareil affront, il eut la constance et la religion d'aller, à trente ans, apprendre les premiers éléments des langues et commencer par une sixième, sans que les déboires et tout ce qu'il y avait de dégoûtant à essuyer dans cet exercice, pût ébranler sa résolution. Dieu la bénit par les progrès qu'il y fit en fort peu de temps.

Il y étudiait encore en philosophie, quand l'évêque de Cavaillon le pourvut d'un canonicat dans la collégiale de L'Isle, sa patrie, sans qu'il y eut en aucune façon influé que par la réputation de son éminente piété, dont ses maîtres lui avaient rendu un bon témoignage. Il ne l'accepta que de l'ordre exprès de son directeur, ne regardant qu'avec frayeur les engagements où sa nouvelle dignité le mettait d'entrer dans les ordres. Pour répondre à sa vocation, voici le règlement de vie qu'il se prescrivit : il

(1) Bourguignon, ch. 8.

s'imposa pour loi de se lever tous les jours à quatre heures; de n'en laisser passer aucune de la journée sans s'élever à Dieu par quelques prières particulières, de ne manquer jamais à aucun office de son église, et de distribuer les heures de son loisir entre la lecture de l'Ecriture et l'exercice des œuvres de miséricorde. Contraint de vivre de l'autel, puisqu'outre qu'il le servait, son père ne le mettait pas en état de s'en passer (1), il en usa, comme pauvre, précisément pour fournir aux besoins pressants. Ainsi il se proposa de ne manger jamais à diner que d'un seul mets, et des plus communs, et à ne souper jamais. Il jeûnait même souvent au pain et à l'eau, surtout quand il venait de visiter quelque pauvre famille, qu'il avait vu réduite dans cet état, et tout ce qu'il se retranchait était employé à les soulager. Comme le zèle du salut des âmes, qui le dévorait, n'étant encore que laïque, n'avait fait que croître avec son nouveau caractère, dès qu'il se vit sous-diacre, il consentit à faire une instruction familière au peuple tous les dimanches; mais il ne montait point en chaire qu'il n'eut fait la veille trois oraisons d'une demi-heure chacune : la première pour demander à Dieu la grâce de pratiquer le premier les vérités qu'il devait prêcher; la deuxième pour le prier de lui mettre dans la bouche ce qu'il jugerait plus propre à toucher les cœurs; la troisième pour demander instamment la conversion de ceux qui devaient l'entendre; après quoi, il méditait son sujet, puis parlait de son abondance; ce qui, avec la facilité que Dieu lui avait donnée pour s'énoncer avec grâce et avec son éloquence naturelle, animée de l'esprit de Dieu, qui le remplissait, le faisait parler avec tant d'onction que les églises n'étaient jamais assez vastes quand il prêchait.

Ensuite, ayant assisté à des catéchismes que faisait un père jésuite qui avait un don tout particulier pour cette fonction, il la trouva si utile qu'il résolut de s'y donner

(1) Bourguignon, Liv. II, ch. 14.

tout entier. Il se moula longtemps sur ce Père, en conféra avec lui en particulier, communiqua ensuite à son évêque le dessein qu'il avait d'en faire de semblables à L'Isle et dans tous les endroits du diocèse où il en pourrait établir, et consentit alors d'être ordonné prêtre, en septembre 1589, pour faire avec plus d'autorité cet emploi, ayant pris huit mois depuis son ordination pour se préparer à dire sa messe.

Il est incroyable quelle foule de peuple venait l'entendre. Sur la réputation qu'il se fit, d'un excellent catéchiste, il fut appelé deux fois à Viviers, où il établit l'exercice de la doctrine chrétienne alors inconnue dans la plupart des diocèses. Au second voyage, il commença à y travailler avec César de Bus, à qui son prélat l'avait donné pour adjoint ; mais ce ne fut pas là le commencement de leur connaissance. Ce saint prêtre, qui était chanoine de Cavaillon, s'y employait aussi, de son côté, avec un grand zèle, à peu près aux mêmes fonctions que M. Romillion exerçait à L'Isle. Leur estime réciproque ne fit qu'augmenter par ce travail commun ; et, de retour de Viviers, ils retournèrent, chacun dans son église, reprendre leur exercice de la doctrine avec le même succès.

Cependant Dieu devait des humiliations et des croix à son serviteur, et elles ne lui manquèrent pas. La nouveauté de cette fonction, sa réputation, son zèle, excitèrent la jalousie de quelques prêtres et religieux (1). Ils le déchirèrent à belles dents. C'était un ambitieux qui voulait faire parler de lui ; puis, un ignorant qui s'amusait à faire le catéchisme, parce qu'il n'avait pas assez de talent pour prêcher. » Ils se récrièrent surtout contre l'usage qu'il avait de faire chanter des cantiques, sur ce fondement que les huguenots en faisaient autant dans leurs prêches, et qu'il conservait l'esprit et les maximes de ses anciens maîtres. En conséquence de ce préjugé, on lui faisait bien des

(1) Bourguignon, Liv. III, ch. 8.

avanies ; on sonnait les cloches pendant qu'il parlait, on eut le front d'écrire à son prélat contre lui. On s'adressait assez mal. M. de Cavaillon avait pour le saint prêtre une vénération infinie. Il vint exprès à L'Isle pour faire taire ces imposteurs, et comme, après avoir suivi de près tous ces bruits et avoir été jusques à la source, il voulut absolument lui faire faire satisfaction par ces envieux, M. Romillion le conjura à genoux de ne les y pas contraindre ; et voyant qu'il ne pouvait rien gagner sur l'esprit de son évêque persuadé qu'un scandale aussi public demandait une réparation authentique, il disparut tout d'un coup de L'Isle et ne se montra qu'après le départ de l'évêque, qui monta en chaire pour faire publiquement l'éloge de son innocence et de sa douceur.

Depuis cette déclaration du prélat en sa faveur, il fut plus paisible dans l'exercice de ses fonctions ; (1) et ce fut alors que, pour en perpétuer et en affermir le fruit, il fut proposé de se joindre en corps de congrégation, avec quelques autres ecclésiastiques du pays qui s'étaient attachés à lui, afin de servir plus utilement l'Église en commun par la même voie de l'instruction et des cathéchismes (2).

(1) Bourguignon, ch. 9.

(2) Il n'était d'abord à L'Isle que le troisième occupé à cet exercice. Mais comme César de Bus s'y exerçait de son côté à Cavaillon par le conseil et l'autorité de Mgr de Bordini, évêque de cette ville, il se fit une assemblée de ces deux corps d'ouvriers, le 30 septembre 1592, à L'Isle, dans la maison de M. Romillion, qui est appelée la maison de la doctrine chrétienne, comme porte l'original des actes de cette première assemblée. Et là, après un discours où César de Bus, en qualité de plus ancien prêtre, porta la parole, il fut arrêté entre lui, M. Romillion et leurs compagnons, qu'on dresserait une méthode uniforme pour la manière de faire la grande et la petite doctrine ; qu'on travaillerait à procurer cet exercice dans chaque ville du diocèse en tâchant d'y avoir autant de maisons ; qu'on dresserait une forme de vie pour les sujets qui voudraient embrasser cette profession ; et il y fut entre autres choses arrêté qu'aucun desdits sujets *ne s'obligerait par vœu* : ce qu'ils promirent tous d'observer, dès qu'ils auraient un lieu décent pour y faire une résidence commune. Et en conséquence l'évêque de Cavaillon érigea et établit la Congrégation de la Doctrine dans la ville de L'Isle, autorisé qu'il y était par les bulles des papes Pie V et Grégoire XIII, don-

Si ce fut M. Romillion (1) ou le vénérable César de de Bus qui en fit la première proposition, c'est au fond ce qu'il importe assez peu de déterminer, dès qu'il est bien sûr que le titre d'instituteur fut donné par les premiers doctrinaires, et confirmé par le Pape, à César de Bus, même avant la séparation de M. Romillion ; ce qui n'empêche pas néanmoins qu'on ne puisse avec fondement faire aussi honneur à ce dernier de cette bonne œuvre, comme en ayant été un des principaux promoteurs, et que, selon la prétention de son historien, ce ne soit lui qui ait proposé l'union ; lui qui ait été destiné d'abord par plusieurs des siens à être le chef de ce nouveau corps ; lui enfin, qui ne voulant pas l'accepter, ait insisté pour faire tomber les suffrages sur le vénérable César de Bus, ce qui est un moyen de concilier l'auteur de sa vie avec l'auteur doctrinaire, qui en a fait la critique comme je ferai voir en son lieu.

Quoiqu'il en soit, la Doctrine chrétienne commença dans L'Isle, le jour de Saint-Michel de l'an 1592. Il y fut conclu de poursuivre un établissement à Avignon, où ils voyaient de la facilité à obtenir une église, à quoi le P. Romillion fut employé et réussit à souhait.

Pendant qu'il y travaillait à cette œuvre, il apprit que son père, toujours huguenot, était à Villeneuve, au-delà du Rhône, et qu'il n'avait pas voulu pousser jusqu'à Avignon, depuis qu'il avait appris que son fils y était et qu'il y prêchait. Celui-ci, ne consultant que son zèle, fut aussitôt le trouver dans son cabaret et lui tint les discours les plus tendres et les plus pressants pour le ramener à la vérité,

nées en faveur de ceux qui formeraient dans l'Eglise un pareil institut. L'année suivante, 1593, l'archevêque d'Avignon, Taurigi, y appela, pour le même établissement, César de Bus et ses compagnons. Il y fut déclaré le chef à la sollicitation du P. Romillion. Leurs statuts y furent confirmés et ils y commencèrent à vivre en commun. (*Visite d'Aix*, de 1675).

(1) Bourguignon, ch. 10.

mais en vain pour cette fois-là. Il en obtint seulement qu'il viendrait à Avignon, et consentirait à avoir quelques entretiens avec lui et César de Bus. Mais au bout d'un mois de séjour, également obstiné, et voulant partir dès le lendemain, comme son fils ne put jamais obtenir un plus long délai, il lui dit en le quittant : « Eh bien, mon père, Jésus-Christ m'accordera ce que vous me refusez. » Et ayant été passer la nuit dans l'église d'Avignon, devant le Saint Sacrement, à pousser les vœux les plus ardents pour le salut de son père, cet homme fut bien étonné quand le matin qu'il se voulut lever pour partir, il se sentit pris de tous ses membres et hors d'état de mettre les pieds hors du lit. Cet événement le fit rentrer en lui-même ; il fit appeler M. de Bus et son fils, leur déclara sa disposition à changer, et combla de joie l'un et l'autre par son abjuration qu'il fit quelques jours après.

Le zèle du P. Romillion pour l'instruction des peuples par la voie de la Doctrine chrétienne lui faisait souhaiter depuis longtemps de voir un pareil établissement de vierges chrétiennes qui s'acquittassent des mêmes fonctions envers les personnes du même sexe, avec plus de bienséance que ne pourraient faire ceux de son corps. C'est dans cette vue, qu'ayant sous sa direction plusieurs saintes filles, il les avait rassemblées à Avignon en un même lieu et appliquées aux exercices de charité convenables à leur état, mais sans règle, et sans une forme certaine, se contentant de ne les point astreindre à des vœux et de ne les faire entrer dans aucun couvent, soit qu'il n'en trouva aucun alors d'assez régulier, soit que les religieuses de tous les ordres étant cloîtrées, ne lui parussent pas assez propres pour l'exécution du dessein qu'il avait sur ces bonnes filles. Et la providence lui ayant fait tomber entre les mains les constitutions des Ursulines établies à Milan et en d'autres lieux d'Italie, où, avec des vœux simples et sans clôture, elles étaient d'une grande édification et d'un grand secours au public par le soin qu'elles se donnaient d'instruire gratis

les jeunes filles, il en établit un couvent à L'Isle de l'aveu de son ordinaire. Il y fit venir les demoiselles de Brémond, deux vertueuses sœurs, dont il se servit depuis si utilement pour commencer en tant d'endroits du royaume, comme Aix, Marseille, Paris, Lyon, ce même établissement auquel il donna naissance (*Visite d'Aix*, de 1675), tandis que son vénérable maitre en faisait à Avignon un pareil établissement, qui fut la pépinière de plusieurs autres, qui s'élevèrent depuis en France, par les soins de ces deux saints prêtres.

C'est ainsi qu'il fut envoyé (1) à Aix, par César de Bus, en 1599, peu de temps après, pour y commencer une pareille œuvre. Dans la lettre de créance que celui-ci lui donna pour Mgr l'archevêque Paul Hurault de l'Hôpital, il est fait mention des plus honorables de son mérite. M. de Bus y proteste qu'il n'a dans son corps personne plus capable de l'emploi pour lequel il le lui adresse, ajoutant que son humilité était cause qu'il avait été lui, César de Bus, contraint d'accepter le titre de général de sa nouvelle congrégation.

Sa fondation faite (2), il revint à L'Isle, où Dieu l'éprouva par une humiliation très sensible. Un ecclésiastique se cacha un soir chez les Ursulines, à dessein de satisfaire ses mauvais désirs sur une religieuse de la maison. Surpris par la Supérieure, qui en faisant tous les soirs la visite, comme dans l'effroi qui la saisit, elle s'écria, et que le bruit fit accourir des voisins, ce malheureux eut l'impudence de dire et de publier qu'il ne s'était ainsi caché que pour épier M. Romillion, qu'il savait, par des voies certaines, coucher fort souvent dans la maison à mauvaise fin. La calomnie, quoique grossière, ne laissa pas de faire impression sur plusieurs esprits, et de donner

(1) Bourguignon ch. 16.
(2) *Ibid.* ch. 17.

lieu à d'étranges bruits qui coururent sur ce saint homme. Il les souffrit avec une humilité et une patience peut-être excessive, mais il ne fut pas le maitre d'arrêter les poursuites que l'official se crut obligé de faire pour arrêter le scandale, et le malheureux ne fut pas plutôt mis en prison qu'il avoua tout, et que par sentence il fut obligé de monter en chaire pour se rétracter de sa calomnie.

Il lui était arrivé (1) peu auparavant une autre aventure, qui fait bien honneur à sa charité. Revenant un soir à pied d'Avignon à L'Isle, il rencontra sur le chemin un pauvre, couvert d'ulcères, qui, étendu par terre, se lamentait de ce qu'il serait obligé d'y passer la nuit par un froid des plus rigoureux. L'homme de Dieu, touché de l'état de ce misérable, l'enveloppe de son manteau, et, le chargeant sur ses épaules, l'emporte de nuit jusqu'à la maison de sa sœur à L'Isle, le fait bien coucher, en prend un grand soin, et a la consolation de voir que le lendemain cet homme se lève se sentant pleinement guéri. Et comme il ne peut se dissimuler que cette guérison si subite dans un homme chargé de plaies, a quelque chose de surnaturel, il se prosterne aussitôt à terre pour en rendre gloire à Celui qui l'a opérée, et fait ensuite promettre à ce pauvre de ne le faire entrer pour rien dans le récit qu'il fera de sa guérison.

Quelque temps après, il fut envoyé une seconde fois à Aix, par son supérieur général, pour y établir une maison de la Doctrine chrétienne. Il s'y logea près la cathédrale, qui est l'église de Saint-Sauveur, où lui troisième avec les PP. de Brantes et Jacques de Rez, ils faisaient le catéchisme tous les dimanches, selon qu'ils s'y étaient engagés avec Mgr l'archevêque par le contrat de leur fondation du 1er août 1601. Ils ne tardèrent guère d'y recevoir quelques jeunes gens, qui embrassèrent leur institut. Ce peu de sujets renouvela en peu de temps la face de toute la ville.

(1) Bourguignon, ch. 14.

Dieu leur donna de travailler avec fruit à des conversions qui jusque-là avaient paru impossibles. On voyait par leurs exhortations et leurs bons exemples les personnes de condition visiter les hôpitaux, servir les malades, consoler les prisonniers, faire d'abondantes aumônes, et le peuple instruit des mystères de notre foi et des règles du christianisme.

Il se servit de la confiance que Mgr l'archevêque avait en lui pour lui persuader de faire la visite de son diocèse, exercice depuis longtemps négligé. Ce prélat voulut l'avoir avec lui pendant qu'il le parcourrait, et on peut dire qu'il fût l'âme de cette visite. Il allait toujours, quelques jours avant l'archevêque, afin de préparer les peuples à recevoir la confirmation, de s'informer de l'état et désordres de la paroisse, et de dresser des mémoires de tout ce qu'il y avait à réformer, pour faciliter au prélat les voies d'y remédier à son arrivée. Il lui rendait ensuite compte de tout, excepté de la conduite des curés et des religieux, dont il ne voulait point prendre connaissance, croyant devoir réserver ce soin à la personne même de leur archevêque. Celui-ci trouva, dans l'ignorance et dans la corruption d'un grand nombre, une ample matière à son zèle, et il en obligea plusieurs à venir passer six mois dans Aix, auprès du P. Romillion et des siens, chargés de les instruire des mœurs et des pratiques de la vie sacerdotale. Il est à remarquer que ce père fit presque toute cette course à pied, quoiqu'il y eut un cheval destiné pour lui ; qu'il avait toujours quelque prétexte plausible pour se dispenser de se trouver à la table de l'archevêque, et qu'après avoir couru toute la journée, catéchisé ou accommodé des différents, il se dédommageait sur la nuit du temps qu'il n'avait pu donner à la prière aussi amplement qu'il aurait voulu. Au retour de cette visite, il persuada encore au prélat d'en adresser des actes et des statuts synodaux pour donner un ordre fixe à son diocèse; et il fut prié d'ajouter à ces statuts *une petite instruction sur*

l'administration des sacrements, sur les saintes dispositions que doivent avoir ceux qui les administrent, et sur la manière de faire utilement le prône aux esprits grossiers; sur quoi il composa un petit catéchisme pous servir de modèle aux curés sur cette manière de faire le prône, (ouvrages) qui ne sont pas encore venus à ma connaissance.

Après cela il fut rappelé par son général (1) à Avignon pour assister à une assemblée générale de sa Congrégation pour lui donner une forme certaine. En passant par L'Isle pour y aller, il fut maltraité par des religieux pour avoir voulu s'opposer à un abus usité chez eux. C'était alors la coutume

(1) La visite d'Aix de 1675 dit expressément que le P. Romillion le sollicitait fort de tenir une assemblée générale, vu le grand nombre d'ouvriers dont leur congrégation était augmentée; que César de Bus ne voulut rien faire et que sourdement, dans une assemblée particulière de sa maison d'Avignon, ledit César, avec le P. Vigier, (les deux seuls d'entre les douze qui avaient commencé cet institut et qui sont nommés dans le bref d'érection de Rome de 1597), ledit de Bus, dis-je, sans appeler ni Romillion, ni aucun autre des 12, et quoique il y en eut encore 6 de vivants, fit une assemblée particulière, le 7 octobre 1605, avec les pères de la maison, où il fit de nouvelles règles contraires aux premières faites dans la première assemblée dont nous avons déjà parlé; et, dérogeant au bref de 1597, il régla entre autres points, que ceux qui seraient nommés aux charges de la congrégation, feraient vœu d'obéissance entre les mains du supérieur et de stabilité dans ladite congrégation, ce qu'ils firent approuver par l'archevêque d'Avignon; que le P. Romillion, étant venu audit Avignon quelque temps après, il fut fort pressé par César de Bus de faire ces vœux, n'en voulut jamais rien faire comme étant contre ses premiers engagements, et se retira à Aix; que le P. de Brantes se retira à L'Isle, et réclama à sa mort devant témoins, contre les donations considérables qu'il avait faites, ne croyant pas qu'elles dussent être employées à un pareil institut; que les Pères de cette maison de L'Isle, en conséquence de cette déclaration, se mirent en possession, après la mort du P. de Brantes, de ses biens, et appelèrent d'Aix le P. Romillion pour les gouverner, ce qu'il fit quelque temps; que les Pères d'Avignon prirent le temps d'un carême qu'il était allé prêcher, pour chasser de là, *manu militari*, ceux qui tenaient pour le P. Romillion; que le vice-légat se déclara pour le parti de César de Bus, que leurs prétentions furent confirmées à Rome; que cependant on convint par une transaction passée à l'amiable, que le P. Romillion aurait la jouissance de la maison de L'Isle, sa vie durant, et qu'elle reviendrait après à César de Bus; et quant aux autres maisons, chacun garderait celles qu'il avait fondées et dont il était actuellement en possession. Cet accord est du 23 mai 1609.

qu'ils prenaient tous à leur première messe une marraine, qui était d'ordinaire une personne de la ville, jeune et riche, laquelle faisant les frais de cette espèce de noce, dînait dans le couvent avec ses amies, qu'elle avait droit d'introduire, et dansait après le repas avec les religieux qui, sur leurs habits, en endossaient, pour cet exercice, de plus galants. Or une jeune demoiselle, qui avait été longtemps sous sa direction, étant venue se confesser au P. Romillion pour être en état de communier à pareille cérémonie, dont elle s'était engagée de faire les frais, il lui parla si fortement contre cet abus, qu'il la détermina à fournir seulement à la dépense, à se trouver même à la messe, mais à se cacher ensuite pour le repas. Et les religieux qui surent d'où le coup partait, attirèrent le P. Romillion quelques jours après chez eux, sous le prétexte de quelque affaire, et quand il sortit du couvent avec le P. de Rez, qui l'accompagnait, ils lui déchargèrent une volée de coups de bâtons pour venger l'affront prétendu qu'il leur avait fait. Et il fit promettre à son compagnon, en se retirant, qu'ils n'en diraient rien à personne, de peur que quelqu'un n'obligeât ces personnes de leur en faire satisfaction.

L'assemblée de la Doctrine, où il se rendit après, fut fort agitée, et devint une source de divisions dans ce corps naissant, par la proposition qui y fut faite de faire des vœux simples de stabilité et d'obéissance. César de Bus en donna le premier exemple, et fut suivi de la plus grande partie de sa maison; mais le P. Romillion n'y voulut jamais consentir, non plus que quelques autres qui lui étaient attachés. Depuis 1605 que ce différent commença, jusqu'en 1609 qu'il fut terminé par la transaction que les deux partis consentirent, il y eut de part et d'autre, bien des discours pour tâcher de se convertir réciproquement, mais en vain : chacun (comme il est assez ordinaire) étant resté ferme dans son opinion ; et le P. Romillion ne voulant jamais s'assujettir au joug qu'il croyait contraire à la première institution de son corps et à ce que Dieu demandait de lui

dans l'exercice de ses fonctions; en sorte qu'en 1607, après la mort du saint fondateur, et après quelques procédures en cour de Rome, ils ne purent trouver d'autre expédient que de stipuler entre eux, l'an 1609, que ceux qui tenaient pour les vœux, resteraient maîtres de la maison d'Avignon, et abandonneraient au P. Romillion et à ses disciples la maison d'Aix à perpétuité, et celle de L'Isle à son vivant.

La séparation faite, le P. Romillion crut en devoir rendre compte au cardinal Taurugi, son bon ami, pendant qu'il avait été à Avignon, archevêque de cette ville, et lui demander conseil sur ce qu'il devait faire de sa nouvelle communauté. Ce cardinal, qui avait été prêtre de l'Oratoire de Rome, lui conseilla de prendre cet institut. Le cardinal Baronius lui promit aussi de le servir pour cela, et les pères, qui composaient alors sa maison d'Aix, jugèrent de même qu'il valait bien mieux prendre l'institut de l'Oratoire de saint Philippe de Néri que de rester doctrinaires, au hasard d'en venir aux prises avec ceux qu'ils avaient quittés, et il agréa ce dessein.

Il eut bientôt la consolation de se voir demander des personnes de sa maison pour aller faire de nouveaux établissements aux villes des environs, et de voir aussi s'étendre en divers endroits ses chères filles, les Ursulines.

Il envoya, en 1610, à Paris, la sœur Françoise de Bermond avec le P. de Bermond, son frère, et le P. de Rez, qui, par bienséance l'accompagnaient, pour commencer au faubourg St-Jacques le premier couvent d'Ursulines fondé par Mme de Sainte-Beuve.

Après le retour de ces pères, au mois de février 1611, M. de Bérulle qui, logé pour lors à leur voisinage, dans les dehors de la maison des Carmélites, les avait fréquentés et fort goutés pendant leur séjour, se voyant pressé par M. de Paris de commencer la congrégation de l'Oratoire pria M. Romillion par une longue lettre où il lui rend compte de son dessein, de lui prêter pour quelque temps le P. de Rez et quelque autre de ses sujets, pour l'aider à

donner la première forme à son œuvre et de vouloir bien qu'il y eût association de prières entre les deux corps. Mais sa lettre, qu'il avait adressée à Mme de la Fare pour la faire tenir et l'appuyer auprès du P. Romillion, s'étant égarée, il n'en reçut point de réponse. Mais ce père, étant venu faire un voyage à Paris pour ses Ursulines, l'année suivante, 1612, conféra de tout avec M. de Bérulle, qui lui fit un accueil gracieux, et jeta dès lors, par l'estime qu'il lui inspira pour sa personne, les semences de l'union qui se fit depuis. Aussi quand il fut de retour à Aix, il lui envoya le P. de Rez (1).

C'est encore à son retour, et le 5 juillet 1612, que M. l'archevêque d'Aix, le même Paul Hurault de l'Hôpital, augmenta à sa considération les revenus de la fondation qu'il avait déjà faite de sa maison, et de maison qu'elle avait été jusque-là de la Doctrine chrétienne, en fit une de l'Oratoire, qu'il érigea *ad instar Oratorii Romani*. Ce qui, trois ans après, fut confirmé par une bulle du Pape Paul V, du 13 novemdre 1615, où il est nommé à la tête des douze prêtres, qui composaient alors sa maison.

Outre celle d'Aix, il en avait alors plusieurs autres, telles que Marseille, la Ciotat, Brignoles, Arles, Pézenas, etc. Mais elles étaient si petites pour le nombre des sujets et les revenus, qu'il était presque impossible qu'elles subsistassent, sans le secours mutuel les unes des autres et la dépendance d'un chef commun, qui pourvût aux besoins de toutes. Il consulta donc, dès l'an 1613, le P. Consolin, supérieur de la Valicelle, s'il ne pourrait point établir cette dépendance entre ces maisons. Mais la réponse fut que l'Oratoire de Rome, à l'instar duquel ils faisaient profession de vivre, n'admettait point cette sorte de subordination des maisons, qui doivent selon la règle, être toujours isolées, et qu'on ne devait pas songer à la demander, parce qu'elle ne serait pas accordée. Comme le mal pres-

(1) Registre de la maison d'Aix.

sait, il se tint à Aix, sur cette réponse, une espèce d'assemblée des supérieurs de ces différentes maisons. Ils conclurent de députer à Rome quelqu'un d'entre eux dans l'espérance de mieux plaider leur cause de vive voix. Mais tout ce qu'ils y gagnèrent, fut le conseil qu'on leur donna, ou de renoncer à l'autorité sur ces maisons pour s'en tenir au pur institut de la Valicelle, ou s'ils ne pouvaient s'y résoudre, de s'unir à l'Oratoire de France qui admettait ces unions.

C'est ce qui les détermina de s'unir à nous. Auparavant, ils furent bien aise de pressentir M. de Bérulle sur la manière dont cette union se ferait, et ils s'y prirent par le canal de M. Antoine Mérindol, un des médecins du roi, cousin du P. de Rez, et peut-être frère ou du moins parent du P. Jacques Mérindol de la maison d'Aix. Celui-ci répondit, en 1617 et le 20 février, au P. Romillion *qu'il avait trouvé M. de Bérulle très disposé à ne pas rechercher, mais aussi à ne pas refuser l'union proposée; qu'il croyait qu'elle devait se faire sous un même et unique chef, mais qu'il jugeait en même temps raisonnable que le P. Romillion eût le gouvernement absolu des maisons qui sont au-delà de Lyon, sa vie durant, et qu'à sa mort tout fut réuni sous l'obéissance du même chef; que pour la différence qui se pouvait rencontrer dans la diversité d'éducation des sujets, le commerce que l'on aurait les uns avec les autres réduirait tout insensiblement et par la voie de douceur à une parfaite uniformité, qu'il n'estimait point qu'il fallût lier les particuliers par des vœux, ni s'opposer à ceux qui en voudraient faire* [de simples], *que les exercices devaient être tels qu'il convient à des prêtres séculiers, qui se proposent en même temps d'exercer toutes les fonctions de leur ministère, en mettant de la distinction entre les maisons principales et celles qui le sont moins, qu'il approuvait la conduite des dames de Sainte-Ursule* (dont ces Pères étaient alors chargés

(1) Mérindol, *lettre mss. à Romillion.*

dans presque tous les endroits où ces filles étaient établies, *qu'enfin, quant à la maison de Notre-Dame-de-Grâces,* (qui par acte capitulaire du 21 septembre 1614 avait renoncé à l'institution de Saint-Philippe-de-Néri pour se donner à M. de Bérulle), *il jugeait que, quand l'union serait faite, nécessairement ces messieurs se trouveraient engagés à suivre ses ordres, puisqu'ils se trouvaient dans l'étendue du département que M. de Bérulle lui aurait donné*; *mais qu'il croyait de la bienséance de dissimuler quelque temps cette union et leur dépendance pour leur donner le temps de s'y faire, et de peur qu'en les pressant trop, on ne les portât à se séparer des uns et des autres, et à rester seuls et indépendants* (1).

Ces offres furent goûtées, et dans une assemblée des maisons que le P. Romillion fit tenir à Aix au mois de juin de cette même année 1617, il fut conclu de demander l'union à M. de Bérulle, et de dresser un projet d'articles, que le P. Mérindol fut chargé de porter à Lyon au P. Bourgoing, pour en conférer et régler le tout avec lui; et quand on fut convenu de tout, par une seconde délibération de toutes les maisons de Provence, excepté Notre-Dame de Grâces qui avait déjà fait son union à part, et qui étaient déjà au nombre de neuf, savoir: Aix, Marseille, Arles, Frontignan, Pézenas, Malaval, Saint-Joyre, la Ciotat, on députa les PP. Jacques de Rez et Jacques Mérindol à M. de Bérulle, pour lui faire ratifier l'acte d'union en forme des deux congrégations déjà consenti par lettres.

L'acceptation de N. T. H. Père est du 21 septembre 1619 et datée de Tours, où il était resté par ordre du roi auprès de la reine-mère, depuis la réconciliation qu'il venait de faire d'elle avec son fils, et, au retour des députés, les pères d'Aix en firent autant par acte du 20 septembre 1620, et on travailla à cimenter cette union par une bulle de confirmation de la cour de Rome que l'on obtint en 1626

(1) Régistre de la Maison d'Aix.

comme on dira plus amplement en son lieu (1). Enfin, M. l'archevêque d'Aix, sous le bon plaisir duquel M. de Bérulle avait déclaré dans son acte qu'il signait l'union, l'a ratifié aussi en termes très honorables pour sa personne, l'appelant un *très excellent personnage, exemple de toute vertu chrétienne et ecclésiastique, sous la conduite duquel cette nouvelle congrégation ne peut que se promettre d'admirables fruits à l'édification des peuples* (2).

L'événement ne dementit point ces espérances. Les saints prêtres qui composaient la maison d'Aix et les autres furent, depuis comme avant l'union, et dans la ville et dans la province, ce que les Apôtres avaient été dans le monde, sa lumière par leurs instructions et le sel de la terre par leurs bons exemples. Il ne s'entreprenait presque rien de considérable dans Aix pour la gloire de Dieu qui ne se proposât dans cette maison ; la prière et les exercices de charité faisaient l'unique partage de leurs journées. Outre le catéchisme fondé à la cathédrale, ils le faisaient tous les jours aux pauvres, qui s'assemblaient à leur porte pour la distribution des aumônes, six fois plus abondantes que ne comportait la modicité de leurs revenus. Il leur arriva plus d'une fois de manquer de pain, quand l'heure du dîner sonnait, et l'expérience qu'ils avaient faite de secours inespérés et quelquefois inconnus, qui leur venaient alors sur-le-champ, faisait qu'ils s'étonnaient moins de cette indigence.

Entre les fonctions (3) qu'ils se partageaient, le P. Romillion s'était réservé d'aller aux malades, quand on viendrait demander quelqu'un à la porte, sans que son âge et le nombre de ses occupations l'aient jamais fait dispenser de se lever les nuits et d'en passer des trois et quatre de suite auprès des mourants. Il entrait en une

(1) Voir Maison d'Aix.
(2) Bourguignon. *Vie de Romillion*, liv. III, ch. 2.
(3) *Ibid*. ch. 3.

sainte colère contre ceux qui, pour ménager un si bon ouvrier, lui faisaient des plaintes de ce qu'il outrait sa santé, ayant pour maxime que nos paroles ne portent jamais plus de grâce et ne font de plus grands effets sur les cœurs, que quand nous prêchons comme saint André du haut de la croix. Aussi n'entreprenait-il jamais la conversion d'un pécheur, sans s'y préparer par des pénitences particulières. Infatigable au confessionnal, il n'y craignait que l'amusement. Il se défiait surtout des personnes de différent sexe, avec lesquels il affectait une conduite sévère, et était toujours fort en garde contre celles qui l'entretenaient de visions, persuadé que la vivacité de leur imagination leur faisait le plus souvent illusion.

M. de Bérulle en lui écrivant sur l'union, lui avait mandé qu'il le suppliait de continuer à prendre soin des maisons que Dieu lui avait données, et à faire tout ce qu'il lui inspirerait pour sa gloire, sans le consulter (1). Car, ajoutait-il, *je n'accepte l'autorité que vous voulez reconnaître en nous que pour en user avec tout le respect que méritent la grâce que vous avez eue pour les édifier jusqu'ici et votre patience dans tous les travaux passés. Je me remets de tout cela en vous, comme si l'union n'était pas conclue, et n'en désire pas même avoir aucune connaissance pas plus qu'auparavant, me réservant seulement le soin de prier Dieu qu'il vous dirige dans son œuvre et qu'il nous unisse tous d'esprit à son service.*

Le P. Romillion ne fit pas longtemps usage de ce pouvoir (2), n'ayant survécu que trois ans à l'union. Comme il avait pris jour pour commencer une retraite pour se disposer plus sérieusement à la mort, il fut attaqué d'une fièvre maligne qui l'enleva, âgé de 68 ans, le 14 juillet 1622. Pendant le cours de sa maladie, il reçut tous les jours le

(1) Bérulle, *Lettre à Romillion*.
(2) Bourguignon, *Vie de Romillion*, ch. 3.

St-Sacrement et à genoux. On ne remarqua en lui ni agitation, ni inquiétude, hors quelques moments de son agonie, toujours un calme, une paix profonde, malgré l'ardeur de la fièvre ; presque toujours étendu tranquillement sur son lit, les mains jointes, les yeux élevés au ciel ou collés sur son crucifix. Quand il reçut le viatique, le P. de Rez, à la tête de sa maison, le pria de leur donner sa bénédiction ; il le fit et les conjura de maintenir l'union avec soin, et de s'abandonner avec joie à la conduite du chef aussi éclairé et aussi plein de l'esprit de Dieu que l'était M. de Bérulle. « N'oubliez pas, mes Pères, ajouta-t-il, l'esprit de votre vocation qui est, selon les termes de notre bulle, de vous consacrer tout entiers à la gloire de Dieu et à la sanctification du prochain. Pour moi, je prie N.-S. Jésus-Christ, le chef et le modèle des prêtres, de répandre sur vous son esprit, puisqu'il a voulu vous associer à son sacerdoce, et de verser avec abondance sur vos âmes et sur vos travaux ses saintes bénédictions. »

Le moment avant d'expirer, comme tout le monde était écarté du lit, mais dans un coin de sa chambre, d'où on pouvait aisément le voir, il se leva tout à coup sur son séant, serra son crucifix entre ses mains, avec plus de ferveur qu'à l'ordinaire, fit le signe de la croix sur soi, et baissant la tête, il rendit l'esprit.

Son visage (1), naturellement laid et fort noir, et que l'âge, les macérations et les maladies avaient achevé de défigurer, parut tout à coup si beau, qu'on ne se lassait point de le regarder. On n'avait pu le tirer pendant sa maladie, parce que s'étant aperçu qu'on y travaillait, il s'y était opposé, disant dans une espèce d'indignation : *Laissez-là, laissez-là ce monstre : mon corps est capable de faire peur aux petits enfants, et mon âme vous ferait horreur, si Dieu vous faisait connaître l'état où elle se trouve.* Mais après sa mort on le fit.

(1) Bourguignon, ch. 13.

La nouvelle qui s'en répandit, attira une telle affluence de peuple dans l'église, qu'étant impossible de l'enterrer, il fallut, pour tromper le monde, le renvoyer au lendemain, et cependant enterrer le corps pendant la nuit et sans chant, parce qu'une grande foule était restée aux portes de l'église et les auraient enfoncées, si elle avait entendu faire ses obsèques. Il s'exhalait une odeur si douce que pour désabuser plusieurs membres du parlement et quelques chanoines de la cathédrale du soupçon que nous l'avions embaumé, il fallut leur montrer sa chair à nu, au grand étonnement des uns et des autres de la trouver blanche comme la neige, quoique de son vivant il l'eut eue fort noire, selon le teint du pays. Bien plus, comme ils eurent la dévotion de lui baiser les mains, ils furent bien surpris de trouver au milieu de chacune une marque rouge et comme sanglante ; et pour s'assurer plus exactement de ce que c'était, ces Messieurs avec le P. de Rez n'eurent pas horreur de faire sur le minuit une descente sur son tombeau, et là, avec M. le médecin Mérindol, ci-dessus nommé, ils eurent beau laver ces prétendues taches, ils reconnurent que c'était une rougeur intercutaire, qu'il était impossible de faire passer, et dont on ne s'était pas aperçu de son vivant ; en un mot quelque chose de surnaturel, de quoi le médecin s'offrait de donner son certificat, si les pères de sa maison, par modestie et pour éviter l'éclat, ne l'en avaient remercié.

Plusieurs prétendirent avoir été guéris de diverses maladies par l'attouchement des linges, qui avaient été à son usage. On en rendit compte à M. de Bérulle en lui donnant avis de sa mort, et il répondit (1) : *qu'il se réjouissait du témoignage que le peuple rendait à sa vertu, et que si Dieu daignait y joindre quelque concurrence de sa part, il était d'avis de le remarquer et de le recueillir fidèlement, mais aussi secrètement et prudemment, qu'il proposait toutes*

(1) Bérulle. *Lettre du 23 août 1622.*

ces circonstances, parce qu'il ne fallait pas donner sujet au monde de penser ni que l'on attend, ni que l'on désire, ni que l'on observe ces choses ; mais qu'il les faut bien discerner avant de les produire. Il finissait par dire à ces pères : *Puisqu'il a plu à Dieu de me substituer envers vous à sa place, et que vous voulez avoir recours à moi dans la suite, je suis obligé de vous servir et j'en offre à Dieu et à vous la volonté toute entière... et afin que je sois plus en état de le faire, je vous supplie de m'écrire, chacun en particulier, le temps qu'il y a que vous êtes dans la Congrégation, les principales occupations que vous y avez eues, vos désirs et vos inclinations particulières, et ce dont vous jugerez avoir besoin de moi, qui désire selon Dieu, et lui demande la grâce de pourvoir à vos besoins et de satisfaire vos désirs, selon la volonté qui doit remplir et régir toute volonté humaine.*

Mais, quoiqu'il en soit des miracles du P. Romillion, dont son historien rapporte plusieurs exemples (1), on ne lui saurait contester la réputation d'un saint prêtre. Le fameux évêque de Belley, M. Camus, l'appelait le restaurateur de l'esprit ecclésiastique dans sa province, et avait une si grande estime pour sa personne, que, passant un jour par Marseille, où ce père était, il voulut à toute force recevoir sa bénédiction, ne cessant de lui dire comme

(1) Liv. III, c. 14. Il dit que le P. de Rez, étant à Paris, à une de nos assemblées générales, fut appelé auprès d'un malade qu'il trouva sans parole, sans sentiment et hors d'état de se confesser, qu'alors lui appliquant sur la poitrine le diurnal du feu P. Romillion, qu'il avait sur lui et dont il avait hérité, le conjurant par les mérites de la vie de ce saint homme de vouloir bien lui répondre, le moribond reprit aussitôt la parole et se confessa. Ce qui jusque-là n'est pas incroyable ; mais ce qu'il ajoute que M. de Bérulle, émerveillé de ce fait, demanda au P. de Rez ce diurnal, qu'il garda comme une relique, me rend sa narration très suspecte de fausseté dans le tout, parce qu'il est sûr que cette circonstance est fausse, et qu'il n'y a jamais eu d'assemblée de la Congrégation du vivant de notre très honoré Père, et que la première où le P. de Rez assista, fut après sa mort en 1631. Il est vrai, cependant, que le P. de Rez vint en 1624 à Paris conférer avec M. de Bérulle sur le gouvernement des maisons de Provence et apprendre nos usages afin de les introduire dans son canton. (*Vis. d'Aix*, 1675).

Jacob fit à l'ange : *Non dimittam te nisi benediceris mihi*. Le P. Cotton en faisait un cas singulier, et lui avait adressé plusieurs personnes de considération pour les diriger. Le savant M. de Peyresc ne l'appelait jamais autrement que le prêtre fervent, le directeur désintéressé, l'homme intègre, et a déclaré à un prêtre de l'Oratoire à qui il avait confiance que s'il avait quelques sentiments de piété, s'il fréquentait les sacrements et les bonnes œuvres, il en avait l'obligation, après Dieu, aux soins que le P. Romillion avait bien voulu prendre de lui. Enfin le chapitre d'Aix et son archevêque avaient pour lui une vénération singulière. Par son exemple et ses instructions, il réforma plusieurs des chanoines, et ils lui firent, après sa mort, un service solennel. L'esprit sacerdotal était en lui dans un éminent degré. Il lui sacrifia ses biens, sa santé, sa réputation et sa vie. Il est tel jour qu'il a fait des neuf et dix lieues à pied, pour courir après une seule âme qu'il jugeait être dans le besoin, et quand on lui disait que du train dont il y allait, il ne ferait pas une longue vie : *Eh qu'importe*, répondait-il, *pourvu qu'elle soit utile au prochain, tant qu'il plaira à Dieu de la prolonger. Celle de JÉSUS-CHRIST n'a duré que 33 ans, quoique ce fut la seule qui pût parfaitement servir et honorer Dieu, sans être mêlée, comme les nôtres, d'aucune tâche.*

Il eut parmi nous un neveu, nommé le P. César Romillion, de la ville d'Aix, mort à Marseille au mois de juillet 1629. Le P. Lelong, dans un mémoire mss, l'a mis au rang des auteurs de la Congrégation, sans dire, et sans que j'aie pu découvrir ce qu'il a donné.

V. Le Père Nicolas de Soulfour

Entré en 1613, mort en 1624

Nicolas de Soulfour, né en Savoie, vint à Paris où, par le canal de saint François de Sales, il fit connaissance avec M. de Bérulle et la fameuse Mlle Barbe Avrillot, femme de M. Acarie, seigneur de Montbérault et de Champlatreux, maitrê des comptes à Paris, morte carmélite en odeur de sainteté. Je vois, par une de ses lettres à cette dame, qu'à l'âge de 60 ans, il avait pour cette âme si sainte et si éclairée toute la confiance d'un jeune novice pour son directeur. Elle lui avait fait confidence, mais sous un inviolable secret, du projet qu'on avait formé de commencer l'Oratoire, et inspiré le désir d'en être, comme en un état plus sortable à sa qualité de prêtre et bien plus son centre que ce qu'il faisait ; et, en attendant qu'il s'exécutât, l'avait logé auprès de M. de Bérulle, à N.-D.-des-Champs, c'est-à-dire dans les dehors du couvent des Carmélites, où il demeurait pour lors. Destiné donc à être un de nos premiers pères, le cardinal de La Rochefoucault, nommé en 1610 pour aller faire au pape le compliment d'obédience de la part du Roi, dérangea un peu son projet en l'emmenant avec lui à Rome, où il fut quatre ans en qualité d'intendant de sa maison et de protonotaire apostolique, qui sont les titres que M. de Bérulle lui donne en lui écrivant.

Il lui fut d'une utilité extrême pendant ce séjour pour la poursuite de notre bulle d'institution ; il fut son unique agent, et tout le secret de l'affaire passa entre ses mains. Au commencement de 1611, il apprit à Rome qu'elle se traitait dès lors à Paris, et fut un peu étonné que M. de Bérulle ne lui en eut point écrit (1). Celui-ci lui fit aussitôt

(1) Soulfour, *Lettre à Bérulle.*

des excuses de son silence (1), par la raison qu'encore qu'il se sentit pressé pour des considérations très particulières de ne point refuser à M. de Paris ce qu'il lui commandait expressément d'entreprendre, il aurait cependant voulu n'y apporter rien du sien, désirant conserver la résolution qu'il a plu à Dieu de lui donner dès longtemps de ne rien faire qui pût le faire entrer en aucune charge et directions d'âmes, et que c'est par cela qu'il n'en a écrit à personne; et ensuite le 15 mai de la même année, il lui mande qu'il a résisté longtemps aux intentions de M. de de Paris, mais qu'enfin le sort était tombé sur lui ; que *M. le cardinal de Joyeuse a grandement procuré que cette affaire lui fut commise*, et qu'il s'est chargé des mémoires pour la présenter lui-même au pape. *Or*, ajoute-t-il, *avant que je passe outre, je vous prie de considérer mûrement devant Dieu ce qu'il désire de vous dans cette affaire, et, si vous vous sentez toujours appelé à être un des membres de ce nouveau corps et je vous assure que de mon côté, il n'y aura nul obstacle, et que même ce me sera bénédiction et contentement de vous y accueillir.*

M. de Soulfour ayant répondu comme il convenait à de si belles avances, M. de Bérulle lui répliqua le 16 août: *Puisqu'il a plu à Dieu de confirmer en votre âme les pensées qu'il y avait mises auparavant, je dois y coopérer de ma part et vous assurer que vous serez le bienvenu.* Il le supplie ensuite de continuer le soin de recommander la conduite de cette œuvre à Dieu, dans tous les saints lieux qu'il visitera, et de ne passer point de semaine qu'il ne dise une fois la messe à cette intention. Et il finit ainsi : *O ! combien eussé-je désiré de commencer ce petit œuvre après une assidue et longue prière dans ces saints lieux. Mais puisque l'obéissance me presse de faire ce que je ne pensais point faire, et de le faire sans délai, je vous supplie de le faire pour moi, et que cette œuvre commencée par obéissance, soit conduite*

(1) Bérulle, *Lettre du 8 janvier 1611.*

et confirmée par la prière, et par la dévotion aux saints mystères de JÉSUS-CHRIST et de sa Sainte Mère, qui sont honorés par de là. Quand vous retournerez en ce pays, ce que je laisse à votre commodité, je désirerais beaucoup que vous prissiez la peine de passer par Lorette, et là dire la messe dans la chapelle de la Sainte Vierge à l'intention générale de la Congrégation, comme commettant de notre part entre les mains de la Sainte Mère de Dieu la conduite et la protection de cette œuvre, puisque je ne puis accomplir moi-même cette dévotion que j'ai tant désirée.

J'ai fait voir ailleurs (1), en détail, qu'il le chargeait de bien d'autres soins que de dire pour lui des messes; que c'était lui seul qui sollicitait les cardinaux chargés de dresser la bulle, qui présentait les suppliques, qui répondait aux difficultés, et qu'aussi à lui seul est dû l'honneur du succès après trois ans de poursuites et de fatigues; sur quoi notre très honoré Père lui écrivait du 18 janvier 1612: *Je ne puis me résoudre à vous faire des excuses des peines que nous vous donnons, puisqu'il a plu à Dieu vous disposer de le servir avec nous. Il est bon que vous ayez part à la croix et aux souffrances, comme j'espère que vous l'aurez à la consolation qui est jointe au service d'un aussi bon Maître qu'est JÉSUS-CHRIST. Il faut, en une œuvre semblable, que les uns sèment et labourent, et que les autres moissonnent et partagent le fruit de leurs travaux.*

Il revint enfin partager lui-même ce fruit, et s'étant, à son retour, arrêté pour quelque temps à Tournon, abbaye du cardinal de la Rochefoucault, M. de Bérulle l'exhorta, du 30 août 1613, à se mettre au plus tôt en marche sans même attendre son maître, et à venir descendre en droiture dans sa maison qu'il pouvait regarder dès lors comme étant la sienne l'avertissant que le temps qui lui reste est court, car il avait alors 64 ans, et qu'il lui semble bien à propos qu'il n'en laisse rien écouler qui ne soit

(1) *Mémoires sur la vie du P. de Bérulle.*

entièrement et promptement consacré à N. S. J.-C. et à sa Sainte Mère.

Il profita de l'avis, se rendit auprès de lui (1) avant la fin de l'année, et au bout de deux ans, donna au public deux bons ouvrages traduits de l'italien, qu'il entendait fort bien ainsi que l'espagnol, étant interprète ordinaire du roi pour les langues étrangères (2). Ces ouvrages sont :

1° *Histoire de la vie, vertus, mort et miracles de saint Charles Borronnée, cardinal, etc., écrite en italien par le docteur Jean-Pierre Giussano, etc., traduite en français par Nicolas de Soulfour, prêtre de la Congrégation de l'Oratoire. Dédiée à la reine. Paris, chez Pomeray, 1615, in 4°.*

C'est le premier qui soit sorti de la plume de l'Oratoire, et il convenait à un corps établi pour l'instruction du clergé de commencer par lui présenter un aussi parfait modèle que l'est saint Charles, et il est dédié à la reine, comme pour faire hommage à notre fondatrice en lui offrant les prémices de nos travaux. L'épitre dédicatoire est magnifique et un chef-d'œuvre en ce genre ; mais elle est de M. de Bérulle. J'en parle ailleurs (3). Il n'y a ni avertissement ni préface du traducteur dont le vieux style n'est point aussi pur et aussi noble que celui de plusieurs personnes de ce temps-là, et de M. de Bérulle en particulier.

2° *Sermons du devoir des prélats et pasteurs de l'Église, composés en italien par le Reverendiss. Tullio Carreto, évêque de Casal, et mis en français par Nicolas de Soulfour, prêtre de la Congrégation de l'Oratoire. Paris. Chez Pomeray, 1615, in 8°.*

(1) L'*Ancien nécrologe mss* se trompe de mettre son entrée dès 1612. Elle ne peut être qu'en 1613, puisqu'il resta à Rome jusqu'à l'expédition de la bulle, et que M. de Bérulle lui écrivit plusieurs fois cette année-là.

(2) *Mémoires du P. Fardel.* — J'ai cru devoir rendre ainsi ce que le bon Père Fardel appelle traducteur ordinaire du roi pour les livres étrangers, que je ne sache pas être une charge créée.

(3) *Mémoires sur la vie de Bérulle.*

Le traducteur (1) nous apprend que cet évêque de Casal lui donna son livre quand il passa par sa ville en 1610 allant à Rome, et lui témoigna son désir qu'on le traduisît, et c'est pour lui faire plaisir et en même temps au public qu'il lui fait part de ces 26 sermons qui roulent presque tous sur ce point unique, mais très important, du choix qu'on doit faire de bons sujets dans les élections et résignations de bénéfices; combien peu la chair et le sang y doivent avoir de part, et quel terrible jugement auront à subir ceux qui n'auront pas choisi les sujets les plus dignes.

M. Du Pin (2) le fait encore auteur d'une vie de saint François de Sales en français, Paris, 1625. Mais l'unique que j'aie trouvée de cette année est sûrement du général des Feuillants et non du P. de Soulfour qui alors était déjà mort.

On lui attribue (3) encore une traduction des œuvres de Grenade, *in folio*, et de quelques ouvrages de Rodriguez que je n'ai pu encore trouver en aucune bibliothèque (4).

En 1618 il fut renvoyé à Rome avec le P. Bertin pour prendre possession des six places que le roi nous avait

(1) Sa traduction a été faite à Rome dès 1611. M. de Bérulle lui écrivait à ce sujet : *J'ai reçu les sermons que vous avez traduits. Nous apporterons du soin à l'impression, plus que votre modestie ne requiert de moi à cause de ma paresse, mais non pas tant que l'œuvre et l'ouvrier le méritent.* Et encore : *Ce labeur me semble digne de vous. Je loue le bon Dieu de ce qu'il vous fait employer votre loisir à quelque chose d'utile. Continuez dans cette intention. Si nous avions tous l'esprit attentif à retrancher les inutilités de nos actions, occupations et conversations, nous y trouverions un grand vide que nous pourrions remplir de quelque occupation sainte et charitable, comme celle que vous entreprenez. O ! si nous considérions attentivement que toute action faite pour Dieu ne mérite rien moins que Dieu même, combien nous rendrions-nous soigneux de bien employer ce peu de moments qui nous restent.*

(2) Auteurs ecclésiastiques.

(3) Cloyseault, *Ménologe*.

(4) Cela pourrait être cependant ; je le présume de cet endroit d'une lettre de M. de Bérulle qui lui écrit au sujet des sermons italiens qu'il avait traduits : « Je prise beaucoup les traductions des bons livres et je crois que vous

données à Saint-Louis, et il y essuya de vives et violentes oppositions de la part des chapelains. Il eut même à désabuser M. de Marquemont des préventions que ceux-ci lui avaient calomnieusement inspirées, que nous poursuivions un bref du Pape pour nous tirer de la dépendance des ordinaires ; ce qui le rendait plus froid à agir pour nous selon les intentions du roi, et après qu'il lui eut fait entendre qu'il n'avait jamais été mention de rien de semblable, et que nous avions des sentiments tout contraires, il demanda son rappel au bout de deux ans à notre très honoré Père, lequel lui fit savoir (1) *qu'à la vérité il serait bien aise qu'il se plût à Rome, mais qu'il était le maître d'en revenir, quand il voudrait, s'il pouvait le faire sans préjudice de nos intérêts, persuadé qu'il était, qu'en ce cas il ne le voudrait pas lui-même, et qu'un aussi homme de bien que lui ne faisait pas une si grande différence de terre à terre, mais seulement de la terre au ciel, d'où il savait bien qu'en tous lieux nous étions également éloignés.*

Il profita de la permission et de l'occasion de M. le commandeur de Sillery qui revenait de son ambassade de Rome par mer. Et sentant approcher sa fin, il s'y prépara par un plus grand amour de la prière et de la retraite (2) se tenant presque tout le jour devant le Saint-Sacrement et une partie des nuits, parlant peu, ayant un éloignement extrême de toutes les nouvelles du monde, et il mourut dans ces sentiments dans sa 75e année, le 17 mai 1624, dans la maison de Saint-Magloire, dont nous n'avions pris possession que depuis quatre mois (1).

ne devez pas négliger ce travail, auquel vous avez autrefois dédié les prémices de votre conversion. »

(1) Bérulle, *Lettre à Bertin*, septembre 1620.

(2) Cloysеault. *Ménologe.*, p. 30.

(3) *Anc. Nécrologe.*

VI. Le Père Claude de Montigny

Entré vers 1620, mort en 1624

Claude de Montigny, fils d'un président de l'élection de Noyon, y naquit au mois de décembre 1579. Aîné de trois frères, il vint avec eux faire ses études à l'université de Paris, et s'y distingua tant par sa sagesse et une retenue fort au-dessus de son âge, que par la connaissance des deux langues grecque et latine, qu'il acquit avec beaucoup de facilité. (1)

Il fut ensuite reçut avocat, et vint plaider dans son pays avec une éloquence mâle et sérieuse, qui se sentait du caractère de son esprit mûr et solide, droit et vrai, lequel lui donnait une aversion naturelle des subtilités et des tours à la faveur desquels on élude et on embrouille si souvent le vrai sens des lois. Il exerça encore après la mort de son père sa charge de président; mais dans l'un et l'autre emploi, son inclination et son occupation dominante furent l'étude de l'Écriture, et il disait souvent à ses amis qu'il trouvait plus de suc et plus de moelle en un seul verset de David et dans les paroles les plus simples des Livres saints que dans tous les auteurs profanes ensemble. Il ne se plaisait qu'avec de saints religieux et des gens d'Église. Pressé par sa famille d'accepter un riche mariage qu'on lui proposait, il le refusa constamment, et pour fermer la voie à de nouvelles instances, fit vœu de vivre dans le célibat. Il voulut même entrer chez des religieux ; mais la délicatesse de sa complexion mit un obstacle invincible à une retraite austère. Enfin, résolu de quitter le monde et de se consacrer à Dieu en la manière qu'il lui plairait de le lui faire connaître, il fit en 1615 son testament, par

(1) Le Vasseur, *Oraison funèbre de Montigny.*

lequel il légua des biens considérables, partie aux pauvres, partie à fonder des Minimes, dans la petite ville de Chaulny plutôt qu'à Noyon, qui avait moins besoin de ces pères, puis quitta Noyon, vint étudier en théologie à Paris, âgé de 37 ans, et parce qu'il y était encore trop proche de sa famille, s'en fut de là à la Flèche, dont l'école était alors fort célèbre.

Son cours fini, il eut la dévotion de faire le voyage de Rome, et se rendit pour cela à Lyon, de là à Chambéry, où ayant rencontré saint François de Sales, il y séjourna plus qu'il ne comptait d'abord, eut des entretiens particuliers avec ce saint homme, qui, dépositaire de ses sentiments, et voyant une si belle âme, ne la laissa point partir qu'il ne l'eût fait prêtre. Ensuite, il fut dire à Rome sa première messe, et n'y manqua jamais plus jusqu'à sa mort, plus soigneux encore de devenir un bon prêtre que d'en faire assidûment les fonctions.

C'est dans cette vue que la Providence lui ayant fait connaître à Rome le P. Bertin, fameux docteur de Sorbonne, alors supérieur de notre résidence à l'hôpital de Saint-Louis, sur ce que ce père lui dit de notre manière de vivre, il résolut de se retirer parmi nous, pour se perfectionner dans le nouvel état où Dieu l'avait appelé.

Il se rendit donc à Lyon (1) pour cela, et y fut reçu vers l'an 1620 (ne pouvant le savoir au juste, parce que notre plus ancien catalogue n'ayant été commencé qu'après sa mort et en 1628, ne nous apprend point son entrée). Un prosélyte du mérite et de la réputation du P. de Montigny fut pour nous un sujet de grande consolation au dedans et de quelque relief dans la ville. Tout homme de bien qu'il était déjà, il devint bientôt un homme nouveau dans sa nouvelle retraite. Ses vertus d'élite étaient la douceur et l'humilité, ayant souvent cette maxime à la bouche, que pour entrer comme il faut dans l'Oratoire de Jésus, il

(1) Il y était au mois de janvier 1621. (Bérulle, *lettre à Métezeau à Lyon*).

allait le faire par la porte de l'humilité et avec la clef de l'Agneau. Il était encore rempli de zèle pour la gloire de son maître. « Chose lamentable ! disait-il souvent, que le diable se fasse servir si ponctuellement par les siens, et que nous servions si mal le Dieu souverain. »

M. de Bérulle, informé de ce qu'il valait, l'attira bientôt à Paris. Il quitta Lyon à regret et seulement par obéissance. Dieu bénit cette humble disposition. Comme on le fit catéchiser et prêcher, plusieurs prélats affectionnés à l'Oratoire, le chérirent tendrement, se rendirent ses auditeurs assidus, ses panégyristes même et les admirateurs des excellents dons que Dieu avait mis en lui. Il avait en chaire je ne sais quoi de noble et de grand qui, malgré le recueillement et la modestie de son visage, frappait les sens et faisait une vive impression sur ses auditeurs, dont il toucha et convertit quelques-uns d'entre les seigneurs de la cour. Ces marques d'estime étaient pour lui autant d'aiguillons qui l'excitaient à s'en rendre digne, et à conjurer Dieu avec larmes de ne pas permettre qu'il s'y complût.

Etant si près de Noyon, il fut sollicité par sa famille d'aller lui dire un dernier adieu ; il y avait encore des sœurs et deux frères, l'un à qui il avait laissé la charge de président, l'autre chanoine et archidiacre de la cathédrale, tous deux forts chéris. Mais il craignait les louanges que son changement d'état, sa retraite et sa réputation de piété devaient naturellement lui attirer de la part de ses concitoyens, et cette pensée le retint longtemps incertain de ce qu'il ferait.M. de Bérulle le détermina à partir, ayant principalement en vue dans ce conseil l'édification singulière qu'il prévoyait bien qu'un si saint prêtre ne pouvait manquer de donner dans tout le pays. Et, en effet, un témoin oculaire de qui j'ai tiré tout ce que j'ai dit jusqu'ici, atteste qu'il répandit partout la bonne odeur de Jésus-Christ, qu'il ne respirait que modestie et que gravité, qu'il paraissait ne connaître plus personne selon la chair, même parmi ses parents, qu'on ne put jamais gagner sur lui, comme sur

saint Ambroise, de lui faire accepter aucun repas hors de sa famille ; qu'il se tint le plus renfermé qu'il pût chez son frère l'archidiacre, où il était presque toujours en prières ; qu'il fût même faire une retraite de quelques jours chez des Chartreux du voisinage, au Mont-Saint-Louis, et un pèlerinage à Liesse, et qu'enfin il laissa une très haute idée à Noyon de la vertu et de la forme de vie des Pères de l'Oratoire.

Peu de temps après qu'il fut de retour à Paris, M. de Bérulle le fit supérieur de la maison d'Orléans, où il avait besoin d'un homme entendu pour faire bâtir. Il eut besoin de toute son humilité pour obéir à son supérieur, et il disait quelquefois : *On me commande de commander ; mais que j'obéirais bien plus volontiers si on m'enjoignait d'obéir ! C'est un nouvel engagement pour moi à maîtriser mes passions.* Aussi vit-on alors redoubler sensiblement sa ferveur et ses bons exemples. Ses entrailles étaient toujours émues au récit des besoins des pauvres et ses mains ouvertes pour les soulager. Son naturel doux et tendre y avait si bien disposé son cœur, qu'il ne pouvait presque comprendre que ce fut-là un acte de vertu, encore moins qu'il coûtat tant à certaines gens. Il disait souvent que le chemin du ciel était si étroit et si raboteux que nous étions bien obligés à Dieu de nous l'avoir rendu si aisé par le moyen de l'aumône. Sa maxime était de ne passer aucun jour sans en faire quelqu'une selon ses moyens, et les jours que l'occasion de donner lui avait manqué, il mettait le soir quelque pièce à part en disant : *Voilà qui est donné et n'est plus à moi ; c'est à Dieu que je l'ai promis, il l'enverra quérir quand il lui plaira.* Un des pères de la maison d'Orléans lui représentant que ses aumônes étaient excessives, eu égard à la modicité des revenus de cette maison : *Nous avons,* lui répondit-il, *un maître opulent qui aura soin de notre entretien à proportion de celui que nous aurons nous-mêmes des pauvres. Nous le sommes comme eux, à la vérité, mais avec cette différence, qu'ils sont sans*

retraite et que nous sommes logés ; qu'on les néglige et qu'on nous assiste ; qu'on les fuit et qu'on nous accueille et nous gracieuse partout. Ainsi croyez-moi, mon Père, donnons largement et hardiment, nous en aurons encore de reste. Tout au plus notre bâtiment en pourra souffrir, mais nourrir avant de bâtir, tel est l'ordre de la charité quand elle est réglée. C'est le renverser, que de commencer par bâtir même des églises et des maisons religieuses. La modestie et le recueillement intérieur étaient encore un de ses caractères de distinction. Dans les conversations qu'il était obligé d'avoir avec le monde, on s'apercevait que son cœur soupirait après la retraite et la chambre. Aussi disait-il qu'on l'y attendait, et qu'il y avait à faire, si l'entretien durait un peu trop, et quand on le pressait de dire qui l'y attendait, il disait que c'était Dieu même avec qui il avait à s'entretenir. On lui demanda une fois quel était son principal et son plus agréable exercice dans l'Oratoire, et il répondit que c'était l'Oratoire même, voulant marquer par là l'exercice de l'oraison, comme il s'en expliqua ensuite plus clairement. Et de là venait qu'au chœur on eut dit qu'il était ravi hors de lui et dans une espèce d'enthousiasme, charmé de la douceur inexprimable qu'il goûtait au-dedans, et qui rejaillissait au dehors par la sérénité et la modestie de son visage. Cette douceur s'alliait fort bien en lui avec un zèle ardent pour le salut du prochain et une douleur amère en voyant le champ du Seigneur couvert de ronces, et si peu de bons ouvriers pour le défricher. Ce fut ce motif qui lui fit fonder une mission annuelle dans le diocèse de Noyon. Il ne se pouvait consoler de voir naitre si peu de fruits du saint ministère de la parole ; il en concluait que la foi était éteinte dans la plupart des chrétiens.

Quel malheur, disait-il souvent, *que notre ministère ne soit pour la plupart qu'un ministère de mort, et que ce que nous disons pour faire craindre et respecter Dieu, ne se termine qu'à faire fouler aux pieds ses commandements d'une*

manière plus outrageuse pour lui et plus funeste pour ses enfants! Ce zèle avait de la fermeté dans les occasions. Un jour, un homme de condition, s'impatientant de voir trop longtemps à son gré une dame dans le confessionnal de ce Père, où il se proposait d'entrer après elle, la traita tout haut de bigotte, et la tança rudement quand elle se retira. Mais le P. de Montigny, se levant aussitôt de son côté, lui dit d'un ton ferme : *A demain, Monsieur, vous serez peut-être mieux disposé. Le dépit est une mauvaise préparation à la pénitence,* et le renvoya ainsi confus. Celui-ci, après avoir digéré sa honte, reconnut sa faute, revint le lendemain lui en faire un aveu sincère, et se confesser comme il faut.

C'est surtout par cette voie de la direction et de la prédication qu'il nous fit dans Orléans un honneur extrême. On le consultait en toute occasion et on le surnommait par excellence le *docte pieux*. C'est le témoignage que lui rendit un des professeurs de l'Université de Paris, qui avait été le sien, dans des vers qu'il fit sur sa mort (1) :

Scripturas veterum patrum et sophorum,
Libros fatidicos prophetiarum,
Divini monimenta sacra Mosys,
Rubricas, titulosque paginasque
In promptu memorabat et columnas,
Ipsos versiculosque Bibliorum.
Omnes articulos Thomæ sciebat.
Et problemata cuncta, ferme ad unguem,
Nodos quoslibet et solutiones.
Mirantes hominem sui sodales
Donavere duplex ei attributum
Hoc : Doctus-Pius : idque jure, nam cui
Hoc unquam mage symbolum quadravit ?

(1) Jean Morel. *Sch. Remen. in. Acad. Par. moder. prima.*

Il se dévoua surtout à la direction des Carmélites d'Orléans, qui avaient alors à leur tête la sainte Mère Marguerite du Saint-Sacrement, cette digne fille de la fameuse M[lle] Acarie, et dont la vie pleine de piété de l'une et de l'autre se trouve imprimée.

Les divers travaux de ce saint prêtre, joints à ses austérités, ses veilles, ses jeûnes, affaiblirent notablement son tempérament déjà faible et fort délicat. Se sentant déjà épuisé, il fit un effort qui lui coûta la vie. Au sortir de chaire, il se mit au lit, et jugeant cette atteinte mortelle, il se disposa avec beaucoup de paix au grand voyage de l'éternité. Il sut que tous les Pères de sa maison faisaient des vœux pour sa guérison, et il dit: *Ces gens veulent, je pense, empêcher Dieu de m'appeler à lui et de me donner son paradis de bonne heure ; c'est s'opposer, sans le vouloir, à mon avantage.* Il les voyait pleurer autour de lui, et il les consolait d'un air serein et tranquille. Sensible cependant à l'amitié qu'on lui témoignait, il dit un adieu tendre à toute sa communauté, et lui demanda pardon, avec des paroles entrecoupées de sanglots, de tous les mauvais exemples qu'il s'imaginait lui avoir donnés, lui qui, durant trois semaines que dura son mal, ne cessa de l'édifier par une patience à l'épreuve des plus cuisantes douleurs, par un détachement universel de tout ce qui n'est pas Dieu par une élévation presque continuelle du cœur et des yeux au ciel, répétant souvent cette parole de David : *Recevez, Seigneur, selon votre parole, l'âme de votre serviteur.* Dieu l'exauça enfin, le 16 novembre 1624, âgé seulement de 44 ans, 10 mois, et 28 jours.

Sa famille lui fit faire un service solennel dans la cathédrale de Noyon, le 3 décembre, pendant lequel le P. Le Vasseur, docteur en théologie, chanoine et official de la même église, prononça son oraison funèbre qu'il fit depuis imprimer, en la mettant en forme de vie ou d'éloge historique sous ce titre : *Tombeau dressé à la bienheureuse mémoire du Révérend Père Messire Claude de Montigny, prêtre et*

supérieur de la sainte Congrégation de l'Oratoire de JÉSUS en la ville d'Orléans, etc., par M. Jacques le Vasseur. A Paris, chez Pierre de Bresche, 1625, in 12 de 136 pages.

C'est la source d'où j'ai puisé tout ce que j'ai rapporté de ce Père. Quand le panégyriste vient à parler de son entrée dans l'Oratoire, il exprime son estime de la congrégation en des termes qu'il ne me parait pas hors de propos d'extraire, malgré son style gaulois. Voici ce morceau (1) :

Par l'avis du P. Bertin il se rangea en la congrégation des prêtres de l'Oratoire de JÉSUS, congrégation sainte, qui rend son premier paradis au monde, sa primevère à l'Église, son ancien lustre à la prêtrise, ses rayons au soleil ; congrégation qui fait renaître les apôtres, les enfants de Rachel, les thiares du sanctuaire la foi primitive, les étoiles du firmament, bref qui désombrage les deuminaix grands lures du monde ; congrégation qui emploie sa langue à lècher nos ulcères, sa main à la cure de nos maux, sa voix au réveil de nos âmes, sa vue à la garde de nos villes et de nos trésors spirituels..... Rougissons-nous de le confesser? d'avouer (en désavouant) les désordres des enfants d'Abel qui, de nos jours, se sont pour la plupart rendu enfants du malheureux Caïn. Faisons-le dire au saint et dévot personnage Buschius parlant de la chute de son ordre : Hélas! notre ordre canonial, dit cet auteur, en plusieurs lieux et personnes de ce pays est tombé en tel désarroi qu'il est du tout aboli sans qu'il lui reste aucune marque de sa première institution. Sans pousser outre, mon cher auditeur, au récit d'une telle plainte, la candeur de ta conscience ne serait-elle pas forcée de dire, qu'il est vrai que ce bon Père parlant de la débauche de son ordre, parle aussi du nôtre, et que ces bons Pères congregés par le Saint-Esprit dans l'Oratoire de France, sont autant de flambeaux qui redonnent le jour à nos ténèbres, autant de brasiers qui rallument nos glaçons et manques de charité, autant de Saturnes qui nous ramènent le siècle d'or, autant de Polyclètes

(1) Le Vasseur. *Oraison funèbre du P. de Montigny*, p. 36.

qui corrigent à la doctrine de leurs règles les dépravations de la nôtre; aux miroirs irrepréhensibles de leurs mœurs et belles actions, ce que la chair et le mensonge ont corrompu en nous; congrégation enfin d'âmes inspirées, qui, dans ce vallon de misères, font paraître une conversation toute angélique, enseignant avec des paroles de vie et de lumière les enseignements de la véritable sagesse.

A travers ces bizarres traits de la mauvaise rhétorique de ce temps, on sent ce qu'on pensait et ce qu'on prêchait même de nous alors, dans une ville où nous n'étions pas établis, ne faisant encore que de naitre, ne paraissant au monde que depuis douze ans et au fort de l'orage qui s'éleva contre nous au sujet des troubles des Carmélites.

VII. Le Père du Bois de Fontaines (1)

Antoine du Bois, seigneur de Fontaines, gentilhomme Tourangeau, était d'une famille noble et ancienne, originaire de Flandres, d'où, après plusieurs alliances avec les plus illustres maisons des Pays-Bas, même avec celle de Luxembourg, elle s'était venue établir en France depuis trois siècles. Il eut pour père Austremoine du Bois, qui dans les premiers troubles des Huguenots se conduisit en fervent et zélé catholique, et pour mère Jeanne de Forthias, dame de grande vertu. Il fut l'aîné de leurs enfants. Ils lui apprirent, comme de véritables Israélites, à craindre Dieu et à s'abstenir du mal. Etant cru en sagesse comme en âge, ils l'envoyèrent à la cour, où, par une providence de Dieu toute singulière, il conserva son corps et son cœur exempts de souillure. Ses bonnes qualités lui acquirent l'estime et la bienveillance des rois Charles IX et Henri III. Ils lui donnèrent l'un et l'autre des emplois considérables pour leur service et pour le bien de l'Etat, dont il s'acquitta avec honneur et succès ; entre-autres d'une importante ambassade en Flandres, qui lui fut commise dans un temps où la conjoncture des affaires demandait une personne d'une grande capacité et d'une fidélité éprouvée. Son ambition n'en fut point flattée, et au même temps que le monde lui montrait le visage le plus attrayant, la grâce lui inspira du mépris, et le porta à s'en éloigner tout à fait, en se retirant près de Tours à son château de Fontaines. Tandis qu'il y demeurait, Dieu mit à l'épreuve l'amour qu'il lui avait donné pour la vie obscure et tranquille. Dans la confusion de la ligue, le roi Henri III se voyant contraint d'éloigner un de ses secrétaires d'Etat qui avait le soin des princi-

(1) Talon. *Vie de la Mère Magdeleine de S.-Joseph.* Nouv. édit., 1670, L. I, c. 1.

pales affaires, fit écrire à M. de Fontaines de le venir trouver pour exercer près de lui cette charge si honorable. Mais le serviteur de Dieu reçut la proposition avec tout le respect et toute la reconnaissance qu'il devait à son roi, et néanmoins en s'en défendant de l'accepter sur la faiblesse de sa santé ; prétexte honnête dont il couvrit son éloignement des honneurs et son amour pour la solitude.

Dieu lui donna une femme sage, sœur de Mme la chancellière de Sillery, qui, ayant, aussi bien que lui, les inclinations tournées à la vertu, s'occupait aux exercices de religion propres à son sexe, tandis que son pieux mari s'exerçait aux veilles, aux jeûnes, à l'oraison, au soin de régler ses gens, de pourvoir aux besoins des pauvres et à la lecture des Livres saints. Quand il eut perdu cette fidèle compagne, n'ayant plus le cœur partagé entre Dieu et elle, et ne voyant plus rien parmi les créatures qui pût arrêter ses pensées, il résolut de se consacrer pleinement à Dieu même par état, en s'y engageant par le caractère du sacerdoce ; mais il différa quelque temps de l'exécuter, jusqu'à ce qu'il eut suffisamment affermi ses enfants dans les voies de Dieu, et qu'il eut donné ordre, comme il était juste, à l'établissement de ceux qui demeuraient dans le monde. Il n'y eut que l'aîné des garçons et la plus jeune des filles qui prirent ce parti-là. Il eut la consolation de voir tout le reste choisir celui de se donner à Dieu comme lui, qui à l'âge de 65 ans, fut ordonné prêtre, et vécut avec un renouvellement de ferveur, de zèle de la gloire de Dieu, et d'attention à lui gagner des âmes, qui répondait à la sainteté de son ministère.

Cependant M. de Bérulle étant allé faire en 1604 un voyage à Tours pour traiter avec les religieux de Marmoutiers de l'église et des bâtiments du prieuré de Notre-Dame-des-Champs, à Paris, où il obtint d'établir le premier monastère des Carmélites, rendit, par honneur, une visite à M. de Fontaines, dans laquelle il fit une heureuse conquête pour ces religieuses en la personne d'une de ses

filles la plus chérie. Sensible à la perte qu'il allait faire, ce tendre père voulut la conduire lui même à Paris, dans l'espérance qu'après un premier essai de ses forces, la délicatesse de sa santé et l'austérité de la règle ne lui permettraient pas de consommer son sacrifice. Mais la trouvant inébranlable, et voyant que bien loin de la détacher, elle lui avait enlevé ses deux autres filles, qui, à l'exemple de leur sœur, voulurent prendre le même parti, il eut le courage de conduire lui-même la victime à l'autel ; puis, pour s'unir de plus près à elle par ses prières, il se logea auprès de M. de Bérulle dans les dehors de ce monastère, et quand notre très honoré Père eût commencé l'Oratoire il le suivit au Petit-Bourbon, âgé de près de 80 ans, ne trouvant pas de meilleure école pour se perfectionner de plus en plus dans le sacerdoce, que sa conversation et ses bons exemples, et celle de quantité de saints prêtres qui composaient cette maison naissante (1). Il ne se peut dire à quel point de sanctification il parvint depuis que Dieu l'eût insensiblement détaché de tous ses liens les plus légitimes, pour l'attacher au ministère de ses autels. On se contentera d'observer qu'après avoir été parmi nous un rare modèle de toutes les vertus, et y avoir vécu avec une grande édification durant près de 17 ans (2), il mourut à la maison de la rue Saint-Honoré, plein de jours et de mérites, âgé de 95 ans six mois, et dans le baiser du Seigneur, le 29 avril 1627, un jour de vendredi, comme il l'avait ardemment souhaité, afin de pouvoir rendre son âme à son Sauveur le même jour qu'il avait donné la sienne pour lui, et avec la

(1) Je n'exprime pas plus clairement sa qualité de père de l'Oratoire parce que si le P. Talon dit la vérité dans la vie de sa fille, « qu'étant âgé de 74 ans il entra dans la Congrégation de l'Oratoire de Jésus, pour se perfectionner dans l'état, etc. », l'*Ancien Nécrologe*, commencé l'année après sa mort, lorsqu'il en fait mention, dit simplement que Monsieur (et non le père) de Fontaines retiré en la maison de Paris pour y finir ses jours, y mourut, etc., ce qui semble désigner qu'il n'était entré que comme en un séminaire, ainsi que M. Vincent [S. Vincent de Paul] avait fait.

(2) *Nécrologe ancien.* Talon, *Vie de la S. Madeleine-de-S.-Joseph.*

consolation d'avoir mis au monde une sainte en la personne de sa chère fille, la bienheureuse Mère Magdeleine de Saint-Joseph, carmélite, illustre par son éminente piété et par plus de 200 miracles bien attestés et vérifiés dans 14 procès-verbaux, dressés par 4 archevêques et 6 évêques (1). Le corps du P. de Fontaines fut transporté aux Rosiers, près de Tours, pour y être inhumé (selon qu'il l'avait souhaité) y ayant fait un établissement pour nous que sa modicité nous obligea d'abandonner dans la suite.

---

(1) Tal. *Op. cit.*, préface.

VIII. — Le Père Jacques Gastaud

Entré en 1611, mort en 1628.

Jacques Gastaud, de Niort, reçu docteur de la maison de Sorbonne dès l'an 1602 (1), était prieur de Saint-Jean, hors les murs de la ville de la Rochelle, en cette qualité recteur des curés de la ville, et outre cela, official et grand vicaire de Monseigneur l'évêque de Saintes, tant à la Rochelle que dans l'étendue de son district. Plein de zèle pour la réformation des mœurs du clergé, il soupirait après l'exécution du projet qu'il savait être formé depuis longtemps d'établir la Congrégation, s'était offert à M. de Bérulle, pour en être un des premiers prêtres, et en attendant, travaillait avec succès à la Rochelle à en régler le clergé; ses charges et sa vertu lui donnant tout crédit pour cela. M. de Bérulle avec qui il était toujours en grand commerce de lettres, lui écrivit au commencement de l'an 1611 *qu'il bénissait Dieu des bonnes dispositions où il le trouvait, et de l'espérance qu'il donnait de venir bientôt; que Dieu paraissait vouloir avancer et établir de plus en plus le dessein auquel il désirait avoir part, et que plusieurs pensaient à être du nombre; qu'ainsi il ne croyait pas devoir différer longtemps de commencer l'œuvre en abandonnant pleinement le succès à Dieu. Nous cherchons*, ajoutait-t-il, *une place, et sitôt que nous l'aurons trouvée ou à louer ou à acheter, nous l'accommoderons pour nous y mettre. Je serai bien aise que vous puissiez y être dès l'entrée. Je n'estime pas cependant qu'il soit besoin de presser votre retour plus qu'à le temps que vous m'avez mandé.*

M. Gastaud se rendit à temps et fut un de ces saints

(1) *Reg. Soc. Sorb.*

prêtres avec lesquels M. de Bérulle commença la Congregation, lui sixième, à la Saint-Martin de l'an 1611 ; mais il fut obligé de retourner à la Rochelle dès le mois suivant pour couper court à bien des désordres (1) qui dans son absence avaient altéré le peu de bon règlement qu'il avait eu soin d'introduire parmi le clergé, pour l'entretien de la foi et de la piété.

Toutes les lettres qu'il en écrivait, ne marquent qu'empressement de se réunir à ses chers confrères et désir d'y établir l'Oratoire, *n'ayant pas de passion plus vive que de voir cela quelque jour*. Il voudrait que, pour affermir le bien qu'il tâche de faire, M. de Bérulle lui envoyât *quelques ecclésiastiques affidés, qu'il pût pourvoir des deux ou trois chanoinies qui sont encore à sa disposition, pour maintenir le bon ordre par leur exemple, afin qu'il pût s'absenter sans préjudice de la régularité, et que l'église, dont il est prieur, fut assurée à la Congrégation, lorsqu'elle aura nombre suffisant de sujets pour en remplir les fonctions* (2). Au 7 février 1612, *il n'est retenu de retourner à Paris que par la crainte de se rendre comptable envers Dieu eu laissant son œuvre imparfaite. Il tâche toujours de disposer toutes choses pour notre prochain établissement, persuadé que Dieu voudra s'en servir pour sa gloire dans ces quartiers là. Et plût à Dieu,* dit-il, *que les sujets fussent aussitôt prêts à venir que je me pourrais assurer de les y faire bien recevoir et d'y avoir bientôt tout ce qui leur serait nécessaire. Il a tant de désir de se se réunir au petit troupeau qu'il est tout résolu de ne s'arrêter plus à quoi que ce soit, et de remettre le grand vicariat, sa qualité d'official et le prieure-cure de la Rochelle entre les mains de M. de Saintes, si M. de Bérulle le lui commande.*

L'année suivante 1613, persistant dans ses bons desseins il commença par nous résigner son prieuré-cure de Saint-

(1) Gastaud. *Lettre à Bérulle*, 3 janvier 1612.
(2) *Lettre* du 17 janvier 1612.

Jean, et persuada à tous les chanoines de son église de donner la démission de leurs bénéfices en faveur de l'établissement d'une de nos maisons à la Rochelle. M. de Bérulle, en le remerciant (1), s'excuse du retardement à le faire sur les embarras que lui ont donnés les traverses qu'on nous suscitait alors pour exclure de Sorbonne nos pères déjà docteurs, *lesquelles*, dit-il, *malgré la décision en notre faveur de 48 voix contre 14, n'étaient pas encore terminées, parce qu'on était à plaider au parlement*, où le recteur de l'Université en avait intenté appel. Il ajoute que *durant cet orage, qui a été plus violent qu'il ne saurait exprimer, il n'a pas jugé à propos de rien remuer, touchant l'affaire de la résignation de son bénéfice, mais que croyant que ce dessein vient de Dieu, il espère que sa bonne intention sera accomplie ; qu'alors il aura la liberté, après laquelle il soupire, de ne vaquer plus qu'à la retraite, et qu'il doit se contenter en attendant d'en conserver le désir, puisque Dieu lui en tient bon compte.* Il lui apprend *qu'au petit Bourbon ils sont actuellement dix-huit et qu'on y doit commencer, le jour de l'Assomption de la Vierge, à faire des exhortations au peuple tous les dimanches et fêtes, par l'ordre exprès de M. de Paris.*

Animé par ces espérances, M. Gastaud (car c'est ainsi que le qualifie encore Notre Très Honoré Père dans toutes ses lettres de ce temps-là, ne s'étant arrêté au nom de *père* qu'après 1617), M. Gastaud, dis-je, non content de nous avoir donné le prieuré de Saint-Jean, se démit encore en notre faveur de celui de l'île d'Aix, qu'il possédait aussi, en poursuivit l'union en cour de Rome, et des trois cures de Saint-Sauveur, de Notre-Dame de Cognes et de Saint-Barthélemy dans la ville de la Rochelle ; l'obtint dès 1614 et la cimenta par toutes les formalités et les consentements nécessaires, enfin se dépouilla presque entièrement et de ses titres et de ses biens pour en revêtir la Congrégation.

(1) Bérulle. *Lettre à Gastaud*, 10 août 1613.

Il ne jouit pourtant pas du repos qu'il se proposait. Dès le commencement de 1617, M. de Bérulle le supplia (1) *de vouloir bien se rendre à Poitiers, puisqu'il se trouvait dans le voisinage, au sujet d'un nouvel établissement pour lequel nous avions les fonds et l'agrément de l'évêque.* Il s'y transporta sur-le-champ (2) mais sans pouvoir réussir à lever les difficultés qui s'y rencontrèrent.

Il fut plus heureux en 1619 à Toulouse (3) pour nous faciliter l'entrée à la communauté de la paroisse de la Dalbade, établissement important qui nous introduisit peu après dans la cure (4).

Et comme si tout ce qu'il avait fait jusques-là pour nous, était peu de chose, il voulut encore nous établir dans sa patrie à Niort et se démit pour cela d'un prieuré, l'unique bénéfice qui lui restait, nous achetant en outre, de ses deniers, une maison commode pour nous loger, et pressant M. de Bérulle d'y envoyer incessamment des sujets pour hâter la fête qu'il se faisait de nous avoir introduits chez lui.

Mais parce que M. de Bérulle, jugeant cet établissement moins important, et ne pouvant suffire à bien d'autres qu'il était plus pressé de fournir, différait de le satisfaire ; par un effet assez surprenant de la faiblesse humaine, il se prévint contre lui, jusqu'à croire qu'on ne tenait plus compte de sa personne, et, dans son chagrin, abandonna (5) la

(1) *Lettre à Gastaud*, 13 janvier.

(2) *Mém. Dom.*, 3e partie. Poitiers.

(3) *Ibid.* Toulouse.

(4) Lettre de Bérulle au P. Gastaud du 21 novembre 1619 : *Vous êtes requis de ces Messieurs de la Dalbade pour ce commencement et à mon avis vous y êtes nécessaire jusques à Pâques..., Je vous supplie de vouloir bien rendre ce service à Notre-Seigneur que d'introduire notre Congrégation à Toulouse... Dieu vous y a rendu si efficace et si agréable que j'estime que c'est un indice de sa volonté à se vouloir servir de vous à cette entrée.*

(5) Voir, parmi les lettres imprimées de Bérulle, les deux qu'il lui écrivit pour l'en détourner. C'est la 28e. p. 752. et la 31e, p. 754.

Rochelle dans un temps où sa présence y était fort nécessaire pour y consommer l'union de ses bénéfices. M. de Bérulle eut beau lui écrire qu'il désirait, autant que lui-même, cet établissement de Niort, mais qu'obligé de remplir en même temps Luçon, Poitiers, la Rochelle, sa peine était de trouver du monde pour tout cela ; qu'il le suppliait donc de retourner à la Rochelle, lui représentant que c'était son œuvre ; que Dieu lui reprocherait justement un jour de l'avoir laissée périr par sa faute ; que rien n'est plus présent à son cœur que le désir de le satisfaire et la reconnaissance dont lui et toute la Congrégation lui est redevable ; qu'un peu de conférence avec lui dissiperait sans peine les nuages qui pourraient s'être insinués dans son esprit pour lui persuader le contraire ; qu'il le conjure donc de vouloir bien se rendre au plus tôt à la Rochelle tandis que les Commissaires y sont, ne fut-ce que pour lui donner le temps d'aviser au choix de quelqu'un qu'il y puisse substituer à sa place, le tenant jusqu'alors chargé devant Dieu de cette œuvre que Dieu lui-même lui a mise entre les mains.

Cette lettre n'opéra rien sur l'esprit du P. Gastaud ; et soit que son grand âge l'eût rendu plus soupçonneux, soit qu'il eût de l'inquiétude sur l'avenir depuis qu'il s'était entièrement dépouillé, son aliénation dura quelque temps. Il parut vouloir faire bande à part. Il s'en fut à Rome l'année sainte 1625, il fit quelques pas pour essayer de rentrer dans une partie des bénéfices dont il s'était dessaisi, mais en tout cela plus à plaindre qu'à censurer. Il souffrait une espèce de tentation (1) et de violence intérieure dont il n'était presque pas le maître, et qui, sans diminuer le profond respect qu'il avait toujours pour notre Très Honoré Père, et sans lui cacher tout ce qu'il avait goûté de douceurs tant qu'avait duré sa liaison avec lui, l'éloignait

(1) Madame du Faur, prieure de Saintes, dans un mémoire du 30 février 1633, dit que ce père lui en avait fait l'aveu.

comme malgré lui d'avoir la même confiance pour sa personne.

Mais enfin Dieu lui ouvrit les yeux. Il eut honte de sa faiblesse et regret aux démarches qu'il avait faites, et l'année de sa mort il vint se retirer à Niort. Aussitôt M. de Bérulle, qui aurait volontiers sacrifié les intérêts les plus chers de la Congrégation au désir de le ramener, jusqu à être près de lui rendre ses bénéfices (1), lui facilita les voies au retour, en donnant à sa conduite passée le tour le plus charitable, ainsi qu'on le voit par une de ses lettres, que je ne puis m'empêcher d'insérer ici presque toute entière, quoiqu'elle soit déjà imprimée. Elle est du 4 mars, au P. de la Planche, chargé des affaires de la Congrégation pour les maisons d'au delà de la Loire (2) :

« J'ai beaucoup de regret des peines et des traverses que le P. Gastaud a reçues depuis quelque temps, fondées sur des sujets fort éloignés de son intention, et non assez considérés et assez entendus. La condition du pays de la Rochelle et l'état des affaires qu'il a été obligé de traiter ne lui ont pu permettre de paraître toujours au dehors autant de l'Oratoire comme il eût désiré, et comme il doit être tenu en effet (3). C'est pourquoi je vous prie très affectueusement de

(1) Père Goezaud. *Lettre à Bérulle*, 7 octobre 1627. *J'ai reçu votre procuration pour consentir la pension sur le prieuré de Croisé*, [cédé par le P. Gastaud en faveur de Niort...] *Il vaudrait mieux donner au P. Gastaud un autre meilleur bénéfice, si tant est que vous voulussiez refuser celui-ci de lui, au cas qu'il ne retourne pas à la Congrégation. Cette chute est trop étrange, l'ayant vu si zélé, et comme une des colonnes de la Congrégation. Cela m'épouvante.*

(2) Bérulle. *Œuv. imprimées*, p. 745.

(3) M. de Bérulle parle là comme un père qui cherche à excuser son enfant comme il le peut. Mais dans le fond, le P. Gastaud n'était pas trop bien revenu puisque M. de Bérulle écrit du 6 juin 1627 : *que tandis qu'il a plu à Dieu de conserver M. Gastaud en sa première disposition, il se reposait sur lui pleinement pour tout ce qui concernait ce pays-là ; mais que puisqu'il a laissé sa charité première, depuis qu'il a plus de soin de s'accroître temporellement que spirituellement, qu'à la veille de quitter la terre il songe à s'y enraciner encore plus fortement et que même il est un de ceux qui nous veut susciter des affaires, au lieu qu'auparavant il les amortissait, etc.*

n'y avoir aucun égard, et de ne laisser pas de lui rendre toute la charité, l'honneur et le respect que mérite une personne de sa condition. Le soin qu'il a eu de nous donner entrée à la Rochelle, avec tant de peine, de persévérance et de prudence, la charité qu'il a témoignée envers la Congrégation, se dépouillant des bénéfices qu'il avait pour l'en revêtir, et la gratitude que Dieu veut que l'on ait envers ceux à qui l'on est si étroitement obligé, requièrent de nous qu'on lui rende un respect tout particulier, outre celui qui est communément observé entre les nôtres; et combien que, par modestie, il n'ait pas voulu prendre le titre de fondateur, ni à Niort, ni à la Rochelle, je désire toutefois qu'on lui en rende les devoirs et les respects et je vous en prie. Comme aussi, encore que, par l'établissement de notre Congrégation à la Rochelle, au moyen de l'union des bénéfices, la qualité de recteur qu'il avait ci-devant demeure supprimée; néanmoins, parce que notre usage n'est pas, ni ne doit pas être, d'honorer moins ceux qui nous donnent, nous vous prions pareillement de lui rendre tout l'honneur et toute la révérence possible, et même plus que si cette qualité subsistait. C'est une sorte de gratitude et de reconnaissance à laquelle nous sommes tenus, non seulement par le devoir humain, mais encore par l'esprit de Jésus-Christ qui doit être notre règle et notre conduite. J'ajoute à ce que dessus, que les obligations qu'on lui a, ne permettent pas qu'on entre en discussion exacte avec lui de ce qui lui appartient ; et pour cela, si outre le tiers des bénéfices par lui résignés à la Congrégation il désire quelque chose au-delà, j'aime mieux en traiter moi-même avec lui et le contenter; et je vous prie de n'entrer en aucune sorte de différend avec lui et de nous en donner avis. Car l'esprit de charité qui doit régler nos actions, et le respect particulier que je veux rendre pour plusieurs raisons à ce bon Père, me porte à faire tout ce qui sera possible pour lui donner contentement. Je supplie Jésus-Christ et sa sainte Mère de donner l'esprit de paix à votre

maison, etc. » Le P. Gastaud mourut à la maison de Niort, le 6 juillet 1628.

IX. — Le Père Guillaume Passard

Ce Père était de Paris, fut reçu à la Congrégation (1) au mois de novembre 1619 dans la maison de Paris, et, envoyé à Dijon pour être supérieur de la maison, y mourut au mois de septembre 1628. L'*Ancien Nécrologe* dit que c'était un homme *de très grande vertu*, éloge court, mais qui dit beaucoup, parce qu'il faut remarquer que, quoique ces premiers temps soient féconds en sujets d'une éminente piété, on est, sous les trois premiers gouvernements, fort sobre et fort réservé à louer les morts.

---

(1) *Ancien catalogue.*

X. — Le Père André Tod

Entré en 1616, mort en 1630

Dieu se servit de ce Père pour unir à notre Congrégation la maison de Notre-Dame de Grâces, en Provence, qui par une bulle de Clément VIII de l'an 1599, avait d'abord été érigée ad instar de l'Oratoire de la Valicelle de Rome (1). Il était de Dieppe et docteur en droit, et au retour d'un voyage qu'il fit à Rome, il se retira à Notre-Dame de Grâces où il fut fait sous-prieur, ou, comme on parle dans l'institut de saint Philippe de Néri, vice-préfet de cette communauté.

Ensuite, attiré à Paris pour quelques affaires, il fit connaissance avec M. de Bérulle, et charmé de tout ce qu'il avait vu d'édifiant dans sa maison, il écrivit à Notre-Dame de Grâces (2) *qu'ayant souvent visité la congrégation et la compagnie de l'Oratoire de Paris, assisté à leurs offices, vu et reconnu la suave odeur de dévotion qu'ils répandent partout par leur conversation et vie exemplaire, il prie ses confrères d'examiner s'il ne serait pas à propos pour eux de faire union avec elle.*

Sa proposition fut goûtée. De retour à Notre-Dame de Grâces, il fut chargé de pressentir M. de Bérulle, lequel, le 23 juin 1614, lui répondit *qu'il tenait à bénédiction que la première maison qui se liait avec la sienne, fut spécialement dédiée au culte de la Sainte Vierge;* et lui envoya l'année suivante son acte d'acceptation et de consentement à l'union en date du 14 janvier 1615. Nous en rapporterons les conditions en son lieu.

(1) *Anc. catalogue.*
(2) Archives de N.-D.-de-Grâces.

En 1616 (1) le P. Tod fit un second voyage à Paris et fut reçu dans la Congrégation par notre Très Honoré Père qui lui donna la robe au Petit-Bourbon, où nous étions encore logés.

En 1618 il l'envoya quelque temps supérieur à Dieppe (2), et sur le milieu de la même année le fit premier supérieur de la maison de Dijon (3), où il fut bientôt remplacé par le P. Eustache Gault. En 1623 il fut aussi le premier supérieur de la maison des Vertus (4), et en cette qualité prit possession de la nouvelle cure ; et sur la fin de 1626 élu supérieur de son ancienne maison de Notre-Dame de Grâces, par la communauté, selon les privilèges qu'elle en avait (5). Il y travailla à faire confirmer par la Cour de Rome l'union déjà formée avec nous, obtint pour cela une bulle du Pape Urbain VIII du 3 août 1628 et y mourut étant encore supérieur, le 6 janvier 1630 (6) après deux ans révolus de maladie et de souffrances aiguës par lesquelles Dieu avait voulu le purifier et le préparer, son mal ayant commencé à pareil jour qu'il était mort, il y avait deux ans.

Durant son premier séjour, il donna l'ouvrage suivant : *Les Annales de l'Église, de l'illustrissime et révérendissime Cœsar, cardinal Baronius de la Congrégation de l'Oratoire. 1er vol. contenant tout ce qui s'est fait et passé depuis la naissance de JÉSUS-CHRIST pendant les cent premières années, tant en l'état ecclésiastique que séculier. Ensemble l'origine des traditions et coutumes anciennes de l'Église avec la décision des principaux points concernant la foi, controversés en ce siècle. Trad. du latin par André Tod, prêtre de la même Congrégation. Paris. Chez Chevalier, 1614. Un vol. in fol.*

(1) *Anc. catalogue.*
(2) Voir *Dieppe.*
(3) Voir *Dijon.*
(4) Voir *N.-D.-des-Vertus.*
(5) Bérulle. *Lettre* du 13 décembre 1625.
(6) P. Cauvin, *Lettre* du 14 janvier 1630.

Il l'a dédié au cardinal de Joyeuse (1) par l'ordre duquel il l'avait composé. Il lui dit, dans son épitre, qu'il a eu l'honneur de le voir deux fois à Rome être l'arbitre et le modérateur de deux grands conclaves (2). Il est le premier qui ait entrepris de mettre *Baronius* en français. Il espère que les autres tomes suivront bientôt celui-ci, mais le soin de tant de diverses maisons, dont il fut chargé successivement, ne lui permit pas de le faire. Je n'ai trouvé dans aucune bibliothèque que ce volume. C'est celui de nos auteurs de ce temps-là, dont le style est le plus pur et le plus approchant du nôtre.

---

(1) *Avertissement* de l'ouvrage.

(2) Peut-être à l'élection de Léon XI et à celle de Paul V, 1605, car ce cardinal s'y trouva ; mais il fut aussi à celle de Clément VIII en 1592.

XI. — Quelques pères morts en assistant les pestiférés

Depuis 1628 le royaume fut affligé pendant près de dix ans (1) d'une peste aussi violente et presque aussi meurtrière dans sa naissance que la dernière qui a ravagé la Provence. Dans les diverses provinces qu'elle attaqua, nos Pères firent leur devoir, comme j'aurai soin de le remarquer pour la maison d'Aix et en divers autres endroits. Je mets seulement ici sept de nos Pères, qui ne trouveraient pas si naturellement place ailleurs.

Le P. Jean Morel (2), natif de Savoye, mort à Marseille y étant supérieur de la maison, dans l'exercice actuel de la charité envers les pestiférés, au mois de juin 1630.

Le P. Thomas Chaillan (3), provençal, mort pareillement de la peste dans la même ville et le même mois, en assistant aussi les malades, en juin 1630.

Le P. Pierre Beureville (4), natif de Troyes (5), lequel mourut à Chalon-sur-Saône le 7 juillet 1631, et quoique mort de la peste qu'il avait contractée en confessant une femme qui en était attaquée, fut enterré, contre l'usage ordinaire dans les temps de contagion, dans une église hors la ville, parce que les habitants, par l'affection qu'ils lui portaient, le désirèrent ainsi pour être plus assurés du lieu où ils avaient enfermé un dépôt si cher et si précieux.

Le P. Robert des Plasses (6), de Vertaizon, en Auvergne,

(1) *Mercure de France*, an 1628, p. 34.
(2) *Ancien Nécrologe.*
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*
(5) Il était grand oncle du confrère Henri de Beureville, mort à Troyes en 1716.
(6) *Ancien Nécrologe.*

mort à Lyon dans l'exercice de la charité envers les pestiférés au mois de novembre 1628.

Le P. Guerrois (1), mort à Nantes dans les mêmes fonctions.

Le P. Georges Campen (2), hollandais, lequel est mort en Hollande assistant les pestiférés au mois d'octobre 1636.

Le conf. Jean-Baptiste Néron (3) natif de Caen, mort à Nancy assistant deux des nôtres malades de la peste au mois d'août 1631.

---

(1) *Anc. Nécrologe.*
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*

XII. — Le Père Gaspard de Répichon

Entré en 1623, mort en 1631

Ce Père était d'une des meilleures familles de Caen (1), qui avait l'honneur d'être alliée à celle du P. de Harlay-Sancy. Il fut reçu dans l'Oratoire à la maison de Paris, le 23 mai 1623, six mois après qu'il avait eu la générosité de nous établir à Caen, en nous y donnant, conjointement avec un de ses frères, trésorier de France, une fort belle maison qu'ils y possédaient. C'était un don de plus de 20,000 fr. et ce ne fut pas le seul. Nommé supérieur de cette maison, dont il était à si juste titre le père, vers l'an 1627, il lui fit et lui procura tout le bien qu'il pût. Son dessein était, s'il eut survécu à sa mère, de nous laisser une terre seigneuriale qui lui devait un jour revenir, mais une mort prématurée nous l'enleva.

Elle le trouva plein de bonnes œuvres, et ne songeant plus, depuis le moment qu'il était entré parmi nous, qu'à se faire un trésor pour l'éternité. Il ne respirait que zèle pour la gloire de Dieu, charité pour le prochain, esprit de mortification et de sacrifice à l'égard de son propre corps. C'est le témoignage unanime qu'on lui rendait encore dans son propre pays, plus de quarante ans après sa mort. L'air de modestie, de recueillement et de douceur qu'il portait sur son visage, touchait les cœurs et les élevait à Dieu. Il passait une partie des nuits en prières, il couchait fort souvent à terre; lui étant une fois arrivé, dans cette situation, d'être foulé aux pieds par quelqu'un qui, dans les ténèbres, ne l'avait pas aperçu. Il répondit aux excuses que celui-ci se mit en devoir de lui faire, dès qu'il le sentit : *Foulez,*

(1) *Liv. Hist. Caen.*

foulez sans crainte ce qui mérite tant de l'être. Interrogé dans sa dernière maladie, s'il ne craignait pas beaucoup la mort, sa réponse fut qu'il n'osait trop s'en occuper, parce que Dieu lui faisait goûter trop de consolation sensible dans sa pensée et à la vue de ses approches.

Il brûlait du zèle pour gagner des âmes à Dieu. L'objet principal de ce zèle était la conversion des hérétiques, et c'est dans l'espérance que l'Oratoire travaillerait dans Caen à ramener une partie de ceux du pays, qu'il nous y fonda. L'instruction des pauvres et des ignorants était aussi une de ses dévotions privilégiées. Il ne voulait presque confesser qu'eux et c'est dans cet exercice de charité qu'il gagna la maladie dont il mourut. C'était la peste qui désola Caen en 1631. Il eut cru de manquer à son devoir de citoyen et de supérieur, de suivre les conseils et les exemples de retraite que bien des gens lui donnaient. Il se présenta au péril avec un courage animé de foi, confessant, soulageant, animant les pauvres, et atteint de la contagion au milieu de ces fonctions charitables, il en alla recevoir le prix avec confiance le dernier jour d'avril, de l'an 1631.

De la maison de Paris où il fut reçu, il avait été envoyé à Châlon pour y commencer notre établissement. Il fit du bien à cette maison naissante, y eut beaucoup à souffrir, jusqu'en 1627, de la part de l'évêque qui ne voulait point d'abord de nous dans ce pays-là (1).

---

(1) Voy. *Châlon.*

XIII. — Le Père Paul Metezeau

Entré en 1611, mort en 1632

C'est une négligence inexcusable dans notre ancien catalogue d'avoir oublié le nom de ce Père, un des plus fameux d'entre ceux avec lesquels M. de Bérulle jeta les premiers fondements de l'Oratoire. Il était alors en sa 28me année, parisien de naissance (1), quoique originaire de Dreux, (2) de la Société mais non encore docteur de Navarre, au rapport de M. de Launoy dans son histoire de cette maison, bien plus croyable en cela que M. du Pin (3), qui le fait recevoir docteur de cette société en 1613 (4) et puis entrer dans l'Oratoire dont il était déjà deux années auparavant (5).

C'était un homme de tête et de beaucoup d'esprit, mais plus recommandable encore par son zèle ardent et son éminente piété, et le succès de ses sermons (6), qui nous firent connaître et appeler en divers endroits (7).

(1) Bordes. *Mémoires manuscrits.*

(2) Le P. Bourgoing dans un mémoire écrit de sa main, le dit de Dreux, mais le P. Métézeau se dit parisien à la tête de tous ses ouvrages.

(3) *Table des Auteurs Ecclésiastiques*, p. 1985.

(4) *Circa annum 1613 Navarricæ societati nomen dedit, sed, antequam illos celebraret actus quibus fieret in Theologia magister, ad gallicani Oratorii Congregationem transivit.* Cap. 10, p. 832.

(5) S'il l'eut été, il l'eût marqué à la tête de ses ouvrages, ad instar de nos autres pères de ce temps-là, surtout depuis nos démêlés de Sorbonne sur le doctorat, pour ne pas paraître renoncer à un titre dont on nous avait voulu dépouiller. Or il ne s'en fait jamais honneur.

(6) Launoy.

(7) D'abord après l'établissement de l'Oratoire M. de Bérulle l'envoya à Lorette avec le P. J.-B. Quinot pour mettre la Congrégation naissante aux pieds et sous la protection de la Sainte Vierge, et ils eurent la consolation de dire neuf jours de suite la sainte messe à cette intention dans la sainte Chapelle. Ceci se passa en 1612, au plus tard l'année suivante avant son retour en 1614.

Dès 1614 il fut établi premier supérieur de Dieppe (1). Il commença aussi en 1616 l'établissement de Tours (2), et c'est là que M. de Bérulle, apprenant qu'il se ruinait à force de travaux et d'austérités, lui écrivit (3) *de se modérer et de ne se livrer ni à l'étendue de son zèle, ni à la multitude des affaires dont il était accablé ; que du train dont il y allait, il n'était pas pour rester longtemps, et qu'il rendrait plus d'honneur à Dieu et plus d'assistance au prochain en se mettant en état de les servir plus longtemps qu'en travaillant comme il faisait à se consumer tout à coup.* Il finit ainsi sa lettre : *Croyez autrui et non votre zèle, et pour cela adorez la petitesse apparente de JÉSUS-CHRIST dans sa vie humble et privée... O ! que de grâce il y avait dans cette vie cachée ! que de rares utilités ! que de jouissance et de fécondité ! Et qu'il y a de bassesse et d'inutilité dans notre vie publique et dans nos labeurs les plus apparents !*

De Tours le P. Metezeau fut envoyé à Angers (4) où l'état et le fruit de ses prédications dans l'église de Saint-Maurille donnèrent lieu à notre établissement qui commença en 1619. Il y passa près de deux ans dans la maison du frère du P. Goëzault.

En 1618 un seul carême prêché dans l'église métropolitaine de Saint-Etienne (5) à Toulouse fut suivi d'un pareil effet. Aussitôt le premier président du parlement, Gilles de Mazuyer, et le grand vicaire de l'archevêque, Jean de

(1) Voir *Dieppe*.

(2) Voir *Tours*.

(3) Lejeune : *Panégyrique de Bérulle*, 139.

(4) Il fut auparavanten Lorraine, car M. de Bérulle lui écrit le 15 septembre (apparemment 1618 ou 1617) et l'exhorte à revenir au plus tôt le rejoindre pour se rendre avant la Toussaint à Toulouse, où on le demandait pour l'Avent et le Carême prochain, et travailler durant ce temps-là à l'établissement de la Dalbade qu'on nous proposait.

(5) Bérulle à Metezeau à Toulouse, le 10 mars. *Nous avons ouï de divers endroits la satisfaction que la ville a reçu de votre advent et la grâce que Notre-Seigneur vous y a faite. C'est à vous de lui en rendre grâces, de la conserver et même l'accroître pour ce carême par vos prières, par vos études et par le choix des matières que vous avez à traiter devant ce grand auditoire.*

Rudèle, proposèrent aux paroissiens de la Dalbade de se procurer des sujets d'un corps qui annonçait si bien Jésus-Christ (1). M. l'archevêque de Bordeaux, le cardinal de Sourdis (2), qui l'entendit pendant ce carême, en fut si charmé qu'il l'arrêta pour la station de l'année suivante dans son église, et lui donna pour sa mission ces mots adressés à son chapitre dans une letttre : *Mitto ad vos alterum Paulum in cathedra,* faisant allusion à son nom de Paul Metezeau. Il surpassa même l'attente que cet éloge si court mais si magnifique donnait de lui. Le Parlement de Bordeaux, ravi de l'entendre, changea plus d'une fois les heures de ses séances quand elles ne cadraient pas avec celle de ses sermons, que Dieu bénit par des conversions éclatantes.

Ensuite, après avoir été deux ou trois ans supérieur de Lyon (3), il fût prêcher l'avent de 1624 à Marseille, ce qui nous valut l'année suivante la direction du collège de cette ville, ainsi que de celui de Toulon ; le bruit de ses prédications s'étant répandu jusque là.

C'est sous cette année qu'il faut placer l'ouvrage suivant : *Theologia sacra juxta formam Evangelicæ prædicationis distributa : authore Paulo Metezello, parisiensi, congregationis. Oratorii J. C. presbytero. Lugduni. Sumptibus Ludovici. Prost. 1625* (4) *in fol. de 800 pages.*

C'est un cours entier de sermons, ou, comme porte le titre, un corps de théologie mise en desseins de sermons un peu étendus. Il y en a pour deux ou trois avents et autant de carêmes, sur tous les mystères, sur les princi-

(1) Du Catel : *Hist. Lang.* pag. 206.

(2) Fardel. *Mém. mss.* ar. 39.

(3) Y étant en 1621, il alla travailler quelque temps à Langres avec beaucoup de bénédiction et y prêcher l'Octave du Saint-Sacrement. Il fut demandé par M. de Toulouse pour aller encore prêcher le carême suivant à la Dalbade (Bérulle. *Lettre à Metezeau à Langres, 16 mai 1621.*)

(4) M. de Launoy, et M. du Pin après lui, mettent cet ouvrage en 1624. Tous deux se trompent.

paux saints et sur les vérités les plus importantes de la doctrine chrétienne. Tout y est appuyé de textes de l'Ecriture, qu'on sent qu'il a fort à la main, et de passages choisis des Pères. On voit surtout qu'il s'attache à faire connaitre et à prêcher JÉSUS-CHRIST, ses mystères et ses rapports avec nous, à la vérité d'une façon qui est souvent un peu trop mystique. Comme il ne faut pas chercher chez lui le détail de mœurs, cette précision et cette justesse qui sont tant du goût d'aujourd'hui, aussi faut-il dire à sa louange qu'en vain y chercherait-on cet étalage d'érudition profane, ces fades allusions et les autres traits du mauvais goût qui régnait alors. En un mot c'est un des premiers d'entre les nôtres qui, à la faveur des leçons de notre Très Honoré Père, a le plus contribué à introduire le bon dans la chaire. Il prend quelquefois ses principes d'un peu trop haut, et en choisit de trop scholastiques et par conséquent trop secs, mais il faut observer que ce ne sont là que des canevas de sermons.

Il demande grâce pour toutes les fautes d'impression qui peuvent s'être glissées dans son ouvrage, attendu qu'ayant commencé de veiller à cette édition pendant qu'il était supérieur de Lyon, il s'est vu tout à coup appelé ailleurs pour des affaires pressantes qui le retiennent encore à cent lieues de là, c'est-à-dire dans la Provence.

L'Exercice intérieur de l'homme chrétien, par le P. Paul Metezeau, prêtre de la Congrégation de l'Oratoire de JÉSUS-CHRIST N. S. In-8°, Paris. Chez Huré, 1627 (1).

Il nous apprend qu'il lui est arrivé, à l'égard de ce livre, comme à l'égard du précédent. Ce qui donna occasion à celui-ci, c'est qu'employé souvent à prêcher, il faisait ses collections et ses desseins de sermons en latin, méthode qu'il trouvait plus courte et plus aisée pour s'énoncer

(1) M. du Pin le rapporte à l'an 1617. C'est apparemment une faute de l'imprimeur.

ensuite dans sa langue naturelle, et que des personnes de condition ayant vu par occasion ces recueils, les jugèrent utiles au public et le pressèrent de les lui donner.

Et de même pour ce dernier, il s'est rendu aux instances d'un de ses frères, le seul qui lui reste de plusieurs autres, homme du monde par sa condition, mais très éloigné du monde par sa vie et ses sentiments, lequel ayant exigé de lui qu'il lui dressât quelques exercices de dévotion pour s'élever à Dieu parmi les soins de sa profession. Le P. Metezeau ne s'est proposé d'abord que de lui mettre sur le papier ce qui lui viendrait à l'esprit pendant une quinzaine de jours; puis, s'apercevant qu'à mesure qu'il approfondissait son sujet, il s'étendait sous sa main, il s'est résolu de faire un traité complet, pour former et instituer un véritable chrétien par l'exercice des vertus et des dispositions qu'il lui expose, pour les pratiquer pendant le court de la semaine, par exemple: le lundi adorer la puissance de Dieu, le remercier du bienfait de la création, etc.

Les trois docteurs approbateurs de son livre bénissent Dieu de ce que l'*apôtre de notre France*, c'est ainsi qu'ils nomment M. de Bérulle de son vivant, *a encore en notre siècle des enfants héritiers de son esprit*. C'est, en effet, sa doctrine, sa religion, sa piété que ce livre respire, mais non pas son style; celui du P. Metezeau n'étant ni aussi noble ni aussi clair.

Ce frère, au reste, à qui il dédie l'ouvrage, était ce même Clément Metezeau, de Dreux, à qui le Moréry de la nouvelle édition (1) attribue l'invention de cette fameuse digue qui assura en 1628 la prise de la Rochelle, et non à Pompée Targon, dont, selon cet auteur, les divers ouvrages et estacades ne purent pas réussir à fermer l'entrée du port aux Anglais. Il s'est trompé dans ce qu'il ajoute qu'il fut depuis architecte des bâtiments du roi, car il l'était au moins dès 1623, et nous en avons une bonne époque en ce

(1) De 1725.

que c'est lui, selon nos mémoires, qui détermina le roi, cette année-là, à faire sa chapelle du Louvre de notre église qu'on nous menaçait auparavant de nous faire abattre.

Traité de la vie parfaite par imitation et ressemblance de JÉSUS-CHRIST. Par le P. Paul Metezeau, prêtre de la Congrégation de l'Oratoire de JÉSUS-CHRIST Notre-Seigneur, Paris. Chez Adrien Taupinard, 1627, in-8° de 800 pages.

Son premier dessein (1), à ce qu'il assure, était de mettre cet ouvrage à la suite de ses *Exercices de l'homme intérieur*, mais ayant traité ce sujet de l'imitation de JÉSUS-CHRIST dans deux célèbres églises, où il a prêché, à St-Sauveur qui est la cathédrale d'Aix et à Sainte-Croix d'Orléans, ce qu'il en dit, y fut si goûté que plusieurs personnes le recueillirent et en firent courir des copies; et ce sont ces recueils développés qui composent ce nouveau livre, qui est fort gros. S'il prêchait comme il écrit, je doute qu'il pût être à la portée de tout le monde. Il ne parle, il ne présente que JÉSUS-CHRIST ; mais JÉSUS-CHRIST regardé avec ces yeux d'aigle de M. de Bérulle son maître.

Pauli Metezelli parisiensis Congregationis Oratorii D. J. presbyteri, de sancto sacerdotio, ejus dignitate et functionibus sacris ad sacerdotum atque omnium qui orationi, ministerio verbi et curæ animarum incumbunt, piam institutionem. Parisiis, apud Billaine 1631, in-8°.

Ce livre a près de 1200 p. Il est divisé en quatre parties. Il traite, dans la première, de l'excellence du sacerdoce en général; dans la 2e, de la célébration de l'Eucharistie; la 3e embrasse l'obligation de prier Dieu pour le peuple et de l'instruire, qui est propre aux prêtres. La 4e parle de la conduite des âmes. L'ouvrage n'est donc pas trop long par rapport à l'importance et à la fécondité du sujet. Quant à la manière dont il est traité, trois évêques, M. Camus,

(1) Préface du livre.

évêque de Belley, Sébastien Zamet, évêque de Langres, et le coadjuteur d'Avranches déclarent que la doctrine en est excellente, sublime, exacte, pleine d'onction et partout l'expression fidèle des mœurs de celui qui la débite, lui rendant ce témoignage si avantageux qu'il dit ce qu'il fait, et qu'il fait précisément ce qu'il dit.

Pour lui, il avoue que plusieurs motifs l'ont retenu longtemps d'écrire sur cette matière : le grand nombre d'auteurs, qui l'ont déjà traitée, son peu de talent, sa vie si occupée ; mais le désir de sa propre utilité, en se représentant les devoirs de son état, et l'espérance d'être utile aux autres prêtres, l'ont fait passer par-dessus ces premières considérations. Le corps, dont il est, n'a point d'autres vues que de former de saints prêtres. C'est dans cet esprit que l'a élevé son illustre chef dont il regrette la perte. Il en prend occasion de se jeter sur ses louanges, son éloignement des honneurs, son respect, son amour, sa foi pour les saints mystères, les circonstances si précieuses de sa sainte mort à l'autel. Il ne manque pas de se faire honneur d'avoir été celui qui le reçut entre ses bras, quand il tomba en faiblesse. Il rappelle, avec la plus vive consolation, l'avantage qu'il a eu de vivre longtemps avec ce grand homme et d'avoir été un de ses premiers compagnons. Il ajoute qu'il eut suivi son exemple de ne jamais donner d'écrit imprimé que par l'engagement de quelque sorte de nécessité où Dieu le mettait de le faire, s'il n'avait en même temps présente à l'esprit cette autre maxime, qu'il ne cessait de lui inculquer, qu'un bon prêtre ne doit jamais rien omettre de ce qu'il croit pouvoir contribuer au salut des âmes, qu'il doit regarder comme sa tâche propre et s'y employer tout entier et à chaque instant de sa vie.

Cette même année 1631 se tint à Paris notre première assemblée générale, à laquelle il fut appelé nommément, sans passer par la voie ordinaire du scrutin et des élections : distinction qui était bien due à une personne qui avait jeté

avec notre Très Honoré Père les premiers fondements de la Congrégation.

Mais il mourut l'année suivante en bon soldat de J. C. les armes à la main, au milieu d'un carême qu'il était allé prêcher à Calais, *au grand regret de toute la ville, qui lui rendit les devoirs funèbres d'une manière proportionnée à la haute estime qu'elle avait conçue de sa piété* (1). Il fut enterré devant le grand autel, et réputé bienheureux de tous les gens de bien, ayant encore plus édifié à sa mort qu'il n'avait fait pendant sa vie. Il dit, dans cette extrémité, bien des choses qui furent pour ceux qui les entendirent un témoignage manifeste de la sainteté de sa vie, et Monsieur le Doyen de cette église en conserva quelques mémoires fort précieux, qui par malheur ne sont pas venus jusqu'à nous.

Il mourut le 17 mars 1632 (2), à l'âge de 50 ans (3).

---

(1) Lettre du Supérieur de Boulogne au Père de Condren du 20 mars 1632.

(2) *Ancien Nécrologe*. — Autre erreur de M. du Pin qui met cette mort en 1640.

(3) Le nouveau livre historique de la maison de Saint-Honoré, après le titre des ouvrages de ce Père, ajoute : Nous avons encore les quatre qui suivent, peut-être restés manuscrits : 1° *Opus tripartitum in quadragesimâ complectens tria tempora prædicationis JESU CHRISTI* — 2° *Conversationes divinæ JESU CHRISTI in terrâ juxta Evangelia dominicalia totius anni.* — 3° *Festa solemnia sanctorum.* — 4° *Catacheses christianæ centum et viginti, complectentes omnia quæ necessaria sunt ad salutem.*

XIV. — Le Père Daniel Hotman

Entré en 1627, mort en 1634

Tout ce que je sais de ce Père, que nos livres (1) qualifient du titre de fondateur, sans dire en quoi, c'est qu'il était de Paris ; qu'il fut d'abord de l'Institut de l'Oratoire de Rome, dans Rome, à la maison de la Valicelle, puis dans la maison de Notre-Dame de Grâces en Provence; que depuis l'union, voulant finir ses jours dans sa patrie, il souhaita d'être et fut en effet reçu dans la maison de Paris le 6 août 1627, et qu'il y mourut, âgé de 76 ans, le 1er septembre 1634 (2). Il était abbé de Juilly. Ce n'est pas pourtant de lui que nous tenons cette abbaye, mais bien du P. Gibier (3), à qui le P. Hotman l'avait résignée avant de mourir, et qui s'en démit en faveur de l'union à notre maison de Paris, le 18 mars 1637.

---

(1) *Ancien Catalogue.*

(2) *Ancien Nécrologe*, et voyez maison de Paris.

(3) Pierre Gibier, d'Orléans, reçu à Paris l'an 1621, mort à Angers en 1648. (*Ancien Catalogue.*)

XV. — Le Père Charles de Créquy

Entré en 1623, mort en 1637

Charles de Créquy, connu dans le monde sous le nom de comte de Bernieules (1), né dans le diocèse de Noyon, après avoir servi assez longtemps dans les armées du roi, touché de Dieu, se retira parmi nous, y fut reçu en 1623, le 29 juillet et consacré prêtre par un *extra-tempora*, le 12 novembre de la même année. Il vécut avec beaucoup d'édification dans la maison de Saint-Magloire pendant 14 ans, au bout desquels il y finit saintement sa course au mois de mai 1637. Il fut un des douze prêtres que notre Très Honoré Père emmena en Angleterre avec lui, à la suite de la princesse Henriette. Mais, comme les autres, il n'y fut qu'un an. Il avait été marié, comme on voit par l'épitaphe qui est sur sa tombe, dans le chœur de Saint-Magloire.

---

(1) *Ancien Catalogue.*
C'était le non d'une des branches aînées de cette ancienne et illustre maison de Créquy. (Voyez *Moréry*).

XVI. — Le Père Charles Gérault

Entré en 1613, mort en 1642

Charles Gérault, natif de Laon, docteur dès 1604 de la maison et société de Sorbonne (1), dont il fut prieur l'année suivante, entra dans la Congrégation au mois d'octobre 1612, après avoir, en 1610, converti à la foi un ministre nommé Guibert, qui fit abjuration entre ses mains à la Rochelle, et c'est pour cela que M. de Bérulle l'y renvoya après environ un an de séjour près de sa personne, dans l'espérance qu'il continuerait de travailler aussi fructueusement dans ce pays-là, et il y vécut du moins avec beaucoup d'édification.

Il y était supérieur au mois de mai 1621, pendant qu'on était à la veille de la guerre des huguenots, au sujet des délibérations de l'assemblée de la Rochelle, qui avait formé une ligue de tous les calvinistes du royaume pour faire entre eux une espèce de république. Le *Mercure français* (2) remarque qu'on fit alors une double observation, qui nous fait honneur : la 1re, que, sur ces mouvements et les bruits de guerre, les principaux ministres de Paris et de Bordeaux et des autres grandes villes, qui ne parlaient peu auparavant, dans leurs prêches, que de souffrir persécution et d'exhortations à la souffrir en patience, furent les premiers, quoiqu'on leur pût dire pour les rassurer, à prendre la fuite et à se retirer hors de France, abandonnant leurs églises; et la 2me, c'est que, bien différents des ministres, les prêtres de l'Oratoire de l'église de Sainte-Marguerite de

(1) Voir Registres de la Sorbonne.
(2) *Merc. franc.* ann. 1621, pag. 390.

la Rochelle ne purent se résoudre à sortir qu'après le commandement exprès qui leur en fut fait par le maire, qui leur représenta le danger évident, où ils étaient, de perdre la vie.

Les circonstances de ce danger, que coururent alors nos Pères, sont rapportées en grand détail dans une rélation, imprimée de ce temps-là, intitulée : *Le bannissement des Prêtres de l'Oratoire, hors de la Rochelle*, que je crois devoir insérer ici. Elle porte :

« Le jour de l'Ascension, 20 mai de l'an 1621, sept ministres avec quinze de l'Assemblée et douze de ceux qu'ils appellent francs-bourgeois, tinrent conseil pour savoir s'ils chasseraient dehors les prêtres de l'Oratoire ; quelques-uns les voulaient faire massacrer, les autres voulaient qu'on les brûlât dans leur église ; les autres disaient qu'ils les fallait plutôt jeter par-dessus les murailles. Enfin, sans le magistrat qui leur remontra qu'on en pourrait faire autant ailleurs à leurs frères, cela allait être fait. Ayant donc été du moins résolu qu'ils videraient la ville, on chargea le maire de leur en porter la parole. Pour cet effet, dès le lendemain, sur les trois ou quatre heures du matin, le maire fit dire à ces Pères que quelqu'un d'eux eut à lui venir parler sur-le-champ. Le P. Cocquerel, le premier que le messager du maire trouva, fut aussitôt en avertir le supérieur, nommé le P. Giraut. (C'est Gérault qu'on a voulu mettre ; et c'est une preuve en passant, que ce n'est pas nous qui fîmes imprimer cette relation.) Le supérieur avec l'autre Père se rendit incessamment chez le maire, qui les mena au collège de la ville et leur dit : Messieurs, les insolences que ceux de votre parti commettent à l'endroit de ceux de la religion, font que je ne puis plus tenir le peuple. Jusqu'ici j'ai fait tout ce que j'ai pu pour votre conservation, mais maintenant je vous déclare mon impuissance. Je me suis distrait d'une compagnie, disant que je m'allais reposer, pour pouvoir venir vous donner cet avertissement en secret, car je ne voudrais pas qu'on

sût dans la ville que je vous ai parlé. Voyez seulement en quoi je pourrais faciliter votre sortie. Les Prêtres de Sainte-Marguerite le remercièrent de ses bons avis, du soin qu'il avait eu d'eux pendant sa magistrature, et le supplièrent de leur donner lui-même conseil sur ce qu'ils avaient à faire. Il leur dit qu'il était d'avis qu'ils feignissent de s'aller promener deux à deux, et qu'ils s'en allassent de cette sorte. Ces pauvres gens repartirent qu'ils ne pouvaient prendre ce parti-là, sans s'exposer à être assassinés par cette quantité, qui était répandue de tous côtés, hors des portes. Et le maire leur dit qu'ils n'avaient donc qu'à faire comme ils l'entendraient, mais qu'il ne savait pas autre chose.

Alors ces Pères se retirèrent chez eux pour prier Dieu de les diriger dans leur retraite ; et comme ils allaient sortir, leur église et leur maison furent aussitôt assiégées d'une infinité de peuple qui criait à pleine tête, qu'il ne fallait pas les laisser sortir vie sauve, proférant une infinité de paroles scandaleuses contre ces bons Pères, à qui la mort eut été douce, s'il eut plu à Dieu en cette occasion d'en disposer pour sa gloire. Au bruit, le maire accourut et pria le peuple de ne rien faire, dont il eut ensuite à se repentir. Mais voyant qu'il ne gagnait rien, et qu'ils criaient encore plus fort, comme autrefois les Juifs : *Tolle, tolle*, il s'avisa de publier tout haut qu'il faisait défense aux Prêtres de l'Oratoire, sous peine de la vie, de sortir jusqu'au lendemain. Ces pauvres gens, qui ne savaient à quoi tendait ce délai, rentrèrent chez eux, où ils se mirent à prier Dieu de nouveau, de les assister en ce péril évident.

La populace, croyant qu'ils ne sortiraient pas jusqu'au lendemain, à cause de l'ordre qui venait de leur être signifié, se retira chacun chez soi pour dîner, car il était près de midi, se promettant tous de revenir le lendemain, afin de les conduire à coups de bâtons et de halebardes.

Le maire voyant le peuple retiré, envoie vite avertir ces Pères de faire préparer un bâtiment pour partir pendant

que le peuple dinait. Ils n'avaient pas grands préparatifs à faire, n'ayant que leurs manteaux à mettre sur leurs épaules et le Saint-Sacrement à emporter. Comme ils étaient à délibérer sur ce second ordre, le maire parut à la tête de quarante hommes armés, leur fit fermer les portes de leur maison, et les conduisit par la porte neuve à un bâtiment qui les attendaient pour les mener à Brouage. Le peuple commençait à se rassembler autour d'eux, mais le maire qui ne les quitta point jusqu'à ce qu'ils fussent embarqués, après avoir passé la porte de la ville, la fit fermer sur le peuple qui le suivait. »

La relation ajoute, en finissant : « Ce n'est pas d'aujourd'hui que les Rochelais persécutent les catholiques, et particulièrement les Pères de l'Oratoire, qui n'y ont jamais osé faire leur charge librement, parce que, quand ils voulaient aller administrer les sacrements ou consoler les malades, ils étaient obligés de porter la sainte Hostie dans leurs poches ou dans leur sein. Et il n'y a guères qu'un de ces prêtres, en allant visiter un malade, fut arrêté par un portefaix, qui, en pleine rue, lui vint jeter son sac sur les épaules, en lui disant : *Tiens, gros âne, porte mon sac.* »

En 1627, le P. Gérault demeurait à Nantes (1), et M. de Bérulle pensait à le renvoyer à la Rochelle, comme étant un sujet bon et vertueux, en état d'y faire diverses fonctions très utiles, de prêcher, de confesser, de catéchiser et parce que, y étant déjà connu, il y serait plus utile que plusieurs autres.

Depuis ce temps-là, je le perds de vue et n'en sais plus rien que sa mort arrivée à Orléans (2) en 1638, y étant supérieur. On assure que la tradition de sa famille conserve de sa piété un souvenir très avantageux, mais je n'ai pu parvenir à la faire expliquer, ni à fournir aucun mémoire.

(1) Bérulle, *Lettre à Gibieuf* du 16 juillet 1627.
(2) *Ancien Nécrologe.*

XVII. — Le Père Jean Bence

Entré en 1611, mort en 1642

Le P. Bence, un des premiers prêtres avec lesquels notre Très Honoré Père commença l'Oratoire, sur la fin de 1611, était de Rouen. Il entra dans la Congrégation étant docteur de la maison de Sorbonne depuis 11 ans, et non pas, comme dit Dupin, peu de temps après avoir pris le bonnet (1). Il pouvait avoir alors 43 ans. Après 4 ou 5 ans passés au Petit-Bourbon, où il faisait la proposition de l'Ecriture Sainte à nos Pères, presque tous docteurs comme lui, M. de Bérulle, pressé d'accepter plusieurs établissements qu'on lui offrait de divers endroits (2), l'envoya en Bourgogne et jusqu'à Lyon, avec procuration d'accepter les maisons que l'on lui présenterait, après qu'il aurait bien auparavant recommandé la chose à Dieu, et à condition de s'en tenir, dans le doute, à la première pensée que Dieu lui aurait donné dans la prière.

Ce bon Père, qui, quoique Normand, était l'homme du monde le plus droit et le plus simple sur l'article de l'intérêt, prit trop à la lettre ses instructions, accepta de toutes mains les offres des villes qui de tous côtés voulaient nous avoir, ainsi nous plaça à Lyon, le 3 décembre 1616 ; à Mâcon, le 6 février 1617 ; à Langres, le 13 août 1616; à Dijon, le 7 septembre 1623; à Chalon, le 22 février 1624; à Beaune, le 8 septembre 1624 ; mais partout sans entrer presque en aucune discussion sur l'article du revenu, sans pourvoir aux moyens de la subsistance. Son grand et presque son unique soin, était de prier beaucoup pour

(1) *Socius 1600, respondit de* Sorbonicâ *1601* (*Reg. Sorb.*)
(2) Fardel, *Mém., art.* 28.

attirer la bénédiction de Dieu sur ces maisons naissantes.

A peine était-il logé dans Lyon, qu'il y voulait bâtir une église (1). Sur quel fonds? On en jugera par ce trait d'une de ses lettres à M. de Bérulle (2), où après lui avoir exposé ses vues sur ce bâtiment, il dit : *La liberté, que vous m'avez donnée, de vous rendre compte de mes pensées, me fait vous dire que je pense que celle-ci vient de Dieu, parce que, sans y avoir appliqué mon esprit, à mon réveil, j'ai eu, en un moment, une claire vue de tout ce dessein.* Puis, lui parlant d'un confrère de cette maison, qui, se trouvant fort à son aise, voulait appliquer une partie de son revenu à l'entretien de deux de nos maisons au choix de M. de Bérulle, il ajoute parlant de lui-même : *Je vous ai écrit de la même manière par rapport à ce peu que j'ai, et vous ai déjà fait ma procuration pour vendre le tiers de mon bien et l'affecter à la maison de Rouen, comme vous me l'avez écrit, et pour le reste du revenu, il serait bon d'en donner une partie à cette maison de Lyon, qui est très pauvre,* (à laquelle je trouve aussi qu'il fit présent de 1,000 livres) *et vous disposerez, s'il vous plaît, de tout cela comme de moi-même en tous lieux.*

De Lyon, il fut au mois de décembre 1617 nous établir à Clermont, invité par les plus notables bourgeois, mais ce fut d'abord, à son ordinaire, dans une maison de louage et sans un sol de revenu. Il transigea aussi la même année avec Messieurs de Riom, qui étaient très empressés de nous avoir, et se firent même un point d'honneur de nous donner entrée chez eux avant que Clermont l'eut fait.

C'est aussi de Lyon qu'il accepta, le 23 mai 1619, la cha-

(1) Bence, *Lettre de Lyon*, du 23 octobre 1617.

(2) Les comtes de Saint-Jean s'adressèrent à lui, en 1617, pour avoir un bon prêtre qu'ils pussent pourvoir de la cure de Châtillon-les-Dombes. Il en écrivit à M. de Bérulle qui lui envoya le fameux M. Vincent de Paul, son pénitent, lequel y fit de grands biens, mais ne put se défendre de la quitter au bout de l'an, pour rentrer dans la maison de Gondy, à qui M. de Bérulle l'avait d'abord donné pour précepteur des enfants. (Abelly, *Vie de S. Vincent*. L. 1 ch. 9.)

pelle de N.-D. de Grâces en Forez. M. de Bérulle, alors résident auprès de la Reine-mère, à Angoulême, aurait bien voulu que ce bon Père eut sursis l'exécution jusqu'à ce qu'il eut été lui-même en Lyonnais, ayant pour manière, avant que d'accepter ces sortes de dévotions, de reconnaître auparavant sur les lieux ce que c'était. Il pria donc le P. Gibieuf de l'arrêter s'il en était encore temps, et il lui mandait : *Il faut doucement, et sans le dédire, arrêter ce cours* ; *sa patience et sa piété méritant bien d'être ainsi couvertes*. Ce n'est pas le seul endroit de ses lettres par où il paraisse qu'il comptait peu sur ce bon Père pour les affaires. Il écrit du 1[er] avril 1625 au P. Thyersault pour le prier *de se transporter incessamment à Mascon, Châlon, Beaune, ne pouvant le faire lui-même, quoique sa présence y fut nécessaire, détenu qu'il est à Paris depuis son retour d'Italie par la continuation de l'affaire qui l'y avait appelé*, (c'est-à-dire le mariage de la princesse Henriette avec le roi d'Angleterre) *; que Beaune est un collège nouveau, qu'il voudrait qui fut bien réglé dès ses commencements, et qu'il s'adresse à lui pour cela, à cause du bon ordre qu'il a déjà établi au collège de Montbrison*. Puis il ajoute : *Vous connaissez la facilité du bon Père Bence, qui a donné commencement à ces maisons, et je ne puis l'y envoyer pour des raisons particulières.*

Il le laissa donc à Lyon, où il était d'une extrême édification à nos confrères qui y faisaient alors leur théologie, et d'un grand secours pour la conduite du séminaire de l'église de Lyon, dont Mgr le Cardinal de Marquemont, archevêque, venait de nous confier la conduite. C'est ce qu'il nous apprend dans son *Commentaire sur les évangiles*, qu'il y composa, en faveur des ecclésiastiques, ainsi que la suite sur les épîtres.

Manuale in sanctum J. C. D. N. Evangelium Joannis Bence, doctoris Sorbonici ac Congregationis Oratorii J. C. presbyteri. Lugduni, sumptibus Claudii Landry. 1626, in-12.

Il le dédie à MM. de Sorbonne, comme un ouvrage qu'il se

souvient de leur avoir entendu désirer, il y a près de vingt ans, quand il avait le bonheur d'être disciple de leur école et membre de leur société, et comme un témoignage du respect, dont lui et sa Congrégation font profession envers eux. Il semble dire assez clairement (1) qu'il ne donne d'abord que l'Evangile de saint Jean, quoique dans cette première édition les quatre soient tous ensemble, saint Jean à la queue des autres, selon l'usage, et que, dans l'avis au lecteur, il parle comme donnant tout à la fois; ajoutant, ce qui s'y trouve aussi, qu'il a inséré à la fin du livre, une courte méthode de méditer sur les Evangiles et sur toute la Sainte Ecriture. Il suit aussi fort exactement ce qu'il se propose de ne dire presque rien de son cru, mais d'extraire succinctement et avec choix, ce qui s'est dit de meilleur, tant par les Pères que par les interprètes modernes les plus estimés, dont il a soin de mettre un catalogue à la tête, pour indiquer ceux où il a puisé (2).

Manuale in omnes D. Pauli epistolas, itidem in septem Canonicas epistolas, Joannis Bence doctoris Sorbonici ac Congregationis Oratorii J. C. presbyteri. Lugduni, sumptibus Claudii Landry 1628. 2 vol. in-12.

Outre les approbations des docteurs, qui sont dans le manuel sur les Evangiles, celui-ci est muni de celle de trois évêques, M. Sébastien Zamet, évêque de Langres ; Achilles de Harlay, évêque de St-Mâlo, et le cardinal de Marquemont, mort à la vérité dès 1626, mais qui avait donné auparavant son approbation. Et, quant au Père de Harlay, qui n'était pas encore évêque en 1628, il faut savoir que la peste qui ravagea Lyon cette année, lorsque le 1[er] tome de ce deuxième manuel parut, n'ayant pas permis à l'auteur de donner pour lors l'ouvrage complet, il le fit dix ans après,

(1) *Ecce vobis offero in Joannem omnium interpretum sententias.* (Ep. dédicat.)

(2) SIMON, *Hist. critiq. comm. N. Testat.* p. 649, dit que ses notes ne sont que l'abrégé d'Estius.

quoique septuagénaire, pour dégager sa parole et répondre à l'empressement qu'avait le public d'avoir tout, et c'est la deuxième édition de ce manuel entier, à Paris, chez Denis Bechet, en 1638, qui contient cette approbation. Il y en a une troisième de Lyon, en 1680, chez Aubin. Le P. Lelong en cite une autre à Châlons-sur-Marne, chez Jacques Seneuze, en 1682 et 1683, et il y en a eu plusieurs autres.

Il dédie ce manuel à M. le chancelier Séguier, et il me paraît assez singulier que dans l'épître, où il prodigue assez son encens, il ne dise pas un mot ni des sentiments d'affection de ce magistrat pour un corps qui le devait toucher d'assez près, ni de la vénération du corps pour un homme si lié à notre Très Honoré Père. Mais je n'en devine pas la raison.

Il était encore supérieur de Lyon en 1629, à la mort de M. le cardinal de Bérulle, et lors de l'élection du P. de Condren, qu'il confirma hautement de son suffrage, lorsqu'il lui fut demandé. En 1631, il fut appelé de Lyon à notre première assemblée générale qui lui fit l'honneur de l'inviter à venir prendre séance avec elle par une élection particulière, comme étant un de ceux qui avaient donné naissance à la Congrégation.

Son âge et ses grands travaux l'arrêtèrent à la maison de Paris. Il s'y conduisit comme il avait fait à Lyon (1) pendant 14 ou 15 ans en homme très exemplaire, qui s'était toujours distingué par sa piété, son désintéressement, et son zèle, qui pratiquait sur lui de très grandes austérités, qui passait une partie des nuits à prier Dieu, devant le Saint Sacrement, et qui avait contracté de ce saint commerce cet air de sérénité et cette admirable douceur, dont on nous peint les prédestinés. Il en mérita aussi la mort douce et tranquille, et la réputation universelle d'une

(1) Il y retourna après la première assemblée générale en 1631, et y était encore supérieur au mois de mars et de juin 1633.

grande sainteté, étant décédé le 24 avril 1642, âgé de 74 ans après avoir dit la messe le jour précédent, et se préparant tous les jours à la mort depuis fort longtemps.

Pendant qu'il demeurait à Dijon, Sébastien Zamet, évêque de Langres, le donna pour directeur avec le P. Lejeune aux Dames du Tart (1). Ils y demeurèrent depuis le mois d'octobre 1622 jusqu'au 5 mai 1623, que ces religieuses furent transférées à Dijon. Ils servaient de prédicateurs et de confesseurs à celles qui voulaient la réforme, que toute la maison a aujourd'hui embrassée et soutient avec édification, y ayant été introduite par les filles du Port-Royal. M. de Bérulle avait donné le P. Bence à M. de Langres pour le suivre et l'aider dans les visites de son diocèse. Il confessait ce prélat, si appliqué à tous ses devoirs, et l'accompagna même en Provence.

---

(1) *Vie de M. de Pourlan*, p. 127, 405 et 417.

XVIII. — Le Père Claude Bertin

Entré en 1612, mort en 1638

Nous fîmes une grande perte la même année, en la personne du P. Claude Bertin, aussi docteur et de la société de Sorbonne dès 1609 (1).

Le P. Gibieuf et lui furent en leur temps les deux arcboutans de la Congrégation, les deux hommes de confiance de notre Très Honoré Père, qui les employa aux affaires les plus importantes qu'il eût à traiter par rapport à nous. Tous deux étaient de Bourges, tous deux entrèrent dans l'Oratoire dans le même temps (2), c'est-à-dire l'an 1612 (3), tous deux furent sur les rangs pour succéder dans la charge de supérieur général à M. le cardinal de Bérulle, et partagèrent si bien les suffrages que pour élire un sujet qui eut le nombre compétent de voix, il fallut convenir d'un tiers. Enfin, l'entrée de tous les deux fut l'occasion et le signal de ce grand orage que la faction de Richer nous suscita en Sorbonne, pour faire exclure des assemblées de la Faculté et des privilèges du doctorat ceux des nôtres qui en jouissaient déjà, surtout celle du P. Bertin.

Richer en avait fait un de ses disciples pendant sa licence (4), et à la fameuse thèse des Jacobins, au mois de mai 1611, pendant la tenue de leur chapitre général à Paris, thèse fort ultramontaine où, entre autres choses,

(1) *Respondit de Sorbonica, an. 1610.* (Reg. Sorbon.)

(2) Il écrit de Rome le 5 mai 1625, au P. Gibieuf: *Je supplie* Jésus-Christ *de nous rendre dignes de le servir selon notre sainte vocation. Il y a aujourd'hui douze ans qu'il nous donna entrée en sa sainte Maison, et qu'il nous accepta à son service. O ! que je vous y vois riche et moi extrêmement pauvre !*

(3) *Anc. Catal.*

(4) Baillet. *Vie de Richer*. L. 2, n° 1. *Mercure de France*, au 1612.

il était dit qu'il n'est aucun cas où le concile soit au-dessus du Pape, il fit argumenter Bertin contre cette proposition, que celui-ci traita d'hérétique, comme étant contraire aux décrets des 4me et 5me sections du concile universel de Constance ; ce qui choqua fort le nonce Ubaldin et le cardinal du Perron présents à l'acte ; il faillit avoir des suites fâcheuses, dans l'agitation où étaient encore certains esprits peu susceptibles d'entendre pour lors raison sur cette question. Mais cette prévention du disciple en faveur du maître dura assez peu, soit qu'il fût choqué des maximes peu mesurées du nouveau livre de Richer, *De la puis-ecclésiastique et politique*, soit qu'il fût rebuté des manières sèches et dures, dont il rompait en visière avec quiconque pensait autrement que lui. Bertin l'abandonna l'année suivante, et se retira parmi nous ; matière à grands regrets pour Richer qui, de l'aveu de son historien (1), résolut dès lors de faire du pis contre nous, pour arrêter, par ses déclamations et par ses traverses, le plus de Sorbonistes qu'il pourrait de prendre notre institut. Baillet est croyable dans ce qu'il ajoute que M. de Bérulle lui adressa le Père Bertin au fort de nos démêlés, en 1613, pour tâcher de le ramener en lui faisant valoir nos raisons, et, s'il n'en était pas susceptible ; l'arrêter du moins par la crainte des inconvénients où il se jetait en se déclarant, sans sujet, ennemi d'un corps dont la reine s'était déclarée fondatrice et M. de Paris protecteur. Mais, quand il fait répliquer Richer par un long discours qu'il met exprès en caractères italiques et qu'il a tourné d'une manière directe pour faire entendre qu'il est de lui-même, quoique Richer en soit très capable, il aurait dû nous apprendre, s'il voulait en être cru, de quel monument authentique il a su tirer une conversation de plus de cent ans entre deux particuliers ; ou plutôt supprimer toutes les impertinences et les injures grossières

(1) Baillet. *Vie de Richer*. L. 3, n° 5.

que lui, ou son éditeur, nous dit par la bouche et sous le nom de Richer.

Quant à ce qu'il fait dire au Père Bertin, qu'il avait changé sur les sentiments, et qu'il tenait le Pape infaillible, la chose est certaine, et qu'il était même moliniste sur les matières de la grâce (1). Mais ce changement ne pouvait venir de notre Très Honoré Père, qui était Augustinien et zélé Thomiste, et il y a plus d'apparence que c'était l'ouvrage de M. Duval, conjointement avec lequel le Père Bertin donna, dès 1613, son approbation à l'abrégé de *Baronius* de M. de Sponde, approbation qui fut dénoncée vers 1626 au retour de l'université par un anonyme, sous le nom d'André Philalethes, comme donnée à un ouvrage plein de maximes ultramontaines sur la puissance des Papes et le temporel de nos rois.

Mais, quel qu'il ait été sur ces divers dogmes (2), il l'a été sûrement par pure conviction, et par principes bons ou

(1) Voici, néanmoins, un échantillon de ce qu'il pensait sur la société. Il écrit au P. Gibieuf, à Bourges, du 26 sept. 1622. *Je ne suis pas étonné que les Pères Jésuites vous aient traversé. Je serais plutôt surpris qu'ils ne l'eussent pas fait. Ils donnent assez de sujets de rompre avec eux, mais il se faut bien garder de les accepter. Il semble qu'ils sont dignes de compassion en cela. Car c'est un argument de diminution de la grâce et de l'esprit de Dieu dans leur compagnie. La patience et la charité à les supporter et à les couvrir, nous donnent, ou plutôt à Notre-Seigneur, la victoire.*

Le P. Gibieuf, son intime ami, était aussi moliniste en entrant chez nous. Le changement qui s'était fait depuis dans ce Père, avait frappé le P. Bertin, il en voulut savoir les motifs. Il les apprit de son ami et les combattit quelque temps par lettres, puis il se rendit à la vérité qui se fit en effet jour dans son esprit, et l'on va voir, dans la note suivante, la déclaration de ses sentiments.

(2) *Lettre du Père Bertin à Gibieuf,* du 6 septembre 1628. *Je pense vous avoir écrit autrefois mon sentiment sur la doctrine de auxiliis. Il est tout conforme à celui qui paraît être de saint Augustin. Je vois à présent autant d'absurdité dans la science moyenne qu'autrefois j'en trouvais à la nier, et je ne puis souffrir que le principal en l'œuvre de notre conversion, ce qui fait la différence d'avec celui qui ne se convertit pas, soit attribué à la créature et non pas au Créateur. Je vois même plus de jour à maintenir la liberté que je n'en voyais pas autrefois, et ainsi je suis résolu de suivre l'avis de saint Augustin : Donec ipse perducat ad ea quæ nondum intelligitis, ibi ambulate quo pervenire potuistis.* (*De gratià et libertate,* art. 6. Cap. 1.)

mauvais, non par aucunes vues humaines, étant un des hommes les plus droits, les plus pleins d'honneur, de religion et de probité que la Congrégation ait produits dans les premiers temps, comme il paraît par ses lettres, qu'on a encore en grand nombre, et où naturellement il s'est peint tel que je viens de le représenter, et comme un esprit extrêmement net, judicieux et modeste.

C'est par tous ces endroits que M. de Bérulle en fit si grand cas, et s'en servit si utilement pour les établissements qui demandaient d'être conduits avec plus de dextérité, d'abord à Nantes en 1617 (1), où il conduisit l'affaire avec tout le secret qu'elle requérait, en se logeant dans un faubourg de la ville, avant que ceux qui se proposait de nous traverser en eussent le vent; de là, auprès de l'évêque de Langres (2), pour écouter ses propositions, et, avant la fin de la même année, à Nancy (3), appelés que nous y étions par M. le duc de Lorraine, où ayant, du conseil de ce prince, et pour éviter quelque mauvais incident, disputé au concours la cure de Notre-Dame, il en fut pourvu, et en prit possession au nom de la Congrégation en 1618.

C'est de là, et cette même année, qu'il fut envoyé par M. de Bérulle à Rome, le théâtre de sa gloire et de ses travaux (4), pour y prendre possession des six places que le roi nous avait données parmi les 24 destinées aux chapelains desservant l'hôpital et l'église nationale de Saint-Louis. Le dessein du roi et du Pape était en cela d'introduire insensiblement parmi ce clergé composé de prêtres français, lorrains et savoyards, la régularité et la discipline, dont ils avaient grand besoin, vivant la plupart du temps d'une façon scancaleuse. Mais au moindre soupçon qu'ils

(1) Voir *Nantes*.
(2) Voir *Langres*.
(3) Voir *Nancy*.
(4) Voir *Rome*.

en eurent, ce fut un tel déchaînement de leur part, qu'il fallut suspendre ces beaux projets de réforme et se tenir simplement sur la défensive, ces Messieurs ne cessant de nous harceler, afin de nous faire quitter la place par tous les déboires qu'ils nous donnaient. Les administrateurs temporels de l'hôpital, qui nommaient aux places des chapelains, et qui craignaient d'être un jour dépouillés par nous de leurs droits, se mirent de la partie ; et il n'est sorte de mortification qu'ils ne fissent essuyer à nos Pères de Saint-Louis, quelque autorisés qu'ils fussent par le Pape et l'ambassadeur de France. Ils en voulaient surtout au Père Bertin, qu'ils savaient être désigné, selon les intentions du roi, à être le supérieur non seulement de ses six prêtres, mais encore de tous les autres de cette église, et pendant près de douze ans qu'il fut en butte à leurs avanies, il soutint leur choc avec une sagesse, une fermeté, une patience héroïques. Il demandait parfois son congé à notre Très Honoré Père,mais exhorté de continuer, à cause que sa présence était nécessaire, il se contenta de répondre. *Incolatus meus prolongatus est, et je ne saurais ajouter : Hei mihi! parce que c'est Dieu qui en a ainsi ordonné* (1). Et une autre fois il lui écrit : *Nous approchons de la fin de l'année : on ne manquera pas de faire effort pour nous mettre hors de charge. Je vous supplie de m'ordonner ce que j'aurai à faire sur cela... Je pense que tout autre y ferait autant et même plus que moi, car à présent, il suffit de conserver la place jusqu'à ce que Notre-Seigneur nous ouvre quelque moyen de l'y servir plus utilement que nous n'avons eu lieu de faire jusqu'ici. Pour moi, je n'aurai point d'autre volonté que vos commandements, qui me seront une conduite très assurée* (2).

Il avait grand crédit dans Rome, et il y mit la Congrégation en honneur, par sa réputation bien fondée de pru-

(1) *Lettre de Bertin à Gibieuf.*
(2) *Lettre de Bertin à Bérulle*, septembre 1627.

dence, d'érudition et de probité. Bien vu chez tous nos ambassadeurs, considéré du Pape et d'un grand nombre de cardinaux, surtout du cardinal neveu François Barberin, sous la papauté d'Urbain VIII, il ne fit usage de son crédit que pour servir la Congrégation avec un zèle et une assiduité infatigables, dans toutes les affaires que nous eûmes dans cette cour, comme les unions de divers bénéfices appliqués à la subsistance de nos maisons. Le Pape Urbain lui en donna un en propre, de la dépouille du cardinal de Marquemont, mort en cour de Rome. Comme il ne l'avait pas recherché, il l'accepta sans façon, mais uniquement pour en employer tout le revenu à l'entretien de telle de nos maisons que M. de Bérulle lui désignerait, ainsi qu'il était alors d'un usage assez ordinaire parmi la plupart de nos Pères bénéficiers (1).

Il se donna des mouvements infinis pour conserver à M. de Bérulle la qualité de visiteur général de l'ordre des Carmélites, dans la mauvaise contestation que lui suscitèrent les Pères Carmes et le peu de religieuses qu'ils avaient gagnées, et il obtint jusqu'à trois brefs de confirmation de trois divers Papes : Paul V, Grégoire XV, Urbain VIII. Rien n'est plus honorable que le témoignage que lui rend sur cela M. de Bérulle : *Je ne doute point*, lui dit-il (2), *que votre envoi à Rome n'ait été un conseil de la Providence pour obvier aux tempêtes qu'il avait permis au malin esprit de nous susciter. E vous y avez apporté plus de conduite et de dextérité, plus de force et de prudence, que moi de soin et de vertu à en faire un bon usage et à en glorifier Dieu, comme je devais.*

Il servit M. de Bourges, son archevêque, dans la permission générale qu'il demandait à la cour de Rome de donner lui-même dispense à tous les pauvres de son diocèse qui contracteraient le mariage dans les degrés prohibés.

(1) Bertin, *Lettre* du 9 février 1627.
(2) Bérulle, *Lettre* de juillet 1622.

Il fit le voyage du mont Cassin et de Naples avec l'abbé de Béthune, depuis évêque de Bayonne, par complaisance pour M. l'ambassadeur son père, et fut reçu très gracieusement des Pères de l'Oratoire de Naples, comme il fut aussi toujours très lié avec ceux de Rome, qui en faisaient fort grand cas.

Au commencement de 1629, le Père André de Léon, religieux espagnol (1), de l'ordre des Clercs Mineurs, ayant donné l'alarme au Pape au sujet de la Bible polyglotte de M. Le Jay, qui commençait dès lors de s'imprimer à Paris, prétendant que les paraphrases chaldaïques qu'on y insérait étaient remplies d'erreurs, dont il s'offrait de montrer jusques à deux mille, et que la version des Septante y était fort altérée et fort différente de l'édition vaticane de Sixte-Quint, Urbain VIII forma sur cela une congrégation composée de trois cardinaux et de quelques théologiens, dont le P. Bertin fut du nombre, pour examiner si les griefs du religieux espagnol étaient bien fondés. Le P. Bertin fut encore chargé de prier M. le cardinal de Bérulle, de la part du Pape, d'arrêter par son crédit l'impression de la dite polyglotte, jusqu'à ce que tout fut éclairci. A quoi M. de Bérulle qui était à la tête et un des premiers mobiles de ce projet d'édition, n'ayant garde de se prêter, quand le P. Bertin le sut, il fit trouver bon au Pape et aux cardinaux qui composaient la Congrégation, de s'en rapporter au jugement de M. de Bérulle, lequel ayant examiné toute l'économie de cette Bible, en rendit à Rome un témoignage avantageux, et la Congrégation s'en tint là.

Nous perdîmes, cette même année, M. de Bérulle (2). Des raisons pressantes, que j'explique ailleurs, obligèrent nos Pères des maisons de Paris et des environs de faire seuls et de brusquer l'élection de son successeur. On jeta les yeux, quoique de si loin, sur le P. Bertin, résidant à

(1) Bertin, *Lettre* du 8 février 1629.

(2) Voir *Hist. générale*, 2e époque.

Rome. Mais les suffrages se trouvèrent tellement partagés, pendant deux sessions, entre lui, le P. Gibieuf et le P. de Harlay, que, dans l'impossibilité de réunir un nombre suffisant de voix sur aucun des trois, et dans la nécessité de finir, on convint réciproquement de proposer quelque autre sujet, et le sort tomba sur le R. P. de Condren.

Sur la fin de 1630, le P. Bertin s'en revint en France à la suite du nouveau nonce que le Pape y envoyait, depuis la nomination du nonce Bagny au cardinalat. Il vint par mer jusqu'en Provence, sur les galères, et se chargea de l'exemplaire du Pentateuque samaritain, que Pietro de la Valle, son grand ami, prêtait, à sa recommandation, au Père Morin, pour le collationner avec celui que le P. de Sancy avait apporté de Constantinople, et donner ensuite son édition (1).

Notre première assemblée générale, convoquée en 1631, l'invita extraordinairement à venir prendre séance au milieu d'elle *par reconnaissance,* disent les Actes, *des services rendus au corps, et pour s'être employé utilement dans les affaires de la Congrégation à la Cour de Rome.* Il en fut nommé un des consulteurs, et eut grande part aux statuts qui y furent faits pour constater notre état et former notre discipline, qui ne respirent, comme on sait, que le pur esprit ecclésiastique, dont on voit par plusieurs de ses lettres à M. de Bérulle qu'il fut toujours un grand promoteur; portant avec peine qu'on affectât de se distinguer, par l'extérieur, de la pratique commune du clergé réglé, et regardant cette conformité du dehors, comme un moyen de le rapprocher de nous et de le porter à la réforme intérieure.

Il fut aussi considéré dans les assemblées suivantes et nommé assistant dans celle de 1641, où le P. Bourgoing fut élu supérieur général, et le P. Morin, dans le libelle (1) où

(1) *Antiquitates Ecclesiæ Orientalis.* p. 183.

(2) Morin, *Déclaration,* p. 56. — Sur cet ouvrage et le précédent, *l'Essai de bibliographie oratorienne,* p. 114 et 115.

il déchire toute la terre, ne peut s'empêcher à ce sujet d'appeler le P. Bertin *cet homme si célèbre et si renommé par toute la France entre les docteurs de Sorbonne, si connu et si estimé dans Rome, où il soutint seul tout le faix de la Congrégation, où il fut le septième qui entra, six mois après son établissement, et le premier après le P. de Bérulle qui par son entrée nous donna du crédit et quelque renom, les six autres qui l'avaient précédé, étant*, dit-il, *des personnes obscures*.

Depuis son retour de Rome, il était presque toujours occupé à prêcher avent et carême, ou dans les missions aux environs de Paris. Son zèle nous l'enleva, étant supérieur, pour la deuxième fois, de la maison de Paris, le 28 janvier 1642. Il s'engagea dans une mission, où prêchant souvent avec véhémence, et se mettant, au sortir de sa chaire à entendre des confessions, sans prendre auparavant aucune sorte de soulagement, il contracta l'indisposition qui le conduisit, peu de jours après, au tombeau.

XIX et XX. — Les Pères Eustache et Jean-Baptiste Gault

Eustache, entré en 1618, mort en 1640. — J,-B., entré en 1618, mort en 1643) évêques de Marseille

Nous n'avons garde de séparer ici deux frères qui ont passé presque toute leur vie ensemble, et que la nature et la grâce avaient si bien faits l'un pour l'autre, qu'ils souffraient sensiblement à vivre éloignés pour un peu de temps.

Ils étaient fils de Jacob Gault, qui, allié aux meilleures familles de Tours, passa par toutes les charges qui peuvent donner du lustre à un bourgeois dans sa ville. Il n'eut de Marguerite Poitevin, sa vertueuse épouse, que ces deux garçons : Eustache, l'aîné, qui naquit en 1591, et Jean-Baptiste le 29 décembre 1595 (1).

Ils commencèrent tous deux leurs études à Tours. Leur père les fit interrompre à l'aîné pour le mettre dans le commerce. Il l'envoya pour cela à Lyon où ne pouvant vaincre sa répugnance pour cette profession qu'il n'aimait pas, quoique ce fut celle de son père, il la quitta et prit le parti d'aller faire un voyage en Italie, tandis que son cadet Jean-Baptiste, qui l'avait suivi à Lyon, y achevait ses études d'humanités, pensionnaire chez les Jésuites.

Eustache, étant de retour à Lyon au bout de deux ans, après avoir repris ce qu'il avait perdu de latin, et fait avec son frère la rhétorique, ils furent tous deux apprendre la philosophie à la Flèche, et, déterminés qu'ils étaient presque dès lors à embrasser l'état ecclésiastique, ils vinrent après, de l'agrément de leur père, étudier en Sorbonne sous MM. du Val et de Gamaches (2).

(1) P. Senault, *Vie de J.-B. Gault*. Il dit le 22 juin 1594. Je suis *Marchetty* qui, ayant écrit depuis et en plus grand détail, paraît plus sûr.

(2) *Marchetty*.

Leur cours en théologie fini, ces deux inséparables frères eurent envie, avant que de prendre un parti, d'aller voir Rome, moins par curiosité que par dévotion et pour continuer de s'instruire. Leur tendre mère favorisa leur dessein jusqu'à leur donner ses joyaux. Ils vinrent à Marseille pour s'embarquer, et n'y trouvant point de bâtiment prêt à faire voile, ils poussèrent jusqu'à Cannes, petit port des côtes de Provence, où ils trouvèrent une barque prête à partir pour l'Italie. Le vent, qui leur parut trop frais pour risquer de s'y embarquer, ou plutôt la Providence qui guidait leurs pas, les en empêcha fort heureusement, car ils surent qu'au sortir du port, cette barque fut enlevée par un corsaire turc qui fit esclave tout l'équipage. Ils partirent quelques jours après pour Gênes, passèrent ensuite à Livourne, et de là à Rome. Ils furent très bien accueillis des prélats et seigneurs français qui étaient alors dans cette cour. Ils furent présentés au cardinal Barberin, qui depuis conserva toujours pour eux de l'estime. Les Jésuites auraient fort voulu engager Eustache à entrer chez eux. Ils trouvaient dans son génie et dans sa conduite de quoi faire un excellent sujet. Jean-Baptiste s'y distingua, en soutenant des thèses publiques, auxquelles on l'engagea.

Au bout de 18 mois, ils revinrent en France par la Suisse et par l'Allemagne, et trouvèrent leur père mort. C'était un homme à vastes desseins, qui laissa ses affaires dans l'embarras, mais sa veuve, qui était vraiment une femme forte, vint à bout de les rajuster par son intelligence et ses soins. Et quand elle y eut mis un ordre suffisant, elle eut la générosité, non seulement de consentir à se priver de ses deux enfants, tous deux résolus de se consacrer à Dieu parmi nous, mais encore le courage de conduire sa double victime à l'autel, en les suivant à Paris, et venant les présenter elle-même à M. de Bérulle, le suppliant en grâce de l'associer à un corps auquel elle donnait la plus chère portion d'elle-même.

Ils entrèrent en la maison de Paris le 10 juin 1618 (1), et prirent la robe la veille de la Saint Jean-Baptiste. Les secours de l'instruction et des bons exemples firent une impression sensible sur des sujets si bien préparés, et qui ne cherchaient que Dieu.

Jean-Baptiste se distingua par sa douceur (2) et son humilité. Il était alors dans sa 23e année. C'était un esprit aimable, avec lequel toutes sortes d'humeur compatissaient à merveille, ou plutôt qui se faisait admirablement bien à toutes sortes d'humeurs, et il ne s'est jamais démenti de ce caractère, pas même dans les disputes de sciences. Car, quoique vif et d'un esprit aisé qui lui fournissait toujours de quoi se défendre, il aimait mieux céder doucement que de soutenir son sentiment avec la plus légère chaleur.

Sa piété éclatait d'une manière sensible sur son visage par l'air de recueillement et de modestie qu'il respirait. Il s'était acquis une si grande facilité de penser à Dieu que tous les objets extérieurs lui en rappelaient la pensée. Autant il s'exerçait à s'unir à Dieu, autant se détachait-il de lui-même, de l'amour de son corps et de sa santé. Le dégagement allait même un peu au delà des bornes. Il essuya plus d'une fois des reproches de la part de M. de Bérulle, de ce qu'il ne se ménageait pas assez. Il fallut que plus d'une fois ce charitable Père lui ordonnât de modérer ses austérités. Elles étaient d'autant plus admirables en sa personne, qu'on était comme convaincu, pour peu qu'on l'eût fréquenté, que ce pénitent si austère avait conservé toute sa vie l'innocence de son baptême. En effet un de nos Pères, à qui il avait fait une confession générale, déclara après sa mort qu'il n'avait vu dans tout le cours de sa conduite que de ces fautes, dont les plus justes ne sauraient entièrement se défendre; et il avait

(1) *Anc. catalogue.*
(2) *Senault.*

fait lui-même confidence à un de ses intimes amis de la grâce que Dieu lui avait faite dans sa jeunesse de se conserver dans une exacte pureté de corps et de cœur. C'était autant de dispositions, qui le préparaient au caractère sacerdotal, et il le reçut à Troyes, l'année suivante, 1619, non sans peine et par pure déférence pour les ordres de M. de Bérulle.

Il y avait suivi son frère, ordonné prêtre avant lui. Le Père Eustache n'avait guère alors que 29 ans, mais comme c'était un homme de tête, d'un caractère mûr et judicieux, fertile en expédients et plein d'intelligence pour les affaires, il fut envoyé supérieur à Troyes avec son cher frère (1) suivi de leur bonne mère, qui, pour l'amour d'eux y alla aussi demeurer. Et pour cimenter le nouvel établissement que nous venions d'avoir dans cette ville (2), dont il fut fait supérieur, il y fit unir, avec tous les consentements nécessaires, la maîtrise spirituelle de l'hôpital du Saint-Esprit, qui, de l'agrément de la cour, lui avait été résignée par frère Jean Orient, profès du Val-des-Écoliers ; et se dépouilla généreusement d'un prieuré de 800 francs de rentes qu'il avait dans Paris, le cédant à ce religieux pour favoriser la résignation de la maîtrise du Saint-Esprit, en vue de l'unir à notre maison. La cession ou permutation de son bénéfice est du 24 août 1619, et l'affaire de sa démission de la maîtrise en faveur de l'union fut consommée par notre prise de possession en 1622.

De Troyes il fut avec son frère à Dijon (3), où, quoique appelés depuis plusieurs années, nos affaires étaient encore plus embrouillées, étant à la veille d'être obligés de déguerpir. Il s'agissait de l'union du prieuré du petit Val-des-Choux ou du Saint-Lieu, fonds unique que nous eussions pour la subsistance de la maison. Il nous l'assura vers le milieu de 1622, par un concordat qu'il passa avec toutes les

(1) *Marchetty.*
(2) Voyez *Troyes.*
(3) Voyez *Dijon.*

parties intéressées (1). Il s'éleva de nouvelles difficultés, avant que de fulminer et de faire enregistrer la bulle d'union. Le P. Jean-Baptiste, alors resté seul à Dijon, trouva une opposition si opiniâtre dans les esprits, qu'il se voyait à la veille de se retirer sans rien faire. Mais la nuit même de son départ, ayant déjà pris congé de tous nos amis, il se sentit si vivement sollicité de recommander cette affaire à Dieu par les mérites de son fidèle serviteur M. de Bérulle, qui l'avait engagé dans cette œuvre, et il le fit avec tant d'instances, qu'il trouva le lendemain les esprits tous disposés, comme par miracle, à consentir à ce qu'il voulait, sans qu'il leur eut fait aucune nouvelle proposition ni qu'il fut arrivé au dehors aucun changement dans la situation de cette affaire.

En 1623 ils furent encore tous deux à Langres (2) accepter les nouvelles offres de l'évêque de cette ville, M. Sébastien Zamet, et le P. Jean-Baptiste y prit possession, vers le mois de juin, du prieuré de Grossauve, qui venait de nous être uni pour la conduite du Séminaire.

Dans le même temps le P. Eustache s'était rendu à Mâcon (3), par ordre de M. de Bérulle, pour traiter avec l'évêque, M. Louis Binet. Ce prélat nous était alors aussi opposé que Gaspard Binet, son oncle et son prédécesseur, qui nous avait appelés à la conduite de son Séminaire, nous avait été favorable. Les affaires de la direction des carmélites, qui faisaient alors très grand bruit, et la hauteur du P. Guillaume des Moulins, qui, de jésuite s'était fait père de l'Oratoire et était supérieur de cette mai-

(1) Marchetty met ce succès des prières du P. Jean-Baptiste après son retour d'Espagne, comme s'il avait été deux différentes fois à Dijon. Il m'a paru plus naturel de joindre cet évènement aux travaux de son frère comme une suite, n'y trouvant aucun monument contraire et ne sachant quand placer ce deuxième séjour de Dijon, parce que depuis 1625 qu'il revint d'Espagne, je le trouve toujours occupé en divers autres endroits.

(2) Voyez *Langres*.

(3) Voyez *Mâcon*.

son, n'avaient pas peu contribué à l'indisposer. Mais le P. Eustache Gault le calma, et lui fit passer une nouvelle transaction, le 4 juillet 1623, qui lui fit confirmer les traités faits avec son oncle, nous assurer à perpétuité la direction de son séminaire et pacifier toutes choses (1) selon que M. de Bérulle se l'était promis de ses manières insinuantes, et du succès avec lequel il avait déjà traité une autre fois avec ce prélat, qui lui avait témoigné avoir été satisfait des conférences qu'il avait eues avec lui dans sa maison de campagne de Romaney.

Avant la fin de l'année, il se présenta une affaire d'une plus grande conséquence, dont le soin lui fut encore confié (2). Henri de Savreux, français d'origine, transporté par des aventures qui seront mieux dans leur place ailleurs au fond de l'Espagne, où, de moine de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons, il était parvenu à faire grande fortune, par son testament du 20 juillet 1623, fait à Madrid, au lit de la mort, venait de nous appeler à l'administration d'un hôpital pour les Français qu'il avait fondé, et fait héritier de tous ses biens, et l'Oratoire par indivis. M. de Bérulle jeta les yeux sur les Pères Gault pour aller reconnaitre l'état de cette nouvelle acquisition et les moyens qu'il y aurait d'en jouir dans un royaume étranger (3). Ils partirent sur la fin de cette année, passèrent par Tours pour voir leur mère (4). Elle plaidait alors pour une affaire de 5 ou 6,000 francs. Sa partie lui proposa de la décider par arbitre et n'en voulut pas d'autre que le P. Eustache, sur la réputation qu'il avait d'un homme droit et intelligent. Sa mère fut aussi aise de ce choix que surprise et un peu fâchée, quand elle vit que son fils, après avoir beaucoup prié Dieu et examiné tout avec soin, prononça nettement

(1) *Lettre de Bérulle à l'évêque de Mâcon.*

(2) Voyez *Madrid.*

(3) Les Jésuites, dans leur lettre au cardinal de Richelieu sur la fin de 1623, disent que nous venons d'envoyer en Espagne pour un nouvel établissement.

(4) *Marchetty.*

contre elle, et lui déclara qu'il l'eût fait de même, quand elle aurait dû en être réduite à la pauvreté.

Le séjour qu'il fit en Espagne (1), ne fit que nous y préparer les voies pour la suite, car il n'y eut pour lors rien de fait. L'abbé de Savreux revint en santé, et, à sa mort, qui n'arriva qu'en 1631, après avoir révoqué ses premières dispositions, il nous nomma simples administrateurs de son hôpital, tant pour le spirituel que pour le temporel, à perpétuité.

Les deux frères s'y firent connaître et goûter de M. du Fargis, notre ambassadeur en Espagne, et sa femme se mit sous la conduite de Jean Baptiste. S'étant trouvé avec M. du Fargis au sermon d'un jésuite (2) qui, prêchant devant le roi catholique, crut devoir faire sa cour en se déchaînant d'une manière violente et injurieuse contre la France, ils empêchèrent notre ambassadeur d'en faire ses plaintes au roi son maître, ce qui eut pu attirer un nouvel orage sur la compagnie, parce que adressant la parole au roi d'Espagne, dans son sermon, il avait poussé la flatterie jusqu'à lui dire que toute la société, passionnée pour la gloire de ses états, désirait de lui en voir porter les bornes plus loin; qu'elle s'estimerait très heureuse de pouvoir lui assujettir les autres royaumes, qu'elle en méditait le dessein et les moyens de pouvoir contribuer à lui en acquérir de nouveaux.

Les Inquisiteurs leur firent l'honneur de leur faire examiner quelques-unes de leurs Béates, qui faisaient alors parler de leur dévotion. Le P. Eustache eut soin d'en voir une qui, en certains temps, paraissait comme ravie hors d'elle-même dans l'oraison ; et, en d'autres, se roulait du haut d'un escalier en bas, se mettait toute en sang, restant toute brisée et comme morte, jusqu'à ce qu'ayant été portée

(1) Voyez *Madrid*.

(2) Marchetty, *Vie de Jean-Baptiste Gault*, p. 45, 46. L'historien ne nomme pas la communauté mais la désigne suffisamment.

selon son désir, devant le Saint-Sacrement, elle reprenait tout à coup ses forces, et revenait aussi saine qu'avant ses chutes. Elle s'était donnée à l'esprit de mensonge et de vanité pour opérer ces faits extraordinaires; et par là, jouir du plaisir d'être célèbre et de faire parler d'elle. Notre nouvel inquisiteur, par son adresse et ses insinuations, trouva le secret de lui faire avouer sa faute et de la porter à la pénitence, qui fut suivie d'une parfaite conversion.

Celle que le P. Jean-Baptiste eut charge d'examiner, était une religieuse du Tiers-Ordre, plus fameuse et plus singulière encore par ses prodiges. Il ne vit point assez clair pour prononcer sur son état, ne pouvant se résoudre ni à condamner son esprit, ni à approuver sa conduite.

De retour d'Espagne, il tomba dangereusement malade à Tours, et montra un tel détachement de la vie, et de tout ce qu'il avait de plus cher au monde, que sa pieuse mère et son cher frère ne purent s'empêcher de lui en faire des reproches. Sa mère voulut absolument le faire transporter chez elle pour en avoir plus de soin. Il n'y consentit que sur la parole expresse qu'il fallait qu'elle lui donnât, de le rendre à nos Pères de Tours pour mourir entre leurs bras au cas que les médecins vinssent à le condamner.

Ses forces revenues, il se rendit à Paris (1), et y arriva dans le temps que M. de Bérulle passait en Angleterre, c'est à-dire au milieu de juin 1625, et il l'accompagna jusques à Boulogne.

En suite de cette entrevue, il fut envoyé supérieur au nouveau collège du Mans, où il se chargea aussi de faire une leçon de théologie morale (2) comme il l'avait déjà fait à Langres, lorsqu'il y était supérieur; et il s'en acquitta

(1) *Vie*, par *Senault*.

(2) Ses historiens disent *positive*; mais, aux termes de la fondation, ce devait être une leçon de théologie morale, et comme on ne faisait que de l'ouvrir, il est à croire qu'on s'en tenait aux termes du contrat.

avec une grande satisfaction de la part de l'évêque Charles de Beaumanoir, qui nous y avait appelés.

Les moindres volontés de ses supérieurs étaient pour lui des ordres auxquels il se faisait une loi d'obéir. Quelques prélats de Flandre ayant demandé quelques-uns des nôtres pour y établir l'Oratoire et y former une partie de leurs ecclésiastiques sur notre institut ; il fut choisi par M. de Bérulle comme un de ses sujets les plus propres à porter l'odeur et l'esprit de la Congrégation dans ce pays-là. Il le fit avec tant de bénédiction, qu'outre que son zèle lui acquit la gloire d'y être traité rudement à coups de bâton, par des hérétiques, qui le laissèrent un jour étendu sur le pavé, comme mort (1), les prélats auxquels il fut adressé, se louèrent extrêmement de la manière dont il s'acquitta de tous les emplois où ils l'appliquèrent. Il aida, en 1627, dans notre établissement à Maubeuge (2), le P. Pierre du Bois, flamand, curé et doyen de cette ville, et le fondateur de cette maison.

Après quoi, il vint reprendre la conduite de celle du Mans. Quoiqu'elle fut pauvre, il n'en était pas moins libéral à fournir à la subsistance des misérables (3). Il prétendait par là lui rendre service et attirer les bénédictions de Dieu sur elle. Il en éprouva plus d'une fois les effets sensibles, car, n'ayant plus de quoi nourrir ceux de sa maison, à force de l'avoir épuisée par ses aumônes, il fut obligé un jour de s'aller mettre en prières devant le Saint Sacrement pour exposer à Jésus-Christ ses nécessités. On vint l'en tirer pour lui dire qu'un inconnu le demandait à la porte ; et il vit un homme qui lui apportait une cinquantaine d'écus, sans vouloir lui dire d'où ils venaient. Ce qui lui arriva une seconde fois, presque en pareil cas, où la somme fut même plus considérable.

(1) *Marchetty*, p. 65.
(2) P. de Lewarde, *Histoire de Hainaut*.
(3) *Senault*.

Après la prise de la Rochelle (1), au mois de novembre 1628, et la réduction d'une partie du Languedoc, le roi résolut de faire faire une mission à Montauban. M. le cardinal de Bérulle, à qui il en avait donné le soin, en fit chef et supérieur le P. Jean-Baptiste Gault, qui s'était déjà signalé dans celle qu'il avait entreprise au Mans. Elle fut considérable par le nombre et la capacité des ouvriers. Il prit pour sa tache particulière le soin des pauvres, selon l'attrait que sa religion lui donnait pour eux, comme les pauvres réciproquement avaient pour lui une ouverture et une confiance entière, le trouvant toujours prêt à tout quitter, le sommeil, la table, pour leur rendre toute sorte d'offices de charité. Il fit des merveilles dans cette mission par ses conférences et par la ferveur de ses oraisons. Ses manières douces et insinuantes, la modestie de son visage, ses paroles sans fiel et sans invectives, gagnaient si fort le cœur des hérétiques, qu'ils ne feignaient pas de dire tout haut qu'ils ne balanceraient pas de se faire tous catholiques-romains, s'ils pouvaient espérer que tous les prêtres catholiques, auxquels ils auraient affaire, seraient comme lui.

Après la mission, il retourna à sa supériorité du Mans, d'où étant allé, quelques temps après, voir son frère Eustache qui était alors supérieur de Tours, ils apprirent en même temps l'accablante nouvelle de la mort de notre Très Honoré Père, et presque aussitôt après, qu'on leur demandait, de la maison de Paris, leur consentement pour eux et pour leur maison, à l'élection qu'elle venait de faire du Révérend Père de Condren pour son successeur, sans appeler les autres maisons.

Le Père Jean-Baptiste fit aussitôt la réponse suivante au Père Gibieuf, de Tours même, le 11 novembre 1629: *J'ai reçu la vôtre dernière, portant l'élection déjà faite de la per-*

(1) *Marchetty*, p. 71.

sonne du R. P. de Condren pour général de l'Oratoire. Je ne puis qu'en même temps je n'approuve le choix de celui qui a été élu, auquel je crois que Dieu donnera sa bénédiction, et qu'aussi, quant à moi, je n'improuve la façon de la procédure, qui semble être contre les formes raisonnables. On n'attend pas que le P. Bourgoing nous écrive les raisons qui ont porté à précipiter ainsi cette élection. Il serait bien difficile d'en alléguer de valables, mais je me rends, puisque Dieu l'a ainsi disposé, et vous promets de faire tout mon possible pour maintenir la paix et l'unité. Et si j'ai eu de l'affection jusqu'ici à servir Dieu dans l'Oratoire sous feu Mgr le cardinal de Bérulle avec qui Notre-Seigneur m'avait donné une liaison très forte, je me sens un nouveau courage pour travailler à la même œuvre, que j'ai toujours cru être de Dieu, et tendre à la gloire de JÉSUS-CHRIST.

Vous aurez de la peine à croire que nous sommes empêchés de répondre à tous ceux qui trouvent à dire à cette forme d'élection, que dans l'assemblée générale que vous m'avez écrit qu'on se préparait de faire, on donnerait ordre pour l'avenir que les choses allassent selon les formes nécessaires, comme à beaucoup d'autres affaires très importantes à mon avis, et qui jusqu'ici n'ont point paru telles à la faveur et dans la ferveur d'un commencement, mais qui, à la longue, feraient de l'éclat.

Je vous écris de Tours, où je suis venu voir le P. Eustache, et nous avons tous deux formé le dessein d'aller bientôt à Paris. J'ai, il y a longtemps, en pensée d'être quelques jours près du corps de notre défunt Père. La liaison que j'ai eue avec lui vivant sur la terre, me continue à son âme dans le ciel et à son corps au tombeau, j'attends à vous dire alors plusieurs choses, priant cependant Notre-Seigneur, etc.

Celle du P. Eustache, de même date, et au nom des neuf prêtres qui composaient la maison de Tours, et qui l'ont tous signée, est des plus polies. D'abord, grande effusion d'estime, d'attachement, d'obéissance, pour la personne et le nouveau caractère du Père de Condren, puis

il ajoute que *quant à ce qu'on leur mandait, qu'on aurait souhaité pouvoir les appeler tous à son élection, ainsi qu'il leur semblait nécessaire, ils le croyaient sans peine, sachant avec combien de soin et de vigilance il a toujours travaillé,* (c'est au P. Gibieuf qu'ils écrivent) *à maintenir les maisons en paix. Qu'ils ont au reste, été consolés par ce que porte la lettre du P. Bourgoing, que tout ceci n'a été fait que provisionnellement et sans préjudice de ce qui sera plus amplement considéré et ordonné en la prochaine assemblée générale, par le grand désir qu'ils ont que tous les esprits se conservent en une parfaite union et par l'espérance que dans une assemblée générale, les choses nécessaires à l'avancement de la Congrégation et à la satisfaction des particuliers, seront et plus mûrement considérées et plus efficacement décidées, et plus gracieusement acceptées.* Il finit par lui dire : *Je vous prie, si le R. P. général arrive à Paris avant nous, de le disposer à exécuter les promesses, qui nous ont été si souvent faites, de nous réunir, mon frère et moi, et de le divertir de tous desseins à ce contraires. Si vous saviez le tort que cet éloignement me fait, vous ne marchandriez pas un moment ; je suis impersuasible sur cet article, parce que je ne conviens pas dans les principes qui peuvent seuls me donner du repos, à savoir que Dieu demande cela de moi, de manière que, séparé de lui, je me sens dans une violente souffrance, et que je n'ai d'autre motif qui me soutienne que le respect et une révérence humaine, qui est un très malheureux état.*

Il dressa, outre cette lettre, un mémoire bien raisonné pour prouver combien il était peu convenable que la seule maison de Paris fît le supérieur général. Je le transcrirai en son entier sous la deuxième époque de notre Histoire générale.

A la première assemblée générale, tenue en 1631, où il assista en qualité de supérieur de la maison de Tours, il eut bonne part aux principaux statuts qui furent dressés pour fixer et constater notre état, et il y fut fait assistant.

Le Révérend Père de Condren se reposa entièrement sur

lui du soin de régler nos collèges et d'en diriger les études, et dans une belle lettre circulaire qu'il écrivit à tous nos régents, du mois d'août 1631, sur la vanité des sciences humaines, il dit à la fin : *L'état présent de la Congrégation ne permet pas qu'elle puisse encore avoir un ordre arrêté, tel qu'il doit être pour toujours à l'avenir. En attendant que cela soit, nous avons prié le P. Eustache Gault de prendre le soin des études de la Congrégation, et lui en avons donné la charge. J'espère que Notre-Seigneur lui donnera sa grâce et sa bénédiction pour sa conduite et la vôtre en ces exercices, et comme vous le connaissez tous homme de mérite et de capacité dans les lettres, de charité, de douceur et de prudence en son gouvernement, j'ai cru que vous seriez tous disposés à recevoir ses avis volontiers et à vous soumettre à sa direction. Vous vous adresserez donc à lui dorénavant pour les besoins des collèges. Je supplie très humblement Notre-Seigneur, qui l'a voulu avoir à lui en la Congrégation, d'être à lui pour vous, et de vous donner à tous sa charité dans l'exercice des lettres. Je suis, etc.*

Son nouvel emploi d'assistant fut un obstacle au désir de se réunir à son frère et de vivre ensemble. Ils firent l'un et l'autre le sacrifice de bonne grâce, en faveur des besoins de la Congrégation qui les attachaient à divers endroits. Mais la Providence leur en tint compte et ne fut pas longtemps à les dédommager de cette soumission qu'ils avaient eue pour ses ordres. Car, après que l'un eut exercé l'assistance pendant trois ans, et que l'autre, de la supériorité du Mans, où il avait mis la réforme à l'abbaye des Dames du Pré en secondant de ses conseils leur abbesse, eut passé à la supériorité de Tours, où il fut, jusqu'en 1634, digne successeur de son digne frère, ils se virent tout à coup et par une disposition imprévue réunis selon leurs souhaits.

Le Père Eustache était allé prêcher le carême à Bordeaux. L'archevêque de cette ville, Henry d'Escoubleau de Sourdis, connut aisément son mérite dans les entretiens qu'il eut avec lui et songea à arrêter dans son diocèse un

si bon ouvrier. Il l'employa utilement à plusieurs fonctions importantes, entre autres à la direction de son séminaire. Mais il y tomba dangereusement malade (1). Son frère prit aussitôt la poste pour l'aller voir ; ce voyage le fit connaître du prélat, qui lui trouvant aussi un rare mérite, se l'attacha en lui donnant dans Bordeaux (2), de l'agrément de ses supérieurs, la cure de Sainte-Eulalie (3), et le faisant juge de sa primatie. Ces nouveaux établissements firent conjecturer à quelques personnes de Tours qu'ils avaient quitté l'Oratoire. Blessés d'un soupçon aussi faux qu'ils le tenaient pour injurieux, ils écrivirent pour le détruire et protester qu'ils s'en regardaient toujours comme membres, et qu'ils n'avaient fait que profiter du moyen que Dieu leur ouvrait de vivre et de travailler ensemble. Le P. Eustache languit longtemps, et ne se put rétablir qu'en allant reprendre son air natal. Il était même si faible que ne pouvant souffrir ni le cheval, ni la litière, il fallut le porter à Tours dans une chaise à bras.

Avant d'en sortir, il fit un acte bien généreux. Quelques-uns des principaux habitants renouvelèrent les instances qu'ils lui faisaient, depuis douze ans, d'accepter leur collège pour l'Oratoire. Comme il savait que les Jésuites le poursuivaient et quelques amis pour eux, il dissuada les siens tant qu'il pût de songer davantage à nous, leur représentant qu'il nous suffisait du petit établissement que nous avions à Tours, et qu'ils feraient bien d'y appeler les Jésuites. Il déclara à M. l'Archevêque, qui les désirait, qu'il ne tiendrait pas à lui que ceux qui ne voulaient que de nous, ne se relâchassent en faveur de ces Pères, et il les y contraignit par la fermeté avec laquelle il refusa de se prêter à leurs bonnes intentions pour nous (4).

Les deux frères se firent bientôt une telle réputation,

(1) *Marchetty*, p. 90.
(2) *Ibid.* p. 103.
(3) Il y était en décembre 1634. (*Registre du conseil*).
(4) Voyez *Histoire générale*, IV[e] époque, année 1667.

et nous firent tant honneur à Bordeaux par la sagesse de leur conduite, leur zèle, leur capacité, leurs lumières, que MM. les jurats, qui songeaient aux moyens de rétablir leur collège de Guyenne, autrefois le plus florissant de leur ville, résolurent de nous le donner. L'acte en est du 2 avril 1639, accepté pour nous par les deux Pères Gault et conçu en termes fort honorables pour la Congrégation. Mais cet établissement manqua, par l'extrême retenue du R. P. de Condren à en poursuivre à la Cour les lettres patentes, pour ne pas blesser les Jésuites, qui y ayant déjà un collège ne dissimulaient pas leur inquiétude de voir tomber celui-ci entre nos mains, et l'aimaient mieux sous la direction des professeurs à gages qui y étaient et dont ils prenaient moins d'ombrage.

Cependant Dieu, qui destinait les Pères Gault aux plus sublimes fonctions de l'Église, leur en faisait faire, sans qu'ils le sussent, une espèce de noviciat dans la manière dont ils exerçaient celles qu'ils avaient à Bordeaux.

Le P. J.-Baptiste faisait dans l'étendue de sa paroisse ce que l'évêque le plus charitable peut faire en son diocèse (1). Il entrait dans le dernier détail des besoins de ses paroissiens ; les pauvres, les affligés, les malades trouvaient en lui des entrailles de père. Il se faisait tout à tous. Il faisait toutes les instructions et administrait tous les sacrements par lui-même, et quand on voulait lui persuader de se décharger d'une partie de la peine sur son vicaire, il répondait agréablement que, comme on n'entrait point au ciel par procureur, mais qu'il le fallait gagner en personne, c'était aussi personnellement, et non par procureur qu'il fallait remplir les fonctions qui nous le faisaient mériter. Hors de l'exercice du ministère, il se tenait renfermé, ne communiquant presque point avec ses paroissiens, pour attirer leur respect sur sa personne, et sur eux les grâces

(1) *Marchetty*, Liv. 2., p. 90 à 100.

de Dieu par de plus abondantes prières, que cette séparation lui donnait le loisir de faire. Il y destinait tous les soirs un temps très considérable. Il avouait que, quelque fatigué qu'il fût bien souvent des travaux apostoliques de ses journées, c'était pour lui un temps de délassement, tant il y goûtait de consolations.

L'attention à ménager ses moments, lui en fit trouver pour étudier avec son frère l'histoire de l'Église et sa discipline dans les conciles. Ils se la faisaient lire à table, outre l'étude particulière qu'ils en faisaient, et pour s'inculquer ce qu'ils avaient lu, ils s'étaient imposés de ne s'entretenir entre eux d'autre chose, après leurs repas ; et par là, ils s'étaient rendu cette connaissance si familière, que leur historien dit avoir éprouvé par lui-même que, les interrogeant, le livre à la main, sur divers points de l'histoire ecclésiastique, ils continuaient aussitôt et il lui était impossible de les surprendre.

Avec le talent naturel qu'avait le P. Eustache pour la parole, un esprit cultivé par une érudition étendue, un caractère aisé, insinuant et ouvert, il gagna le cœur des ecclésiastiques, et y jeta d'heureuses semences pour en faire de bons ministres des saints autels.

M. l'archevêque de Bordeaux, charmé de l'avoir et des biens qu'il faisait dans son diocèse, fit confidence de son bonheur au cardinal de Richelieu, auprès duquel il était en grande faveur. Le cardinal, qui songeait alors fort sérieusement à remplir l'Église de France de bons ministres, n'oublia pas ce qu'il en apprit, et l'évêché de Marseille étant venu à vaquer peu de temps après par la mort de M. de Loménie, il y fit nommer le Père Eustache, au mois de mars 1639.

Cette élévation était si éloignée de son cœur et de sa pensée, que se trouvant déjà trop honoré dans Bordeaux, ils délibéraient, son frère et lui, s'ils ne s'iraient pas confiner en quelque paroisse de campagne pour y travailler utilement et plus sûrement pour eux, en s'y offrant pour

vicaires ; et la nouvelle de sa nomination les surprit dans cette pensée. Le cardinal de Richelieu, prévoyant que l'humilité devait être une de ses principales parties, après tout le bien qu'on lui avait dit de lui, eut la précaution de mander à M. de Bordeaux, en lui adressant le brevet du nouvel évêque, qu'en cas de refus il usât de toute son autorité pour le contraindre (1). Cependant il n'eût pu se résoudre à accepter si son frère ne lui eût fait remarquer que n'ayant en rien influé dans son élection, elle était un pur effet de la Providence, aux volontés de laquelle il devait craindre de s'opposer, et ne lui eût promis de l'aider, en s'engageant de lui servir de grand-vicaire.

Il fut donc à Paris remercier le roi, de là se rendit à Tours pour prendre les arrangements nécessaires avec ses amis et sa famille, et, à la prière de Mgr l'archevêque de Bordeaux, fort distrait des soins de son diocèse par les affaires d'état et le commandement des armées navales dont il était chargé, il entreprit d'en faire pour lui la visite en attendant l'expédition de ses bulles.

Son frère était alors à Bazas, où Mgr l'évêque Henri Litolfi Maroni, l'avait invité de se rendre pour faire une retraite à ses clercs destinés aux ordres. Le P. Eustache fut l'y joindre, et voulut partager avec lui cette occupation. De là, il vint prêcher l'Octave du Saint-Sacrement à Bordeaux, et ces divers travaux, joints à la grande application avec laquelle il se mit dans le même temps à composer un discours important à la religion et à l'état dont le cardinal de Richelieu l'avait chargé, dans son voyage de Paris (2), de dresser pour un grand dessein qu'il avait alors, le firent malade du même mal qu'il avait eu en 1635, en arrivant à Bordeaux. C'était une inflammation des poumons qu'il avait extrêmement délicats. Cette délicatesse fut cause qu'il ne put presque point exercer le grand talent qu'il

(1) *Marchetty*, p. 112.
Ibid. p. 114.

avait pour la chaire, et si grand qu'un de nos prélats, le meilleur prédicateur de son temps, disait qu'il aurait voulu prêcher comme lui; mais ses forces ne lui permirent pas de prêcher plus de deux ou trois carêmes. Il souffrit cinq ou six mois des douleurs extrêmes avec une patience et une tranquillité admirables. Les médecins furent d'avis qu'il retournât à Bazas pour changer d'air. L'évêque le reçut dans son palais avec autant de charité que si c'eût été son propre père. Mais ses douleurs devinrent plus aigües : au moindre effort qu'il faisait pour se tourner d'un côté sur l'autre, le cœur lui manquait, et il lui fallait une demi-heure pour reprendre haleine. Sa toux finit par une enflure de tout le corps. Il ne trouvait de consolation qu'à jeter les yeux sur un crucifix, à l'embrasser, le baiser, et, la larme à l'œil, lui demander pardon de ses offenses en se frappant la poitrine.

Son frère, qui lui disait tous les jours la messe en sa chambre, le confessait et le communiait aussi tous les jours. L'avant-veille de sa mort, lui ayant demandé s'il n'appréhendait point de mourir. *Non,* dit-il, *je ne le crains point, et c'est en quoi je ne puis assez admirer la grandeur de la religion chrétienne, de nous donner la force de mépriser ce que le monde a de plus terrible. Car quelle consolation, n'est-ce pas, pour un chrétien, d'espérer qu'en mourant il ira jouir de son Dieu? Ah, mon frère! je prie Dieu qu'il vous délivre bientôt de ce siècle pervers! Que faisons-nous ici davantage?* Puis, s'arrêtant un peu et demeurant les yeux collés sur son crucifix: *Mon frère, vous ne tarderez pas à me suivre. Vous serez évêque après moi; je ne serai pas sacré dans ce monde, mais je souhaite bien de l'être dans l'autre.*

Après dix-sept jours passés sur une chaise, ne pouvant se tenir en une situation moins pénible, il sentit sa fin approcher et voulut recevoir les derniers sacrements de la main de Monseigneur de Bazas; après quoi il se fit mettre à terre sur un matelas, pour attendre dans cette posture humiliée, et en criminel, l'arrêt de son jugement. Là, son frère l'aidait à faire des actes d'amour, de résignation et de con-

fiance, où il entrait de tout son cœur avec une grande liberté d'esprit; et, s'étant aperçu qu'il pleurait: *Ne vous affligez point, mon frère,* lui dit-il, *vous ne tarderez pas après moi. Nous nous verrons dans peu devant Dieu.* Après quoi il expira le 13 mars 1640 (1), âgé de 49 ans.

Mgr de Bazas lui fit rendre tous les honneurs funèbres usités envers les évêques, parce qu'il avait été proposé à Rome et qu'on apprit à sa mort que ses bulles étaient arrivées. Il le fit exposer durant trois jours dans la salle de l'évêché, avec le camail, le rochet et la croix pastorale. Il officia pontificalement à ses obsèques et fit lui-même son oraison funèbre. Son corps fut mis dans une chapelle de la cathédrale de Bazas, et son cœur porté par son frère à Marseille.

C'était un homme des plus judicieux de son temps (2), compatissant aux faiblesses d'autrui, ingénieux à couvrir et à excuser leurs défauts, d'une humeur gaie et d'une conversation pleine de bonne grâce et de politesse; d'une bonté de naturel qui ne lui permettait pas de rien refuser à personne; il prévenait même les désirs d'aussi loin qu'il les devinait; d'un caractère noble et désintéressé, qui ne le rendait sensible qu'au seul plaisir d'avoir des amis.

Il avait beaucoup de goût pour les belles-lettres. La partie qu'il en cultiva avec plus de soin, fut l'histoire. Il avait fait une étude particulière de la chronologie et de la géographie. A sa mort il eut du regret de s'y être trop adonné et d'avoir passé, comme il disait, tant de temps sur un point de terre, déclarant hautement, avec confusion,

(1) Marchetty dit 1639, ce qui me paraît un anachronisme considérable, car il dit que ce fut le 13 mars. Or, le 13 mars 1639, à peine était-il nommé évêque, son prédécesseur n'étant mort qu'au mois de février. D'ailleurs, depuis sa nomination, il le fait aller de Bordeaux à Paris et à Tours, retourner à Bordeaux et être six mois malade, ce qui nous jette en 1640. Aussi c'est cette même année et le même jour du mois, 13 mars, que notre nécrologe manuscrit le dit mort.

(2) *Marchetty*, p. 123.

que l'Évangile et les Pères auraient dû faire son unique occupation et les seules délices d'un prêtre. Il ne laissait pas d'être bien versé dans la connaissance de l'un et des autres, et c'est à quoi il avait presque totalement consacré les cinq dernières années de son séjour à Bordeaux.

Il était un zélé disciple de saint Augustin sur les questions de la grâce. Voici un petit échantillon de ses sentiments. Il est parmi les approbateurs de l'apologie de notre Père Camérarius répondant, en 1634, aux deux jésuites qui lui avaient fait un crime d'avoir établi la prémotion physique et combattre la science moyenne (1).

Quis loquetur potentias Domini ? Ille plane qui liberum arbitrium divinæ potentiæ subjicit, non ut pereat, sed ne pereat. Quanta vis gratiæ ; quæ ex invito volentem facit, non moraliter et retoros, trepide movendo per objectum sed physice et theicos, secure præmovendo per spiritum quo aguntur filii Dei, ut ait Apostolus. At periclitatur, inquies, humana libertas hâc in sententiâ? Quin dicas potius, in tua periclitatur divina potentia. An majore formidine, et callidiore timiditate, humana observas quam divina? Neutrum periclitatur, bene intellectâ Camerarii sententiâ. Deo tribuitur quod Dei est ; creaturæ, quod creaturæ est. Deo, potestas; creaturæ, subjectio. Lege et intellige ; authoris sententiam maximé probo, minimé approbo. Non enim tanti sum ut meâ approbatione fulciatur. Laudator existerem, si meâ laude crescere posset opinio, scripturæ majestate, conciliorum authoritate, patrum reverentiâ ac theologorum gravitate subnixa.

Il a laissé divers ouvrages et quelques-uns imparfaits. Le seul que je connaisse imprimé est le suivant :

Discours de l'état et couronne de Suède, divisé en dix chapitres, cinq géographiques et cinq historiques. Fait par

(1) Voyez *Gibieuf* et *Camerarius*.

E. G. T. P. D. L. D. J. Au Mans, chez Germain Olivier, 1633, in-8° p. 152. Par ces lettres initiales, il a voulu désigner Eustache Gault, Tourangeau, prêtre de l'Oratoire de Jésus.

Il commence ainsi son discours : *La descente du roi de Suède dans l'Allemagne, le cours impétueux de ses armes, l'épouvante générale qu'il jette et sème partout, attirent aujourd'hui sur lui les yeux de toute l'Europe, étonnée qu'un prince, éloigné quasi du commerce des hommes, se trouve néanmoins logé sur ces belles et riches provinces du Rhin, sans que tant d'armées impériales, enflées du succès des victoires passées, et commandées par de si grands capitaines, aient pu arrêter ce torrent. Cette admiration a ouvert la curiosité de plusieurs pour être informé des états de ce roi, et à cette curiosité j'ai entendu répondre si confusément, dans les compagnies où je me suis trouvé, que j'ai pris résolution de communiquer au public quelques mémoires que j'ai autrefois tirés des plus fidèles histoires de son royaume.* Mais il faut observer qu'il parlait ainsi dès 1631 que l'ouvrage fut achevé, et que le grand Gustave Adolphe fut tué sur la fin de 1632, pendant l'impression. La netteté, la précision, le choix, le jugement se font sentir dans tout son discours. Il y en a eu deux autres éditions, l'une à Paris, chez Courbé en 1633, et une seconde du Mans en 1656 (1).

Vigneul-Marville dans ses Mélanges (2) dit que, *commençant à lire la Bible, il est bon d'avoir sous les yeux la* Description de la Terre Sainte *par Adricomius, donnée au public par le P. Eustache Gault.*

Je trouve écrit de la main du P. Bordes qu'il fit imprimer une *Généalogie des Hérodes* avec de petites notes très utiles pour le dénouement de plusieurs difficultés des évangiles et des actes des apôtres ; qu'il disposa celle des *Césars* et une *Notice* très exacte *de l'empire,* avec plusieurs

(1) Bibliotheca regia.
(2) Anc. édition, t. I. p. 378.

autres pièces concernant les intérêts des princes, qu'il connaissait bien, mais il n'eut pas le temps de la publier, et que le cardinal de Richelieu, à qui M. le prince Henri de Bourbon et M. l'archevêque de Bordeaux avaient parlé de son mérite, regretta de ne l'avoir connu qu'un an avant sa mort.

On lui attribue encore un *Discours sur le Rhin* dans lequel suivant le cours de ce fleuve il remarque l'origine et les raretés de toutes les villes qu'il baigne (1).

Un *Discours*, qui justifie les prétentions du roi sur la Navarre, et qui combat l'injuste usurpation qu'en a fait le roi catholique.

Un *Traité des Conciles* et un *Abrégé de toute l'Histoire du Vieux Testament*, qu'il a laissé imparfait.

Un *Discours pour convier les souverains à peser combien il importe à l'Église et à l'État que les lettres ne soient pas attachées à un seul ordre.*

L'auteur de *l'Innocence défendue contre les calomnies du P. Brisacier* (2) qui est M. Arnauld ou M. le Maitre, dit : *que l'amour de la gloire a fait aspirer les Jésuites à cette ambitieuse monarchie des lettres et des sciences, que feu Mgr Eustache Gault, évèque nommé de Marseille, célèbre par sa piété et sa doctrine, a décrite excellemment en un discours qu'il a composé sur ce sujet*, et il dit à la marge *que quelques-uns des parents de ce prélat lui ont fait voir cet écrit.*

C'est apparemment de ce même écrit que veut parler M. Hermant dans son *Histoire manuscrite du Jansénisme*, quand il dit, parlant de lui-même en tierce personne, que dans l'*Apologie de l'Université de Paris contre les Jésuites*, qui parut vers 1644, composée par M. Hermant, les mémoires qu'on y employa, et qui passèrent pour avoir été fournis par M. Hallier, on a su depuis qu'ils avaient été tirés

(1) V. *Marchetty*, p. 120 ; P. Bordes. *Mémoire mss.* et aussi l'*Histoire de Marseille.*
(2) P. 214.

d'un manuscrit du P. Eustache Gault, et on l'a su de M. Pallu, médecin de la Faculté de Paris, mort à Port-Royal.

Enfin, dans un des factums ou libelles que quelques suppôts de l'Université répandirent contre nous, quand nous plaidions pour le collège de Provins, on nous oppose le P. Eustache Gault, et on dit qu'ayant fait voir dans un traité, qui est entre les mains de plusieurs personnes, combien il est dangereux, à cause des mauvaises opinions, que tous les collèges tombent peu à peu entre les mains des Jésuites, si ce grand homme vivait il concluerait la même chose à l'égard de sa compagnie.

Ainsi cet écrit, connu et cité par tant de personnes, s'est conservé partout ailleurs que chez nous, où je ne l'ai encore pu déterrer nulle part, quelque perquisition que j'aie faite, et quoiqu'il y ait grande apparence qu'il ne l'a fait que pour nous et à l'occasion de la répugnance des Jésuites à nous laisser entrer dans le collège de Guyenne, à Bordeaux, afin d'y exercer seuls l'empire des lettres. C'est tout ce que je connais des ouvrages du P. Eustache.

Cependant sa prédiction s'accomplit (1). Dès que l'archevêque de Bordeaux sut sa mort, il proposa au cardinal de Richelieu le P. Jean-Baptiste, son frère, pour son successeur, et il lui en dit tant de bien que le cardinal ne balança pas à le nommer évêque de Marseille.

Le P. Gault accepta l'évêché comme il avait fait la cure de Sainte-Eulalie, n'y considérant que le travail et la peine, et les occasions de servir Dieu dans l'église. Le cardinal qu'il vint remercier à Paris, le pressa fort de lui nommer ceux qu'il connaissait d'excellents ecclésiastiques, même de condition médiocre, dont on pourait faire de bons évêques, et après s'en être défendu un temps, par respect, il lui en nomma avec simplicité jusqu'à trois dont il disait, peu avant sa mort, qu'il y en avait déjà un nommé à un évêché (2).

(1) *Senault* et *Marchetty*, p. 128.
(2) *Marchetty*, p. 132.

En attendant l'expédition de ses bulles, il alla pendant le carême de 1641, accompagné de six de nos Pères, faire une mission dans le diocèse de Soissons sous le bon plaisir de l'évêque, allant de village en village, enseignant les uns, consolant et assistant les autres, mais avec tant d'abondance, qu'on assure qu'il lui en coûta bien près de mille livres. Il ménagea aussi peu sa santé que sa bourse, différant quelquefois ses repas jusqu'à deux ou trois heures après-midi, quoiqu'il jeunât et fut au travail dès le grand matin. Mais il ne pouvait refuser à l'ardeur avec laquelle il voyait ce peuple accourir en foule à leurs exercices.

Au retour, il fut invité à notre quatrième assemblée générale, indiquée au 6 mai, pour donner un successeur au R. P. de Condren, que nous avions perdu au mois de janvier 1641. Il y fut choisi premier consultant à cause de sa qualité d'évêque nommé. Ce fut à lui, sous ce titre, à proclamer supérieur général le R. P. Bourgoing, et à l'exemple de celui-ci, il demanda instamment que l'assemblée voulût bien lui donner un Père qui lui servit de moniteur dans l'épiscopat, et l'avertît en particulier de la conduite qu'il devait tenir, se croyant comptable, non seulement envers l'Église, mais encore envers la Congrégation, comme étant toujours un de ses membres, et il proposa ensuite, et fit dresser par l'assemblée, plusieurs forts beaux règlements pour conduire nos séminaires.

Les fatigues de la mission de Soissons lui donnèrent d'abord une fièvre lente et puis un mal de poitrine auquel les médecins crurent que l'air natal remédierait plus sûrement que tout ce qu'ils pourraient lui faire. Il se rendit à leur avis. Ceux de Tours voulurent y ajouter le lait d'ânesse pris à jeun. Mais il ne put jamais se résoudre de laisser de dire la messe (1). *Je suis plus obligé*, disait-il, *de pourvoir au salut de mon âme qu'à la santé de mon corps ; l'Eucharistie*

(1) *Marchetty*, p. 142.

est toute ma force et ma seule consolation, et je dois faire plus d'état de la grâce et de son auteur que de tous les remèdes du monde. Aussi dit-il tous les jours la messe, quelque faiblesse qu'il se sentît. Comme il célébrait dans sa chambre, il se tenait assis jusqu'au canon, et depuis le canon jusques à la fin il se faisait soutenir par-dessous les épaules par son valet de chambre ; et quand il était absolument hors d'état, il se faisait donner la communion par le P. Antoine Petit, prêtre de l'Oratoire, son fidèle ami, qu'il avait toujours avec lui.

Les démêlés que nous avions alors avec la cour de Rome, apportèrent quelque retardement à ses bulles. Il profita de cet intervalle pour aller faire une retraite à Notre-Dame des-Ardilliers, et ensuite à sa maison de campagne des Cheneaux, près de Tours, pour méditer ses devoirs et faire, comme il disait, son noviciat à l'épiscopat. Là il dressa le plan de conduite qu'il voulait observer dans son diocèse. Son historien nous en a conservé les principaux traits, qu'il avait ouis de sa propre bouche. Il y entre en un grand détail pour régler sa personne, sa maison, son clergé, son peuple, et en faire un peuple vraiment chrétien. Il étudia fond l'Écriture et il lut avec une intention singulière la vie de saint Charles, se le proposant pour modèle, et résolut, quand il serait à Marseille, d'aller faire un pèlerinage à Milan, pour demander à Dieu, sur son tombeau, quelque participation de son esprit et de sa sollicitude pastorale.

Il apprit enfin, tandis qu'il était au Mans, que ses bulles étaient arrivées. Il vint sur-le-champ à Paris se faire sacrer, sans vouloir jamais consentir de passer par Tours, quelques instances que lui en fit sa famille, qui ne comptait plus de le voir, et il dit pour le refuser, que son frère qui lui avait prédit à la mort qu'il serait son successeur, l'avait en même temps averti qu'il ne le serait pas longtemps, qu'ainsi, ayant peu de temps à vivre, il devait le ménager avec soin et se hâter de le donner tout entier au service de son église.

La veille de son sacre (1), il fut saisi de frayeur du redoutable fardeau qui allait lui être imposé, et d'une vive douleur d'avoir, à ce qu'il lui semblait, accepté trop légèrement, en sorte qu'il fallut toute l'autorité de son confesseur pour l'empêcher de reculer. Il fut sacré dans l'église de Saint-Magloire, le 5 octobre 1642 (2), par l'archevêque de Tours, Victor de Bouthillier, ci-devant prêtre de l'Oratoire, assisté des évêques de Vannes et de Boulogne. Il ne cessa de pleurer pendant la cérémonie. On le vit frémir quand on lui mit sur les épaules le livre des Évangiles, et il voulut servir ce jour-là la communauté.

Il fut parti, dès le lendemain, pour son diocèse, sans des ordres exprès de la Cour. Après avoir été arrêté jusqu'au 12 novembre, il prit sa route en droiture, sans passer par Tours pour voir sa famille, disant qu'un évêque ne prenant plus d'autre nom que celui de son baptême depuis son sacre c'était un avertissement à lui de ne plus connaître personne selon la chair. Le débordement des eaux de la Durance fit qu'il ne pût arriver qu'aux Rois de l'an 1643. Il en passa la fête à Aix, où, malgré les instances de l'archevêque, Louis de Bretel, d'aller descendre dans son palais, il fut loger à l'Oratoire, servit ce jour-là nos Pères au réfectoire et partit le lendemain pour Marseille.

Dès qu'on lui dit qu'il était sur les terres de son diocèse (3) il s'arrêta un moment pour en saluer les anges tutélaires et les SS. Evêques, les conjurant humblement de lui obtenir de Dieu quelque participation de la grâce apostolique dont ils avaient été remplis, et, quand il aperçut la ville de Marseille, il s'écria : *Voilà donc le théâtre de ma damnation ou de mon salut! Que Dieu par sa miséricorde me fasse la grâce d'y travailler fidèlement pour son honneur et pour le salut des âmes.* Comme il sut qu'on lui préparait une entrée

(1) *Senault.*
(2) *Marchetty*, p. 188.
(3) *Senault*, p. 76.

où il y aurait de la pompe, il ne voulut point passer outre, et alla passer huit jours à Aubagne, petite ville à trois lieues qui est une baronnie dépendante de son évêché, puis il entra un beau matin si promptement et si secrètement à Marseille qu'il fut trouvé au milieu de son église, avant qu'on pût se douter qu'il fût entré dans la ville. On lui présenta des vers de la part du collège selon l'usage ; et comme il vit que dans le titre on l'appelait Mgr Jean-Baptiste *de* Gault : *Effacez ce* de, *mes enfants*, dit-il aux écoliers qui les récitaient, *je ne reconnais pas là mon nom* (1).

Dès le lendemain de son arrivée (2), n'étant pas encore remis des fatigues de son voyage, il monta en chaire, avertit son peuple avec une ardeur qui se faisait aisément sentir, qu'il voulait faire régner Jésus-Christ dans son diocèse et s'employer tout entier à lui former de vrais serviteurs, leur protestant hautement qu'il leur était tendrement dévoué pour ses biens et pour sa personne ; mais que plus dévoué encore aux intérêts de Jésus-Christ, son maître, il n'épargnerait personne, quand il y irait de sa gloire.

Après ce discours, il procéda à la visite de son église ; et aussitôt après, courut à celle des hôpitaux où son cœur l'entraînait. Ce fut encore un de ses premiers soins de veiller sur les maisons des filles repenties.

Pour se consacrer avec plus de liberté à l'assistance des pauvres, il résolut de s'aller loger avec eux (3). Il se flatta de faire approuver son dessein en le couvrant du prétexte que son palais était au bout de la ville, au lieu que l'hôpital, étant au milieu, il serait là comme au centre de son bercail, plus à portée de se rendre partout où sa présence serait nécessaire. Ne pouvant exécuter son dessein par les divers obstacles qu'on y forma, il se contenta de donner

(1) *Marchetty*, p. 202.
(2) *Senault*, p. 82.
(3) *Id.*, p. 84.

tous ses revenus aux pauvres, ne leur pouvant donner sa personne. Trois sortes de nécessiteux s'en ressentirent plus que les autres : les filles du refuge, les prisonniers, les pauvres honteux.

Il coula, un jour, soixante écus d'or sous le chevet du lit d'un pauvre gentilhomme qui était malade, et se retira sans lui en rien dire (1). Une demoiselle de condition, l'étant venu voir sur la réputation qu'il avait d'un évêque très charitable, avec un double voile sur son visage, pour épargner son honneur en découvrant sa nécessité, reçut de lui cent écus accompagnés de paroles si consolantes, que touchée de cet accueil, elle voulut se découvrir et se faire connaître à son bienfaiteur, mais il ne voulut jamais le permettre (2).

Il visitait souvent les prisons, et en retirait ceux qui n'y étaient que pour dettes, en les acquittant pour eux. En peu de temps, il s'appauvrit tellement, qu'il se vit réduit à être obligé de retrancher le nombre de ses domestiques déjà fort petit et à prendre autant qu'il pouvait sur les dépenses nécessaires de sa maison. Ayant un jour demandé à son économe s'il ne lui restait plus rien pour donner à un pauvre qui lui paraissait en très grand besoin, il lui répondit qu'il avait bien encore quelques écus, mais que, s'il les lui ôtait, il ne lui resterait plus de quoi donner à manger à ses gens. *Eh bien, donnez toujours,* lui répliqua-t-il, *et qu'on fasse vendre mes chevaux pour avoir de quoi fournir à la dépense de ma maison. Il ne sera pas dit qu'un père fasse nourrir des chevaux dans son écurie, et que, mettant là son argent, il dise qu'il n'en a point, quand il s'agit de la nourriture de ses enfants.*

La fièvre continue le prit pendant dix jours au milieu de ses exercices de bonnes œuvres, sans que son médecin pût gagner sur lui de les lui faire interrompre, sans qu'il s'abs-

(1) *Senault*, p. 85.
(2) *Marchetty*, p. 213.

tint un seul jour de dire la Sainte Messe (1), sans qu'on pût lui persuader d'aller prendre l'air à sa baronnie d'Aubagne, quoique on lui représenta que celui de Marseille était trop subtil pour ses poumons déjà attaqués. Moins attentif à sa santé qu'à son devoir, il répondait à toutes les instances qu'on lui faisait que Dieu ne l'avait pas fait baron d'Aubagne, mais évêque de Marseille; et, comme on lui répliquait qu'il ne le serait pas longtemps du train dont il y allait et s'il ne se modérait, il répondit froidement qu'il ne le serait et ne voulait l'être qu'autant qu'il plairait à Dieu. Le médecin revenant à la charge et croyant l'avoir pris par son faible, lui dit encore qu'il se jetterait, faute de ménagements, dans un état de langueur qui le rendrait inutile pour le reste de ses jours à son diocèse, et le saint évêque lui répliqua: *Eh bien, dans ce cas, je me démettrai de mon évêché, et j'aurai la consolation de m'être acquitté de ma charge tant que Dieu m'aura conservé la santé.* Enfin, comme on lui faisait un scrupule de ce qu'il s'incommodait, en mangeant pendant le carême tout à l'huile, selon l'usage du pays, ce qui lui était fort contraire, et qu'il s'en faisait un à lui-même de se faire apprêter au beurre, de peur de scandaliser il prit le parti de se priver de l'un et de l'autre ; de l'un, pour ne pas contrevenir à la discipline du pays sur le jeûne, et de l'autre, pour obéir à ses médecins, ce qui rendait sa nourriture fort insipide (2).

Rigide envers lui, il était indulgent et plein de condescendance pour les autres. Un bénéficier de la cathédrale lui demanda la permission de manger de la viande pendant le

(1) *Senault*, p. 88.

(2) Il garda dix ans à son service un domestique dont l'humeur lui était insupportable, et pour lequel il se sentait une antipathie très vive. Pressé de le mettre hors de sa maison, il ne voulut jamais s'en défaire, disant que ses autres serviteurs étaient assez attentifs à faire sa volonté, et que celui-ci lui donnait moyen de ne pas faire la sienne; qu'enfin, s'il le chassait, ce domestique en souffrirait ou ferait souffrir quelque autre maître, qu'il valait donc mieux que ce fut lui qui pâtit, y étant déjà exercé par tout ce qu'il en avait déjà enduré. (*Marchetty*)

carême. Il paraissait gros et gras. Le saint évêque lui dit : *Je veux bien croire que si vous n'aviez quelque besoin secret d'être dispensé, vous ne me le demanderiez pas. Je vous ordonne seulement que, quand vous vous mettrez à table, vous disiez à chaque repas : Il y a tant de gens plus incommodés que moi qui ne mangent point de viande en carême et moi je ferai gras.* Il promit de le dire, et il le dit d'abord comme en se jouant et par manière d'acquit, mais dès le troisième repas qu'il fit, ces paroles ordonnées en pénitence par le prélat : *Il y a tant de gens plus incommodés que moi qui ne font point gras en carême, et moi je mangerai de la viande*, firent une impression si forte sur le chanoine, qu'il fit retirer de devant lui celle qu'on venait de lui servir, et qu'il s'en abstint tout le carême, sans diminution de ses forces (1).

Il s'était fait un conseil des ecclésiastiques les plus zélés et les plus habiles du diocèse (2), sans l'avis desquels il ne faisait rien, et on voyait sensiblement par les fruits qui résultaient de cette vigilance commune, qu'il ne faut qu'un bon évêque pour renouveler tout un diocèse.

Vivement (3) touché d'apprendre qu'il y avait un quartier habité par des femmes de mauvaise vie, il s'y transporta, il en rencontra quelques-unes qu'il aborda avec une extrême douceur, s'assit auprès d'elles, leur parla de leur déplorable état avec tant de force, qu'il leur tira les larmes des yeux, les fit résoudre à quitter cette vie infâme, et comme il comprit que la nécessité, ou les y avait engagées, ou du moins les y retenait, il les retira du crime en se chargeant de leur subsistance.

Mais le chef-d'œuvre de ses travaux (4), et ce qui rendra sa mémoire immortelle dans ce pays, c'est la conversion

(1) Malaval, *Lettre mss. au P. Le Brun.*
(2) *Senault*, p. 91.
(3) *Ibid.*, p. 95.
(4) *Ibid.*, p. 97.

des forçats des galères, nation perdue de crimes, qu'il entreprit, et à laquelle il réussit au-delà de ses espérances. Dès Paris, il s'était proposé cette œuvre, et quoique on lui eût représenté qu'il y avait une espèce d'impossibilité à faire de bons chrétiens de tels scélérats, abandonnés de tout temps à leur endurcissement, et qu'on était accoutumé à regarder jusque-là comme portant sur le front un sceau de réprobation ; après avoir longtemps recommandé ce travail à Dieu, il l'entreprit à la tête d'une vingtaine de missionnaires, dont quatre ou cinq étaient de nos Pères, vers la mi-carême de l'an 1643, n'y ayant encore que trois mois qu'il avait pris possession de son diocèse.

Il faut savoir ce que c'est que la condition des forçats pour comprendre la difficulté de son entreprise et le mérite de ses succès (1).

Les galères sont des prisons où le moindre mal qu'on y souffre, est la perte de la liberté ; les forçats y sont chargés de fer, nourris de pain et d'eau, couchés sur la dure, conduits par des comites qui s'expliquent plus avec eux par les coups que par les paroles. Comme ils ont presque tous mérité la mort, et qu'ils n'entrent dans les galères qu'après avoir longtemps croupi dans le crime, ils y portent leur infection, qu'ils se communiquent les uns aux autres. L'impiété et l'irréligion règnent parmi eux, souvent jusqu'à la superstition et au sacrilège, ayant recours à tous les moyens qu'ils croient propres à finir leurs maux, et l'impureté y est d'autant plus criminelle que les femmes en sont bannies.

La plupart ne s'étaient pas confessés depuis quinze ou vingt années, quand cette mission commença. Cependant Dieu bénit tellement le zèle du saint prélat, qu'il fit fondre en larmes ces cœurs de pierre, qu'il fit tomber les armes des mains aux plus obstinés, presque aucun ne pouvant tenir

(1) *Senault*, p. 99.

contre les traits enflammés de ses exhortations pathétiques, et l'air de douceur et de charité avec lequel il les abordait. Il embrassait les uns, il baptisait les autres, et, mêlant ses larmes avec les leurs, il pleurait les péchés et convertissait les pécheurs. Non content de les prêcher et de les catéchiser, il les confessait comme un simple prêtre, il écoutait leurs plaintes, il les consolait dans leurs maux, il se faisait tout à tous.

Tout modeste qu'il était, il ne put se dissimuler les bénédictions que Dieu répandait sensiblement sur cette œuvre. Nous le voyons par une longue lettre, qu'il écrivit au Père Guillart d'Arcy, son confesseur et son conseil, monument d'autant plus précieux, qu'il l'écrivit dix-huit jours avant sa mort, et qu'on y voit son cœur à nu, sa douceur, son humilité, son zèle, sa charité, sa prudence. C'est pour cela que je vais l'insérer presque toute entière (1).

Mon Révérend Père, la grâce de JÉSUS-CHRIST Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais. Je reçus, il y a quelque temps une de vos lettres, à laquelle j'ai tardé de faire réponse attendant que j'eusse à vous rendre un plus ample compte de mes affaires de deça, comme j'ai dessein de le faire ; vous priant aussi, après avoir consulté Dieu, de me mander tout ce que vous jugerez à propos. Je me servirai de vos bons conseils en temps et lieu, selon que la prudence et les dispositions du pays me le permettront, comme de celui qu'il vous a plu me donner, par votre dernière, de ne point tenir table ouverte. J'ai bien intention de le suivre, mais j'ai cru, au commencement, devoir donner quelque chose à la coutume et à la manière d'agir des autres évêques, de peur que d'abord on n'attribuât cela à avarice, ce qui serait capable de décrier un prélat ; et je pense que cela m'aura réussi, ainsi que je l'avais projeté. Car je vous dirai que Dieu m'a fait naître des occasions de charité, qui ont tellement éclaté par la ville, sans néanmoins l'avoir affecté, que je puis désormais, sans blâme

(1) *Marchetty*, L. 5 p. 259.

ni tache, retrancher la dépense de mon train et de ma table. Ce qui sera approuvé de tous, dans la croyance qu'ils ont, que tout cela ne sera que pour avoir plus de moyens de soulager les nécessiteux.

Consultant ensuite son confesseur sur l'étendue et l'ordre qu'il doit garder dans la distribution de ses aumônes il dit: *La plupart des particuliers de la ville, qui sont dans le besoin, s'adressent à moi; s'il y a de pauvres filles à marier c'est à moi qu'on vient; j'ai voulu jusqu'ici donner à tous, mais je vois bien que si je consulte la prudence humaine, je ne pourrai pas continuer. Voyez si je dois passer par-dessus et me remettre entièrement à la Providence, ne refusant à personne, à l'imitation de saint Jean l'aumônier; ou bien, s'il sera mieux que je me réserve pour les charités publiques. Ce qui me fait encore vous consulter là-dessus, c'est que je prévois qu'il me faut force ouvriers pour travailler aux missions, et si je donne à ces nécessités fréquentes, peut-être ne m'en restera-t-il pas assez pour les missions que je regarde comme un plus grand bien. Cela même m'a mis en peine dans une autre sorte de charité qui est grande et fréquente dans ce pays-ci. Plusieurs femmes viennent à moi, et après m'avoir représenté que leurs maris sont esclaves à Alger et à Tunis, parmi les Turcs, en danger de renier la foi, me prient de les assister. A la vérité cela me touche grandement, mais pour les pouvoir soulager, il faut des aumônes de cent écus pièce et il en faudrait peu pour absorber ce que j'aurais à donner. Jugez si je dois écouter ces demandes ou me conserver pour travailler au bien spirituel de ce diocèse. Car je ne puis faire les deux sans un petit miracle de la Providence. Il est vrai que cela m'est bien sensible quand il faut refuser. L'exemple de saint Paulin me revient en la mémoire, qui se vendit lui-même pour racheter un esclave... Quelques-uns de mes amis m'avaient proposé, pour régler mes aumônes, de mettre à part ce que je puis et veux donner par an, et de le distribuer en sorte que je me resserre là, disant que tout ce que je puis donner est donné. Mais cette conduite ne m'agrée*

pas, parce que c'est trop resserrer la charité à mon avis.

Venant ensuite à l'article de ses travaux, il s'explique ainsi : *Depuis un mois et demi, j'ai commencé l'exercice, dont je vous avais parlé, qui est la mission dans les galères. J'eusse bien désiré attendre que vous fussiez venu ici, mais la Providence divine m'a obligé de passer par-dessus..... Il ne se peut dire quel fruit cette mission a fait contre toute espérance, combien Dieu a touché ces cœurs endurcis, qui étaient résolus de ne se point confesser ; plusieurs d'entre eux ayant déjà coulé les dix, les quinze, les vingt années, sans s'être jamais acquitté de ce devoir, et sans vouloir en entendre parler, tant qu'ils seraient sur les galères. Mais enfin la grâce de JÉSUS-CHRIST a remporté la victoire sur Satan* (1) *Tous se sont rendus comme des agneaux, et Notre-Seigneur a tellement fait paraître sa conduite, qu'en même temps que nous avons eu besoin de prédicateurs et de confesseurs italiens, il nous a envoyé des personnes qui passaient ici pour aller en Italie, que j'ai retenues quelque temps ; même des gens capables de parler et de traiter avec les esclaves turcs, dont plusieurs sont prêts à se convertir ; mais je diffère un peu leur baptême pour les éprouver. J'ai donné l'absolution à plusieurs hérétiques qui étaient dans les galères.* On sait en effet (2) qu'il con-

(1) A la fin de la mission, on lui vint dire qu'il y avait un forçat qui n'avait jamais voulu se confesser. Il se fit aussitôt conduire à la galère, se mit à côté de lui, lui demanda avec bonté la cause de ce refus. *C'est,* dit le forçat, *que je n'étais condamné qu'à cinq ans de galères, et qu'il y en a dix que je souffre.* Le saint prélat lui dit qu'il devait bientôt aller à Lyon au passage du roi lui demander la liberté de tous les forçats qui avaient fait leur temps, et qu'il aurait alors la sienne. Le forçat répliqua qu'il ne se confesserait qu'alors, quoique le saint prélat put lui dire qu'il pourrait mourir avant ce temps, sans avoir recouvré ni la grâce de Dieu, ni sa liberté. Alors il se fit apporter un réchaud de braise vive, et le présentant au malheureux : *Tiens,* lui dit-il, *mets les doigts sur cette braise, et puisque tu veux courir le risque d'être damné, assure-toi que ce feu n'est qu'une fumée en comparaison de celui de l'enfer où tu veux te précipiter.* A ces mots dits d'un zèle enflammé le forçat se jeta à ses pieds et fit tout ce qu'il voulut. (MALAVAL, *Lettre mss. au P. Le Brun.*)

(2) *Senault,* p. 109.

vertit douze turcs, et qu'il fit faire abjuration à trente-deux huguenots. *Vous voyez*, continue-t-il, *ces pauvres gens sont autres qu'auparavant, résolus de ne plus offenser Dieu et de souffrir leur misère en patience, qui est tout ce que je prétendais. Ils ont leurs prières réglées tous les jours, soir et matin, nous y établissons même une demi-heure de lecture spirituelle, les dimanches et les fêtes qu'ils ne travaillent pas.*

Il prie ensuite le P. d'Arcy de presser Mme la duchesse d'Aiguillon de lui faire toucher au plus tôt les 9,000 livres qu'elle lui a promises, pour achever de bâtir l'hôpital destiné aux forçats malades, qu'il espère finir dans six mois, et dont le P. de Gondy avait jeté les fondements pendant qu'il était général des galères, et ajoute en finissant: *Il ne se peut dire combien cette sainte maison apportera de bénédictions. J'ai bien envie de faire du mien les efforts possibles pour l'achever, mais je ne le puis dans ce commencement sans emprunter des sommes considérables; ce qui me donnerait sujet de craindre de mettre en peine des créanciers, si je venais à mourir, car ma santé n'est pas trop assurée. Je suis contraint de finir; ma main se lasse, et le temps me presse. Je vous prie de m'offrir à Dieu. Je me sens la même volonté, que j'ai eue dans mon sacre, de travailler pour sa gloire, mais je crains de tomber dans le désir du repos et dans la fuite du travail. Sans doute, pour bien faire le métier d'évêque, il faut avoir du zèle et bien fort.*

Sa crainte n'était pas fondée (1). A peine eut-il fini la mission des galères qu'il songea à en entreprendre une espèce d'autre dans la ville pour préparer les habitants au sacrement de la confirmation, qu'il se proposait de leur donner à la Pentecôte, et après, d'en faire autant sur les galères. Il fit même imprimer un petit *Catéchisme* sur ce sacrement. Mais, comme il apprit que les galères allaient partir incessamment pour la Catalogne, il fut obligé de commencer par

(1) *Senault*, p. 118.

elles, et de se presser tellement qu'il lui fallut donner la confirmation à trois ou quatre galères en une seule matinée (1).

Cet excès de travail l'échauffa si fort que, dès le lendemain, 11 mai, il tomba malade. Il avait résolu de prendre un peu de repos à Aubagne, mais il se souvint qu'il avait encore quelques turcs à baptiser et cinq ou six huguenots qu'il n'avait pas encore réconciliés. Ne voulant pas les exposer aux périls du voyage qu'ils allaient faire, sans en avoir fait auparavant de vrais chrétiens et de bons catholiques, il fut, dès le lendemain, avec le P. Antoine Petit, pour toute l'après-dîner et jusqu'à huit heures du soir sur les galères, pour achever de préparer ses prosélytes : et comme ce Père le pressait de se retirer, à cause du serein, que les médecins lui avaient dit être mortel pour sa poitrine, il répondit comme Jésus-Christ à sa Sainte Mère : *In his, quæ Patris mei sunt, oportet me esse*, ajouta que les plaies qu'il recevait au service d'un si bon maître, lui seraient toujours glorieuses, et qu'il avait appris de saint Charles qu'un évêque qui ménage tant sa santé ne mérite pas d'être évêque.

Le peu de ménagement qu'il eut pour la sienne, nous l'enleva. Au sortir de là, il fut obligé de se mettre au lit avec la fièvre et un abcès aux poumons. Il vit approcher la mort avec une tranquillité merveilleuse. Il reçut le saint viatique des mains du prévôt de sa cathédrale à la tête de son chapitre. Il se fit mettre, en le recevant, un rochet qui avait servi à feu M. le cardinal de Bérulle, dont la maison de Paris lui avait fait présent en partant pour son diocèse. Il s'en fit revêtir, comme faisait saint Antoine du manteau de saint Paul l'ermite aux jours solennels, par respect pour la sainteté de celui à qui il avait été. Il fit, auparavant, une confession générale à notre Père Petit, qui demeurait dans son palais avec lui, et il lui avoua avec

(1) *Marchetty*, p. 269.

une reconnaissance pleine d'humilité, qu'il n'avait jamais eu de sa vie la moindre tentation qui eut terni la pureté de son corps. Il voulut avoir toujours nos Pères autour de son lit, il les fit ses héritiers, plutôt que les pauvres, contre sa première résolution, non qu'il crut qu'ils dussent beaucoup profiter à sa succession, mais parce que se tenant plus obligé aux devoirs de la justice qu'à ceux de la charité, il leur fit l'honneur de croire qu'ils auraient plus de fidélité que tout autre à payer les dettes que la profusion de ses aumônes lui avait fait contracter. Il déclara au Père Étienne Gérard, supérieur de la maison de Marseille, et qu'il avait fait son grand vicaire pendant sa maladie, qu'il regardait comme une grande consolation de mourir entre les bras de ses frères et dans le sein de la Congrégation, sa bonne mère, ayant toujours tenu à honneur sa qualité de prêtre de l'Oratoire. Il leur donna à tous sa bénédiction ; il en fit de même à tous ceux qui se présentèrent, ayant ordonné qu'on ouvrit les portes de son appartement et qu'on ne refusât personne. Il se fit lire une partie des *Élévations* de notre Très Honoré Père *sur le mystère de l'Incarnation*, et, ensuite, l'évangile de notre fête solennelle de Jésus. Ses sentiments de ferveur, d'humilité, de détachement de la terre édifièrent extrêmement tous les assistants inconsolables de perdre un si saint prélat. Il répétait souvent ces paroles de l'Apocalypse : *Veni, Domine JESU* et ces autres : *Moriatur anima mea morte justorum*. Ces souhaits furent accomplis, ayant expiré doucement pendant qu'on lui faisait par son ordre cette prière de l'Église : *Suscipe, Domine clementissime, animam famuli sui*, sur les 6 heures du matin, le samedi, veille de la Pentecôte, vingt-troisième jour de mai de l'an 1643, en sa 48e année, dont il avait passé 26 dans l'Oratoire, n'ayant été que 8 mois évêque depuis son sacre.

Quand on eut exposé son corps selon la coutume, il arriva quelques personnes infirmes, qui ne s'en étant approchées que par curiosité et pour le considérer de plus

près, ayant touché, sans y penser, à sa bière et à ses habits, se sentirent tout à coup guéries, telle qu'une femme incommodée de la vue qui la recouvra entièrement, et un jeune homme boiteux qui marcha droit à l'instant. Le bruit, qui s'en répandit, inonda l'église de peuple, et comme ces guérisons merveilleuses continuaient, il fut impossible de l'ensevelir, jusqu'à ce que la multitude de la ville et des environs, et même de toute la province, eut eu la consolation de voir le saint évêque. Car la voix publique ne le nomma jamais autrement. On embauma son corps, excepté ses bras et ses mains auxquelles on ne toucha point dans l'espérance que les grandes aumônes dont elles avaient été les instruments, leur communiqueraient une incorruptibilité plus durable que celle de toutes les drogues aromatiques. Ses entrailles furent données à la maison de l'Oratoire. Le rhétoricien du collège prononça, le lendemain de ses obsèques, son oraison funèbre, ou plutôt son panégyrique dans la cathédrale. Ce qui se pratiquait encore tous les ans, plus de dix ans après. La crainte de soulever le peuple ne permit point de le mettre en terre, quelques mesures qu'on eut prises plus d'une fois pour cela. On se contenta de l'enfermer dans une grille de fer à travers laquelle les pèlerins passaient les médailles et autres choses, qu'ils voulaient faire toucher à son corps. Depuis, pour garder les ordres reçus de Rome, on a fermé le tout avec du plâtre. Dans un des côtés du cercueil de plomb où son corps repose, on a appliqué une lame de cuivre avec une inscription fort simple. Elle ne contient que ses titres : *Joannes etc... natione Turonus, ex Gallici Oratorii D. J. presbytero, in Episcopum Massiliensem nominatus..... Brevem Episcopatum publicà sanctitatis famà excepit.*

Sur près de quatre cents miracles, qu'on dit s'être opérés à son tombeau, il en est du moins vingt-quatre bien authentiques, dont parle le P. Senault dans sa vie (1)

(1) *Senault*, p. 133.

puisque des commissaires, nommés par le vice-légat d'Avignon, en firent la vérification dans le temps, à la prière des consuls de Marseille. On y peut remarquer celui d'un sourd-muet de naissance, celui d'un avocat d'Aix, celui d'un chanoine de la même ville guéri tout à coup, pendant qu'il entendait la messe à son tombeau, et tel autre que l'on voudra, car ils sont tous singuliers et au-dessus des opérations naturelles. Et il y en a tel qui est attesté par des villes entières.

Le monument le plus authentique en leur faveur, et pour la certitude des vertus et principaux faits rapportés ici, est la lettre que l'Assemblée du clergé de France crut devoir écrire trois ans après, au Pape, pour demander la béatification de leur saint confrère. Elle est datée du 26 juin 1646. Les prélats y disent que quoiqu'il n'ait tenu le siège épiscopal que six mois, il a fait paraître en ce peu de temps, sa piété envers Dieu, sa charité envers les pauvres, sa sollicitude envers son troupeau, sa pureté en ses mœurs, son zèle et sa constance pour les intérêts de l'Église et toutes les vertus que saint Paul demande d'un saint évêque : que son zèle pour le salut des âmes a surtout éclaté dans la conversion des forçats des galères ; qu'il a essuyé dans ce pénible travail des fatigues incroyables avec une douceur et une patience merveilleuse ; qu'incontinent après sa mort sa piété répandit une si grande odeur que tous d'un commun accord en faisaient un saint ; que ce n'est pas là une voix inconsidérée d'une populace superstitieuse, mais un témoignage confirmé du ciel par les miracles les plus constants et les plus vérifiés dans les formes, par des commissaires de M. le vice-légat d'Avignon, qu'ainsi, n'y ayant pas sujet de craindre qu'on se hâte inconsidérement en décernant les honneurs sacrés à un homme que Dieu a déjà rendu si illustre, ils ont cru que la dignité de l'Église gallicane les obligeait à prier sa Sainteté de vouloir bien ordonner qu'il soit révéré publiquement dans l'Église.

Cependant leur pieux désir ne fut pas exaucé. J'en trouve la cause dans un manuscrit in-folio de la Bibliothèque des Pères de Sainte-Geneviève, côté H, n° 883, qui contient une relation des mesures que prit, en 1679, M. l'abbé des Fontaines, parent du saint évêque, pour réussir plus efficacement qu'on n'avait fait avant lui au procès de cette béatification, et les instructions qu'il reçut de Rome pour y travailler dans les formes, auquel manuscrit il faut joindre quelques lettres de cet abbé au P. Mignot et au P. Bahier, qu'on conserve à Saint-Honoré.

Je vois dans ce mss. que Mgr Sforce, vice-légat d'Avignon lors de la mort de Jean-Baptiste Gault, auquel les consuls et le chapitre de Marseille avaient député pour savoir comment ils devaient s'y prendre pour procéder à la vérification des miracles, leur dit qu'il en fallait informer et envoyer les informations clauses et scellées à Rome, pour être présentées à la congrégation des Rites.

Qu'en conséquence, le grand vicaire du chapitre, *sede vacante*, accompagné du gouverneur de la ville et de deux docteurs, vérifia par enquêtes et bons témoins vingt-quatre miracles très considérables, et le chapitre députa un de ses membres pour porter à Rome l'information.

Que le chanoine député apprit, en y arrivant, qu'on avait manqué dans la procédure, parce que les décrets des Papes sur cette matière veulent qu'avant tout on commence les procès des canonisations par en faire un *super non cultu*, c'est-à-dire, par des attestations juridiques, comme quoi on n'avait point encore rendu de culte à celui qu'on voulait faire béatifier, ce qui n'était point vrai dans le cas présent; et comme il sut par toutes les perquisitions qu'il fit que c'était là une des conditions essentielles et un préalable par lequel il fallait passer nécessairement, il s'en retourna à Marseille pour y travailler.

Il le fit, en effet, et un nouveau député remporta à Rome outre le procès-verbal des miracles, un autre procès dressé par le grand vicaire sur le non-culte, lequel s'étant trouvé

défectueux en plusieurs chefs, ce deuxième député n'avança pas plus que le premier, et s'en revint aussi sans rien faire.

L'affaire en resta là jusqu'en 1679, que M. l'abbé des Fontaines, parent du saint évêque, et qui était avec lui quand il arriva à Marseille, fit le voyage de Paris en Provence pour la poursuivre de tout son pouvoir.

Il trouva que le chapitre, étant tout renouvellé, depuis 36 ans qui s'étaient passés depuis les premières informations, personne n'avait plus aucune connaissance des pièces qui avaient servi au premier procès (1) ; mais enfin, il les recouvra, partie chez M. Gantez, procureur général du parlement d'Aix, partie chez des notaires. Il reconnut cependant qu'on avait toujours continué de rendre beaucoup de culte au corps du saint prélat, qu'on avait bâti une chapelle à son honneur (2), qu'on avait mis le corps sous l'autel, qu'on avait tous les ans prononcé son panégyrique, chanté une messe, fait des feux de joie le jour de son anniversaire, peint son image dans un tableau de l'église ; toutes choses opposées au but qu'il se proposait.

Il obtint qu'on mit le corps sous la tombe des autres évêques (3), et qu'on supprimât toutes les autres marques de culte ; après quoi, muni d'une bonne procuration du chapitre du 14 octobre 1679 (4), par laquelle ils constituaient M. Pierre Olivier, sieur des Fontaines, prieur de Montaille, conseiller aumônier ordinaire du roi, leur procureur spécial, aux fins de faire à Rome tout ce qu'il jugerait à propos, pour contribuer à la susdite béatification, ledit abbé fit le voyage d'Italie.

Arrivé à Rome, il somma juridiquement notre Père

(1) *Lettre du P. Mignot*, 1er juillet 1679.

(2) Mgr l'évêque d'Apt, de Foresta-Colongne, étant prévot de la cathédrale de Marseille, fit convertir en une chapelle sa chambre de la prévôté, où le prélat était mort. (Malaval, *Lettre mss. au P. Le Brun, en 1717*).

(3) *Lettre de des Fontaines, 19 août 1679.*

(4) *Mss. de Ste-Geneviève*, p. 65.

supérieur de la maison de Saint-Louis de rendre le procès-verbal et informations juridiques des vie, mœurs et miracles de Jean-Baptiste Gault laissé en dépôt en 1644 par le député d'alors entre les mains du Père Bourdin, lors supérieur de cette maison; et après avoir reconnu par devant notaire qu'il l'avait retiré en bon état des mains du Père Honoré le Blanc, pour lors supérieur, il le lui remit en même temps de nouveau, à titre de dépôt, par le même acte devant notaire, du 14 mars 1681.

Il commença sa négociation par s'informer exactement de la manière qu'il se devait comporter pour y réussir, depuis surtout qu'il avait fait supprimer par le chapitre toutes les marques de culte extérieur qu'on avait rendues à son saint parent.

On lui donna donc par écrit tout ce qu'il avait à faire, lui marquant exactement et dans le dernier détail ce qu'il fallait observer, jusqu'à lui donner des modèles de tous les actes qu'il avait à dresser dans la poursuite de cette affaire.

Or ce sont toutes ces pièces qui composent ce manuscrit de Sainte-Geneviève. Il y en a pour près de quatre-vingt pages. Il serait inutile de les transcrire, mais il ne peut l'être d'avertir où elles se trouvent, afin que soit qu'on réveille encore cette affaire, soit qu'il soit jamais question de penser un peu sérieusement à la béatification de notre Très Honoré Père, on puisse y avoir recours, comme à une formule exacte, pour ne pas procéder en vain. J'observerai seulement qu'on y dit que la béatification est une affaire d'assez modique dépense, les frais n'allant pas au-delà de 2,000 écus, mais d'une très grande patience par la longueur des informations et du temps que l'on prend à Rome avant que d'en venir à déclarer un homme bienheureux : au lieu que c'est tout le contraire de la canonisation, pour laquelle il faut de grandes sommes d'argent et peu de temps pour le prononcer saint, dès que le premier pas de la béatification est fait.

Je ne sais au reste à quoi aboutit, ni ce qui accrocha la négociation de M. des Fontaines (1), le manuscrit ne m'en apprenant rien davantage.

Au reste, Mgr l'évêque de Marseille, François Xavier de Belzunce, dans sa réponse à une dame, imprimée en 1720, en continuant de déchirer à outrance l'Oratoire au sujet de la dernière peste de Marseille, parle avec grands éloges de son prédécesseur Jean-Baptiste Gault et des miracles faits à son tombeau, et croit détruire l'avantage que nous en pourrions tirer, en disant que la Congrégation avait alors des sentiments bien différents de ceux d'aujourd'hui. Mais s'il n'a pas de meilleure défaite, il est aisé de l'embarrasser; car 1° Jean-Baptiste Gault faisait profession de penser en tout comme son frère Eustache, zélé augustinien comme nous l'avons vu ci-devant. 2° Il avait choisi, pour son confesseur et son conseil dans la conduite de son diocèse, le P. d'Arcy, un des plus férus jansénistes que nous ayons eu, en grande relation avec le P. Desmares et Port-Royal, comme on peut voir sous son titre. 3° Il prit avec lui, pour conduire sa maison épiscopale, le Père Antoine Petit, qu'on voit par le *Journal* de Saint-Amour avoir été un des plus zélés partisans des docteurs envoyés à Rome au sujet du jansénisme, tandis qu'il était supérieur de notre maison de Saint-Louis en 1651, et s'y être même rendu suspect aux Romains, en sorte qu'il l'en fallut retirer. 4° Lancelot, dans la vie manuscrite de Saint-Cyran (2me partie, chapitre 3), dit qu'on assura cet abbé que M. Gault, dernier évêque de Marseille, avait témoigné beaucoup d'estime du livre de M. d'Ypres, et qu'il avait promis d'y donner son approbation, de quoi M. de Saint-Cyran eut grand regret

(1) Il ne fit pas davantage. Il se plaint dans une lettre que, par indolence, tant la Congrégation que le chapitre de Marseille l'ont abandonné. Il aurait voulu que le P. de Sainte-Marthe eût mis en mouvement pour cela l'Assemblée du clergé de 1680, sans faire attention que ce Père n'avait peut-être pas assez de crédit pour cela.

qu'on ne l'eut pas retirée avant sa mort. 5° Enfin nos Pères de Flandres, en 1687, dans leur remontrance à nos Revérends Pères du Conseil, pour exposer les motifs qu'ils avaient de ne vouloir pas souscrire notre formulaire de doctrine qui leur avait été adressé, citent Jean-Baptiste Gault, qui avait été, comme nous avons vu, quelque temps chez eux en 1627, un des zélés défenseurs de la doctrine de S. Augustin qu'ils soutiennent toujours avoir été la doctrine constante et commune de l'Oratoire, car voici comme ils parlent: *La première difficulté que nous trouvons dans le statut de 1678, c'est la contrariété, qui s'y rencontre, avec ce qui avait été fait dans deux ou trois assemblées précédentes, qui nous paraissait tout à fait conforme à l'esprit de la Congrégation. Car il est certain que la doctrine de saint Augustin touchant la grâce avait été regardée par la plus grande partie de la Congrégation, depuis son établissement, comme la doctrine de l'Eglise, et la seule qui devait être enseignée dans les écoles catholiques, surtout à l'égard de ces deux principaux points, la prédestination gratuite et la grâce efficace par elle-même. Nos plus célèbres professeurs l'on toujours enseignée. Le saint évêque de Marseille, Jean-Baptiste Gault, l'a toujours fait, et le Père... etc.* Voilà donc M. de Marseille nettement démenti dans ses chimériques suppositions, et son saint prédécesseur qui nous revient tout entier, tant avec la vérité de ses miracles, qu'avec les mêmes sentiments de doctrine dont nous faisons tous profession.

M. Arnaud, dans la deuxième partie de son *Apologie pour les catholiques*, p. 347, cite, en preuve évidente de la continuité des miracles qui se font dans la vraie Eglise, ceux qui s'opèrent à son tombeau, et qui sont si notoires, tel que celui du sourd et muet de naissance, qu'ils ne peuvent être niés de bonne foi par les protestants.

Cependant, un d'entre eux, nommé François Rollin, de Veynes en Dauphiné (1), fit, peu après la mort de Jean-

(1) Bonardy, *Mémoires manuscrits.*

Baptiste Gault, une dissertation sur les miracles qui se faisaient à son tombeau, et c'est de lui que veut parler le P. Senault, quand il finit ainsi, en 1647, l'histoire de ce saint prélat (1) : *J'omets plus de cinquante autres miracles, confirmés par le témoignage, non seulement des familles, mais des villes toutes entières, qui chargent d'une confusion éternelle ce ministre insolent, qui, croyant aussi peu aux miracles de JÉSUS-CHRIST qu'à ses mystères, a osé impudemment écrire contre ceux-ci, qui sont confirmés par toute une province, et qui se font d'ordinaire si publiquement, qu'ils ont souvent 2 ou 3,000 personnes pour témoins.*

---

(1) Senault, p. 143,

XXI. — Le Père François Bourgoing de Bourges

Entré en 1616, sorti en 1639

Quand de la maison du Petit-Bourbon, qui fait aujourd'hui partie du Val-de-Grâces, nous eûmes passé à celle de la rue St-Honoré (1), les gens de la cour, qui se tenait alors au Louvre, où Louis XIII faisait sa résidence ordinaire, fréquentèrent fort notre église. Elle devint même, en quelque façon, leur paroisse, depuis que le roi eut déclaré, par lettres patentes, qu'il la destinait à être sa chapelle royale, et nous, ses chapelains du Louvre.

Or, pour leur faire goûter les divins offices et les attirer aux exercices de la prière, M. de Bérulle crut devoir, au lieu du chant grégorien, introduire dans notre église une autre espèce de chant musical, qui tient et du chant ordinaire et de la musique. L'exécution répondit à ses intentions au-delà même de son attente. Ce fut une affluence de toute la cour à tous nos offices, jusques-là qu'on nous appela d'abord dans Paris *les Pères au beau chant* (2).

Des esprits critiques voulurent à tort trouver à redire à cet usage, comme singulier et même profane, parce qu'on avait mis en ce nouveau chant les psaumes et quelques cantiques sur des airs approchants de diverses chansons communes alors. Simon, tout impitoyable censeur qu'il est quand il s'agit de mordre sur nous, répond dans ses lettres que tel a été de tout temps l'usage de l'Église, de tourner en bien les inclinations, même profanes, de ses enfants, pour les attirer au culte de Dieu ; comme elle a

(1) FARDEL, *Mém. mss.* SIMON, *Lett. crit.*, t. II, lettre neuvième.
(2) SIMON.

fait par exemple dans les temps les plus éclairés, par la majesté de plusieurs cérémonies qu'elle a empruntées du culte idolâtre, au rapport de tous les auteurs liturgiques qui en ont montré l'origine.

Il s'est seulement trompé en ce qu'il a fait le Père Bourgoin de Bourges, l'inventeur de cette nouvelle espèce de chant. Le Père Fardel (1) l'attribue au premier maître de la musique du roi, qui était chanoine de Péronne, et qui, étant entré parmi nous dans ces premiers temps, proposa d'abord de psalmodier en chœur quelques heures de l'office, composa ensuite le chant des litanies de Jésus et de la Vierge, puis celui de nos vêpres et de nos complies qu'on trouva si mélodieux, qu'encouragé par l'affluence de peuple qu'ils attiraient chez nous, il en fit sur toutes les autres parties de l'office, sur l'*Exaudiat*, sur le *Rorate*, le *Miserere* qu'il accompagna des diverses parties de la musique. Ce qu'il exécutait tant avec des instruments de basse, de viole, qu'avec des voix choisies, qui faisaient un chœur à la tribune, tandis que nos Pères en faisaient un autre en bas avec leur chant nouveau. La musique même du roi s'y rendait souvent pour cela, et plus souvent celle de M. le duc de Nevers, qui passait alors pour la meilleure de Paris.

Depuis celui-ci, le P. François Bourgoing, natif de Bourges, qu'il ne faut pas confondre avec le supérieur général, et qui était aussi musicien, fut reçu en la maison de Paris le 26 novembre 1616 (2) et fut chargé par notre deuxième assemblée générale (3), continue le P. Fardel, de faire de notre chant un livre réduit en notes de musique, où, voulant enchérir sur le premier compositeur, il nous donna de sa façon le troisième psaume des vêpres, *Beatus*

(1) Fardel, *Mém. mss.*, nos 16-17.

(2) Fardel et *Ancien Catalogue*.

(3) Je dois observer que je n'en trouve rien dans les actes de ladite assemblée que nous avons en leur entier.

vir, etc. et quelques autres chants comme ceux de l'office des morts et celui des litanies de l'enfance. Et c'est ce qu'il exécuta par l'ouvrage suivant :

Brevis psalmodiæ ratio ad usum presbyterorum Congregationis Oratorii D. N. J. C. instituta ; in quà quid, quovemodo, tum celebranti, tum choristis aut cuilibet è choro psallendum sit, subjectis regulis declaratur. Authore. P. Francisco Bourgoing, Bituricensi, Congreg. Orator. D. N. J. C. presbytero, et domus nostræ parisiensis chori moderatore. Parisiis, ex officina Petri Ballard. 1634, in-8o.

Il paraît par un trait de l'addition, qui est à la fin, qu'il n'avait pas composé lui-même tous les chants qui sont dans ce Directoire.

Les chantres de profession ne sont pas toujours gens de grande édification. Cette expérience se vérifia en la personne de celui-ci, que nous ne crûmes pas devoir garder parmi nous. Voici ce que portent deux articles des registres du conseil à son sujet (1).

Du 5 octobre 1639 : *Le Père François Bourgoing, de Bourges, ayant déjà été exclus de la Congrégation pour quelques sujets importants, qui lui ont été déclarés plusieurs fois, ce qui n'a pas été exécuté à cause de l'infirmité qui lui survint, dans laquelle la Congrégation l'a voulu assister charitablement, maintenant qu'il est guéri, il est résolu qu'il s'abstiendra de toutes visites en ville, de confesser et d'écrire ou recevoir lettres qui ne passent par les mains de son supérieur, ce qui lui sera lu et signifié ; et s'il ne veut s'y assujettir, on s'offrira de lui payer quelque pension hors de l'Oratoire, pour l'aider à vivre à cause de son grand âge et de sa pauvreté; ce que néanmoins, la Congrégation n'offre que par charité, n'ayant que trop de causes de l'exclure.*

Et du 29 novembre 1640, après qu'il eut accepté ce dernier parti, il est conclu *qu'on ne lui donnera plus rien*

(1) *Reg. du cons.* du 12 août 1636 : *Le P. Bourgoing sortira sans délai de cette maison pour se rendre à celle de la Rochelle.*

qu'on ne s'informe auparavant de la suffisance ou insuffisance de la condition où il est, qu'on ne sache de nos Pères de Saint-Magloire où il avait demeuré séculier depuis son exclusion, comment il parle de la Congrégation, et qu'il n'ait entièrement déposé toutes les marques de notre habit.

Cette nouvelle condition était une place d'aumônier de religieuses, au faubourg de Picpus (1).

Dans le loisir qu'elle lui donnait, il s'avisa de se faire auteur, et peut-être dans le même esprit que l'on l'a dit depuis de du Ryer : *magis fami quam famæ consulens.* Le titre de son ouvrage est tel :

Le David François, 2 vol. in-8°. Paris, chez Huré 1641. Le premier volume contient 2 traités : l'un de la sainte psalmodie, l'autre du sacrifice de la messe, que je n'ai encore pu déterrer. Le deuxième volume est intitulé :

Le David François, ou Traitté chronologique, contenant plusieurs remarques sur les sacerdoces des loys de nature, de Moyse et de grâce, avec les ordres différens qui composent la hiérarchie ecclésiastique. Seconde partie. Par le R. P. François Bourgoing, prêtre. Paris, chez Louis Boulanger 1641, de 220 pages in-8°.

C'est un livre indéfinissable. Je ne saurais dire, après avoir parcouru ce deuxième tome, quel peut avoir été le but de l'auteur, autre que d'avoir voulu faire un livre. Il en promet sur la fin, une espèce de continuation, qu'il donna bientôt sous ce titre :

Traitté contenant plusieurs remarques sur l'état laïque et politique de l'Eglise; et particulièrement sur les personnes sacrées des roys et monarques, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, qui en sont les chefs et modérateurs, et qui peuvent par leur piété, zèle et grand pouvoir beaucoup aider

(1) Le Long, *Bibliothea sacra*, fol., T. 2, *ad calcem.*

l'état ecclésiastique. Ce discours peut servir de quelque entretien à un jeune prince, pour l'animer à la vertu et suivre les pas de ses prédécesseurs. Par le R. P. François Bourgoing, prêtre. Paris. Boulanger, 1643. in-8° de 113 pages.

Il s'y soutient fort bien dans sa qualité d'un des plus plats, des plus minces et des plus frivoles auteurs que l'on puisse lire, et il m'en a beaucoup passé par les mains de cette espèce.

XXII.— Le Père Edmond Breuché

Entré en 1623, sorti vers 1637

Edmond Breuché, né à Troyes, entra chez nous en 1623 (1), et prit la robe le 21 octobre en la maison de Paris.

Le divertissement d'Ergaste. A Liège, chez Bauduin Bronckart, imprimeur proche des Pères Jésuites, 1642, in-18.

Ce Père nous avait quittés (2) et était curé de Flémal sur les bords de la Meuse, près de Liège, quand il fit imprimer ce petit ouvrage sous le nom emprunté d'Ergaste, et je le lui attribue sur la foi d'un exemplaire que j'en ai vu, où est écrit à la main, d'un caractère fort ancien, qu'il est sûrement de lui. En vérité, il lui fait honneur par l'air aisé et coulant, et, à peu de chose près, élégant même, pur et châtié, dont il est écrit, moitié prose, moitié vers, plein d'images qui font juger qu'il était né poète. J'en vais extraire quelques traits où il parle de lui-même, ce qui peut nous mettre sur les voies afin d'en savoir davantage.

Il dédie son livre au prince de Gavre, seigneur voisin de sa cure, et lui dit: *La faveur que vous m'avez faite de recevoir de mes mains les livres qui vous ont si fidèlement conduit et entretenu pendant votre voyage d'Italie, me fait*

(1) *Anc. Catalogue*.

(2) *Reg. du conseil* du 31 janvier 1636 : Permis au P. Breuché, en quittant la maison de Nancy, de passer par Troyes pour se rendre à Orléans.

Du 11 mars 1636 : ira à N.-D. des Vertus en attendant le temps de sa destination pour Bourges.

Du 27 août 1637 : Ayant été, depuis un an et demi, plusieurs fois averti de ne faire plus de voyage sans licence des supérieurs, et y ayant à présent plus d'un mois que l'on ne sait où il est, nous le déclarons exclus de notre Congrégation, et enjoignons aux supérieurs et ne le plus recevoir et retenir en leurs maisons en cette qualité.

espérer que vous y ajouterez celle de prendre votre divertissement dans celui que je vous présente. Il commence ainsi sa préface : *Depuis qu'il a plu à la divine Providence de me faire quitter le séjour de la cour pour m'établir dans celui du village, de changer l'emploi que j'avais auprès des princes à la conduite d'un troupeau, et de m'obliger à préférer la houlette des bergers au sceptre des rois, j'ai goûté tant de douceurs et me suis vu dans un si parfait repos, que j'ai cru devoir faire part au public et à mes amis des contentements que produit une vie retirée.*

Il n'ignore pas que sa qualité de prêtre et de pasteur l'engage de consacrer sa plume et son temps à l'édification du prochain plutôt qu'à l'amuser et à lui plaire. Mais aussi cet ouvrage est moins, pour son auteur, un travail sérieux qu'un délassement et un jeu. D'ailleurs, il est bien aise de faire connaître qu'il goûte plus de plaisir dans sa campagne que *ses disgrâces passées ne lui ont causé de tristesse.*

Dans le corps de l'ouvrage qu'il intitule : *Le malheureux content*, il dit :

Ouy, grandeurs, dont mes yeux furent si fort ravis,
Honneurs que j'ai cherchés, princes que j'ai suivis,
Pour arrêter mon cœur, vous n'avez plus de force,
Il a fait avec vous un éternel divorce ;
Je ne veux plus me mettre à la suite des rois,
Je ne veux plus aimer que ces eaux et ces bois.

Puis, invectivant contre la cour, il ajoute :

C'est où le luxe et l'art corrompent la nature,
Où le crime triomphe et l'innocence endure,
Où la volupté charme et la vertu fait peur,
Où chacun est trompé, s'il ne devient trompeur.
Ainsi la cour des rois n'a plus rien qui me tente,
Mon cœur est à Flemal, Flemal seul me contente,
Flemal est le lieu seul où je veux demeurer,
Et ce n'est que Flemal que je veux honorer...
Henriette, sans pair, plus digne de son rang
Par le droit des vertus que par le droit du sang,

M'écrit qu'étant pasteur, je lui donne l'envie
De haïr sa fortune et de chérir ma vie.
Que sa cour lui déplaît avec tous ses plaisirs
Mais qu'un petit troupeau bornerait ses désirs.

Si l'on pouvait s'assurer que cette Henriette était la reine d'Angleterre, au lieu que je ne fais que le conjecturer, j'expliquerais sans peine les malheurs dont Breuché se plaint d'avoir été poursuivi à la cour des rois, de quelques mauvais traitemenís reçus à celle d'Angleterre, pour avoir voulu y rester *incognito* auprès de la reine, après même que nous en fûmes chassés.

Après suit une description d'une chartreuse qu'il intitule *Le Paradis des anges de la terre*, laquelle est vive, naturelle et d'une grande beauté.

Il finit par une description en prose de la maison d'Aristée, qu'il dit être *une conception de ses jeunes ans, l'image d'un palais en partie véritable et partie feint*, qui tient l'autre moitié du volume.

XXIII. — Le Père Jean Dauviller

Axiomata sive principia logicæ ac metapysicæ, brevibus et apertis illustrata commentariis. Authore P. Joanne Dauviller Oratorii D. JESU presbytero, sacræ Theologiæ baccalaureo Sorbonico. Nannetis. Apud viduam Petri Doriou. 1644, in-8°.

Je ne connais presque de ce Père-ci que son livre, et ce qu'il nous y apprend de lui-même. Il était philosophe à Dieppe en 1642 (1), et à Nantes quand il se fit imprimer. Dans son épître à la sagesse increéée, il parle d'un de ses oncles de l'Oratoire, dont il dit beaucoup de bien, et à qui il paraît qu'il se sentait fort redevable, mais il ne le nomme pas.

Plusieurs de nos Pères font son éloge en vers, à la tête, selon la mode de ce temps-là, un entre autres, qui signe : *Marc Toutblanc, humanæ divinæque eloquentiæ, apud Rothomagenses professor*, parce que nous y enseignions alors, par ordre de l'archevêque, dans son palais archiépiscopal, pour faire dépit aux Jésuites, dont il était mécontent.

Le dessein de son livre est d'examiner tous les axiomes ou maximes communément reçues en philosophie, s'entend dans la péripatéticienne ; et, quand ils ne sont pas clairs et évidents par eux-mêmes, de les rapprocher des premiers principes dont ils sont les corollaires et de les éclaircir par quelques exemples, par où il espère retrancher beaucoup de disputes, qui ne viennent, la plupart, que de ce qu'on ne convient pas du principe ou de l'application qu'on en fait.

(1) *Actes de visites de la maison de Dieppe.*

Voici un échantillon de sa méthode, qui fera juger du goût et du mérite de l'ouvrage. Après avoir rapporté cette maxime : *Contra negantem principia non est disputandum.* — *Distinguo,* répond-il dans l'explication qu'il en fait. Oui bien, si on nie les principes reçus par tous les philosophes et tous les hommes de bon sens, comme, par exemple, si quelqu'un s'avisait de nier que le feu soit chaud, car alors pour toute réponse il faudrait, selon Aristote, lui tenir la main dans le feu jusqu'à ce que la douleur lui fit confesser la vérité qu'il niait, ou encore si on niait qu'il y ait un Dieu, puisque, dans ce cas, Aristote dit qu'il n'y a autre chose à faire qu'à délivrer la République d'un homme si dangereux. Mais, quant aux principes qui ne sont propres qu'à une secte de philosophes, on peut sans scrupule ne pas les passer, et même les attaquer.

Je n'ai pu trouver la date de son entrée ni celle de sa mort.

XXIV. — Le Père René Demyon

Entré en 1628, mort en 1647

Ce père était de Saumur. A l'âge de 29 ans il fut reçu prêtre dans la maison de Paris, le 20 août 1628 (1).

Le zèle, pour la gloire de sa patrie lui fit entreprendre le petit ouvrage suivant : (2)

Histoire de l'origine de l'image et de la chapelle de Notre-Dame-de la Fontaine des Ardilliers-les-Saumur, et des miracles que Dieu y a opérés. A Saumur 1637, in-8°.

Ensuite, comme il s'opérait tous les jours de nouvelles merveilles dans cette église, nos Pères du conseil, par une délibération du 12 février 1644 (3), prièrent le P. Demyon, qui résidait alors à Tours, de travailler à un recueil des nouveaux miracles qui s'étaient faits par la sainte Vierge aux Ardilliers, depuis la première édition du livre, et c'est en conséquence que, l'année d'après, il nous donna :

Histoire de l'origine de l'image et de la chapelle de Notre-Dame de la Fontaine des Ardilliers-lez-Saumur en Anjou ; des plus signalés miracles que Dieu y a opérés en sa faveur, avec un recueil de nouveaux miracles arrivés depuis l'an 1635 jusqu'à présent. A Saumur, chez la veuve André Hernault, 1645, in-8°, p. 136.

L'ouvrage est assez mal écrit. L'auteur mourut deux ans après à Saumur, le 29 mars 1647 (4).

(1) *Ancien Catalogue.*
(2) Bibl. Boissier, n° 9909.
(3) *Reg. Cons.*
(4) *Nécrologe manuscrit.*

XXV. — Le Père Nicolas Bourdon

Entré en 1620, mort en 1644

Nicolas Bourbon (1) était de Bar-sur-Aube, ou plutôt de Vandeuvre, village peu éloigné de Bar-sur-Aube, en Champagne, fils d'un médecin et petit-neveu d'un autre Nicolas Bourbon, fameux poète latin en son temps. Il avait été en sa jeunesse disciple de Passerat pour les belles-lettres et grand ami du poète Régnier. Son premier emploi public fut d'enseigner la rhétorique au collège des Grassins, depuis en celui de Calvy, et puis encore à Harcourt.

Pendant qu'il était professeur dans un de ces collèges, il fut emprisonné pour avoir fait une satire latine, qui est dans ses œuvres, intitulée : *Indignatio Valeriana*, contre un arrêt du Parlement, qui avait supprimé un certain droit de Landit, que les régents de l'Université levaient sur les écoliers (2). C'était une contribution, qu'ils en exigeaient pour les fenêtres et les chandelles, qui se payait à trois divers temps de l'année, et, la troisième fois vers la saison du Landit, foire célèbre, qui se tient à Saint-Denys, le lendemain de la Saint-Barnabé, et parce que alors se levait la plus grosse somme. Tout ce salaire fut appelé de ce nom, et on nomma *frippe-landit* ceux qui en frustraient leurs maîtres. Or Bourbon, piqué du retranchement d'une parti de son revenu que lui causait cet arrêt, donné vers la fin du XVIe siècle ou le commencement du XVIIe, ne put résister à la tentation de décharger sa bile sur les auteurs de son mal, et eut recours à la satire, les armes ordinaires

(1) Pélisson, *Histoire de l'Académie française*. — D'Olivet, *Histoire de l'Académie française*, T. I, p. 247. — *Sammarth. opera*, T. II, p. 18.
(2) Ménage, *Origine de la langue française*, au mot Landit.

des poètes. Il intitula la sienne : *Indignatio Valeriana*, par allusion à celle que le grammairien Valerius Cato fit, au rapport de Suétone, sous le même titre. Mais il eut le temps de s'en repentir, lorsqu'il vit le Parlement décréter contre lui, et, qu'après s'être caché quelque temps, il fut arrêté prisonnier.

Après qu'il se fut retiré au collège d'Harcourt (1) pour vivre tout à soi, le cardinal du Perron, ayant vu quelques vers de sa façon sur la mort d'Henri IV, le nomma, en qualité de grand aumônier de France, à la charge de professeur en éloquence grecque au Collège royal, ce qui fut l'an 1611 (2).

Enfin, las du train des collèges, et ne se trouvant plus si propre au travail à cause de ses indispositions, et particulièrement d'une insomnie presque perpétuelle dont il était travaillé, il se retira parmi nous (3), au commencement de l'année 1620 (4), ayant alors 46 ans (5), et, par conséquent, non encore sur ses vieux jours, comme a cru M. Pélisson. Il faut aussi rabattre de ce qu'il ajoute qu'il ne voulut être obligé, en entrant chez nous, à pas une des fonctions et des exercices de notre état, ni même souffrir qu'on l'appelât *Père*.

Il est bien vrai qu'étant infirme et déjà chanoine de la cathédrale de Langres (6) lorsqu'il se donna à nous, sa santé était un obstacle à une austère et entière régularité,

(1) Pélisson, *Ibid.*

(2) On le conjecture avec vraisemblance sur ce que son prédécesseur dans cette chaire mourut le 1er avril 1641.

(3) Bertin, *Lettre à Bérulle*, du 1er mars 1620. Pélisson, *Ibid.*

(4) L'Ancien catalogue ne fait pas mention de son entrée, ce qui ne prouve rien, en ayant oublié bien d'autres. Mais le P. Bertin écrit de Rome à M. de Bérulle, du 1er mars 1620 : *Nous avons appris avec beaucoup de consolation l'entrée de M. Bourbon en la Congrégation.* Cela fixe l'époque de son entrée.

(5) Puisque, selon Pélisson, il en avait près de 70 en 1644, quand il est mort.

(6) Voyez les éclaircissements, à la fin de cet article.

et que, par comparaison au reste de la maison, que le public nommait, par honneur, *les prêtres réformés*, il pouvait passer pour peu régulier. Je croirais encore qu'habitué dans le monde à être nommé : « *Monsieur le chanoine* » il pouvait tenir à une dénomination, de soi si indifférente, que nos Pères eux-mêmes avaient balancé jusque-là, dans ces premiers temps, s'ils ne la conserveraient pas entre eux. Mais, de prétendre qu'il fût homme à rompre en visière à qui lui donnerait l'autre, cela est si peu fondé, qu'il se la donne lui-même, et que Balzac, depuis leur réconciliation, lui ayant adressé ces vers où il le nomme *Père* (1),

Et Pater inter se Damon et alumnus Amyntas
Gella gerent?

il y répondit par d'autres, où il se qualifie de même :

Annis florentem famâque salutat et Amyntam
Ille novo Damon dictus honore PATER.

On convient d'ailleurs (2) qu'il s'habillait comme nous et portait le même collet, ce qui lui faisait dire assez joliment que *pour devenir un Père de l'Oratoire il ne lui avait pas fallu faire un grand changement, puisqu'il n'avait fait pour cela que transporter ses manchettes au collet de son pourpoint* (3). On a ajouté encore (4) qu'il allait seul en ville faire ses visites, suivi d'un valet, et sans compagnon, contre l'usage constant d'alors de nos Pères, ce qui est assez dans son caractère. Mais, quant aux autres médisances que fait Ménage de lui, comme qu'il aimait le vin, même la débauche, du moins depuis qu'il était des nôtres (5), et, ce que conte M. de la Monnoye, qu'il assista

(1) Ménage l'appelle aussi *le Père Bourbon*, dans sa *Requête des Dictions*. Voyez encore *Menagiana*, édit. de la Monnoye, t. 4.
(2) Pélisson, *Ibid.*
(3) *Menagiana*, Edit. 1715, t. I, p. 314.
(4) Pélisson, *Ibid.*
(5) *Menagiana*, ut supra.

un jour *par bienséance* aux ténèbres du Vendredi saint, où il s'endormit jusqu'à la fin du service (1), comme si c'eût été pour lui un extraordinaire de s'être trouvé à l'office public ce jour-là, je n'en conviens point, et voici pourquoi. C'est qu'en 1629, dans l'assemblée qui se tint de toutes les maisons de Paris et des environs, pour l'élection d'un successeur de notre Très Honoré Père, s'étant présenté comme les autres pour être admis à donner sa voix (2), et quelques-uns s'étant opposés à son admission, dans les divers griefs que, lui retiré, et la chose mise en délibération, on lui intenta, on ne proposa contre lui aucun reproche semblable, et rien qui touchât les mœurs, mais seulement qu'il demeurait à la maison plutôt comme hôte que comme du corps, puisqu'il n'en faisait pas les fonctions, et ne portait pas les marques d'un Père de l'Oratoire, ce que nous avons vu être faux, et enfin, qu'on disait qu'il avait été reçu au chapitre de Langres (3), à condition qu'il ne se dirait jamais de l'Oratoire ; de quoi il ne convenait nullement, mais simplement qu'il avait promis de ne pas porter le surplis de l'Oratoire, à la romaine, quand il serait dans son église ; ce qui n'était point contraire à l'usage de l'Oratoire. Aussi, sur la certitude qu'avaient tous nos Pères qu'il avait été constamment reçu par M. de Bérulle comme un des nôtres, et les assurances, qu'il leur donna, qu'il prétendait faire toutes les fonctions d'un vrai prêtre de l'Oratoire, autant que ses forces lui permettraient, les voix recueillies, disent les Actes, et les offres dudit Père Nicolas Bourbon acceptées, il fut conclu qu'il assisterait, et aurait voix élective dans l'Assemblée.

Ménage dit (4) que c'était un grand homme sec, qui

(1) Menagiana, *ut supra*.
(2) Saumaise, *Abrégé des actes de l'Assemblée de 1629*.
(3) Voir les éclaircissements à la fin de cet article.
(4) Menagiana, Edit. 1715, t. I., p. 314.

habitait, à Saint-Honoré, une si petite chambre, qu'il n'y avait place que pour quatre personnes au plus ; de sorte que, s'il survenait un cinquième, il fallait que quelqu'un sortit pour lui faire place. Cependant (1) il se faisait chez lui régulièrement une espèce d'académie par le concours des personnes de toute sorte que son savoir et son mérite y attiraient. Sa conversation était agréable et pleine d'érudition, à la faveur de son excellente mémoire ; car il savait, entre autres choses, presque par cœur, toute l'*Histoire* de M. de Thou, et tous les *Éloges* de Paul Jove. Sa société était douce. Il s'étudiait fort à être civil, à ne rien dire à personne que d'obligeant. Grand approbateur des ouvrages d'autrui, surtout en présence de leurs auteurs, mais quelquefois aussi un peu chagrin et un peu sensible aux injures qu'il croyait avoir reçues. Et je ne saurais dissimuler que ce caractère sombre et mélancolique ne se fait que trop sentir dans ses ouvrages, où il parle souvent de lui, en homme qui est toujours sur les doléances, qui se plaint pour se faire plaindre, qui vous entretient des peines qu'il croit que l'on lui a faites, de ses maladies, de son insomnie, ou de sa misère.

Il se brouilla en 1630 avec son ami M. de Balzac (2), pour un assez mince sujet. Balzac avait beaucoup d'adversaires jaloux de sa gloire. Pendant qu'il était aux prises avec un certain auteur (3), il crut se devoir faire honneur du suffrage du Père Bourbon, en produisant une lettre pleine d'éloges qu'il en avait reçue ; de quoi celui-ci, qui était bien aise de se ménager avec l'antagoniste de son ami, se tint offensé, et fit fort grand bruit (4). Je ne sais

(1) Pélisson, *Ibid.*

(2) Pélisson, *Ibid.*

(3) C'était le P. Goulu, général des Feuillans. (Moréri). Ce Père mourut en 1628, l'année d'après que Bourbon eut écrit sa lettre à Balzac (*Apoloj. comment. ad Phylarchum*). Par ce Phylarque, Bourbon veut marquer le P. Goulu.

(4) *Apologeticæ commentationes ad Phylarchum auctore Nic. Borbonio*, *in-4°*. C'est le titre d'un ouvrage, indiqué dans un Catalogue imprimé des

même s'il n'en vint point jusqu'à désavouer, ou à vouloir faire passer sa lettre pour un langage de compliment. Mais il est sûr qu'il ne put se tenir de décharger son cœur à un ami commun, à qui il fit des plaintes amères de cette conduite. C'est sa lettre adressée *Andradæ*, c'est-à-dire à M. Guyet, prieur de Saint-Andrade, près de Bordeaux. Balzac, de son côté, prit la chose fort vivement, et, en s'adressant à ce même ami, qui pour l'apaiser tâchait d'excuser le P. Bourbon sur son humeur bilieuse et mélancolique : *Il a beau faire*, répond Balzac (1), *des vœux et des sacrifices*, faisant allusion à sa double qualité de poète et de prêtre de l'Oratoire,

Nil vota furentem
Nil delubra juvant.

livres que le roi avait donnés à l'Académie française, et ce ne doit être qu'une petite brochure, parce qu'il fait partie d'un recueil contenant un grand nombre d'autres pièces.

Cette brochure très rare m'est enfin tombée entre les mains. Elle contient trois lettres de Bourbon. La 1re, *Pierio optato Reginæ matri a supplicibus libellis*. Elle est du 19 octobre 1630 et a 19 pages. Il s'y plaint que Balzac dans la 8e édition, qu'il venait de donner de ses lettres, eut fourré celle que lui Bourbon, lui avait écrite, il y avait trois ans ; déclare que c'est à son insu, et contre son gré, la rétracte et la désavoue, non qu'il y ait rien dit dont il se repente, et qu'il croie mauvais, mais comme publiée à contre-temps, et il paraît par toute cette lettre, que ce qu'il craignait le plus, était le ressentiment des Feuillans, et de se les attirer à dos, comme ayant pris parti contre leur feu général pour Balzac son adversaire.

La 2e lettre : *Francisco Andradæ Burdigalensi*, est de 5 pages in-4°, et datée du 9 décembre 1630. Il y paraît, comme en la précédente, que ce qui piquait Bourbon était la crainte de se brouiller avec les Feuillans, et que son but était de se ménager avec tout le monde. Il se plaint que, dans sa lettre à Balzac, on a changé dans l'impression des périodes entières, et trouve lâche, dans Balzac, d'aller réveiller une vieille querelle contre un ennemi mort et de commettre pour cela, son ami vivant.

La 3e, si elle est de lui, car elle a pour titre : *Georgio Campenio Halemensi Petrus Mola*. C'est une satire des plus mordantes de l'esprit et des ouvrages de Balzac. C'est apparemment pour la faire avec plus de liberté que Bourbon a pris un nom emprunté. Il n'y parle plus de son différend, et il le fallait ainsi pour se mieux cacher. D'ailleurs c'est son même style. Elle est du 16 mars 1636. Toutes les trois sont écrites avec une pureté, une élégance et une force d'espression admirable. Elle a 12 pages.

(1) *Lettre à M. Guyet*, du 25 septembre 1630.

Il se plaint à tort de la rate et des autres parties inférieures, c'est accuser des innocents ; le mal, sans doute, vient de plus haut, et le cerveau est cause de tout ce désordre. La connaissance, que j'en ai, m'oblige d'en avoir compassion et d'excuser en un docteur de soixante ans une friponnerie, qui ne serait pas pardonnable à un écolier de dix-huit. Tout autre que moi donnerait à l'action qu'il a faite, le nom de lâcheté et de trahison, mais j'adoucis ma douleur le plus que je puis ; je ne deviens pas ennemi tout d'un coup, et j'honore encore la mémoire de notre amitié passée, et je ne puis vouloir mal à une personne qui m'a été chère. Ils furent quelques années en froideur; après quoi ils firent en même temps, sans s'être donné le mot, des avances de part et d'autre, car le P. Bourbon, ayant engagé M. Chapelain à rompre la glace en faisant pour lui les premières démarches envers M. de Balzac, celui-ci lui fit cette réponse chrétienne (1) : *Je suis résolu de me dépouiller de toutes les fâcheuses passions tant pour le salut de mon âme, que pour le repos de ma vie..... et, depuis peu, j'ai fait grande réflexion sur le* qui dixerit fratri suo Raca, etc. *C'est pourquoi je veux rendre à l'avenir le bien pour le mal et commencer par M. Bourbon, que je recherche le premier, sans me tenir sur le point d'honneur, ni me souvenir des choses passées. J'avais déjà prié une dame de nos amies de porter cette parole, quoique j'ignorasse ce qui s'est passé dans l'Académie, et que je n'eusse point reçu votre lettre, qui m'apprend les avances qu'il a faites tant de son propre mouvement que par ordre de la Compagnie..... Ce n'est ni le poète, ni l'orateur, que je recherche, c'est mon prochain avec lequel je veux me réconcilier.* Ils le firent l'un et l'autre de bonne grâce, et en consacrèrent la mémoire par les petits vers latins dont j'ai rapporté le commencement.

Cette paix se fit en 1637 (2), presque en même temps que

(1) Balzac, *Œuvres*, in-fol., liv. 18, Lettre 28, p. 755.
(2) Pélisson, *Ibid.*

le P. Bourbon eut l'honneur d'être reçu membre de l'Académie française, pour remplir la place de M. Bardin, et l'on ne voit point que la Compagnie ait incidenté, sur ce qu'il était homme de communauté, quoique bien connu pour être depuis dix-sept ans père de l'Oratoire, parce que, après tout, elle savait bien que nous n'étions que simples ecclésiastiques et du clergé séculier. Ce fut le cardinal de Richelieu qui l'admit (1), sans qu'il s'y attendît ou qu'il pensât le moins du monde à briguer cette faveur, à ce qu'il nous apprend lui-même. Ce qui ne s'accorde guère avec le récit de M. de Pélisson (2). Ce ministre l'avait employé, trois années auparavant, à lui faire quelques inscriptions latines pour être mises sous les portraits de quelques illustres Français de la galerie de son Eminence, et il avait été si satisfait de son travail qu'il lui avait donné une pension de 600 livres assignée sur l'Hôtel de ville (3). Il en faisait cas comme d'un très bel esprit, s'en étant expliqué dans ces mêmes termes, et avec de très grands éloges, à M. de Mesmes, qui le mande ainsi au P. Bourbon, dans une lettre que nous avons (4).

Lui cependant, quoique sensible à cet honneur, avait la modestie de s'en juger indigne (5), avouant à ce seigneur, son ami intime, son ancien disciple et pour qui il n'avait rien de caché (6), qu'il se sentait très ignorant dans la langue française, peu habile dans la latine et hors d'état d'apprendre quelque chose de nouveau à l'âge où il était. Il lui dit que depuis ce temps-là, il se donne les airs d'un homme de cour, ne paraissant en ville que sur son propre et tâchant, quoique en vain, de donner au public le change

(1) Caroli Ogerii, *Ephemerides. Epist. Borbon*, n° 1637.

(2) Il rechercha d'être de l'Académie et il y fut assidu. (Pélisson, *Histoire de l'Acad. française*).

(3) Ogerii, *Ep. Borb.* 1 nov. 1634.

(4) Claud, Mesmes. *Lettre mss.* Janv. 1638.

(5) Ogerii, *Ephem. Epist. Borb.* Nov, 1638.

(6) *Tumulus Claudii Puteani.*

sur sa vieillesse et les infirmités qui la suivent, et il lui apprend que son Eminence, en lui donnant entrée à l'Académie, l'a voulu réconcilier avec Balzac, à quoi elle a réussi d'autant plus aisément qu'ils désiraient l'un et l'autre de se rapprocher.

Balzac, dans le même temps, portait un jugement à peu près semblable du mérite académique de son nouveau confrère, et l'amitié ne l'aveuglait pas tellement qu'il ne mandât à son sujet à son ami Chapelain : *Que vous semble du choix qu'on a fait de notre nouveau confrère, avec lequel je viens de me réconcilier? Croyez-vous qu'il rende de grands services à l'Académie, et que ce soit un instrument propre pour travailler avec nous autres Messieurs, au défrichement de notre langue? Je vous ai autrefois montré de ses lettres françaises, qui sont écrites du style des bardes et des druides, et si vous croyez que s'escrimer des* apices *du droit, que l'*offi-cine *d'un artisan, et que l'*impéritie *de son art, et autres semblables dépouilles des vieux romans soyent de grandes richesses en France, il y a de quoi en remplir le Louvre, l'Académie et la Bastille* (1).

Véritablement, ces échantillons ne préviennent pas en faveur de son langage français. Aussi n'a-t-il rien donné qu'en latin où tous conviennent qu'il excellait, en prose et en vers, et Balzac lui-même était un de ses grands admirateurs. Il lui écrivait de Rome : *Il est certain que je ne monte jamais au mont Palatin, ni au Capitole, que je n'y change d'esprit... Cet air m'inspire quelque chose de grand et de généreux, que je n'avais point auparavant. Si je rêve deux heures au bord du Tibre, je suis aussi savant que si j'avais étudié huit jours, et c'est un de mes étonnements qu'en étant si éloigné, vous fassiez de si beaux vers et si proches de la majesté de ceux de Virgile* (2). En un autre endroit (3), pen-

(1) *Œuvres*, in. fol. T. 1. *Lettre* du 6 novembre 1637.
(2) *Ibid. Lettre* du 25 mars 1621.
(3) *Ibid. Lettre* du 22 avril 1637.

dant qu'ils étaient brouillés, il le cite comme un grand connaisseur en fait de latinité. Enfin, il va jusqu'à dire que, presque égal en verve et en énergie au Prophète royal, il pourrait dédaigner d'être comparé à Virgile :

Sic nobis Latio, Damon, comes ire Maroni
Dum Solymæ possis proximus esse lyræ (1).

Il l'a néanmoins accusé, s'il faut en croire Baillet (2), d'avoir donné dans les faux pas, qu'il avait fait remarquer aux autres, et quitté son Virgile pour le Lucain et le Claudien des autres. Sur quoi Baillet me renvoie à sa lettre à Chapelain du 2 janvier 1638, que je n'ai pas vue, et il ajoute : M. Patin a prétendu que M. Pélisson s'était trompé quand il a dit que Bourbon fut estimé du public le meilleur poète latin de son temps, et que sa prose, quoiqu'elle ait fait moins de bruit, ne mérite pas moins d'éloges que ses vers. Elle consiste en quelques lettres, quelques harangues à l'ouverture des classes quand il était professeur, et quelques préfaces d'ouvrages.... Cependant l'opinion commune et tous les critiques lui donnent la palme. On lui trouve un caractère de noblesse dans tous les genres de poésie dont il a laissé des monuments, une élévation qui vient de la véritable grandeur, une vivacité d'esprit qui paraît dans toutes ses pensées, et un style proportionné à toutes ces qualités. C'est pour cela que M. Naudé l'a préféré à Buchanan et à Casimir et à tous les poètes de ces deux derniers siècles, et M. Halley, de Caen, aux meilleurs que l'Italie ait produits. Paul Romain, qui, selon quelques-uns, n'est autre que le Jésuite Vavassor, assure que personne ne connaissait mieux que lui les styles et les caractères, que personne n'était plus pénétrant, plus judicieux, plus fin, plus délicat que lui dans le discernement des écrits de bons et de mauvais

(1) Balzac. T. 2. Lib. 3. Carm.
(2) Baillet, *Jugements des savants*. Edit. in-4°, t. 5, p. 181.

goût, ni, en même temps, plus enclin à censurer et à trouver à redire à tout, quoique grand approbateur en la présence des gens. Mais il se renfermait ordinairement à ne juger que des ouvrages de poésie dont il savait les règles à fond.

Ses insomnies perpétuelles lui brûlant le sang, pouvaient bien influer un peu dans cette humeur acariâtre qui le rendait censeur si rigide. Mais je ne sais comment le défendre du reproche de trop d'attachement aux biens (1) et qu'encore qu'il eut 14 ou 15,000 livres d'argent comptant qu'on lui trouva dans un coffre après sa mort, il semblait ne craindre rien tant que la pauvreté. Outre la pension que le cardinal de Richelieu lui faisait sur la fin de ses jours, le dernier évêque de Beauvais, de la maison de Potier, qui avait été son disciple et qui était dans le ministère, auprès d'Anne d'Autriche, lui en établit une autre, dont à la vérité il ne jouit pas longtemps, étant mort l'année d'après. Et quoi qu'on puisse dire pour l'excuser que cela venait peut-être de sa vieillesse, ou de quelques pertes considérables qu'il avait faites, il faut avouer que c'est en lui une espèce de maladie et un véritable faible, criant souvent misère dans ses ouvrages, même en ceux qu'il a faits n'étant pas encore si vieux, et ne paraissant content et réconcilié avec la fortune que dans son remerciement à l'évêque de Beauvais (2). Mais il mourut l'année d'après, 1644, à la maison de Paris, le 7 août (3), âgé, selon M. Pélisson, d'environ 70 ans.

Ses ouvrages furent imprimés pour la première fois à Paris par les soins d'un de ses amis, sans qu'il y eut d'autre part que le consentement qu'il y donna, non sans peine,

(1) Pélisson, *ut supra*.

(2) Voy. les éclaircissements après ces articles.

(3) Pélisson dit le 6, mais notre *Nécrologe mss.*, bien plus croyable parce qu'à mesure que quelqu'un meurt, on l'écrit, dit le 7. Baillet dit le même jour que le pape Urbain VIII.

par une de ses lettres, qui est à la tête de cette édition, que voici :

Nicolai Borbonii poematia exposita. Alienam operam et manum, quà sparsim jacentia tollerentur atque servarentur, nacta; quibus accesserunt aliquot præfationes, et divi Cyrilli archiepiscopi Alexandrini liber 1us contra Julianum græcè nunc primum editus e codice mss. eodem interprete. Parisiis, apud Robertum Sara, 1630, in-12.

Le libraire déclare d'abord qu'il n'a point suivi l'ordre du temps dans celui des pièces, mais qu'on les a insérées à mesure qu'on les trouvait.

Après, l'auteur, dans une lettre écrite de Langres à son ami l'éditeur, du mois de février 1628, pour consentir à l'impression, nous apprend qu'il n'avait jamais tenu grand compte des vers qu'il faisait, et encore moins gardé de copie, en sorte qu'il avait été plus d'une fois obligé d'acheter ses propres ouvrages chez les libraires.

Il dit qu'il a traduit en latin le petit livre de Denys d'Halicarnasse, touchant le caractère de Thucydide, qui ne se trouve pourtant point dans cette édition, mais on y a mis le premier livre de saint Cyrille contre Julien, grec et latin, et il nous apprend dans l'épitre dédicatoire à Jean du Perron, frère et successeur du cardinal de ce nom, que celui-ci, dans son concile provincial, l'avait chargé au nom de ses suffragants de travailler à quelques éditions des Pères grecs, et, en particulier, à celle des livres de saint Cyrille d'Alexandrie sur l'Évangile de saint Jean, dont ce cardinal avait fait venir un bon manuscrit de Rome, qui, depuis la mort de ce prélat, était tombé entre les mains du Père Fronton le Duc.

Il nous avertit aussi qu'il a traduit du même Père, dès 1621, des fragments sur l'Evangile de saint Jean, tirés des manuscrits que le P. Achille de Harlay-Sanci avait apportés de Constantinople, et qu'il en aurait déjà fait part au public, si l'ouvrage, dont plusieurs chapitres se trouvent

tronqués, ne lui avait paru devoir faire un trop petit volume pour être donné tout seul.

Enfin il souhaite qu'on n'imprime point quelques vers qu'il avait faits contre l'Espagne, lorsque nous étions en guerre avec elle, parce qu'il les trouvait trop mordants; ce qui ne convient point, dit-il, ni à sa douceur naturelle, ni au caractère de vertu et de religion que son nouvel état exige de lui.

A la fin de cette édition, est un supplément de quelques pièces, que l'auteur avait données depuis qu'elle était achevée, jusqu'en 1633 qui est la date de l'impression de ce supplément. J'y en trouve, cependant, de beaucoup postérieures à cette date, comme de 1638 et de 1643. M. Pélisson dit, d'après les critiques, que son chef-d'œuvre est l'imprécation qu'il a faite contre le meurtrier d'Henri IV, *Diræ in parricidam*, qui commence ainsi :

Proh! superi (quid enim solemnia verbe profabor?)
Bisne prophanatas infando crimine terras
Aspicitis? Residesne procul, mortalia cesti
Linquere, damnatum furiis permittitis orbem?

Je conviens de tout le mérite de cette pièce. Mais j'ose lui préférer celle qu'il fit sur le livre des Grandeurs de Jésus de M. de Bérulle, qui parut pour la première fois à la tête de cet ouvrage en 1623, étant des nôtres depuis trois ans. Aussi se dit-il au bas : *Cong. orat. presbyter.* C'est qu'outre qu'il y a une verve, une noblesse et une élévation qui vous frappe, comme dans tout ce qui part de sa main, j'y trouve plus de clarté, l'écueil ordinaire des poètes qui ont de la force, quoique il y énonce les plus sublimes vérités de la religion. En voici, pour échantillon, le commencement :

Repentes curæ, fluxasque sequentia sordes
Corda hominum, et rebus male pectora mersa caducis,
Este procul, procul hinc, totoque absistite libro.

Pagina nil mortale sonans, jamque imminet astris ;
Divinosque satus et inerrabile Numen
Pandere molitur, mundi secreta latentis :
Unde animus magno Superûm perculsus amore
Exuere humanæ discat contagia labis,
Per spretas et opes et per fastidia terræ,
Æthera rimari, patrioque assurgere cœlo.

Ses poésies sont assez rares en France. Griphius se plaint qu'elles le soient aussi en Allemagne (1). Je ne connais point l'édition in-8° qu'il cite de 1654, mais seulement la suivante :

Nicolai Borbonii professoris et interpretis Regii opera omnia, poemata, orationes, epistolæ, versiones è græco; quibus accessit ejusdem tumulus a clarissimis viris extructus. Parisiis, apud viduam Roberti Sara, 1651, in-12.

Par l'ordre et le nombre des pièces, cette édition est la même que la première. Je n'ai trouvé dans aucune ce fameux distique que Moreri attribue au Père Bourbon (2), et que, pour sa beauté, je voudrais bien qu'il fût de lui. Il est au-dessus de la porte de l'arsenal de Paris :

Æthna hæc Henrico Vulcania tela ministrat;
Tela gigantæos debellatura furores.

Dans le journal du voyage de Charles Ogier, secrétaire de M. Claude de Mesmes, ambassadeur aux pays du Nord, *Caroli Ogerii Ephemerides*, imprimé à Paris, chez Le Petit, en 1656, in-8°, est à la tête une lettre du P. Bourbon, par laquelle il l'exhorte fort à tenir registre de ce voyage pour le faire ensuite imprimer, et cinq autres lettres à Monsieur de Mesmes, son ancien disciple et son bon ami, duquel nous avons à Saint-Honoré, au secrétariat, sept ou huit réponses latines originales, qui marquent toutes qu'il avait

(1) Griphius, *Tract. de Histor., 17 sæculi*, page 271.
(2) Moréri, *Supplément.*

bien profité des leçons de son maître, et conservé pour lui une amitié et une considération très particulière. L'éditeur de ce voyage souhaiterait que toutes les lettres de ce seigneur fussent données au public. Il goûterait sûrement la pureté et l'élégance de celles que nous avons. Notre poète y est toujours qualifié sur l'adresse de *Père de l'Oratoire, demeurant à Saint-Honoré.*

Dans une de ses lettres à M. de Mesmes, du mois de novembre 1647 (1), dont j'ai déjà cité quelques traits, il lui fait part de l'aventure suivante. Etant à la campagne chez M. le chancelier Séguier, avec le fameux Montmaur, professeur royal en langue grecque, celui-ci, au sujet de cet endroit de saint Paul où il se dit condamné aux bêtes, qu'il prétendait expliquer, avait étalé en présence de la compagnie une grande érudition, et cité force auteurs grecs et latins, avec une confiance extrême, et le P. Bourbon s'était contenté pour lors de faire entendre à la compagnie qu'il ne se fallait fier qu'à bonnes enseignes à cet étalage de citations. En effet, de retour chez lui, il consulta les originaux, et ne trouva pas un seul des textes que Montmaur avait allégués ; de quoi il donna avis, dès le lendemain, à un des convives. On ne manqua pas de dauber Montmaur, et celui-ci, loin d'être confus, plus effronté que jamais, demanda qu'on produisît pièces sur table, et se fit fort de confondre son accusateur devant tout le monde. M. le chancelier envoya sur-le-champ un équipage au P. Bourbon en le priant de venir et avec ses livres. Le P. Bourbon s'y rendit, porta avec lui Hesychius, Manilius, Strabon et d'autres encore, et Montmaur, ayant vainement sué pour y trouver ce qui n'y fut jamais, fut grandement honni dans une assemblée composée, outre M. le Chancelier, de plusieurs personnes de distinction. Et l'ambassadeur de Hollande, qui y était, lui fit cet impromptu près du feu :

(1) Carol. Ogerii, *Ephem. Epist. Borb.*

Montmaur, c'est fait de ta mémoire ;
Tu bronches sous le vieux Bourbon.
Tous les auteurs te font faux bond
Si tu n'as recours au grimoire.

Dans l'édition posthume de ses œuvres, rapportée ci-dessus, sont à la fin un grand nombre de pièces en prose et en vers grecs, latins et français des beaux esprits de ce temps-là, à l'honneur du P. Bourbon. Il y en a du P. Pétau, jésuite, et du P. Nicolay, jacobin (1).

La principale de ces pièces est un éloge en prose latine, d'un de ses meilleurs amis, d'où M. Pélisson semble avoir tiré la plupart des faits que j'ai rapportés, d'après lui. Et il y est dit que Bourbon, non en sa vieillesse et seulement pour se donner du repos, selon le tour que M. Pélisson donne à sa retraite, après avoir quitté sa chaire de professeur en éloquence grecque, *tranquilliorem secessum meditans, in Oratorium Parisiense, veluti tutum pacis et pietatis portum, quodcumque superesset œvi subduxit;* et que là *Deo vivens, sibi et amicis ad invisendum ventitantibus, plures innocenter annos quietus, non tamen ignotus, transegit.* En effet, il y a vécu 27 ans, et si cette édition non plus que la précédente, ne lui donnent point le nom de prêtre de l'Oratoire dans le frontispice, c'est parce qu'elle a été procurée par ses amis qui, sachant sa délicatesse sur ce nom de *père*, ont cru entrer dans ses intentions en la supprimant.

Or, tous les auteurs qui entrent dans la structure de ce monument élevé à sa gloire, l'élèvent jusques aux nues.

Je ne rapporte point les témoignages d'estime et d'une amitié très intime, que lui donne M. le comte d'Avaux

(1) Dans l'avertissement de la 3e édition du *Menagiana* il est parlé d'un *Borboniana* comme d'un recueil, qui ne peut être, dit-on, qu'excellent, et qu'il serait à souhaiter qu'il ne demeurât pas plus longtemps dans l'obscurité, ainsi que quelques autres ouvrages de cette espèce qu'on y cite et qu'on suppose, comme le Borboniana, dans le cabinet de quelque curieux.

[Sur ce *Borboniana* cfr. l'*Essai de bibliographie oratorienne*, p. 20.]

dans les sept ou huit lettres déjà citées. Ils sont trop fréquents, et il faudrait copier les lettres entières.

Messieurs de Sainte-Marthe l'appellent, après l'éloge qu'ils font de son grand oncle, *regiâ linguæ græcæ professione celebrem, et mirifica Maronis æmulatione conspicuum* (1).

Pasquier l'estime l'un des premiers poètes latins de son temps et de notre France.

Le jésuite Vavassor dit, entre autres choses, de lui :

Nec niger ullius adstringere nomen adegit
Livor et immeritum rodere dente cutem...
Nec nervis caruere Sales nec acumine Nervi
In nullum quamvis strinxerit arma caput...
Sedula munditiis, et cultu intenta severo
Assidue cœptum lima polibat opus...
Cujus ita ingenio certans prudentia, et arti
Par labor, et junctus cum gravitate lepos.

M. Guyet fit deux jolies épigrammes après sa mort, faisant allusion à l'insomnie dont il se plaignait tant pendant sa vie. Je les tire du *Menagiana*, de l'édition de 1715 :

Pervigilis tandem laxatus carcere vitæ
Borbonius campos cessit ad Elysios.
Illic populeâ stertit securus in umbrâ
Posthabitis vatum lusibus atque jocis.
Vos Orpheu, Musœe, viro ne rumpite somnum,
Hunc oculis nunquam viderat ante suis.

Voici l'autre :

Traxit in angustâ, qui tot quinquennia cellâ
Pervigil infirmo corpore Borbonius
Extremum mediâ gustans in morte soporem,
O bene! ait, tandem dormio ; vita vale!

Encore celle-ci, d'un médecin nommé Jacques Martin,

(1) *Borbon. Tumulus, inter opera Borb.*, édit, 1651.

qui est dans le recueil d'éloges. Il le représente, se plaignant de son insomnie, et ne cessant d'appeler le sommeil à son secours, puis ajoute:

Audiit hunc ægrâ mors somnum voce vocantem,
Implevitque vices fratris iniqua sui.
Numina, si qua pii tangit vos cura poetæ,
Hunc facite optatâ posse quiete frui

Je finis par une épitaphe, qui est comme le précis de sa vie, et, en abrégé, ce que nous en avons rapporté :

Ades viator ; hocque quod legis, lege.
Ingentis ille mentis hospes, artium
Filius, et idem genitor, ille ore et manu
Vitæ artifex, dum facta versu diceret,
Ille, ille pretium principis Academiæ
Sive Harcuræos sive Grassinœos docens,
Ceu deinde lector regius grœca explicans,
Populos sequaces auribus suspenderet,
Borbonius, eruditionis arbiter,
Borbonius orbi nomen o! amabile,
Tandem quieti deditus, Christo sacer,
Scriptusque patres inter Oratorii,
Ætate tandem et laude longævus senex,
Pœnè assecutus septiès annos decem,
Mortalis esse desiit. Quo sit loco,
Si forte quæris, quære quo virtus jacet.

ÉCLAIRCISSEMENTS SUR LE P. BOURBON

J'ai reçu, depuis cet article fini, quelques extraits des registres du chapitre de la cathédrale de Langres, qui rectifient et éclaircissent les faits suivants.

J'avais avancé, sur la foi d'un auteur qui se croyait bien fondé, que le P. Bourbon était déjà chanoine de Langres,

quand il entra parmi nous. Sa réception au canonicat est du 21 juillet 1623, et il était des nôtres depuis 1620 (1).

« Il y eut d'abord quelque difficulté à le recevoir, à cause qu'il avait fait résidence et porté l'habit, dit la conclusion capitulaire, en la maison des Pères de l'Oratoire de Paris »; et, pour la lever, il présenta aux chanoines une déclaration par serment « qu'il n'avait fait aucun vœu, et ne s'était lié ès-mains d'aucun supérieur et congrégation, et qu'il était prêt, voulait, et entendait garder inviolablement tous les statuts de son église, comme un bon chanoine doit faire; laquelle déclaration et promesse, mise entre les mains du chapitre, il fut reçu et mis en possession. Il n'y a rien, en tout cela, que tout prêtre de l'Oratoire ne puisse déclarer avec vérité.

Le jour de sa mort parait incertain par ces extraits. Car, si, d'une part, ils le disent mort le 6 août 1644, il est dit, dans un autre endroit, qu'on célébrera le 7 août son anniversaire, pour lequel il a fourni 400 fr. Et, dans ce doute, je tiens plus sûr de m'en rapporter au nécrologe mss. de la maison de Paris, où il est mort, et qui porte : *Le septième jour du mois d'août de l'an 1644, le Père Nicolas Bourbon est décédé en cette maison de Paris et a été inhumé en notre sépulture, à 8 h. du soir, étant mort un peu après minuit.* Ce qui concilie ces deux dates.

Quant à son âge, dans un testament qu'il fait à Langres le 5 novembre, il se donne 56 ans 8 mois. Ce qui fait qu'à sa mort, il était dans sa 70e année.

Il conserva jusqu'alors son canonicat (2), qui fut rempli aussitôt après, par un indultaire; et apparemment qu'il l'allait desservir régulièrement tous les ans, ne passant à Paris que les mois du concile, ou qu'il était convenu avec son chapitre de n'être regardé que comme chanoine honoraire.

(1) *Registres de l'église de Langres.*
(2) *Ibid.*

XXVI. — Le Père Achille de Harlay-Sancy

Entré en 1619, évêque de Saint-Malo en 1631, mort en 1646

Le P. Achille de Harlay fut le troisième fils du fameux Nicolas de Harlay-Sancy, surintendant des finances, premier maître d'hôtel du roi, colonel général des Suisses, l'homme de son temps qui rendit de plus signalés services à nos souverains et à l'Etat (1), surtout aux rois Henri III et Henri IV, et dont le zèle, incapable de lâcheté, fit tort à la haute fortune qu'il était en passe de faire, et qu'il ne fit pas. Si l'on veut un récit fidèle et plus détaillé des aventures de son père, on peut consulter les remontrances présentées sous la régence de Marie de Médicis, qui se trouvent parmi les Mémoires de Villeroy.

Il naquit à Paris, en 1581 (2), avec un génie heureux pour toutes les sciences (3). Incertain pendant quelque temps entre le parti de l'Eglise et celui de la robe, il les cultiva toutes pendant sa jeunesse avec un très grand succès, surtout la philosophie, la théologie et le droit, qu'il possédait à fond (4). Il se fit admirer au barreau par quelques causes qu'il y plaida. Il aimait aussi à s'exercer dans les belles-lettres, et nous avons de lui une ode imprimée, d'une cinquantaine d'assez jolis vers pour le temps, à la tête du *Commentaire latin de Clarus Sylvius*, c'est-à-dire Antoine le Clerc de la Forêt, *sur les lois romaines*. (Paris, chez Orry, 1603, in-4°). Ils sont à la louange de ce célèbre

(1) Moréri.

(2) *Catalogue mss.*

(3) Berthauld, *Panégyrique* du P. de Harlay.

(4) Pietro de la Valle, *Relation de voyage.*

avocat, sous lequel il avait, peut-être, étudié la jurisprudence.

Il avait à peine 20 ans que, déjà pourvu de l'abbaye de Villeloin en 1597, puis de celle de Sainte-Marie-des-Chateliers en l'île de Ré (1), et encore de celle de Saint-Benoît-sur-Loire, selon Moréri, il fut nommé à l'évêché de Lavaur.

Mais la mort de son frère aîné, qui fut tué au siège d'Ostende, lui fit quitter l'état ecclésiastique pour se jeter dans celui des armes. Il parut d'abord dans le monde, sous le nom de comte de Morainvilliers (2), et prit, après la mort de son père, celui de baron de Sancy, sous lequel il est plus connu.

Il fit la guerre en Italie et en Espagne (3); et l'on voit, par le poème en vers latins que fit sur lui après sa mort le P. Berthauld, qu'il voyagea dans sa jeunesse, et par ses campagnes, en Angleterre, en Flandre, en Hollande et en Allemagne, à quoi joignant son ambassade de Constantinople, on peut dire qu'il avait vu presque toutes les cours de l'Europe.

Il y fut envoyé au commencement de la régence de Marie de Médicis. Il se rendit pour cela à Raguse, au mois d'août 1611, et de là, par terre, à Constantinople, où il arriva à la mi-octobre.

Dans les manuscrits de Coislin, de la Bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, au vol. coté N° 76, est une description de son voyage par Lefèvre, un de ses secrétaires. Le *Mercure français*, année 1611, le décrit aussi assez amplement. Il le fait partir de Venise et arriver à Péra, au commencement de septembre; c'est un des faubourgs de Constantinople, séparé de mille pas, par un bras de mer. Il n'entra pas d'abord dans la ville, parce que la peste y était fort grande. Le Grand Seigneur en était sorti pour

(1) Berthauld, *Op. cit.*
(2) *Histoire mss. des évêques de Saint-Malo.*
(3) *Anc. Catalogue.*

s'en garantir, et la mortalité fut telle, qu'en six mois elle emporta près de 200,000 personnes. Il n'eut donc sa première audience qu'au 1er novembre. Il s'y distingua des ambassadeurs, ses prédécesseurs, par le nombre et la magnificence des gens de sa suite, dont on peut voir le détail aux endroits cités. J'observe seulement que, quand il parut devant le Grand Seigneur, les Capidjyis (1), qui le menaient sous les bras, selon la coutume, le poussèrent pour lui faire mettre le genou en terre devant leur prince, ce qu'il se garda bien de faire, s'étant tenu ferme sur ses pieds, et se contentant de le saluer à la française.

Pendant les neuf ans qu'il fut à la Porte (2), il s'acquitta avec beaucoup de capacité de toutes les négociations, dont il fut chargé. Ses fonctions n'empêchèrent pas qu'il ne s'appliquât beaucoup à la lecture. Il se mit à étudier à fond la philosophie platonicienne, et il la possédait parfaitement ; en sorte qu'il peut passer, à juste titre, pour être l'auteur du livre du P. de Morainvilliers, son cousin, dont l'article suivra de près celui-ci, lequel en avait pris le dessein sur tout ce qu'il lui en avait ouï dire. Il reprit aussi son premier goût pour les mathématiques, où, dans sa jeunesse, il avait fait des progrès, qui lui avaient donné une très grande réputation (3). Il était, en effet, un des premiers hommes de cette profession. Il avait avec cela une parfaite connaissance des simples, et avait pénétré les plus intimes secrets de la chimie. Pour les langues, outre la française, qui lui était naturelle, il savait l'italienne, l'espagnole et l'allemande, ainsi que la grecque ancienne et moderne, aussi parfaitement que la latine, et, avec peu de peine et en fort peu de temps, il apprit si bien l'hébreu à

(1) [Portiers du sérail, d'un mot turc qui veut dire *gardiens de la porte.*]

(2) Presque tous ceux qui ont parlé de son ambassade, la font de dix ans, mais c'est pour faire le compte rond.

(3) Pietro de la Valle, *op. cit.* — Wicquefort, *De l'ambass.*, L. I, sect. 8.

Constantinople, qu'il entendait les rabbins et le parlait raisonnablement. Tout cela, joint à ce qu'il savait de l'histoire de tous les siècles et de tous les peuples, aussi bien que des intérêts des princes, formait de lui un ministre achevé, dans un âge où les autres commencent à peine à entrer dans la connaissance des grandes affaires, car il n'avait alors que trente ans.

Il acheta, dans ce pays-là, quantité de beaux et rares manuscrits hébreux, chaldaïques, arabes, syriaques sur l'Ecriture (1), dont il enrichit, à son retour, notre maison de Paris, entre autres le bel exemplaire du Pentateuque hébreu samaritain, que le savant voyageur Pietro de la Valle lui acheta (2).

Il fit encore un bien plus noble usage de son argent (3). Comme il avait une âme tendre et très généreuse, à l'exemple de son père, qui, entré au service de ses maîtres avec 60,000 livres de rente, les y consuma pour soutenir l'Etat sur le penchant de sa ruine, il ne put voir à Constantinople cette multitude d'esclaves chrétiens et français, sans en être touché, et il en racheta plus de mille de ses deniers (4).

En 1612, des Morisques grenadins, qui, chassés d'Espagne, s'étaient venus établir à Constantinople, après avoir fait déguerpir les juifs du faubourg de Péra, se proposaient d'en faire autant des chrétiens qui y demeuraient. M. de Sancy, en ayant porté ses plaintes au grand vizir, arrêta leurs mauvais desseins, et assura aux chrétiens leurs habitations (5).

En 1616, il se présenta une nouvelle matière à son zèle pour l'honneur de la religion, et il ne la laissa pas échapper. Dans une émeute générale du peuple de Constanti-

(1) Berthauld.
(2) Lelong, *Discours sur les polyglottes*, p. 370.
(3) Berthauld.
(4) Moréri.
(5) *Mercure franç.*, an. 1612, p. 27.

nople contre les catholiques, il fut le seul des ambassadeurs chrétiens qui se remuât (1). C'est alors qu'il sauva la vie à six missionnaires jésuites, qui furent sur le point d'être empalés ou noyés. On les accusait d'être des espions d'Espagne, d'avoir dessein sur la personne du Grand-Seigneur, de faire profession d'une doctrine nouvelle qui enseignait à attenter sur la vie des rois, de baptiser les Turcs, de recéler des esclaves chrétiens, et d'absoudre des renégats, à qui ils faisaient abjurer le mahométisme.

Le jésuite, auteur de la vie du Père Cotton (2), n'avoue que ce dernier grief, dissimulant tous les autres. Il prétend qu'ils n'essuyèrent cette avanie que par une malice du baile (3) de Venise, qui, croyant faire plaisir à ses maîtres encore aigris contre la Société, depuis l'affaire de l'interdit lancé contre eux par Paul V, rendit ces Pères suspects au Caïmacan par de fausses suppositions. Il convient, à la vérité, qu'ils furent bien servis par le baron de Sancy, qui travailla vigoureusement à leur délivrance, mais il fait entendre que tous ses soins eussent été inutiles, si la Providence n'eût secondé son zèle par un de ces moyens inespérés qui font connaître sa main et sa conduite. Et ce moyen n'est autre qu'un mensonge très officieux, qui les retira d'intrigue. Car, ayant été saisis avec des papiers concernant la religion, qui pouvaient donner prétexte aux Turcs de leur faire leur procès, l'interprète, que le Caïmacan fit venir pour les lui traduire, se trouva être un juif, fort affectionné aux jésuites, pour avoir étudié autrefois sous le Père Maldonat à Paris, et qui, étant d'ailleurs frère de l'intendant du Caïmacan, et par là nullement suspect dans sa maison, servit merveilleusement bien ses anciens amis, en donnant l'interprétation la plus favorable à leurs papiers, sans en avoir le moindre scrupule, et par là, les

(1) *Mercure franc.* an. 1616, p. 400.
(2) Le P. d'Orléans, *Vie de Cotton*, p. 175.
(3) [Titre donné à l'ambassadeur de Venise à Constantinople.

justifiant, donna lieu à M. de Sancy d'insister heureusement pour leur délivrance. Au lieu que le Père Jean de Saint-Gal, franciscain et vicaire apostolique dans ces cantons, qui avait été saisi en même temps et pour même cause, fut étranglé, n'ayant pu expliquer favorablement ses papiers, parce que, étant vénitien, le truchement juif ne s'était pas cru obligé de mentir pour lui, comme il l'avait fait par reconnaissance pour les jésuites. Le Père d'Orléans ajoute que le baile, piqué de voir son compatriote périr et les jésuites échapper dans une cause égale et commune, se donna tant de mouvement, qu'il les fit mettre une deuxième fois en prison par le Caïmacan, et que M. de Sancy leur rendit encore le service de les en faire sortir. Mais il ne devait pas omettre ce que le *Mercure français*, plus fidèle, a soin de nous dire, qu'il lui en coûta 4,000 écus pour les retirer de leurs basses fosses, et que, par son crédit, son argent, ses soins, il vint à bout, non seulement de les délivrer, mais encore de les faire déclarer innocents des griefs intentés, par un ordre du Grand Seigneur, à condition qu'ils sortiraient de ses états, mais, en même temps, avec permission à lui de faire venir d'autres missionnaires français à Constantinople (1).

Alors, M. de Sancy pensa à y attirer de nos Pères et proposa à M. de Bérulle de lui en envoyer quelques-uns. Il pouvait le connaître par Mme de Bréauté, une de ses sœurs qui, ayant perdu son mari, se fit carmélite. M. de Bérulle lui répondit en ces termes :

J'ai appris, par diverses fois, de sœur Marie de JÉSUS (c'était sa sœur), *le soin que vous prenez des affaires de Dieu dans le pays où vous êtes, et maintenant, je reçois moi-même un témoignage de la pensée où vous êtes de nous y employer. Je loue Dieu de sa grâce et des effets de sa miséricorde sur votre âme ; car c'est de lui que viennent ces soins et ces pensées, et il vous les donne, à mon avis, comme*

(1) *Mercure*, année 1616.

des semences et des indices des plus grandes grâces qu'il veut vous faire, si vous êtes humble et fidèle à recevoir celle-ci. L'évènement fit bientôt voir qu'il était prophète. Il continue : *Si Zachée eût négligé la première pensée qu'il eut de voir passer le Fils de Dieu sur le chemin..., il eût perdu la grâce de le loger chez lui, la grâce de sa conversion, la grâce et la dignité d'un de ses principaux disciples et peut-être, encore, son éternité. O ! combien pouvait-il aisément être diverti de sa première pensée ! O combien de grâces étaient cachées en cette première grâce, qui lui étaient inconnues ! Ne laissez donc écouler aucune des bonnes pensées que Dieu vous donne, car vous ignorez souvent où elle tend et ce que vous perdriez si vous veniez à la perdre. Ne laissez échapper aucune occasion de servir Dieu et son Eglise, et croyez que de telles œuvres sont les seules œuvres éternelles que vous puissiez faire en la terre. Je dis œuvres éternelles, car tout ce que l'on fait pour Dieu, durera autant que Dieu même ; je dis les seules, car tout ce qui se fait pour les grands et pour le monde, passera, et périra comme le monde même. En apparence, c'est un grand roi qui vous a envoyé en ce pays-là pour la conduite de ses affaires, mais, en effet, c'est un grand Dieu qui vous y a envoyé pour avancer le règne de son Fils sur la terre. Chérissez plus, honorez plus, exercez plus cette commission que l'autre, et honorez d'autant plus le Fils de Dieu en votre âme, qu'il est moins connu dans ces quartiers-là* (1).

Quant à la proposition d'envoyer des sujets à Constantinople, il s'excuse de l'accepter, parce qu'il ne pouvait suffire à fournir pour lors à tous les établissements qu'on lui offrait en France, et il témoigne seulement qu'il voudrait fort pouvoir obtenir, par son crédit à la Porte, la liberté d'avoir un hospice, ne fut-ce que pour une ou deux personnes, aux saints lieux de Jérusalem, comme des députés de la Congrégation, pour honorer par leur résidence

(1) Bérulle, *Lettres imp.*, p. 870.

les mystères de la vie voyagère de Jésus-Christ, et plutôt pour y souffrir avec lui que dans l'espérance d'y pouvoir rendre quelque service, l'assurant qu'il en a déjà obtenu l'agrément du Pape, et que quelqu'un lui a promis de faire les frais de cet établissement. Mais les fâcheuses affaires qui arrivèrent à M. de Sancy quelque temps après, et les révolutions de la cour Ottomane ne lui permirent pas de travailler à cette bonne œuvre.

Sur la fin de 1617, le sultan Achmet, au lit de la mort, fit tirer de prison Mustapha, son frère, et le déclara tuteur d'Osman, son fils, âgé de douze ans, à qui il laissait ses états (1). Mustapha promit tout. Mais, quand son frère eut les yeux fermés, il fit enfermer son neveu Osman, se fit déclarer grand seigneur et se maintint quelque temps par un grand nombre de cruautés. Car, comme alors le grand vizir qui se trouvait à la tête d'une grande armée, se déclara pour le souverain légitime, et s'avança avec ses troupes vers Constantinople pour détrôner Mustapha, la ville se trouva partagée en différentes factions entre cet usurpateur et le jeune Osman, son neveu, et il tâcha de la contenir dans son obéissance par la rigueur des exemples. M. de Sancy, qui s'était peut-être trop déclaré contre le parti de l'usurpateur, s'en sentit (2). Contre le droit des gens et l'honneur de son caractère, Mustapha lui fit donner

(1) *Merc. fr.* an. 1618. Legrain, *Décad. de Louis XIII.*

(2) Dans la remontrance présentée au Grand Seigneur, le 16 févr. 1619, par les sieurs de Nans et Angusse de la part du roi, pour demander réparation d'honneur, ils disent qu'au sujet de la fuite d'un esclave, qu'apparemment M. de Sancy avait favorisée, le caïmacan Mehemet-Pacha-Pascia, contre tout droit et raison, lui fit une infinité d'affronts, et le fit mettre en prison et tourmenter un homme de qualité, qu'il avait à lui, qu'il voulut lui faire peur en le menaçant de lui faire trancher la tête, et que M. de Sancy, demandant à porter la plainte devant le Grand Seigneur, le Caïmacan lui avait répondu qu'il commencerait par lui faire trancher la tête, et qu'il ferait ensuite ses remontrances. Enfin que les autres ambassadeurs qui étaient alors à la Porte, lui ayant représenté pour l'honneur commun de leur caractère, qu'on n'avait jamais fait pareil affront à leur dignité, il avait répondu qu'il ne serait pas le premier qu'on aurait fait mourir.

des gardes et le retint comme prisonnier. On insulta encore son secrétaire, et le caïmacan le fit tourmenter sous divers prétextes. J'entrevois par une lettre à M. de Marquemont, archevêque de Lyon, au roi, du 17 mai 1618 (1), qu'on faisait un crime à notre ambassadeur de la protection donnée à un étranger. *Ce seigneur polonais*, dit-il, *qui s'échappa ces jours passés des châteaux de Constantinople, et à l'occasion duquel M. le baron de Sancy fut injurieusement traité par les Turcs, est maintenant en cette ville, où Sa Sainteté lui a fait tout plein de caresses. Il m'est venu visiter, et m'a dit être très affectionné à votre Majesté, et très obligé à sa protection pour les faveurs et assistances qu'en plusieurs manières il a reçues du seigneur de Sancy dont il se loue très fort.*

L'ambassadeur d'Angleterre fut aussi mis en prison, mais cet orage ne dura pas. Le grand vizir ayant rétabli sur le trône le jeune Osman, un de ses premiers soins fut de remettre en liberté notre ambassadeur et de lui faire satisfaction en particulier de ce qui s'était passé sous l'usurpateur. Mais il fallait une réparation bien plus authentique, et qui répondit à la grandeur de son caractère.

Il donna avis au roi du mauvais traitement qu'on lui avait fait et demanda son rappel (2). Il fut d'abord résolu au conseil du roi tenu au mois de février 1618, de déclarer la guerre au Turc et d'y intéresser tous les princes chrétiens par l'entremise du Pape et de ses nonces, et d'envoyer auparavant à la Porte les seigneurs de Nans et d'Angusse pour demander raison de cet affront fait à la couronne (3). Le Grand Seigneur fut informé de ces démarches et que les envoyés étaient en chemin, par M. de Sancy lui-même. Là-dessus le grand vizir et le mufty conseillè-

(1) Aubery, *Mémoires, pour la vie de Richelieu.*

(2) *Merc. fr.* — *Mss. de Coislin*, n° 76.

(3) L'instruction donnée par la Cour à ces Messieurs, du 4 mai 1618, porte que le roi se sent grièvement offensé qu'on ait ainsi *témérairement attenté à la personne de son ambassadeur.*

rent au jeune sultan d'envoyer en France un chiaoux, qui vint en effet avant la fin de l'année, à dessein de confirmer l'alliance et les traités de commerce, et, comme par occasion, témoigner au roi le déplaisir de son maître de ce qui s'était passé. Le sultan se contentait de dire à ce sujet dans sa lettre : *Si auparavant que d'être au trône impérial, celui qui fait vos affaires, votre ambassadeur, a reçu quelque mécontentement, en mon temps il en sera d'autant plus honoré, caressé, et comme les premiers ambassadeurs l'ont été. J'ai commandé qu'il en soit ainsi, car je vous le certifie tel* (1).

Mais le roi ne fut pas content (2). Il voulut qu'un nouveau ministre vint tout exprès lui faire satisfaction (3). On lui envoya un second chiaoux, qui arriva en France au commencement de l'an 1619. Ses excuses ne terminèrent pas la querelle. Le roi ordonna à ses deux envoyés, qui, depuis le mois de février de cette année, étaient à Constantinople, de demander la tête du caïmacan, auteur de l'insulte, et s'ils ne pouvaient l'obtenir, qu'il fut dépouillé de ses charges. Après bien des négociations et des instances qui ne finirent qu'au mois de juillet 1619, ils obtinrent qu'il serait chassé de la cour et son palais rasé, et alors le roi satisfait envoya ambassadeur à la Porte M. de Cesy, à la place de M. de Sancy, qui était de retour de son ambassade depuis quelques mois (4).

(1) *Merc. français.*

(2) *Mss. de Coislin*, n° 76.

(3) A la bibliothèque des Minimes, place Royale (mss. ambass. Turquie, l. 4. n° 80) est une relation sur l'envoi de ce premier chiaoux, qui n'est pas favorable à M. de Sancy. C'est lui, s'il la faut croire, qui obtint de la Porte l'envoi de ce chiaoux, parce que, ne voulant pas que la cour de France approfondit trop la cause de ses disgrâces, et vît qu'il y avait donné sujet par ses exactions et ses violences, il crût l'empêcher par là d'envoyer des commissaires français sur les lieux, et il se flatta que l'envoyé choisi par lui-même, ne disant que du bien de sa conduite, on le laisserait encore ambassadeur à Constantinople, où il avait si bien fait ses affaires, qu'il avait déjà amassé 4 ou 500,000 livres de bien, surtout les Turcs le souhaitant et ne consentant à son rappel qu'avec peine.

(4) Il était parti dès la mi-février, et avait pris sa route par la Valachie, la

Cette aventure lui fit faire des réflexions sérieuses sur son salut. Il résolut de se retirer et du service et du monde, et se présenta, six mois après son retour, au P. Gibieuf pour être reçu parmi nous. Ce Père hésitait, dans l'appréhension des obstacles que sa famille et la cour pourraient mettre à cette retraite. Il consulta M. de Bérulle, alors à Poitiers, auprès de la reine-mère qu'il venait de réconcilier avec le roi, son fils. Il répondit, du 21 novembre 1619: *Je loue Dieu des pensées de M. l'ambassadeur. C'est une affaire difficile, mais qu'il faut, à mon avis, conduire et non empêcher. Nous n'en sommes pas les auteurs; elle vient de Dieu, voilà qui doit nous suffire. On l'a ravi autrefois à l'Eglise où il était destiné, et Dieu veut l'y faire rentrer. Il faut de la prudence à acheminer son dessein, et à mon avis, n'y pas résister puisqu'il ne vient que de lui. Je n'ignore pas les difficultés, mais il me semble qu'il nous faut maintenir dans cette retenue et cette modération, ne sachant pas les desseins de Dieu sur lui, et les respectant quoique difficiles et inconnus.*

Il prit donc la robe au mois de novembre 1619 (1) et non 1620, quoiqu'en dise l'ancien catalogue qui est fort sujet à caution. Vivement pénétré de Dieu, il commença à se donner à lui avec une ferveur, un zèle et un amour extraordinaire pour la prière. Il passait aux pieds des autels les jours et souvent même les nuits entières, et son exemple était d'une édification extrême dans la maison (2). Deux mois après son entrée, M. de Bérulle écrivait à Rome (3): *Nous n'avons point reçu l'extra-tempora pour M. de Sancy*

Transylvanie et Vienne, et arriva à la cour de France, qui était alors à Tours, au commencement d'août. Et le lendemain qu'il eut fait la révérence au roi, il tomba malade de la petite vérole. Ce fut apparemment dans cette maladie qu'il prit la résolution de se retirer.

(1) Lettre de Sébastien le Bouthillier, évêque d'Aire, à son frère, de Paris le 30 novembre 1619. « Le baron de Sancy est entré dans l'Oratoire. » *Mss. de Bouthillier*. Voir aussi *l'Ancien Catalogue.*

(2) Berthauld.

(3) Bérulle, *Lettre à Bertin*, 15 janvier 1620.

qui languit après, et qui fait très bien jusqu'à présent, en sorte que s'il continue comme il commence, il sera capable de prêcher en notre oratoire, n'ayant point encore d'église, *avant que ces deux années se passent, et le monde s'y attend.* En effet, toutes ses lumières et ses talents naturels, animés et sanctifiés par la grâce de sa vocation, ne pouvaient manquer de faire de lui un excellent ministre de la parole, sans qu'il fut obligé de passer par les essais et les préparations ordinaires. Aussi le fit-il bientôt, et je le trouve prêchant dès 1624, ainsi que j'en juge par une lettre de M. de Bérulle, écrite de Rome au P. Gibieuf, où il souhaite que par considération pour la réputation de cet illustre confrère, qui doit nous être si chère, et parce que, en parlant, il s'abandonnait à son zèle, sans s'astreindre à composer dans les formes, on ne l'exposât point en public avant que de l'avoir essayé en particulier sur sa manière de dire. Depuis il le fit à Nancy, à Langres, à Lyon et en divers autres endroits avec le succès et l'édification qu'on peut présumer d'un homme de sa condition, de son mérite et de sa vertu, et dont la conversion éclatante était toute seule une prédication des plus efficaces.

Son intelligence pour les affaires le fit aussi employer par notre Très Honoré Père à divers établissements qu'on nous proposait, comme à celui de Caen, dont il fut le premier supérieur en 1622; au Mans et à Saumur, dont il accepta les collèges en 1624, fondé de procuration de M. de Bérulle, ainsi qu'en 1625 à l'égard de celui d'Angers, et encore de celui de Troyes en 1630.

Il fit don à plusieurs maisons de sommes considérables comme à celle de Troyes pour se mettre en meubles; 1,000 écus à celle de Dieppe, pour acheter les vieilles prisons de l'archevêché, afin de nous agrandir ; autant à celle de Nantes pour aider à bâtir un corps de logis; 2,000 écus à Clermont pour l'achat de la maison que nous habitons. On eut dit que la Providence l'avait suscité tout exprès pour subvenir aux plus pressantes nécessités de nos mai-

sons dans leur origine. Celle de Paris s'en ressentit plus abondamment que toute autre. Il lui donna plus de dix mille écus, pour acheter une partie de la place de notre église(1). Les prieurés de Maule et de Thoiry nous viennent aussi de lui. Jamais Père de l'Oratoire ne mérita mieux le titre d'insigne bienfaiteur que nos assemblées lui donnent.

De son vivant, et tout en entrant parmi nous, il fit présent de ses livres (2), dont il ne se réserva que l'usage, entre autres des rares et beaux manuscrits qu'il avait apportés de Constantinople, tels que le Pentateuque samaritain dont j'ai déjà parlé; diverses bibles, dont deux ou trois sont d'un très grand prix, et quantité de rabbins et de commentaires sur l'Ecriture, soit manuscrits soit imprimés à Constantinople et à Salonique et bien meilleurs que nos éditions ordinaires, estropiées, la plupart, en ce qui regarde la religion chrétienne, ou faites sur des mss. peu exacts.

Sa libéralité se répandit jusques sur les Pères Jésuites, à qui il fit don, depuis qu'il fût des nôtres, de 12,000 écus, encore bien, dit notre Très Honoré Père (3), que nous eussions assez de besoins nous-mêmes, pour recueillir et nous appliquer cette charité, surtout dans l'extrême retenue que nous avons pour n'être à charge à personne.

Ces Pères ne laissèrent pas de porter leurs plaintes au roi, contre lui et contre nous, de leur avoir fait manquer le prieuré de Sainte-Catherine de la Couture, qu'ils trouvaient fort à leur bienséance (4). A quoi il n'y avait d'autre fondement, sinon, que ces Pères, en ayant traité avec l'évêque de Digne, qui en était pourvu, sans pouvoir jamais convenir, ce prélat le permuta avec d'autres petits bénéfices qu'avait le P. de Sancy, dont il trouva les conditions plus avantageuses (5).

(1) Voy. Maison de Paris.
(2) Simon, *Lettres choisies*. T. 2. Lettre 14e.
(3) Bérulle, *Lettre au card. de Richelieu*. Décembre 1623.
(4) *Lettre des Jésuites au cardinal de Richelieu.*
(5) Marillac, *Mémoires mss.*

En 1625, M. de Bérulle le mena en Angleterre, pour le laisser après lui supérieur des douze prêtres destinés à être chapelains de la reine et son confesseur (1). Il partit à la fin de juin. Au bout de deux mois, M. de Bérulle, sur le point de passer en France, lui écrivit d'auprès de la Reine, à qui la peste avait fait quitter le séjour de Londres. *Dans un jour ou deux on vous enverra un homme exprès de la part de la reine, pour faire aller à Nomchent, et, dans 7 ou 8 jours, vous vous rendrez ici pour la confesser à la fête de la Nativité de Notre-Dame. Car je pars, inopinément envoyé par la reine en France, avec promesse de revenir dans un mois. Je désirais vous voir et aller à Saint-James,* où nos Pères étaient logés, *mais l'affaire presse.* Il lui dit ensuite *que M. l'évêque de Mende doit lui donner quelques avis, avant qu'il parle à la reine, sur la manière de se conduire dans la direction de cette princesse; que pour lui il croit qu'il convient de lui parler peu, de le faire avec douceur et respect et de ne la charger, ni la presser au delà de ce que son âge et sa conduite le comportent; qu'il peut même dans ce commencement être moins assidu à la cour et en vaquer d'autant plus au soin de nos Pères* (2). Arrivé en France, voyant que la cour et les affaires ne lui permettaient pas de tenir la parole qu'il avait donnée pour son retour, il lui donna par ses lettres toute la consolation et tous les avis dont le P. de Sancy pouvait avoir besoin selon l'occurrence. Il lui mande du 10 février 1626 : *Je vous recommande beaucoup de faire tout ce qui sera possible pour vous accommoder avec ces messieurs les ecclésiastiques de la reine. Il leur faut déférer en tout et ne pas donner prétexte à la division, qu'on voudrait introduire entre eux et nos Pères de ce pays-là. Notre partage est la souffrance et la croix; laissons aux autres à chercher autre chose. Je vous prie de m'avertir de tout, comme vous faites, de supporter tout, d'obéir et d'édifier en tout... L'œuvre,*

(1) *Mercure de France*, an. 1625.
(2) *Œuv. de Bérulle*, p. 755.

que vous avez entre les mains, est une œuvre de croix ; il la faut faire telle que Dieu vous la donne, et ne point tant chercher le moyen de vous en décharger que celui d'en faire profit. Donnez du temps à Dieu dans l'oraison, aux hommes par la communication avec eux, à vous-même par la retraite et le retour sur vous et sur vos actions, afin que le vide de la nature soit rempli de la grâce, et que l'esprit de JÉSUS *soit notre esprit et notre plénitude. Je vous prie de faire quelque prière en commun à* JÉSUS *et à sa Sainte Mère pour la reine, pour l'Angleterre, pour les besoins de la Congrégation en ce pays-là, comme nous le pratiquons ici.* Dans une autre lettre, il le prie *de faire tous les 15 jours, ou du moins une fois le mois, une exhortation à toute la maison de la reine, soit qu'elle y assiste ou non, d'avoir bien soin que nos Pères répandent une grande odeur d'édification dans cette petite église naissante, de les exhorter souvent à honorer le Fils de Dieu dans leur ministère, sa croix par leur patience et leur charité, à servir avec zèle les catholiques, qui portent depuis si longtemps cette rude croix de la persécution, qui recommence dans ce pays-là, et de faire des prières publiques pour l'apaiser, non seulement dans notre chapelle de Saint-James, mais encore dans celle de la reine.* Puis il ajoute : *J'ai de la peine de vous rendre si peu de service, et à vous et à nos Pères, que j'ai d'autant plus présents à l'esprit que je sais qu'ils portent le poids du jour et de la chaleur.*

En effet, les Anglais ne cessaient de les harceler, pour les obliger, s'ils pouvaient, à se retirer d'eux-mêmes. L'on en peut voir le détail dans une relation d'un des officiers de la reine, qui est au *Mercure français* (1). Cet officier, qui n'est point nommé, n'est autre, à mon sens, que le P. de Sancy lui-même. Je le conjecture de ce qu'après avoir dit que les rois aiment leurs confidents, et que leurs confidents ne s'aiment qu'eux-mêmes, il ajoute que depuis cinquante ans, il a vu la pratique de tout cela dans toutes les cours de l'Europe et à Constantinople et partout. Puis il rapporte

(1) Année 1626, page 231.

combien toute cette maison de la reine, composée de seuls catholiques, était regardée de mauvais œil par les Anglais et, en particulier, par le duc de Buckingham, le grand favori. Il observe toutes les mesures qu'on prendra pour les renvoyer en France à la première occasion favorable; que bien loin que leur arrivée ait apporté du soulagement aux catholiques anglais, comme on s'en flattait, et que le roi d'Angleterre l'avait promis par un article secret du mariage, on a pris à tâche, dès ce moment, de les inquiéter encore davantage, et qu'il est visible qu'on ne songe qu'à chercher noise, tant aux laïques qu'aux ecclésiastiques, qui composent cette maison.

Aussi, dès la fin du mois de juillet 1626 (1), ils furent tous congédiés à la fois, non seulement nos Pères, mais encore l'évêque de Mende, le grand aumônier de la reine, ses dames d'honneur et tous ses bas officiers. On ne voulut point leur permettre ni leur donner le loisir d'écrire en France et d'attendre les ordres du roi. Tous les ports d'Angleterre étaient fermés jusqu'à leur départ, et il fallut céder à la force.

La reine, éplorée, eut beau protester qu'elle ne mangerait et ne se coucherait qu'on ne lui eût rendu ses gens, et se mettre en devoir de tenir parole (2). On lui accorda à grand'peine deux de ses filles. Elle demanda très instamment de voir le P. de Sancy, afin de pouvoir du moins se consoler avec son confesseur. Il lui fut opiniâtrement refusé. On lui offrit, à sa place, deux autres prêtres en mauvaise réputation sur la foi, et qu'on l'avait déjà avertie que le roi avait dessein de mettre auprès d'elle, quand il aurait renvoyé son monde. Elle ne voulut jamais prendre personne que de la main de son confesseur. Le roi d'Angleterre envoya donc le lendemain au P. de Sancy le nommé Bromont pour lui commander, de sa part, de lui nom-

(1) *Mercure français*, p. 260, an. 1626.
(2) Richelieu, *Histoire mss. de sa vie*, an. 1626.

mer trois prêtres entre lesquels il choisirait celui qu'il jugerait à propos pour confesseur de sa femme. Le Père de Sancy les nomma de telle sorte qu'il fit tomber le choix du roi sur celui qu'il jugeait le plus convenable à la reine, savoir le P. Robert Philippe, écossais, qui la servit si utilement jusqu'à la mort, comme on le verra dans peu, sous son article.

Après quoi, il fallut partir sans délai en la compagnie de nos autres Pères. La cause anecdote et prochaine de ce renvoi contre la foi des traités, n'était nullement l'imprudence de leur conduite et leur zèle outré pour la religion, comme les Anglais le publièrent depuis pour s'excuser à la cour de France, mais uniquement, comme le P. de Sancy nous l'apprend dans un écrit imprimé dont je parlerai ci-après, la nouvelle qu'un des confidents du duc de Bukingham apporta de Paris à Londres, que les cartes étaient alors fort brouillées en France, qu'à l'occasion de l'emprisonnement de MM. de Vendôme et du maréchal d'Ornano, il se formait contre le roi un grand parti de tous les seigneurs attachés à la maison de Monsieur, qu'ainsi on pouvait renvoyer toute la maison de la reine sans crainte que la cour de France, si intriguée au dedans, fût en état de tirer justice de cet affront.

Elle fut, cependant, vivement piquée d'une contravention si formelle aux conditions du mariage (1). En conséquence, elle refusa de donner audience au baron de Montaigu, envoyé de la part du roi d'Angleterre pour justifier sa conduite auprès du roi son beau-frère. Néanmoins, pour n'être pas obligé de rompre ouvertement avec lui, le roi lui envoya, de son côté, deux mois après, le maréchal de Bassompierre, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, pour demander le rétablissement de la maison de sa sœur.

Le maréchal partit au mois d'octobre 1626 (2). Le P. de

(1) *Mercure de France*, an. 1626.
(2) Richelieu, *Vie mss.* an. 1626.

Sancy eut ordre du roi de l'accompagner, tant pour l'instruire de la vérité des faits dont il avait été témoin oculaire, et détruire les impostures dont les Anglais pourraient nous charger pour se disculper, que pour donner à la reine d'Angleterre la consolation de le revoir. Mais, dès qu'ils furent à Londres, un officier vint, le 9 octobre, de la part du roi d'Angleterre, faire commandement à l'ambassadeur de renvoyer en France le P. de Sancy (1), qu'on avait su qu'il avait amené avec lui. M. de Bassompierre en fit un refus absolu, disant qu'il en faisait son confesseur, que ce prince n'avait que voir en son train et aux personnes de sa maison, et qu'il sortirait plutôt de ses états que de consentir à ce qu'il voulait.

Peu de jours après, le comte de Montgoméry vint de rechef à la charge, dans une visite qu'il fit à l'ambassadeur. Il remporta la même réponse. Ensuite le roi, qui avait promis une audience particulière au maréchal, lui fit dire, par un de ses secrétaires, qu'il ne la lui donnerait point qu'il n'eut renvoyé le P. de Sancy en France, et il répliqua à son ordinaire qu'il n'en ferait rien, pour les raisons qu'il avait déjà exposées, et qu'il devait suffire au roi qu'il eut l'attention de tenir le P. de Sancy renfermé dans son palais, et qu'il lui promit pour ce Père de ne voir, ni pratiquer, ni conférer avec personne, ni même de se montrer à sa cour ou dans la ville de Londres. Après quoi, on n'insista pas davantage sur le renvoi, et il obtint audience le 15 octobre.

Louis XIII, à qui il avait rendu compte de cet incident, lui répondit (2) qu'il lui savait très bon gré de la fermeté qu'il avait montrée pour conserver le P. de Sancy près de sa personne. Il ne lui fut pas inutile pour lui fournir sa réponse aux griefs que les Anglais prenaient pour prétexte de notre renvoi. Mais ce détail appartient naturellement à

(1) *Mémoires de Bassompierre*, T. 3, p. 32.
(2) *Histoire de Louis XIII*, pièces.

la vie de M. de Bérulle, comme intéressant les douze Pères qu'il avait menés dans ce pays-là, et c'est là qu'on le trouvera. Aussi bien, n'y a-t-il rien de personnel au P. de Sancy, et tout ce que le maréchal dit de lui, c'est qu'après avoir raconté qu'étant un jour chez la reine d'Angleterre, la roi y vint et prit querelle avec sa femme. Sur quoi, ayant voulu les accommoder, et puis pris le parti du roi, il menaça la reine, qui s'en fâcha, de prendre dès le lendemain congé d'elle et de venir dire au roi, son frère, qu'il ne tenait qu'à elle qu'on fît la paix. Il ajoute que, de retour à son logis, le Père de Sancy, à qui la reine avait écrit aussitôt cette brouillerie, s'entremit de l'accommoder, et s'y prit de telle manière que ce fut entre eux un nouveau sujet de querelle. Ils quittèrent Londres le 2 décembre 1626, après avoir obtenu l'élargissement de tous les prêtres prisonniers.

En 1628, le cardinal de Richelieu l'envoya au duc de Savoie pour traiter une négociation secrète et très importante. On la couvrit du prétexte d'un établissement de nos Pères, qu'on pensait véritablement, depuis quelques années, à faire dans ce pays-là, saint François de Sales l'ayant plus d'une fois proposé à M. de Bérulle, et y ayant disposé les choses. Il partit au mois d'octobre, et eut bien de la peine à passer incognito dans ce pays-là, à cause que les Espagnols, alors occupés à disputer au nouveau duc de Mantoue la jouissance de ses états, tenaient par leurs troupes une partie de la Savoie. Il écrivit donc la lettre suivante au cardinal de Bérulle, du 8 octobre, de Montaltier-lez-Belley, pour lui en donner avis :

Monseigneur,

Je vous supplie très humblement de me donner votre sainte bénédiction. Voici la troisième lettre que je vous écris, par laquelle je vous donne avis de l'empêchement que j'ai rencontré en mon passage en Savoie. Je vous ai écrit l'une par la voie de

Grenoble, l'autre par celle de M. d'Alincourt, celle-ci par la voie du courrier, qui prend maintenant cette voie pour aller en Italie, et passe par Belley... Vous me pouvez donc adresser votre réponse à Belley, dans un paquet, adressant à Mgr l'évêque de Belley, afin qu'il soit plus sûrement rendu. Mondit seigneur l'évêque (Pierre-Jean Camus) part, tout maintenant, pour aller en Savoie, et me mène avec lui, comme de son train, afin de m'ouvrir l'entrée en Savoie, et me donner moyen d'aller au moins jusqu'à M. le prince Thomas, et essayer d'avoir de lui permission d'aller jusques à Turin. Je ne sais si l'on n'arrêtera pas Mgr l'évêque de Belley et moi à la première frontière. Il y a quantité de gens de guerre en Savoie. Ceux qui en disent le moins, croient qu'il y a plus de 20,000 hommes. Ils commencent à n'avoir pas tant d'abondance de vivres, on leur en envoie de Piémont. J'ai vu un gentilhomme qui a un frère au service du Duc, qui m'a dit, qu'il semble que son Altesse ne s'abandonne pas tout à fait à la confiance des Espagnols ; la citadelle, qu'il a fait faire contre leur gré à Trin, une des places qu'il a prises au Montferrat, et qui est déjà en défense, le témoigne, et la liberté qu'il a donnée à son favori, qu'il avait emprisonné pour l'amour d'eux, parce qu'ils le tenaient pour français. J'attends ici vos commandements, si je ne puis passer... Je me recommande très humblement à vos prières, et suis en JÉSUS *et sa très sainte Mère,*

Monseigneur, votre très humble, très obéissant et très fidèle fils et serviteur,

DE HARLAY, *prêtre de l'Oratoire.*

Il trouva pourtant le passage libre, et, dès le 20 octobre, le prince de Piémont, Victor-Amédée écrit à M. de Bérulle qu'il a su par le Père de Sancy, arrivé dans ce pays-là, l'affaire dont il a écrit au duc de Savoie, son père, et ce duc lui répond, le 4 novembre 1628, par une longue lettre, où, après lui avoir déchargé son cœur avec confiance sur ses griefs contre la cour de France, dont il prétend n'avoir pas été bien traité, malgré son attachement pour elle, il

lui dit: *Le Père de Sancy m'a rendu votre lettre, par laquelle et de sa propre bouche, j'ai appris les désirs que vous avez d'introduire les Pères de l'Oratoire dans mes états. Je me sens extrêmement obligé de cette proposition, tant pour le désir d'étendre le service de Dieu dans mes états que pour l'estime singulière que je fais de votre personne et de tant de braves sujets qui se trouvent parmi vous. Je suis seulement marri que ces dernières occasions passées, m'ayent obligé de les remplir de gens de guerre, pour empêcher les mauvais desseins de ceux qui les voulaient troubler, et qui continuent encore à les menacer ; ce qui me fait croire que ce serait très à propos de dilayer cette résolution pour quelque temps, et jusqu'à ce qu'une meilleure conjecture rendît l'affaire plus facile au commun contentement.*

Quant à l'affaire d'Etat que le Père de Sancy avait à négocier, je n'en ai encore pu déterrer ni le sujet, ni l'issue (1).

L'année suivante, qui fut celle de la mort de M. de Bérulle, le Père de Sancy fut sur les rangs pour être son successeur (2). Dans l'assemblée particulière des maisons des environs de Paris qui se tint pour cela, il eut, pendant trois sessions, le tiers des suffrages. Sa capacité et ses libéralités le rendaient bien digne de cette place ; le cardinal de Richelieu la lui souhaitait, et, peut-être, trop ouvertement, et je ne sais si la qualité de protecteur de la Congrégation qu'il avait fait demander à Rome pour lui, et la crainte qu'il ne nous dominât trop par l'entremise d'un général aussi dévoué que lui était le P. de Sancy, ne contribuât point à tenir les voix si obstinément partagées entre lui et

(1) Dans les *Eloges des premiers présidents du Parlement de Paris* par J.-B. de Lhermite-Souliers et François Blanchard, Paris 1645, p. 243, il n'est aussi parlé de cette affaire qu'en général et sous ces termes : « Son bon esprit et le succès qu'il avait eu en quantité de négociations qu'il avait entreprises, obligèrent le roi Louis XIII à l'envoyer en Savoie pour traiter d'affaires importantes au bien de la chrétienté. »

(2) *Actes mss. de l'élection du P. de Condren.*

les Pères Gibieuf et Bertin. Mais il fallut que toute l'assemblée convint de ne plus donner son suffrage à aucun des trois, après surtout que le P. de Sancy eût prié plusieurs fois tout haut qu'on ne pensât plus à lui ; ce qui les réunit tous en faveur du P. de Condren, auquel d'abord on ne songeait pas.

Le cardinal de Richelieu, voyant son coup manqué de ce côté, nous l'enleva quelque temps après pour le faire évêque de Saint-Malo. Ce fut au mois d'août 1631, pendant la tenue de notre première assemblée générale (1), à laquelle il avait été invité extraordinairement d'assister avec son frère le P. Henri de Harlay, à titre d'insignes bienfaiteurs, et comme méritant d'y avoir un rang honorable par les grands biens qu'ils avaient faits et qu'ils continuaient de faire à la Congrégation. On avait d'abord dessein de le faire 1er assistant, mais comme sa nomination ne permettait pas de lui imposer cette charge, on le supplia néanmoins de vouloir bien par honneur souffrir qu'on lui en donnât le titre, avec la distinction et la préférence due à son caractère, et comme une marque du désir qu'on avait qu'il nous continuât l'assistance de son conseil et de son crédit.

Il avait déjà refusé deux prélatures beaucoup plus considérables. En 1624, Sébastien Zamet, évêque de Langres, songeait à le faire son coadjuteur, et voici comme il écrivait à M. de Bérulle : *Je n'ai point encore ouvert mon dessein à ma belle-sœur. Je lui en écris, estimant le devoir faire par respect. Sitôt que j'aurai eu sa réponse, j'en écrirai à M. d'Herbault, (un des secrétaires d'Etat). A l'ouverture que j'en fis au P. de Sancy, il me témoigna d'y avoir de la répugnance, fondée sur ce qu'un coadjuteur doit être comme le fils qui attend la succession de son père, quoique je sois plus jeune que lui. Mais ce n'est point là ma pensée, car je le regarde, non comme un futur successeur, mais comme un vrai coad-*

(1) *Actes de l'Assemblée générale* de 1631.

juteur et collègue, non pour demeurer oisif pendant ma vie, mais pour travailler avec moi et posséder solidairement le spirituel et le temporel de mon diocèse. J'espère que Dieu en sera glorifié, et qu'il me fera la grâce de vivre bien avec lui (1).

Sur la fin de 1627, Charles Miron, archevêque de Lyon, malade à Angers, était fort sollicité de se démettre en faveur de l'évêque d'Orléans. Il le voulait bien, pourvu que ce fut pour mettre à sa place le P. de Sancy. Mais sa bonne volonté n'eut pas lieu, parce que ce Père n'en voulut pas faire usage, ni M. de Bérulle y songer pour lui (2).

Ces deux faits font voir le fonds qu'il faut faire sur les calomnies de Levassor, lorsque, copiant l'abbé de Saint-Germain dans ses injures les plus grossières, il nous peint le P. de Sancy, de dépit d'avoir manqué le généralat de l'Oratoire et d'être obligé de ramper devant le P. de Condren qui lui avait été préféré, aboyant après une prélature, faisant sa cour au cardinal de Richelieu par mille bassesses, et aspirant même au cardinalat (3). C'est un furieux, qui déchire toute la terre, et qui, par là, ne mérite aucune créance.

Il est bien vrai que M. de Saint-Malo se déclara hautement pour ce cardinal dans ses démêlés avec la reine-mère et dans quelques autres affaires, mais nous verrons que son dévouement pour lui eut des justes bornes.

S'il se joignit, comme on le prétend (4), au P. Joseph, pour lever les scrupules de la conscience de Louis XIII, en lui décidant en commun ce cas que la loi de Dieu n'oblige point les enfants à garder toujours auprès d'eux leur père et mère, et qu'il pouvait, sans se rendre coupable d'aucun péché, reléguer la reine, sa mère, où il jugerait à propos,

(1) *Lettre* du 4 mars 1624.

(2) Bérulle, *Lettre à Richelieu*, 3 décembre 1627.

(3) Levassor, *Histoire de Louis XIII*, Liv. 29, p. 537.

(4) Levassor, *ibid.*

pour le bien de ses affaires ; pourquoi ne pas supposer qu'il parlait selon ses lumières, et lui substituer des motifs indignes de sa générosité naturelle et de sa conduite passée?

Il ne pouvait manquer de se rendre odieux aux partisans de cette princesse, en prêtant, comme on assure qu'il fit, sa plume aux défenses du cardinal. Le premier ouvrage qu'on lui attribue en ce genre, est celui-ci :

Discours d'un vieux courtisan désintéressé sur la lettre que la reine-mère du roi a écrite à sa Majesté, après être sortie du royaume, in-8°, 1631 (1). Ce discours est aussi imprimé dans les recueils de Du Châtelet, p. 453, et l'abbé de Saint-Germain l'attribue au P. de Sancy dans son *Caton chrétien*.

On le fait aussi auteur de cet autre :

Réponse au libelle intitulé : Très humble, très véritable et très importante remontrance au roi, 1632.

Je tire cet écrit du 2me tome du recueil des pièces pour la défense de la reine-mère, où on l'a inséré à cause de la réplique de l'abbé de Saint-Germain, qui vient ensuite sous le titre de : *Repartie à la réponse à la très humble remontrance*, qui était aussi l'ouvrage de cet abbé. L'écrit du Père de Sancy est à la p. 567, et a près de 80 pages. Il est mieux écrit, quoi qu'en dise l'abbé de Mourgues, que la remontrance de cet écrivain, qu'il réfute. Il est vrai que celui-ci lui reproche que, sachant plus d'arabe que de français, il a fait limer et retoucher sa réponse par quelque avocat, mais sans le prouver. Le style en est vif, il a du feu, de l'éloquence, du naturel, et il donne un tour heureux et aisé à tout ce qu'il dit. J'aurais seulement voulu qu'il ne se fût pas montré apologiste si passionné du cardinal de Richelieu, dont il canonise en tout la conduite ; qu'il n'eût pas parlé quelquefois d'une manière un peu sèche de l'infor-

(1) Lelong, *Bibliothèque historique*, n° 8880.

tunée reine Marie, blâmé si durement les Marillac, dont son évêché était une partie de la dépouille, ayant d'abord été destiné, avant leur disgrâce, à un fils capucin du garde des sceaux, et dit des injures à l'abbé de Saint-Germain, qui, le mettant hors des gonds, lui ont fait, à son tour, vomir contre lui toutes sortes d'indignités, jusqu'à l'accuser d'avoir vendu une de ses abbayes dans sa jeunesse, de s'être attiré l'avanie de Constantinople par son avarice et son expulsion d'Angleterre par ses imprudences.

M. de Saint-Malo fut sacré en 1632 (1), et il se rendit aussitôt dans son diocèse, où il fit son entrée publique le 28 mai, veille de la Pentecôte (2). Le lendemain, il officia, et, au milieu de la messe, il annonça la parole de Dieu à son peuple.

Il emmena avec lui deux de nos Pères pour l'aider dans son ministère : le Père Louis de Morainvilliers, son cousin, docteur de Sorbonne, qu'il fit son grand-vicaire, comme nous verrons bientôt sous son titre, et le Père Berthauld,qui fut son grand pénitencier, et aura aussi son article particulier.

Il se proposait de partager son temps entre le soin de son diocèse et l'étude qu'il aimait fort. Mais il se trouvait sans livres, depuis qu'il nous avait donné tous les siens. Pour y suppléer, il passa une déclaration, par devant notaire, du 19 avril 1632, par laquelle il reconnait que notre maison de Paris lui a permis de faire porter et voiturer à Saint-Malo, en huit grandes tonnes, la valeur d'environ 1500 volumes appartenant à ladite Congrégation, pour s'en servir pendant sa vie, après en avoir fait dresser un inventaire, signé et arrêté de lui, selon lequel il veut et consent qu'après son décès lesdits livres soient repris et retirés par ladite maison, comme à elle appartenant. Mais, après sa mort, les livres ne revinrent point, et on s'accommoda avec Ferdi-

(1) *Gallia christiana.*
(2) *Histoire mss. des évêques de St-Malo.*

nand de Neufville, son neveu et son successeur, qui fut bien aise de les garder, moyennant une rente perpétuelle de 50 écus, destinée à entretenir la bibliothèque de la maison de Paris.

En 1634, M. de Saint-Malo présida à l'assemblée des Etats de Bretagne, convoqués à Dinan (1), et il s'y fit beaucoup d'honneur par sa pénétration et son intelligence dans les affaires. Presque tous les avis qu'il ouvrit, y furent suivis. On le fit arbitre de plusieurs différends, qu'il pacifia avec cette éloquence et cette sagesse qui lui étaient naturelles.

La même année, il fut un des quatre prélats commis par les brefs du Pape (2), que le roi lui avait fait demander, pour faire le procès aux évêques de Languedoc, qui, conjointement avec le duc de Montmorency, gouverneur de cette province, l'avaient fait soulever contre le roi en faveur de Monsieur. Ils avaient ouvert leur chambre ecclésiastique aux grands Augustins de Paris, dès le 22 mars 1633. Les accusés étaient les évêques d'Albi, de Nimes, d'Uzès, de Lodève et de Saint-Pons. Ils prétendaient n'avoir rien fait contre l'Etat, mais seulement protégé Monsieur contre l'oppression où le cardinal de Richelieu le tenait. Mais il était de notoriété publique qu'ils avaient fait prendre les armes à leurs peuples contre les troupes du roi. Pendant l'instruction du procès, l'évêque d'Uzès mourut. Le roi défendit aux commissaires de poursuivre celui de Nîmes, à cause qu'il était frère du maréchal de Thoyras, homme nécessaire à l'Etat. Ceux de Lodève et de Saint-Pons furent renvoyés absous. Le seul évêque d'Albi, Alphonse d'Elbène, paya pour tous. Accusé et convaincu qu'il fut d'avoir été la principale cause du soulèvement de cette province, d'avoir fait révolter sa ville épiscopale, reçu dedans les troupes de Monsieur, fait pointer le canon

(1) *Gall. christ.-Histoire mss. des évêques de St-Malo.*
(2) Richelieu, *Histoire mss. de sa vie.*

contre l'armée du roi commandée par le maréchal de Schomberg, sollicité M. le duc de Montmorency, levé des gens de guerre sur les pierreries de la reine-mère, qu'elle lui avait envoyées. Après donc que les quatre prélats commissaires eurent supplié le roi, si ledit évêque d'Alby, qui s'était sauvé en Italie, tombait jamais entre ses mains, de ne pas user envers lui de toute la rigueur des lois, ils le dégradèrent de tout caractère épiscopal et sacerdotal, même de tout privilège clérical, et le condamnèrent à passer le reste de ses jours dans un monastère. La sentence est de 1634.

René de Rieux, évêque et comte de Léon, qui était hors du royaume depuis 1631, accusé d'avoir favorisé la retraite en Flandres de la reine-mère, fut aussi déféré au tribunal de M. de Saint-Malo et de ses confrères, les commissaires du Pape, qui, par sentence du dernier jour de mai 1635, l'interdirent tant de ses fonctions épiscopales que de sa charge de maitre de l'Oratoire du roi (1).

Dans l'assemblée du clergé de 1685 (2), dont la lecture se fit aux Augustins, le 25 mars, le roi, voulant faire prononcer les prélats sur la nullité du mariage de Monsieur, son frère, avec la princesse Marguerite de Lorraine, leur fit proposer ce cas : *Si les princes du sang, héritiers présomptifs de la couronne, se pouvaient légitimement marier sans le consentement et même contre la volonté expresse du prince régnant.*

(1) *Renatum de Rieux, tam administratione Leonensis ecclesiæ, quam a magisterio oratorii christianissimi Domini nostri Regis removendum duximus, prout removemus.*

(2) Voir *le Mercure*. Le journal des actes de cette assemblée, composé par M. Moreau, abbé de Saint-Josse, secrétaire de l'Assemblée, qui est mss. dans la bibliothèque de Sainte-Geneviève, venant de celle de M. le Tellier, dit qu'elle ne fut convoquée qu'au 25 mai, et les séances ne commencent que de ce jour-là. Au reste, elle dura près d'un an, n'ayant fini que le 27 avril 1636. Les prélats s'obstinèrent longtemps à ne vouloir pas tant donner au roi, ni en la forme que le roi voulait, et à ne vouloir point signer le contrat de leur don, que le roi ne signât de son côté bien des choses qu'ils demandaient. Peu à peu, le cardinal les dompta, et les fit venir à son point, en temporisant et les divisant.

L'assemblée nomma alors quelques évêques pour examiner la proposition, et, sur leur rapport, se déterminer. M. de Saint-Malo fut du nombre. Il conclut avec quatre autres de ses confrères à déclarer le mariage nul, mais ce fut l'évêque de Montpellier, le chef de la commission, qui fit le rapport.

Dans cette même assemblée, M. de Saint-Malo fit bien voir que, quelque bienvenu qu'il fût auprès du cardinal de Richelieu (1), il ne savait lui complaire qu'autant qu'il croyait le pouvoir faire, selon les règles de son honneur et de sa conscience, et jamais au préjudice de son devoir. Car il ne voulut jamais consentir à une augmentation de décimes (2) et à une aliénation de biens ecclésiastiques (3),

(1) L'abbé de Saint-Josse, dans le journal cité ci-dessus, après avoir fait le portrait de l'archevêque de Bordeaux, Sourdis, et de l'évêque de Chartres, les deux mobiles de l'Assemblée, dit (session du 4 août 1635): « Ces prélats tiennent en tutelle toute l'assemblée, et la tiendraient bien davantage, sans la liberté de M. de Saint-Malo à parler des choses, comme elles sont. Car il approche le cardinal de Richelieu d'aussi près qu'eux. Il est homme de naissance et habile homme comme eux, et, s'il avait autant d'expérience qu'eux aux affaires, il leur donnerait bien de l'exercice. Toutefois, il arrête leur course, quand ils couchent du nom de M. le Cardinal, disant alors hautement qu'il est son serviteur, autant et plus qu'aucun de la compagnie, et que ledit sieur Cardinal, ayant les intentions justes et saintes, il ne faut pas croire qu'il veuille autre chose que le bien, ni qu'il désire de l'Assemblée autre chose que des résolutions généreuses et avantageuses à tout le clergé. »

(2) Levassor, *Hist. de Louis XIII*. Liv. 39, p. 134.

(3) On peut voir, dans le même journal, le discours vigoureux qu'il fit, le mardi 27 novembre, contre cette aliénation. On prétend qu'il s'y était préparé chez lui, quelques jours auparavant, qu'il y était retenu par la goutte. Il est trop long pour être inséré. Il appuie sur les canons, et prétend qu'on ne peut consentir à cette aliénation sans encourir l'excommunication. M. de Bordeaux voulut le réfuter, il lui fit deux ou trois répliques. M. de Nîmes prit aussi la parole pour le combattre, et c'est alors que, pour relever ce qu'il dit qu'il fallait donner au roi, dans la situation présente, non comme au roi, mais comme au plus pauvre de son royaume, et par égard aux besoins extrêmes de son état, M. de Saint-Malo répliqua que s'il était aussi bas qu'on venait de le faire entendre, les trois millions de livres, qu'on leur demandait, ne seraient pas pour le soutenir 15 jours, qu'au reste il ne pouvait se persuader que le mal en fut là, sous le gouvernement d'un génie aussi sage que celui de son Eminence, parce qu'elle serait censée avoir mal pris ses mesures, de prendre ce temps pour déclarer la guerre à l'Espagne,

dont le cardinal, qui avait déjà assez foulé le clergé de France, voulait encore le charger. Il prévit bien qu'il encourait sa disgrâce, mais il ne s'opposa pas avec moins de courage à sa volonté. Un prélat de l'Assemblée exagérant, dans son avis, les nécessités de l'Etat pour en conclure celle des secours qu'on leur demandait, M. de Sancy ne feignit point de dire tout haut, que c'était attaquer indirectement la réputation de son Eminence que d'insister tant sur les besoins du royaume, parce que c'était insinuer malignement qu'un ministre, aussi prévoyant et si sage, aurait conseillé au roi de faire la guerre, sans avoir pourvu préalablement aux moyens de la soutenir. Ce qui fut pris par les prélats, et par le cardinal même, comme un trait beaucoup plus malin que celui qu'il faisait semblant d'avoir voulu relever. Ensuite, apostrophant ce prélat, qui était Cohon, évêque de Nîmes, et lui reprochant de parler contre les intérêts de son ordre, il lui dit : *Vous devriez mourir de honte. L'Eglise vous a tiré de la poussière ; de quel front osez-vous ainsi la trahir ?* (1) Ce discours ne manqua pas d'être bientôt rapporté au roi, qui en fut vivement piqué, et dans les reproches, qu'il lui en fit, quelques jours après que l'évêque de Saint-Malo fut obligé de le voir (2),

comme nous venions de le faire. Il répéta, ce qu'il avait déjà dit plusieurs fois, qu'il était autant et plus disposé que tout autre à donner libéralement au roi, mais qu'il ne cesserait d'insister pour que ce fut dans les formes et selon les règles prescrites ; qu'il exhortait ses confrères à se souvenir du serment, qu'ils faisaient tous à leur sacre, au sujet des biens d'Eglise : *Non donabo, non vendam, non impignorabo*, et que si, pour le malheur du clergé, il se trouvait tout seul de son avis, il se flattait qu'un jour, au tribunal de JÉSUS-CHRIST, ils penseraient tous comme lui.

(1) L'abbé de Saint-Josse, quoique fort attentif à rapporter tout ce qui fut dit de part et d'autre, dans cette dispute, ne rapporte point ce reproche. Il n'en dit mot.

(2) Selon le journal de l'abbé de Saint-Josse, ce fut le 16 décembre que M. de Saint-Malo fut chargé par l'assemblée d'accompagner l'archevêque de Toulouse allant faire des remontrances au roi sur le don qu'il demandait au clergé. M. de Saint-Malo prit son temps pour lui représenter que les canons avaient établi certaines formes pour disposer des biens de l'Eglise. Le roi, déjà blessé des faux rapports qu'on lui avait faits, qu'il s'opposait

il lui dit, entre autres choses, qu'il aurait dû se souvenir lui-même des bienfaits que son maître lui avait faits, et qu'il l'avait aussi tiré de la poussière. *Je l'avoue, Sire,* répondit-il sur le champ, *mais en cela votre Majesté n'a fait que me rendre justice. Car elle sait que mon père avait dépensé tout son bien pour aider le feu roi à monter sur le trône de ses ancêtres.* Louis XIII s'arrêta alors, sentant la force et la justesse de la répartie.

Mais le cardinal en conserva un ressentiment contre notre prélat, dont il ne revint jamais. Du mois de janvier 1636, le P. Bourbon écrit à M. d'Avaux, son ami (1), que l'évêque de Saint-Malo n'est plus en faveur auprès de cette Eminence, pour s'être expliqué trop librement, à son gré, dans la dernière assemblée sur les nouvelles impositions dont on voulait charger le clergé; que le roi l'en a tancé rudement; que le cardinal, en divers entretiens particuliers

aux secours exigés de l'assemblée, lui dit : *Je m'étonne que vous, que j'ai retiré de l'aumône, preniez aussi parti contre mes intérêts.* — *Il est vrai*, répliqua aussitôt M. de Saint-Malo, *que mon père est mort pauvre et gueux pour le service du feu roi votre père et des rois ses prédécesseurs, et qu'il ne m'a rien laissé que l'affection au service de Dieu et de Votre Majesté, que je conserverai jusqu'au dernier moment de ma vie, et je tiens à très grand avantage que les biens de mes pères aient été si glorieusement employés.* Le roi insista et dit : *Mais vous avez dit, dans votre assemblée, qu'il ne me fallait rien donner.* M. de Saint-Malo s'est retiré sur cette calomnie, priant le roi de lui en nommer les auteurs, et s'offrant de les confondre en sa présence ; qu'il n'avait combattu que la forme du don et non le don même, et cela afin qu'on ne fît rien faire au roi et à eux contre la disposition des saints canons, parce que la bénédiction des armées venait du ciel plutôt que des finances, et des finances de l'Eglise. Le roi a répondu qu'il ne fallait pas négliger pour cela les secours humains, mais qu'au reste, ce qu'il lui venait de dire, ne procédait d'aucune mauvaise volonté contre lui, et quand il en aurait le pouvoir, il lui ferait volontiers du bien. L'abbé de Saint-Josse ajoute à cette relation que ce zèle et cette vigueur de M. de Saint-Malo lui fait partout grand honneur, même dans l'esprit de ceux qui en sont le plus blessés dans leurs desseins, et qu'à cette occasion, chacun se rappelait que son père avait été surintendant des finances, et que, dans une charge où les plus maigres s'engraissaient, il avait dépensé et perdu en fonds, pour le service de nos rois, jusqu'à 80 mille livres de rente, en sorte qu'il ne se trouva aucun argent à sa mort pour faire ses frais funéraires.

(1) Ch. Ogier, *Ephémérides.*

qu'il a eus avec ce prélat, n'a jamais pu, ni par prières, ni par menaces, ni par le souvenir de l'amitié tendre dont il l'a honoré jusqu'ici, et des services qu'il lui a rendus, lui faire changer d'avis. Qu'à cet article près, M. de Saint-Malo paraît toujours également dévoué à Son Eminence, mais que, quoique celui-ci lui fasse au dehors le même visage qu'à l'ordinaire, on est convaincu à la cour qu'il y a entre eux une vraie rupture, et que M. de Sancy est disgracié pour toujours.

Aussi ne songea-t-il, depuis lors, qu'à s'aller confiner dans son diocèse pour s'appliquer tout entier à le bien régler. On a conté (1) à ce sujet une petite anecdote, qui, vraisemblablement, ne contribua pas peu à le confirmer dans cette résolution. Le cardinal tenait, dit-on, un registre exact de tous les faits odieux que ses créatures lui rapportaient des divers seigneurs de la cour avec qui il avait affaire, même de ceux qui étaient le mieux avec lui. C'était comme une espèce de chronique scandaleuse de leur conduite, où il pourrait avoir recours au besoin et en tirer des armes contre eux, quand quelqu'un, comme il arrivait assez souvent sous ce règne, viendrait à lui tourner casaque. Et le hasard voulut qu'un jour que l'évêque de Saint-Malo, alors très familier avec lui, se trouvait dans son cabinet avec cette Eminence, elle fut obligée d'en sortir pour aller parler à quelqu'un, et que le prélat, resté seul, ayant eu la curiosité d'ouvrir ce registre qui se trouva sous sa main, y tomba, sans le savoir, sur son propre article, et y vit par où le cardinal se proposait un jour de le prendre, s'il venait à lui échapper. D'où il conclut aisément que ces précautions de Son Eminence demandaient aussi de sa part qu'il cherchât les siennes dans la retraite, avant que les choses en vinssent entre eux aux derniers éclats.

Il partit donc pour son diocèse vers la fête de la Pen-

(1) Joachim le Grand.

tecôte de 1636 (1). Il l'eut fait plus tôt, sans la goutte dont il fut longtemps travaillé. Elle l'obligea même de s'en aller dans une litière, que le cardinal lui offrit; ce qui ayant fait juger dans sa province qu'ils étaient, contre le bruit qui s'était répandu, toujours bien ensemble, lui valut à son arrivée bien des honneurs et des distinctions de la part des Bretons, qu'il n'eut pas eus sans cela, quoique, au fond, les choses fussent toujours dans les mêmes termes.

Il se fit aimer de son peuple par la droiture de ses intentions, la bonté de son cœur, l'affabilité de ses manières et une conduite toujours égale (2). Il gagna même quelques personnes de considération, d'abord un peu prévenues, parce qu'il avait été obligé de les reprendre de leurs désordres.

Il fut très assidu à faire ses visites épiscopales et se fit accompagner dans cet exercice de quelques-uns de nos Pères, qu'il y employa (3); en sorte qu'il y en avait toujours cinq ou six résidant chez lui, parmi lesquels les listes de nos assemblées des années 1641 et 1644, qui marquent Saint-Malo pour une de nos résidences, en comptent plusieurs qui étaient du premier mérite tels que les Pères d'Orgeville, Duruau, Berthauld, du Heaulme, d'Hérissy, Chalmers ou Camerarius, et, jusqu'à sa mort, il leur faisait faire une mission tous les ans.

Il fut le premier évêque de Bretagne qui songea à établir un séminaire dans son diocèse (4). Il avait même résolu de nous le donner. Les articles et conditions, tant sur les revenus que sur les charges, étaient déjà réglés et consentis en 1643. Je ne sais pas quel obstacle arrêta l'exécution, mais il y mit, ce me semble, les Pères de la mission. Il le plaça à l'abbaye de Saint-Mèen (5), dont il était abbé, non

(1) Carol. Ogerii, *Ephemerides*.
(2) *Histoire mss. des évêques de Saint-Malo.*
(3) *Registre du Conseil 1639 et suiv.*
(4) *Ibid.*
(5) *Histoire mss. des évêques de Saint-Malo.*

sans essuyer de grandes oppositions de la part des Bénédictins. Mais, au bout de quatre ans de peines et de procès, il parvint à y faire unir la manse monacale et à le loger dans cette abbaye, tel qu'il est encore aujourd'hui. J'ai vu, à la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, un beau factum imprimé in-4°, pour la défense des droits du prélat sur cette matière. Mais les Bénédictins en font M. l'abbé J.-B^te^ du Hamel auteur.

Le prélat entreprit encore de faire la visite de son église cathédrale. Ce ne fut pas sans avoir à soutenir plusieurs procès contre son chapitre. Mais, comme il n'exigeait rien d'eux que de juste, il les gagna tous, et réussit à y corriger les divers abus qui s'y étaient introduits. Voici le titre d'un des factums qui furent faits pendant la dispute :

Discours pour la défense de M. l'évêque de Saint-Malo contre les prétentions du chapitre de Saint-Malo, auquel sont examinées deux questions de droit : la 1re, savoir, si la juridiction épiscopale propre aux évêques peut être prescrite par quelque coutume, pour ancienne qu'elle puisse être, par un chapitre non exempt. La 2e, s'il peut y avoir dans l'Eglise une juridiction épiscopale, laquelle appartienne alternativement à l'évêque et à son chapitre. In-4°, 1646. Cet ouvrage, que je n'ai pas vu, pourrait bien être de la même main que le premier. Car, pour ce qui est du prélat, on m'assure de Saint-Malo qu'il n'y a au greffe ecclésiastique, ni autre part, aucun ouvrage imprimé, ni mandement, ni statuts qui portent son nom.

Je le trouve seulement parmi les approbations du livre *De la fréquente communion*, de l'édition latine de 1644, et il fut un si constant approbateur de la doctrine de ce livre, qu'il signa cette même année, et encore en 1645 et 1646, les trois lettres que les évêques écrivirent pour sa défense aux papes Urbain VIII et Innocent X.

Pendant son épiscopat les religieuses du Calvaire s'établirent dans son diocèse et sur le fief de son église (1).

(1) *Histoire mss. des évêques de Saint-Malo.*

Avant lui, les Carmes réformés de Bretagne avaient vainement tenté plusieurs fois de faire un établissement à Josselin, où ils avaient toujours été traversés. Il les y mit et les protégea.

S'il persista à ne vouloir pas recevoir à Saint-Malo les bénédictins anglais, (1) ce n'était pas manque d'estime pour leur ordre, mais seulement, comme il l'écrivit au cardinal Bagny, que ces religieux étaient gens suspects sur un port de mer, pour le temps où nous serions en guerre avec l'Angleterre ou l'Espagne; inutiles dans une ville de commerce, et incommodes dans un terrain assez étroit, dont tout est à ménager, tel que Saint-Malo.

Car, d'ailleurs, il honorait et portait fort tous les ordres religieux(2). Ses prédécesseurs avaient consenti à la réforme de plusieurs maisons religieuses de son diocèse. Il acheva ce qu'ils n'avaient fait qu'ébaucher, tenant la main à l'exécution de ce qui avait été seulement projeté sous eux, ce qui lui fit beaucoup d'honneur dans son diocèse, et lui attira les bénédictions du ciel et des gens de bien.

Enfin, pendant les 15 années qu'il fût évêque, sa générosité naturelle et sa charité pastorale ne se démentirent jamais (3). Il soulageait les misérables de toute espèce : les prisonniers, les hôpitaux, les pauvres honteux se ressentirent de ses libéralités. L'amour des pauvres le suivit jusques au tombeau, ayant ordonné, par son testament, qu'on l'enterrât près d'eux, dans le lieu le plus obscur de son église. Mais son neveu, qui lui succéda, ne crut pas devoir déférer sur cela à sa volonte, et lui fit dresser un mausolée. Son cœur est à notre église de Saint-Honoré, dans la chapelle de Harlay.

Ce neveu était Ferdinand de Neufville, oncle du maréchal de Villeroy d'aujourd'hui. Sa famille, sentant les

(1) Simon, *Lettres choisies*. T. I. Lett. 26.
(2) *Histoire mss. des évêques de Saint-Malo.*
(3) Berthauld, *Carm. paneg.*

forces de notre prélat diminuer, le lui avait fait accepter pour coadjuteur (1). Il le consacra lui-même évêque, dans son église, le 28 août 1644, assisté des évêques de Cornouaille et de Saint-Brieuc, et se démit en sa faveur de son abbaye de Saint-Mêen.

Il mourut deux ans après, à Saint-Malo, le 20 novembre 1646, âgé de 65 ans; et, en l'absence de son neveu, l'évêque de Saint-Brieuc fit ses funérailles.

Le P. Lelong (2) lui attribue l'ouvrage suivant que je n'ai pas vu : *Journal du cardinal de Richelieu par Achille de Harlay de Sancy, évêque de Saint-Malo*, mss. in-fol. de la bibliothèque de M. le premier président de Harlay.

Dans la traduction de l'*Etat présent de l'empire ottoman* par Ricaut, il est parlé, dans la table, d'une *Relation de la mort du sultan Ibrahim* par M. de Sancy, dont on dit s'être servi dans cet ouvrage (3).

(1) *Gallia christiana.*
(2) *Bibliothèque historique* N° 13953.
(3) Bonardy, *Mémoires mss.*

XXVII. — Le Père Henry de Harlay

Entré en 1627, mort en 1667.

Les obligations que nous avons au P. Henry de Harlay (1), ne nous sauraient permettre de l'oublier dans ces Mémoires, ni son cœur noble et libéral, de le séparer de son frère, l'évêque de Saint-Malo, quoique, lui ayant longtemps survécu, il dut être placé plus bas. Il était son cadet. Il prit le parti des armes, et servit un temps dans la cavalerie, sous le nom de baron de Palemor. Mais, quelque flatteuses que fussent pour lui les espérances du siècle, se voyant unique garçon dans le monde et à la veille de recueillir toute la succession paternelle, il sacrifia généreusement tout cela au désir de se consacrer à Dieu, et vint se joindre à son frère dans sa retraite de la maison de Paris le 29 mai 1627, qu'il y fut reçu.

(1) Extrait des *Eloges des premiers présidents du Parlement de Paris, par Lhermite-Souliers*. Paris, 1645, p. 243. « Henry de Harlay, baron de Maulé, de Palemor et de Sancy, fut élevé auprès de la personne d'Henry IV. Il commença à porter les armes sous la conduite du seigneur de Vic, dans la citadelle de Calais, d'où il sortit pour prendre une compagnie dans le régiment de Canaples, qui allait servir le duc de Savoie contre l'Espagne, après la mort d'Henry IV. Voyant que la France ne lui pouvait présenter d'autres occasions de se signaler que dans les malheurs des guerres civiles, où il faut s'armer contre les siens propres, il résolut, l'an 1612, de faire le voyage des Indes, ayant pris, pour cet effet, le droit du marquis d'Urfé, lequel était chef de l'entreprise, que les sieurs de la Ravardière et de Bazilly faisaient sur quelques cantons du Nouveau-Monde. De retour de voyage, et apprenant que la guerre se rallumait en Italie, en 1616, il mena 2,000 hommes au duc de Savoie, où d'abord il eut l'honneur d'entrer le premier dans Crèvecœur, ville du Piémont qui fut emportée de force. Ceux de la religion prétendue réformée ayant porté Louis XIII à leur faire la guerre, il crut qu'il devait à son prince et à sa religion les assistances qu'il rendait aux autres. Il se trouva donc au siège de Montauban, où il reçut, à l'assaut de Ville-Bourbon, un coup de pique au bras et une mousquetade dans l'épaule, et plus de

Il y a vécu pendant 40 ans, avec tout l'honneur, la droiture, la probité, la religion même, qui étaient dignes de sa naissance et d'un si beau sang.

Il ne le céda jamais à son frère en inclinations généreuses et bienfaisantes. Il entra en part avec lui dans tout le bien qu'il nous fit, n'ayant qu'une même volonté de soutenir la Congrégation naissante de leurs facultés, jusqu'à se dépouiller eux-mêmes pour l'amour d'elle. Ils étaient si connus dans le public par cet endroit-là, que nos ennemis, en les accusant indirectement de libéralités indiscrètes, les tournaient en reproches directs contre nous, pour avoir souffert, dit un libelle de ce temps-là (1), qu'ils donnassent à l'Oratoire jusqu'à des 22,000 écus, tandis qu'ils laissaient leur propre père chargé de nécessités et de dettes ; ce qui néanmoins est sans fondement, car je vois qu'en reconnaissance des obligations que nous leur avions, et des sommes qu'ils avaient employées en pur don à l'achat d'une partie de la place de notre église, M. de Bérulle s'était volontairement engagé, et de son propre mouvement, à leur faire une pension viagère de

cent coups de pierre, qui le renversèrent du haut de la brèche où il était monté, au fond du fossé, et il y demeura longtemps comme mort. L'année d'après le siège de Montauban, qui fut l'an 1622, il se trouva à celui de Royan, où il eut le bras droit cassé d'une mousquetade. En 1624, les rebelles étant rentrés dans leur devoir, il refit un régiment pour aller derechef en Italie servir sous le connétable de Lesdiguières, qui avait pris en lui une confiance merveilleuse à cause de l'expérience qu'il avait faite, en diverses rencontres, de son courage. Les Espagnols et les Gênois allant assiéger Gavy, grande et mauvaise place, qui était quasi sans murailles, il se jeta dedans, et la défendit avec autant de valeur que de force. Le danger présent ne put jamais l'obliger à capituler que deux jours après que le pain lui eût manqué, celui qui commandait dans le château n'ayant pas voulu l'y recevoir, de peur que ses provisions n'en fussent plus tôt consumées. En 1626, le roi ayant rappelé ses troupes en France, il se lassa de suivre les trompeuses espérances que le monde présente pour courir après des biens plus solides, ce qu'il fit en se retirant, en 1627, dans les Pères de l'Oratoire, où il vit encore avec une modestie et une dévotion qui édifient, non seulement cette sainte congrégation, mais encore toute la France. »

(1) Hersent, *Articles concernant la Congrégation.*

1,000 écus sur la tête de l'un après l'autre, à prendre sur les revenus des prieurés de Maule et de Thoiry, qui nous venaient d'eux. D'où l'on infère aisément s'il eût été homme à souffrir que, pour nous aider, ils eussent laissé dans l'indigence leur propre père, qu'ils perdirent en 1629. Il fut aussi déclaré député-né à toutes nos assemblées.

Outre ses largesses communes le P. de Harlay nous en fit de particulières, tant qu'il vécut (1). Il les partagea entre la maison de Paris, sa résidence ordinaire, et celle de Montmorency, qu'il affectionnait, et où la beauté de la situation et de la campagne lui faisait passer la belle saison. Le jardin de celle-ci, qui lui revenait, à ce qu'on m'a assuré sur les lieux, à plus de 40,000 livres, est son ouvrage et un de ses dons. C'est pour cela qu'on y fait tous les ans un service non seulement pour lui, mais encore pour la maison de Villeroy, qui ratifia ses bienfaits comme étant héritière universelle de la maison de Harlay-Sancy par Jacqueline de Harlay, sœur de nos deux Pères et aïeule du maréchal de Villeroy d'aujourd'hui.

Si le Père de Harlay avait pu prendre sur lui d'être un peu plus grave, il n'eut pas été vraisemblablement si longtemps parmi nous sans y exercer les premières charges, car il avait d'ailleurs un sens droit, un cœur solidement chrétien, craignant Dieu, et était un fort bon prêtre. Mais il ne put jamais se défaire d'un certain air jovial et facé-

(1) Du 18 février 1647, le Père Henry de Harlay nous fait donation entre vifs, par devant Beaufort, notaire, de 3,000 livres de rente au principal de 36,000 livres à prendre sur les diocèses de Nantes, Vannes et Cornouailles. *(Journal historique de la Maison de Paris).*

Notre 12e assemblée générale, tenue à Lyon en 1666 (session 3), ordonne qu'on témoignera sa reconnaissance au P. de Harlay, qui était présent, pour tous les bienfaits et particulièrement des dernières marques de son affection et de sa libéralité envers les maisons de Paris et de Montmorency. Par son testament olographe du 3 janvier 1662, il donne à la maison de Saint-Honoré tout l'or et l'argent monnayé qui se trouverait lui appartenir, tous les arrérages de fermes, rentes, pensions, qui lui seraient dus, et généralement tous ses meubles et effets, son seul cabinet de curiosités étant estimé valoir plus de vingt mille livres. *(Journal historique).*

tieux qu'il avait apporté du monde, et qu'il s'était rendu si famillier, qu'il lui faisait tourner presque tout en plaisanteries, quelquefois assez déplacées. On dit, par exemple, qu'un de nos Pères priant, un soir, en un coin de l'église, et s'y croyant seul, s'écria tout haut dans la ferveur de son oraison : *Eh, mon Dieu, me ferez-vous miséricorde à moi un si grand pécheur?* et que le Père de Harlay, caché dans un autre coin, prenant sa voix terrible, lui cria : *Non*! J'ai aussi vu imprimé qu'étant au chevet du Père Morin agonisant, et un autre Père lui ayant dit : *Le voilà qui râle, faisons les prières de l'agonie.—Vous n'y entendez rien*, lui répliqua-t-il, *il ne râle pas, mais il parle samaritain* (1). On fait de lui bien d'autres contes de cette espèce, qui dans l'esprit de bien des personnes ont un peu altéré l'estime que le fonds de sa piété et de sa religion méritaient. Il mourut à la maison de Paris, le 27 mars 1667.

(1) Simon, *Vie latine du P. Morin.*

XXVIII. — Le P. Louis de Morainviller d'Orgeville

Entré en 1620, mort en 1654

Ce Père, né dans le diocèse d'Evreux (1), était proche parent, oncle ou cousin germain (2), des Pères de Harlay, par Jacqueline de Morainvillier, leur aïeule. Il entra parmi nous au mois d'avril 1620, six mois après le Père de Sancy, touché peut-être de l'exemple de sa retraite. Il était dès lors docteur de la maison et société de Sorbonne (3), y ayant été admis en 1617, prieur de la maison en 1618, et fait sa sorbonnique l'année suivante.

Formé de ce noble et généreux sang de la maison de Harlay, à qui l'Oratoire est si redevable, il lui consacra son bien et sa plume. Son bien (4), en ce que le premier pas qu'il fit, en mettant le pied dans la maison de Paris, fut de se dépouiller en sa faveur et à fin d'union de l'abbaye de Notre-Dame des Chateliers, en l'île de Ré, qu'il avait eue du Père de Sancy, et qu'il nous résigna par acte du 25 août 1620; et en ce qu'il nous remit généreusement, quelques années après (5), les cent pistoles de pension qu'il s'était d'abord réservées.

(1) Voir *Ancien catalogue*, et Lerat, *Vie mss. de Bérulle.*

(2) Les Pères Hervé et Le Rat, dans leurs vies mss de Bérulle, le disent oncle. Ils pouvaient l'avoir appris de nos anciens. Le premier ajoute que ce Père avait été à Constantinople avec son neveu, et qu'ils avaient appris ensemble l'hébreu d'un rabbin.

(3) *Registre de la Sorbonne.*

(4) Voyez *Maison de Paris.*

(5) En 1637, par acte du 17 décembre, reçu à Saint-Malo, y étant vicaire général, où il dit qu'il nous quitte et remet ladite pension pour l'affection qu'il nous porte, à condition néanmoins, que si le R. P. général l'envoyait en quelqu'une de nos maisons, il serait en ce cas tenu quitte de toute pension et entretien.

Sa plume, par la défense qu'il entreprit de la doctrine de notre Très Honoré Père, alors déchiré par les libelles des Carmes et des Jésuites. Il en pleuvait de tous côtés contre lui, et il ne leur opposait qu'un profond silence. Mais, comme ils s'en prenaient à sa foi (1), et l'accusaient de quelques propositions qu'ils marquaient en particulier, Philippe Cospean, évêque de Nantes, parla pour lui dans une belle lettre latine, imprimée en 1622 sous ce titre : *Reverend. Dm. Philippi Cospeani Nannetensium episcopi, ad illustrissimum Galliæ protectorem pro Reverend. P. Berullio epistola apologetica.* Les Carmes ne demeurèrent pas sans réponse et M. de Bérulle crut devoir laisser publier par le Père d'Orgeville la réplique suivante :

Réponse à un libelle diffamatoire, fait sous le nom de l'amy de la vérité, contre la lettre de Mgr le Révérend évêque de Nantes à Mgr l'illustrissime Cardinal Bentivogli, comprotecteur de France, adressée au même illustrissime Cardinal Bentivogli, par Loys de Morainvillier, docteur en théologie de la faculté de Paris, et prêtre de l'Oratoire de JÉSUS. *Paris, chez Estienne 1622, in-8°, p. 95.*

Il y justifie parfaitement quelques expressions de M. de Bérulle, que ses ennemis traitaient de monothélite et de jacobite. L'ouvrage commence ainsi :

Monseigneur, la lettre que Monseigneur l'évêque de Nantes vous écrivit, il y a quelques mois, pour témoigner par cet acte public que l'on ne pouvait blâmer un formulaire de dévotion tiré des papiers du R. P. de Bérulle, sans s'attaquer à trois autres évêques avec lui et à un bon nombre de docteurs, qui tous l'avaient approuvé par écrit, signé de leur main, devait bien, ce me semble, avoir assez de force pour donner quelque ressentiment de respect aux auteurs des libelles diffamatoires, qu'on avait fait courir à l'encontre et distribuer soigneusement

(1) Simon, *Lettres choisies*, II, *Lettre* 9.

par toute la France, etc. Le fonds de l'ouvrage roule sur la justification de ces quatre propositions théologiques, que les moines décriaient comme peu exactes : 1° La Trinité a uni la nature humaine à la divine essence ; 2° Je révère le dénûment que l'humanité de Jésus-Christ a de sa propre subsistance, pour être revêtue d'une autre, étrangère et extraordinaire à sa nature : d'où vient que sa vie, son état, ses mouvements et ses actions ne sont plus d'elle, ni à elle proprement ; 3° La vie divine de la divinité en l'humanité est cachée et inconnue à toute nature créée, hors la manifestation de la gloire ; 4° Je révère cette humanité comme la chose la plus sainte, après la divine essence, que la même divine essence puisse produire par son absolue puissance, en tant qu'elle est sainte par la divinité même, et non par aucune forme ou sainteté adjointe et accidentelle. L'auteur montre sur chacune que c'est le pur langage des Pères et des théologiens scolastiques, et un esprit équitable ne peut refuser de se rendre à la netteté et à la solidité de ses réponses. Il parle en homme bien au fait de la plus fine scolastique, qui s'énonce bien pour son temps, précis dans ses preuves, modéré dans l'usage qu'il en fait, et, comme dit M. de Bérulle (1), sobre en invectives et fort en raisons.

En 1626 il fut envoyé en Angleterre (2) à la suite de M. du Fossé qui y allait en ambassade. C'était apparemment pour remplacer quelqu'un des douze Pères que nous y devions tenir, ou pour donner au Père de Sancy, leur supérieur, la consolation de l'avoir auprès de lui. Mais il n'en jouit pas longtemps, ayant été congédié avec tous les autres trois mois après. Je vois, cependant, qu'au mois de juillet 1627, M. de Bérulle parle encore de l'y renvoyer, (3), peut-être sur quelque lueur d'espérance de voir cesser les démêlés

(1) Bérulle, *Lettre à Bertin.* du 7 août 1622.
(2) Bérulle, *Lettre à Gibieuf* 12 mars 1626.
(3) Bérulle, *Lettre à Gibieuf* du 19 juillet 1627.

des deux cours. Je ne sais s'il fit le voyage,mais je le perds de vue jusque en 1641, qu'étant supérieur du Mans il assista à la 1re assemblée générale (1).

Et comme le P. de Sancy fut fait, cette même année, évêque de Saint-Malo, le Père d'Orgeville l'y suivit en qualité de son grand-vicaire, fonction qu'il exerça avec beaucoup de capacité, d'application et de zèle, même sous le successeur du Père de Sancy, M. de Neufville, et jusqu'à sa mort, avec les succès qu'on peut présumer de plus de vingt ans de travail dans ce diocèse, et de tous les bons établissements qui y furent faits, de son temps, sous sa conduite et par son conseil.

Il employa les moments de loisir, que ses occupations lui laissèrent libres, à composer l'ouvrage suivant :

Examen philosophiæ platonicæ. Authore Ludovico de Morainvillier d'Orgeville, presbytero Oratorii D. J., doctore Sorbonico, et vicario generali illust. ac Rever. D. Ferdinandi de Neufville, episcopi Macloviensis. Maclovii, apud Ant. de la Mare, 1650. 2 vol. in-8°.

Il ne cesse, dans la préface, de célébrer la mémoire de M. de Sancy, son parent, son intime ami. C'est moins à lui, si on l'en croit, qu'à ce respectable et savant prélat que le public est redevable de son ouvrage, puisqu'il lui en a fourni la matière. C'est qu'entre autres monuments de l'antiquité qu'il avait ramassés dans son ambassade de Constantinople, il en avait rapporté plusieurs manuscrits des plus excellents philosophes grecs et chaldéens, qui avaient suivi la doctrine de Platon, dont il fit présent à notre maison de Paris. M. de Bérulle jugea que ce serait rendre service au public que de lui en faire part, et c'est pour entrer dans ses intentions que, par ordre du R. P. Bourgoing, pour lors son supérieur général, le P. d'Orgeville déclare qu'il a entrepris cet ouvrage.

(1) *Actes de la première assemblée.*

Il l'intitule : *Examen de la philosophie*, etc. parce que, s'il y a du bon et même de l'excellent au jugement de Saint Basile et de quelques autres Pères qu'il cite, dans les principes de Platon et de ses plus fidèles disciples ; si ses idées approchent, en bien des choses, de celles de la religion, il faut convenir qu'il s'en écarte en bien d'autres, et ne doit par conséquent être adopté des chrétiens qu'avec examen et discernement, et qu'autant qu'il cadre avec nos maximes. Et c'est ce que l'auteur fait.

Le premier tome ne traite que de la dialectique platonicienne et selon la forme scolastique.

Le deuxième ouvrage posthume, qui ne fut donné qu'en 1655, comprend la physique.

Le P. Berthauld, qui en a été éditeur, nous apprend que la mort nous l'enleva, comme il travaillait à donner un troisième tome, qui aurait roulé sur la morale platonicienne, et par son objet plus intéressant n'aurait pas été le moins estimable.

Les approbateurs regardent les deux premiers comme remplis d'une érudition profonde. Il m'a paru, en le parcourant, que c'est un précis de tout ce que nous connaissons de philosophes platoniciens, qui y sont cités à toutes les pages.

Ce Père mourut à Saint-Malo, en 1654.

XXIX. — Le Père Robert Philippe

Entré en 1617, mort en 1647

Le P. Robert Philippe était écossais. Il fut reçu dans l'Oratoire l'an 1617 (1). Il fut envoyé, deux ans après, à Saumur, supérieur de la maison de N.-Dame-des-Ardilliers, que le P. Bourgoing venait d'établir. Il se présenta à lui quelques ecclésiastiques de ce pays-là pour être des nôtres, qui auraient souhaité de n'être pas obligés de venir pour cela jusques à Paris. Quoique M. de Bérulle les crut, sous sa conduite, en très bonnes mains, sa réponse au P. Philippe fut que Saumur n'étant pas un lieu destiné à former de nouveaux sujets, mais à exercer des gens tout formés, il était d'avis qu'il les envoyât à Tours ; et que si le principal du collège de Saumur, qui en était un, ne pouvait même pousser jusqu'à Tours, il ne fallait pas l'éconduire, mais le recevoir chez lui ; y ayant, dit-il, une obligation particulière pour nous à travailler auprès des ecclésiastiques et de les disposer à la grâce et au renouvellement de l'esprit de leur état ; de quoi nous devons prendre un soin tout particulier. Et comme ce Père l'avait aussi consulté sur diverses peines, que sa modestie et la délicatesse de sa conscience lui faisaient craindre dans l'exercice de ses fonctions, M. de Bérulle ajoute : *Pour votre particulier, nonobstant l'état humble et pauvre auquel vous vous retrouvez, ne laissez pas de travailler intérieurement en la voie d'oraison et d'abnégation, car ce travail n'est jamais sans fruit encore qu'il soit sans satisfaction. Il est, d'ailleurs, toujours nécessaire et dans l'ordre de nos devoirs. Prenez*

(1) *Anc. catalogue. — Lettre du P. de Bérulle au P. Philippe.*

garde aussi de ne pas manquer à la charité que l'on doit aux pèlerins, et à l'assistance qu'il faut leur rendre avec assiduité. Outre les travaux ordinaires, Dieu demande de vous, en votre maison, double charité et diligence à secourir, à prévenir et à servir ceux qui y viennent rendre leurs devoirs à la Sainte Vierge ; et la dévotion spéciale, que nous devons avoir pour elle, doit nous rendre ce travail doux et facile. Je vous prie donc de reconnaître et peser cette obligation, et de vous examiner souvent sur cet article, auquel, sous prétexte de récollection et de repos, on pourrait manquer. Vous devez être des anges extérieurs, servant avec diligence et sollicitude les serviteurs de la Mère de Dieu, quitter pour cela le ciel, comme font nos anges gardiens, et référer ce travail et cette charité active et opérante à l'honneur des services que la Sainte Vierge a rendus à son fils, pendant son pèlerinage. A l'égard du dedans de la maison, si vous n'avez pas le courage de parler à tous assemblés, priez Dieu et lui demandez la grâce de parler avec fruit à chacun en particulier ; et faites, par cette voie secrète et familière, le même bien que vous devriez leur faire à tous en commun.

Comme c'était un homme de tête et de bon conseil, M. de Bérulle le joignit aux Pères Gasteau et Métezeau, cette même année 1619, pour aller traiter de notre établissement à Toulouse, et l'envoya de là, l'année suivante, à Lyon, qui était alors notre unique école de théologie pour nos confrères. Le P. Bourgoing, qui l'avait ouverte et qu'il allait remplacer, l'avait rendue célèbre, et le P. Philippe, dont la netteté d'esprit et la capacité pour les sciences était le talent dominant, en soutint très bien la réputation. Il y fut cinq ans, faisant d'excellents disciples de l'école de Saint-Thomas, dont il était un sectateur déclaré. M. de Bérulle, qui prévoyait que si un homme de ce mérite lui était redemandé par les catholiques de sa nation pour les missions d'Angleterre (1), il ne lui serait pas aisé de le rem-

(1) Bérulle, *Lettre à Thyersault*, mai 1624.

placer par un professeur qui fût de sa force, crut trouver un expédient, pour perpétuer parmi nous sa doctrine, en l'engageant à dresser un cours entier de théologie pour être rendu public, et le fit presser de hâter l'ouvrage, dont il attendait de grandes utilités. *Je désirerais bien fort,* écrivit-il au supérieur de la maison de Lyon (1), *que le bon P. Philippe revît sa théologie pour l'imprimer, la rendant courte, sérieuse et solide; retranchant pour cela la superfluité des moindres questions et la multitude des arguments inutiles, en choisissant sur chaque matière principale une question importante, pour la traiter à plein fonds, exercer les esprits et servir de modèle à qui voudrait en traiter d'autres. Il y a longtemps que je désire que ce bon Père imprime une théologie pour servir entre nous et à plusieurs personnes occupées dans le monde, qui n'ont pas le loisir de donner tant de temps à cette étude. Je vous prie donc de l'y disposer, et de le faire commencer, et même, s'il a besoin de temps, de le décharger de son emploi, en mettant pour quelque temps à sa place le P. de Sonnas* (homme de grande condition, de Savoie, qui nous avait été donné par saint François de Sales), *car je crains que ceux d'Ecosse ne nous enlèvent le P. Philippe, et que nous ne perdions ce travail, qu'il a déjà bien avancé, et que nul autre que lui ne peut achever.* Il finit sa lettre par ces paroles : *Le peu que j'ai vu de ses écrits m'a grandement contenté.*

Nous n'avons cependant rien d'imprimé de ce Père, M. de Bérulle ayant été le premier à arrêter le cours de son travail, mais pour un sujet qui en valait bien la peine. Car l'année suivante 1625, obligé d'emmener en Angleterre douze de nos Pères, à la suite de la nouvelle reine, Marie-Henriette de France, sœur de Louis XIII, et pour y être ses chapelains, il choisit entre autres le P. Philippe, homme judicieux et savant, tel qu'il en fallait pour ce pays-là, et il le donna pour confesseur à cette vertueuse

(1) Bérulle, *Lettre au P. Thyersault*, mai 1624.

princesse, qui le goûta tant, qu'elle n'en voulut jamais avoir d'autre tant qu'il vécut, et qu'elle en fit le confident et le compagnon de sa mauvaise fortune, de sorte que, quand les Anglais le lui enlevèrent, au bout d'un an, et firent revenir en France nos Pères, ainsi que presque tous les seigneurs et dames de sa maison, elle insista tant qu'il fallut lui laisser le P. Philippe et le P. Viette, son compagnon (1).

Celui-ci était français, né à Evreux (2), et la reine en faisait aussi grand cas, comme de son côté, il fut toujours inviolablement attaché à ses intérêts et à sa personne. En 1637, le Père de Condren lui ayant écrit de venir faire un tour à Paris, cette princesse n'y consentit qu'à la charge d'un prompt retour. Voici dans quels termes elle s'en explique : *Mon Père, ayant appris que vous croyez nécessaire que le P. Viette allât en France pour quelque temps, je ne lui ai pas voulu refuser le congé qu'il m'a demandé, avec promesse qu'il reviendrait dans deux mois, tout au plus tard, avec votre congé. C'est pourquoi je vous écris à cette heure pour vous prier de me le renvoyer au plus tôt. Vous m'obligerez extrêmement, me recommandant à toutes les bonnes prières de votre couvent. Henriette Marie.* Ce père retourna, en effet en Angleterre, d'où il ne revint plus en France

(1) Elle eut d'abord M. de Bérulle, lequel, à son départ d'Angleterre, après trois mois de séjour, la laissa sous la conduite du P. de Sancy, et quand celui-ci fut renvoyé en France avec le reste de sa maison, la reine n'ayant jamais voulu prendre personne que de sa main, il lui choisit, dit le cardinal de Richelieu dans sa vie manuscrite écrite par lui-même, le P. Philippe, qui était un prêtre de l'Oratoire écossais, homme fort savant, qui avait été autrefois prisonnier, mis à la question, condamné et banni hors des états du roi d'Angleterre, pour le nom de Jésus-Christ, apparemment dans son pays en Ecosse, n'y ayant pas d'apparence que, s'il eut été ainsi noté en Angleterre, le roi l'eut accepté pour confesseur de sa femme. Car il le choisit, dit le cardinal, sur trois, que lui nomma le P. de Sancy par ordre de la reine. (Richelieu, *Vie mss.*, année 1626).

(2) *Ancien catalogue*, et De Marsy, *Histoire de la persécution d'Angleterre*, p. 98.

qu'avec cette princesse, lorsqu'elle vint s'y réfugier, et, après la mort du Père Philippe, fut quinze ans son confesseur (1), c'est-à-dire jusqu'à sa propre mort arrivée au Palais-Royal, où il avait un appartement auprès de cette princesse qui y demeurait, et il fut enterré à la maison de Saint-Honoré, le 20 juin 1662.

Cependant, sur les plaintes réitérées de Louis XIV, de ce que, sans égard à la fois des traités, on avait honteusement renvoyé toute la maison de sa sœur, les Anglais, pour n'être point obligés d'en venir à une rupture ouverte avec nous (2), consentirent à recevoir à notre place huit capucins, que M. de Fontenay-Mareuil, notre ambassadeur dans ce pays-là, leur amena en 1630.

Alors le roi d'Angleterre insista encore plus fortement sur la sortie de nos deux Pères (3), mais la reine ne s'en voulut jamais dessaisir, quelque instance que fit notre ambassadeur, tant auprès d'elle qu'à la cour de France, pour représenter que les Pères de l'Oratoire et les capucins ne sauraient longtemps compatir ensemble, à cause de la jalousie qui paraissait être entre eux; se plaignant de ce que la reine ne donnait sa confiance qu'à nous, ce qui pouvait devenir une source fâcheuse de division dans ce pays-là.

Ils vécurent pourtant toujours bien ensemble, et n'eurent prise qu'avec les Anglais, qui, ne pouvant pas plus souffrir les PP. Capucins que nous, parce que les uns et les autres étaient zélés catholiques, dès qu'ils eurent commencé à secouer le joug de l'autorité royale, de la manière étonnante que chacun sait, ils se mirent à maltraiter et à persécuter ces bons Pères. Les premiers prêtres que la reine avait menés avec elle, dit un historien de ce temps-là (4), faisant mal aux yeux de ce peuple par leur vertu, ils exigèrent de sa bonté qu'elle en substituât d'autres à leur

(1) Voir *Ancien Nécrologe* et Hervé, *Vie mss. de Bérulle*.
(2) *Mss. de Boutillier*, *Lettre de M. de Fontenay*.
(3) *Le même*, Lettre de juin 1630.
(4) De Marsy, *Histoire de la persécution d'Angleterre*, p. 92.

place ; les Pères de l'Oratoire leur avaient paru trop graves et trop modestes. On crut que la simplicité de la vie des capucins leur ferait un peu moins d'ombrage. Mais l'austérité de cet habit leur fit peur, et irrita leur chagrin.

Le gardien de leur couvent fut pris, et emprisonné, quoique domestique de la maison de la reine ; et tous ces bons Pères souffrirent près de quinze mois de continuelles alarmes, en s'attendant, à toute heure, de servir de matière à la rage d'une populace effrénée.

Nos deux Pères n'eurent pas un sort plus gracieux. Il n'y eut pas jusqu'à la cour de France, qui, par un ménagement politique pour celle d'Angleterre, avec qui on ne voulait pas se brouiller, ne contribuât à les harceler, en leur faisant retrancher leurs appointements (1). Ils jouissaient de ceux de grand aumônier de la reine, depuis l'expulsion de Mgr l'évêque de Mende, qui en avait fait les fonctions près d'elle. Quand l'abbé de Saint-Thaurin fut envoyé en Angleterre pour le remplacer, quoiqu'il trouvât bon de partager ses appointements de grand aumônier avec nos deux Pères, pour aider à leur subsistance, puisqu'ils étaient si agréables et si nécessaires à la reine, la cour le trouva mauvais, et lui en fit des défenses, sous prétexte des conséquences que cela pourrait avoir dans la suite pour le démembrement des revenus de cette charge, quand elle serait entre les mains d'un prélat moins riche que cet abbé ; mais au fond, pour les obliger à quitter, en leur retranchant les moyens de vivre, et, comme ils savaient se contenter de peu de chose, la reine fut toujours en état d'y pourvoir.

Elle avait un tel respect pour le P. Philippe, et il avait conservé un si grand ascendant sur son esprit, qu'un seul regard de ce Père était une leçon pour elle (2). Etant un jour entré dans sa chambre, lorsqu'elle était superbement

(1) *Mss. de Bouthillier. Lettre de Chavigny*, juin 1631, *à Fontenay*.
(2) SENAULT, *Oraison funèbre d'Henriette de France*, p. 36.

parée, et qu'elle portait une robe toute couverte de perles et de diamants, honteuse de paraître devant son directeur en cet équipage, elle lui dit qu'il fallait pardonner à sa jeunesse, et que, quand elle aurait quarante ans, elle prendrait le noir et quitterait les couleurs.

Ses malheurs et sa religion ne lui firent pas attendre ce temps et les bons conseils du P. Philippe n'y contribuèrent pas peu. Mais, non content de l'instruire et de la consoler, il la servit en sujet fidèle, et plus d'une fois au péril de sa propre vie, à l'occasion de quelques lettres interceptées, dont on prétendait qu'une était de lui (1). Le Parlement d'Angleterre présenta une adresse au roi pour l'engager à proscrire tous les prêtres et religieux, de quelque ordre et nation qu'ils fussent, qui étaient auprès de la reine.

C'était au P. Philippe qu'il en voulait spécialement, pour faire dépit à cette princesse, en lui ôtant sa consolation et son conseil. Charles I[er] n'ayant pas eu égard à leur demande, ils citèrent ce Père à comparaître devant le Parlement, pour y rendre compte de sa conduite (2). Le P. Philippe se présenta. Ils lui ordonnèrent de s'obliger par serment à leur découvrir tout ce qui aurait pu tomber sous sa connaissance, et particulièrement tout ce dont ils avaient dessein de l'interroger, ajoutant qu'ils sauraient bien tirer de lui par la force ce qu'ils n'en sauraient avoir par la voie de la douceur. Alors, sans s'étonner de leurs menaces, il leur répondit fermement qu'il ne pouvait prêter le serment qu'on lui demandait, parce que, étant confesseur de la reine, il ne savait rien qu'il put révéler

(1) *Mercure français*, an. 1641, p. 837.

(2) De Marsy, *Histoire de la persécution d'Angleterre*, p. 96. Rapin-Thoiras, *Histoire d'Angleterre*, t. 8, liv. 20, page 46, année 1641, dit: *Le P. Philippe, confesseur de la reine, fut aussi examiné par les Communes, qui ensuite, firent porter aux seigneurs une accusation contre lui et contre le P. supérieur des capucins de la reine. Mais vraisemblablement cette accusation n'était que pour les épouvanter et pour les obliger à se retirer.*

sans un crime énorme, et qu'il ne voulut et ne dut tenir très secret aux dépens de sa propre vie; et que, s'il connaissait quelque prêtre catholique caché dans Londres, il souffrirait plutôt toute sorte de supplices que de le trahir. Ils insistèrent pour lui faire entendre que ce qu'ils exigeaient de lui était seulement qu'il leur fît part des affaires secrètes concernant purement l'Etat, qui pouvaient être venues à sa connaissance. Il leur répliqua qu'il avait toujours été si peu curieux des affaires de cette nature, qu'il savait à peine ce qu'en disaient les gazettes, et que, s'étant toujours renfermé dans les termes de sa profession, ils tireraient peu de lumière de lui pour ce qu'ils voulaient savoir. Ils ne laissèrent pas de faire apporter une bible de la version de Genève, lui commandant de mettre la main dessus et de jurer qu'il découvrira tout ce qu'il sait des affaires publiques. Il eut le courage de refuser de prêter serment de cette manière et de leur dire qu'il ne reconnaissait pas cette bible pour véritable et pour la pure parole de Dieu. Ce généreux témoignage, rendu à la face d'une assemblée qui tranchait de la souveraine, et qui n'était déjà que trop irritée contre les catholiques, les piqua de telle sorte, qu'ils le firent aussitôt amener prisonnier à la Tour de Londres, d'où, après avoir reconnu que leurs menaces et toutes les incommodités de la prison n'étaient qu'un exercice et un nouveau lustre pour sa vertu, ils le remirent en liberté, lui faisant entendre qu'ils le faisaient par pure considération pour la reine, mais, en effet, parce qu'ils ne savaient par où l'entreprendre avec quelque ombre d'équité, ayant toujours vécu, dit un autre historien de ce temps-là (1), avec tant de modération et fait sa charge avec une prudence et une charité si grande et si chrétienne, que la malice même ne pouvait rien trouver à mordre en sa conduite, qui ne respirait que sainteté et humilité.

(1) Mentet de Salmon, *Histoire des troubles d'Angleterre*, liv. 3, page 189.

Nous manquerions, ajoute le même auteur, à ce que nous devons à sa mémoire, si nous laissions ignorer, après sa mort, un trait merveilleux de cette dernière vertu, qu'il s'est efforcé de tenir caché pendant sa vie. C'est que, la reine ayant demandé au Pape Urbain VIII un chapeau de cardinal pour une personne, Sa Sainteté fit difficulté de le donner à celui qu'elle proposait, mais lui témoigna en même temps qu'il l'accorderait très volontiers au P. Philippe, s'il plaisait à la reine de le nommer. Mais cette lettre du Pape étant tombée entre les mains de ce Père, et en ayant appris le contenu par celui qui en était porteur et qui croyait lui donner par là une agréable nouvelle, tant s'en faut que l'éclat de la pourpre lui éblouit la vue ou qu'elle flattât tant soit peu son esprit, qu'il dissimula humblement l'estime que le Pape faisait de lui, et ne rendit jamais cette lettre à la reine.

Nonobstant la rigueur des lois et les hasards qu'il avait courus, il ne cessa d'assister les catholiques de tous ses soins avec un zèle et une application sans relâche (1).

Il servit aussi fort utilement le P. Morin, dans l'édition de sa Bible des Septante, en lui envoyant les différentes leçons des manuscrits d'Angleterre sur cette version, que deux savants de sa connaissance de ce pays-là, Comber et Patrice Junius ou Young, lui avaient fait copier (2).

Cependant, comme les affaires de Charles I[er] allaient en empirant, et qu'il ne trouvait presque plus de ressource dans les sujets de ses trois royaumes soulevés entre eux et ne s'accordant qu'à le combattre et le contredire, il fut d'avis d'envoyer en France la reine, son épouse, pour y demander au roi, son neveu, un secours d'argent et de troupes, ou, si elle ne le pouvait obtenir dans ce temps de minorité, rester du moins auprès de lui, avec plus de sûreté pour sa personne qu'elle ne pouvait s'en promettre dans ses propres états.

(1) De Marsy, page 99.

(2) *Antiq. Orient.* Lettre du P. Philippe à Morin, 1634.

Il n'y avait que quinze jours (1) qu'elle était accouchée de la princesse Henriette, qui épousa depuis Monsieur, frère unique de Louis XIV, et il fallait se mettre sur mer, et abandonner ses royaumes, sa fille, son mari, qu'elle ne devait plus revoir. Ce n'était pourtant pas là sa plus grande peine, mais bien de conduire sa retraite avec tant de secret et de diligence qu'elle ne tombât point entre les mains des rebelles. Le Père Philippe se chargea de cette entreprise si délicate, et y réussit très bien, lui ayant fait trouver à point nommé un vaisseau armé de 44 pièces de canons, dans lequel elle se jeta, et lui avec elle, et ils arrivèrent heureusement en France au mois de juillet 1644 (2).

Nous ne possédâmes pas longtemps à Saint-Honoré le P. Philippe, depuis son retour. Au commencement de 1647, il fut saisi d'une maladie aigüe, qui nous l'enleva, la veille des Rois, après avoir reçu tous ses sacrements (3). Le matin de ce même jour, la reine d'Angleterre l'honora d'une de ses visites. Il lui parla longtemps en particulier, nos Pères s'étant par respect retirés de la chambre. Au sortir de chez lui, elle alla entendre la messe dans notre église, pendant laquelle on remarqua qu'elle pleura beaucoup, regrettant la perte d'un si saint et si excellent homme, qui l'avait si bien soutenue contre le poids de ses adversités, et qui, par les sentiments de foi et de religion qu'il lui avait inspirés pendant une direction de vingt-deux ans, l'avait préparée à cette patience vraiment héroïque et chrétienne, dont elle supporta la mort tragique du roi, son mari, sur un échafaud, peu d'années après.

On conserve de lui, à l'institution de Paris, un ouvrage manuscrit sous ce titre :

In omnes epistolas D. Pauli et septem Canonicas com-

(1) Senault, *Oraison funèbre d'Henriette de France*, p. 29.

(2) *Histoire de Charles Ier, roi d'Angleterre.*

(3) Mentet de Salmon, p. 189, et *Ancien Nécrologe.*

mentarius. Roberto Philippo, Scoto, Congreg. Oratorie D. J. presbytero, auctore.

Il a 368 feuillets, in-8°, écrits en abréviations, mais d'une main nette et aisée. Pas un mot de texte qui n'ait sa note, et note tout à la fois si juste, si littérale, si claire et si courte, que je ne comprends pas pourquoi on n'en a pas fait part au public. Il fait véritablement regretter la perte de la théologie que notre Très Honoré Père lui faisait travailler, tant cet échantillon fait juger que sa doctrine était d'un bon disciple de saint Augustin et de saint Thomas, et qu'il avait l'esprit juste et net. Il s'attache principalement à établir, par saint Paul, nos dogmes controversés, et à prévenir les sens erronés auxquels les hérétiques des derniers temps détournent son texte.

XXX. — Le Père Guillaume Gibieuf

Entré en 1612, mort en 1650.

Guillaume Gibieuf, docteur de Sorbonne, homme, dit M. du Pin (1), éminent en doctrine et en piété, était de Bourges (2), fils du lieutenant civil du présidial, un des bons magistrats de son temps, qui, ayant remarqué les heureuses dispositions de son fils, l'envoya étudier dans l'université de Paris. Après y avoir fait, à dix-huit ans, son cours de philosophie, il passa par tous les degrés et les épreuves ordinaires pour parvenir au doctorat, mais avec tant d'éclat et d'érudition, qu'il se fit dès lors la réputation d'un très habile théologien et d'un esprit né pour les hautes sciences.

Le goût pour l'étude et l'éloignement que Dieu lui avait donné du monde, lui firent un temps naître la pensée d'être jésuite ; mais, quand il se mettait en prières pour consulter Dieu sur ce choix, il croyait entendre une voix secrète au fond de son cœur qui le destinait ailleurs. Cependant M. Bérulle, qui en avait entendu parler comme d'un excellent sujet, aurait fort souhaité l'avoir dans sa nouvelle congrégation, et le faisant demander à Dieu par quelques bonnes âmes de sa connaissance, Dieu l'exauça ; car, au lieu que jusques-là ce jeune docteur avait été animé du zèle d'aller annoncer Jésus-Christ dans les pays étrangers, il commença à comprendre que l'œuvre la plus importante qui fut alors dans l'Eglise, était de contribuer à la réformation des mœurs du clergé, source ordinaire de

(1) *Bibliothèque ecclésiastique du XVIIe siècle*, t. II ; *Ancien Catalogue*.
(2) Cloyseault, *Vie de Gibieuf*, t. I. [p. 137.]

la sanctification des fidèles, que les malheurs de la guerre et des hérésies avaient fait dégénérer pour la France en une source de pièges ou en un objet de mépris ; qu'une société de bons prêtres, qui, par leurs exemples et leurs leçons, seraient insensiblement le sel et la lumière des autres, devait être un lieu de bénédiction, et n'ignorant pas que tel était le but auquel aspirait l'Oratoire, il le préféra à son premier choix, et se présenta pour en être à notre Très Honoré Père, qui, après l'avoir tendrement embrassé, le mena devant le Saint-Sacrement, afin qu'il s'offrit à Jésus-Christ pour l'accomplissement de tous ses desseins sur lui, et le reçut dans la maison du Petit-Bourbon, le 15 mai 1612 (1).

Il avait été reçu de la Société de Sorbonne dès 1609, fait prieur de cette maison l'année d'après, et avait soutenu la Sorbonnique avec grand éclat l'an 1611 (2). A l'occasion de sa retraite et de celle du P. Bertin, son ami et son compatriote, autre célèbre docteur qui entra dans le même temps, Richer jeta les hauts cris (3), souleva les siens contre M. de Bérulle, voulut faire déclarer déchus des privilèges et prérogatives du doctorat ceux des nôtres qui en étaient déjà pourvus. Mais, malgré ses brigues et ses vacarmes, la faculté de théologie les y maintint, comme je l'expose plus amplement en son lieu (4).

Les entretiens de piété, que le P. Gibieuf eut avec M. de Bérulle, lui touchèrent tellement le cœur qu'en peu de temps il fut changé en un autre homme (5). Au lieu de cette vaine estime de soi-même, fruit ordinaire des sciences ; de cette démangeaison de disputer de tout que les subtilités de l'école inspirent, et de cette passion

(1) *Ancien Catalogue.*

(2) *Reg. Sorb.*

(3) *Merc. de France*, an. 1612.

(4) *Mémoires sur la vie du P. Bertin.*

(5) Cloyseault, *Vie de Gibieuf.*

démesurée de savoir, si naturelle aux personnes d'étude, il entra dans une sainte horreur de lui-même, de s'y être livré jusque-là. Son unique occupation fut d'étudier Jésus-Christ, de méditer ses mystères, de se remplir de sa parole et de ses actions, de les exprimer en sa vie. Il devint humble, pieux, fervent, docile et mortifié, et prit un tel goût pour la retraite, l'oraison et le silence, que tout entretien lui était insupportable, à moins qu'il n'y fût parlé de Dieu et de Jésus-Christ.

Mais son prudent directeur n'avait garde de lui laisser enfouir les talents que Dieu lui avait donnés. Il commença par l'employer à la conversion des hérétiques dont il ramena plusieurs au sein de l'Eglise.

Ensuite, il le fit entrer si avant dans le gouvernement de la Congrégation, qu'à peine y avait-il trois ans qu'il y était, qu'il était déjà son bras droit et son homme de confiance, celui, en un mot, qui faisait presque tout sous lui. M. de Bérulle, obligé de faire divers voyages pour les affaires soit de la Cour, soit de l'Oratoire et des Carmélites, le fit supérieur de sa maison de Paris, avec droit d'inspection sur toutes les autres, du soin desquelles il se reposait pleinement sur lui pendant ses absences, confiance qu'il eut en lui jusqu'à sa mort. *Je vous supplie*, lui écrivait-il (1), *de continuer votre charité envers nos maisons et de pourvoir aux besoins pressants, comme de ma part, et sans m'en écrire*. Et encore : *Je vous propose ces diverses pensées, toutes indigestes, pour vous prier de les considérer, et, après y avoir pensé devant Dieu, ordonnez-en ce qui vous paraîtra convenable.*

En 1622, il ne put se dispenser de s'en priver pour un temps, à la prière de M. le Prince et de l'archevêque de Bourges, qui voulaient nous avoir dans ce pays-là. Ce prince était Henri de Condé, qui, ayant fait vœu, en 1616, pendant sa prison, de nous fonder à Valéry, une de ses terres,

(1) Bérulle, *Lettre à Gibieuf*, 1619.

crut ensuite qu'il était mieux de le faire à Bourges, dont il était gouverneur. L'archevêque était Roland Hébert (1), prélat plein de zèle pour la réformation de la discipline, qui avait grandement à cœur de voir son clergé mener une vie sacerdotale; et l'un et l'autre voulaient nommément le P. Gibieuf pour commencer l'œuvre. Il s'y rendit donc, et, conjointement avec le P. Gibier (2), il y fit des missions, qui firent beaucoup de fruit, avec le crédit de ces deux puissances et celui de sa famille, une des premières de la ville. Les jésuites ne laissèrent pas de le traverser et de lui donner bien de l'exercice, pendant les deux ans qu'il y séjourna. Voici ce qu'en écrivait, dans ce même temps, M. de Bérulle au cardinal de Richelieu (3): *Outre les calomnies atroces contre moi et les conseils violents et pernicieux qu'ils ont suivis dans l'affaire des Carmélites, ils ont fait encore à Bourges ce qu'ils ont pu pour empêcher notre établissement, et cela, par des voies indignes. Ils y ont prêché publiquement contre la conduite du P. Gibieuf, docteur de Sorbonne, homme grave, sérieux, très docte et très modeste. Et il n'a point prêché contre eux, même pour se défendre, aimant mieux se garantir par la modestie et par la patience que par les répliques. Ils y entretiennent encore les factions qu'ils y ont suscitées, et feraient pis, si la présence de M. le Prince et l'autorité de Mgr l'archevêque, auquel ils s'opposent, ne les arrêtait.*

Après que ce Père eut bien cimenté cet établissement, il fut contraint de retourner incessamment à Paris, sur une lettre de M. de Bérulle, du 11 août 1624, qui lui mandait qu'obligé de partir pour Rome, le lendemain, ou le jour d'après, pour y négocier la dispense du mariage de la sœur du roi avec le roi d'Angleterre, il ne pouvait se passer de lui pour régir la maison de Paris et quatre ou cinq autres voisines, qui auraient, en son absence, besoin d'avis et de soutien

(1) *Gallia christiana.*

(2) Bertin, *Lettre à Gibieuf*, août 1624.

(3) Bérulle, *Lettre à Richelieu*, du 22 décembre 1623.

journalier; qu'il le priait de satisfaire pour lui à toutes les lettres qu'il en recevrait, et de pourvoir à tout en son nom, comme il pourrait faire lui-même; qu'il eût souhaité de pouvoir l'attendre pour conférer avec lui de plusieurs affaires, mais que la précipitation avec laquelle on le faisait partir ne le lui permettant pas, il les avait communiquées au P. de Condren pour lui en faire part à son arrivée, et qu'enfin il avait différé tant qu'il avait pu de le tirer de Bourges, par égard pour Monsieur le Prince, quoique sa présence lui fût très nécessaire à Paris, mais qu'il ne saurait plus absolument s'en passer dans la conjoncture de son départ (1).

Il lui fut bien encore d'un autre secours depuis qu'étant cardinal, et occupé à plusieurs affaires d'Etat, il en fit comme son vicaire-général dans le gouvernement de la Congrégation, lequel lui rendait compte de tout, et réglait sous lui le détail (2).

C'était un homme fort zélé pour l'observance des règles (3), parlant bien de Dieu dans les conférences, veillant même à la manutention de l'ordre avec un peu de raideur, et, quand quelqu'un s'en effarouchait, M. de Bérulle, toujours attentif à rabattre les coups par ses

(1) L'année suivante, M. de Bérulle, obligé de suivre la reine d'Angleterre, adressa une lettre-circulaire à tous nos supérieurs, où il leur recommande de regarder en son absense le P. Gibieuf comme tenant sa place et fait cet éloge de sa personne : *Comme je me vois*, dit-il, *inopinément engagé au voyage d'Angleterre par un commandement exprès de Sa Majesté, que je n'ai pu, ni dû, selon Dieu, refuser, j'ai prié le P. Gibieuf de satisfaire à tout en mon absence, soit par sa prudence, soit par les avis qu'il trouvera bon de recevoir de nous..... et je vous prie de vous adresser à lui et de suivre ses réponses et ses avis, comme si c'était moi-même, car, outre la lumière et la grâce qu'il a plu à Dieu de lui donner, je sais qu'il a une humilité si profonde, une obéissance si parfaite, et une dépendance si grande de nous, que, dans les choses les plus importantes, il ne fera rien sans nous le communiquer par les voies particulières que je lui ai indiquées, ce que chacun de nous ne pourrait pas faire, dans un pays où les accès et les habitudes sont difficiles.* Lettre du jour de la Trinité, 1625.)

(2) Cloyseault, *Vie de Gibieuf.*

(3) Fardel, *Mémoires.*

manières douces et affables, ne laissait pas de recommander au P. Gibieuf d'aller toujours son même train, sans s'embarrasser des discours.

Aussi cette grande autorité et l'estime universelle qu'il s'était acquise, l'aurait infailliblement, à la mort du saint cardinal, fait nommer pour son successeur au généralat, si l'élection avait pu se faire à la manière commune, par des députés de tout le corps de la Congrégation, et non pas, comme on fit, par la seule maison de Paris avec les maisons voisines. Il ne laissa pas d'être sur les rangs et de balancer si bien les suffrages, que l'assemblée, en suspens entre trois sujets d'un égal mérite, ne put se déterminer à aucun, et fit choix du P. de Condren, auquel elle n'avait pas pensé d'abord.

Le P. Gibieuf avait hérité du dévouement de notre Très Honoré Père pour ses chères filles, les Carmélites. Elles, à leur tour, crurent devoir lui marquer toute leur estime et confiance ; et, pour lui en donner une bonne preuve, le firent nommer à la place d'un des trois supérieurs généraux de l'Ordre, que la mort de M. de Bérulle laissait vacante (1). Bien plus, le R. P. de Condren, à la première assemblée générale de la Congrégation, en 1631, ayant renoncé pour lui et ses successeurs à la charge de visiteur général de cet Ordre, attachée à son caractère par les brefs consécutifs de trois Papes, les Carmélites, inconsolables de cet abandon que nous paraissions faire d'elles, se dédommagèrent en quelque façon, en faisant tomber encore cette charge sur la personne du P. Gibieuf qui, comme avait fait M. de Bérulle, exerçait les deux à la fois. Mais, parce que, tant cette assemblée que la suivante, en 1634, avaient interdit, sous peine d'exclusion (2), à qui que ce fût de nos Pères de se charger de pareils emplois, le P. de Condren, à la prière des Carmélites, fit insérer une exception dans le

(1) *Factum sur le différend des Carmélites avec leurs supérieurs au sujet du droit de visite.*

(2) *Actes de nos assemblées générales.*

plumitif des actes, en faveur du P. Gibieuf (1), laquelle pourtant il ne voulut pas qu'on mît dans les copies imprimées qui en furent distribuées. Cette espèce de ménagement et de distinction ne tranquillisa pas tout à fait l'esprit du P. Gibieuf. Sensible à l'injure qu'il croyait que l'on avait fait à la mémoire de notre Très Honoré Père, en abandonnant une œuvre pour laquelle il avait tant travaillé et tant souffert pendant sa vie, il quitta aussitôt la maison de Saint-Honoré, et vint fixer sa demeure à Saint-Magloire, où il fut jusques à la mort (2). Ce séjour le mit à portée des Carmélites, au soin desquelles il se consacra, selon l'étendue de ses deux charges et de son inviolable attachement pour ces saintes filles. Il fit, jusques à six fois, la visite de tous les couvents de France au nombre de plus de soixante (3); il recueillit et rédigea par écrit les us et coutumes de l'Ordre, pratiqués par les plus anciennes, dès leur origine, qu'il leur adressa une belle lettre-circulaire pour leur en recommander l'observance; enfin, elles reconnaissent encore aujourd'hui qu'elles retrouvèrent dans sa personne les consolations et les secours spirituels qu'elles avaient si longtemps tirés de M. le cardinal de Bérulle.

Tout occupé qu'il était, la facilité de son génie lui fit trouver le loisir de composer des ouvrages, aussi difficiles et aussi profonds que celui qu'il donna, en 1630, sur la liberté de Dieu et celle de l'homme.

Sur quoi il faut remarquer qu'avant que le P. Gibieuf entrât parmi nous (4), n'ayant guère étudié qu'une multitude de scholastiques, il avait donné dans un molinisme outré sur les questions de la grâce et du libre arbitre, qu'on commençait d'agiter dès lors. Plein des préventions qu'il avait sucées, il parlait et disputait dans les conversations selon son système. M. de Bérulle pensait autrement

(1) Condren, *Lettre au P. Duchesne*, 14 févr. 1634.

(2) Fardel, *Mém.* N° 27.

(3) Cloyseault, *Vie de Gibieuf.*

(4) Ibid.

que lui ; mais, avec sa douceur ordinaire, ne jugeait pas à propos de le relever, de peur d'exciter des contestations sans fin. Il se contentait de lui dire quelquefois agréablement : *Vous me paraissez, mon cher Père, un pauvre chrétien. Vous ne donnez pas assez à JÉSUS-CHRIST ; vous lui avez plus d'obligation que vous ne pensez.* D'autrefois, lui expliquant la profondeur des plaies que le péché d'Adam avait faites en nous, il lui faisait inférer combien puissant devait en avoir été le remède, quelle reconnaissance nous devions à notre libérateur, et combien intimes étaient les rapports que nous avions avec lui ; en sorte qu'après avoir préparé ainsi son esprit à la vérité, il laissa à l'Esprit de Dieu de faire le reste ; et, en effet, un jour qu'il le prit pour l'accompagner dans une visite de charité, pendant qu'il parlait en particulier à la personne qu'il était allé voir, le P. Gibieuf tira de sa poche les épîtres de saint Paul pour en lire quelques versets. Et, à mesure qu'il en médita le sens, il sentit comme des écailles lui tomber des yeux, et il se trouva tout à coup tellement saisi des vérités les plus sublimes de cet apôtre, touchant la grâce de JÉSUS-CHRIST, qu'il ne pouvait concevoir comment il avait eu si longtemps des opinions si contraires et si désavantageuses à JÉSUS-CHRIST. Cette espèce de conversion ne fut ni passagère, ni imparfaite. Aussi efficace que la grâce même, qui en était et le principe et l'objet, il la soutint avec zèle de vive voix et par ses écrits (1).

Son ami, le P. Bertin, excellent esprit, mais grand moliniste, en ayant appris la nouvelle à Rome, par le canal de notre Très Honoré Père, lui en écrivit, en 1624, pour le prier de lui exposer les motifs de son changement (2), lui

(1) Dans cet esprit, il fit ces quatre vers, qui étaient comme sa devise :

Ipse quidem studui bene de pietate mereri
Sed quidquid potui, gratia, Christe, tua est.
Quid sum ? nil. Quis sum ? Nullus, sed gratia Christi
Quod sum, quod vivo, quodque laboro, facit.

(2) Le P. Gibieuf avoue qu'il a été un temps moliniste, dans son livre de *Libertate*. L. I, c. 36. N° 4.

avouant que Dieu lui paraissait ouvrir l'esprit à plusieurs sur cette matière pour leur faire embrasser le thomisme; qu'il n'en était pas lui-même éloigné, mais qu'il était encore frappé de trois grandes difficultés contre ce système, qu'il serait curieux de lui voir résoudre, à savoir: comment la prémotion physique n'ôtait pas à l'homme sa liberté, ne faisait pas Dieu auteur du péché, et n'allait pas à rendre la grâce suffisante inutile.

Nous n'avons pas la réponse du P. Gibieuf; mais son livre en peut tenir lieu. En voici le titre :

De libertate Dei et creaturæ. Authore P. Guillelmo Gibieuf, Congregationis Oratorii D. J. presbytero, et in sacra Theologiæ facultate Doctore Sorbonico. Parisiis, Cottereau, 1630, in-4°.

Il le dédie au Pape Urbain VIII, parce que, entre autres raisons, M. le cardinal de Bérulle, mort l'année d'auparavant, lui avait, dit-il, expressément recommandé de le faire (1). Ce grand homme était très ardent pour la doctrine de ce livre, et faisait ouvertement profession d'être très éloigné de la doctrine contraire. Il ne pouvait souffrir celle-ci dans ses partisans, quoique d'ailleurs ils lui fussent chers. Jamais son inclination pour leur ordre et pour leurs personnes n'a pu leur faire goûter leurs opinions, ni l'empêcher de les rejeter de toutes ses forces, et d'en retirer tous ceux qu'il pouvait, tant l'amour de la vérité et de la grâce de Jésus-Christ dominait sur toutes ses autres inclinations. Il faut se souvenir que nous n'avons pas un plus sûr garant des sentiments de M. de Bérulle que le P. Gibieuf, son ami, son tout. Il ajoute que M. de Bérulle lui disait, pour deuxième motif de dédier son ouvrage au Pape, qu'il lui offrirait en cela la doctrine de ses saints prédécesseurs, zélés promoteurs de celle de saint Augustin sur la grâce, et c'est ce qui l'a porté à entreprendre un si grand travail, malgré son peu de talent.

(1) *Epître dédicatoire.*

Le P. Bertin lui écrivait aussitôt de Rome, le 9 novembre 1629 : *J'ai lu le livre* De libertate Dei, *etc., et relu avec grande satisfaction. Il explique avec solidité et évidence ce qui m'avait paru jusqu'à présent peu éclairci, quoique, depuis trois ans, je le tenais pour très certain. Vous avez traité cette matière par des principes très assurés et par eux vous résolvez clairement des difficultés épineuses, et vous traitez une doctrine scholastique d'un style bien différent des scholastiques, plein de clarté et d'élégance. Je prie l'Auteur de la lumière et de la vérité de rendre les esprits sur la terre capables de recevoir cette doctrine à sa gloire et à l'humiliation de la créature. Car, outre la lumière qu'elle porte à l'entendement, elle échauffe la volonté, et lui donne un désir de cette excellente liberté, qui n'a le pouvoir de faire ce qui lui plaît,* nisi servato ordine finis. *Le Maître du sacré palais m'a dit qu'il avait reçu grande lumière et grand secours de ce livre, et que, sur cette matière, il n'a rien vu de meilleur. Il me dit que, comme docteur particulier, il pouvait bien vous donner l'approbation que vous désiriez, mais qu'il ne le pouvait, en qualité de Maître du sacré palais, à cause d'un décret de la Congrégation du Saint Office, rendu sous Paul V et confirmé par Sa Sainteté en 1625, qui lui lie les mains.*

Ses approbateurs en pensent bien autrement. Car, outre le fameux Jansénius et M. de Saint-Cyran, dont les approbations pourraient passer pour suspectes à bien des gens, il a celle de huit docteurs de Sorbonne, qui font de son livre et de sa personne les plus magnifiques éloges. C'est, en particulier, le jugement de messire Isaac Habert, depuis évêque de Vabres, qui n'était pas homme à confondre la doctrine de saint Augustin avec celle qu'il attaqua si vivement en chaire quelques années après, sous l'idée de Jansénisme, et que, par cette raison, il est à propos de traduire ici tout entier :

Je soussigné, docteur de Sorbonne, prêtre, chanoine et théologal de l'église de Paris, après avoir lu le livre du P. Gibieuf, De la liberté de Dieu et de la créature,

ai cru devoir en faire l'éloge, n'y trouvant rien dont je pus faire la censure. Il me paraît plein de piété et d'érudition, aussi bien que l'auteur, qui l'a composé, et il n'y manque rien de ce que saint Paul juge nécessaire à un écrivain ecclésiastique, qui est de posséder bien la règle de la science et de la vérité dans la loi. Si on en considère le style, sa manière d'écrire est belle et noble; si on examine le fonds de la doctrine et les pensées de l'auteur, elles sont sublimes et élevées, et on y voit revivre partout une fidèle image des Saints Pères et le caractère des premiers écrivains de l'antiquité. Il y a, néanmoins, sujet de craindre que, pour cette raison, quelques écrivains et théologiens de ce temps, pleins d'autres idées, ne trouvent sa manière d'écrire d'un goût ou trop ancien ou trop nouveau. Cependant rien ne lui échappe des subtilités de l'école; il paraît qu'il les possède parfaitement, et que, s'il en secoue la poussière, ce n'est que pour la rendre plus belle et plus aimable. Ce caractère si rare et si singulier lui fait jeter de toutes parts mille traits d'une piété éclairée de la lumière du ciel et nourrie de la science des saints mystères, qui pénètrent jusques au cœur, et qui ne charment pas seulement l'esprit, mais élèvent l'âme. En un mot, c'est un travail digne de l'éternité, qui aura l'approbation de tout le monde, et dont tout le monde profitera (1).

L'ouvrage est divisé en deux livres. Dans le premier, après avoir exposé ce que disent plusieurs des Pères, que c'est principalement par notre libre arbitre que nous avons été faits à l'image de Dieu, étonné de trouver dans ce que les théologiens modernes nous disent de notre liberté si peu de rapport avec les nobles idées que nous en donnent les Pères, l'auteur avoue qu'il les a retrouvées

(1) Le jésuite auteur de la *Bibliothèque janséniste* dit, p. 138, que M. Habert, dans sa *Théologie grecque*, p. 148, a rétracté cette approbation, à cause du décret de Sorbonne de l'an 1650, qui condamne d'erreur ceux qui nient l'indifférence de l'homme pour faire le bien avec liberté; ce qui fait le fonds du système du P. Gibieuf et *son hérésie propre*. Ce sont les paroles du P. de Colonia.

dans les théologiens plus anciens, tels que saint Thomas, saint Bonaventure, Durand, Scot, etc.; et qu'il a la consolation de voir que le nombre de ceux qui commencent à penser bien sur cette matière augmente heureusement tous les jours. Il se propose donc de faire voir quelle est l'essence du libre arbitre de l'homme ; qu'il ne saurait être indifférent à l'égard de ses actes individuels ; qu'il est essentiel aux causes secondes d'être déterminées par la cause première, et aux causes libres spécialement ; que leur liberté est d'être soumises à Dieu, et toujours sous la main du souverain être, qu'en conséquence la puissance de pécher ne fait point partie de la liberté ; combien et comment Jésus-Christ a été libre ; pourquoi l'on s'est fait depuis certain temps des notions si opposées à celles qu'il établit.

Il traite de la liberté de Dieu dans le second livre, et y fait voir comment Dieu est libre dans ses opérations, tant au dehors qu'au dedans de soi ; comment la liberté, dont il est la source et le principe dans tous les êtres qui en jouissent, s'étend jusqu'à nous ; quels sont les divers degrés de cette liberté, opposés aux différents degrés de servitude, où nous pouvons être engagés ; en quoi consiste la servitude totale, ou l'entière privation de la liberté dans l'homme ; se contentant d'exposer simplement sur tout cela ses idées, et ce qu'il croit être la vérité, sans employer les inductions et les syllogismes, voie captieuse et propre à faire souvent illusion.

Dès le 21 juillet 1630, le P. Bertin présenta le livre au Pape, au nom de l'auteur, et lui fit savoir (1) que Sa Sainteté l'avait bien reçu, sur le rapport favorable que lui en avait fait auparavant le Maître du sacré palais ; qu'elle l'avait fait porter dans sa chambre, témoignant de vouloir le lire ; il ajoute qu'il le présenta depuis au cardinal François Barberin, neveu du Pape ; que ce cardinal l'accepta avec

(1) Bertin, *Lettre à Gibieuf.* 27 juillet 1630.

de grands sentiments d'estime sur le bien que lui en avait aussi dit le Maitre du sacré palais ; mais néanmoins avec quelque sorte de retenue, de crainte qu'il n'y fut traité des questions interdites par le décret au sujet des Congrégations *De auxiliis;* que, pour lever sa peine, il lui avait dit que l'objet principal du livre était de traiter de la liberté, ne touchant que par occasion le point de la prédétermination; qu'en France, on ignorait le décret qui défendait d'en parler; que ce livre y était reçu avec grands applaudissements ; qu'il le suppliait donc de le prendre sous sa protection : ce qu'il lui avait promis, l'assurant qu'il ne ferait rien sur cela que de l'avis du Maitre du sacré palais, lequel l'avait assuré que le livre avait déjà de puissants ennemis en tête, mais qu'il espérait les arrêter.

En effet, les jésuites firent tout ce qu'ils purent pour le faire condamner à Rome (1). Mais Rome n'y trouva rien que de bon ; et la mémoire de ce qui s'était passé dans la Congrégation *De auxiliis,* il y avait 23 ou 24 ans, y étant encore trop fraiche, pour ne pas voir la conformité qu'il y avait entre la doctrine soutenue par Clément VIII, et celle qui était présentée à Urbain VIII, son successeur, dit un auteur célèbre, qui ajoute que les jésuites mal venus à s'inscrire en faux à Rome contre l'ouvrage, armèrent contre lui en France leurs plus habiles théologiens.

Théophile Raynaud commença l'attaque, mais seulement pour escarmoucher, car, ayant donné cette même année 1630 un livre au public au sujet de la liberté, sous le nom emprunté d'A. Rivière, religieux Augustin, et sous ce titre : *Calvinismus Religio Bestiarum,* il jugea à propos, dit M. Baillet (2), de donner au Calvinisme plus d'étendue qu'on ne lui en avait connue jusque-là, et d'y renfermer divers catholiques romains, tels que Bannez, Estius et le *P. Gibieuf,* dont le livre avait fait, dans sa naissance,

(1) Quesnel, *Apologie histor. des censures de Louvain,* p. 139.

(2) Baillet, *Vie de Descartes.* L. III, ch. 8.

un grand éclat parmi les savants. Mais il ne réussit pas à décrier la doctrine de ces auteurs, et il eut la confusion de se voir condamné lui-même, son livre ayant été mis à l'Index et censuré par un décret de la sacrée Congrégation, du 19 mars 1633.

Le P. Annat attaqua bien plus directement le P. Gibieuf par une réfutation de son livre, qui fut imprimée à Cahors en 1632 (1), et lorsqu'en 1666, il voulut donner une édition complète de ses ouvrages en trois volumes in-4°, à Paris, chez Cramoisy, il y fit insérer celui-ci, qui est le second traité du 1[er] tome et tient 200 pages. En voici le titre : *Eugenii Philadelphi Romani exercitatio scholastica tripartita, contra novam rationem tuendi physicas præmotiones liberorum agentium, eorumque libertatem exponendi, quam auctor operis* de libertate Dei et creaturæ *nuper invexit ; cujus operis pleraque omnia partim suspecta, partim pugnantia inter se, partim supposititia esse monstratur. Cum appendice ad Guillelmum Camerarium Scotum. Editio secunda, ab authore recognita.*

Ainsi le P. Annat se démasque lui-même, et comme il traite très mal le P. Gibieuf, ainsi qu'on le présume aisément sur ces trois points de son titre qu'il a dessein de remplir, il a cru devoir, à la tête de cette seconde édition, la seule que j'aie vue, faire quelque sorte d'excuse à sa mémoire ; et voici comme il s'y prend pour cela. Il dit que la dispute du Jansénisme, qui était alors dans son fort, l'a comme forcé de redonner un ouvrage écrit contre un livre, qui, ayant paru dix ans avant celui de Jansénius, a été comme l'avant-coureur et le crépuscule de cette hérésie ; que ce n'est pas sans intérêt que M. de Saint-Cyran et l'évêque d'Ypres en ont fait dans leurs approbations un éloge si magnifique, ayant voulu pressentir par là le goût du public, et le préparer à leurs opinions ; qu'il doit pourtant

(1) Anachronisme de M. du Pin, qui met cet ouvrage en 1627, trois ans avant que celui qu'on réfute eût paru.

cette justice au P. Gibieuf, homme de bien et reconnu pour tel par ceux qui l'ont fréquenté, de déclarer qu'il avait été surpris par ces gens-là et engagé par mégarde dans leurs filets. Il était lié d'amitié avec M. de Saint-Cyran et, par son canal, en commerce de lettres avec Jansénius ; d'où il lui est arrivé assez naturellement d'épouser les sentiments de ceux dont il chérissait les personnes. Mais il a su de gens très dignes de foi, que, depuis que le premier eût manifesté les mauvais sentiments qu'il ne semait d'abord qu'en secret, le P. Gibieuf en vint jusqu'à lui résister en face et à rompre tout commerce avec lui, même avec Jansénius (1). D'où il est arrivé que celui-ci, qui avait d'abord parlé avantageusement du livre *De la liberté de Dieu et des créatures*, l'a depuis combattu dans son *Augustinus* (L. 7, *de Gratià Salvat.* C. 10). Et de tout ceci il conclut que ce n'est que les premiers sentiments du P. Gibieuf qu'il combat, reconnaissant qu'il les a corrigés (2), et en a eu horreur avant de mourir, comme étant le pur Jansénisme. A la faveur de ce gracieux prélude, le Père Annat ne craint pas d'avancer que le livre n'est qu'un tissu : 1° d'erreurs ; 2° de contradictions ; 3° de fausses imputations.

1° Les erreurs, qui composent le premier chapitre et font presque la moitié de cette dissertation, sont au nombre de 36. Il ne les qualifie, pour se radoucir, que du nom de propositions suspectes ; et la preuve qu'il leur fait grâce, c'est qu'il rapproche chacune de quelque proposition de Luther et de Calvin, avec laquelle il ne manque jamais de trouver une parfaite conformité sur la notion du libre arbitre ; d'où il infère que, ou l'Eglise n'a rien condamné de

(1) M. Le Clerc, sulpicien, dans ses remarques sur le premier volume de Moréry, dit que le P. Gibieuf interdit aux Carmélites de France la lecture du livre *De la fréquente communion*. (*Mém. de Bonardy.*)

(2) Le P. Gibieuf avait corrigé et retouché son livre sur la liberté, pour en publier une seconde édition. (Lettre du P. Serry au P. Daniel en 1705, p. 66, où il cite une note curieuse ajoutée à son exemplaire. *Mém. de Bonardy.*)

censurable dans ces hérétiques sur la question de la liberté et qu'elle a combattu en eux des fantômes, ou que sa censure retombe par contrecoup sur un livre qui parle le même langage qu'eux. Et, parce qu'il y en a une sur la nécessité de l'exercice continuel de l'amour de Dieu dans le cœur (1), il la combat par l'opposition qu'elle a avec les opinions de l'école, où rien n'étant plus problématique, dit-il, que de savoir en quel temps précis, et combien de fois en la vie, on est obligé de faire des actes d'amour de Dieu, le P. Gibieuf a mauvaise grâce de trancher la difficulté en décidant que ce doit être en tout temps.

Il conclut de là combien injurieusement pour la mémoire du cardinal de Bérulle, ce Père a osé dire, dans son épître dédicatoire, qu'il avait reçu cette doctrine de ce grand homme (2). A Dieu ne plaise qu'il se persuade pareille chose, ce serait lui rendre suspecte la foi d'un cardinal dont la sainteté n'est point douteuse. Car on sait bien que, quand on instruit le procès pour la canonisation de quelqu'un, il faut commencer par faire les preuves de l'intégrité de sa foi. Voilà comment il nous insulte en la personne de notre chef, en paraissant le défendre. Et il faut remarquer que nous avions envoyé, six ans auparavant, le P. de la Mirande à Rome pour travailler à l'instruction de ce procès. On sent que ce qui l'a piqué au vif, c'est la manière dont le P. Gibieuf a combattu leur science moyenne, dans le chapitre surtout (3) où il cherche les causes qui ont pu leur faire préférer leur système à celui des Thomistes, causes qui véritablement ne leur font guère d'honneur, car c'est l'orgueil, l'amour de la nouveauté, le désir de plaire, etc. Et pour faire adroitement diversion et ne pas s'attirer à dos l'école de Saint-Thomas dans une dispute qui lui est commune avec le P. Gibieuf, le P. Annat a soin

(1) P. 648.
(2) P. 706.
(3) Livre I, ch. 36.

de faire observer que celui qu'il attaque, s'est voulu tirer de la voie commune des auteurs prédéterminants et proposer une notion nouvelle de la liberté, en soutenant qu'elle ne consiste que dans une certaine latitude de cœur et de volonté, avec laquelle on agit ; en rebattant sans cesse ce principe de saint Augustin qu'elle est d'autant plus libre, qu'elle est plus soumise à la grâce.

Le P. Annat n'y va pas de meilleure foi dans ses attaques du 2e chapitre, qu'il intitule *pugnantia*, et ces prétendues contradictions s'accordent très bien, quand on rapproche les principes du livre les uns des autres.

Enfin le 3e chapitre, sous le titre de *supposititia*, est celui qu'il remplit encore plus mal. Il y veut montrer que le P. Gibieuf s'est faussement fait honneur d'avoir pour lui plusieurs auteurs, qu'il prétend prédéterminants comme lui : par exemple ce Père avait cité la Sorbonne, et il est assez plaisant de voir le sérieux avec lequel le P. Annat ose la revendiquer pour son opinion, disant que c'est sa gloire dans cette dispute de suivre cette maitresse de toutes les écoles chrétiennes.

Le P. Théophile Raynaud revint encore à la charge contre le P. Gibieuf, la même année, dans un gros in-4°, fait tout exprès contre lui. Le titre en est : *Nova libertatis explicatio, ad lucem obscurissimis quibusque theologicis disputationibus affundendam nuper adinventa, et duobus libris proposita, hac antistrophâ tractatione discussa, a Theophilo Raynaudo societat. J. theologo. Parisiis, apud Chappelet 1632.* Cet in-4° de près de 600 pages est muni des permissions du provincial et des approbations des théologiens de l'ordre, dont il se propose de venger la cause et de soutenir la doctrine sur la science moyenne indignement traitée, à ce qu'il prétend, par notre P. Gibieuf. Aussi sa bile en est-elle étrangement échauffée. Le P. Annat n'est que miel près de celui-ci, qui est un emporté et un furieux, qui prétend avec cela faire grâce. Mais tout gît, au reste, en déclamations et en lieux communs, en digressions à perte de vue,

en un fatras de mille traits d'érudition profane très déplacés, le tout écrit d'un style si ferré et si bigarré, qu'il faut en vérité bien de la patience pour le parcourir jusqu'au bout.

Il paraît en vouloir à tout l'Oratoire à la page 286, et la chose n'est point douteuse, quelques pages après (1), lorsqu'il reproche à tous nos Pères de ce temps-là, et au P. Gibieuf en particulier, de parler un certain langage de spiritualité et de mystiquerie, qu'il prétend que nous avons introduit dans la dévotion.

On est apparemment curieux de savoir ce que le P. Gibieuf opposa à ces divers traits. Un profond silence. J'avais cru, un temps, qu'il y avait sûrement une réponse de sa façon, ayant trouvé parmi ses papiers l'original en parchemin et avec le sceau d'un privilège obtenu en son nom, pour faire imprimer un ouvrage sous le titre de *Libertas vindicata*, etc., en date du 22 juin 1633, et l'approbation aussi en original de deux docteurs de Sorbonne, du mois de février de la même année, adossée audit privilège. Mais, après avoir vainement cherché ce livre dans tous les coins de nos bibliothèques et des principales de Paris, je m'en rapporte à ce que m'ont dit tous les théologiens à qui je l'ai demandé, qu'il n'a jamais existé que dans la pensée du P. Gibieuf, et qu'il s'en tint à l'apologie, que donna, en 1634, le P. Camérarius, qui avait été aussi maltraité que lui par ces deux jésuites, comme nous verrons à l'article suivant.

Je trouve bien un écrit de la propre main du P. Gibieuf, mais qui n'a que deux ou trois pages où il dit qu'on l'accuse : 1° de tenir la prédétermination physique des agents libres, et que cela est absolument faux, n'ayant soutenu que la prédétermination morale ; 2° qu'on le blâme de faire quelque fois usage des principes de la philosophie platonicienne, comme si saint Augustin n'en avait pas souvent fait de

(1) Page 300.

même, et qu'il n'eût pas dit, qu'à peu de chose près, on pourrait faire de ces philosophes de bons chrétiens, et que l'Église, pendant 4 ou 500 ans, n'en avait pas fait sa philosophie ; 3° d'avoir contre les décrets du Saint-Siège traité la matière de la prédestination. A quoi il répond : que la question agitée dans la Congrégation *De auxiliis* était la prédétermination physique, que soutiennent les dominicains, et non pas lui ; qu'il n'a point traité de l'accord de la grâce et du libre arbitre, qui faisait le fond de cette dispute, et que, cependant, c'est sur cette même question que son adversaire se jette à corps perdu, contre les défenses que lui a cru devoir respecter, et cela sous le faux prétexte de le combattre. 4° Il insiste enfin sur un point particulier, qu'il a traité, en examinant comment se fait la conversion du pécheur, et fait voir que son adversaire n'a pris que la moitié de sa pensée pour le combattre à son avantage, en lui faisant dire ce qu'il ne dit point. C'est tout ce que je trouve de justification, de sa part, en faveur de son ouvrage.

Le suivant passa plus paisiblement :

La vie et les grandeurs de la Très Sainte Vierge, mère de Dieu, en deux parties, par le P. Guillaume Gibieuf, docteur en théologie et prêtre de la Congrégation de l'Oratoire de J.-C. N.-S., 2 vol. in 8°. Paris, chez Cottereau, 1637.

Dans sa préface, où, rendant raison de son dessein, on sent un esprit net, judicieux, modéré, sublime et profond sur la matière qu'il traite, il déclare qu'il prétend faire tout simplement la vie de la Vierge, en suivant pas à pas les lumières que l'Ecriture Sainte et la Tradition nous donnent sur ce sujet. Aussi parcourt-il tous les états et les mystères de sa vie, à commencer par sa Conception, qu'il tient immaculée, et qu'il tâche de prouver telle au chap. 6 du tome 1. Il se propose de faire voir les principes incontestables sur lesquels est appuyée cette grande dévotion de l'Église envers la Mère de son Dieu, et qu'une fois éta-

blis, il sera aisé à ses lecteurs de conclure que, bien loin d'en dire trop et de consulter plutôt son zèle que la vérité, il reste beaucoup au-dessous de ce qu'il conviendrait d'en dire ; et il avertit qu'écrivant en langue vulgaire, c'est-à-dire autant pour le peuple que pour les savants, il a cru, pour prévenir tout ombrage et toute dispute, ne devoir pas dire tout ce qu'il pourrait, mais s'en tenir à ce qui en est communément enseigné par les catholiques. Et trois prélats d'une grande capacité, Octave de Bellegarde, archevêque de Sens ; Antoine Godeau, évêque de Grasse, et M. Despruets, évêque de Saint-Papoul, lui rendent le témoignage de trouver la doctrine de son livre solide, profonde et pleine d'onction.

Cette dernière qualité de son livre était l'effusion d'un cœur plein de la dévotion la plus tendre envers la Très Sainte Vierge. Dans ses entretiens il était inépuisable sur ses louanges (1). Il l'invoquait avec confiance dans tous ses besoins et toutes ses peines. Outre son chapelet, qu'il s'était fait un devoir de réciter tous les jours, il s'était encore prescrit un certain nombre d'autres prières qu'il lui adressait régulièrement, comme celle-ci à laquelle il était fort assidu pour mériter son secours à l'heure de la mort: *Maria mater gratiæ, mater misericordiæ, etc.* et un si bel esprit, si fidèle à ces menues pratiques, fait honneur à la religion.

C'est sur ce pied-là que le fameux Descartes le connaissait (2), depuis qu'ayant fait connaissance avec lui, dans son séjour de Paris en 1626, il le cultiva avec tant de soin jusques à la mort, par un commerce réglé de lettres. Il faisait si grand cas de son jugement qu'en 1640, voulant donner au public ses *Méditations métaphysiques*, il pria leur ami commun, le P. Mersenne, de les communiquer auparavant au P. Gibieuf, en manuscrit, lui écrivant,

(1) Cloysеault, *Vie du P. Gibieuf.*

(2) Baillet, *Vie de Descartes.* L. 6, c. I.

outre cela, à lui-même, que l'honneur qu'il lui avait fait depuis plusieurs années de lui témoigner que ses sentiments de philosophie ne lui paraissaient pas incroyables, et la connaissance qu'il avait de sa doctrine singulière, lui avaient fait souhaiter avec passion qu'il prît la peine d'examiner cet écrit, qu'il se flattait de pouvoir remédier à tous les écarts qu'il pourrait y avoir faits, et d'amener ses preuves à un point de démonstration, s'il lui montre les endroits faibles; mais que, comme il ne pourrait faire que toute sorte d'esprits fussent capables de les entendre, ou qu'ils voulussent même prendre la peine de les lire, si elles ne leur étaient recommandées par d'autres que leur auteur, et ne sachant personne plus propre à cela que messieurs de Sorbonne, il s'est proposé de rechercher leur protection par la dédicace qu'il leur en fait; et parce qu'il regarde le P. Gibieuf comme un des principaux de ce corps, il s'adresse à lui sur l'expérience qu'il a de son affection, et dans une occasion où il s'agit de défendre la cause de Dieu, pour le prier de conduire le P. Mersenne par ses conseils dans la manière dont il faudra ménager cette affaire, le suppliant, outre cela, de corriger son épître dédicatoire à la Sorbonne et de la mettre en état d'être présentée à cette assemblée, lorsqu'on distribuera les exemplaires du livre à chaque docteur.

Le P. Gibieuf s'acquitta fort bien de la commission, et chercha partout, dit Baillet, des approbateurs à un ouvrage dont il était charmé, et auquel il fit une partie de sa réputation, en le faisant connaître aux savants. Descartes, à son tour, estimait beaucoup le traité du P. Gibieuf sur la liberté, et faisait hautement profession de n'avoir pas d'autres sentiments que lui sur cette matière (1) ; de sorte que, lorsqu'on lui fit des objections sur les endroits de ses *Méditations métaphysiques*, qui avaient rapport à la liberté, soit de Dieu, soit de l'homme, il renvoya ses adversaires, pour

(1) Baillet, *ibid.*, L. 3, ch, 8.

toute réponse, au livre du P. Gibieuf, comme en adoptant tous les sentiments, et s'en rapportant aux réponses qu'il y ferait, dans une querelle qui lui était commune avec son ami.

Quant à ce qu'ajoute M. Baillet que Descartes eut grand regret, quand la mort lui enleva le P. Gibieuf, il a plus parlé avec vraisemblance qu'avec vérité ; celui-ci ayant survécu 4 mois à ce philosophe (1).

En 1641, le R. P. Bourgoing, élu général de la Congrégation (2), nomma le P. Gibieuf supérieur de Saint-Magloire, et le fit son vicaire-général pour le gouvernement des maisons, pendant le voyage qu'il allait faire pour les visiter toutes, selon l'usage.

En 1644, il l'employa à travailler, conjointement avec lui, à l'édition in-folio, qu'il donna cette même année, des œuvres de M. le cardinal de Bérulle, reconnaissant dans la préface que le P. Gibieuf a beaucoup travaillé à la mettre en l'état où elle parut, personne n'ayant une plus exacte connaissance de ces ouvrages que lui, et qu'on lui est redevable de l'ordre qui règne dans l'arrangement des matières, ainsi que des arguments et des sommaires dont elles sont enrichies.

Il y a grande apparence qu'en faisant cette révision des papiers et des lettres de Notre Très Honoré Père, il eut la précaution de brûler toutes les siennes, par modestie, n'en ayant pu déterrer qu'une seule, qui me fait, à juste sujet, regretter la perte des autres, tant on y sent un homme judicieux et bien éclairé dans les voies de Dieu. Elle est du 25 février 1644, adressée à un homme du monde converti à Dieu, et qu'il dirigeait. Voici, par exemple, comme il lui parle pour le précautionner et le consoler dans les

(1) Descartes est mort, selon Baillet, le 11 février 1650, et le P. Gibieuf, selon nos livres, le 6 juin de la même année. Baillet se trompe encore (Liv. 3, ch. 8) en datant du mois de février 1642 une lettre où Descartes regrette la mort du P. Gibieuf. C'est un double anachronisme, de 8 ans.

(2) *Registres du Conseil.*

sécheresses et les dissipations d'esprit qui arrivent aux gens de bien :

Votre disposition ordinaire doit être d'une attention profonde à JÉSUS-CHRIST. C'est avec lui que vous devez converser... Il faut néanmoins éviter de vous bander l'esprit, et tout usage excessif de l'imagination. Ce n'est pas cette voie qui mène à Dieu, mais seulement un bon usage de sa volonté, ce qui ne cause jamais de douleur de tête. Il me semble que vous m'entendez déjà, et Notre-Seigneur par sa grâce vous le fera mieux entendre et encore mieux pratiquer. Car c'est le privilège de l'école de JÉSUS-CHRIST ; les hommes, qu'on nomme docteurs, font connaître, mais JÉSUS-CHRIST est le docteur qui fait faire.

Quant au désir, que vous ressentez, d'embrasser toutes les bonnes œuvres dont les occasions se présentent, faites grande différence entre la disposition et l'exécution. Soyez toujours en disposition de faire, mais ne faites rien que par la conduite de ceux qui vous guident. Assez souvent, l'esprit malin se mêle parmi cela, voulant accabler les âmes d'une multitude infinie de pratiques ; et l'unique remède à cela c'est la soumission.

Enfin, au sujet de cette inapplication aux choses de Dieu où vous vous trouvez, de fois à autre, c'est un effet du conseil et de la miséricorde de Dieu sur votre âme. Lorsque vous vous occupiez des choses du monde, vous y pensiez lorsque vous vouliez, et l'usage de votre esprit était entre vos mains. Mais maintenant que votre dessein est de l'employer à penser à Dieu, vous éprouvez sensiblement que vous ne le pouvez faire que par sa grâce. Comprenez donc que toutes les bonnes pensées que vous avez, jusques aux moindres, sont autant de faveurs et de dons gratuits de la pure miséricorde de Dieu. Il importe que vous le sachiez et que vous le sentiez bien, afin que vous en portiez une profonde reconnaissance en votre âme, et c'est pour cela que, quand vous prenez du temps pour penser à lui, il permet que votre esprit s'occupe à mille autres choses, et qu'au contraire, lorsque votre dessein n'est pas de vous y appliquer, il vous en vienne des pensées puissantes et

efficaces. C'est, dis-je, pour vous faire toucher au doigt, que les pensées de Dieu viennent de la grâce de Dieu et non de l'industrie de l'homme. Ne laissez pas, néanmoins, de vous présenter à lui aux temps qui vous sont prescrits pour la prière, n'y manquez pas d'une seule minute ; et, s'il lui plaît de vous donner quelque chose, vous le recevrez humblement, sinon vous lui offrirez votre pauvreté et, en cela même, vous ne perdrez pas votre temps.

Encore ce trait pour faire juger combien ce Père était un esprit solide, se défiant, dans la direction des âmes, des voies singulières. J'en tire la preuve d'un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Honoré, où il examine en détail les effets extraordinaires, qui étaient racontés de la sœur Marguerite du Saint-Sacrement, fameuse carmélite de Beaune, dans un livre de ses merveilles, écrit de la main des religieuses de son couvent. Il leur recommande d'abord, en qualité de leur Supérieur, de ne communiquer ce livre à personne ; ni au dehors, où il pourrait causer du scandale, en exposant au public des choses si incroyables ; ni au dedans, où il pourrait inspirer à leurs sœurs un désir très pernicieux d'aspirer à pareils états, qui sont du moins équivoques, et où ce serait s'abuser que de prendre tout ce qui arrive de singulier pour une opération divine plutôt que pour un effet de la seule imagination. Entrant ensuite dans le détail, il observe ce qui lui a déplu davantage dans ces merveilles, comme certains effets extraordinaires dont on ne voit aucune utilité : au lieu que la main de Dieu se marque toujours au coin de quelque chose d'utile. Il dit, au sujet de ce qu'on raconte de l'état d'enfance de sœur Marguerite, qui allait, à ce qu'on prétend, jusqu'à ne savoir discerner l'eau d'avec le feu, ni une pierre d'avec du pain, qu'il a vu de ses propres yeux que ce trait n'est pas véritable ; qu'après tout, ce n'est pas là cette sorte d'enfance que JÉSUS-CHRIST désire de nous, en la personne de Nicodème, qu'au contraire, saint Paul nous la défend de sa part : *Nolite pueris effici sensibus,*

malitiâ autem parvuli estote, et conclut qu'il y a dans ces démonstrations singulières plus d'amusement que de solidité, pour ne rien dire de pis. Au sujet de certains goûts délicieux et sensibles, qu'éprouvait souvent cette sainte fille, il remarque encore que ce n'est pas la voie de Dieu de conduire lès hommes à lui par les plaisirs et les attraits des sens, dont tout l'Evangile tend à nous interdire l'usage. Il blâme aussi les louanges excessives qu'elle rapporte que Jésus-Christ lui donnait, comme quand il lui fut dit : que tout ce qu'elle bénirait sur la terre serait béni dans le ciel, soutenant que l'humilité et la modestie devraient la porter à dissimuler ces faveurs, quand elles seraient véritables, à moins que d'être forcée de les rapporter, et qu'encore alors on devrait le faire avec une certaine confusion qui se fît sentir. Il fait remarquer que le goût, que nous avons naturellement pour le merveilleux, nous le fait croire aisément ; mais que celui que Dieu opère, ayant toujours pour fin quelque utilité et de nous faire tourner les yeux vers lui, il se trouve que le fruit unique, qui résulte de celui-ci, est de faire admirer la personne ; qu'elle peut être dans la voie de Dieu, sans que tout ce qu'elle fait ou dit vienne de Dieu ; qu'il ne sert de rien de dire qu'on lit des choses aussi merveilleuses dans les vies de certaines saintes, parce que outre que ces vies ne sont pas toujours exemptes de fables ou des effets d'une crédulité trop légère, ce n'est pas par là que ces personnes sont saintes, mais par leurs vertus. Enfin ce qu'il dit, et que je ne fais qu'abréger, me paraît un juste traité contre les visions suspectes et les pieuses illusions des dévots mystiques ; et il m'a semblé à propos de faire observer, par ce trait, que nos anciens Pères, que ceux qui ne les connaissent pas traitent de gens fort mystagogiques, tenaient pour les routes sûres et battues, et le P. Gibieuf déclare spécialement de M. de Bérulle, dans cet écrit, qu'il s'est trouvé souvent dans de grandes inquiétudes au sujet de

quelques personnes qui étaient dans ces états extraordinaires ; qu'il tâchait alors de les en retirer, autant qu'il était en lui, et qu'il priait beaucoup pour elles, craignant les illusions du démon. Cet écrit du P. Gibieuf est de l'an 1645, du vivant de sœur Marguerite, qui n'est morte que trois ans après, et sa vie a été depuis donnée au public en 1655, par le P. Amelote.

Après la mort de M. de Bérulle, il devint le directeur de Madame la marquise de Maignelay, si recommandable par la profusion de ses charités (1), et le fut aussi du maréchal d'Ornano, gouverneur de Monsieur, pendant sa prison de Vincennes, où il mourut en 1626.

Le caractère propre de la dévotion du P. Gibieuf était un amour tendre pour la personne adorable de Jésus-Christ, et un grand zèle pour l'honneur de son sacerdoce, qu'il voyait avec une extrême douleur avili par les mœurs si peu convenables de tant de prêtres (2). Pendant les six ans qu'il fut supérieur à Saint-Magloire, on ouvrit, pour la première fois, les exercices du séminaire (3). Ce fut pour lui un grand sujet de consolation d'avoir matière à exercer son zèle, en y formant de bons ecclésiastiques (4). Son exemple était pour eux une instruction continuelle et bien efficace. Rien n'était plus propre à leur inspirer un grand respect pour les saints Mystères que de le voir au saint autel avec une ferveur qui lui faisait couler les larmes des yeux comme malgré lui, et, au sortir, pendant son action de grâces, si profondément recueilli et comme en extase. Il lui convenait bien encore de leur prêcher la fuite des honneurs et l'éloignement des dignités de l'Église, après qu'il était notoire qu'il n'avait tenu qu'à lui d'être évêque, et qu'il avait sûrement refusé l'évêché de Nantes (5).

(1) *Défenses de la reine-mère*, p. 93.

(2) Cloyseault, *Vie du P. Gibieuf*.

(3) *Registres du Conseil*.

(4) Cloyseault, *Vie de Gibieuf*.

(5) Senault, et *Actes de l'assemblée de 1666*, session 12e.

Il leur inspirait surtout un grand amour de la Sainte Ecriture, qui faisait ses chastes délices (1). Il avait une très petite Bible en un seul tome, enfermée dans un sac fort propre, qu'il portait toujours sur lui par respect. Souvent il la mettait sur son cœur ; il la lisait régulièrement deux fois par jour, en esprit d'oraison, et la baisait après sa lecture, en disant comme à la messe : *Hæc sunt verba sancta.* Il témoigna plusieurs fois qu'il souhaitait d'être enterré avec elle, comme faisaient les premiers chrétiens, ce qui néanmoins ne s'exécuta pas, parce qu'à sa mort quelques-uns de ses confrères voulurent la garder, comme une relique.

En 1648, son âge et ses infirmités ne lui permettant plus d'instruire de vive voix ses chères filles, les Carmélites, il se mit à composer pour elles un traité de la vie parfaite, à laquelle leur vocation les engage (2). Il y avait déjà quelques années que ses austérités et ses fatigues, plus encore que le poids des années, l'avaient réduit à être perclus de l'usage de tous ses membres, *ayant*, dit un auteur (3), *perdu la vue, ne pouvant écrire que par une main étrangère, ayant des pieds sans pouvoir marcher.* Mais, quant à ce qu'il ajoute que son esprit se sentait de cet affaiblissement de ses membres, il est hautement démenti par ce livre, sur lequel la mort le surprit, à Saint-Magloire, le 6 juin 1650 (4). Car c'est un ouvrage lumineux, solide, où l'on reconnait tout le bon sens de son auteur. Il y prémunit ces filles (5)

(1) Cloyseault, *Vie du P. Gibieuf.*

(2) *Catéchèse de la manière de vie parfaite*, épître dédicatoire.

(3) C'est le Père Morin qui parle ainsi, page 67, dans son libelle contre le P. Bourgoing, pour le blâmer de ce qu'il avait fait nommer pour son assistant, en 1644, le P. Gibieuf, tout infirme de corps, et quasi imbécile d'esprit, comme il lui plaît de supposer que ce Père était. Son écrit sur la vie de sœur Marguerite, et la lettre à un de ses pénitents en 1644, que j'ai rapportés, sont de nouvelles preuves du contraire.

(4) *Ancien Nécrologe.*

(5) Après sa mort, les Carmélites du grand couvent de Paris recueillirent divers mémoires contenant plusieurs traits édifiants de sa vie, qu'elles voulaient faire. Mais, en passant de main en main, ils se sont perdus. (Cloyseault, *Ibid.*)

contre une fausse spiritualité, qui leur ferait regarder la tiédeur et les faiblesses comme une voie pour arriver à la perfection. Il parut après sa mort sous ce titre :

Catéchèse de la manière de vie parfaite, à laquelle les chrétiens sont appelés, et ensuite les personnes consacrées à Dieu par les vœux de la religion. Aux Carmélites de France. Paris, chez Vitré, 1653, in-12.

XXXI.— Le Père Guillaume Chalmers, ou Camerarius

Entré en 1627, sorti en 1636.

Je ne connais guère ce Père que par sept ou huit ouvrages qu'il a donnés. Il était de la ville d'Aberdeen, au royaume d'Ecosse (1), fut reçu à la maison de Paris, étant déjà prêtre, le 27 janvier 1627, et son vrai nom était Guillaume Chalmers, qu'il a latinisé par celui de Camerarius, sous lequel seul il est connu des savants.

Au bout d'un an, il fut envoyé professer la philosophie à Angers (2), et y fit deux cours, pendant lesquels il fit ces deux ouvrages :

Gulielmi Camerarii, Scoti, Congreg. Orat. D. J. presbyteri, selectæ disputationes philosophicæ in tres partes distributæ. Pars prima præcipuas disputationes logicæ et moralis philosophicæ complectens. Parisiis apud Carolum Chapelain, 1600 in fol. En trois parties, reliées en un seul volume.

Il dédie la 1re partie au Pape Urbain VIII, et la 2e à son neveu, le cardinal Barberin, en reconnaissance des bontés dont ils l'ont honoré à Rome, pendant qu'il y faisait ses études au collège des Ecossais, dont ce Pape et son neveu après lui étaient protecteurs (3) ; et la 3e à M. de Marillac, le garde des sceaux, comme à notre bon et intime ami.

Les questions philosophiques qu'il traite ici, et le plus souvent selon les notions du *Docteur subtil*, moins cependant, dit-il, par un effet de la prévention en faveur d'un compatriote qu'entraîné par la lumière de ses raisons, sont, sur la logique, tout le fatras ordinaire de l'universel *a*

(1) *Ancien Catalogue.*

(2) Camerarius, *Introductio in logicam.*

(3) Idem, *Epit. dedic.*

parte rei, des catégories, des relations, des propositions sur le futur contingent, etc., et voilà ce qu'il appelle les questions choisies.

Sur la morale, qu'il touche succinctement, il agite, question quatrième, en quoi consiste la liberté ; et, après l'avoir divisée en liberté défectible et non défectible, il conclut que la liberté véritable et proprement dite ne doit point renfermer de défectibilité dans son essence, mais consister dans l'indifférence à l'égard de plusieurs objets, non à l'égard de chacun en particulier, *servato ordine finis*, ce qu'il prouve par Catharin et saint Thomas.

Ses prétendues questions choisies sur la physique et sur la métaphysique, qui font les deux dernières parties du livre, ne sont pas d'un goût plus exquis, et se sentent de la mauvaise philosophie de ce temps-là. Il finit par soumettre son livre aux pieds et au jugement du Pape, selon la formule d'alors.

Gulielmi Camerarii Scoti, Congregationis Oratorii D. JESU *presbyteri, et in celebri Andium Universitate philosophicæ professoris, ad universam Aristotetis logicam introductio, in secundâ hâc editione multo quam ante auctior et castigatior.* Andegavi, apud Antonium Hernault, 1632, in-8°.

C'est ici une deuxième édition. Je ne sais pas la date de la première. Il est concis et clair dans son style, autant que son sujet le comporte. Il le dédie à Monseigneur l'évêque d'Angers, Claude du Rueil, se louant fort des amitiés qu'il en a reçues pendant les quatre ans qu'il vient de passer à Angers, séjour aimable, qu'il quitte à regret.

C'était pour aller faire une leçon de théologie à Saumur, d'où il donna au public le recueil suivant :

Sanctorum patrum Augustini, Fulgentii et Anselmi monimenta theologis et concionatoribus utilissima; nunc primum ex vetustis manuscriptis eruta, et annotationibus illustrata ; studio et operâ R. P. Gulielmi Camerarii, Scoti, congregationis Oratorii D. JESU *presbyteri, et sacræ theologiæ profes-*

soris. Parisiis, apud Fiacrium Dehors, 1634, in-12, près de 200 pages.

Ces ouvrages sont : 1° la réponse de saint Fulgence à Scarilla *De fide incarnationis filii Dei*, trouvée dans un ancien mss. de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Serge d'Angers.

2° Une lettre de saint Anselme à Bernard, prieur, et aux religieux du monastère de Saint-Alban, tirée de la même source.

3° Un traité de ce même saint : *De custodia interioris hominis*, transcrit sur un mss. du chapitre de Saint-Maurice d'Angers, dans lequel se trouvaient aussi quelques ouvrages d'Etienne, archevêque de Cantorbéry, cardinal du titre de Saint-Chrysogone, et de Maurice, évêque de Paris, qu'en reconnaissance de la manière gracieuse, dont ils lui ont été communiqués par les chanoines de cette église, il allait bientôt leur dédier, s'il n'eût été empêché par son départ de Saumur, pour aller demeurer auprès de Mgr l'évêque de Saint-Malo, dès l'année suivante.

4° Enfin, cinq petits traités, ou homélies, qu'il croit être toutes de saint Augustin. Un intitulé *De septem vitiis et septem donis Spiritûs Sancti* ; une autre sur ces paroles de l'Evangile : *Si vos cum sitis mali, nostis bona* ; un 3e, qui est une courte explication du symbole et deux homélies sur le premier jour de janvier ; le tout accompagné de petites notes marginales et d'autres plus longues, tant de lui, que de M. Menars Maire, d'Angers, qui lui a communiqué le mss, d'où il a tiré ces dernières pièces, dont aucune de ce recueil n'avait point jusqu'alors été imprimée.

Dans ses *Selectæ disputationes philosophicæ* (1), ce Père avait parlé en faveur de la prémotion physique et contre la science moyenne. Comme ce livre parut en même temps que celui du P. Gibieuf, le P. Annat, piqué de l'un et de l'autre, n'en voulut pas faire à deux fois, ni séparer dans

(1) Deuxième partie, question 9e.

sa dissertation critique, sous le nom d'Eugenius Philadelphus, deux confrères unis dans la défense d'une même cause.

Théophile Reynaud en usa de même, avec cette différence qu'il n'attaqua ce Père que par des injures, et le P. Annat, par des sophismes. J'observe, en passant, que je trouve en propres termes dans celui-ci le fameux argument contre la grâce efficace, tiré du Concile de Trente, dont le feu P. Le Porcq faisait son cheval de bataille, et qu'il regardait si fort comme indissoluble, qu'il l'appelait : *argumentum Achillæum* (1).

Pour le P. Théophile, il traite notre Père Camerarius de philosophe de Bâle, de chétif auteur, dont il se ferait grand scrupule de perdre son temps à lire les livres, et d'apostat d'un ordre religieux, d'où, comme un autre Judas, il s'échappa, un jour de jeudi saint, par une porte de derrière, pour passer dans un autre état, *ad aliena castra et ad pultes Scoticas*, par où peut-être il veut désigner le collège des Ecossais, où ce Père avoue qu'il a étudié. Quoi qu'il en soit, outré de douleur de ces deux attaques, voici la réponse qu'il y opposa :

Antiquitatis de novitate victoria, sive justa deffensio præmotionis physicæ contra impetitiones pseudo Eugenii Philadelphi Romani, per R. P. Guill. Camerarium, Scotum, Congreg. Orat. JESU-CHRISTI *presbyterum, sacræ theologiæ professorem.* Fastemburgi (2), apud Petrum Baretium et Joannem Altemium, 1634, in-4°.

L'ouvrage est dédié au P. Nicolas Ricard, ou Richard, fameux jacobin d'alors, maître du sacré palais, que l'on appelait dans Rome par excellence *il padre monstro*, comme étant un prodige de science.

Ensuite l'auteur se plaint de la manière indigne et scan-

(1) On le trouvera dans l'édition des œuvres du P. Annat, Paris, Cramoisy, en trois tomes in-4°. *Appendix ad Camerarium* t. I., p. 806.

(2) Ni Baudrand, ni bien d'autres dictionnaires géographiques ne font mention de ce lieu.

daleuse pour les fidèles, dont ces deux Jésuites osent traiter deux de leurs confrères dans le sacerdoce de Jésus-Christ, les traduire pour calvinistes, et ne cesser de crier contre eux à l'erreur et à l'hérésie. Encore passe si c'était une équipée d'un particulier sans aveu : mais un provincial de la Société et deux de ses théologiens ayant approuvé l'ouvrage de Théophile, le coup part de la Société toute entière. « Cependant, dit-il, ils s'escrimeront tant qu'il leur plaira, nous, Pères de l'Oratoire, leur dirons avec saint Paul, pour toute réponse : *Nos talem consuetudinem non habemus, neque Ecclesia Dei* ; et, avec saint Jérôme, dans son dialogue contre les Lucifériens : *Servamus quantum possumus, patienter et leniter, charitatem animi, collegii honorem, vinculum fidei, concordiam sacerdotii*, ayant appris d'un apôtre que la vraie science et la vraie sagesse est celle qui est amie de la paix modérée, équitable, susceptible de tout bien et pleine de miséricorde, et non pas celle qu'il appelle terrestre, animale et diabolique. »

Au reproche, si souvent répété par les deux Jésuites, que notre doctrine sur la grâce et la liberté approche plus que la leur du dogme des calvinistes, il leur répond : *Eh bien ! soit, que vous vous éloigniez plus que nous de l'opinion de Calvin, vous n'avez rien pour cela au-dessus de nous. Car prétendant, de notre côté, que vous approchez de bien près de l'opinion de Pélage, nous sommes à deux de jeu, et nous vous tenons à notre tour en échec, jusqu'à ce qu'un juge supérieur décide.*

Poussant ensuite sa pointe plus loin, non content d'établir à fond son système de la prémotion physique par les raisonnements ordinaires et par les autorités d'un bon nombre de scolastiques même Jésuites, il attaque de front la science moyenne, qu'il fait descendre des Pélagiens et remonter même jusqu'aux Ariens, comme il tâche de le prouver par un long texte, qu'il cite, du Concile d'Ephèse.

Il renvoie le P. Annat à la réponse que le P. Gibieuf pré-

parait pour leur commune défense, mais qu'il arrêta ensuite, comme j'ai fait voir en son lieu.

Il se lave du reproche d'ingratitude que lui faisait ce Jésuite, de s'élever contre une doctrine qu'il avait autrefois sucée dans le collège des Ecossais, dirigé par ces Pères, et de maltraiter la Société qui l'avait nourri et élevé dans cette maison; et il répond qu'il est vrai qu'il a étudié sous eux, et même sans eux, dans ce collège romain, avant qu'il leur fut confié par Paul V, aux instances et par les soins d'un de ses frères, qui était bien venu auprès d'Urbain VIII, alors cardinal protecteur d'Ecosse; mais qu'il n'a pas cru devoir suivre les sentiments qu'il y avait appris, et que si c'en est assez pour mériter les reproches, qu'il lui fait, d'avoir donné des coups de pied à la Société, sa maitresse, *impregisse calces*, la Société mérite elle-même un pareil blâme envers les Dominicains et la Sorbonne, ses premiers maitres, dont néanmoins elle combat avec tant d'animosité la doctrine.

D'ailleurs, il a nommé plus d'une fois les Jésuites un corps de gens doctes et pieux. Il persiste encore dans le même aveu: mais son estime n'ira jamais jusqu'à les croire infaillibles, ou à n'oser s'écarter de leurs opinions en toute sûreté de conscience; et des sentiments, si mesurés et si raisonnables, ne méritaient pas que son adversaire le traitât d'homme pire que Calvin, comme il a fait dans un endroit que le P. Chalmers en cite. *Est-ce donc là*, se récrie-t-il, *cette douceur et cette modération chrétienne, dont des chrétiens et des prêtres doivent assaisonner leurs disputes? Quoi donc! je suis assez malheureux pour tenir des dogmes qui surpassent en impiété ceux de Calvin même, moi qui, pour fuir le calvinisme, ai quitté tout ce que j'ai dans le monde, pays, famille, biens, maison, et à qui la foi catholique est, grâces à Dieu, plus précieuse que la vie même? Il m'est encore revenu que quelques-uns de vos Pères disent qu'ils ont ordre de leur provincial de faire des informations sur ma vie, et qu'ils publient que je ne m'accorde pas avec les*

supérieurs de mon corps. Ma réponse à tout cela, c'est que, quoiqu'il en coute à la nature, je vous le pardonne, parce que, étant chrétien, il ne m'est pas permis de vous traiter d'autre sorte, et que je prie Dieu que vous soyiez de vrais religieux de la Compagnie de JÉSUS, *autant de nom que d'effet; que vos œuvres ne démentent pas votre profession, et qu'il paraisse par vos démarches que vous êtes les compagnons d'un Dieu humble et doux, et que vous marchez sur ses traces.*

Parmi les auteurs prédéterminants qu'il cite, il met entre autres un de nos Pères, qui venait de mourir, nommé *Samuel-Nicolas Branché*, qu'il dit avoir été un très bel esprit, et dont les écrits sur cette matière seront donnés incessamment au public. Je trouve, en effet, sur nos livres un de nos Pères de ce nom, natif de Sens, reçu à Paris en 1625 et mort à Angers, enseignant la philosophie au mois de mai 1633, mais je n'ai encore vu nulle part aucune trace d'écrits imprimés ou mss de sa façon.

Sur la fin de 1635 (1), le P. Camérarius quitta la théologie de Saumur, et fut, avec l'agrément et de l'aveu de nos Pères, demeurer à Saint-Malo, pour être auprès du P. de Sancy, qui l'aimait, et travailler sous lui dans son diocèse, ne pouvant peut-être plus le faire utilement dans nos maisons, à cause du bruit qu'il est à présumer que fit son apologie, toute modérée qu'elle parait. Ce qu'il y a de bien sûr, c'est que c'est ici l'époque de sa sortie de la Congrégation, ne se disant plus des nôtres dans aucun des livres qu'il a fait imprimer depuis, lui qui n'y avait jamais manqué jusque-là. Voici la suite de ses ouvrages :

Dissertatio theologica : An confessarius absolvere possit catholicum piè viventem, ita sensibus destitutum ut nullum dare possit contritionis vel pœnitentiæ signum? Authore Gulielmo Camerario, Scoto, Fintræo, in sacra theologia professore emerito, juris canonice Doctore, etc. Brixiæ Cataco-

(1) *Reg. du Conseil.*

rum, ex officinâ Caroli Pinsæ, 1638 (1), in-24, de 58 pages.

Un prêtre, qu'il ne nomme pas, ayant donné l'absolution en pareil cas, plusieurs y avaient trouvé à redire, et il courut même des écrits dans le public pour condamner la conduite qu'il avait tenue. Or son dessein est ici de la justifier. Il s'appuie d'abord sur les raisonnements ordinaires, tirés de saint Augustin dans son traité *De adulterinis conjugiis*. Il y ajoute l'autorité d'un rituel romain, imprimé à Venise en 1560, fol. 72, et les statuts synodaux de Limoges, de Raymond de la Martonye, en 1619, qui décident nettement tout comme lui. Il répond à la grande objection de la nécessité d'une matière pour la validité d'un sacrement, que la bonne vie, telle que le cas la suppose, est une matière moins équivoque que les signes sur lesquels chacun convient qu'on peut absoudre à la mort.

Il dédie ce petit livre au cardinal de Richelieu en reconnaissance, lui dit-il, de son affection pour l'Oratoire, pour le P. de Condren et pour M. l'évêque de Saint-Malo, chez qui il était alors. C'est payer bien des dettes à peu de frais.

La Bibliothèque Mazarine en cite une édition de Paris de 1637, qui doit être la première. Ce catalogue rapporte aussi un autre ouvrage de ce Père que je n'ai pas encore vu. Il est ainsi annoncé :

Guillelmi Camerarii de animarum indivisibilitate. Paris, 1638, in-8°.

Gulielmi Camerarii Scoti, Fintræi, sacræ theologiæ doctoris, et professoris emeriti, etc. Disputationes theologicæ : 1° De discrimine peccati venialis et mortalis ; 2° De perfecta observatione legis divinæ ; 3° De perfectione bonorum operum baptisatorum sive renatorum, ubi de compossibilitate et incompossibilitate bonitatis et malitiæ in eodem actu ; 4° De bonitate denique actùs attritionis, oppositæ disputationibus

(1) Plusieurs auteurs brouillent cette date. Dupin dit tantôt 1648, d'autres fois 1650 ; le P. Bordes la met en 1658.

Roberti Baronis, ministri et professoris Neabredonensis de iisdem materiis. Parisiis, apud Dyonisium de la Houssaye, 1639, in-8°.

C'est un petit ouvrage de controverse, qui n'a que 150 pages, où il se propose de réfuter quelques dissertations d'un ministre de son pays. Il aurait pu le faire, il y a trois ans, sans les fréquents voyages que M. l'évêque de Saint-Malo, à qui il dédie l'ouvrage, sait bien qu'il a été obligé de faire en Bretagne, sans les études sérieuses et personnelles où il a été occupé, et les divers livres qu'il a donnés au public depuis ce temps-là.

Il se dit docteur dans cet ouvrage et dans les suivants, vraisemblablement de l'Université de Nantes, ou d'Angers, où, depuis sa sortie de l'Oratoire, il est à croire qu'il fut prendre ce grade, pour se donner du relief dans l'exercice des fonctions où le Père de Sancy pourrait l'employer dans son diocèse.

Dissertatio theologica de electione angelorum et hominum ad gloriam, et de exclusione eorumdem ab eadem. Authore Guillielmo Camerario, Scoto, Fintræo, sacræ theologiæ ac juris canonici doctore. Rhedonis, apud Joannem Durandum, 1641, in-12, p. 200.

Après avoir balancé les diverses opinions des théologiens sur ce point, il s'y détermine à tenir la prédestination gratuite, mais seulement à l'égard d'un certain nombre d'âmes d'élite, la Sainte Vierge, saint Paul, etc., et après la prévision des mérites, pour le commun des élus. Il a pour garants de ce parti mitoyen divers théologiens, qu'il cite, Ockam, Catharin, Lessius, etc., et il croit mieux concilier par là les textes, qui semblent se contredire sur cette matière dans l'Ecriture.

Scoticanæ Ecclesiæ infantia, virilis ætas, senectus. Opera et studio Gulielmi Camerarii, Fintræi, Scoti, sacræ theologiæ doctoris, etc. Parisiis, apud Carolum Rouillard, 1643, in-4°, environ 50 pages.

A l'exemple de David Camerarius, son frère, qui, en 1631, a donné, in-4°, l'histoire civile de son pays, *De Scotorum fortitudine, doctrina et pietate*, il donne un abrégé de son histoire ecclésiastique. Mais il la commence par des fables telles que le voyage de saint Pierre et de saint Paul pour aller convertir l'Ecosse. Il cite, à la fin, un mss de son frère, contenant la vie des évêques de Saint-André, qu'il espère de faire bientôt imprimer, en y joignant les vies des prieurs de cette église, de sa façon. Mais je n'ai pas vu ce dernier ouvrage, et je perds ici de vue l'auteur, que Dupin (1) assure avoir fleuri jusque vers l'an 1660; et le Père Bougerel (2), n'être mort qu'en 1678, sans que je sache sur quoi ils se sont appuyés.

(1) *Table des auteurs*, p. 2061.
(2) *Mém. mss.*

XXXII. — Le Père Antoine Perrin

Entré en 1625, mort en 1652.

Sans un trait ou deux à ajouter à la vie de ce Père, je n'aurais point du tout touché à celle que le P. Cloyseault nous en a laissée, qui me paraît assez intéressante, à laquelle aussi je renvoie, ne me proposant que de l'abréger (4).

Il était fils d'un conseiller du roi référendaire aux chancelleries de Provence, et naquit à Aix le 19 avril 1601, avec de si heureuses dispositions pour les sciences que, dès l'âge de seize ans, il fut reçu docteur en droit et peu après avocat, plaidant avec un succès et une réputation fort brillante. Il songea d'abord, par principes de religion, à enfouir ses talents dans le fond d'un cloître. Ses parents, qui s'en aperçurent, crurent l'arrêter en le mariant à vingt ans ; mais il leur échappa quelque temps après, car, ayant perdu sa femme au bout de trois ans, et devenu par là son maître, il reprit ses premiers desseins de retraite, s'alla présenter à l'Oratoire d'Aix, et, après quelques mois d'épreuves, par lesquelles le P. de Rez crut devoir le faire passer, de peur que sa vocation n'eût d'autre motif que le regret de la perte qu'il avait faite et ne fût l'effet d'une dévotion passagère, il fut admis parmi nous, le 1er septembre de l'an 1625.

Avec de si heureuses avances pour la piété et les lettres, et eu égard aux nouveaux progrès qu'il y fit dans cette sainte maison, on crut pouvoir passer avec lui par-dessus les règles communes, et on le fit prêtre au bout de l'année suivante, le 12 septembre 1626.

(1) Cloyseault, [T. II., p. 55].

M. de Bérulle ayant appris l'excellente acquisition faite en la personne du P. Perrin, souhaita le voir, le fit venir à Paris, et l'envoya, selon son désir, se perfectionner dans l'étude des sciences ecclésiastiques, à l'Université de Louvain, où, sous la conduite du P. Bourgoing, l'archevêque de Malines (1) venait d'établir une maison de l'Oratoire.

Il en revint plus savant, non de cette science qui enfle, mais de celle qui, en rendant l'homme plus humble, le fait agir avec plus d'amour pour Dieu. Avec ces dispositions, M. de Bérulle, alors cardinal, le jugea très propre à former à la Congrégation de véritables enfants, moins soigneux, selon notre bulle d'institution, d'apprendre que de faire un bon usage de ce qu'ils savent, et l'envoya à Orléans (1629), voulant, en attendant mieux, faire de cette maison une espèce d'institution pour y élever une partie de nos confrères. La veille de son départ, comme le P. Perrin fut pour prendre la bénédiction de notre Très Honoré Père, et qu'il se défendait d'accepter la charge de directeur, dont son humilité le faisait juger incapable, il rapporte dans un mémoire qu'on a de lui (2), que M. de Bérulle lui dit, pour l'encourager, qu'à la vérité il n'était rien de son propre fonds, qu'il était pétri, comme tous les autres hommes, de cette boue que Dieu créa dans le commencement, stérile et infructueuse par elle-même, *inanis et vacua,* mais qui produisit toute sorte d'herbes et de fruits au seul mot par lequel Dieu ordonna de le faire, *germinet terra herbam virentem ;* qu'ainsi nous, ayant été formés de la terre, nous nous ressentions tous de notre origine par notre inutilité naturelle à tout bien, mais que, quand il lui plaisait de nous appliquer et nous mettre en œuvre, comme il le faisait à son égard en cette occasion, il nous faisait porter tous les fruits qu'il attendait de nous.

Le P. Perrin, soutenu par des motifs si consolants et si

(1) Jacques Boonen.

(2) *Mém. mss* donné en 1643.

purs, se retrancha à lui demander quelle conduite il lui convenait de tenir avec nos confrères, et quelles maximes il souhaitait qu'il leur inspirât principalement; et M. de Bérulle lui répondit qu'il devait y avoir cette différence entre les religieux et nous, que ceux-là étaient des victimes consacrées à Dieu par la mortification des sens, et que nous devions l'être par nos travaux et par l'exercice du ministère, et que, pour tout dire en un mot, les sujets de la Congrégation devaient être dans les mêmes dispositions que la Sainte Vierge après l'ascension de son Fils, c'est-à-dire dans un double regard, qui, comme elle, nous devait continuellement occuper: un regard d'adoration, de désir, d'amour et d'union vers Jésus-Christ dans le ciel; et un regard d'affection, de secours, de zèle, d'application vers l'Eglise qu'il avait laissée sur la terre, qu'à l'imitation de sa sainte Mère, nous ne devions cesser d'assister de nos prières et de nos conseils, et que tel devait être l'esprit qu'il fallait inspirer aux nôtres.

Le P. Perrin y fut fort fidèle, et on put juger à quel point de perfection un prêtre plein de cet esprit est capable de s'élever et de porter les autres. L'exemple et les maximes du P. Michel Lefèvre, habitant de cette maison, firent en lui une nouvelle impression de ferveur (1). Il prit de ce saint prêtre un tel goût pour la lecture de saint Paul et un si grand amour pour la pénitence que, après saint Chrysostome, personne ne posséda et ne goûta peut-être jamais plus que le P. Perrin les écrits de ce saint apôtre, et qu'il aurait pu aussi le disputer aux anciens anachorètes en fait de mortifications et d'austérités.

Les Pères de Provence, bien informés de tout le bien qu'il faisait, demandèrent avec tant d'instances qu'on le leur rendit, qu'il fallut le leur accorder.

Pendant qu'il était à Aix, directeur de l'Institution, il lui vint une loupe d'une grosseur énorme au genou. Après

(1) Cloyseault, *Vie de Perrin.*

avoir conféré avec les médecins sur son mal, quoique on ne lui eût dissimulé ni les douleurs, ni le danger de l'opération, s'il avait le courage de s'y résoudre, il prit le parti de se la faire couper; commença par faire une confession générale, mit ordre à toutes ses affaires comme un homme qui se disposait à la mort, dit la sainte messe, y reçut Notre-Seigneur en viatique, et d'abord après son action de grâces, s'alla mettre au lit, prit son crucifix à la main, et avertit le chirurgien d'opérer. Ce fut un spectacle bien édifiant, tandis que l'on coupait ses chairs avec le rasoir, et que son sang coulait de tous côtés, de l'entendre s'écrier d'une voix ferme et touchante : *O! que je m'estimerais heureux si j'en souffrais autant et mille fois davantage, pour la confession de la foi; mais, puisque je ne mérite pas ce bonheur, faites, mon Dieu, que je souffre du moins ceci pour l'amour de vous.*

L'opération réussit fort heureusement. Après son rétablissement, il fut fait, en 1641 (1), supérieur de Grasse, et, peu après, de la maison d'Aix, nos Pères ayant jugé cette institution un théâtre plus propre à développer et exercer ses talents. Sa résistance à accepter cet emploi fit bien voir qu'il n'en pensait pas de même. Mais il eut beau représenter que, n'ayant guère plus de quarante ans, ce serait une chose fort indécente pour lui que d'être à la tête d'une communauté composée de tant de vieillards vénérables par leur âge et par leur vertu; que des qualités requises pour cet emploi, il ne s'en connaissait aucune, et qu'il n'était pas assez humble pour porter la confusion journalière de se voir commander à des personnes, dont il ne mériterait pas d'être le serviteur. Le P. Bourgoing, qui l'avait connu à Louvain, n'en fut que plus ferme à lui imposer la conduite de cette maison, où je le trouve supérieur sur les listes des députations, en 1644 et 1648.

Ce choix ne fut pas d'abord approuvé de quelques personnes, mais elles furent bientôt détrompées, en voyant sa

(1) *Rég. du conseil* du 18 août 1641.

manière de gouverner. Ce fut une maxime inviolable pour lui de faire toujours le premier ce que son devoir l'obligeait d'exiger des autres; et il disait quelquefois agréablement qu'un grand avantage qu'il trouvait dans la supériorité, était de se voir dans une espèce de nécessité d'être homme de bien, pour être à ses inférieurs un sujet d'édification, et dans une obligation plus étroite de pratiquer toutes les vertus, pour être en état de donner aux autres toute sorte de bons exemples.

Il s'appliquait beaucoup à la mortification de ses sens et à l'abnégation intérieure, se privant de toutes les douceurs et les consolations qui ne lui étaient pas absolument nécessaires, ce qui, sans paraître beaucoup au dehors, était devant Dieu la matière d'un continuel sacrifice et un grand sujet de mérite. Venu à Paris, en 1644, à une de nos assemblées, il s'en retourna, comme il avait déjà fait à son premier voyage, sans se donner la satisfaction d'en voir les beautés, curiosité si naturelle en un étranger, et d'autant plus vive qu'on est des provinces les plus éloignées. Et quand, de retour à Aix, quelques personnes de ses amis se mirent à lui en faire des reproches, il leur répondit : *Dans l'état que nous avons embrassé, nous n'avons presque rien de rude et de pénible à souffrir. Nous sommes bien chauffés, bien vêtus et bien nourris. Comment donc nous sauverons-nous, si nous ne pratiquons volontairement quelques mortifications intérieures, en nous privant de ces curiosités inutiles ?*

Cet homme, si dur envers lui, était cependant d'une douceur charmante, d'un facile accès, et toujours prêt à rendre service aux autres de la meilleure grâce du monde. Plein d'attention et de charité envers les malades de la maison, de condescendance à l'égard des faibles, les reprenant selon son devoir lorsqu'ils s'écartaient de l'ordre, mais avec bonté et d'une façon si honnête et en même temps si efficace qu'il était comme impossible de lui résister, et par les égards qu'il avait pour eux, s'attirant le respect et la confiance de tout le monde.

Il trouva la maison chargée de douze mille livres de dettes, somme excessive vu la modicité de ses revenus. Il vint à bout de les acquitter. Le bâtiment de la nouvelle église, faute de fonds, était resté imparfait. Il puisa dans la bourse de ses parents et des amis de la maison, et par les aumônes qu'il recueillit de diverses personnes, surtout du grand prieur de Fourbin, dont il était allié, il eut l'honneur et la consolation de mettre la dernière main à cette église, une des plus régulières et des plus complètes que nous ayons dans l'Oratoire. La bénédiction en fut faite par l'évêque de Senez, le 8 septembre 1643.

Il étendit ensuite ses soins sur la bibliothèque et sur les archives de la maison. Il fournit l'une de quantité de bons livres qu'il fit acheter, et dont il donna quelques-uns ; il mit dans les autres de l'arrangement et de l'ordre parmi les titres et les papiers, assez confus jusque-là et comme entassés les uns sur les autres, au lieu qu'il les distingua et les sépara selon les différentes affaires, mettant à chacune des inscriptions et des étiquettes pour les trouver sans peine, au besoin. En un mot, c'était un esprit d'ordre et de règle, qui veillait à tout, et qui, pour remplir avec une exacte fidélité les devoirs d'un bon supérieur, savait s'abaisser aux derniers détails et ne jugeait rien au-dessous de lui.

C'est pour cela que, son temps fini, on le chargea encore du gouvernement de la maison naissante d'Avignon, qui, n'étant établie qu'en 1648, l'eut pour supérieur l'année suivante. Il s'y comporta comme à Aix (1) ; il y établit de plus, de concert avec les autres Pères de la maison, et nommément le saint Père Hugues Bouchard, ce qu'on appelait alors la confrérie de M. le baron de Renty, ou du Saint-Sacrement, parce qu'elle se faisait le jeudi de chaque semaine, et consistait en ce que les plus vertueux d'entre les ecclésiastiques et les bourgeois de la ville s'assemblaient

(1) Fardel, *Mém. mss.* N° 146.

ce jour-là chez nous, et que là, après que chacun avait proposé les différentes bonnes œuvres qui se présentaient à faire, comme un différend à vider, un procès à terminer à l'amiable, un pauvre à soulager, une fille à tirer du libertinage ou de l'occasion prochaine, on avisait, du conseil du supérieur qui présidait à cette assemblée, aux moyens de prudence et de charité propres à pourvoir à ces différents besoins, dont on rendait compte dans l'assemblée suivante. Ce qui mit le Père Perrin et nos autres Pères en très bonne odeur et en grande estime dans Avignon (1), en sorte que le cardinal Bichi, évêque de Carpentras, après quelques entretiens qu'il eut occasion d'avoir avec lui, lui rendit ce glorieux témoignage, qu'il le regardait comme une des meilleures têtes et une des plus fermes colonnes de l'Oratoire.

Sur la fin de 1651, le P. Bourgoing, qui avait la même idée de son mérite, l'engagea à visiter, en son nom et comme commis de lui, une partie de nos maisons. Je dis en son nom, parce que ce ne fut que trois ans après, à l'Assemblée d'Orléans en 1654, que la Congrégation se mit en possession de nommer elle-même ces visiteurs. A cette fonction déjà fort pénible pour une santé aussi délicate qu'était la sienne, s'en joignit une autre qui doubla sa course : ce fut de visiter aussi les monastères des Carmélites qui se trouveraient dans l'étendue de son district. Notre sixième assemblée, tenue à Saint-Magloire en 1648, venait de modifier un peu le rigoureux statut des deux premières, par lequel nous nous étions absolument, et sous peine d'exclusion, interdit tout exercice de la charge de visiteur de ces saintes filles ; au lieu que dans celle-ci (2), le P. Bourgoing était parvenu, non sans peine, à faire régler qu'on pouvait accepter ce soin, de son agrément, par simple commission et seulement pour un temps, ce qu'il regar-

(1) Cloyseault, *Vie de Perrin.*
(2) *Actes de la 6e assemblée, sess. 10.*

dait comme un heureux acheminement à nous rapprocher dans la suite tout-à-fait d'elles.

Le P. Perrin ne pouvait avec bienséance se refuser dans ces conjonctures à ce qu'on souhaitait de lui. Il entreprit donc la double visite, et partit au fort de l'hiver pour se rendre dans les maisons de l'Oratoire et des Carmélites de la comté et du duché de Bourgogne. La rigueur du froid qu'il endura sur la route, lui causa une fluxion sur l'épaule qui le rendit presque paralytique. Malgré l'avis des médécins, son zèle et son courage lui firent parcourir la Franche-Comté, où il visita quatre maisons de l'Oratoire et cinq monastères des Carmélites, nonobstant les vives douleurs que la fluxion lui causait.

Il arriva à Dijon, le 22 mars. A peine fut-il descendu de cheval, qu'il tomba dans une paralysie universelle de tout son corps. Au bout de deux jours la fièvre s'y mit, la moitié de son corps enfla, ses jambes crevèrent et se gangrenèrent. Job sur son fumier n'était pas un objet plus digne de compassion. Cependant il ne lui échappa jamais un mot de plainte ou d'impatience, Il reçut les derniers sacrements avec de grands sentiments de religion. Il se fit lire la Passion de Notre-Seigneur, faisant des réflexions affectives sur les paroles qu'il prononça sur la croix ; conserva sa raison et une entière liberté d'esprit jusqu'à une demi-heure avant sa mort, fit des actes de foi, d'espérance, de soumission et de toutes les vertus chrétiennes, et eut le bonheur d'unir le sacrifice de sa vie avec celui de Jésus-Christ, étant mort le jour du vendredi saint, le 29 mars 1652, à Dijon.

XXXIII.— Le Père Benoît Puys

Entré en 1617, curé en 1633, mort en 1654

Ce Père était lyonnais (1). Après avoir été quelques mois au noviciat des Chartreux, le dérangement de sa santé l'obligea d'en sortir, à son grand regret, n'en pouvant supporter la règle, et il se présenta, à Lyon, pour être reçu parmi nous, le 22 juillet 1617 (2).

Il fut admis par les Pères Bourgoing et Bence, qui conduisaient cette maison naissante, et il leur donna généreusement une somme considérable que son père lui avait laissée chez un banquier. Elle pouvait aller à 25 ou 30.000 livres, qui, dans la suite, furent employées à bâtir la grande muraille qui ferme notre enclos du côté du Rhône.

Ses libéralités ne se bornèrent pas là. Le P. Bence, plus fécond en projets qu'en moyens de les mettre à exécution, avait dessein de commencer une église (4) et le confrère Benoît Puys (5), qui n'était des nôtres que depuis trois mois, s'offrit à payer toute la dépense d'une chapelle de la Vierge qu'on y voulait faire.

Quand il fut prêtre, il prêcha dans Lyon avec beaucoup

(1) Fardel, *Mém. mss.* n° 30.

(2) *Ancien catalogue.*

(3) Fardel, *Loco citato.*

(4) Bence, *Lettre à Bérulle*, 23 oct. 1617,

(5) Le P. Bence ne l'appelle que le *confrère Benoît*, selon le style de ces premières années de ne donner à la plupart que le nom de baptême, mais il faut l'entendre du Père Puys, qui entra à Lyon cette même année. Il en est de même des lettres de M. de Bérulle citées ci-dessous, où il ne l'appelle que le Père Benoît, tout court.

de zèle et d'élévation. M. de Bérulle le jugea propre à Mâcon, où nous avions besoin de gens de mérite, parce que Louis Dinet, l'évêque du lieu, nous étant aussi opposé que son oncle, son prédécesseur, nous avait été favorable, le moindre prétexte lui eût suffi pour rompre l'accord qu'il venait de faire avec nous. M. de Bérulle écrivit donc à Lyon au P. Benoît Puys, le 8 août 1623 : *Il a plu à Dieu de terminer les difficultés de Mascon, et nous y avons grand besoin d'une personne douce et prudente, qui défère à Monseigneur l'évêque, pour conserver la paix et la bonne intelligence qui doit être entre Messeigneurs les prélats et nous, et effacer les mécontentements passés. Il y a longtemps que je vous considère pour cela, et c'est ce qui m'a fait surseoir l'affaire de Montbrison* (1). *Je vous prie donc, vous et le Père Mathieu de Clieu, de vous y transporter, vous, pour y régir et prêcher, lui, pour avoir soin de l'économie, et vous être, par après, doucement substitué lorsque nous vous tirerons pour vous mettre ailleurs.*

Venant ensuite à quelques avis sur la manière de prêcher, il dit : *Je vous supplie de trouver bon que je vous prie de considérer s'il ne serait point à propos, en ce lieu, d'entremêler parmi les pensées élevées, que vous avez, des pensées plus morales, plus communes, et par conséquent plus utiles, et de vous rabaisser à la portée du peuple. Si vous n'avez pas lu la rhétorique de Grenade, je vous prie de la lire et de suivre les avis et l'esprit de cet auteur, que j'estime fort.*

Le P. Thyersault, son supérieur à Lyon, avait peine à se dessaisir d'un si bon sujet, mais M. de Bérulle le conjura de l'envoyer sans délai, lui représentant (2) que plus nous avions été exercés à Mâcon, plus nous devions avoir soin que Dieu y fût honoré et le peuple édifié ; qu'il fallait remettre promptement les choses sur le premier pied, pour

(1) Où la ville nous demandait et souhaitait que nous ouvrissions dès lors le collège.

(2) Bérulle, *Lettre à Thyersault* en 1623.

ne pas donner occasion au démon de nous y susciter de nouveaux troubles, et que notre premier soin devait être de satisfaire en tout les prélats, autant qu'il nous était possible, travaillant sous eux en patience et humilité.

C'est ainsi que se conduisit le P. Puys à Mâcon, M. de Bérulle lui rendant ce témoignage, dans une autre lettre au P. Thyersault, qu'il y fait très bien, et qu'il y pâtit avec beaucoup de patience et de charité, la disette de cette maison étant alors à un point qu'ils n'avaient pas quelquefois de quoi mettre sous la dent.

Lyon fut le séjour le plus ordinaire du P. Puys. Il y fut nommé, en 1633, sacristain et curé de l'église collégiale et paroissiale de Saint-Nizier, une des plus considérables de cette ville (1).

Il en remplit les fonctions pendant plus de vingt ans, et, jusqu'à la mort, avec un zèle et une application infatigable (2). Il conserva toujours un tendre attachement pour la Congrégation, ne manquant jamais, les jours de nos grandes fêtes, d'aller se réunir avec les Pères de la maison de Lyon, à l'office et à la communauté, visitant souvent les supérieurs et les autres prêtres, faisant de temps en temps quelques gratifications à la maison, lui ayant légué à sa mort sa chapelle et une rente pour faire le catéchisme dans sa paroisse de Saint-Nizier, donnant en un mot en toute occasion des preuves sensibles que son cœur était toujours à l'Oratoire, dont il avait si bien conservé l'esprit dans l'administration de son bénéfice.

Il rendit un témoignage authentique de la haute vertu et de la parfaite innocence de mœurs de sœur Marguerite du Saint-Sacrement de Beaune (3), après la mort de cette sainte religieuse, au sujet de laquelle les esprits furent quelque temps partagés, à cause des faits extraordinaires qu'on en rapportait. Ce qui suppose qu'il l'avait connue à

(1) *Registre de St-Nizier.*

(2) Fardel, *Mém. mss.* n° 103.

(3) Amelote, *Vie de la Sœur Marguerite.*

Beaune, et conséquemment qu'il y avait demeuré. Dans son certificat, qui est du 16 juin 1649, il signe : Docteur en théologie, chanoine et doyen de l'église collégiale de Saint-Nizier et juge de la primate de France.

Comme de son temps s'élevèrent les disputes de l'Eglise de France sur le dogme et la discipline, il fut, dans Lyon, le plus zélé partisan des règles de la bonne morale, qu'il soutenait par sa conduite édifiante et dans la pratique (1). Aussi fut-il souvent aux prises avec les Jésuites, qui prirent à tâche de le décrier dans leurs entretiens particuliers et en chaire. Ils en vinrent même jusqu'à écrire exprès contre lui des libelles. C'est qu'il prêchait fortement l'assiduité aux devoirs de la paroisse, dont ils se tenaient blessés, le croyant dit au préjudice de trois ou quatre congrégations, par lesquelles ils arrêtent toute la ville dans leur église, et ont à leur dévotion non seulement la jeunesse, mais encore tous les marchands et les artisans de cette grande ville. Encore passe si le P. Puys avait fait quelque sortie sur eux, mais, content d'établir le devoir commun, il laissait à tirer les conséquences sans les déduire. On en peut juger par l'ouvrage suivant, qui lui attira bien des invectives :

Le Théophile paroissial de la messe de paroisse, par R. P. B. B. C. P., traduit du latin de l'auteur par Benoit Puys, docteur en théologie, chanoine, sacristain et chef du chapitre de l'église collégiale et paroissiale de Saint-Nizier à Lyon, juge lieutenant en la primate de France. Avec un paragraphe du droit de l'Eglise gallicane, où il est expliqué le 3e article de la déclaration de l'Assemblée générale du clergé de France de 1645. A Lyon, chez Pierre Compagnon, 1649, in-8°.

L'auteur de cet ouvrage ne devait pas être suspect aux Jésuites. C'était un licencié en théologie, qui, de professeur du collège de Douai, s'était fait capucin en Flandre, où il

(1) Hermant, *Histoire mss du Jansénisme.*

avait passé par les principales charges de l'Ordre, et composé, étant religieux, ce *Théophile paroissial*. Des quatre parties qu'il y traite: 1° L'obligation d'entendre les instructions de sa paroisse; 2° d'y assister à la messe; 3° de s'y confesser; 4° d'y recevoir la communion pascale, le P. Puys n'a traduit que la seconde, et ce qui l'y a obligé, contre la résolution qu'il s'était prescrite d'observer un rigoureux silence et de ne jamais traiter par écrit aucune matière contentieuse, c'est, dit-il, la liberté de quelques prédicateurs d'une compagnie religieuse, qu'il honore beaucoup, mais qui se sont échappés à déclamer publiquement contre la messe de paroisse et contre la charité et sollicitude des pasteurs qui y invitent leurs paroissiens; et s'ils continuent à déclamer, comme ils font, il ne pourra se tenir de donner l'ouvrage dans son entier.

Dans l'épître dédicatoire au clergé de France, il dit que c'est troubler l'ordre de l'Eglise que d'y introduire d'autre puissance que celle du Pape, des évêques et des curés; que ce sont les trois uniques sources subordonnées de la juridiction ordinaire, que tous ceux qui travaillent dans l'Eglise sans être de quelqu'un de ces trois états, ne peuvent y travailler que comme ministres subsidiaires, comme subdélégués et par privilège, et par conséquent, dans l'exercice de leurs fonctions, ils doivent conserver et non pas troubler la juridiction ordinaire d'où ils dérivent, porter les fidèles à la soumission et au respect dus à leurs pères et pasteurs primitifs et légitimes, loin de leur en inspirer du mépris, d'élever autel contre autel, de vouloir séparer l'enfant d'avec le père et le disciple de la conduite du maître.

Comme l'auteur flamand avait moins appuyé sur les statuts et la discipline de l'Eglise de France, le P. Puys en a fait dans sa traduction une addition dans un paragraphe particulier, qui commence à la page 71 et occupe vingt-sept pages.

A peine son ouvrage eût-il vu le jour, que les Jésuites entreprirent de le réfuter par un autre. Mais celui-ci ne

resta pas sans réplique, et, avant la fin de la même année, le P. Puys fit la réponse suivante :

Réponse chrétienne à un libelle anonyme, honteux et diffamatoire, intitulé : L'Anti-Théophile paroissial, *faite par Benoît Puys, docteur en théologie, chanoine, sacristain, etc.* A Lyon, chez Pierre Compagnon, 1649, in-8°, p. 136.

Il la dédie encore au clergé, et dit : *C'est pour vous, Messeigneurs, que je combats ; c'est votre autorité que je défends ; souffrez que je dise que c'est à vous à réprimer leur audace. J'étais leur ami, ils me canonisaient avant que j'eusse entrepris de faire connaître aux peuples l'obligation qu'ils ont de vous obéir. Je ne suis devenu méchant, ignorant, infâme, que depuis que je me suis opposé à leur insolence.*

Il conte ensuite qu'un de ces religieux laissa tomber, comme par hasard, de dessous ses habits une copie de ce libelle encore manuscrit, devant une personne qu'il se doutait bien qui viendrait le porter aussitôt à lui, P. Puys, à dessein sans doute d'essayer de lui faire peur, et de le faire venir par là à quelque amiable composition ; mais, l'ayant trouvé résolu de n'en pas démordre, le libelle parut imprimé quelques jours après, et fut distribué par ces religieux mêmes dans leur propre congrégation, le jour de l'Assomption de la Vierge, à leurs dévots et congréganistes, à mesure qu'ils sortaient du confessional.

Mais encore quel libelle ! où on l'appelle malin, avorton, disgrâcié de nature, injurieux, flatteur, arrogant, suffisant, scandaleux, défroqué, insolent, soupçonné d'impiété, hérétique et excommunié. Telles sont les injures dont on le charge, pour avoir soutenu que la messe de paroisse est d'obligation, et encore, nonobstant cela, on le menace des drogues caustiques, qui brûlent.

Aux injures on joint l'imposture, n'étant pas vrai qu'il ait dit dans son *Chrétien véritable,* autre ouvrage de lui, que je ne connais point encore, que c'est péché mortel de s'absenter, aux fêtes commandées, de la messe de paroisse.

Il dit qu'en l'appelant défroqué, ils lui font un reproche dont lui fait gloire, d'avoir voulu essayer de vivre parmi les Chartreux ; qu'il en fit, en effet, l'épreuve, étant fort jeune, mais qu'après une longue maladie et l'essai de divers remèdes, les médecins le condamnèrent à les quitter, après quatre ou cinq mois de séjour, à son grand regret, qui lui dure encore, de n'avoir pas eu assez de santé pour mener une vie qu'il estime tant. Qu'il n'a garde, au reste, d'imiter ses ennemis, en récriminant ; que c'est là un métier qu'il leur laisse faire, qu'il ne l'a jamais appris *dans cette sainte Congrégation de prêtres, parmi lesquels il a vécu longtemps*, et qu'il convient à un chrétien, et plus encore à un pasteur, d'ignorer ; qu'il ne répondra donc aux infamies dont on le charge, que selon les maximes de l'Evangile, que l'on étudie et que l'on prêche si exactement *dans cette Congrégation de prêtres, qui est sa mère, et qui le reconnaît encore pour un de ses enfants* (1) ; qu'à l'exemple de saint Paul, il peut assurer qu'il serait volontiers anathème pour le salut de ses frères, et, adressant la parole aux jésuites, il ajoute aussitôt après : *Vous direz que je fais le zélé, le prédicateur et l'apôtre, et que je ne suis au fond qu'un hypocrite. Faites de moi les jugements qu'il vous plaira, je les souffrirai, mais, de peur que vous ne croyez que ce soit par faiblesse et par crainte de vos menaces, je vous dirai comme saint Jerôme :* Injuriam meam patienter fero ; injuriam Dei ferre non possum. *Je lui fais volontiers un sacrifice de mes ressentiments et de mes intérêts, mais pour ceux de l'Eglise, dont je défends la discipline contre ses propres enfants, vous allez voir si je suis lâche et si je vous crains... C'est vous, au contraire, qui me craignez. Car si vous ne craignez rien, pourquoi vos écrits sont-ils des enfants de ténèbres ? Pourquoi cachez-vous votre nom ? Je ne fais pas comme vous, et de là vous voyez que ces foudres, que vous faites gronder sur ma tête, n'étonnent pas*

(1) *Réponse* p. 41. — Je dois cependant observer que son nom n'est pas sur nos listes d'assemblées, peut-être à cause de ses démêlés avec les Jésuites.

beaucoup mon courage. Venons donc au sujet de notre question, et voyons si, défendant la cause de l'Église, je parlerai du même ton en sa faveur que j'ai fait pour moi. Et entrant en matière, il réfute pied à pied tout ce que ses adversaires avaient allégué en faveur de leurs prétentions, faisant voir que leurs prétendus privilèges ou ont été révoqués, ou ne sont d'aucune valeur en France parce qu'ils y ont renoncé, le tout avec force, sans invectives et sans accusations personnelles.

Ils ne restèrent pas muets, mais répliquèrent aussitôt par l'écrit suivant :

Apologie pour l'Anti-théopile paroissial contre la réplique de Benoit Puys. Par Paul de Cabiac, Lyon, 1649, in-8°. (Ainsi cité dans la Bibliothèque de Boissier n° 1487, et apparemment que ce Cabiac est un nom emprunté).

Je ne sache pas que le P. Puys ait écrit davantage sur ce sujet. Il mourut, quatre ou cinq ans après, dans son église, le 21 janvier 1654 (1), universellement regretté de son peuple pour l'édification qu'il lui avait donnée par son grand zèle et sa charité. Le P. Fardel le fait mourir de la peste, qu'il contracta en administrant les sacrements avec beaucoup de courage. Mais, comme nous ne voyons pas que la contagion ait fait du ravage dans Lyon l'année de sa mort, il est à croire que ce bon Père, dont les idées devaient, à quatre-vingts ans, être un peu brouillées dans sa mémoire, a voulu nous apprendre que le P. Puys s'exposa à la mort, ou tomba même malade de la peste pendant celle qui infecta Lyon en 1643, ou enfin, s'il est réellement mort, en 1654, des efforts qu'il fit pour assister son peuple en temps de mortalité, il n'y a qu'à l'entendre de quelque autre maladie populaire et contagieuse que de la peste.

(1) *Registre de Saint-Nizier*, et FARDEL, *Mém. mss.* n° 108.

XXXIV. — Le confrère François de Coligny-Châtillon

Entré en 1623, sorti vers 1629, mort en 1654.

François de Coligny (1), petit-fils du fameux amiral de Châtillon, Gaspard de Coligny, eut pour père Charles de Coligny, marquis d'Andelot, chevalier des ordres du roi et lieutenant-général au gouvernement de Champagne, lequel fit une abjuration sincère du calvinisme, et, de son mariage avec Huberte de Chastenay, eut deux garçons et une fille.

Or, François, l'aîné des garçons, déjà revêtu de la charge de lieutenant-général du roi au gouvernement de Champagne en survivance de Monsieur son père (2) et maître de camp d'un régiment de 1.200 hommes de pied, se présenta, en 1623 (3), à M. de Bérulle, dans un grand mouvement de ferveur, pour être de l'Oratoire, et soutint si bien cette première démarche que ses parents ne purent lui refuser leur consentement. Nous avons la lettre où notre Très Honoré Père, sensible à l'acquisition qu'il venait de faire d'un tel sujet, félicite M. le marquis d'Andelot du généreux sacrifice que lui et sa femme font au Seigneur. Il promet d'éprouver sa vocation, avant de l'admettre (4). Il lui trouve déjà de très heureuses dispositions, et il juge que Dieu veut en la personne de leur fils restituer à l'Eglise ce qui lui a été

(1) Son vrai nom était Joachim-François de Coligny d'Andelot. Il signe ainsi lui-même. Voyez ci-dessous et Moréry.

(2) Dubouchet, *Preuves de l'Histoire des Coligny*.

(3) Bérulle, *Lettre à Bertin* de juil. 1623.

(4) Avant de le recevoir il le mit à des épreuves, qu'il soutint avec tant de courage que M. son père, qui s'opposait d'abord à son entrée parmi nous, n'y put refuser son suffrage.

soustrait en la personne de ses aïeux, son grand-père l'amiral, et son grand-oncle, le cardinal de Châtillon.

Obligé d'écrire dans ce temps-là à un ecclésiastique de Flandres (1), qui souhaitait de nous introduire dans sa patrie : *Depuis peu de jours*, lui-dit-il, *Dieu nous a envoyé le marquis de Coligny, petit-fils de l'amiral qui était en France ce qu'a été le prince d'Orange en Hollande. Il est fils aîné de M. d'Andelot, cousin germain du maréchal de Châtillon, si connu en Hollande, et Dieu l'appelle pour être prêtre dans son Eglise et pour lui faire changer sa profession des armes en la milice de JÉSUS-CHRIST.*

Je vois, par une autre de ses lettres au P. Bertin, qu'il était charmé des progrès qu'il voyait faire dans la vertu à son néophyte, qui, pour me servir de ses expressions, faisait extraordinairement bien. Mais nous ne savons presque rien autre, de la conduite de ce Confrère, que les faits suivants.

Quand il vint descendre à la maison de Saint-Honoré, M. de Bérulle ne voulut jamais souffrir qu'autre que lui lui tirât ses bottes, et M. de Coligny avoua depuis à un de nos Pères que rien ne l'avait jamais tant touché que cet acte d'humilité (2).

Pendant l'automne de cette année 1623 (3), ce cher Confrère tomba dangereusement malade. Son mal était contagieux. On crut que c'était la peste, qui courait alors dans Paris. Le danger n'empêcha pas M. de Bérulle de le voir et de l'approcher régulièrement tous les jours, et il fut, après Dieu, redevable à ses charitables soins et à ses prières du rétablissement de sa santé.

L'année suivante, 1624, obligé d'aller négocier à Rome la dispense du mariage de la princesse Henriette, il fut vivement sollicité par M. le marquis d'Andelot d'emmener son fils avec lui. Il eut pu lui être de quelque secours, tant parce

(1) BÉRULLE, *Lettre à Navet.*

(2) PERINAULT, *Mém. mss.*

(3) BÉRULLE, *Lettre de septembre* 1623.

qu'il avait déjà été en Italie, peut-être dans ses campagnes, que parce que Monsieur son père s'offrait de faire les frais de voyage pour tous les deux, ce qui n'était pas un motif indifférent, vu l'indigence des maisons dans ces premiers temps. Cependant il ne put jamais s'y résoudre, sans avoir d'autre raison de le refuser, sinon qu'il ne voulait pas donner occasion aux Italiens de dire qu'il faisait parade d'avoir dans sa Congrégation des marquis et des sujets d'un grand nom (1).

Dans les preuves de l'*Histoire de la maison de Coligny*, je vois qu'au mois d'octobre 1625, par amitié pour Bernard de Colligny, son frère cadet, et pour maintenir l'honneur et la grandeur de sa maison, notre Confrère, en vertu du mariage de son dit frère, renonce, en qualité d'aîné de sa famille, à tous droits de succession, soit directe, soit collatérale, au profit de sondit frère, moyennant une pension viagère de mille écus, que Messieurs ses parents lui assignent sur tous leurs biens ; et un conseiller d'Etat de M. le duc de Lorraine, fondé de procuration de notre Confrère, alors à Saint-Honoré, et non présent à l'acte qui se passait à Chatenay, s'oblige pour lui de le lui faire ratifier, lorsqu'il sera en âge de majorité (2). Ce qui suppose qu'il n'avait au plus que vingt-un ans quand il entra parmi nous ; mais il est à présumer qu'il était déjà engagé dans les ordres sacrés, lorsqu'il fit cette renonciation à son droit d'aînesse et à la succession paternelle.

Après cela, je le perds de vue, car, quoiqu'en disent toutes les éditions de Morery, même la dernière (3), qu'il est mort chez nous, et une autre, antérieure, qu'il y est mort prêtre, je ne puis me le persuader après le silence de notre Nécrologe, qui ne fait nulle part mention de la mort, et après la lettre que je vais rapporter de lui, qui parait ne

(1) Perinault, *Mém. mss.*
(2) Du Boucher, p. 614.
(3) Edition de 1725.

laisser nul doute sur sa sortie. Elle est du mois de novembre 1643, de Chaumont en Bassigny, adressée au P. Gibieuf, et, après divers éclaircissements sur quelques articles, il y dit :

Pour répondre au désir, que vous avez, de savoir ce qui se passa durant la maladie, que j'eus à l'Oratoire, il est vrai que j'eus la bénédiction d'y être assisté et communié pour viatique de feu Monseigneur le cardinal de Bérulle, où il me parla avec grande consolation pour moi, et me fit assister avec une grande charité. Je n'en ai point su d'autres particularités, sinon qu'on m'a dit que par ses saintes prières Dieu m'avait possible rendu la vie.

Je crois vous avoir dit, autrefois, que son ordre et son obéissance m'avaient assujetti une personne très capable, grand prédicateur, non toutefois prêtre, lequel ne pouvait exécuter aucune de ses intentions, ni des desseins que la tentation lui donnait, sans ma permission, ni me l'avoir communiqué. Quoique très indigne Confrère pour lors, je le menais comme un enfant, aux pieds de ce bienheureux Père pour y faire amende honorable de son infidélité, où il confessait sa faute, et même je lui ai fait perdre des arrhes et de l'argent, qu'il avait avancé pour s'en aller de l'Oratoire, étant contraint de venir me le dire, comme un esclave, que la grâce paternelle avait tellement assujetti qu'il ne pouvait disposer de lui-même.

Si j'avais eu la fidélité de profiter des soins, des enseignements et de l'extrême charité de ce bon Père et très saint personnage, je vaudrais bien mieux que je ne fais. Mais n'ayant eu assez de force pour porter la puissance, la droiture et la pureté de sa conduite dans l'état de la tentation, je me suis rendu indigne de la grâce, que la continuation de sa charité m'eut conférée. Voilà, à ma confusion, la vérité de ce dont il me souvient, laquelle je souhaite qui rende gloire à ce saint personnage, que j'ai autant ressenti après sa mort, qu'appréhendé parfois durant sa vie. Je lui dois tout, après Dieu, et ne lui pouvant rendre d'autres témoignages que

celui-ci, je le fais de tout mon cœur à vos pieds, et consens que vous en disiez tout ce qu'il vous plaira, pour rendre hommage à ce bienheureux prélat.

Je dois bientôt aller à Paris pour une affaire, qui m'y oblige. Je voudrais bien n'être pas loin de vous, si je ne puis chez vous même, pour me renouveler en la grâce primitive et vous témoigner que je suis en JÉSUS-CHRIST Notre-Seigneur, mon Révérend Père, votre etc.

F. DE COLIGNY.

Autant que je puis conjecturer la cause de sa sortie, je vois, par l'épître dédicatoire d'une oraison funèbre de M. le cardinal de Bérulle, prononcée à Chaumont par les soins des Carmélites de ce pays-là, et dédiée à Madame d'Andelot, sa mère, qu'on lui fait compliment sur la constance, qu'elle a fait paraître à la mort de son fils, qui doit être Bernard, le cadet, et non celui-ci, encore vivant en 1648. Or, de ce que le panégyriste ne fait point mention de lui comme étant de l'Oratoire, quoique, au sujet de notre saint cardinal, l'occasion en fut si belle et si naturelle, il est à croire qu'il en était déjà sorti, et que cette mort de son frère, l'unique qu'il eut dans le monde, fut peut-être une tentation pour lui et la cause qui le fit retourner au siècle, si tant est qu'il ne fut pas dès lors engagé (1), ce qui fixerait sa sortie à l'an 1629 au plus tard. C'est tout ce que je puis deviner.

Son père mourut à Lenty, en Champagne, le 27 janvier 1632, âgé de soixante-dix-neuf ans (2). J'ai appris depuis, par les perquisitions que j'en ai fait faire, qu'il se tenait communément à Lenty, qui était une de ses terres en Bour-

(1) Il y a apparence qu'il l'était. En 1623, son père remercia le cardinal de Richelieu de l'agrément qu'il a donné à un traité fait pour faire avoir à son fils le prieuré de St-Martin, ajoutant néanmoins, qu'il n'aura pas lieu, parce qu'on prétend que la Cour de Rome, qui devait le ratifier, ne le passera pas en l'état qu'il est. Il ne dit pas que son fils fut encore des nôtres. *Mss. du Louvre : lettres des particuliers à Richelieu. An. 1628.*

(2) *Mercure de France.*

gogne ; qu'aux Carmélites de Chaumont en Bassigny sont cinq actes différents touchant l'élection des prieures de ce couvent, où il préside en qualité de commissaire-député, et signe toujours : *Joachim-François de Coligny d'Andelot, prêtre et fondateur* de cette maison, que le dernier de ces actes est de l'an 1653, qu'il mourut l'année suivante, et que les Carmélites de Châtillon, dont il était aussi fondateur, envoyèrent à celles de Chaumont une lettre circulaire pour le recommander à leurs prières. On y fait un long détail des visites que plusieurs seigneurs, et en particulier Monseigneur l'évêque de Langres, lui firent à Lenty où il était tombé malade. Il se fit transporter à Châtillon où il garda le lit trois semaines. Il y reçut tous les sacrements de l'Eglise par le ministère d'un Père Feuillant, avec une tendre et très édifiante dévotion, le jour de saint François d'Assise. Il fit ensuite son testament, où il témoigne une estime et une affection singulière pour les Carmélites de Châtillon et de Chaumont. Sa présence d'esprit et son union avec Dieu furent continuelles jusqu'au dernier moment de sa vie, qu'il lui offrit en sacrifice, et, sur le point d'expirer, il s'écria : *Je meurs enfant de l'Église catholique, apostolique et romaine.* Il mourut le 18 octobre 1654 (1). Son corps fut inhumé dans l'église du château à Châtillon, et son cœur fut porté à Lenty. Cette lettre circulaire est écrite par le Feuillant qui l'avait assisté, et qui se nommait frère Jean de Sainte-Anne.

---

(1) La lettre circulaire ne dit pas l'année de la mort, mais seulement le 18 octobre. Mais chez les chanoines réguliers de Ste-Geneviève de Châtillon, on a trouvé : M. d'Andelot a été enterré à St-Vorle le 7 octobre 1654.

XXXV.— Le Père Michel Le Fèvre

Entré en 1616, mort en 1658.

Ce Père, né à Beauvais (1), était docteur de la Société de Sorbonne (2). Il y fut reçu en 1614, fut prieur de cette maison l'année suivante, et, en 1616, au mois de novembre (3), entra dans l'Oratoire en la maison d'Orléans, où il fut attaché jusqu'à la mort par les fonctions de chanoine théologal de Sainte-Croix d'Orléans (4), y ayant été canoniquement nommé par l'évêque, Gabriel de l'Aubespine, un des plus savants prélats de son temps.

C'est grand dommage qu'on n'ait pas recueilli avec plus de soin les actions édifiantes de ce saint prêtre, ce serait sans contredit un des plus précieux morceaux de notre histoire. On en jugera par ce peu de traits qu'une tradition fidèle en a fait passer jusqu'à nous.

Le caractère propre de sa piété fut un amour tendre pour Jésus-Christ, qu'il avait puisé à l'école de notre Très Honoré Père. Ce divin Sauveur était tellement imprimé dans son esprit et dans son cœur qu'il l'avait présent en tous lieux. Il ne voyait que lui dans tous les objets qui se présentaient à ses yeux. Tout ce qui n'était pas marqué à ce coin lui devenait insipide. Il ne pouvait ni parler, ni entendre parler d'autre chose, et cette application continuelle qu'il avait à se pénétrer de lui, faisait que, dès qu'on le

(1) *Ancien catalogue.*
(2) *Reg. de Sorbonne.*
(3) *Ancien catalogue.*
(4) Chevillard, *Epitaphe en vers.*
(5) Cloyseault, [T. I, p. 155].

tirait des entretiens de piété, il tombait dans une abstraction d'esprit qui le rendait comme malgré lui, inattentif à tout ce qu'on lui disait.

Le P. Guillaume Le Boux, qui de prêtre de l'Oratoire est mort évêque de Périgueux, avait coutume de dire qu'il était prêt à jurer sur les Evangiles, que pendant un an qu'il avait demeuré à Orléans avec le Père Le Fèvre, il ne lui avait jamais ouï prononcer une seule parole, non seulement inutile, mais même humaine, et qui ne fût pas selon Dieu, tant ses discours se sentaient de l'abondance de son cœur plein de Jésus-Christ.

Le grand amour qu'il avait pour lui, le dévorait d'un zèle ardent pour la conversion des âmes. On l'a trouvé souvent dans l'église à pleurer devant le Saint-Sacrement pour des péchés publics. Quand il entendait dire que Dieu était offensé en quelque manière que ce fût, on le voyait plus triste et plus abattu que ne le serait un fils tendre et reconnaissant à qui on annoncerait tout à coup la mort de son père. Il n'avait des larmes que pour pleurer le péché ; insensible à tous les autres événements de la vie, il a été souvent obligé de se retirer des compagnies où il se trouvait, parce que, y entendant parler de quelque scandale public, il ne pouvait arrêter celles qui lui coulaient aussitôt des yeux, et qu'il fallait qu'il allât chercher quelque coin pour donner un libre cours à ses pleurs.

Etant un jour à sa maison des Champs, qui était sur le grand chemin, il entendit un charretier qui jurait et blasphémait en désespéré pour faire sortir ses chevaux d'un bourbier où ils étaient engagés. Il se mit aussitôt à prier Dieu pour ce misérable, versant quantité de larmes, puis fut le rejoindre sur le chemin, lui reprochant doucement l'outrage qu'il faisait à Dieu de blasphémer ainsi son saint nom. Cet homme lui répondit brusquement qu'il parlait bien à son aise, et qu'il prît son fouet, s'il voulait, pour voir s'il pourrait faire avancer ses chevaux. Aussitôt notre saint prêtre lui obéit, prit son fouet, ne fit que dire :

Allez, allez, et, dans le même instant, les chevaux se mirent à marcher avec autant de facilité que s'ils avaient été déchargés de leur pesante voiture, ou qu'ils se fussent trouvés dans la plus belle route du monde.

Il n'était pas moins touché des apparences et des occasions du péché que du péché même. Ainsi, quand il rencontrait dans la ville et à la campagne des garçons et des filles danser ensemble, il allait, le crucifix à la main, au milieu de leurs assemblées, et leur parlait d'un air pathétique, tâchait d'en rompre le cours, à quoi il réussissait souvent; et si, comme il arrivait quelquefois, il se trouvait avoir affaire à des gens brutaux, qui, sans respect pour sa personne et son caractère, le chargeaient d'injures et même de coups, il s'en retournait à la maison avec un air plus serein et plus joyeux qu'à son ordinaire, s'estimant heureux d'avoir essuyé quelque opprobre pour la gloire de Jésus-Christ.

Il avait aussi un grand zèle pour arrêter les superstitions et autres excès, qui se commettaient dans les villages aux fêtes des patrons, se regardant, en qualité de théologal, obligé de s'opposer, autant qu'il était en lui, à tous les abus du diocèse.

Nous avons son éloge, en assez mauvais vers, composé par un bourgeois d'Orléans, et imprimé presque aussitôt après la mort du P. Le Fèvre, dont, par cette raison, je ne craindrai point de transcrire ici quelques endroits, comme autant de preuves de l'opinion universelle qu'on avait de la religion de ce saint prêtre (1). Notre poète dit donc :

Il eut bien désiré d'être toujours soumis,
Mais le soin d'enseigner lui fut bientôt commis.
Il se vit honoré de la théologale
Par l'illustre prélat de cette cathédrale.......

(1) *Epitaphe du Révérend Père en Dieu Messire Michel Le Fèvre, docteur et compagnon de Sorbonne, théologal et chanoine de l'église d'Orléans, prêtre de l'Oratoire de Jésus, pour être gravé dans le cœur du peuple d'Orléans.....* par Chevillard. A Orléans, chez Gilles Hottot, 1659, près de 200 vers.

Il foudroyait en chaire, il tonnait dans l'école ;
Il était plus puissant en œuvres qu'en parole.
Son zèle impatient pour la gloire de Dieu
L'obligeait d'en parler en tout temps, en tout lieu...,
Son nom, sa majesté, son esprit, son ardeur
Même aux plus effrontés donnaient de la pudeur.
On voyait les méchants esquiver sa présence.
Trembler étant surpris, pallier leur offense.....

Et encore un peu après :

Après l'honneur de Dieu, ses plus nobles desseins
Tendaient à rétablir celui qu'on doit aux saints.
Souvent pour cet effet il courait la campagne,
La seule charité lui servant de compagne,
Où trouvant de l'abus aux fêtes des chrétiens,
De vieux restes mêlés de celles des payens.....
Lors, comme Jésus-Christ, dévoré d'un saint zèle,
Il rompait, il brisait, jetait tout pêle-mêle,
Attirant par l'effort d'une telle action
Les superstitieux à la dévotion.....
Hélas ! combien de fois pour récompense
A-t-il été payé d'outrage et d'insolence ;
Combien d'indignités, de brocards et d'affronts
Parmi ces embarras lui ont couvert le front ?

Le curé de Fay, village près d'Orléans, a déclaré (1) que le Père Le Fèvre, s'y étant transporté un jour à la fête de la paroisse, il fut insulté et baffoué par une troupe de jeunes gens, qui bien loin de cesser leurs danses, selon qu'il les en conjurait tendrement, le voulurent faire danser avec eux ; mais qu'étant tout à coup, quoique le ciel fut serein, survenu un furieux orage qui les obligea tous à chercher un abri, quelques-uns de ces jeunes gens qui se réfugièrent au cabaret après le P. Le Fèvre, eurent la curiosité de savoir ce qu'il faisait dans la chambre où il s'était retiré ; pour cela percèrent le mur qui n'était que de boue, et furent si étonnés de le voir les genoux en terre, les yeux

(1) Cloyseault, *op. cit.*

élevés au ciel, les bras étendus en croix, le visage comme extasié et avec un air de prédestiné, que saisis de componction à la vue d'un tel spectacle, ils coururent sur-le-champ à l'église, la larme aux yeux, demander pardon de leur faute et la confesser hautement.

M. Lhuilleau, chanoine de Sainte-Croix d'Orléans et archidiacre de Beauce, a aussi déclaré, qu'étant en visite, il entendit un soir auprès d'Arthenay, sur la route de Paris, une voix entrecoupée de soupirs et de gémissements, et que s'étant approché pour découvrir ce que c'était, il trouva à genoux, derrière un buisson, le P. Le Fèvre, auquel ayant dit : *Eh! mon Père, que faites-vous là? et quelle est la cause de votre douleur?* Le saint homme lui répondit : *Hélas, c'est le peu de serviteurs que JÉSUS-CHRIST a sur la terre ; de ce qu'on le connaît si peu, et qu'il est encore moins aimé.*

Aussi son grand désir eût été, si la Providence ne l'avait pas attaché à une église particulière, de passer sa vie à aller de village en village annoncer JÉSUS-CHRIST aux pauvres de la campagne. Il le faisait, autant qu'il en avait la liberté, et parcourait en un seul jour jusqu'à deux ou trois paroisses voisines, prêchant, confessant, catéchisant, visitant les malades, selon que Dieu lui en fournissait l'occasion.

Ce grand zèle fut mis une fois à une épreuve, qui fit bien voir qu'il était réglé par l'obéissance et accompagné par l'humilité. Un samedi, au soir, revenant tout en sueur de la campagne, où il avait passé tout le jour presque sans manger, à prêcher et à confesser, il demanda au P. Senault, alors supérieur de la maison d'Orléans, la permission de retourner le lendemain faire les mêmes fonctions. Le P. Senault, qui était plein d'estime pour lui et de désir de ménager une santé si précieuse, lui dit de la manière la plus honnête qui lui fut possible : *Mon Père, vous me demandez une chose qui me paraît tout à fait contraire au soin et à la cha-*

rité que je dois avoir de votre personne. Croyez-moi, vous êtes tout en sueur, accablé des fatigues du chemin que vous avez fait, et des austérités que vous exercez sur vous, comme il est aisé de juger par la haire que vous avez actuellement sur le corps, car elle paraît sans que vous vous en aperceviez par l'ouverture de votre soutane. Je vous prie instamment de commencer par changer de linge, aller ensuite au réfectoire, puis vous coucher et vous tenir demain en repos. Cet homme, qui brûlait d'ardeur de retourner le lendemain continuer l'œuvre de Dieu et exercer son zèle, obéit aveuglement à la parole de son supérieur, sans répliquer un seul mot, et fit avec une simplicité d'enfant le sacrifice entier de sa volonté.

Une bande de bateleurs avait dressé un théâtre dans une place d'Orléans, où ils jouaient des farces fort indécentes et même les jours de fête et pendant le temps des offices. Notre saint prêtre s'en plaignit plusieurs fois publiquement dans ses instructions et en particulier auprès des magistrats, qui se contentèrent de louer son zèle sans remédier au désordre. Ne sachant à qui avoir recours, et poussé d'un mouvement extraordinaire, qu'on n'excuserait pas aisément d'indiscrétion dans un autre d'une piété et d'une réputation moins autorisée qu'était la sienne dans toute la ville, il sort des vêpres un jour de fête, s'en va tout revêtu de ses habits de chanoine au milieu de la place, fend la presse, monte sur le théâtre qu'avaient dressé ces bateleurs, renverse la décoration, brise leurs violons, et le crucifix à la main fait une sanglante, mais sainte invective au peuple, de ce qu'il quittait le service divin pour venir ouïr des extravagances. Cette action hardie fut louée de quelques-uns et blâmée du plus grand nombre, surtout de ses confrères les chanoines de la cathédrale, lesquels croyant qu'en s'exposant aussi témérairement aux insultes qu'on aurait pu lui faire en cette occasion, il avait mis en compromis l'honneur du corps, lui en firent une forte correction en plein chapitre. Il les écouta avec attention, dou-

ceur et humilité, et qu'on lui eût dit tout ce qu'on voulut, il ne leur répondit que par ces mots de saint Paul : *Nos stulti propter Christum ; vos autem prudentes in Christo.*

Une autre fois, le comte de Saint-Paul, de la maison de Longueville, et gouverneur d'Orléans, ayant permis à une autre troupe de bateleurs de dresser leur théâtre devant son hôtel, le P. Le Fèvre, sans égard à la qualité de ce prince, ni à la permission qu'il avait donnée, prit une cognée, et brisa une partie des appuis du théâtre le mieux qu'il pût. Le prince, informé de cette hardiesse, s'en plaignit à Monseigneur Denetz, alors évêque d'Orléans, menaçant de faire maltraiter par ses gens le P. Le Fèvre. Le prélat lui dit que, du caractère dont était ce Père, son Altesse ne lui pourrait guère faire plus de plaisir que de lui faire recevoir quelque affront pour l'amour de Dieu ; que c'était un saint, plein de zèle pour le salut des âmes, très charitable envers les pauvres, dur et austère envers lui, généralement estimé par son éminente piété dans toute la ville, et qui n'aimait que les occasions d'être humilié. *Oh ! puisqu'il en est ainsi,* dit le prince, *il faut le laisser en repos, car j'ai toujours ouï dire à mon père qu'il ne fallait jamais choquer les saints de la terre, de peur qu'ils n'en eussent du ressentiment contre nous, lorsqu'ils seraient dans le ciel.*

Notre saint prêtre avait encore une extrême vénération pour tout ce qui avait rapport au culte de Dieu et des saints autels ; ainsi balayer l'église, servir la sainte messe étaient des fonctions qu'il ambitionnait, qu'il faisait souvent, et qu'on voyait bien par le plaisir qu'il avait à les exercer, qu'il eut fait toujours avec joie, si son devoir de chanoine le lui avait permis.

Par une suite naturelle de ce respect, il ne pouvait souffrir les irrévérences et les immodesties, qui se commettent dans les églises. Quand il en remarquait quelqu'une, il séchait véritablement de douleur, et c'était pour lui véritable supplice. *Est-ce avoir la foi,* disait-il souvent, *que de ns pas trembler, que de n'être pas saisi du respect le plus reli-*

gieux, lorsqu'on est devant son juge et son Dieu ? A l'exemple de Jésus-Christ, son zèle le saisissait dans ces occasions, et le portait à reprendre sans respect humain tous ceux qu'il trouvait en faute, et comme dit encore notre poète :

Il s'estimait partout le plus petit du monde ;
Toujours des sentiments d'humilité profonde,
Mais, lorsqu'il s'agissait du temple et des autels,
Il n'aurait épargné le plus grand des mortels...
Bref, ce qui peut servir aux lâches cœurs d'amorce
N'eut jamais sur le sien de pouvoir ni de force.
Il parlait hautement au prince, au magistrat.

Un jour que Gaston de France, duc d'Orléans, frère unique du roi Louis XIII, était dans notre église, et causait avec quelques-uns de ses courtisans, le P. Le Fèvre s'approcha doucement de lui, et lui montrant l'autel, lui dit : *Monseigneur, voilà votre maître.* Aussitôt le prince se tut, se mit à genoux, et continua pendant le reste de la messe à prier Dieu.

Quand il voyait quelques chanoines immodestes pendant l'office, il les en reprenait hardiment. Personne n'osait s'exposer à éprouver les effets de son zèle, et, dans quelque église qu'il entrât, sa seule présence était un avertissement à tout le monde, à cesser de rire ou de causer, à se mettre en une posture respectueuse et dans les termes de son devoir.

Mais il exerçait son zèle avec bien plus de rigueur sur lui-même que contre les autres. Il portait ordinairement sur son corps la haire ou le cilice, avec une ceinture de fer qui, à force de la serrer, lui entrait quelquefois jusque dans la chair. Il jeûnait presque tous les jours, ne faisant le soir qu'une légère collation, et ne mangeait le matin à son dîner que la moitié de ce qui était nécessaire à sa subsistance. Il passait la plupart des nuits en prières, à gémir devant le Saint-Sacrement. Il couchait sur une simple paillasse, posée sur trois ais et deux tréteaux, sans tour de lit, ni rideaux. Le reste des meubles de sa chambre répondait à la pauvreté de sa couche.

Le grand objet de sa piété était la Passion de Notre-Seigneur. Il n'y pouvait penser sans être ravi dans une espèce d'extase. La nuit du jeudi saint, il demeurait d'ordinaire trois heures, la face prosternée contre terre, pour adorer Jésus-Christ dans sa prière au jardin. Il se tenait longtemps dans la même posture en faisant sa préparation à la sainte messe, lorsqu'il ne pouvait être aperçu de personne. Quand, à la fin du repas, il entendait dans la lecture du martyrologe les cruels tourments que les martyrs avaient soufferts, il entrait dans un saint transport d'amour et de jalousie d'avoir part au même bonheur ; puis, se frappant la poitrine, il disait en lui-même : *O mon Dieu! je ne le mérite pas, m'en étant rendu indigne par mes péchés.*

De ce grand amour pour Dieu naissait une si tendre compassion pour les misérables, qu'il se privait, pour l'amour de Dieu, de tout ce qu'il pouvait se refuser. Peu content de leur distribuer jusqu'au dernier sol tous les revenus de son bénéfice, il se dépouillait quelquefois de ses propres habits pour les revêtir, touché qu'il était de leur voir endurer la rigueur du froid et sans s'inquiéter de s'y exposer lui-même.

Tant de vertus lui avaient acquis une si haute réputation de sainteté, qu'on s'adressait souvent à lui pour obtenir du ciel, par ses prières, quelques grâces particulières, et comme le bruit se répandit dans Orléans que quelques enfants en chartre, pour qui on l'avait engagé de prier, avaient recouvré la santé, on crut bientôt dans tout le pays qu'il avait reçu un don particulier de Dieu pour cela, et on lui en amena de divers endroits. Le saint homme s'en affligea ; il se fâcha contre ceux qui lui présentaient ces enfants, leur disant : *Je ne suis pas ce que vous pensez, je suis un misérable pécheur.* Cependant, comme il était bon, simple et charitable, il ne pouvait se défendre de leurs instances, ni de leur donner sa bénédiction qu'ils lui demandaient ; après quoi la plupart se trouvaient guéris, et cette dévotion dure encore à présent à son tombeau.

M. de Bresson, seigneur de Machault, a déclaré qu'étant

encore fort jeune, il était tombé dans une si grande langueur, qu'il en était devenu tout à fait éthique, que sa mère, après avoir inutilement essayé sur lui tous les secours de la médecine, pria le Père Le Fèvre de le venir voir ; que ce Père vint, se tint quelque temps en prières au pied de son lit, qu'il se leva ensuite et assura la mère que son fils recouvrerait la santé. Mais afin qu'on ne la pût attribuer à l'effet de ses prières, il lui recommanda de faire quelques neuvaines qu'il lui marqua, et, dès ce moment, le malade s'était mieux trouvé jusqu'à un entier rétablissement qui suivit bientôt.

Dans le procès-verbal, qu'on dressa après sa mort, des miracles qu'on prétendit qui s'étaient faits à son tombeau, il y eut une personne qui déposa avec serment qu'étant tombée du pont d'Orléans dans la Loire, elle s'était trouvée en grand danger d'être noyée, mais qu'ayant invoqué le secours du P. Le Fèvre, elle avait été incontinent hors de tout péril et qu'elle croyait lui devoir la vie.

Il fallait qu'il s'opérât encore des guérisons miraculeuses à son tombeau, plusieurs années après sa mort, puisque je vois que notre Assemblée générale (1), tenue à Lyon en 1666, ordonne de les recueillir et d'en faire faire la vérification juridique. Mais on pourrait bien l'avoir négligé, n'ayant trouvé aucuns vestiges de ce soin là.

Il conserva, jusqu'au dernier soupir, une estime et un attachement inviolable pour M. Arnauld. J'en trouve un monument précieux dans une lettre d'un chartreux (2), procureur de la maison d'Orléans, écrite de la part du Père Le Fèvre à ce fameux docteur. Elle est du 11 février 1657 (3), une année avant la mort de ce saint prêtre. Ce chartreux y dit que, l'ayant su à l'extrémité, il avait couru aussitôt à

(1) *Actes de la 12e assemblée, session 10e.*

(2) Hermant, *Histoire mss. du jansénisme*, 2. part. p. 190.

(3) Selon les lettres imprimées chez M. Arnauld où se trouve la réponse à ce chartreux (T. 8, p. 43) il faut qu'il y ait erreur de date dans M. Hermant; car la réponse de M. Arnauld étant du 23 février 1658, il est à croire que la lettre du chartreux du 11 février est de la même année.

l'Oratoire pour lui rendre les derniers devoirs, et qu'il avait heureusement trouvé deux de nos Pères, qui l'avaient assuré que depuis que le malade avait reçu l'extrême-onction, son mal avait beaucoup diminué, puis il ajoute : *Ces deux Pères m'ont conduit dans la chambre de cet homme de Dieu, que je trouvai dans le transport d'une dévotion admirable, et qui cependant lui est ordinaire. Après qu'il m'eût dit quelques paroles de très grande édification, il ajouta : me voyant à l'extrémité et croyant aller paraître devant Dieu, j'avais prié notre révérend Père Supérieur de vous aller voir pour vous dire que, sachant que vous êtes ami de M. Arnauld, je meurs son très humble serviteur, que je me recommande à ses prières et saints sacrifices, que je prierai Dieu pour lui, que je l'honore et l'estime de tout mon cœur parce qu'il a bien travaillé pour la gloire de Dieu et pour le bien de l'Église, et que j'ai grand regret de le voir noircir du nom d'hérétique, parce que cela est cause que ses écrits ne font pas le fruit qu'ils devaient faire, le peuple n'étant pas bien informé de toutes choses. C'est pourquoi, écrivez-lui qu'il travaille au plus tôt à faire quelque ouvrage très fort contre les hérétiques, et qu'il le dédie au saint Père, afin de lui donner des preuves et des assurances de sa foi, de sa soumission et de son respect pour le Saint-Siège.*

Je n'ose rien ajouter de moi-même, continue notre chartreux, *aux paroles de ce saint homme. Je vous représenterai seulement, Monsieur, que je crois que le Saint-Esprit parle par sa bouche, puisque très assurément il repose en son cœur. Toutes les actions de sa vie l'ont fait assez connaître, puisqu'il a l'approbation universelle, non seulement des gens de bien, mais encore des libertins. Tout Orléans est témoin de son zèle, où il a servi avec tant de fruit depuis un si long temps, ayant plus de soixante-seize ans. La Sorbonne pourrait en dire beaucoup de choses admirables, puisque, dans le fort de son zèle, il y a donné des marques de sa piété, de son grand mérite, de sa science et de sa vertu, étant docteur de cette célèbre maison. Mais l'Oratoire, qui a eu longtemps*

l'honneur de posséder un si précieux trésor, nous fera voir sans doute sa vie toute sainte. C'est pourquoi je finis en vous suppliant de croire que je m'acquitte avec joie de ma commission, m'estimant heureux d'avoir un aussi glorieux emploi que celui d'être porteur de la parole d'un saint. Il signe : Frère Estienne GERMANIS.

M. Arnauld, du lieu de sa retraite, où il était caché depuis sa censure de Sorbonne, lui fit réponse le 23 février. Il commence, à son ordinaire, par un beau mais grand lieu commun sur la vive consolation que sent un homme persécuté lorsqu'à travers d'un grand décri suscité par des personnes puissantes, il trouve des gens de bien qui ne se laissent point entraîner aux préventions populaires, et qui, sans autre intérêt que ceux de la vérité et de la justice, opposent leur jugement aux invectives publiques. Puis il dit : *C'est la pensée, où je me suis trouvé, en recevant des témoignages si avantageux et aussi pleins de charité que le sont ceux que M. le théologal d'Orléans vous a prié de me rendre de sa part, lorsqu'il se croyait sur le point d'aller à Dieu : et je vous avoue que cette approbation, que JÉSUS-CHRIST a inspirée à son serviteur de donner à ma foi et à ma conduite, dans un temps où rien de la terre ne le pouvait toucher, m'a donné une sensible consolation, et que j'ai beaucoup béni Dieu, qui a voulu que je l'ai reçue, lorsque une indisposition assez fâcheuse m'empêchant de travailler, me donnait plus de loisir de penser à moi et de me recueillir en Notre Seigneur. J'ai reçu aussi avec respect le conseil, qu'il me donne, d'écrire contre les hérétiques. Mais, comme c'est à Dieu à me donner assez de lumière pour un ouvrage si important, c'est à lui aussi à m'en faire naître les occasions. Et il semble que ce temps-ci n'est guère propre pour cela ; car quelle autorité pourrais-je avoir pour ramener à l'Eglise ceux qui s'en sont séparés, lorsqu'on souffre que nos propres frères me traitent comme si moi-même je n'en étais plus. J'ai reconnu aussi par expérience que cela servirait peu pour tromper ceux que la médisance a prévenus contre moi…*

J'ai beaucoup de joie de ce que Dieu a retiré M. le théologal de l'extrémité où il était. C'est un témoignage de l'amour de Notre-Seigneur envers son Eglise, lorsqu'il y conserve les gens de bien, comme c'est souvent une marque de sa colère lorsqu'il les retire à lui. Je ne sais s'il serait en état de se faire lire quelques-unes des Apologétiques, que vous avez. Je serais bien aise d'en avoir son jugement. J'ai trouvé aussi, parmi mes papiers, la copie d'une lettre que j'écrivis à M. de la Haye, il y a quatre ou cinq mois. Vous me ferez plaisir de la lui montrer.

M. Arnauld s'était déjà bien trouvé des suffrages du Père Le Fèvre, dans la manière dont il avait approuvé son livre *De la fréquente communion*. On la peut voir dans le livre même, dont elle remplit deux grandes pages. Il parle en homme enthousiasmé de la pureté et de l'excellence de cette doctrine. Il commence ainsi cette approbation, où il s'est si bien peint lui-même, son zèle, sa simplicité, sa candeur et sa droiture : *Plaise à la très Sainte-Trinité, par les mérites de notre souverain prêtre et premier évêque, JÉSUS-CHRIST Notre-Seigneur, me faire la grâce d'être un prêtre pacifique pour mettre la paix entre mes confrères. M. Arnauld a fait un livre :* De la fréquente communion. *Il y en a qui pensent qu'il veut nous empêcher de communier souvent. Les autres craignent qu'il ne prétende nous porter à l'exécution très sainte de la primitive Eglise. Ce n'est pas là la prétention de ce docteur.* Et ensuite : *Ce livre plein de sagesse nous fait voir que son auteur est ce vrai directeur, cherché entre dix mille par M. de Genève, directeur non seulement des simples, mais des prédicateurs, missionnaires et confesseurs. Nous pouvons dire avec le peuple d'Israël :* Eamus ad videntem. *Il nous enseignera les vérités de la vie et de l'Evangile de JÉSUS-CHRIST. Ne soyons pas comme ces malicieux, qui s'opposèrent, à leur confusion, au prophète Jérémie, ce grand serviteur de Dieu. Car ce livre est rempli de vérités si catholiques, si saintes et si pieuses, que si*

M. Arnauld, qui par ce livre illumine les chrétiens, venait à dire le contraire de ce qu'il contient, ou un autre docteur, ou même un ange, je ne le jugerais pas recevable. Notre bon Dieu l'a voulu susciter en ce siècle si corrompu, pour nous enseigner les voies droites du paradis... La charité que JÉSUS-CHRIST *Notre-Seigneur a envers nous tous, l'obligation que j'ai à la sainte Eglise, et l'expérience de tant d'années me pressent de parler ainsi ; et il importe que les monarques, les princes, les seigneurs et les officiers de la justice contribuent et donnent secours pour relever le christianisme selon la conduite de ce livre, et pour les bénédictions spirituelles et pour la prospérité temporelle de leurs états. Fait à Orléans ce 28 octobre 1643.*

Par une suite naturelle de ces préventions favorables pour la personne et les sentiments de M. Arnauld, lorsque, sur la fin de 1657, le Père Bourgoing et son conseil envoyèrent dans nos maisons un modèle de formulaire dressé par eux (1), contenant que nous recevions avec tout respect et obéissance la constitution d'Innocent X du 31 mars 1653 et la bulle d'Alexandre VII du 16 octobre 1656, au sujet de Jansénius, et que nous nous soumettions de pure et sincère volonté à l'une et à l'autre, le Père Le Fèvre et trois autres Pères de la maison d'Orléans ne voulurent pas souscrire à cette formule, à cause apparemment de la décision du fait contenu dans la bulle d'Alexandre VIII. Car, d'ailleurs, en signe de leur soumission à l'égard du droit, ils déclarèrent qu'ils recevaient la bulle d'Innocent X, et écrivirent l'acte de leur souscription au bas du mandement de publication de cette bulle, donné en 1653 par l'évêque d'Orléans, Alphonse d'Elbène, qu'ils envoyèrent au conseil au lieu de la formule prescrite. Cet acte est du 11 décembre 1657.

Le Père Le Fèvre n'y survécut que de quatre mois. Il était temps qu'il allât recevoir de son maître la récompense de quarante-deux ans de si fidèles services. Sa dernière

(1) Voir *Histoire générale*, 3e époque.

maladie fut une école de toutes les vertus. Quelques violentes que fussent ses douleurs, on aurait dit qu'il souffrait dans un corps étranger. Il n'était occupé que des mystères de la Passion et de la mort de Notre-Seigneur. Ce fut dans ce temps-là, plus que jamais, que, parlant de l'abondance de son cœur, toutes les paroles qu'il proféra furent autant d'élans et de soupirs d'amour vers son Dieu, surtout depuis qu'il eût eu le bonheur de le recevoir en viatique jusques à son dernier soupir (1).

Sa mort, arrivée le 6 avril 1658, mit tout Orléans en deuil (2). La voix publique en faisait un saint. Ce fut un regret universel de l'avoir perdu. M. l'évêque fit hautement son éloge. Le peuple assemblé autour du cercueil ne se lassait point de le contempler et de regarder comme une merveille que ni la vieillesse, ni la maladie, ni la mort même n'eut point défiguré son visage. Belle mort! dit notre poète,

... qui laissa sur sa face
La joie, la majesté, le ris, la bonne grâce.

Le chapitre de Sainte-Croix aurait bien voulu avoir son corps, moins comme étant celui d'un de leurs confrères que parce qu'ils le regardaient déjà comme un saint. Nos Pères, qui n'avaient garde d'abandonner un si précieux dépôt, convinrent néanmoins de leur en faire part, en leur accordant son cœur, qui fut placé honorablement par les chanoines dans le sanctuaire de leur église.

Nos Pères en firent de même à l'égard du corps, qui repose au pied de l'autel de notre église d'Orléans, avec l'épitaphe suivante sur son tombeau, composée par le Père Elie Ferry, supérieur de cette maison :

Hic Jacet Michael le Fèvre,
Insignis ecclesiæ Aurelianensis canonicus-theologus,
Vir seipso major,
Cui divina gratia dedit quod eximium potuit,

(1) Cloyseault, ibid.
(2) Chevillard, *Epitaphe*.

Virtus quod rarum habuit,
Doctrina quod excelsum tenuit,
Terra plausus quos meruit,
Cœlum coronam quam texuit.
Indidit Deus vigorem menti ut terrena transcenderet,
Facundiam ori, ut oracula promeret,
Ardorem cordi ut lepida pectora inflammaret.
Impiorum fulmen, piorum columen,
Pauperum patronus, afflictorum sidus,
Naufragorum portus fuit.
Charitatis æstu fervidus supra exemplum,
Orationi semper intentus citrà fastidium,
Virtutis tenacissimus ad constantiæ miraculum,
Arctissimæ penitentiæ addictus sine reatu,
Vitiorum censor sine fastu,
Gravitatem prætulit sine apparatu,
Tantoque fuit omnibus charior quanto sibi vilior.
Sed heu ! ereptus est civium oculis ; at præsens omnium votis,
Tot nactus præcones quot supplices.
Hujus jacturam plora viator, si pietatem amas quam enixe [coluit.
Luge, si disciplinam laudas quam strenuè vindicavit.
Geme, si censeris inter cives quos gratiis ornavit.
Time tamen mutum licet censorem, ne rigidum experiaris [judicem.
Obiit anno reparatæ salutis 1658, die sexta aprilis
Ætatis anno 76°.

XXXVI. — Le Père Charles Maignart

Entré en 1613, sorti en 1643, mort en 1650.

Charles Maignart entra prêtre dans l'Oratoire, et fut reçu dans la maison de Paris le 19 octobre 1614 (1), ou, selon le P. Bourgoing, dès l'an 1613, âgé pour lors de vingt-huit ans (2). Il était natif de Vernon, d'une famille établie à Rouen, ce qui a fait croire à notre ancien catalogue qu'il en était.

Lui et sa famille nous rendirent des services considérables pour y favoriser notre établissement, qui fut un temps assez traversé. M. de Bérulle, qui y avait été préparer les voies, quand il y envoya en 1617 le Père Bourgoing pour le commencer, lui recommanda de s'adresser, comme à nos meilleurs amis, à M. Maignart, avocat au Parlement, et à sa femme, sœur de M. Hallé, conseiller au grand Conseil, qui nous était aussi dévoué. Ils nous cédèrent, pour nous loger, la maison où ils habitaient, et nous y demeurâmes quatre ans, en attendant qu'ils en eussent acheté une proche de la chapelle de l'hôpital, que le roi nous donna depuis.

Dès le mois de janvier 1618, le Père Maignart fut substitué au P. Bourgoing à Rouen (4). M. de Bérulle, connaissant sa suffisance et sa vertu, l'y envoya supérieur (5), et il le fut sans discontinuation jusqu'en 1631, ayant formé

(1) *Ancien catalogue.*

(2) Ce Père, dans la visite qu'il a faite à Rouen en 1631, lui donne 46 ans, et dit qu'il est entré en 1613.

(3) Voir Rouen.

(4) *Reg. de Rouen.*

(5) Hamon, *Nécrologe de Port-Royal.*

et gouverné cette maison près de quinze années de suite, dans des temps assez difficiles (1).

Pendant son séjour, il fut nommé à la cure de Sainte-Croix-Saint-Ouen, qu'il garda vingt-deux ans, et il acquit une si grande réputation de bon pasteur et de prédicateur évangélique, que non seulement ses paroissiens, mais même toute la ville l'avaient en singulière vénération.

Il était en grande relation avec l'abbé de Saint-Cyran, qu'il consultait de temps en temps sur les difficultés qui lui survenaient dans l'administration de sa cure, et, plein des maximes sévères de cet abbé, il était malaisé qu'il ne rencontrât quelquefois des contradicteurs. On trouve divers extraits des lettres qu'il lui écrivait, dans *Le progrès du Jansénisme*, donné par le P. Pinthereau, jésuite, sous le nom du sieur de Préville. Mais ces extraits nous sont doublement suspects, tant à raison de la main dont ils nous viennent, qu'à cause qu'on se contente de faire de prétendus précis de ces lettres sans faire profession d'en rapporter les propres termes, et c'est à la faveur de cette supercherie qu'on lui fait écrire de Rouen, du 12 juillet 1629, qu'il s'affermit journellement en la créance qu'au sacrement de pénitence il n'est pas nécessaire de confesser le nombre de péchés mortels, ni les circonstances qui changent l'espèce, pourvu que la contrition soit telle qu'il faut, maxime qui, dans sa crudité, sent bien plutôt le jésuite que le père de l'Oratoire, et que le P. Maignart, si elle est de lui, n'avait apparemment avancée que dans le cas d'un homme hors d'état de se rappeler ses péchés en détail, tel qu'à l'article de la mort.

C'est encore avec la même bonne foi que, du 4 décembre 1632, on le fait s'expliquer sur le compte du livre du Père Gibieuf en des termes qui marquent très peu d'estime et des sentiments et de la personne de cet auteur, jusqu'à lui faire dire de lui qu'il n'est pas *de semine virorum illo-*

(1) M. Hamon dit : *Plus de 15 ans*, mais les registres de cette maison disent que le Père Allard lui succéda en 1631, ce qui ne fait que 14 ans.

rum per quos salus facta est in Israel. Il lui fait blâmer la manière dont il explique la liberté, lui fait dire qu'il s'est servi du nom et de l'autorité du cardinal de Bérulle comme feraient de petits oiseaux qui, pour voler au-dessus de leur portée, se guinderaient sur un aigle; que, quoique ce cardinal n'ait nullement été de l'opinion des jésuites sur la nature de la liberté, l'efficacité de la grâce, et plusieurs autres points semblables, jamais néanmoins, s'il vivait encore, il n'approuverait tout ce que le P. Gibieuf a écrit, en suite de la vraie notion de la liberté, avec un mélange de plusieurs grandes et dangereuses faussetés, qui ont pour origine la bassesse, bien qu'il ne le paraisse pas à tous, de son humeur et la grande médiocrité naturelle de son jugement et de son esprit.

Mais comment accorder cela avec deux longues lettres manuscrites du Père Maignart au Père Gibieuf de l'année suivante 1633, que nous avons à l'Institution, où, lui rendant compte du nouveau livre que le jésuite Théophile Raynaud venait de faire imprimer contre lui, sous le titre de *Nova libertatis explicatio,* après un fidèle extrait, tant des inepties que des propositions fausses et erronées qu'il contenait, on sent dans le Père Maignart un cœur solidement chrétien et qui s'intéresse pour son ami, dans la manière vive et sincère dont il gémit des excès de ce fougueux écrivain et de l'indignité de son procédé, en attaquant dans le système de l'auteur, qu'il veut combattre, celui de la grâce médicinale de Notre Sauveur. Est-il à présumer que la même bouche soufflait, presque en même temps, le froid et le chaud? Et n'est-il pas bien plus naturel de lever ces contradictions, en suspectant la bonne foi du Jésuite et la fidélité de ses prétendus extraits?

Quoi qu'il en soit, il continue de lui faire écrire à M. de Saint-Cyran, du 3 avril 1635 : *Serait-ce contre votre conseil de prêcher que Bellarmin a beaucoup mis d'empêchements à la conversion des Huguenots, par plusieurs de ses opinions,*

comme quand il enseigne que les images méritent un honneur intérieur, bien que moindre de celui de leur prototype? J'ai dit beaucoup de choses semblables en mes prédications de ce carême, et je n'ai aucun scrupule de conscience, bien que les bruits aient été fort grands contre moi. Il y en a même qui disent que je dois craindre quelque mauvais office de la part des religieux de longue et de courte robe... Tous les religieux de longue et de courte robe m'en veulent extrêmement, et plus que je ne vous saurais exprimer, à cause de mon humeur. Il y en a qui doutent si je dois aller à Paris, à cause de cela, du moins si tôt.

Quant aux bruits dont il parle là, nous verrons bientôt qu'il en était quelque chose, et ce qui y avait donné sujet. Achevons seulement de transcrire ici tous les extraits du Jésuite.

Le Père Maignart écrit donc encore à son ami, du 20 novembre 1636 : *M. l'official de Rouen me doit, à ce qu'on dit, faire citer devant lui pour comparaître en jugement, à cause de l'impression et distribution des feuilles, que je vous envoyai, à plusieurs curés de cette ville et à mes principaux amis et autres personnes de qualité. Ce qui commence à faire assez de bruit dans les esprits de plusieurs... M. Singlin m'obligerait beaucoup, s'il pouvait faire approuver, par quelques docteurs de Sorbonne, la proposition qui est dans ces feuilles. Car je ne doute point que mes parties ne poursuivent sa condamnation par autant de docteurs qu'ils pourront. C'est la vérité que j'ai grand besoin de cela ; de quoi, néanmoins, je me passerai volontiers, si je mérite d'en être privé, non pour avoir dit faux, mais pour n'avoir peut-être pas été assez prudent, principalement ayant laissé écrire que j'avais prêché cette proposition, telle qu'elle est dans les feuilles.*

Et encore du 28 décembre 1636 : *Je vous prie de me mander si je serai reçu chez les Pères de l'Oratoire, allant à Paris, à cause qu'en cette ville ils avaient commencé à me désavouer ; ce qui m'oblige encore de vous demander ce que*

je dois faire à ceci, si les Capucins, comme on le dit, poursuivent en Sorbonne et ailleurs, contre moi et ma proposition. J'oubliais de vous dire que mon écrit contre le Capucin est tout prêt. Il contient plus de cent pages, la plupart de saint Augustin.

Or voici maintenant quelle était cette proposition attaquée, et l'écrit apologétique que publie le Père Maignart pour la défendre.

Factum ou recueil de saint Augustin et des autres Pères en faveur de la grâce de JÉSUS-CHRIST, *pour être présenté à Monseigneur l'illustrissime et révérendissime archevêque de Rouen, primat de Normandie, et à Messeigneurs les illustrissimes et révérendissimes évêques, ses comprovinciaux, afin de recevoir leur jugement au premier concile provincial, selon l'assignation qui en a été faite par le commandement de mondit seigneur l'archevêque, sur un différend de doctrine entre le curé de Sainte-Croix de Rouen, défendeur, et le gardien des Capucins de Caudebec, l'accusant d'hérésie et le menaçant de prêcher publiquement contre lui, pour avoir seulement dit, conformément à la doctrine de saint Paul aux Romains, C. 14, v. 23, que tout ce qui ne procède point de la grâce actuelle et surnaturelle de N.-S.* JÉSUS-CHRIST *est péché, prenant ce mot de péché en sa propre et commune signification, à l'exemple du même apôtre en ce lieu-là, expliqué par saint Augustin et les autres saints Docteurs; comme le curé de Sainte-Croix fait voir en tout ce mémorial des Pères, distingué pour une plus grande clarté en trois principales parties ou divisions avec la conclusion qui les suit, pour lui servir de justification contre les calomnies du Père Capucin et pour rendre raison de sa doctrine devant ses juges assemblés au concile, après leur avoir très humblement remontré comme il s'ensuit.*

J'ai cru devoir copier entièrement le long titre de cette brochure d'une quarantaine de pages in-4°, sans nom d'imprimeur, ni date donnée, mais qui est sûrement de l'an 1637, parce qu'il nous met au fait de cette querelle du

P. Maignart, et qu'il explique l'occasion et tout le dessein de l'ouvrage. Aussi bien le reste n'est presque qu'un tissu de textes latins de saint Augustin et des autres Pères, ses disciples, qui font la preuve complète de la proposition qui est dans le titre, sans presque aucune réflexion de sa part, pour en tirer l'induction.

Dans l'épître préliminaire à l'archevêque de Rouen et aux évêques de la province, où le Père Maignart se nomme, il dit que son adversaire, qui s'appelait le P. François de Grasse, gardien des capucins de Caudebec, l'a aussi déféré et accusé d'hérésie, pour avoir prêché, non pas en termes exprès, mais autant que la prudence d'un simple prédicateur, qui désire plus profiter que plaire, le lui a pu permettre: que pour éviter le péché en tout, il fallait vivre chrétiennement en tout, appliquant cette maxime générale aux œuvres de miséricorde envers les pauvres et excitant ses auditeurs à faire l'aumône, non seulement de tout leur pouvoir, mais encore d'une manière qui leur fût aussi utile qu'aux pauvres mêmes, c'est-à-dire non pas seulement d'une manière humaine et naturelle comme pourraient faire des infidèles et des hérétiques, mais d'une manière chrétienne, comme le doivent tous les catholiques; non seulement pour rendre leurs œuvres plus parfaites, mais aussi de peur qu'elles ne soient, comme elles seraient assurément, un vrai et réel péché, non pas à cause, dit saint Augustin, que le pauvre est assisté, mais parce que cette action, ne procédant point de la grâce de Dieu, vient nécessairement de la concupiscence de l'homme, c'est-à-dire de ce mauvais arbre, qui non seulement ne peut apporter aucun bon fruit, mais qui, dans l'état libre de l'homme, n'en rapporte jamais que de très mauvais et par conséquent des péchés.

Après quoi, entrant en matière, il compose sa première partie, ou division, des textes de saint Augustin, Origène, saint Léon, saint Prosper, saint Fulgence, qui ont expliqué de la foi proprement dite ou de la grâce, le *quidquid*

non est ex fide, etc. de saint Paul. Dans la deuxième, il rapporte ceux où les Pères disent, en termes exprès ou équivalents, que ce qui se fait sans grâce est péché. La troisième est pour ceux où ils disent que, sans elle, il n'y a ni vraie vertu ni aucune bonne œuvre; et il finit par des extraits des oraisons de l'Eglise, de quelques thèses de Sorbonne soutenues en 1635, protestant à la fin qu'il se prépare à recevoir, avec le respect et l'obéissance convenables, le jugement qui sera rendu par le premier et prochain concile provincial de sa métropole, devant lequel il a été assigné, avec le Père Capucin son dénonciateur.

J'ai parcouru ce concile, qui fut tenu à Gaillon trois ou quatre ans après, et n'y ai rien trouvé touchant cette dispute. Ainsi je ne sache pas qu'il y ait eu aucun jugement rendu. Le prélat, François Ier de Harlay, nous aimait, et nous faisait enseigner alors la rhétorique et la théologie dans son palais, pour faire dépit aux Jésuites, dont il était mécontent, comme on verra sous l'article de Rouen. Quoi qu'il en soit, le Père Maignart, suivant son zèle, donna encore l'ouvrage suivant :

Stances chrétiennes pour louer Dieu, nous humilier devant lui et rabaisser par son amour ceux qui enseignent, ou avec Pélage que l'œuvre de la nature n'est point péché ; ou avec Calvin que l'œuvre même de la grâce est péché, contre la foi de l'Eglise qui est au milieu de ces deux extrémités, et pour servir d'explication tant de la vraie doctrine, contenue dans mon factum que de la fausse qui est publiquement enseignée dans l'anti-factum. A Paris, 1638. Brochure in-4° de 28 pages.

A la tête est une épître aux évêques de la province, où il dit qu'à l'imitation de saint Prosper, dont il soutient la doctrine, il a cru pouvoir, comme lui, se récréer à composer des vers sur cette matière, depuis surtout qu'au jugement des plus savants, il a eu jusqu'ici quelque avantage sur les ennemis secrets de cette doctrine ; et, en attendant

l'entière victoire, qu'il espère de leur intégrité et de leur lumière, il leur offre ces stances chrétiennes, qu'il soumet à leur jugement, et signe : Charles Maignart, prêtre de l'Oratoire, curé de Sainte-Croix, datant du 9 mars 1638.

L'ouvrage n'est autre chose que les textes latins des Pères de son factum, mis en rimes, aussi littéralement et aussi crûment qu'il a pu. En voici quelques échantillons :

L'homme n'est que péché, que malheur, que misère,
Sans la grâce, l'esprit, l'amour de Jésus-Christ.
Si tu veux être heureux, suis toujours sa lumière,
Être, vivre, mouvoir, n'est rien sans son Esprit...

Priez par son amour, et non pas par la crainte,
Car sans l'amour, l'esprit ne peut vraiment prier.
Sans l'amour, l'oraison est une oraison feinte
Il n'y a que l'amour qui peut le suppléer...

Elle a perdu sa première puissance
Par son péché, non pas sa liberté
Qui n'est sans Dieu, qu'une captivité,
Un exil vrai, une pure impuissance.

Tu ne peux rien, si ce n'est pour le vice,
Que tu commets par la nécessité
De ton état, si tu n'es assisté
De Jésus-Christ notre seule justice.

On voit, à la fin des stances, qu'un autre religieux que le Capucin était entré en lice avec lui, et avait fait un livre où il enseignait que sans la grâce intérieure de Jésus-Christ nous pouvons quelquefois bien vivre, éviter le péché et faire les œuvres véritablement bonnes. Il combat ces maximes dans quelques-unes de ses stances ; en quoi il est plus heureux que dans les pointes et les allusions fréquentes qu'il fait au nom de ce Père, qui était un augustin, nommé *Martin Lenoir*, lesquelles sont d'une grande fadeur.

Il finit par protester que l'auteur de l'anti-factum lui en impose, et lui fait dire ce à quoi il n'a pas même pensé, et assure qu'il condamne avec le saint concile de Trente tous

ceux qui diraient que toutes les actions d'un homme en péché mortel sont autant de péchés mortels, soutenant seulement que, selon la foi de l'Eglise, les décisions des conciles et la doctrine des Pères, sans en excepter pas un, toutes les actions d'un homme, soit en grâce, soit en péché, sont un vrai et réel péché quand elles ne procèdent pas de la grâce de Dieu, non habituelle, mais actuelle, surnaturelle, intérieure, prévenante et coopérante ; et il cite à ce sujet le : *Omne etenim probitatis opus nisi semine veræ*, etc... de saint Prosper.

Les premières prières et instructions pour les enfants, avec les autres instructions sur l'oraison dominicale, le symbole des apôtres, les commandements de Dieu et de l'Eglise et les sept sacrements, par M. Charles Maignart, prêtre de l'Oratoire et curé de Sainte-Croix-Saint-Ouen.

C'est un petit in-12, de 40 pages, avec l'approbation de l'archevêque de Rouen, en date du 13 décembre 1639, et c'est une deuxième édition, en ayant trouvé une autre de 1627, où il promet celle-ci. Il dit qu'il s'y est proposé trois choses : de se rendre solide, clair et succinct tout ensemble, et il me paraît qu'il a également réussi dans ces trois points. Car, pour me servir de ses termes, afin de parvenir à la solidité, de plusieurs bonnes choses, il a choisi les meilleures pour la clarté, il a évité la multiplicité et la sublimité des paroles ; et pour parvenir à la brièveté il a dit beaucoup de choses en peu de mots. Il n'emploie point la méthode des demandes et des réponses, sans doute pour abréger. Il fait sur les commandements un précis de la morale chrétienne expliquant les devoirs de l'homme, selon ses divers rapports, d'une manière solide. En général, il s'attache plus aux vérités morales qu'aux dogmatiques, ne touchant guère de celles-ci que les points de controverse et coulant légèrement sur les autres.

Il avait fait un autre écrit qu'il avait intitulé : *L'aujourd'hui évangélique*, pour expliquer l'endroit de l'évan-

gile où Jésus-Christ nous défend de nous mettre en peine du lendemain.

Il aimait extrêmement la pauvreté, et se défaisait peu à peu de tous ses livres, tant par amour de cette vertu que pour se réduire au simple nécessaire, ne se réservant pour cela que la seule Bible, persuadé que l'usage des autres bons livres n'est, le plus souvent, que pour servir de délassement et d'appât à notre curiosité (1).

Le Jésuite, cité ci-dessus (2), prétend aussi que le Père Maignart se trouva compliqué dans les affaires d'un certain M. de Troye, accusé d'être du nombre de ces illuminés dont le cardinal de Richelieu fit faire de si sévères recherches par son Père Joseph.

Il ajoute qu'on trouva, apparemment dans la même cassette de M. de Saint-Cyran sur laquelle il a donné ces extraits de lettres, un testament du Père Maignart, où il léguait 200 écus pour aider à l'instruction de deux ecclésiastiques en la vraie et solide doctrine de l'Eglise, non seulement contre les fausses maximes et les dangereuses propositions de quelques casuistes et autres auteurs du temps, dont il faisait ledit M. de Saint-Cyran son exécuteur. Et si ce fait n'est pas vrai, il est du moins fort vraisemblable, ayant toujours fait également profession de zèle pour l'exactitude de la morale, et d'estime pour la personne de M. de Saint-Cyran.

Il fit apparemment cette fondation, avant la prison de cet abbé en 1638. Ensuite, dégoûté de tant de traverses qu'il avait eu à essuyer, il se démit de sa cure entre les mains du P. de Saint-Pé, au commencement de l'an 1643 (3).

Enfin, l'amour de la pénitence et de la solitude l'ayant porté à quitter la charge des âmes pour ne vaquer plus

(1) *Suppl. au Nécrologe de Port-Royal*, page 84.

(2) Préville, *Progrès du Jansénisme.*

(3) *Reg. de la maison de Rouen.*.

(4) Hamon, *Nécrol. de Port-Royal.*

qu'à l'ouvrage de son salut, il se retira premièrement à l'abbaye de Saint-Cyran, où il vécut 5 ans, et, depuis, dans le monastère de Port-Royal-des-Champs, où il ne fut que sept ou huit mois, la mort l'ayant bientôt après enlevé. Mais, pendant ce peu de temps, il édifia beaucoup tout le monde par sa bonté, sa douceur et surtout par une application continuelle aux choses de Dieu et aux vérités chrétiennes, dont il avait le cœur et l'esprit tellement remplis que lorsqu'il se trouvait engagé à rompre le silence, ses discours n'étaient que de Dieu et des mystères de Jésus-Christ.

Après une longue maladie, qui lui laissa toujours l'usage de la raison, il mourut en la 65e année de son âge, le 15 janvier 1659, dit M. Hamon, ou plutôt dans la 75e, selon le calcul du P. Bourgoing. Car, selon celui de M. Hamon, il n'aurait pas eu l'âge d'être prêtre lorsqu'il entra parmi nous, quoique selon nos livres il le fut déjà. L'historien de Port-Royal continue : « Dans ses derniers moments, il ne désirait plus rien que d'être avec Dieu, répétant souvent ces paroles du cantique de saint Thomas d'Aquin : *Quando fiet illud quod tam sitio, ut te revelata cernens facie, visu sim beatus tuæ gloriæ.* Trois ou quatre heures avant sa mort, comme on lui découpait une jambe où la gangrène s'était mise, il dit en souriant dans le fort de la douleur : *Voilà le chemin du ciel.* Son corps fut inhumé dans l'église de Port-Royal, devant l'autel de Saint-Laurent. »

XXXVII. — **Le Père Noël Le Cerf**

Entré en 1621, mort en 1674.

Je n'ai pas cru devoir séparer ceux qu'un même goût de retraite, un même esprit de pénitence a conduit, sur leurs vieux jours, en un même asile et presque réuni au même tombeau.

Le Père Emmanuel Le Cerf, natif de Verneuil-en-Perche, diocèse d'Evreux, fut reçu en la Congrégation en 1621, et prit la robe la veille de l'Ascension en la maison de Paris (1). Il entra fort jeune dans l'Oratoire, au rapport de M. Hamon (2). Il ne pouvait pourtant avoir guère moins de vingt-trois ans, et à ne rien rabattre de ce que dit cet auteur qu'il avait près de quatre-vingt-dix ans à sa mort, il faudrait conclure contre lui-même qu'il en avait donc près de trente-six et par conséquent qu'il n'était pas jeune lorsqu'il entra parmi nous en 1621. Il y prit les ordres du vivant même du cardinal de Bérulle et je le vois en effet prêtre lors de la mort de ce cardinal et demeurant à Condom. Il eut dans la Congrégation des emplois considérables, et il y prêcha avec applaudissement. Depuis, il fut curé en divers endroits, où il fut toujours en grande considération.

Mais Dieu l'ayant touché plus particulièrement sur les dernières années de sa vie, et lui ayant fait connaître plus que jamais la nécessité de la pénitence, il quitta tout, renonça à toute sorte d'emplois, et vint se retirer à Port-Royal-des-Champs, à l'âge de soixante-douze ans (3), pour

(1) *Ancien Catalogue.*

(2) Hamon, *Nécrol. de Port-Royal.*

(3) S'il se retira à Port-Royal, à l'âge de 72 ans et qu'il n'y ait vécu que 4 ans, comme M. Hamon semble le dire quelques lignes plus bas, il s'ensuit qu'il n'avait que 76 ans quand il mourut, et non pas près de 90 comme il dit dans son épitaphe.

y passer le reste de ses jours, dans un état bien différent de tous ceux où il s'était auparavant trouvé engagé et où il s'était acquis l'estime du monde, comme il mérita dans ce nouvel état de devenir un exemple d'humilité et de pénitence. Car il voulut s'y réduire à la communion laïque, dans laquelle il a persévéré quatre ans et jusqu'à sa mort, édifiant tous ceux qui le voyaient dans cet état d'humilité et de pénitence, qui faisait sa plus grande consolation. A la mort il demanda aussi d'être enterré en laïque et dans le cimetière de dehors. Voici son épitaphe par M. Hamon: *Hic jacet Emmanuel Le Cerf, qui cum majorem vitæ partem erudiendis populis consumpsisset, vitam evangelicam evangelicæ prædicationi anteponendam ratus, ut sibi moreretur qui aliis tantum vixerat, ad pænitentiam accurrit senex, eo festinantiùs quo seriùs, pondusque senectutis quo nihil ad patiendum aptius, et varios corporis morbos in remedium animæ conversos, tanquàm opportunum æternitatis viaticum amplexus, mortem humilis, nec se jam sacerdotem, sed laicum agens, in hoc quietis portu expectavit quæ obtigit ferè nonagenario. Obiit 8° decembris 1674, et in cœmeterio juxta crucem sepeliri voluit.*

XXXVIII. — Le Père Philippe-Emmanuel de Gondy

Entré en 1627, mort en 1662.

Tant que l'Oratoire subsistera, on y conservera précieusement la mémoire de la maison de Gondy, puisque l'Oratoire est lui-même un monument subsistant de la générosité de cette illustre maison. Il doit son origine à Henry de Gondy, cardinal de Retz, évêque de Paris, sans l'ordre exprès duquel M. de Bérulle n'aurait osé entreprendre l'œuvre ; son premier établissement, à Marguerite de Gondy, marquise de Maignelay, qui, le jour même de sa naissance, donna 50,000 livres pour le commencer ; et son principal ornement, au P. de Gondy, leur frère, par le sacrifice qu'il lui a fait de toute la gloire qu'il avait acquise dans le monde, et trente-cinq ans d'édification qu'il lui a donnés.

Philippe-Emmanuel de Gondy, comte de Joigny, marquis des Isles-d'Or, baron de Montmirail, seigneur de Dampierre et de Villepreux, chevalier des ordres du roi, général des galères de France, lieutenant-général des mers du Levant, capitaine de cent hommes d'armes, était le troisième fils (1) d'Albert de Gondy, duc de Retz, pair et maréchal de France (2), chevalier des ordres du roi, premier gentilhomme de sa chambre, général des galères et de la célèbre Claude (3) Catherine de Clermont, baronne de Dampierre, si renommée parmi les beaux esprits de son temps.

(1) Corbinelli, *Hist. généalogique de la Maison de Gondy*. T. 2, p. 49.

(2) Moréry.

(3) L'auteur de la *Vie de Madame de Maignelay*, sa fille, l'appelle Charlotte-Catherine.

Il naquit à Lyon l'an 1581. Son frère aîné, le marquis de Bellisle, qui avait épousé Antoinette d'Orléans, de la maison de Longueville, mourut assez jeune. Henry, le second, prit le parti de l'Eglise, et fut fait cardinal et évêque de Paris. Jean-François, le cadet de tous, successeur d'Henry dans le siège de Paris, fut le premier archevêque de cette ville. Par là, seul destiné à perpétuer sa maison, Philippe Emmanuel de Gondy épousa (1) Marguerite de Silly, dame de Commercy, femme d'une grande vertu, dont il eut trois garçons : Pierre de Gondy, duc de Retz; Henry, marquis des Isles-d'Or, mort jeune, et Jean-François-Paul de Gondy, qui fut le fameux cardinal de Retz, coadjuteur et puis archevêque de Paris.

Il n'eut point de charge, ni d'emploi, qui ne fut au-dessous de son mérite (2). C'était l'homme le mieux fait et un des plus adroits du royaume. Sa valeur se fit remarquer à la guerre, et son nom sur la scène et dans le Parnasse, aussi distingué par sa plume que par son épée, et il est fâcheux que celui qui nous en assure, ne nous l'ait pas dit en plus grand détail : nous aurions de quoi illustrer le catalogue de nos auteurs par un poète de cette naissance.

Né avec un cœur droit et bon, un esprit doux et aisé, un caractère obligeant, des manières nobles, l'humeur libérale et magnifique, il se fit aimer de toute la cour, et eut aisément un accès facile auprès d'Henry IV, qui l'honora de sa bienveillance (3).

Aussi, quoiqu'il n'eut que dix-huit ans, il obtint sans peine de succéder à son frère aîné, en sa charge de général des galères, dont il fut pourvu par lettres du 15 avril 1598 (4), et se rendit à Marseille le 27 juin 1600, avec ordre de faire construire six nouvelles galères.

Sa première expédition lui fit grand honneur (5). Les

(1) P. Anselme, *Hist. générale*. T. 2, page 1000

(2) Corbinelli.

(3) *Vie de Mme de Maignelay*, p. 30.

(4) P. Anselme, *Hist. générale*. T. 2, p. 1000.

(5) *Mercure de France*, année 1619, p. 470.

corsaires turcs faisaient du ravage, courant nos côtes de Provence et de Languedoc, enlevant nos vaisseaux marchands, et faisant grand tort à notre commerce du Levant. Il sortit du port de Marseille avec sept galères bien armées, le 28 juin 1619, et, vers la fin d'août, il était rentré, après avoir, de six vaisseaux turcs qu'il avait trouvés sur sa route en différentes tournées, amené quatre à Marseille, coulé à fond un cinquième, et obligé le sixième de se brûler, lequel était de quarante pièces de canon et monté par le fameux corsaire d'Alger, Soliman Rais. En récompense de ce service, il fut fait chevalier des ordres du roi, cette même année (1).

Il fit encore quelques campagnes ; mais la plus mémorable de toutes fut, sans contredit, lorsqu'en 1621, au sujet du siège de La Rochelle, qu'on avait dès lors envie de faire, M. de Gondy eut ordre de passer le détroit de Gibraltar avec une escadre de dix galères, vint à Bordeaux, de là à Nantes joindre la flotte du roi, commandée par le duc de Guise, et se trouva avec lui aux divers combats gagnés sur l'armée navale des Rochellois les 26, 27 et 28 octobre 1622, auxquels il eut la principale part du succès (2).

J'en ai une relation détaillée dans une lettre mss de Guillaume de Montolieu, capitaine de la galère patrone, écrite à son frère le chevalier, du 4 novembre, que je m'en vais abréger. Elle porte qu'après que M. le général des galères eût été sur le bord du duc de Guise, amiral, tenir conseil et prendre l'ordre de la bataille, il quitta le port du Morbian, et vint mouiller à la rade d'Olonne, et le lendemain, 26 octobre, à l'île de Ré, d'où il aperçut la flotte des Rochellois rangée en bataille, au nombre de soixante gros vaisseaux, bien équipés d'artillerie et de gens de guerre, munis de quantité de feux d'artifice, outre trois autres vaisseaux, nommés *les dragons*, pleins de poix, de goudron, de souffre, qu'ils menaient avec eux, à dessein d'y mettre

(1) Moréry.

(2) P. Anselme, *Hist. générale, grands officiers.*

le feu au fort du combat et de les accrocher à notre amirante, ou à nos autres galions. Que le lendemain, veille de la Saint-Simon, à la faveur d'un grand calme qui n'avait pas encore permis à nos vaisseaux d'avancer et de se joindre aux galères, M. de Gondy résolut d'aller harceler de près l'ennemi ; qu'auparavant il fut visiter en personne les dix galères, remarquer l'ordre qui s'y observait, disposer tout au combat, exhorter chacun à faire bien son devoir, puis, ses ordres donnés, fit tirer droit à l'ennemi, et le salua à grands coups de canon qui l'incommodèrent beaucoup. Mais, voyant qu'à la faveur d'un petit vent frais qui se leva tout à coup, les Rochellois se mettaient en défense et en train de venir à lui, il se retira. Demi-heure après, le calme recommençant, M. le général, impatient de profiter d'une si belle occasion de les battre, envoya une de ses galères à M. de Guise pour le convier au plaisir d'un second combat, en attendant que ses vaisseaux pussent approcher. Le duc accepta l'offre, et monta sur cette galère pour venir prendre part à l'action. Dès que M. de Gondy l'aperçut à une bannière particulière, qu'on avait mise à la poupe en signe de la présence de l'amiral, il se jeta dans sa chaloupe et courut à lui le prier de ne pas monter sur d'autre bord que sur sa *Réale*, à quoi le duc ayant consenti volontiers, ils furent aussitôt charger l'ennemi à grands coups de coursier, et l'attaque fut furieuse. Le combat dura sans discontinuation depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures après midi. On se fit jour à travers leur flotte, et ils reculaient peu à peu.

Cependant nos vaisseaux ayant atteint nos galères, M. de Guise alla monter sur son bord, donna ses ordres pour engager une action générale et, sur les cinq heures du soir, le feu recommença de part et d'autre, plus violent qu'il n'avait été, jusqu'à sept. Les Rochellois avaient alors le vent favorable. Ils s'approchèrent de nos vaisseaux pour y mettre le feu avec leurs dragons. M. de Gondy s'aperçut qu'il avait déjà pris à la poupe de notre amirante, et y

envoya soudain deux galères pour le secourir. Il s'attacha à l'arrière-garde des ennemis, qu'il continua de pousser rudement avec ses dix foudroyantes proues. Il y eut aussi un grand feu de mousqueterie. M. le duc de Guise, avec son galion, se trouvait partout au besoin avec une promptitude incroyable, et combattit comme un lion. Les Rochellois se défendirent en braves gens, mais ils furent si maltraités que, sans la nuit qui survint pour favoriser leur déroute et leur retraite, il ne fut pas échappé un de leurs vaisseaux en état d'en aller porter la nouvelle. Ils en perdirent six des plus gros, qui furent ou brûlés ou coulés à fond, eurent 2,000 hommes de tués, sans un nombre infini de blessés, au lieu qu'il y eut à peine 250 hommes de perte de notre côté. Le champ de bataille nous demeura toute la nuit. M. le général témoigna un courage fort mâle en cette occasion, et parut plein de valeur et de générosité au milieu de ses officiers. Le duc de Guise se loua hautement de lui et de ses galères, lui attribuant la meilleure part à l'honneur de cette victoire, et en écrivit au roi en termes avantageux. Par le rapport de quelques prisonniers on sut qu'il y avait eu un tel coup de canon des coursiers, qu'il leur avait étendu morts sur la place jusqu'à 27 hommes de compte fait.

Le lendemain, jour de Saint-Simon, chacun s'étant retiré chez soi, nous à la pointe de l'Aiguillon, et les ennemis dans un long canal, vis-à-vis Saint-Martin, mettant entre eux et nous un banc de sable inabordable, M. de Gondy à la faveur d'un peu de bonasse, alla, sur les neuf heures du matin, les attaquer de nouveau dans leur fort et essayer de les rengager à force de canonades, à une troisième action; mais vainement, ils le laissèrent tirer sans quitter leur fort. Il se jeta alors sur deux de leurs gros vaisseaux, dont l'un était leur vice-amirante, qu'il trouva écartés du gros de la flotte qu'ils allaient joindre, et les cribla tellement de coups de canon qu'il ne resta sur l'un que dix hommes en vie de trois cents qu'il y en avait, et qu'ils allèrent échouer

tous deux à leur vue, plus propres désormais à jeter au feu qu'à flotter sur l'eau.

Enfin, le 29, le duc de Guise, plein de regret de ce que le calme, qui continuait, ne lui permettait pas d'avancer avec ses vaisseaux, monta une seconde fois sur la *Réale* avec M. le général pour aller voir la contenance des ennemis ; et ce ne fut pas sans les incommoder encore, pendant deux heures, par de furieuses décharges, ni sans coup férir de de leur part, s'étant défendus courageusement comme un sanglier contre le pied d'un arbre, mais sans vouloir jamais le quitter. Il se tira bien, en ces trois ou quatre actions, plus de six mille coups de canon de part et d'autre. Aussi le bras de mer, qui est entre Saint-Martin et la pointe de l'Aiguillon, demeura pendant trois jours tout couvert de pièces de mâts, d'affûts, de cordages, la plupart ensanglantés, que la marée de ces deux iles faisait flotter à la face des deux armées.

Le lendemain, 30 novembre, on publia, dans les deux armées, la nouvelle de la paix, que le roi avait accordée aux religionnaires rebelles, et que leur triple défaite les avait fait hâter d'obtenir, si tant est qu'elle ne fût pas déjà faite, avant ces combats, comme on le prétend (1), et que les généraux des deux partis ne l'ignoraient pas, mais qu'ils firent semblant de n'en rien savoir, les nôtres, pour ne pas perdre une si belle occasion d'acquérir de la gloire; les Rochellois, parce que, si la victoire s'était déclarée pour eux, ils se flattaient d'en tirer de grands avantages pour l'établissement de la nouvelle république dont ils avaient formé le projet. Et ainsi finit cette expédition, qui fit tant d'honneur à M. le général des galères.

C'est apparemment pour tempérer cette gloire, que Dieu qui l'aimait et en voulait faire un prédestiné, l'affligea dans le même temps de deux pertes auxquelles il fut très sensible : celle de son frère, le cardinal, ministre et chef du conseil, en grande faveur, mort à Béziers au mois d'août, et de

(1) Daniel, *Hist. de France*. T. 7, p. 15.

son second fils, jeune homme de grande espérance, qu'il destinait à l'Eglise. Il fit demander aussitôt les abbayes, qu'avait déjà celui-ci de la dépouille de l'oncle, pour son dernier fils, qui fit depuis tant parler de lui sous le nom du coadjuteur de Paris, et il les obtint de la reine-mère, de la nomination de qui elles dépendaient. *Je ne doute point*, écrit le maréchal de Schomberg au cardinal de Richelieu du 23 septembre 1622 (1), *que vous ne soyez touché, lorsque vous saurez qu'en suite de la première affliction de M. le général des galères, Dieu a voulu, par le plus étrange accident du monde, lui en envoyer coup sur coup, un second, non moins sensible, en lui ôtant celui de ses enfants, pour lequel il vous avait plu vous employer auprès de la reine-mère pour lui faire avoir les abbayes de Buzay et de Quimperlé. Je vous supplie donc, avec tout ce qui reste de cette maison, de continuer pour un des autres fils de M. le général, les mêmes offices que vous avez rendus à celui-ci.*

Et comme il pourrait paraître étonnant qu'un aussi bon père que l'était M. de Gondy, disposât ainsi de la vocation de ses enfants, il est à propos de transcrire ici le jugement favorable que porte de sa tendresse son propre fils, quoique intéressé dans cette démarche. *Je ne crois pas*, dit le cardinal de Retz (2), *qu'il y eut au monde un meilleur cœur que celui de mon père, et je puis dire que sa trempe était celle de la vertu. Cependant, et mes duels et mes galanteries ne l'empêchèrent pas de faire tous ses efforts pour attacher à l'Eglise l'âme la moins ecclésiastique qui fut dans l'univers. Sa prédilection pour son aîné et la vue de l'archevêché de Paris, qui était, depuis près d'un siècle, dans sa maison, déjà possédé de suite par son oncle et deux de ses frères, produisirent cet effet-là. Il ne le crut pas, et ne le sentit pas lui-même. Je jurerais qu'il aurait lui-même juré dans le plus intérieur de son cœur, qu'il n'avait en cela d'autre mouvement que celui*

(1) *Mss. du Louvre.*
(2) Cardinal de Retz, *Mémoires*, L. 1.

qui lui était inspiré par l'appréhension des périls, auxquels la profession contraire aurait exposé mon âme.

Il eut, en effet, beaucoup d'attention à élever ses enfants dans une éducation fort chrétienne et grand soin de leur procurer un précepteur vertueux. Ce fut le vénérable Vincent de Paul, qui vient d'être béatifié (1). M. de Bérulle, son directeur, à la prière de Madame la générale, car il ne connaissait pas encore M. de Gondy, lui fit quitter la cure de Clichy qu'il avait prise par son ordre, pour accepter cet emploi auquel il le jugeait propre, ayant reconnu sa capacité pendant les deux années que M. Vincent avait demeuré en 1609 avec lui, à Notre-Dame-des-Champs, c'est-à-dire dans les dehors des Carmélites du faubourg Saint-Jacques, avant qu'il commençât l'Oratoire.

M. de Gondy sentit bientôt tout le prix de l'acquisition qu'il faisait, estima, goûta cet homme de Dieu, prit en lui toute confiance. Sa femme encore plus, puisqu'elle se mit sous sa direction (2), et lorsqu'en 1617 M. Vincent, soit qu'il se fît un scrupule d'être trop bien et trop honoré dans cette maison, soit par désespoir de réussir à bien élever ces enfants, qui, à n'en juger que par le seul cardinal de Retz, ne devaient pas être faciles, se retira sans mot dire dans une cure du diocèse de Lyon que M. de Bérulle lui fit avoir, sur la première nouvelle qu'en eut M. de Gondy, alors en province, inconsolable de cette perte, il écrivit à sa femme (3) : *Je suis au désespoir d'une lettre de M. Vincent, que je vous envoie, pour voir s'il n'y aurait point quelque remède au malheur que ce nous serait de le perdre... Je vous prie de faire en sorte par tous les moyens possibles que nous ne le perdions point. Car quand le sujet qu'il prend de nous quitter serait véritable, il ne me serait de nulle considération, n'en ayant point de plus forte que celle de mon salut et*

(1) Abelly, *Vie de S. Vincent*, L. I. ch. 7.

(2) *Le même*, ch. 9.

(3) *Ibid.* Lettre de septembre 1617.

de celui de mes enfants ; à quoi je sais qu'il pourra beaucoup aider un jour, et aux résolutions que je souhaite plus que jamais pouvoir prendre (de devenir plus homme de bien), et dont je vous ai bien souvent parlé... Je crois qu'il n'y aura rien de plus puissant que M. de Bérulle. Dites-lui que, quand bien M. Vincent n'aurait pas la méthode d'enseigner la jeunesse, il peut avoir un homme sous lui ; mais, qu'en toutes façons, je désire passionnément qu'il retourne dans ma maison, où il vivra comme il voudra ; et j'espère moi-même un jour de vivre en homme de bien, s'il se résout à demeurer avec moi.

M. de Bérulle, touché de cette dernière considération, l'appuya auprès de M. Vincent, et M. Vincent, qui faisait profession ouverte de ne se conduire que par ses avis, consentit, dès la même année, à quitter sa cure et à rentrer chez M. de Gondy, lequel, à son tour, par un redoublement d'estime et de confiance, commença à lui tenir les promesses qu'il lui avait faites, dont voici un trait assez remarquable :

Un de ses proches parents ayant été tué en duel par un seigneur de la cour, il crut qu'il était de son honneur et de son courage d'en avoir raison par la même voie ; et par un trait de dévotion assez bizarre il avait dessein, après avoir entendu la messe pour recommander cette affaire à Dieu, d'aller chercher le meurtrier et de se battre avec lui. Mais M. Vincent, qui sut son dessein, après avoir célébré devant lui la messe dans sa chapelle et encore invoqué sur lui le Dieu de paix, tout le monde s'étant retiré, s'alla jeter à ses pieds, et lui dit dans cette posture : « Permettez, Monsieur, qu'en toute humilité, je vous dise un mot. Il m'est revenu que vous avez dessein de vous aller battre. Mais je vous déclare, de la part de mon maître et le vôtre, que je viens de vous montrer et que vous avez adoré, que si vous ne quittez ce mauvais dessein, il exercera sur vous sa justice et sur toute votre postérité ». Cela dit, il se retira. M. de Gondy, touché de ces énergiques paroles et des remords de

sa conscience, qui le firent rentrer en lui-même, suspendit sa résolution ; et un voyage à la campagne sur ses terres, où sa famille l'emmena quelque temps après, joint à la retraite du meurtrier obligé de quitter la cour et la France, achevèrent d'étouffer son ressentiment. (1)

Sa charge de général des galères lui mettant continuellement sous les yeux les misères de toute espèce des forçats qui y sont condamnés, le fit songer aux moyens de les soulager (2). Dans cette vue, il emmena avec lui à Marseille M. Vincent pour lui faire faire, aidé de quelques bons prêtres, une mission à ces malheureux, qui n'entendaient jamais parler de Dieu. Il l'appuya de tout son crédit pour travailler avec fruit. Il lui obtint même du roi un brevet d'aumônier royal des galères, qui lui donnant inspection sur les autres aumôniers, le mettait en état de tenir la main au bien qu'il établirait. Il l'envoya à Bordeaux, l'année suivante, 1622, y faire une nouvelle mission, parce que les galères y étaient passées, à cause des projets du siège de La Rochelle. Il apprit qu'à Paris les criminels destinés aux galères étaient enfermés dans les cachots de la Conciergerie et en d'autres prisons, d'une manière si triste, qu'ils y croupissaient quelquefois longtemps, atténués de langueur et de pauvreté et entièrement négligés pour les secours de l'âme et du corps. Il crut que ces malheureux lui appartenaient en quelque façon, les regardant comme du ressort de sa charge, et qu'en attendant qu'on les mit à la chaîne pour les conduire à Marseille, il était de sa charité de prendre quelque soin d'eux. Il fit donc, du conseil de M. Vincent, louer une maison exprès, au faubourg Saint-Honoré, vis-à-vis Saint-Roch, pour les y mettre tous ensemble, sous bonne garde, ayant soin qu'on les visitât souvent, qu'on pourvût à leur subsistance, qu'on les instruisit, qu'on les consolât, et cet établissement dure

(1) Cloyseault.
(2) *Ibid.*

encore, ayant seulement été transféré près de la porte Saint-Bernard, sur le bord de l'eau.

Dieu l'avait uni par les sacrés liens du mariage à une vertueuse épouse, qui était autant selon le cœur de Dieu que selon le sien (1). Cette sainte dame menait avec elle M. Vincent sur ses terres, pendant la belle saison. Tandis que son zélé directeur s'appliquait, à son ordinaire, à prêcher les pauvres de la campagne, à catéchiser les enfants, à visiter les malades, à entendre les confessions, Mme la générale ne contribuait pas peu, de son côté, au succès de ces espèces de missions, par les aumônes qu'elle distribuait aux pauvres, les soulagements qu'elle procurait aux malades, les réconciliations et les accommodements qu'elle ménageait entre ceux qui étaient en discorde ou en procès; et M. de Gondy, par l'appui qu'il donnait à l'un et à l'autre, pour extirper les abus et réprimer les scandales, veillait à ce que les officiers de ses terres rendissent une bonne et prompte justice, remplissait les charges de personnes de probité, se rendant le protecteur des veuves et des orphelins, procurait, autant qu'il était en lui, que Dieu fut honoré et servi dans tous les lieux de sa dépendance.

La bénédiction que Dieu répandit sur ces premiers essais du zèle de M. Vincent, dans les terres de Montmirail et de Folleville, en 1616 et 1620, leur fit concevoir, dès lors, le dessein de donner un fonds de 6,000 livres à quelque communauté, à la charge de s'engager à faire des missions, de cinq en cinq ans, dans toutes les paroisses de leurs seigneuries. Mais ni les Jésuites, à qui ce fonds fut d'abord offert, n'ayant voulu s'en charger, pour des raisons que j'ignore; ni nous ne l'ayant pu faire, à cause de quelques autres que nous avions déjà acceptées, et du petit nombre que nous étions alors pour suffire à tout, la chose en resta là pendant quelque temps.

(1) Abelly. L. I ch. 8.

Puis, en 1624, Mme la générale, qui avait toujours fort à cœur cette œuvre, faisant réflexion qu'avec les talents et le zèle dont M. Vincent avait déjà fait tant d'heureux essais pour l'exécution d'un pareil dessein, personne n'était plus propre que lui à le bien remplir (1), et que s'il y avait dans Paris une maison destinée à retirer de bons prêtres, qui s'exerçassent sous sa conduite à prêcher les peuples de la campagne, ce serait un corps de ministres utile à l'Eglise, et une œuvre très méritoire devant Dieu de contribuer à leur établissement ; elle communiqua sa pensée à M. de Gondy, qui, non seulement l'approuva, mais voulut encore se porter pour fondateur, conjointement avec elle, de ce nouveau corps, destiné à cultiver la vigne du Seigneur. Ils déclarèrent leurs intentions à Mgr l'archevêque de Paris, Jean-François de Gondy, leur frère, lequel après avoir concerté avec eux et M. Vincent les moyens de bien cimenter cette œuvre, voulut y contribuer lui-même en faisant expédier à M. Vincent les provisions de la charge de principal du collège des Bons-Enfants, destiné à lui servir de maison et à ceux que Dieu lui associerait. Le prélat était le maître d'en disposer.

Enfin, l'année suivante, 1625, M. et Mme de Gondy firent en faveur de M. Vincent le contrat de la dotation de cette maison. Ils y disent que les villes se trouvant, par la miséricorde de Dieu, pourvues de bons ministres et de zélés religieux, il ne reste que les pauvres de la campagne qui paraissent destitués de tout secours spirituel ; à quoi leur ayant semblé qu'on pourrait remédier par une pieuse association de quelques ecclésiastiques pieux et zélés, qui voulussent s'appliquer entièrement, sous le bon plaisir des prélats, au salut de ces pauvres gens, et aller de village en village, aux dépens de leur bourse commune, les prêcher, consoler, instruire et leur rendre tous ces bons offices gratis ; pour y parvenir, lesdits seigneur et dame, en recon-

(1) Abelly, L. I, ch. 15.

sance des biens qu'ils ont reçus et reçoivent tous les jours de la divine bonté, pour contribuer à l'ardent désir qu'ils ont de procurer le salut des pauvres, pour essayer d'obtenir la grâce de vivre si bien le reste de leurs jours qu'ils puissent avec leur famille parvenir à la gloire éternelle, ont à cet effet donné la somme de 40,000 livres, délivrée comptant ès mains de M. Vincent.

Ils stipulent ensuite, en particulier, que ledit sieur Vincent, nonobstant cette nouvelle direction dont il est chargé par la fondation, fera toujours sa résidence actuelle dans leur maison, pour continuer à leur personne et à leur famille l'assistance spirituelle qu'il leur rend depuis tant d'années; mais qu'il aura soin de faire choix, dans un an, d'un certain nombre d'ecclésiastiques, vivant en commun sur les revenus de la fondation, qui soient employés à en acquitter les charges, se rapportant pleinement à lui du nombre et des qualités des sujets, qui seront tenus de se donner tout entiers aux soins des pauvres de la campagne, et, en conséquence, s'obligeront de ne prêcher, ni administrer aucun sacrement dans toutes les villes où il y aura archevêché, évêché, ou présidial, sinon en cas de notable nécessité; mais bien d'aller, de cinq en cinq ans, faire la mission par toutes les terres desdits seigneur et dame ; comme aussi d'assister spirituellement les pauvres forçats des galères, afin qu'ils mettent à profit leurs peines ; et qu'en ceci, le sieur seigneur général satisfasse à ce qu'il reconnait être une de ses principales obligations, voulant et entendant que cette charité soit continuée à l'avenir auxdits forçats à perpétuité. Et telle fut l'origine de la congrégation de la Mission fondée par M. et Mme de Gondy.

Peu de temps après ce contrat passé, M. le général des galères s'en alla en Provence et laissa sa femme à Paris. Etant à Toulon avec les galères, il lui arriva un démêlé avec le gouverneur de la ville, qui faillit avoir de fâcheuses suites et lui faire perdre tout le mérite de la bonne œuvre qu'il venait de faire. J'en tire les circonstances d'un ma-

nuscrit de M. de Peyresc, tiré du cabinet de M. Thomassin-Mazaugues. Voici le fait :

Le dimanche, 16 de juin, M. le général des galères étant sorti en mer avec la galère royale et la *Guysarde*, pour les essayer, il voulut, au retour, faire saluer la ville, sans que la ville lui rendît le salut d'un seul coup de canon, ce qui le piqua contre le gouverneur, ayant su de ceux de l'hôtel de ville qu'il avait retiré à lui toutes les clefs des munitions et des poudres.

Cependant, ce gouverneur, qui était M. de Saint-Cannat, fils du marquis de Soliers, de la maison de Forbin-d'Oppède, allant visiter M. le général des galères chez lui, se laissa accompagner de trois ou quatre gardes ou mousquetons, qu'il avait pris depuis quelque temps à sa suite, au sujet de l'enlèvement fait par le chevalier de la Valette (1) de sa nièce, Mademoiselle de Montsallier, de la maison d'Aymard ; et ces mousquetons montèrent jusque dans la salle, et, selon quelques-uns, à la porte de la chambre de M. de Gondy, avec leurs carabines entre les bras, revêtus de leurs hoquetons.

M. le général en fit faire ses plaintes par le commandeur de Forbin, au père du gouverneur, prétendant que son fils ne devait pas se montrer en cet équipage, non seulement en venant le voir, mais même en passant devant l'étendard de la galère royale. Ils répondirent à cette démarche, le père assez froidement, et le fils d'une manière assez sèche, disant qu'il pouvait bien s'abstenir d'aller davantage chez lui, puisqu'il ne voulait pas lui passer ses gardes ; mais que de ne se pas montrer avec eux devant la galère royale, il n'en ferait rien. Et, en effet, il affecta de s'y aller promener et de dire ensuite, dans une compagnie de dames, devant M. le général, qu'il venait de faire un tour sur le port, et qu'il y faisait bien chaud. Sur quoi M. de Gondy reprit assez haut que, s'il y repassait le lendemain, il y ferait encore plus

(1) Fils naturel et légitime du duc d'Epernon.

chaud pour lui ; et, pour se venger sur les hoquetons de cette bravade du maître, il commanda à quelques gens de ses galères, que le premier garde qu'ils trouveraient, quelque part que ce fût, ils le dépouillassent de sa casaque, et la jetassent en mer. Ce qui fut exécuté, le samedi 22 juin, sur un des hoquetons, qu'ils trouvèrent assez avant dans la ville, en lui rendant néanmoins ses armes, par honneur pour sa profession de soldat.

Le gouverneur, informé de l'insulte qui venait de lui être faite, manda chez lui les consuls, et leur commanda de faire armer les quartiers pour empêcher, disait-il, qu'en sa personne l'autorité du roi ne fût violée. De son côté, M. de Gondy, ayant su ce qui se trâmait, fit donner ordre aux galères de tourner leurs proues contre la ville, toutes prêtes à tirer sur elle en cas de besoin. Mais les consuls étant venus l'assurer qu'ils n'avaient pas voulu consentir au désir de leur gouverneur, et qu'ils lui avaient répondu, ce qui était vrai, que s'il s'agissait du service du roi, ils ne balanceraient pas un moment, mais que pour venger une querelle particulière entre deux personnes qui leur étaient également respectables, ils ne voulaient pas en venir aux armes et mettre toute la ville en combustion, M. de Gondy fit aussitôt retourner les proues à l'ordinaire.

Depuis, le gouverneur sortit de la ville, et alla passer quelques jours chez lui, à Soliers, qui n'est qu'à deux lieues de Toulon. Pendant qu'il y était, quelqu'un dit à M. le général, le soir du jour de la Saint-Jean, tandis qu'il s'était allé baigner sur la mer, que M. de Saint-Cannat avait dit qu'il s'étonnait fort qu'on se tint ainsi à la ville, pendant qu'on devait savoir que lui était en campagne, M. le général, prenant ces paroles pour un défi, déclara tout haut que, dès le lendemain matin, il serait aussi dans les champs, et qu'il voulait aller à Bandol. Il n'y manqua pas, en effet, mais, prenant la route opposée à celle qu'il avait annoncée, pour dépayser ceux qui penseraient à le détourner, il tira droit vers Soliers, et chargea un paysan

du lieu d'aller dire de sa part à M. de Saint-Cannat qu'il avait trouvé M. le général à la chasse, et que, s'il voulait être de la partie, il aurait sa part du plaisir.

Cependant, quelques officiers des galères, amis de M. le général, ayant su qu'il était sorti, et se doutant bien du sujet, après avoir couru les environs de Toulon sans le rencontrer, apprirent à la Valette qu'il était passé vers Soliers ; ils l'atteignirent en diligence et l'obligèrent de s'en retourner à la ville avec eux. Quand il fut près de la porte, il pria sa compagnie de s'arrêter, de peur de donner de l'ombrage s'il entrait si accompagné, et il ne retint avec lui qu'un de ses amis et quelques valets de pied.

En se présentant à la porte, il s'aperçut que les soldats du corps de garde sautaient aux armes, et il les trouva la pique à la main, sans qu'ils fissent semblant de le vouloir saluer. Alors, ne doutant plus qu'il n'y eut quelque complot d'entreprendre sur sa personne, il mit l'épée à la main, en frappa le soldat qui se trouva le plus près de lui, lequel à son tour lui porta un coup de sa demi-pique, comme pour lui en donner dans le corps. Mais un grand laquais, qui se mit entre deux, reçut le coup et fut blessé à la main. Ensuite M. le général en frappa encore deux autres. Aussitôt on ferma les portes et les ravelins. Mais les consuls, accourus au bruit de cette émotion, les firent ouvrir sur-le-champ, à la prière de M. le général, qui se plaignit à eux comme d'un assassinat qu'on avait voulu entreprendre sur sa personne; et ils y mirent, pour plus grande sûreté, de la bourgeoisie pour les garder et contenir la garde ordinaire dans son devoir.

Cependant, M. de Saint-Cannat monta le même jour à cheval, et, se faisant suivre de près de vingt personnes de ses vassaux, amis ou serviteurs, armés comme ils purent, il s'en venait droit à Toulon augmenter l'émeute, qui n'était déjà que trop grande. Mais, à la prière des consuls, son oncle, Mgr l'Evêque, fut aussitôt au-devant de lui, et

l'ayant trouvé en chemin le ramena à son château de Soliers jusqu'à ce que, par l'entremise de personnes de poids, on eût vu s'il y avait quelque voie d'accommodement à l'amiable à ce différend.

Quand le bruit de cette querelle de M. de Gondy vint à Paris, jusqu'aux oreilles de sa sainte sœur, la marquise de Maignelay, et qu'apprenant que plusieurs personnes s'étaient mêlées inutilement de l'accommoder, elle craignit qu'elle ne se terminât à un duel, elle alla voir une sainte carmélite, en qui elle avait grande confiance, pour trouver auprès d'elle quelque consolation dans la douleur que sa juste appréhension lui causait. C'était la sœur Marguerite du Saint-Sacrement, non celle de Beaune, mais une des filles de Madame Acarie, dont la vie a aussi été imprimée. Cette sainte âme, qui avait un grand accès auprès de Dieu, fit des prières, des jeûnes, des mortifications extraordinaires à cette intention. On l'entendit une nuit, dans le coin d'un oratoire où elle se croyait seule, s'écrier d'une voix entrecoupée de soupirs : *Mon Seigneur et mon Dieu ! ayez pitié de cette pauvre âme ; ne la perdez pas, ô mon Dieu ! usez de votre miséricorde, pardonnez-lui, et touchez son cœur. Frappez sur moi et lui pardonnez.* Et puis encore : *O que tu me coûtes cher ! ô que tu me fais souffrir, mais n'importe, pourvu que tu sois sauvé !* (1)

Ses fervents désirs furent exaucés. Dieu s'apaisa par ses satisfactions. M. de Gondy sortit heureusement de cette fâcheuse affaire, et les desseins de miséricorde de Dieu sur lui commencèrent à s'accomplir en la manière et dans toutes les circonstances qu'il lui avait fait prédire, plusieurs années auparavant. Car c'est ici le lieu d'observer que, et sa conversion et sa retraite dans l'Oratoire, et son

(1) Tronçon de Chenevière, *Vie de sœur M.-Marguerite du Saint-Sacrement*. Paris, Vuarin, 1690, in-8°, chap. 14, page 70. — Cet auteur dit qu'il eut ce démêlé avec le *gouverneur de Provence*. Il s'est trompé. C'est avec celui de Toulon. La relation manuscrite, d'où j'en ai tiré les circonstances, a été faite lorsqu'il arriva, et avant qu'il fût terminé.

sacerdoce, avec le temps et la cause de tout cela, lui avaient été révélés par la sainte sœur Marguerite, même du vivant de sa femme. Et je ne crains point, en appuyant sur cette révélation, d'être tenu pour crédule, en ayant un garant aussi peu suspect de crédulité que l'a été le cardinal de Retz dans toute sa vie. Or, dans un mémoire donné, après la mort de son père, pour la vie de sœur Marguerite, (1) il raconte la chose en ces propres termes :

Je crois, dit-il, *que je pourrais remplir un volume, si je voulais déposer tout ce que j'ai ouï dire de la révérende mère Marguerite du Saint-Sacrement, religieuse Carmélite, à des personnes d'une foi irréprochable. Je me contenterai de rapporter en ce lieu ce que je trouve en ma propre maison et d'une manière si convaincante, qu'il n'y peut avoir, ce me semble, aucun lieu d'en douter.*

J'ai ouï dire plusieurs fois à mon père que, plusieurs années avant qu'il entrât dans la congrégation de l'Oratoire, et dans le temps qu'il était encore engagé dans les intrigues et dans les plaisirs de la cour, il fut pressé par feue ma mère d'aller voir la mère Marguerite ; qu'il y résista longtemps, et que, s'y étant résolu à la fin par pure complaisance, il y trouva feu M. le cardinal de Bérulle, qui n'était encore que supérieur de l'Oratoire, avec lequel il n'avait aucune habitude ; et que la mère Marguerite lui dit, en l'abordant, ces propres termes : Voilà, Monsieur, le Révérend Père de Bérulle, que vous ne connaissez pas ; mais vous le connaîtrez quelque jour. Il sera l'instrument le plus efficace dont Dieu se servira pour votre salut. Vous vous moquez de moi, à l'heure qu'il est, vous vous en moquerez encore longtemps, mais vous connaîtrez un jour que je vous dis vrai. *J'ai ouï faire ce récit à feu mon père, une infinité de fois, depuis qu'il a été de l'Oratoire, mais je me souviens de le lui avoir même ouï faire dans mon enfance, longtemps devant qu'il eût la pensée d'y entrer.*

(1) Tronçon, ch. 14, p. 169.

Les circonstances de la conversion de M. de Gondy, ajoute l'historien d'après lequel j'ai copié ceci, confirment la vérité de ces prédictions, et on les sait, continue-t-il, de M. Octave de Bellegarde, archevêque de Sens, qui s'étant retiré à Saint-Magloire dans l'appartement que fit faire dans cette maison le Père de Gondy en quittant le monde, les avait apprises de la propre bouche de ce seigneur. Il lui avait donc raconté qu'ayant été plusieurs fois voir la mère Marguerite avec Madame sa femme et la marquise de Maignelay, par pure complaisance pour elles, il continua, dans la suite, de lui faire quelques visites de pure civilité ; que cette sainte fille lui ayant une fois parlé de la nécessité de vivre chrétiennement au milieu du monde, il avait répondu à la manière de ceux qui y sont engagés par un rang élevé et de graves emplois, c'est-à-dire, en s'excusant sur la difficulté de vivre en chrétiens parmi tant d'obstacles; que la bonne mère ne l'en pressa que plus fortement de rompre des liens qu'il reconnaissait être si dangereux, et que, ne pouvant s'y résoudre, elle lui dit : *Ne vous obstinez pas davantage ; Dieu demeurera le maître. Ce que vous ne voulez pas faire pour lui plaire, il le fera comme souverain. Il ne vous contraindra point, mais il vous charmera doucement par les attraits de sa miséricorde, en sorte que votre volonté se soumettra à ses inspirations. Il appellera Madame votre femme hors de ce monde, en un tel temps, et, après sa mort, il vous fera entrer parmi les prêtres de l'Oratoire. Vous y recevrez les ordres sacrés, vous y serez prêtre. Pensez-y bien sérieusement.*

Les dispositions où était alors M. de Gondy, lui firent ouïr tout cela comme des visions et regarder ce qu'on lui disait comme étant hors de toute apparence. Il en rit, et n'y pensa plus. Puis il partit, quelques mois après, pour Marseille, où il était appelé par les fonctions de sa charge, et là M. Vincent vint, à la prière de la famille, lui annoncer la triste nouvelle que sa vertueuse épouse, avec qui il venait de faire l'établissement de la première maison de la

mission, et qu'il avait laissée en bonne santé, était morte au mois de juin 1625. Ce fut pour lui un coup de tonnerre qui l'atterra. Il vint à Paris (1), se mit pour quelque temps en retraite dans Saint-Magloire, inconsolable d'avoir perdu, dans un âge prématuré, celle qui faisait sa plus douce consolation. Là, se rappelant à l'esprit et voyant trop littéralement accompli ce que la sainte fille lui avait prédit, il comprit, par sa propre expérience, l'instabilité du monde. Ses yeux s'ouvrirent sur les dangers qu'il y courait pour son salut en y demeurant davantage. Il résolut donc, quoiqu'on pût lui dire, de le quitter et tous ses honneurs; se démit volontairement de toutes ses charges en faveur de son fils aîné, Pierre de Gondy, duc de Retz, à qui il avait déjà fait obtenir, dès 1617, la survivance de celle de général des galères; et, après avoir mis ordre aux affaires de sa famille, se mit en devoir de vérifier le seul trait qui restait à son horoscope, en se présentant pour être des nôtres à notre Très Honoré Père, qui, après l'avoir un temps éprouvé, le reçut à bras ouverts, comme un vase d'élection, le 6 avril 1627 (2).

Il reçut de toutes parts des compliments de félicitation, même des pays étrangers. Le cardinal de Bentivoglio lui écrivit aussitôt : *Je me réjouis de l'acquisition que vous avez faite en la personne de M. le général des galères. C'est un grand triomphe pour votre Congrégation* (3). La voix publique le destinait à nous remplacer un jour M. de Bérulle, et il paraît que nos Pères n'auraient pas eu d'autre vue, si nous n'avions pas perdu sitôt notre fondateur (4). Mais, à sa mort, le Père de Gondy, n'étant que depuis deux ans parmi

(1) Corbinelly, *Hist. générale des Gondy*.

(2) Cloyseault et *Anc. Catal.*

(3) *Lettre* du 5 mai 1627.

(4) Le P. Cloyseault dit, dans sa vie, qu'il fut sur les rangs pour cela, et qu'il n'y eut que son humilité qui l'empêcha. Mais un extrait des actes de cette élection parle de trois autres qui partagèrent les suffrages et prièrent qu'on ne songeât plus à eux, et ne font aucune mention du Père de Gondy.

nous, ne se trouvait pas assez au fait de la conduite du corps, pour le faire son successeur à la charge de général. Rome aurait pourtant voulu qu'on y eût songé, comme elle pensait fort sérieusement, de sa part, à faire tomber sur lui la succession du chapeau de M. de Bérulle. *Je me sens forcé de vous dire*, écrit le cardinal Spada (1), tout puissant alors dans cette cour, à un de nos Pères, *que je voudrais qu'on s'appliquât parmi vous à cultiver la personne du P. de Gondy et à le porter*, ou pour rendre toute la force du terme italien, *à l'introniser en toutes occasions, selon néanmoins qu'elles se présenteront, sans affectation. Je ne manquerai pas, de ma part, de faire considérer au seigneur cardinal François Barberin, que c'est un sujet à porter dans quelque temps à la même dignité que possédait M. le cardinal de Bérulle. Et que ceci serve d'avis à Votre Révérence pour m'avertir à ce sujet-là, de toutes les choses qu'elle jugera qu'il est convenable de me faire savoir pour y réussir.* Mais l'éloignement qu'avait le cardinal de Richelieu, de la maison de Gondy, et plus encore celui du Père de Gondy pour tous les honneurs fit avorter ce projet.

Dans sa nouvelle retraite de Saint-Magloire, où il s'était fait bâtir un petit pavillon, qui porte encore aujourd'hui son nom (2), confiné jusqu'à la fin de ses jours, il n'aspirait qu'à se cacher et à y vivre inconnu. Ennemi du monde et de ses nouvelles autant que de ses maximes, il ne pouvait en entendre parler; ses discours lui étaient insupportables. Cependant, toujours joyeux, toujours content, la paix dans le cœur, la gaieté sur le visage, la douceur dans ses paroles, il goûtait Dieu à longs traits par les consolations spirituelles qu'il répandait sur son âme, dans l'exercice de la prière et des sacrements. Il était le premier à s'humilier en toute occasion ; point de distinction, ne pouvant souffrir qu'on parlât jamais de ce qu'il avait été dans le

(1) *Lettre au P. Bertin* du 11 novembre 1629.

(2) Cloyseault. [T. I, page 441.]

monde, ni du rang que ceux de sa famille y tenaient encore. Charitable envers le prochain, austère à lui-même, fidèle aux moindres usages avec une attention de novice, jeûnant rigoureusement deux ou trois fois la semaine, portant souvent et le cilice et la haire, exerçant tous les jours quelque mortification sur son corps, enfin menant une vie qui tenait plus du ciel que de la terre, et qui était pour lui un avant-goût de la gloire des bienheureux.

Il disait la messe avec un recueillement, un air de piété et de religion qui charmait tous les assistants, et faisait qu'on était ravi d'entendre la sienne (1). Une de ses pratiques était de se la faire servir par un pauvre, que ses domestiques lui choisissaient, et de lui faire ensuite, de retour à la sacristie, une forte aumône.

Il eut la dévotion de tenir sur les fonts un barbare, amené de Maroc par le commandeur de Bazilly, pour être chrétien (2). Il lui fit recevoir le baptême, le 12 avril 1632, aux Capucins du faubourg Saint-Jacques, par les mains de l'archevêque de Paris, son frère, et en devenant son parrain, se chargea d'être en même temps son père temporel et spirituel.

Ce n'est qu'un petit échantillon de ses charités. Il entra en part dans toutes celles que fit sa sainte et généreuse sœur, la marquise de Maignelay (3). On sait qu'elle en fit d'immenses, puis, qu'après avoir donné jusqu'à quatre cent mille écus pendant sa vie (4), elle légua encore aux pauvres 400,000 livres à sa mort. Or, son frère, qui lui était tendrement uni, entra pour sa bonne part dans ses prodigieuses distributions (5), non seulement parce que, depuis qu'elle fût veuve et sans enfants, étant son plus proche

(1) Corbinelly.

(2) *Merc. de France*. An. 1632.

(3) Cloyseault.

(4) Senault, *Orais. funèbre de Mme de Maignelay*.

(5) Cloyseault.

héritier, elles se faisaient d'un bien qui lui devait revenir ; mais encore, parce que ce n'était que de son agrément et de son conseil, et souvent même de ses deniers, se couvrant du nom de sa sœur pour éviter la gloire des hommes et les reproches de ses enfants.

L'Oratoire ne fut pas longtemps à se ressentir dans sa pauvreté des libéralités du P. de Gondy. Un de nos plus pressants besoins était alors d'avoir une maison d'institution séparée. A peine fut-il entré parmi nous, qu'il s'engagea à en fonder une, et nous promit par acte sous seing privé la somme de 64,000 livres, fonds suffisant pour cela, qui, sur le pied du denier seize, où les rentes étaient alors, faisait 4,000 livres de revenu, pour l'entretien de douze confrères et d'un directeur. Dans son écrit, qui est du 22 août 1629, il dit que, touché de la grâce que Dieu lui a faite d'entrer dans notre Congrégation, et considérant que son frère, le cardinal de Retz, et sa sœur, la marquise de Maignelay, ont le plus contribué à son établissement, l'un par son crédit et en l'introduisant à Saint-Magloire, l'autre de ses biens, comme en étant la principale et la première fondatrice, il a cru devoir à son tour employer une partie de ceux que Dieu lui a départis, au progrès et à l'accroissement de cette même Congrégation ; et il n'exige d'autre condition pour son don, sinon que chacun des douze Confrères dont la place est par lui fondée, sera tenu, quand il sera prêtre, d'appliquer sa première messe à son intention et à celle de toutes les personnes de sa maison.

Huit jours après, M. le cardinal de Bérulle, dans son acceptation (1), déclara que son intention était qu'en considération du P. de Gondy, et pour sa satisfaction particulière, la maison qu'il lui avait plu de fonder fût établie dans le séminaire même de Saint-Magloire, lieu ordinaire de sa résidence ; afin qu'ayant planté cette vigne dans la maison du Seigneur, il en cueillît et en vît lui-

(1) Acte du 30 août 1629.

même les fruits ; consolation qu'il se croyait d'autant plus obligé de lui procurer, qu'il s'était plus généreusement porté de lui-même à faire cette fondation, sans aucune induction de la part de lui cardinal, et uniquement pour suivre le mouvement de piété que Dieu lui avait inspiré pour cela ; et il prie Jésus-Christ et sa Sainte Mère de répandre leur bénédiction, tant sur cette œuvre que sur celui qu'il leur a plu en rendre l'auteur.

Mme de Maignelay, qui avait signé la donation de son frère comme s'y engageant conjointement avec lui, nous remit en son nom et à sa décharge, quelques années après, des contrats (1), qui excédaient même la somme promise. Cependant leur destination n'eut pas son effet, parce que Dieu ayant, dans le même temps, inspiré à M. de Pinette de nous fonder une maison d'institution, qu'il voulut, sous peine de nullité, être absolument et à jamais séparée de toutes les autres, le P. de Gondy, par un nouvel acte du 7 mai 1659, confirmant son don et dérogeant seulement à la clause de l'usage auquel il l'avait d'abord destiné, mais ne le voyant plus nécessaire, l'affecta à l'entretien de nos Pères du Séminaire de Saint-Magloire, dont les besoins étaient dès lors fort pressants, et tellement audit entretien que si, par quelque aventure que ce pût être, nos Pères venaient jamais à abandonner ledit séminaire, il veut et entend que ce fonds les suive partout et soit appliqué par nos supérieurs généraux à telle maison où il leur plaira placer des confrères, pour en jouir selon sa première destination. (2)

Après nous, qui étions ses frères, les inclinations du Père de Gondy étaient toutes portées vers l'ordre des Carmélites. Il visitait souvent ses voisines du faubourg Saint-Jacques ; il les aidait de son bien et de son crédit. Il eut

(1) Il y en avait pour la somme de 66.600 livres.

(2) Voyez *Saint-Magloire*.

grand regret à la renonciation que le Père de Condren (1), à la tête de nos deux premières assemblées générales, fit au droit, qui nous avait été donné par trois Papes, de les visiter et de conduire toutes leurs maisons, et quand de concert avec elles, le P. Bourgoing, plus traitable, fit modifier dans l'assemblée de 1648, tenue exprès pour cela à Saint-Magloire, le statut par lequel nous y avions renoncé, c'est au mouvement que se donna le P. de Gondy, au soin qu'il eut de se trouver à toutes les sessions, lui qui, d'ordinaire, se montrait une seule fois par honneur, dans nos assemblées, et à ses instances auprès des députés qui ne goûtaient pas ce nouveau statut, que l'on en fut redevable. Il fit donc conclure qu'on pourrait se charger de l'emploi de visiteur de ces saintes filles, mais seulement pour un temps, et avec la permission, par écrit, du général et des ordinaires (2).

Après ce que nous avons déjà rapporté des prédictions de la mère Marguerite sur son sujet (3), on juge aisément qu'il avait pour elle un respect tout particulier et une confiance de prédilection. Il la regardait comme son bon ange. Il prétendait même qu'étant encore dans le monde et se trouvant un jour sur mer, en très grand péril, il eut recours à Dieu par les mérites de cette sainte âme ; qu'aussitôt elle lui apparut visiblement, et que la tempête cessa dans le même instant ; ce que Mgr l'archevêque de Sens, Octave de Bellegarde, assurait avoir appris de sa propre bouche. De son côté, la mère Marguerite ne cessait de prier pour lui, et le soulagea beaucoup dans les peines dont il plut à Dieu d'éprouver sa constance, au commencement de sa conversion ; et depuis, dans les diverses agitations de sa vie. Elle l'encourageait à souffrir en paix les violentes épreuves dont nous verrons que sa vie fut traversée. On a,

(1) Morin, *Déclaration*, p. 138.

(2) 6e *Assemblée*, session 10.

(3) Tronçon, ch. 14.

dans celle de sœur Marguerite, quelques-unes des lettres qu'elle lui écrivait sur cela. On y en a aussi inséré du P. de Gondy sur la mort de cette sainte fille, où il témoigne une vénération toute singulière pour elle, et il ne feint pas de dire qu'il la révère et qu'il l'invoquera intérieurement, maintenant qu'il ne peut douter qu'elle ne soit dans le ciel, dans la confiance qu'il a qu'elle ne l'a point oublié. *J'ai*, dit-il, *recours à elle pour lui demander son assistance en tous mes besoins, où elle prenait tant de part lorsqu'elle était dans ce monde.*

Le P. de Gondy faisait aussi ouvertement profession d'être un partisan zélé des disciples et de la doctrine de saint Augustin (1), sans sortir néanmoins des termes de son état. Son tendre attachement et sa prévention pour ce qui venait de son fils, le coadjuteur de Paris, un des grands arcs-boutants du parti, et qui s'était en quelque manière mis à leur tête, pouvait bien y avoir contribué jusqu'à certain point. Aussi, sans cesser d'être ami de M. Vincent (2), il fut toujours attaché à M. l'abbé de Saint-Cyran, et fut un de ceux qui porta plus impatiemment sa détention à Vincennes. Instruit qu'il était de sa piété et de son mérite, dit Lancelot dans la vie de cet abbé (3), tant par lui-même que par l'estime qu'il en avait vu toujours faire au cardinal de Bérulle, il dit hautement à tous ceux qui parlèrent de sa prison, qu'il ne le reconnaîtrait pour criminel que quand il l'aurait vu condamné par un concile général ; et qu'encore alors, il voudrait être bien assuré que ce concile avait été libre.

M. de Singlin, ce fameux directeur des filles de Port-Royal, ayant prêché, en 1650 ou 1651, le panégyrique de saint Augustin dans ce monastère, son sermon fut déféré à Mgr l'archevêque, qui, sur les rapports qu'on lui en fit, in-

(1) Morin, *Déclaration*, p. 170.

(2) *Défense de Vincent de Paul.*

(3) *La même*, p. 85 et Lancelot, *Vie mss. de S. Cyran*, partie 1re.

terdit le prédicateur (1). Le P. de Gondy, à qui M. de Singlin alla décharger son cœur, surpris et fâché de cette démarche précipitée de l'archevêque, son frère, engagea M. de Singlin d'écrire au prélat, alors à Angers, dans son abbaye de Saint-Aubin, et de mander à son frère que lui, P. de Gondy, qui avait été un des auditeurs, était prêt à rendre un bon témoignage de la saine doctrine et des excellentes instructions qu'il avait ouïes et il le fit rétablir quelques mois après.

Enfin, en notre assemblée de 1661 (2), tenue aux Vertus, comme il était bruit parmi nous que le R. P. Bourgoing, avec quelques-uns de ses confidents, voulait y faire ordonner que nous nous attacherions désormais, absolument et uniquement, aux sentiments de saint Thomas sur la grâce et non à ceux de saint Augustin, espérant par là arrêter les troubles et les orages que les disputes sur ces matières nous suscitaient, cette résolution, vraie ou feinte, jeta l'alarme parmi les zélés du parti contraire, et ne voyant pas de moyen plus sûr de parer ce coup que d'avoir le P. de Gondy à leur tête, ils lui écrivirent à une de ses terres, à cinq ou six lieues de Paris, où il se trouvait pour lors, le conjurant de venir arrêter par sa présence ce qui se tramait contre eux. Il vint aussitôt, se transporta aux Vertus, fit de grandes plaintes à ceux qu'il jugeait avoir bonne part à cette résolution. On lui témoigna qu'on avait de trop grandes obligations et à lui et à sa maison pour vouloir rien faire qui pût lui déplaire. On lui tint parole, et il ne fut rien statué sur l'article de la doctrine. Mais comme son caractère d'esprit sage et modéré avait un égal éloignement des deux extrémites opposées et de toute voie violente, il n'en fut pas moins contraire à quelques esprits brouillons (3), qui ne parlaient de rien moins que de déposer le

(1) Hermant, *Histoire mss du Jansénisme*, partie 1, l. 5, ch. 8.
(2) Morin, *Déclaration*, p. 170.
(3) *Le même*, p. 171.

Père Bourgoing dans cette assemblée. Il lui avait déjà fait accorder, dans la précédente (1), le privilège de se choisir lui-même ses assistants. Dans cette dernière, il ne voulut jamais, par modestie, accepter l'emploi de premier consultant qu'on lui déféra, mais on l'obligea, par honneur et à titre de fondateur, de prendre séance immédiatement après le R. P. Général, et d'opiner d'abord après lui et les consultants (2).

C'est une tradition parmi nous qu'en recevant le P. de Gondy dans l'Oratoire, M. de Bérulle lui prédit qu'il aurait beaucoup à souffrir (3) ; que Jésus-Christ lui ferait part de sa croix, et qu'il lui faudrait passer par de grandes tribulations avant que de participer à sa gloire. Il n'y avait alors aucune apparence à la vérité de la prédiction. Cependant l'événement la justifia bientôt. Dieu, qui voulait le purifier pour en faire un saint, lui suscita divers adversaires. Le premier fut le cardinal de Richelieu (4), qui ne pouvait souffrir la maison de Gondy, et prit à tâche, dans sa plus haute faveur, de l'humilier en toute occasion, peut-être à cause de son attachement inviolable à la reine-mère, dont il avait l'honneur d'être parent, puisqu'une fille d'Hélène de Gondy fut mère de Cosme de Médicis, premier duc de Toscane et grand-père de l'infortunée Marie de Médicis (5). Quoi qu'il en soit, le cardinal, dès le siège de la Rochelle, était fort prévenu contre le P. de Gondy et contre le duc de Retz, son fils, les accusant l'un et l'autre de ce à quoi ils n'avaient pas même pensé, comme il parait par la lettre suivante, que M. de Bérulle lui écrivit (6) pour les justifier tous deux dans son esprit, en date du 2 juin 1628 :

(1) *Le même*, p. 138.
(2) P. 171.
(3) Cloyseault. [T. I., p. 437.]
(4) Hermant, *Histoire mss du Jansénisme*, partie 1. L. 7, p. 38.
(5) Corbinelli.
(6) *Mss du Louvre* : Lettre de son ministère, année 1628.

Monseigneur, je n'ai pu refuser au P. de Gondy le témoignage d'une vérité, qu'il a désiré de moi envers vous. On lui a mandé que vous étiez courroucé contre son fils sur la longueur de son séjour à Paris, et que vous l'imputiez à défaut de volonté de servir. Il est vrai, Monseigneur, qu'il a fait de très grandes et assidues sollicitations pour avoir ses assignations; et je le sais pour avoir eu un peu de part à cette importunité. Elles lui ont été données fort tard, et il est parti aussitôt pour préparer l'armement des galères, laissant ici ses gens à la poursuite de certaines formalités nécessaires au voyage du Ponent. Cette vérité m'est très assurée, et il a voulu que je vous en éclaircisse. Il est père, et qui a du sentiment pour tout ce qui concerne ses enfants. Il craint même qu'on ne lui attribue cette mauvaise volonté, qu'on impute à Monsieur son fils, et cela, en suite des calomnies (1) *et des suppositions qu'on lui a déjà faites au sujet de la dernière assemblée du clergé, à quoi il n'a jamais pensé. Il craint encore que les auteurs de cette calomnie n'aient imbu l'esprit du roi de cette fausseté, et il voulait vous aller trouver pour se justifier soi-même et son fils : mais je l'ai prié de différer et d'envoyer seulement quelqu'un des siens à sa place, pour dissiper cette mauvaise impression, qu'on a voulu donner de lui au roi et à vous.*

Cette prévention détruite, l'aversion en forma tant d'autres qu'en 1635 ce tendre Père eut la douleur de voir dépouiller son fils de sa charge de général des galères, sans dédommagement et sans récompense d'aucun autre emploi (2) : obligé qu'il fut par le cardinal de s'en défaire en faveur du marquis du Pont-de-Courlay, neveu de son Eminence. Le P. de Gondy souhaitait encore passionnément de voir son cadet, Jean-François-Paul de Gondy, devenir coadjuteur de Paris, et le neveu, qui avait tous les talents naturels et acquis pour cette éminente prélature, succéder

(1) Sur ces calomnies, voyez l'addition qui est à la fin de cet article, [p. 361].

(2) P. ANSELME, *Histoire générale*; MONTRÉSOR, *Mémoires*, p. 81.

à un oncle infirme. Il ne le put jamais obtenir du vivant du cardinal de Richelieu. Je ne sais si le dépit de se voir ainsi maltraité en la personne de ce qu'il avait de plus cher au monde, ne le fit point s'expliquer d'une manière moins mesurée au sujet de cette Eminence ; mais il est sûr qu'elle le fit exiler à Lyon, et qu'il l'était dans notre maison de Lyon (1), au moins dès le mois de mai 1641, et qu'il n'en sortit que l'année suivante, aux vives instances de la duchesse d'Aiguillon, la nièce chérie du cardinal, voulant obliger la marquise de Maignelay, son amie. J'en ai pour garant lettre du P. de Gondy, du 30 avril 1642, à M. de Chavigny, une le ministre (2), pour le remercier de la permission qu'il lui a annoncée de revenir à Paris, et une autre de la duchesse au même seigneur, pour le prier instamment de hâter le plus qu'il pourra ce retour.

L'année d'après, la mort du cardinal et celle de Louis XIII apportèrent un grand changement dans le ministère et les espérances les plus flatteuses au P. de Gondy, s'il avait voulu s'y prêter. Il ne tint qu'à lui de devenir le premier ministre, et il ne voulut jamais l'être. Ce fut véritablement là la pierre de touche de sa vertu et la marque la plus certaine qu'elle était à l'épreuve de l'ambition ; et que ce courtisan prédestiné avait pour toujours renoncé au monde. « Le roi mourut, dit le cardinal de Retz (3), au mois de mai 1643. Mgr l'évêque de Beauvais, (premier aumônier de la reine régente, Anne d'Autriche), prit la figure de premier ministre, et demanda, dès les premiers jours, aux Hollandais qu'ils se convertissent à la religion catholique, s'ils voulaient demeurer dans l'alliance de France. La reine eut honte de cette mômerie de son ministre. Elle me comman-

(1) Il y passa quittance du 23 mai au superieur de Saint-Magloire de 4.097 livres, reçue dudit supérieur en acquit de pareille somme qu'il avait payée pour cette maison. Il est sur les livres des visites de cette maison, en celles du 22 février 1641 et du 16 mars 1642.

(2) *Mss de Bouthillier.*

(3) CARDINAL DE RETZ, *Mémoires*, L. 1.

da *d'aller offrir de sa part la première place à mon père ;* et, voyant qu'il refusait obstinément de sortir de sa cellule des Pères de l'Oratoire, elle se mit entre les mains du cardinal Mazarin... »

« Madame de Maignelay, continue le cardinal, et M. de Lizieux, (Philippe de Cospeau), demandèrent la coadjutorie pour moi. La reine leur refusa, en disant qu'elle ne l'accorderait qu'à mon père, qui ne voulait point du tout se montrer au Louvre. Il y vint enfin une unique fois. La reine lui dit publiquement qu'elle avait reçu ordre du feu roi, la veille de sa mort, de me la faire expédier. » Et la grâce fut accordée.

Mais ces commencements de faveur ne durèrent pas. Il est bien vrai que ce même fils, si chéri, fut encore promu au cardinalat par Innocent X, le 19 février 1652, à la sollicitation de la cour de France (1). Mais on crut qu'elle ne l'avait fait que par bienséance et pour amuser le coadjuteur, espérant de faire ensuite traverser sous main sa nomination, et qu'on fût bien aise à Rome de prendre au mot la reine-mère, parce que le Pape, n'aimant pas à voir le cardinal Mazarin à la tête de nos affaires, saisit cette occasion de lui pouvoir opposer un homme aussi déclaré contre lui et un aussi puissant antagoniste que l'était le coadjuteur.

Si ce fut là la vue de Rome, elle ne fut pas trompée dans son attente. Le coadjuteur donna bien de l'exercice au cardinal Mazarin; mais aussi il s'en donna bien à lui-même, et qui pis est, il en donna, comme on sait, à toute la France, et à son tendre et vertueux père, également affligé de voir son fils maltraité et de voir Paris et la moitié du royaume en combustion à son sujet. Car c'est un témoignage, que lui ont rendu les écrivains, même du cardinal Mazarin, que quelque prévenu qu'il fût pour son fils, loin

(1) Hermant, *Histoire mss du Jansénisme,* partie 1. L. 7, ch. 38.

d'approuver sa conduite dans tous ces troubles, il lui fit là-dessus de très belles et de très sages remontrances (1). Et le cardinal de Retz lui-même, dans ses mémoires, ne le dissimule pas. « Je fus, dit-il, tout le matin dans ces pensées de crainte, de mettre le feu aux quatre coins du royaume, en y donnant entrée aux Espagnols, et je me résolus de les aller communiquer à mon père, qui, depuis plus de vingt ans, était retiré à l'Oratoire, et qui n'avait jamais voulu entendre parler de mes intrigues. Il me vint une pensée, entre la porte Saint-Jacques et Saint-Magloire, qui fut de contribuer sous main de tout ce qui serait en moi à la paix, pour assurer l'état, qui me paraissait sur le penchant de sa ruine, et de m'y opposer en apparence, pour me maintenir avec le peuple. Cette imagination, quoique non digérée, tomba d'abord dans l'esprit de mon père, qui était naturellement fort modéré. Ce qui me confirma dans mon opinion fut que mon père, qui avait reçu, deux jours auparavant, des offres avantageuses pour moi, du côté de la cour, par la voie de M. de Liancour, convenait que je n'y pouvais trouver aucune sûreté. »

Aussi fut-il arrêté, au milieu du Louvre, le 22 décembre de la même année 1652, lorsqu'il s'y attendait le moins (2), puisqu'il comptait de prêcher chez nous les Grandeurs de JESUS au mois de janvier suivant, et qu'on lui trouva ce sermon dans ses poches en se saisissant de lui. Il fut conduit au château de Vincennes, et le P. de Gondy exilé presque en même temps à sa terre de Villepreux. Comme il n'approuvait pas, dans son fils, les intrigues qui l'avaient fait mettre en prison, aussi eut-il assez de courage et de fermeté pour aimer mieux qu'il y demeurât que de s'en tirer par quelque bassesse, et en acceptant des partis contraires à son devoir et à son honneur. Pendant la prison

(1) *Réponse à la lettre du cardinal de Retz au roi*, p. 8.

(2) HERMANT, *Histoire mss du Jansénisme*.

du cardinal de Retz à Vincennes, dit son secrétaire Joly (1), quoique plusieurs de ses parents lui conseillassent les voies d'accommodement, comme celle de la démission de l'archevêché de Paris, le P. de Gondy était dans des sentiments contraires ; et il faut dire à sa louange qu'on ne lui proposait jamais rien de vigoureux qu'il n'allât au devant... et il était si persuadé du préjudice que la prison de son fils portait à son église, qu'il ne pouvait goûter les raisons contraires, disant sans cesse qu'il voulait hasarder toute la fortune de sa famille dans une occasion si juste et si si sainte.

C'est apparemment ce qui lui valut d'être confiné à Villepreux, où il était au plus tard dès le mois de janvier de l'an 1635. Là, retiré avec le seul P. Jérôme Vignier, qui l'avait suivi pour le consoler et lui faire compagnie dans sa retraite, il élevait souvent les mains au ciel pour apaiser la colère de Dieu (2), il pleurait dans l'amertume de son cœur tous les maux que causait la guerre civile, et, touché de ceux du public plus encore que des siens propres, il menait une vie plus ennuyeuse que la mort même. M. Vincent sortit un matin de Paris, non sans courir quelque risque, pendant les grands troubles de cette ville, et fut à Saint-Germain parler en faveur du Père de Gondy à la reine-mère, auprès de qui il avait eu quelque temps accès, lorsqu'il était du conseil de conscience. Mais il ne put rien gagner, ni sur l'esprit de cette princesse, ni sur l'esprit du cardinal Mazarin ; et, quand il vint à Villepreux rendre compte au Père de Gondy du peu de succès de sa négociation, édifié des saintes dispositions avec lesquelles il vit que ce saint prêtre supportait toutes ses disgrâces, il admira la conduite de Dieu sur son âme et s'écria plusieurs fois : *O ! que les voies de Dieu sont tout à la fois terribles et admirables sur ses élus !*

(1) Joly, *Mémoires*, *Ibib.*

(2) Cloyseault, ibid.

Car, en effet, pour lui faire expier la complaisance excessive qu'il pouvait avoir eue pour les bonnes qualités de son fils, le plaisir trop humain qu'il avait senti de le voir élevé aux plus grands honneurs, et pour le punir par où il avait, peut-être, péché, Dieu permit que ce même fils fût, pour son cœur paternel, une source d'amertume et d'accablement. Chaque jour lui en fournissait un nouveau sujet. A peine le temps avait-il adouci l'aigreur d'une mauvaise nouvelle qu'il en survenait une pire, qui ébranlait sa vertu et éprouvait son courage. Ainsi, en 1654, au bout d'un an qu'il fût là, il apprit que son fils s'étant sauvé, en la manière que chacun sait, du château de Nantes où il avait été transféré, la cour l'avait déclaré proscrit, ses biens confisqués, et que sa tête avait été mise à prix ; et, pour surcroît d'affliction, il fut enlevé lui-même et transféré en exil à Clermont, au fond de l'Auvergne, avant le mois d'octobre ou de novembre de l'an 1654 (1).

Cette violence exercée sur un si respectable vieillard fit beaucoup parler le public contre le cardinal-ministre, déjà assez décrié. Car étant notoire qu'à Villepreux, le P. de Gondy ne se mêlait que de prier Dieu, on trouvait étrange que ni son âge, ni sa condition, ni son innocence ne l'eussent pu préserver d'un exil si périlleux pour ses jours; et l'on disait hautement du cardinal Mazarin qu'il ne devait plus se vanter de n'être pas, comme son prédécesseur Richelieu, homme sanguinaire, puisque, sans verser du sang, il usait de tels moyens de faire perdre la vie aux hommes (2).

Il faut voir surtout de quelles couleurs le cardinal de Retz, dans son manifeste adressé de Rome, en 1655, à tous les évêques de France, relève ce trait de vengeance de Mazarin, exercé sur lui en la personne de son cher père. Il

(1) Hermant, *Histoire mss du Jansénisme*, partie 1. L. 7. C. 38.

(2) Le Père de Saint-Pé, allant à Toulouse dans ce temps-là, passa par Clermont pour le voir. Il y était donc déjà arrivé. [Cf. p. 357].

dit qu'on a eu assez d'inhumanité pour étendre la haine qu'on lui portait, jusque sur celui dont il tient la vie : ses ennemis ayant bien jugé qu'ils ne lui pouvaient faire une plus profonde et plus cuisante plaie qu'en le blessant dans la plus tendre et la plus sensible partie de son cœur ; que ni la loi de Dieu qui défend de maltraiter les pères à cause de leurs enfants, ni son extrême vieillesse, qui aurait pu toucher de compassion des barbares même, ni les services passés que son père avait rendus à la France dans une des plus illustres charges du royaume ; ni sa vie présente retirée et occupée dans les exercices de piété, qui ne lui faisait prendre d'autre part dans la disgrâce de son fils, que celle de la tendresse d'un père et de la charité d'un prêtre pour le recommander à Dieu dans ses sacrifices, n'avaient pu les détourner d'ajouter à son dernier exil de Paris un nouveau bannissement et d'envoyer avec des gardes, et à l'entrée de l'hiver, un vieillard de soixante-treize ans, à cent lieues de sa maison, dans un pays de montagnes et de neiges, pour accomplir en lui ce que le patriarche Jacob disait autrefois de soi-même, dans la malheureuse conspiration de l'envie qui lui avait ravi son fils Joseph, qu'on ferait descendre ses cheveux blancs avec douleur et avec amertume dans le tombeau.

La réplique à ce manifeste, sous le nom de 2e *lettre d'un bon Français*, convient que le Père de Gondy n'avait point mérité ce traitement par aucun péché personnel, et elle est si faible pour en excuser la rigueur, qu'on sent qu'ils n'avaient rien de bon à dire, car est-ce répondre pertinemment que de dire, comme fait l'auteur, qu'on n'a fait à cet égard-là que ce qui se pratique ordinairement, de faire partir toute une famille innocente pour se venger d'un seul coupable qui s'est échappé des mains de ses ennemis ; que le cardinal de Retz a fait des plaies plus cuisantes dans l'âme de son père par sa mauvaise conduite, que la cour par ses traitements ; que ce sage et vertueux homme a souffert avec plus de patience son éloignement de la cour,

que les déportements d'un fils qui déshonorait son ministère, qui venait si souvent troubler la tranquillité de sa solitude; que les neiges et les montagnes, qu'on suppose qu'il habite, ne refroidissent point son zèle et ne l'éloignent point du ciel; que ne songeant, comme il fait, qu'à mourir chrétiennement, il est aussi près du ciel à Clermont, qu'il le serait au voisinage de Paris ou à Saint-Magloire, et que d'ailleurs on espère qu'il éprouvera dans peu la clémence de Sa Majesté, dès que ses affaires lui permettront d'user de la douceur de son naturel.

Cet écrivain ne fut pas prophète. Le Père de Gondy fut cinq ans entiers en exil, supportant une si triste situation avec une soumission et une patience admirables, faisant du bien à la maison de Clermont, comme dans son premier exil il en avait fait à celle de Lyon, toutes deux fort pauvres, et mettant sa consolation à prier beaucoup, à méditer la loi de Dieu et à adorer ses jugements sur lui et les siens.

Pendant qu'il y était, le P. de Saint-Pé (1), cet homme de Dieu, dont le vertueux prince de Conti avait coutume de dire qu'il respirait Jésus-Christ par tous les pores du corps, envoyé curé à Toulouse, se détourna pour l'aller voir à Clermont, et le consola beaucoup par les entretiens de piété qu'il eut avec lui, et entre autres choses, par une pensée qu'il lui rapporta du P. de Condren, qui est que souvent nous faisons des jugements fort téméraires de Dieu, croyant qu'il est fort en colère contre nous lorsqu'il nous témoigne plus d'amitié, et regardant comme des disgrâces et des châtiments de sa part les plus grands effets de sa charité, qui sont de nous rendre conformes, par les afflictions et les croix, à son Fils bien-aimé, et de consommer par là l'ouvrage de notre salut. Le P. de Gondy goûta cette manière de regarder les souffrances. *O! que vous me consolez,* dit-il à son ami, *par cette parole. Le P. de Condren*

(1) Cloyseault, *Ibid.*

était un saint ; je lui ai des obligations infinies ; je l'invoque tous les jours dans mes prières, et j'espère que m'ayant témoigné tant d'amitié sur la terre, il ne m'oubliera pas maintenant qu'il est dans le ciel.

Cependant, vers 1660, le cardinal, son fils, fit sa paix, se démit de l'archevêché de Paris pour l'abbaye de Saint-Denis, et, touché vivement de Dieu, voulut remettre jusqu'à son chapeau de cardinal, se retirant à Commercy pour y pleurer ses péchés, et le P. de Gondy, rappelé de son exil, eut permission de revenir à Paris. Mais, plus dégoûté que jamais du monde et de ses douceurs, il ne pensa plus qu'à se préparer à la mort, et se retira pour cela dans sa terre de Joigny. Il y avait un fort beau château, devant lequel était une terrasse qui a vue sur une vaste et agréable campagne. Il y passait souvent des heures entières à se promener tout seul en méditant les vérités éternelles. On l'entendait soupirer souvent et d'autres fois, élevant les mains et les yeux au ciel, il prononçait quelques versets affectifs des psaumes, qui exprimaient plus vivement les sentiments de son cœur. Depuis quelques années, il s'était fait une dévotion de réciter tous les jours, outre l'office ordinaire, celui des morts ; il y ajouta pour lors les prières de la recommandation de l'âme et la récitation du cinquantième psaume de la pénitence, la face contre terre, qu'il s'imposa pour pénitence de tous les jours. Il fit une confession générale de toute sa vie, quoiqu'il en eut déjà fait d'autres, et des aumônes plus abondantes que de coutume. Enfin, il défendit qu'on lui parlât jamais de la cour et de ses nouvelles afin de ne s'occuper que des jugements de Dieu.

Son grand âge et ses fréquentes indispositions étaient pour lui un avertissement continuel que le Seigneur allait frapper à sa porte. Il fut malade toute l'année 1661, et nonobstant six mois d'une fièvre opiniâtre et mortelle (1) il en revint au commencement de l'année suivante, dont

(1) *Lettre du P. de Sainte Marthe* du 2 janvier 1662.

il vint passer l'hiver avec nos Pères de Saint-Magloire; mais, étant retourné dans la belle saison à Joigny, il fit une rechute où il succomba.

Dès qu'il se sentit atteint (1), il ne douta point que sa fin ne fût proche. Son médecin le trouvant mieux, un jour, lui dit que sa maladie n'aurait pas de suite. *Vous m'affligez, monsieur*, lui répartit-il, *car il m'est plus expédient de mourir que de vivre;* et il ajouta : *Et nunc, Domine, secundum voluntatem tuam fac mecum, et præcipe in pace recipi spiritum meum.* Son mal augmentant, il reçut les derniers sacrements ; puis il ordonna au frère qui le servait, de lui lire la mort de notre très Honoré Père et celle du R. Père de Condren, pour remarquer les saintes dispositions avec lesquelles ils s'étaient soumis à la volonté de Dieu et s'efforcer de les exciter en lui. On lui entendit souvent répéter ces paroles : *Sive vivimus, sive morimur, Domini sumus*, et ces autres du même apôtre : *Salvatorem espectamus Dominum nostrum JESUM CHRISTUM, qui reformabit corpus humilitatis nostræ configuratum corpori claritatis suæ.*

Il ne fut pas plus longtemps frustré de son attente, et mourut à Joigny (2), le 29 juin 1662, âgé de quatre-vingt-un ans, la trente-cinquième année de son entrée dans la Congrégation et de son sacerdoce.

Son corps fut embaumé et mis dans un cercueil de plomb ; de là, transporté à Saint-Magloire, dans un caveau construit exprès pour lui seul, au milieu du chœur, et on lui fit un service sans décoration et sans pompe, selon ses souhaits, où assista sa famille et nos Pères des cinq maisons du diocèse de Paris. Voici l'épitaphe qui est sur sa tombe :

D. O. M.

Hic situs est R. P. Philippus-Emmanuel de Gondy, Cong. Orat. D. JESU sacerdos, qui olim Juniaci comes, ac utriusque regii ordinis eques torquatus, nec non triremium, classium-

(1) CLOYSEAULT.
(2) CORBINELLY.

que Gallicarum per mare internum, summo cum imperio prœfectus, his honoribus sponte se abdicavit.

Post adlectus in Congregationem Oratorii, quæ in Gondiacâ gentê præcipuos suos fundatores agnoscit, eximiam pietatem, cum pari modestiâ, constantiâque vere christianâ coujunxit

Devixit anno Salutis 1662. Junii die 29

Ætalis 81° sacerdotii 35°

Congreg. Oratorii patres de se bene merito hoc monumentum mœrentes posuerunt.

Gratia Dei vita æterna in Christo J. D. N.

(S. Paul. ad Romanos)

Notre assemblée générale (1) de l'année suivante 1663, témoigna publiquement sa douleur de la perte, qu'elle avait faite en sa personne, et une grande reconnaissance de toutes les obligations que lui a la Congrégation et particulièrement la maison de Saint-Magloire, qui lui avait été donnée par feu M. le cardinal de Retz, son frère, et avantagée notablement par Madame la marquise de Maignelay, sa sœur ; et députa les Pères de Sainte Marthe et de Monchy vers M. le duc de Retz, son fils, pour lui en témoigner sa gratitude.

Ce seigneur n'eut que deux filles (2), Marie-Catherine, qui fut générale des religieuses du Calvaire, et Paule-Marguerite-Françoise, duchesse de Lesdiguières. Et nos assemblées n'ont jamais manqué, tant qu'elles ont vécu l'une et l'autre, de députer vers elles, pour leur renouveler les sentiments de toute la Congrégation envers leur illustre maison, originaire d'Italie, où elle a produit de grands-gonfaloniers de Florence et donné des Papes, aujourd'hui éteinte en France, et dont les biens ont passé dans celle de Villeroy.

ADDITION

L'assemblée du Clergé, que le roi avait transférée en 1628 de Poitiers à Fontenay, s'étant longtemps obstinée à ne lui

(1) Session 12.

(2) MORÉRY.

(3) CORBINNELLY.

pas accorder un subside aussi fort qu'il le demandait pour le siège de la Rochelle, il plut à quelques mauvais esprits d'imputer ces difficultés à Mgr le cardinal de Bérulle et au P. de Gondy, qui étaient bien loin des prélats, et de répandre qu'ils coulaient leur venin à l'assemblée, l'un par l'archevêque de Lyon, et le Père de Gondy par celui de Sens, Octave de Bellegarde, qui en était président. Comme il était absolument faux qu'il se mêlât en façon quelconque de ce qui se traitait à cent lieues de lui, il crut devoir s'en justifier en écrivant au cardinal de Richelieu la lettre suivante (1) :

Monseigneur, il a plu à Mgr le cardinal de Bérulle me faire savoir les mauvais offices, que l'on vous a fait entendre contre moi sur le sujet de l'assemblée du Clergé, dont je suis demeuré tellement étonné, vu mon innocence, que je ne puis porter que très durement d'être accusé de choses toutes contraires au service du roi, à ma profession, au respect et à l'affection que je vous dois : n'ayant, depuis la retraite que Dieu m'a fait la grâce de faire, entré en aucune conférence, ni de paroles, ni par écrit, des affaires du monde, vous suppliant très humblement, Monseigneur, me faire la grâce de vouloir éclaircir jusqu'au bout la vérité de cette calomnie, et après, qu'il vous plaise me faire l'honneur de m'en justifier devant Sa Majesté, ne pensant que prier pour la prospérité de ses affaires ; et pour vous, Monseigneur, selon les obligations très particulières que j'y ai, je demande à Dieu qu'il vous conserve pour le bien de la religion et de l'Etat. C'est le souhait,

Monseigneur,

de votre très humble et très obéissant serviteur,

Paris, ce 12 avril 1628.

De Gondy, *de l'Oratoire de Jésus.*

(1) Mss du Louvre, *Lettres des particuliers*, année 1628.

XXXIX. — Le Père Charles Hersent

Entré vers 1615, sorti en 1626, mort en 1662.

Le Père était parisien. Morery le fait docteur de Sorbonne (1); mais je ne vois pas sur quel fondement ; l'attention de cet auteur à se donner tous ses titres à la tête de ses ouvrages ne permettant pas de présumer qu'il ait oublié celui-ci, dont il ne s'est jamais fait honneur. Il entra jeune dans l'Oratoire, et dès les premières années de notre établissement (2).

Le caractère de son esprit ardent et impétueux se tourna d'abord tout en zèle. Il ne respirait que l'amour de l'étude et du salut du prochain, ce qui détermina M. de Bérulle à l'appliquer à la chaire. Il apprit de lui à prêcher Jésus-Christ et ses mystères, au lieu de ce tas d'érudition profane et de traits de morale païenne, dont on farcissait les sermons d'alors ; et, quoique il ne le fit pas, à beaucoup près, d'une manière aussi intéressante qu'on le sait faire aujourd'hui, son fonds de doctrine, toute vague et sèche qu'elle était, soutenu d'un style véhément et d'un air hardi lui fit et à nous une grande réputation, tant dans les provinces, comme à Troyes, à Dijon, à Angers, à Langres que dans Paris. Aussi Furetière l'a-t-il mis, dans sa *Nouvelle allégorique* (3), parmi les plus fameux prédicateurs de son

(1) Simon, *Lettres R.* T. 1. Lettre 27. Morery, éd. de 1725.

(2) On ne saurait fixer l'année de son entrée, parce que l'*Ancien Catalogue*, qui n'a été dressé qu'en 1638, après sa sortie, ne fait pas mention de lui ; mais il doit être entré vers 1615, puisqu'il prêchait à Troyes avec succès dès 1618.

(3) *Nouvelle Allégorique*, p. 136.

temps, lorsqu'il dit : *Il fut accompagné par les capitaines de Lingendes, Le Boux, Desmares, Hersent et quelques autres, qui y menèrent les figures les plus fortes et les plus véhémentes.*

Ses succès lui enflant le cœur, en firent un homme haut et entier, qui s'ingérait dans le choix des différentes stations, et ne faisait plus que ce qu'il voulait. L'évêque de Langres (1) en écrit ainsi à M. de Bérulle : *Le P. Hersent prêche ici divinement les Grandeurs de JÉSUS. Il a grand auditoire. Depuis le carême, je le trouve en de fort bonnes dispositions. Je lui dis hier que je vous écrivais qu'il serait accompli en toutes choses, quand il serait pleinement soumis à votre obéissance. Il a grand désir de le faire, mais il n'est pas toujours maître de ses sentiments.*

En 1624, M. de Bérulle, allant à Rome, passa exprès par Dijon dans l'espérance de l'y trouver et de lui faire la réprimande, mais il n'y était plus. Il apprit, arrivé à Rome, qu'il briguait la station d'Orléans pour l'avent et le carême suivant, et il lui fit savoir qu'il ne devait pas s'y attendre, ni à aucune autre, tant qu'il continuerait de se laisser dominer par ses caprices et ses humeurs, *car je craindrais*, écrit notre Très Honoré Père (2), *de participer à ce reproche de l'esprit de Dieu :* Quare tu enarras justitias meas? *étant certain que nous avons part à ses prédications, lorsque nous les choisissons, et que nous l'envoyons à ceux qui se confient à nous de ce choix ; joint que où l'esprit du diable paraît si puissant, l'esprit de Dieu doit être bien faible, et que le salut des âmes, qui doit être opéré en ce saint temps, nous sera redemandé de Dieu.* Il ajoute qu'il faut faire prier Dieu pour lui et parmi nous et par les Carmélites, qui s'intéressent à nos besoins ; et que le P. Gibieuf a bien fait de lui refuser des lettres pour l'Italie, où il avait la fantaisie d'aller à l'occasion du jubilé de l'année sainte, et pour quelque autre lieu que ce fut que pour Paris et les

(1) Sébastien Zamet, *Lettre* du 4 mars 1624.
(2) Bérulle, *Lettre à Gibieuf*, 6 octobre 1624.

environs, de peur, dit-il, qu'il ne s'en serve obliquement pour ses desseins, qui ne sont pas de Dieu.

Nonobstant ce refus des lettres, il fit le voyage de Rome (1) sans permission, avec un autre de nos Pères qu'il débaucha. M. de Bérulle lui reprocha sa désobéissance avec sa douceur et ses insinuations ordinaires. Il y parut sensible, et promit de faire merveilles. Le premier effet fut de reprendre presque aussitôt le chemin de France, sur l'espérance que M. de Bérulle lui donna de lui faire prêcher le carême à Orléans, si le P. Gibieuf, à qui il s'adressait, lui rendait un bon témoignage de sa conduite. Et il le fit prévenir par une lettre du Père Bertin, qui mandait au P. Gibieuf du 3 décembre 1624 que le P. Hersent venait de partir pour Lorette et de là pour Paris ; qu'à la vérité c'était un esprit gâté, pour ne pas dire perdu, plein de rage contre le P. Général, qui avait une charité extrême pour lui, et qui avouait bonnement qu'il ne tenait à la Congrégation que par la pauvreté, comme par un continuel supplice ; que, cependant, comme il avait fait montre de quelque bonne volonté, le Père Général, pour le faire résoudre à sortir de Rome, l'avait muni d'une lettre où il le lui recommandait pour le carême prochain d'Orléans, qu'il ambitionnait, lui laissant néanmoins à considérer s'il convenait de l'y envoyer, parce que d'une part, cette station était déjà destinée au Père du Chesne, qui y avait prêché l'avent et dont on était fort content, il ne semblait pas à propos de l'indisposer pour contenter une personne très indisposée ; et que, d'autre part, si cette satifaction donnée au P. Hersent était un moyen de le ramener, ce serait bénédiction de coopérer par là à son retour et à son salut; qu'il fallait seulement bien considérer s'il avait un désir sincère de se conformer à sa vocation et au conseil de Dieu sur lui, et s'il travaillerait efficacement à se rendre un digne instrument de sa grâce et de sa parole, n'y ayant

(1) Bertin, *Lettre à Gibieuf*, 3 décembre 1624.

sans cela nulle apparence qu'on pût encore lui confier l'exercice du ministère. Le Père Bertin ajoute qu'il s'en va très mécontent de lui en particulier, parce qu'il n'a pas jugé à propos de le faire prêcher dans notre église de Saint-Louis à Rome, et que, s'il était le maître, la Congrégation serait bientôt délivrée de cet esprit, qui ne pense qu'à trouver des commodités pour en sortir, sans être embarrassé de sa personne; mais qu'il a trouvé des trésors de douceur et de longanimité dans le cœur paternel de notre Très Honoré Père que sa passion lui fait craindre comme un tyran, ce qui est l'effet d'un aveuglement insupportable.

L'air de piété qu'on respire à Notre-Dame de Lorette, lui souffla une bouffée de dévotion, dans l'accès de laquelle il écrivit ainsi de ce saint lieu à M. de Bérulle, le 9 décembre 1624: *Celui que vous savez est heureusement arrivé ici, et la Sainte Vierge lui a fait la grâce de le toucher au cœur et de lui donner liberté de se confesser. Il vous prie d'oublier tout le passé, et comme il est tout disposé par la divine miséricorde de persévérer en sa vocation et de se soumettre à votre conduite et à celle du Père Gibieuf, il tâchera de tirer ce profit de ses fautes, qu'il en sera plus humble et plus soumis à l'avenir. Je vous prie de l'aider en la continuation de vos saints désirs et de vos prières envers Notre-Seigneur et sa Sainte Mère, et de faire savoir cette nouvelle, par le premier courrier, au Père Gibieuf et de l'assurer qu'il va droit à Paris pour faire, sous sa conduite, quelque retraite, pour se conformer d'autant plus au bon dessein que la Sainte Vierge lui a inspiré. Sa conversion fut le jour même de la Conception. Ce sont les effets de vos prières, pour lesquelles il vous demeure à jamais obligé en qualité de... etc.*

De retour en France, tous ces sentiments furent à vau-l'eau. On l'envoya prêcher à Angers, et il y porta son caractère intrigant et intéressé. L'évêque du lieu, Charles Miron, nous voulait alors unir un prieuré. Le P. Hersent, le trouvant à sa bienséance, le rechercha, le brigua, et fut sur le

point de nous l'enlever. Il prétendit même qu'il lui avait été conféré, et, de dépit de l'avoir manqué, nonobstant toutes ses mauvaises manœuvres, il quitta la Congrégation, et se mit à la déchirer par plus d'un libelle, qu'il fit courir contre nous.

Le premier, qui parut, est sous ce titre : *Avis touchant les prêtres de l'Oratoire par un prêtre qui a demeuré quelque temps avec eux. 1625.* Brochure in-12 de 22 pages.

Je rapporte ailleurs (1) quelques tirades de cet ouvrage, qu'il serait superflu de répéter ici, où il suffit d'observer qu'il s'y propose deux choses, de rendre raison : 1° pourquoi il était entré parmi nous, qu'il dit être le désir d'apprendre à devenir un bon prêtre ; 2° et pourquoi il nous a ensuite quittés, après six ou sept mois de séjour, par où sans doute il a voulu dépayser ses lecteurs, en insinuant qu'autre que lui, qui a été bien plus longtemps parmi nous, était l'auteur de l'ouvrage.

Il fonde les motifs de sa sortie : 1° sur ce que, n'étant pas riche, il ne lui convenait pas de vivre parmi des gens qui, pour la plupart aisés, sont attentifs à se procurer leurs aises ; 2° sur le dégoût ou la crainte d'être relégué dans quelque collège et appliqué à des fonctions qu'il croit peu ecclésiastiques ; 3° le peu de soin de remplir l'idée de notre institut, qui est de former des prêtres, n'apprenant point aux nôtres à faire un prône, un baptême, une procession, etc.; 4° la diversion que fait aux exercices du ministère, la conduite des Carmélites, que nous avons entreprise et attachée à notre Congrégation, malgré tant d'émeutes et de vacarmes ; 5° enfin un certain langage de spiritualité et de mystiquerie, par lequel il nous reproche de nous vouloir distinguer du reste du clergé et nous faire admirer de nos dévots.

L'année suivante, il s'en prit à nous tout ouvertement et d'une manière outrageante pour M. de Bérulle, en déférant,

(1) *Mémoires sur la vie de Bérulle*, année 1625.

sous les noms empruntés de Philippe Morel et de Jacques Lefèvre, toute la Congrégation, ses usages et ses pratiques au clergé de France assemblé alors à Paris. Ce libelle, qui fut imprimé in-4° et in-8°, et que quelque suppôt de l'Université de Paris fit réimprimer en 1670, pour nous faire dépit dans le procès que nous eûmes avec ce corps, au sujet du collège de Provins, qu'ils nous disputaient, ce libelle, dis-je, a pour titre :

Articles concernant la Congrégation de l'Oratoire en France, aux illustrissimes et révérendissimes cardinaux, archevesques, évêques de l'assemblée du Clergé, 1626.

C'était assez bien prendre son temps que de s'adresser à cette assemblée, dont plusieurs prélats étaient vivement piqués contre nous et contre M. de Bérulle en particulier, à cause des censures prononcées par M. Louytre contre l'évêque de Léon et de l'interdit jeté sur sa cathédrale au sujet de quelques carmélites rebelles qu'il soutenait.

Dans l'épître, qui est à la tête, M. de Bérulle n'y est traité de rien moins que de chef d'une nouvelle secte. Les griefs ou articles, qu'Hersent trouve à redire en nous, sont au nombre de 53, qui ne font pourtant que cinq ou six chefs d'accusation différents, comme on peut voir ailleurs (1) en détail. Il s'est décélé dans un, qui lui tenait plus au cœur, et pour lequel il avait fait tout ce bruit. C'est le 35, où il demande :

Si le général, ou autre supérieur de telle Congrégation, peut frustrer un particulier d'un bénéfice possédé légitimement, retenant et cachant ses titres ou provisions pour faire unir tel bénéfice au corps, et toujours *in ordine ad bonum commune*; et, comme s'il ne s'était pas encore fait assez clairement entendre, il ajoute à la marge : C'est de la sorte qu'ils ont escroqué un prieuré de deux mille livres de revenu au P. Hersent.

Dans une réponse manuscrite à ce libelle, qui est au sé-

(1) *Mémoires sur la vie de Bérulle*, an 1625.

crétariat, la seule que j'aie trouvée, il est dit : *Au sujet de la plainte que fait cet auteur d'être dans le cas d'un bénéfice à lui par nous enlevé, il a grand tort de parler ainsi, puisqu'il est aisé de le convaincre de faux par un témoin aussi irréprochable que l'est l'évêque même qui nous a donné ce bénéfice pour la fondation d'une de nos maisons. Et nous avons une lettre de M. d'Angers à M. de Bérulle, à qui il écrivait en Angleterre le 18 juillet 1625, pendant que le bénéfice était en litige : « Je remets au P. Gibieuf de vous écrire ce qui se passe, touchant le Père Hersent. En quoi j'essaye, comme j'essayerai en toute occasion, de vous rendre et à votre compagnie, ce que vous doit, et vous a, dès longtemps, promis votre très etc. »*

Ces mêmes notes manuscrites sur son libelle le traitent de jeune ecclésiastique qui, après avoir sucé chez nous le premier lait de la piété et avoir donné dans ses commencements des espérances d'un meilleur progrès, enflé de la bonne opinion de lui-même, que le succès de ses actions publiques lui a donnée, a eu la cruauté, comme la vipère, de déchirer le sein de sa mère ; et par l'écrit plein de fiel, qu'il a eu le front de présenter à Nosseigneurs du Clergé, a si peu réussi à s'en faire accueillir favorablement, que le *seul désaveu de son ouvrage* l'a pu garantir, si non de la coulpe, du moins de la peine que méritait son outrecuidance, ayant cependant été interdit dans le même temps par Mgr l'archevêque de Paris, pour une autre faute, bien digne de cette rigueur.

Ce désaveu, dont on parle là, est une brochure in-12, en forme de lettre, datée de Paris le 1[er] mai 1626 et intitulée :

Jugement sur la Congrégation de l'Oratoire de JÉSUS *par un prêtre qui en est sorti depuis quelque temps, Paris, chez Mettayer, 1626.*

Il commence ainsi : *Vous n'êtes pas le seul qui m'ayez demandé, et qui ayez douté si j'étais auteur de cet écrit, qu'on a osé naguère présenter à Nosseigneurs du Clergé contre les prêtres de l'Oratoire* (ce sont les *Articles concernant*, etc.)

La plus forte de vos conjectures a été fondée sur ce que vous aviez ouï dire qu'une lettre, qui a été publiée auparavant à leur désavantage, (c'est l'*Avis touchant les prêtres*, etc...,) *est partie de ma main. Mais, comme je ne l'ai pas nié, aussi ai-je constamment soutenu et prouvé qu'elle a été imprimée à mon desçu et en mon absence, plus viciée et plus maligne que l'autographe, pendant mon séjour à Fontainebleau.* Après quoi, s'avouant auteur des *Avis* (1), il ne revient pas à désavouer les *Articles*, qui était pourtant la première question qu'il s'était proposée à résoudre, mais se contentant de les blâmer ainsi que la *Lettre* ou *avis touchant*, etc, il dit que *sans en venir à une retractation de point en point, il doit suffire qu'en général il désavoue tout ce qu'il a dit, et qu'il marque des sentiments tout contraires, dans cet écrit, à ceux qui se trouvent dans l'autre lettre.*

Mais, ajoute-t-il, *sur le point d'ourdir cette matière, je me vois en quelque perplexité, ne sachant comme je m'y dois comporter. Car il est certain que les calomnies sont comme les flèches décochées dans les ténèbres d'une passion aveugle, qui ne peuvent être retirées des plaies qu'elles ont faites qu'en danger de faire plus de dommage en les arrachant, qu'en les y laissant : d'autant plus qu'elles rouvrent et dilatent les plaies qu'elles ont faites. Et de même, si je voulais répondre à tout ce qui a été écrit d'injurieux contre cette sainte Congrégation, il serait à craindre que d'un mal je n'en fis plusieurs. Il vaudra donc mieux que j'avoue ici en quelle estime je dois avoir ces bons prêtres, après avoir eu le bonheur de vivre et de converser six ou sept mois parmi eux.* Ce qu'il dit pour soutenir le langage de la première lettre et donner le change au lecteur sur son nom par ce court séjour. Il dit ensuite que *dans le désir de vaquer aux saintes lettres selon son goût, et de se préparer sérieusement aux saints ordres en lieu convenable, l'odeur dont la Congrégation des prêtres de l'Oratoire embau-*

(1) On voit par là que Simon s'est trompé, quand il a décidé avec sa hardiesse ordinaire que ces deux libelles venaient des Carmes.

mait la France, l'attira si fort qu'il ne crut pas pouvoir obtenir dans le monde une plus grande félicité que d'être admis parmi eux (1). Sur quoi, il fait un grand éloge de l'Oratoire, puis il dit qu'*il voudrait bien ne s'être pas vu dans la nécessité de sortir, puisque sa vie en eût été et en serait encore bien plus pure et plus exempte de chutes, et qu'il y trouverait aisément toute sorte de secours, pour exercer dignement les fonctions d'un prêtre* (2). Et après quelques traits apologétiques de notre conduite, qui sont mieux dans leur place ailleurs (3) : *Il y en a plusieurs qui se sont retirés de cette sainte Congrégation, qui vivent en très bonne odeur... Je m'assure que chacun d'eux désavoue et s'offense d'être cru l'auteur de ces* Articles *naguère imprimés et réimprimés, articles imposteurs, désordonnés et entassés avec une très mauvaise digestion* (4). Il fait ensuite un grand éloge de M. de Bérulle, qui répond fort bien au mal qu'il en avait dit ; en un mot il passe exactement l'éponge sur tout, excepté l'article des bénéfices, sur lequel il nous taxait de vexations, de simonie et de confidence, et dont il ne sonne mot ici, et finit sa lettre en priant son ami de croire qu'il voudrait avoir effacé de son propre sang tout ce qui est parti de sa main qui a la moindre apparence d'être contraire à ce qu'il vient d'écrire ; avouant qu'il n'a pu en venir là sans s'oublier étrangement, et sans une très imprudente facilité à se laisser séduire par les malveillants de ce grand serviteur de Jésus-Christ. Quelques mois avant sa rétractation, il avait donné au public l'ouvrage suivant :

Caroli Hersentii presbyteri et concionatoris in D. Dyonisii Areopagitæ de mystica Theologiâ librum apparatus. Interpretatio, notæ, commentarii, periphrasis. Parisiis, apud Thomam Blaise. 1626, in-8°.

(1) Page 9.

(2) Page 12.

(3) *Mémoires sur la vie de Bérulle*, an 1625.

(4) Page 20.

Ces notes et commentaires prétendus, joints au texte commenté, ne font guère plus de 250 pages. Il dédie l'ouvrage à M. de Souvré, évêque d'Auxerre. Il dit l'avoir composé pour distraire son esprit de bien des soucis cuisants, qui le dévoraient alors, les causes et les suites de sa sortie. Il met à la tête un discours préliminaire, où il fait l'apologie de la théologie mystique, répondant à trois ou quatre objections ordinaires à ceux qui la décrient.

Eloge funèbre de très haute et très puissante princesse Madame Gabrielle de Bourbon, duchesse de la Valette. Compris en trois discours prononcés dans l'église cathédrale de Saint-Etienne de Metz, par R. P. Charles Hersent, théologien et prédicateur. Paris, chez Thomas Blaise, 1627, in-8°.

Il fait entendre, dans plus d'un endroit, qu'il était bienvenu auprès de la dame et dans la maison d'Epernon, à laquelle il se dit très dévoué et très redevable, et qu'il n'a eu que quatre jours pour enfanter ces trois discours de plus de 50 pages chacun (1), ayant été rappelé, pour les faire, du fond de l'Allemagne (2), où il s'était allé promener, à Metz, dont il paraît qu'il faisait alors son séjour ordinaire, ayant accès auprès de l'évêque, frère de la duchesse, et, comme elle, fils naturel d'Henri IV.

Si on veut savoir comment il peut remplir tant de papier sur un sujet assez commun, je dirai que c'est à force de digressions et de lieux communs, de tirades d'érudition et de citations de poètes et d'historiens. Par exemple, dans le premier discours, où il ne traite que la naissance de cette princesse, tout roule sur la grandeur de la maison de France, dont il fait remonter l'origine, non seulement à Hugues Capet, mais par Hugues à Clodion le Chevelu; sur celle d'Entragues, dont la duchesse était par sa mère, et sur la maison d'Epernon où on l'avait mariée.

(1) *Préface.*
(2) 3[me] *Discours*, page 16.

Il y a grande apparence que ses flatteries lui valurent la chancellerie de l'Eglise cathédrale de Metz, dont il est sûr qu'il prit possession le 16 octobre 1627 (1).

De la souveraineté du roi à Metz, pays Messin et autres villes et pays circonvoisins, qui étaient de l'ancien royaume d'Austrasie ou Lorraine, contre les prétentions de l'Empire, de l'Espagne et de la Lorraine, et contre les maximes des habitants de Metz, qui ne tiennent le roi que pour leur protecteur. Par R. P. Charles Hersent, chancelier de l'Eglise cathédrale de Metz et prédicateur. Paris, chez Thomas Blaise, 1632, in-8°, p. 227.

Les motifs qu'il dit avoir eus d'écrire sur cette matière, sont que le roi étant dans le dessein d'établir un parlement à Metz, il est à propos de faire voir l'autorité souveraine qu'il a sur cette ville et de détruire les violents préjugés, où on y est, qu'il n'en est que le protecteur et que c'est une ville libre ; ce qu'il espère d'exécuter heureusement par la production de divers mémoires recueillis de plusieurs anciens auteurs, titres et manuscrits, dont il fait à la fin une table assez étendue.

La pastorale sainte ou paraphrase du Cantique des cantiques de Salomon, roi d'Israël, selon la lettre et selon le sens allégorique et mystique, avec une ample introduction. Par Charles Hersent, prédicateur et chancelier de l'Eglise cathédrale de Metz. Paris, chez Pierre Blaise, 1635 (2), in-8°, plus de 900 pages.

Il commence cet ouvrage par une longue introduction, qui en fait comme les prolégomènes, où il discute les questions qu'on peut faire sur l'auteur, l'autorité, le sujet, le sens de ce livre, qu'il ne peut souffrir qu'on entende du mariage de Salomon avec la fille du roi d'Egypte, dans le sens que la lettre présente à l'esprit. Il n'y veut voir et montrer,

(1) *Reg. de la Cathédrale de Metz.*

(2) Le Père le Long, dans sa *Bibliothèque sacrée*, le dit aussi imprimé en 1644.

même littéralement, que l'union de Jésus avec son Église et les sentiments de cette chaste épouse pour Jésus-Christ. Il donne d'abord un précis du livre, qu'il appelle la parabole du Cantique, puis vient à exposer sa paraphrase selon le sens littéral, développant chaque verset d'une manière qui, selon son style ordinaire et la fécondité de son imagination, n'est que trop diffuse. Il a l'attention d'observer, sur chaque verset latin qui est sur les marges, les différentes leçons de l'hébreu et du grec, ce qui n'est point indifférent. Après quoi, entrant tout de bon en matière, il fait une paraphrase allégorique du livre, qu'il rapporte à trois chefs : 1° A l'Eglise attendant le Verbe fait chair et soupirant après lui sur les promesses des patriarches et des prophètes ; 2° conversant avec lui dans le monde ; 3° le suivant de cœur dans le ciel, en attendant qu'elle lui soit corporellement réunie, *de même*, dit-il, *qu'une fille peut être considéré en trois états, avant son mariage et le désirant, dans le mariage et dans la condition de veuve*, et soutient que le Saint-Esprit n'a pas voulu dicter autre chose à Salomon sous l'idée du Pacifique et de la Sulamite, qu'il met sur la scène, et qu'il regarde comme une pastorale allégorique en cinq actes. Enfin il finit par une paraphrase, qu'il appelle mystique, du Cantique des cantiques, parce qu'il en fait l'application à l'union de l'âme juste avec Dieu par les liens de la charité. S'il n'était pas si prolixe, et qu'il fût plus maitre des saillies de son imagination, ce ne serait pas ici le moindre de ses ouvrages.

Comme dans les deux précédents il fut qualifié à la tête de Révérend Père Charles Hersent, ce qu'il ne fait plus dans celui-ci ni dans les suivants, cette diversité de dénomination parait confirmer ce que je trouve dans un mémoire du Père Saumaise (1), son contemporain, que le Père de Condren le fit sortir de l'Oratoire, sans doute pour une deuxième fois, en 1634. Simon (2), qui en dit autant sans

(1) Saumaise, *Extrait manuscrit de la 2e Assemblée.*

(2) Simon, *Lettres critiques*, t. I, lettre 23.

marquer l'année, ajoute que le Père de Condren fut obligé d'en user ainsi à cause de ses emportements continuels contre les religieux, sur lesquels il lui arrivait en chaire de faire de violentes sorties, ce qui retombait sur nous en nous rendant odieux aux moines, et les Jésuites, dès 1623, en exposant au cardinal de Richelieu leurs griefs contre nous, se plaignent que le P. Hersent a prêché à Dijon contre eux (1). Ce qui est assez vraisemblable vu le caractère du personnage.

Mais ce que j'ai peine à me persuader, c'est qu'après les incartades qu'il nous avait faites en 1626, on l'eût reçu de nouveau peu de temps après. Ce qu'il faudrait dire dans l'hypothèse de cette seconde sortie. Le titre de Révérend Père, qu'il se donne en 1627 et 1632, n'est apparemment qu'un reste de l'habitude qu'il avait de se nommer ainsi, étant parmi nous ; et d'ailleurs les autorités du Père Saumaise et de Simon se peuvent concilier, en supposant qu'ils ont confondu cette prétendue seconde sortie avec un projet réel de rentrer, qui, sous le P. de Condren, fut sur le point d'avoir lieu. Car on assure qu'en 1635 ou 1636, le sieur Hersent, accompagnant la procession de Saint-Nicolas-des-Champs, qui vint dans notre église de Saint-Honoré pour les Rogations, prêcha dans notre chaire et s'étendit fort au long sur l'éloge de l'Oratoire (2). Ce qui était peut-être concerté comme un moyen de réparer le scandale de ses libelles et de rentrer en grâce avec nous; et je trouve de plus, dans les registres du Conseil du 15 septembre 1638, que la proposition de M. Hersent de rentrer parmi nous après sa maladie sera considérée. Mais, l'année suivante, prêchant l'Avent à Saint-Germain-l'Auxerrois, il dit que nos évêques avaient trois des vertus cardinales, mais qu'ils n'avaient pas la force, ce qu'ayant appliqué en particulier à Mgr l'archevêque de Paris, et répété par trois fois, il fut, en conséquence, interdit non seulement de la chaire

(1) Voyez Bérulle, année 1623.

(2) Saumaise, *Extrait manuscrit de la 2e Assemblée.*

mais de toute espérance de rentrer chez nous (1). Nos Pères de Saint-Magloire le prièrent même de ne plus fréquenter le séminaire, comme il faisait, et il pensait, sur la fin de 1639, à se retirer dans une cure qu'on lui avait donnée en Bretagne.

Le Mars français, ou la guerre de la France, en laquelle sont examinées les raisons de la justice prétendue des armes et des alliances du roi de France. Trad. du latin d'Alexandre Patricius Armac Lamy, théologien. (C'est-à-dire Cornelius P. Jansénius, évêque d'Ypres). *par C. H. D. P. D. E. T. B. 1637, in-8°.* Et le libraire Gabriel Martin dans le *Catalogue imp. en 1725 de la Bibliothèque de M. du Fay,* explique ces lettres initiales par *Charles Hersent de Paris, docteur en théologie, bénéficier,* sans autre fondement que l'opinion des critiques, qu'il prétend le lui avoir communément attribué. Car, d'ailleurs, le rapport des lettres n'est pas heureux, Hersent ne s'étant jamais donné le titre de docteur en théologie à la tête de ses autres ouvrages, et étant alors chancelier de Metz, au lieu de simple bénéficier, à moins qu'on ne dise que, s'agissant de la traduction d'un ouvrage à le faire mettre à la Bastille, il a voulu dépayser ses lecteurs sur ses titres. Mais, dans ce cas même, comment ne s'est-il pas plutôt avisé de nous donner le change sur son vrai nom?

Son humeur bouillante ne lui permit pas de se tenir en repos. En 1640, pendant nos démêlés avec la cour de Rome, il voulut se mettre de la partie; et, soit zèle et crainte d'un schisme, comme il le dit, soit qu'il songeât à se faire de fête auprès du Pape (2) et de son Nonce, à qui il communiqua le dessein de son nouveau livre et en fournit plusieurs exemplaires pour Rome, parut de sa façon une fameuse déclaration sous ce titre : *Optati Galli de cavendo schismate, ad illustrissimos et reverendissimos ecclesiæ Gallicanæ primates, archiepiscopos, episcopos, liber parœneticus, 1640.*

(1) Thyersault, *Mémoires mss.*
(2) Simon, *Lettres critiques,* t. I, lettre 27.

Je n'ai vu qu'une copie mss. de l'ouvrage qu'on a à Sainte-Geneviève. On l'a imprimé à la Bibliothèque du roi, et il est rare (1). Il le date de Lyon, du 1er janvier 1640. Le 23 mars, le Parlement de Paris le condamna à être brûlé (2). Une assemblée de seize prélats, qui se trouvèrent à Paris, ayant à leur tête l'archevêque de Paris et deux autres (3), le condamnèrent aussi comme faux, scandaleux, plein de calomnies. L'auteur n'en eût pas été quitte à si bon marché, s'il eût fait connaître son nom au cardinal de Richelieu, à qui il en veut, lorsqu'il fait observer que le dernier schisme d'Occident ne vint que de la pique d'un cardinal français contre Urbain VI, et qu'il relate les bruits, qui couraient alors, qu'on allait faire un nouveau patriarche en France (4). Il est vrai que le cardinal de Richelieu n'oublia rien de tout ce qui pouvait faire croire

(1) Simon, *Bibl. critique*, t. II, ch. 24.

(2) L'arrêt dit que, sous prétexte de détourner le schisme, il ouvre les moyens pour y parvenir, en émeutant les peuples contre la conduite du roi ; qu'il révoque en doute le pouvoir qu'a le roi de recevoir et de demander des ecclésiastiques de son royaume les secours nécessaires pour la conservation de son Etat et tous les droits, franchises et libertés de l'Eglise gallicane.

(3) Ces prélats souscrivirent à la censure que M. de Paris en avait faite le 28 mars dans une assemblée des suffragants de sa métropole.

(4) Dans les manuscrits du chancelier Séguier, qui sont en dépôt à la Bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, n° 41 et à la page 279, est une rétractation latine de l'Optatus Gallus au nom de l'auteur, et sous ce titre : *Optati Galli libellus penitentiæ ad illustrissimos ecclesiæ gallicanæ primates archiep...* etc. Elle est divisée en 18 chapitres ou articles, qui tiennent 25 feuillets d'écriture manuscrite, in-folio. Je ne sache pas que cette palinodie ait jamais paru imprimée. L'ouvrage commence ainsi : *Optabam, patres illustrissimi, larvâ tandem depositâ, ab eo, in quo jam ferme per annum sordesco, flagitio purgari et famosi libelli veniam mihi concedi. Verum armatæ in caput meum leges, minæ cervicibus gladius et conjuratæ in meam necem universæ Galliæ me deterruerunt.* Il y a un article entier, c'est le 8e, à laver le cardinal de Richelieu du soupçon de songer à se faire créer patriarche, et à l'encenser d'un style fort empoulé, tel qu'est le reste de l'ouvrage, et les autres du même auteur. On dirait qu'on lui a dicté cette rétraction tant elle est humble et précise sur tous les points qui avaient blessé dans son livre. Peut-être fut-il découvert, ou craignait-il de l'être et de passer mal son temps, s'il ne prévenait la vengeance en la désarmant. Je mentionne seulement que personne, que je sache, n'a connu cette rétraction, dont nul historien du xviie siècle ne fait mention, en parlant de l'*Optatus Gallus*.

au Pape qu'on y songeait sérieusement, mais uniquement dans la vue de lui faire peur et de l'amener plus aisément à composition sur les différends qui étaient entre les deux cours. Il s'assura, pour cela, de la parole de plusieurs évêques, même par écrit, et on sait ces particularités, dit Simon, de M. de Sancy, évêque de Saint-Malo, en qui le cardinal avait confiance, et qui en avait fait confidence à quelques Pères de l'Oratoire, de ses amis. Mais, au fond, il ne s'engageait à rien moins.

Ce livre, au reste, est si peu de chose, que si, au lieu des quatre réponses qu'il y fit faire, il l'avait absolument négligé, il serait tombé de lui-même. Il commence par un grand lieu commun d'une mortelle étendue, sur l'union avec laquelle les églises chrétiennes doivent vivre entre elles, entassant, pour le prouver, passages sur passages, plutôt en orateur qui aime les amplifications qu'en théologien judicieux, ou en sage politique, qui sache appuyer sur les circonstances spéciales du différend et en faire craindre les suites. Et tout ce qu'il dit de précis, c'est de crier contre le *Livre des preuves de nos libertés* (1), qui paraissait depuis peu, et contre la *Déclaration du roi au sujet des mariages*, donnée au mois de décembre 1639, qu'il prétend être contraire, en plusieurs points, au concile de Trente (2).

Rigault réfuta l'ouvrage par une assez courte réponse intitulée : *Apotrepticus adversus inanem Optati Galli de cavendo schismate ad illustriss. ac reverend. Ecclesiæ gallicanæ primates archiepiscopis parœneticum*. Celle de Habert, théologal de l'église de Paris, est plus ample et a pour titre : *De consensu hierarchiæ et monarchiæ, adversus Parœneticum Optati Galli schismatum fictoris. Libri sex : 1° de scopo Parœnetici ; 2° de falso schismatis augurio ; 3° de somnio patriarchatus ; 4° de legitimo libertatis ecclesiarum patrocinio ; 5° de subsidicis ecclesiasticis erga sanctum pontificem et regem ; 6° de justitiâ edicti connubialis. Parisiis,*

(1) *Optatus Gallus*, p. 14.
(2) *Ibid.*, p. 24.

apud Petrum Blaise, 1640. L'un et l'autre in-4°. Simon cite une troisième réponse par M. de Marca, que je n'ai pas vue. Enfin le jésuite Rabardeau voulut aussi se mêler d'en faire une par son *Optatus gallus benignâ manu sectus,* qu'il donna l'année suivante.

Le sacré Monument, dédié à la mémoire du très puissant et très invincible monarque Louis le Juste, compris en trois discours, par Charles Hersent, prédicateur, chancelier de l'église de Metz. Paris, chez Noël Charles, 1643, in-8°.

Ce sont trois oraisons funèbres de Louis XIII, prononcées en trois paroisses de Paris : Saint-Germain, Saint-Gervais, Saint-Jacques-de-la-Boucherie, et précédées chacune d'une épître dédicatoire, ce qu'il fait dans tous ses autres ouvrages. Ce ne sont presque qu'idées creuses, figures outrées, un style et des mouvements de déclamateur. C'est un échantillon de l'éloquence des orateurs de ce temps-là.

On cite (1) encore de lui un traité : *De la fréquente communion et du légitime usage de la pénitence, ou observations sur le livre de M. Arnauld, docteur de Sorbonne, envoyées à un sien ami, par Charles Hersent, prédicateur. A Paris, chez Thomas Blaise, 1644, 1 vol. in-4°, 252 pages,* dont on dit qu'il y loue et blâme également tant M. Arnauld que les Jésuites, les accusant de s'être portés de part et d'autre à des extrémités qu'il se flatte d'avoir évitées, et se persuadant d'être suscité de Dieu à réconcilier ces deux partis si opposés ; mais qu'ils ne s'accordèrent qu'à son égard, et en cet unique point, de ne faire aucun état de son livre, qui tomba par là de lui-même, sans que personne lui fit l'honneur de le relever.

Après tant de personnages si différents que nous lui avons vu jouer jusqu'ici, d'abord dévot, puis tiède, accusateur de ses frères et chantant la palinodie, orateur, commentateur et théologien mystique, régaliste et ultra-

(1) Hermant, *Histoire mss. du Jansénisme,* 1re partie, liv. 3.

montain, enfin conciliateur des partis contraires, il voulut terminer la scène par celui d'outré janséniste, et choisit Rome même pour le théâtre de ses exploits (1).

Il y fut, pour la deuxième fois en 1645, non comme dit l'auteur de l'*Histoire du Jansénisme*, pour fuir les effets de la colère du cardinal de Richelieu, mort sur la fin de 1642, et qui ne le savait pas auteur de l'*Optatus gallus*, mais bien plutôt comptant d'y recevoir des couronnes ; et toute la grâce qu'on lui put faire, fut de ne le pas mettre en prison pour l'audace qu'il eut, tout en arrivant, de publier dans Rome un mémorial pour la défense du Jansénius où il parlait avec une extrême force contre la bulle d'Urbain VIII, et de la présenter lui-même au Pape Innocent X, signé de sa main et de son propre nom, sous ce titre : *Super Bulla Urbani VIII adversus Jansenium admonitiones quædam SS. D. pontifici Innocentio X, promemoriali offerendæ.* On peut le voir dans le *Journal de Saint-Amour* (2).

Ce n'est pas tout. L'année sainte, 1656, étant toujours à Rome, il eut la consolation, qui lui fut refusée en son premier voyage, de prêcher dans notre église nationale de Saint-Louis le panégyrique de ce saint (3), et dans son sermon, il soutint la doctrine de Baïus et de Jansénius, assez fraîchement condamnée. Une relation imprimée, de ce temps-là, à ce sujet, dit qu'il voulut sans doute se signaler, comme il avait fait autrefois à Paris en plusieurs de ses sermons, et nommément au dernier qu'il fit à Saint-Nicolas-des-Champs, où le seul respect que M. le coadjuteur de Paris eut pour une personne de condition l'empêcha de lui imposer silence et de le punir sur-le-champ des extravagances qu'il débitait, et qui ne lui furent pardonnées que parce qu'elles lui sont ordinaires et presque inévitables en la chaleur de ses discours. (4) La relation

(1) Gerberon, *Histoire du Jansénisme*, t. I, p. 160.

(2) *Journal de Saint-Amour*, 3e partie, ch. 7, p. 222.

(3) Simon, *Lettres critiques*, t. I, Lettre 27.

(4) *Relation d'un pélerin français d'un sermon, 1650.*

continue : *Il prêcha donc devant plusieurs cardinaux, évêques et prélats, et débita le jansénisme en termes intelligibles pour ceux qui entendent à demi-mot, et sont versés dans les termes de la cabale.* Dom Gerberon nous apprend (1) qu'entre les vérités qu'il débita, il montra comme, depuis la chute d'Adam, notre volonté est devenue si faible *qu'elle ne peut que pécher* si elle n'est aidée de la grâce ; que les saints suivent les mouvements de la grâce *d'autant plus librement qu'ils les suivent plus volontairement*, et qu'ils les suivent d'autant plus volontairement que la grâce, qui les anime, est plus forte et qu'elle leur fait plus fortement aimer et vouloir le bien, vérités, dit-il, qui parurent nouvelles à quelques Romains.

J'y trouve en effet ces propositions. Tout son but est d'y faire voir quelle est la force efficace de l'empire de la grâce sur le cœur des saints et particulièrement des saints rois, et de quels obstacles cette même grâce a rendu saint Louis victorieux, pour en faire un si grand saint. Il ne s'en écarte point du tout, et il me paraît remplir ces deux points avec beaucoup de solidité et de religion. Dans le premier qui, quoique dogmatique, est à la portée de ses auditeurs, il établit l'efficacité de la grâce par les autorités et les exemples ordinaires, sans oublier les droits de la liberté qu'il a soin de rappeler de temps en temps pour ne se pas rendre suspect ; et c'est, de tous ses ouvrages ce que j'ai vu de plus accompli.

Flatté du succès et des applaudissements de quelques-uns de ses auditeurs (2), il le fit imprimer à Rome avec l'approbation du maître du Sacré Palais, et le dédia au Pape Innocent X par une épître préliminaire, qui acheva de gâter tout. Car après s'être donné au Pape pour l'un des plus anciens théologiens et plus connus prédicateurs de France, duquel le Saint-Siège connaît assez l'affection, la sainteté et la fidélité, il dit qu'il a voulu faire voir la sain-

(1) *Histoire du Jansénisme*, t. I, p. 332.

(2) Simon, *Lettres choisies*, Lettre 20.

teté de saint Louis, non tant dans sa personne que dans la source d'où elle prenait son origine et qui est la grâce, parce que nous sommes en un temps auquel l'ignorance et la malice des hommes fait tous ses efforts pour l'obscurcir et l'avilir par des opinions nouvelles et basses, qui tiennent plus d'Aristote que de saint Paul, pour donner au franc arbitre, tel qu'il est aujourd'hui, malade et affaibli, la principale louange des vertus et des mérites qu'elle produit. Il conjure ensuite le Pape d'empêcher par son autorité que sous le nom du très docte, très modeste et très religieux évêque d'Ypres, la doctrine de saint Augustin sur la grâce et la prédestination gratuite ne soit pas décriée et calomniée, et il lui demande cette grâce contre des ennemis puissants en nombre et en crédit, et plus encore par leurs artifices, « sous une condition, dit-il, à la vérité hardie, mais très juste et très chrétienne, qui est que j'ose bien, Très Saint Père, soumettre et exposer mon âme aux foudres des censures et des anathèmes, et ma tête aux plus griefs supplices, si je ne fais voir à Votre Sainteté, quand il lui plaira m'accorder une audience, que la doctrine de saint Augustin sur la matière de la prédestination et de la grâce est celle même de l'apôtre saint Paul et du Siège apostolique que vous remplissez, et que la contraire a été condamnée par ses très saints et très inviolables décrets ».

Cependant, nonobstant ces démonstrations de courage, cet homme, qui tenait la doctrine de son sermon si indubitablement véritable qu'il la voulait signer de son sang, ne l'osa pas soutenir devant le tribunal de l'Inquisition, où, ayant été cité par un décret d'ajournement personnel, deux ou trois jours après la publication du sermon dans Rome, il ne songea qu'à se cacher, et de l'hôtel de l'ambassadeur de Malte, où il était, lorsqu'on fut chez lui le chercher, il se retira sous bonne escorte chez celui de la nation et de la France (1). Simon prétend qu'on ne voulut

(1) *Relation d'un pélerin français.*

que lui faire peur, et qu'en faveur des services rendus à la Cour romaine par son *Optatus Gallus*, on lui fit donner un avis secret de se retirer.

Cependant la procédure continua, et, après les citations juridiques, il fut condamné par contumace et excommunié. Ce qu'on peut voir plus au long dans le *Journal de Saint-Amour* (1), où l'on trouvera entre autres une lettre de notre Père Petit lui rendant compte de sa négociation auprès de Mgr Albizzi, pour savoir ce que Rome exigeait du sieur Hersent pour le faire relever de l'excommunication courue pour avoir pris publiquement la défense de Jansénius, après la Bulle d'Urbain VIII, et avoir osé demander main forte à Innocent X en faveur de cette doctrine. Voici maintenant le titre de son sermon :

L'empire de Dieu dans les saints, ou bien l'éloge de saint Louis, roi de France, prononcé à Rome, le jour de sa fête, et dédié au Pape, avec la permission et l'agrément de Sa Sainteté. Par le sieur Hersent, prédicateur ordinaire du roi et chancelier de l'église cathédrale de Metz. Vu, approuvé et permis de publier avec l'épître par le R. P. Candide, maître du Sacré Palais, et depuis, à l'insu de Sa Sainteté, très injustement persécuté par certains religieux politiques, ennemis déclarés de la grâce de JÉSUS-CHRIST en faveur du Pélagianisme. Jouxte la copie imprimée à Rome, l'an 1650, par Mascardy, avec la permission des supérieurs. 1651, in-4°, p. 35.

Je ne connais plus rien de lui sinon que les cinq volumes d'*Instructions chrétiennes*, in-8°, que j'ai toujours ouï donner à M. de Singlin. Vigneul-Marville (2) dit que c'étaient des abrégés des sermons d'Hersent, qui est le premier qu'il ait entendu prêcher à Paris selon la méthode des anciens Pères de faire des homélies.

(1) *Journal de Saint-Amour*, Part. II, ch. I.

(2) *Mélanges*, t. II, p. 325, 1re édition.

Moréry (1) dit qu'il mourut au château de Cargové en Bretagne. C'était, peut-être, le lieu de sa cure, après l'an 1660. Et il est sûr que sa dignité de chancelier de Metz fut remplie par Charles Colombet le 7 janvier 1662 (2).

(1) *Edition* de 1725.
(2) *Mémoires mss.* de Metz.

XL. — Le Père Victor Le Bouthillier

Entré en 1617, sorti en 1621, mort en 1670.

Archevêque de Tours.

Le silence des historiens sur la qualité de père de l'Oratoire que je donne à ce prélat ne m'ôte pas plus le droit de le revendiquer comme nôtre que celui de notre propre catalogue, dont la réticence ne prouve rien contre des autorités aussi expresses que celles que nous avons pour la certitude du fait (1).

Victor Le Bouthillier eut pour père Denys Le Bouthillier, qui mourut conseiller d'Etat (2). Sa pieuse mère finit ses jours aux filles de la Visitation, où elle se fit religieuse. Sa maison occupait les premières charges de l'Eglise et de l'Etat (3), et nous fut fort attaché. Il eut trois frères : Claude Le Bouthillier, qui de secrétaire d'Etat devint surintendant des finances et trésorier des ordres du roi ; Denys Le Bouthillier de Rancé (4), père du célèbre abbé de la Trappe, et Sébastien mort évêque d'Aire, un des plus intimes amis de M. de Bérulle et des plus dévoués au service de l'Oratoire, prélat d'une piété distinguée. Une de ses sœurs fut abbesse de Saint-Antoine ; et son neveu, Léon Le Bouthillier, comte de Chavigny, fils de Claude, son frère aîné, fut, après son père, secrétaire d'Etat, tréso-

(1) N'ayant été dressé qu'en 1628, il n'est pas surprenant qu'il ait omis ce Père, puisqu'alors il était sorti et déjà évêque.

(2) Marsolier, *Vie de Rancé*, liv. I, ch. I.

(3) Maan, *Eccles. Turonensis historia*.

(4) Conseiller d'Etat, président en la Chambre des Comptes de Bourgogne, secrétaire de la reine Marie de Médicis.

rier aux ordres du roi et chancelier de Gaston de France, duc d'Orléans, et en grande faveur auprès du cardinal de Richelieu.

Je ne saurais fixer l'époque de son entrée parmi nous, mais il y apparence qu'il entra jeune et à l'issue de ses études théologiques, qu'il fit dans les universités de Paris et de Louvain (1), ce qu'on ne saurait mettre plus tard que l'an 1615 (2), puisqu'il avait alors vingt-cinq ans, si l'on peut s'en rapporter à l'âge que Moréry lui donne quand il mourut.

Après avoir été élevé un temps sous les yeux de M. de Bérulle et y avoir fait un fonds solide de religion, il demeura à Nevers et à Orléans. Il était en cette dernière maison en 1620. Je le vois par une lettre de l'évêque d'Aire (3), écrivant du 20 juin à son frère Claude, alors secrétaire des commandements de la reine : *Je vous remercie des dépêches, que vous avez faites pour ces messieurs de l'Oratoire* (c'était au sujet des Carmélites de Morlaix, à qui il avait fait défense, de la part de la reine-mère, de reconnaître pour leurs directeurs les Carmes de Flandres) *ils méritent véritablement que l'on ait soin d'eux. Mon frère, qui est de leur compagnie, est toujours à Nevers, où il fait fort bien.* Je ne sais pas le temps de son séjour à Orléans, parce que la lettre de M. de Bérulle, qui nous apprend qu'il y demeura aussi, est sans date ; mais il écrit (4) au Père

(1) Maan, *Hist. eccles. Turon.*

(2) Il entra d'abord chez les Feuillants de Paris le 26 février 1617 et en sortit pour infirmité le 26 mars de la même année, n'ayant alors que 21 ans, à ce que portent les registres de ces Pères, que j'ai consultés depuis. Or c'est au sortir de chez eux qu'il se présenta pour être reçu parmi nous. Ce ne fut donc qu'en 1617, et puisqu'il n'avait alors que 21 ans, Moréry, qui le dit âgé de 80 ans quand il mourut en 1670, s'est trompé et le fait trop vieux. Il n'avait que 74 ans à sa mort, et que 21 quand il entra dans l'Oratoire.

(3) *Mss. de Bouthillier.*

(4) Par une autre lettre aussi sans date, au Père Morin, supérieur d'Orléans, il dit au sujet de ce Père : *Je vous envoie le Père Victor, qui chante bien et a une bonne voix pour suppléer au défaut de votre chœur..... Je désirerais le*

Jean Morin, qui y était supérieur : *Je vous prie de me mander comment se porte le Père Victor* (Le Bouthillier); *outre ce que je dois à son âme et à son mérite particulier j'ai obligation à messieurs ses frères* (Claude, secrétaire d'Etat, et Sébastien, évêque d'Aire), *et j'aurais regret qu'il diminuât en sa vocation et en l'assistance que je dois rendre à ses besoins intérieurs, si vous en reconnaissez aucun.*

Cette crainte de M. de Bérulle que sa vocation ne fût chancelante, pourait être fondée sur la nouvelle de la nomination de son frère à l'évêché d'Aire et fixer la lettre à l'an 1621, qui en est l'époque. En effet, quand Sébastien fut pourvu de cet évêché, de Rome, où il était allé poursuivre le chapeau de cardinal promis à M. de Richelieu par le connétable de Luynes, il écrivait (1), le 16 avril 1621, à son frère Claude qu'il était disposé de résigner à son frère, Victor, le canonicat qu'il avait à Notre-Dame de Paris, incompatible avec sa nouvelle prélature, et qu'il le ferait, si telle était la volonté absolue de Monsieur son père, comme on lui avait déjà mandé qu'il le souhaitait : mais qu'il craignait que, faisant si bien dans le corps où il était, ce nouvel état de vie ne le dérangeât en le tirant de son élément, qu'il ne tenait qu'à cette difficulté ; sur quoi il n'attendait, pour agir, que les avis de son frère. Et comme celui-ci opina, ainsi que toute la famille, pour ne pas perdre l'occasion d'un établissement honorable en attendant mieux, l'évêque d'Aire lui donna nouvelle du 5 octobre de la même année (2), qu'il venait de faire la résignation qu'on avait exigée de lui, en

conserver ici pour le faire entrer en retraite et le corriger de quelques indispositions qui diminuent en lui le zèle qu'il doit avoir à la vertu et à la perfection... Je l'honore et je l'affectionne comme je dois, et il a de bonnes parties. Ce serait dommage qu'elles fussent inutiles par ce défaut. Il vous croit et estime, et ce que vous lui direz de maximes de piété aura grand poids sur son esprit, qui est plus attaché à l'étude qu'à la piété et à la vie parfaite. Cependant nous devons honorer Dieu par l'une et par l'autre.

(1) *Mss de Bouthillier.*

(2) *Ibid.*

faveur de son frère Victor. Ce qui nous le fit perdre presque aussitôt après, car, le 29 décembre 1621, il n'était plus parmi nous, M. de Bérulle écrivant de ce temps-là au Père Gibieuf : *Monseigneur d'Aire a un peu de peine de la sortie de son frère d'auprès de nous.*

Ce digne prélat mourut trop tôt pour le bien de l'Eglise et les intérêts de notre Congrégation, qui lui étaient extrêmement chers. Sa famille, qui était en grande faveur auprès du cardinal de Richelieu, obtint aisément sa dépouille en faveur du nouveau chanoine de Notre-Dame (1), qui se vit nommé évêque d'Aire l'an 1625, n'ayant alors que trente-cinq ans; et, parce que cet évêché était un peu loin, celui de Boulogne, qui était encore plus à sa bienséance, étant venu à vaquer l'année suivante, avant qu'on eût fait les frais du premier, il obtint avec la même facilité en 1626 l'évêché de Boulogne, pour lequel il fut sacré, au mois d'avril 1627 (2), dans l'église des Carmélites du Faubourg Saint-Jacques par l'archevêque de Paris, assisté des évêques d'Agen et de Senlis.

Plein des maximes qu'il avait sucées dans l'Oratoire, il se conduisit en vigilant et zélé prélat. Il le fallait tel dans un diocèse où le désordre des guerres de Flandre avait étrangement altéré la discipline et les bonnes mœurs. Il en fit assidûment la visite, et par les statuts synodaux qu'il dressa, il réforma les plus énormes abus ; règla l'office et les jours de fêtes interrompus en bien des églises ; les pourvut de bons pasteurs ; en chassa les ignorants et les scandaleux ; rétablit l'usage des catéchismes et des missions presque inconnu à son peuple, qui croupissait dans une profonde ignorance de la foi et de ses devoirs ; s'appliqua à élever de bons clercs ; mit la réforme dans deux couvents de religieuses de son diocèse qui vivaient d'une manière peu régulière ; par l'ordre et l'autorité du roi pacifia les

(1) Maan, *Hist. Eccles. Turonensis.*
(2) La *Gallia Christiana* dit en 1628.
(3) Maan, *Ibid.*

dissensions des gouverneurs et seigneurs de divers châteaux de son diocèse, qui, par leurs querelles, mettaient tout en combustion, et formaient une espèce de guerre civile dans le pays. C'était avoir assez bien employé son temps que d'être venu à bout de tout cela, comme il fit, en l'espace de trois années qu'il fut à Boulogne. C'était faire assez d'honneur à l'éducation qu'il avait reçue de l'Oratoire; mais il fit encore voir qu'il avait le cœur, ainsi que l'esprit, tout oratorien, en nous procurant le collège.

Dès l'an 1619, sur un différend arrivé entre l'évêque son prédécesseur et les habitants, le conseil du roi avait jugé que, pour le terminer, il fallait nous mettre à Boulogne (1), et cela, du consentement et même du désir des deux partis contendant qui nous l'étaient venus proposer; et la chose avait été si avant que M. le cardinal de Retz avait été chargé, de la part du conseil du roi dont il était, de prendre la parole de M. de Bérulle pour l'acceptation de l'affaire et il l'avait donnée par le conseil de ce cardinal. Cependant la chose manqua pour lors pour des raisons qui ne sont pas venues jusqu'à nous. Mais quand le Père le Bouthillier se vit à Boulogne, il travailla à la renouer, et y contribua efficacement (2) par l'union qu'il fit à l'Oratoire de la mense monacale de l'abbaye de Saint-Wilmer, ordre de Saint-Augustin, qui est dans la ville même, et dont il était abbé, en sorte que, le 6 juillet 1629, fut passé le contrat de notre établissement pour le collège entre Mgr l'évêque, son chapitre et les habitants, par lequel ledit évêque nous donne, outre l'église et les bâtiments de cette abbaye, une terre seigneuriale pour nous tenir lieu de la mense monacale, à la charge d'enseigner les cas de conscience (3), et les habitants nous donnant la direction perpétuelle de leur collège, nous affectant pour cela le revenu d'une prébende

(1) Bérulle, *Lettre à Bertin* du 15 janvier 1619.

(2) Voyez Boulogne, et Maan, *Hist. eccles. Turonensis*.

(3) L'évêque et la ville nous en dispensèrent depuis, commuant cette charge en celle d'avoir un régent de cinquième.

préceptoriale avec quelques autres fonds. Et le tout fut autorisé par Rome et la cour, et, nonobstant les difficultés du Parlement, terminé en notre faveur par un dernier arrêt du Conseil d'Etat, du 16 septembre 1644.

Nous étions en possession dès l'an 1630, et nous avions ouvert le collège fort pauvrement et manquant de tout, à l'ordinaire de ces commencements de maison, et, qui pis est, c'est que nous y perdîmes cette même année (1) celui qui, nous y ayant introduits, aurait pu nous y soutenir, M. de Boulogne ayant cédé avec l'agrément du roi son évêché au neveu de l'archevêque de Tours, Bertrand d'Eschaux, pour devenir lui-même coadjuteur de cet archevêque âgé et infirme (2).

Une des premières fonctions où il fut employé depuis son nouveau titre de coadjuteur de Tours, fut d'être à la tête des quatre prélats commis par un bref du Pape pour faire le procès aux évêques de Languedoc, qui, conjointement avec le duc de Montmorency, gouverneur de cette province, l'avaient fait soulever contre le roi en faveur du duc d'Orléans, son frère, et, après diverses séances tenues aux Grands-Augustins en 1633 et 1634, ils dégradèrent l'évêque d'Alby, comme on a pu voir en plus grand détail sous le P. de Sancy, qui était un de ces commissaires (3); et c'est encore là même que je renvoie pour le détail de la sentence d'interdit, qu'il prononça aussi en 1635 par une semblable commission du Pape avec les mêmes confrères, contre René de Rieux, évêque et comte de Léon, pour avoir favorisé la reine-mère dans sa retraite de Flandres.

Il fut un des trois présidents (4) de l'assemblée du Clergé, qui se tint cette même année 1635 à Paris, et qui dura jus-

(1) Maan, *Hist. eccles. Turonensis.* — *Gallia Christiana*, T. I.

(2) Il en obtint les bulles gratis par le crédit de son frère et de son neveu. (*Mss. Bouthillier, Lettre de Victor*, du 9 août 1631).

(3) Voyez la notice du P. Harlay de Sancy.

(4) S. Josse, *Journal de l'Assemblée de 1635*, mss. de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève.

qu'au mois d'avril de l'année suivante, par les difficultés que faisaient les évêques d'accorder au roi toute la somme qu'il leur demandait et en la forme qu'il la voulait, et par l'adresse du cardinal de Richelieu de les amener insensiblement au point qu'il avait concerté avec ses créatures, dont il faut avouer que le coadjuteur de Tours était une. Il s'absenta, cependant, de l'assemblée pour plusieurs mois, ayant pris congé d'elle le 13 août, et n'étant revenu reprendre sa place de président que le 26 février 1636. C'est qu'il fut envoyé, dans cet intervalle, dans le Boulonais et pays reconquis, pour des affaires importantes concernant l'Etat, pour pacifier par ordre du roi les troubles excités dans ce pays, où il s'était acquis beaucoup de crédit et d'autorité sur l'esprit des grands par l'estime de sa personne (1).

Il fut aussi chargé, dans ce voyage, d'une commission non moins délicate, dont il se tira d'une façon qui lui fit honneur (2). Les habitants de Montreuil, dans le diocèse d'Amiens, étaient venus comme des furieux, le 4 juin 1634, insulter leur évêque, François de Caumartin, revêtu des habits pontificaux, les mains pleines du saint crême et administrant actuellement la confirmation dans l'abbaye de Saint-Saulve audit Montreuil, et cela parce que l'évêque avait voulu accorder aux habitants de la ville de Rue une petite particule de la relique de saint Vulfy, vivant curé de Rue, du consentement des religieux de Saint-Saulve, dépositaires de cette relique. Or, comme malgré la sentence d'interdit et d'excommunication prononcée sur les habitants de Montreuil, ils ne s'étaient pas mis en devoir de venir à résipiscence et de faire leur soumission à l'Eglise, l'assemblée du Clergé de 1635, à qui l'évêque d'Amiens était venu faire ses complaintes, avait pris en main le fait et cause de leur confrère et prié le roi de leur prêter main-forte pour réduire ces obstinés. M. le coadjuteur de Tours fut

(2) Maan, et *Gallia Christiana*.

(1) S. Josse, *Journal de l'Assemblée de 1635*. — Mann, et *Gallia Christ.*

chargé, par ordre du roi, de se transporter sur les lieux, où il fit si bien entendre raison aux intéressés qu'il leur fit faire satisfaction de leur attentat, reçut leur soumission au nom de l'évêque d'Amiens, leur donna l'absolution des censures, et régla que la relique serait partagée en trois parts, dont l'une resterait à Montreuil et les deux autres seraient déposées à Rue et à la cathédrale d'Amiens, ce qui donnait gain de cause à l'évêque pour le fond de ce différend, et fut exécuté ponctuellement.

En 1640, il y avait à Chinon (1) des religieuses et des dévotes qui, à l'instar des diables de Loudun, se prétendaient possédées, et, qui pis est, des prêtres du lieu entretenaient leur manie en les traitant comme telles, leur faisant les exorcismes de l'Église et s'attirant une réputation de saints à miracles par la facilité qu'ils trouvaient à guérir ces possessions prétendues, ce qui faisait un grand bruit et un grand scandale dans le diocèse. Notre coadjuteur fit une descente sur les lieux, et voyant que le fond de tout cela n'était que supercherie et imposture, pour intimider les coupables, il obtint du roi d'établir sur les lieux une commission de juges choisis, avec pouvoir de connaître de cette affaire, d'en juger en dernier ressort et de punir, s'il le fallait, du dernier supplice. Cette terreur salutaire fit tout découvrir, et il en fut quitte pour disperser les prêtres en divers cantons du diocèse de Tours et mettre les religieuses entre les mains et sous la garde de leurs parents.

En 1641, il devint archevêque de Tours par la mort de Bertrand d'Eschaux (2), et un de ses premiers soins fut d'établir l'ordre et la subordination dans le clergé de son diocèse. Il le divisa pour cela en douze doyennés, mit pour doyen en chaque canton ceux d'entre ses curés qui se distinguaient le plus par leur gravité et leurs bonnes mœurs, régla qu'une fois le mois il se ferait des assemblées et des

(1) Maan, et *Gallia Christiana*.

(2) Et l'année d'après fut fait conseiller d'Etat par un brevet du 27 janvie 1642. *Mss. Bouthillier*.

conférences chez eux entre les curés de chaque district sur les matières les plus importantes touchant leur état et leurs fonctions, comme l'administration des sacrements ; et, pour leur soulagement, fit établir par le clergé de France un bureau, où ils seraient reçus à porter leurs plaintes, lorsqu'ils seraient trop chargés dans l'imposition des taxes ecclésiastiques.

Il fit plusieurs sacres d'évêques, comme de son neveu Denys de la Barde, pour l'évêché de Saint-Brieuc ; de Henri de la Mothe-Hodancourt, pour celui de Rennes en 1642, et ce qui n'est pas à oublier, pour l'honneur de sa mémoire, c'est qu'il rendit le même office à deux autres prélats qui ont fait l'ornement et l'édification de l'église de France, savoir : J.-B. Gault, cette même année 1642, et Henri Arnaud, évêque d'Angers, en 1650.

Il consacra aussi deux églises dans Tours, la grande des Minimes et celle des Feuillants. Il introduisit dans son diocèse jusqu'à sept nouveaux couvents de religieuses. Il autorisa le culte public de saint Urse, moine, ayant fait lever son corps de terre, où il était depuis cinq cents ans, vérifié et authentiqué ses reliques.

Il fut un des approbateurs du livre de la *Fréquente communion* (1), dont il dit qu'après l'avoir lu avec une satisfaction extraordinaire, il a trouvé que personne ne peut douter que tous les catholiques ne doivent embrasser la doctrine qui y est contenue.

En 1649, il fit faire publiquement, dans son église métropolitaine, abjuration du calvinisme au curé de Montoir, près de Vendôme (2), qui s'était laissé séduire par les Huguenots, et dont la conversion et le retour à la foi fut le fruit des soins qu'il eut de le désabuser de ses erreurs par les longues conférences qu'il eut avec lui.

Il présida à l'assemblée du clergé de 1645 (3). Dom Ger-

(1) *De la fréquente Communion.*

(2) *Gallia Christiana*, t. I.

(3) Maan, *Hist. eccles. Turonensis.*

beron prétend (1) qu'en l'assemblée qui se tint au Louvre en 1654, voyant d'une part les mouvements du cardinal Mazarin et de M. de Marca pour faire recevoir la Bulle d'Innocent X au sujet des Cinq propositions, et de l'autre le peu de fermeté des évêques de l'assemblée pour résister à leurs prétentions, il prit le parti de ne point prendre de part à leur manœuvre, et de se retirer sous quelque prétexte dans son église, quoiqu'il eût été nommé un des commissaires choisis pour examiner cette affaire et en faire leur rapport aux prélats assemblés. Je trouve, cependant, dans la *Défense des théologiens*, p. 536, un résultat des délibérations des commissaires députés pour examiner la question de fait de Jansénius, à la tête desquels il se trouve, et signe ledit résultat, qui n'est pas favorable au livre de cet auteur; et il est sûr d'ailleurs qu'il fit souscrire par tout son diocèse (2) aux bulles d'Innocent X et d'Alexandre VII sur cette matière, de quoi ce dernier Pape lui sut bon gré, et si bon gré qu'en 1655, qu'il y eut un grand jubilé à Rome, l'archevêque de Tours fut le seul des prélats de France à qui le Pape jugea à propos de le communiquer. C'était apparemment celui qu'il accordait pour son exaltation au pontificat; et peut-être qu'il l'envoya dans la suite à nos autres évêques. M. Le Bouthillier, pour relever encore davantage cette faveur de prédilection, ordonna que, de tous les endroits de son diocèse on viendrait le gagner à Tours, ce qui y attira un monde infini, envers lequel on assure que les bourgeois riches et pauvres exerçaient charitablement l'hospitalité, et que le prélat donna de sa propre main, pendant l'espace d'un mois, la confirmation à près de 80,000 personnes.

Il fut encore un des présidents (3) de l'assemblée du clergé de cette année 1655. C'est une des plus fameuses, tant par les grandes affaires qui s'y traitèrent, que par sa durée,

(1) D. Gerberon, *Histoire du Jansénisme*, t. II, p. 224.

(2) Maan, *Hist. eccles. Turonensis*.

(3) Maan. — Marsolier, *Vie de Rancé*, liv. I, ch. 6.

qui fut de près de deux ans, car elle s'ouvrit au mois d'octobre 1655 et ne finit que le 23 mai 1657.

Elle députa vers lui l'évêque de Vannes et l'abbé de Bonzy pour le remercier, de sa part, de la grâce qu'il venait de faire à son neveu, l'abbé de Rancé, qui était un des députés du second ordre de cette assemblée et en grande considération parmi les prélats. Or, il venait de lui obtenir par ses ses sollicitations auprès de M. le duc d'Orléans, Gaston de France, oncle du roi, la survivance de sa charge de premier aumônier de Son Altesse (1). Il l'avait depuis quelques années (2), ainsi que celle de maitre de la chapelle de Monsieur, et il était aussi abbé d'Aiguevive, dans son diocèse de Tours, et à la mort de Pierre Habert, évêque de Cahors, en 1636, pourvu de cette charge de premier aumônier. Montrésor prétend que son neveu, le comte de Chavigny, avait demandé pour lui cette charge, et que l'abbé de la Rivière, qui la briguait pour lui-même, fut préféré pour lors à M. de Tours. Il est pourtant sûr que celui-ci en fut pourvu, et qu'il en fit avoir la survivance à son neveu (3). Il aurait bien voulu lui obtenir, avec la même facilité, la coadjuterie de son église. C'était là le vœu le plus ardent de l'un et de l'autre ; mais, outre que sous le ministère du cardinal Mazarin et la régence d'Anne d'Autriche, sa maison était autant déchue de son crédit qu'elle l'avait porté haut sous le cardinal de Richelieu, dès que Dieu, par sa grâce, eût fait de l'abbé de Rancé un homme nouveau, il ne fut plus question de faire coadjuteur un neveu qui ne songeait plus qu'à se cacher au monde. L'abbé de Rancé ne voulut pas même accepter la proposition que lui fit son oncle, de l'aider dans le gouvernement de son diocèse en qualité de son grand vicaire. Les grands

(1) *Gallia Christiana.*

(2) Marsolier, *Vie de l'abbé de la Trappe,* liv. I, ch. 12. — *Mss. Le Bouthillier, Lettre* du 4 juin 1654.

(3) Il en a prêté le serment en 1636. (*Mss Bouthillier, Lettre* du 18 mai 1636.

talents, que Dieu lui avait donnés, faisaient augurer les plus belles espérances de ce projet (1). Ce fut même d'abord l'avis des saints évêques d'Alet et de Pamiers. Il n'est donc pas surprenant que l'archevêque de Tours fut longtemps sensible et soulevé même contre la résolution de l'abbé de Rancé d'enfouir toutes ses belles qualités au fond d'une solitude; plus sensible encore, quand il le vit déterminé à se dépouiller de tout, à vendre son patrimoine et à se défaire de tous ses bénéfices à la réserve du moindre de tous, l'abbaye de la Trappe. Il faut avouer que le cher oncle, en cette occasion, séduit par une tendresse humaine, de concert avec toute la famille de Bouthillier, et consultant un peu plus la voix de la chair et du sang que les pures maximes de l'Evangile, donna par ses instances et ses reproches quelque exercice à la patience de son saint neveu. L'abbé de la Trappe, de son côté, ne voulut pas entendre parler de lui résigner aucun de ses bénéfices (2), parce que ce prélat en avait déjà plusieurs, outre son archevêché et son patrimoine, qui était considérable.

Mais, en même temps, son dessein était de nous donner un de ses prieurés et ayant en cela plus en vue le bien du diocèse de Tours et de faire plaisir à son oncle que de s'en faire un mérite envers nous, il en écrivait ainsi (3) à l'évêque d'Alet, en lui rendant compte de ses affaires : *Pour le troisième bénéfice, dont j'avais résolu de me défaire, je suis résolu de l'unir aux Pères de l'Oratoire de Tours, pour y établir un séminaire, et il m'a paru que je n'en pouvais faire une disposition meilleure ni plus profitable à l'Eglise.* Ce projet n'eut pas cependant son exécution, sans que je sache ce qui l'empêcha, et ce fut à l'abbé de Barillon, depuis évêque de Luçon, qu'il résigna ce prieuré. J'entrevois seulement que M. de Tours, ne se prêtant pas assez franchement aux bonnes intentions

(1) Marsolier, *Ibid*, liv. I, ch. 12 et 17.

(2) *Ibidem*, ch. 20.

(3) *Ibidem*, année 1661.

de son neveu, celui-ci, jugeant qu'on ne voulait que l'amuser et l'empêcher de se défaire de ses bénéfices, prit son parti indépendamment de son oncle, et qu'ensuite l'éclat que fit l'exil des Pères Séguenot, du Breuil et du Juannet, fut un fâcheux incident pour songer alors à un nouvel établissement pour nous. Je tire cela de quelques lettres mss de l'abbé de la Trappe à la supérieure de la Visitation de Tours, qui était fort de ses amies et des nôtres (1). Il lui écrit, du 16 août 1662 : *Je vous ai déjà mandé que, pour le séminaire de Tours, je n'y contribuerai point. On se lasse enfin d'attendre et présentement j'ai pris d'autres mesures et d'autres desseins. Ce que je voulais y donner n'est plus à moi. J'en suis dépossédé, à l'heure que je vous parle, et par celui-là même qu'on vous a dit être janséniste. C'est une marque que je ne l'ai pas cru tel, et qu'il ne l'est pas en effet.* Et, du 22 septembre de la même année : *Quoique l'on parle d'un séminaire à Tours, je suis persuadé qu'il ne s'en fera point. On ne m'en a pas reparlé depuis mon départ, qui est une marque qu'on ne l'a guère à cœur. La chose ne se fera plus par mon moyen, ayant changé sur cela de sentiment et ayant fait une autre destination de ce que j'avais résolu d'y donner. Ne parlez point de cela à personne, les gens que j'y voulais employer ne sont pas présentement en état de cela, et quoique j'aie pour eux la même estime, fondée sur une connaissance très entière, que j'aie, de leurs sentiments et de leurs vertus, le bruit qui est arrivé, leur ayant fait tort dans l'esprit de ceux qui ne les connaissent pas si bien que moi, les a rendus moins propres pour ces sortes d'emplois, les impressions étant malaisées à guérir ; et celui qui pourrait les effacer plutôt que personne* (je pense qu'il veut parler de son oncle) *ne devant pas, selon les apparences, se donner beaucoup de peine pour cela. Je vous dis tout cela sous le secret.* L'historien de l'église de Tours (2) dit cepen-

(1) De Rancé, *Lettres mss.*, conservées à l'Institution.

(2) Maan.

dant que l'archevêque de Tours y érigea un séminaire, sans ajouter à qui il en donna la conduite, mais il est sûr que ce ne fut pas à nous, et que les Lazaristes ne l'eurent que sous M. Amelot, en 1680.

Il n'est pas hors de vraisemblance que le prélat, qui traitait de rigorisme outré les maximes et la conduite de son neveu, nous mettait sur le corps tout ce qu'il y trouvait de dur et d'insupportable, puisque c'était par le P. de Mouchy, et en cette maison de l'Institution, que s'était faite la première ébauche de cette grande réforme, et que dans la peine que l'oncle avait, il nous revenait quelque éclaboussure de son chagrin. L'abbé de Rancé s'en ressentit assez longtemps, à ce que je vois, par divers traits du recueil des lettres mss déjà cité. Il écrit (1) à la même religieuse du 2 février 1661, sur le bruit, qui courait, qu'il allait être fait coadjuteur de son oncle : *En vérité je n'en fus jamais si éloigné par mon propre esprit, comme par la disposition des choses. Celui qui l'a toujours désiré, n'a point changé de sentiment pour moi, mais comme il lui en paraîtra quelques-uns en moi qui ne seront pas dans son approbation, il est bien difficile qu'il ne perde pas tout ce qu'il avait de bonnes pensées pour moi. Je parle à la manière du monde, quand je les appelle ainsi, car je suis fort persuadé qu'elles ne le sont pas, et qu'un chrétien ne doit envisager ce que l'on me souhaite qu'avec frayeur.* Et, du 11 février, quand il était déterminé à se dépouiller, il mande : *J'ai, en quelque manière, résolu d'en parler à M. de Tours, si je le rencontre encore à Paris à mon passage, parce que je ne trouve pas qu'il fût bien ni honnête, de lui en faire un secret jusqu'à la fin. Je m'attends à de grandes contrariétés de la part des hommes.* Et il en essuya de fort grandes, en particulier de la part de son oncle qui fut très longtemps à se radoucir à son égard. Il écrit du 16 avril 1663 : *Vous me mandez que vous avez vu M. de Tours en assez belle humeur sur*

(1) De Rancé, *Recueil de lettres mss.*

mon sujet. J'en loue Dieu de tout mon cœur, car en vérité mon dessein est de contenter Dieu et non pas de mécontenter les hommes : si pourtant je ne puis satisfaire Dieu et les hommes tout ensemble, je renonce aux derniers de toutes mes inclinations, et j'espère de la miséricorde de mon Dieu que les hommes n'auront jamais assez de pouvoir sur moi pour me retarder d'un moment, quand il sera question de sa gloire et de mon salut. Et du 7 décembre 1664 : *On me mande que M. de Tours parle de moi avec bien de la tendresse. Dieu veuille lui donner de meilleurs sentiments qu'il ne les lui a donnés depuis deux ans. Quand cela sera, j'en aurai bien de la joie.* Et encore du 4 septembre 1665 : *Je me réjouis extrêmement des bonnes intentions, dans lesquelles M. de Tours est parti pour Paris, et je voudrais de tout mon cœur qu'il en eût de meilleures pour moi qu'il ne les a. Mais je serais très fâché de les avoir méritées en prenant une conduite qui lui eût plu, sur la disposition des choses que j'ai quittées. J'ai cru que je devais consulter en cela les règles les plus étroites de la conscience et non point les opinions de ceux qui mesurent tout sur des raisons d'intérêt et sur des considérations humaines.*

M. de Tours aimait à bâtir et à embellir, et il avait du goût pour cela (1). Il fit des augmentations et des ornements considérables à son palais archiépiscopal ; les écuries, qui sont fort belles et spacieuses, sont entièrement de lui, ainsi que le jardin et l'orangerie, et ses successeurs lui sont redevables de la plupart des commodités de leur logement (2). Son église se ressentit aussi de son humeur libérale. Il lui laissa ses ornements, ses tapisseries et sa bibliothèque, qui était riche et bien choisie. Il fit venir à Tours les Pères Feuillants, les bâtit et les fonda (3). Il fit

(1) Maan, *Hist. eccl. Turonensis.*

(2) Vinot, *Lettre* du 4 avril 1728.

(3) Maan, et la *Gall. Christiana* de Sainte-Marthe n'en disent rien, et les Feuillants de Tours prétendent qu'ils y étaient avant lui, et qu'il ne leur a fait autre bien que quelques ornements à leur église.

réunir à l'hôpital général une maladrerie; il fit commencer deux autres maisons d'une grande utilité pour le public : un hôpital pour les pestiférés et autres personnes atteintes de maladies contagieuses ; et une maison de charité pour enfermer et faire travailler les mendiants valides, qui sont autant de monuments de ses attentions charitables sur son troupeau.

C'est cet amour sincère qu'il avait pour lui, qui, en 1649, au commencement des troubles de la minorité de Louis XIV, et pendant que Tours s'était soulevé ainsi que Paris, l'y fit rester tranquille, sans craindre qu'on osât le regarder de travers, pour me servir de son expression (1), quoique on sût bien son dévouement pour la cour et pour l'autorité légitime, et qu'il s'aperçut assez que dans l'agitation où la plupart des esprits se trouvaient alors, ils n'étaient guère en état de se souvenir de tout le bien qu'il leur avait fait. Ils lui firent même une espèce d'insulte, qu'il dissimula avec prudence, et que sa générosité lui fit pardonner. Ce fut d'intercepter des lettres de son frère, le surintendant, croyant y trouver des secrets d'état, et bien confus de voir qu'elles ne roulaient que sur des nouvelles et des intérêts de famille.

On trouvera dans l'histoire de l'église de Tours un ample corps de statuts, qu'il publia en 1642 dans un grand synode, qu'il tint pour rétablir la discipline dans son clergé, presque aussitôt qu'il se vit, par la mort de son prédécesseur, pleinement maitre de son église. Ayant appris, quelques années après, que plusieurs des plus importants n'étaient nullement observés, dans son synode annuel, tenu le 29 mai 1653, il les renouvela tous par une ordonnance, et particulièrement les défenses de l'habit court, des cabarets, des jeux, des danses à tous ses clercs, sous peine de châtiment exemplaire; l'usage des conférences ecclésiastiques entre les curés, interrompues ou négligées; l'interdiction des filles ou femmes d'un certain

(1) *Mss. Bouthillier*, *Lettre* du 27 février 1649.

âge sous un même toit que ses prêtres, des chapelles domestiques de la ville ou de la campagne qu'à certaines conditions marquées et divers autres règlements très utiles pour entretenir la police et les bonnes mœurs parmi son clergé.

J'ai aussi vu deux mandements imprimés de lui au sujet de la signature du Formulaire. Le premier est du 17 de mai 1661, pour faire signer celui qui fut dressé par l'assemblée du clergé, qui est transcrit au bas de son mandement. Il y dit que, pour raffermir les décisions de foi faites contre la secte du Jansénisme, ayant été exhorté par l'assemblée générale du clergé par sa lettre-circulaire du 15 février 1661, de vouloir faire souscrire par son clergé séculier et régulier les décisions de foi contenues dans les constitutions d'Innocent X et d'Alexandre VII, qu'il a fait imprimer à la tête de son ordonnance, il ordonne dans quinzaine à tous, jusqu'aux religieuses et maîtres d'école, la souscription au formulaire de profession de foi, qui a été dressé par la précédente assemblée du clergé; déclarant que, conformément aux dites constitutions, il procèdera contre les refusants ou dilayants de souscrire à ladite profession de foi, pour être punis des peines ordonnées par le droit contre les hérétiques.

Le second est du 1er juin 1665. Il porte qu'encore que son diocèse se soit conservé dans la pureté de la créance catholique sur le sujet des cinq propositions condamnées par Innocent X et par Alexandre VII dans le sens de l'auteur, et qu'un chacun ait embrassé la vérité catholique et signé le formulaire proposé par les évêques de France, si est-ce qu'il s'en trouve encore quelques-uns, qui n'ont pas voulu y souscrire sous prétexte de la distinction du droit et du fait, quoique les constitutions des Papes tombent sur l'un et sur l'autre, ou parce qu'ils ne reconnaissaient pas dans ceux qui l'ont proposé une autorité suffisante pour obliger tout le monde à le souscrire, qu'en conséquence, le roi ayant prié le Pape d'en dresser un qui confirmât celui

des évêques, et ayant autorisé par sa déclaration du mois d'août de cette année celui qu'il a plu à Sa Sainteté de lui accorder, lui archevêque ordonne à tout son clergé séculier et régulier pris dans la même étendue que dans le précédent mandement, que dans trois mois, depuis la publication de celui-ci, ils aient à souscrire simplement et sans restriction ledit formulaire d'Alexandre VII, dont la copie est insérée au bas de son ordonnance, encore qu'ils y eussent déjà satisfait, et ce, sous les peines portées par les bulles du Pape et la déclaration de Sa Majesté; et en outre, pour retrancher toute sorte d'animosités et d'occasions de scandales, défend, sous peine d'excommunication, de retenir ou lire le livre de Jansénius sans son expresse permission.

C'est là tout ce qu'on m'a assuré qui se trouvait de monuments exprimés de lui au greffe ecclésiastique de son église, à moins de compter encore au nombre de ses ouvrages, ce qui est annoncé au catalogue de la Bibliothèque de M. Colbert, N° 5,739, Victoris Le Bouthillier, *Antiqui casus reservati diœcesis Turonensis*. Turoni, 1648, in-4° (1).

Il mourut à Tours, âgé de quatre-vingts ans, le 19 novembre 1670. Mais Moréry, d'après lequel je lui donne cet âge, s'est trompé vraisemblablement, et j'aimerais mieux m'en rapporter à l'époque de son entrée aux Feuillants en 1617, selon laquelle ayant déclaré n'avoir alors que dix-sept ans, il devait n'en avoir que soixante-quatorze quand il est mort.

---

(1) Moréry, *édition de 1725*.

XLI. — Le Père Etienne Litaud

Entré en 1618, sorti en 1622, mort en 1634.

Je tirerai tout ce que je sais de ce Père de sa vie imprimée in-12, sous ce titre : *La Vie de M. Litaud, prêtre, modèle des ecclésiastiques et père des pauvres*. Elle est sans nom d'auteur, ni d'imprimeur, ni date d'année, et m'est venue de la bibliothèque des Jésuites du collège de Clermont par le canal d'un ami. Le Père Le Long (1) en cite une édition de Paris, de l'an 1687, trois ans après la mort de ce Père, et l'attribue au P. Jean Maillard, Jésuite. Or, voici ce qui m'a paru digne d'être recueilli des actions de ce saint prêtre, qui a été quelque temps des nôtres, et est mort, comme il a vécu, dans une grande ardeur de piété.

Etienne Litaud naquit le 2 février 1590 à Saint-Pierre-le-Moustier, en Nivernais (2), où Jean Litaud, son père, fut d'abord avocat, puis conseiller au présidial. Il fit ses études d'humanités aux pensionnaires des Pères Jésuites de Bourges, sa philosophie en leur collège de Moulins. Il fut ensuite étudier en droit à Paris, puis revint à Bourges continuer son cours. Il y fit aussi ses exercices de monter à cheval et faire des armes ; et comme il avait la taille très avantageuse et la complexion robuste, il les fit avec distinction. Le goût qu'il y prit, lui en inspira pour le monde et pour ses plaisirs. A mesure qu'il s'y livrait, il s'éloignait de Dieu et de sa piété, et il a avoué qu'il se dérangea fort à Bourges dans la fréquentation de ses camarades de droit, et il y altéra aussi sa santé.

Mais cet écart dura peu. Dieu le retira de l'occasion, et

(1) *Bibliothèque historique.*
(2) *Vie*, Liv. I, ch. I.

puis lui ouvrit les yeux sur le danger qu'il courait de se perdre (1). Touché de regret, il résolut de renoncer au monde. Son père, qui venait de se marier en secondes noces avec une riche veuve qui n'avait qu'une fille unique, voulut par un double mariage lui faire épouser en même temps celle-ci. Mais il tint bon contre ses instances, non sans avoir un temps balancé, et lui fit même agréer le dessein qu'il prit d'être ecclésiastique.

Il fut pour cela étudier quatre en théologie à la Flèche, au bout desquels sa piété naissante s'étant affermie par l'exercice des bonnes œuvres, il fut ordonné prêtre en 1615, par l'évêque du Mans (2). Attaqué de douleurs de tête et d'une grande faiblesse d'estomac, il vint à Nevers, nouveau séjour de son père depuis son second mariage, où tous les remèdes qu'il essaya et les eaux même des environs furent inutiles pour le remettre. Sa ferveur ne s'affaiblit pas néanmoins, et c'est pour l'entretenir par le commerce des personnes de grande piété, qu'il vint s'établir à Paris, où il comptait de trouver beaucoup plus de bons exemples que dans son pays. Le Père jésuite, à qui il s'adressa pour la conduite de sa conscience, témoin de son zèle, voulut l'engager au confessionnal. M. Litaud, effrayé à la proposition d'un tel ministère, refusa de s'en charger, quoi que lui pût dire son directeur, et il fallut que pour lever les scrupules de son pénitent et le faire consentir de prendre un confessionnal dans une paroisse de Paris, le jésuite eut recours à une voie assez singulière, qui fut de s'adresser au nonce du Pape et de le lui faire faire commander en vertu de l'obéissance due au Saint Père.

Cependant, dit son historien, *la Congrégation de l'Oratoire de* JÉSUS, *que M. de Bérulle avait établie depuis peu d'années pour former les prêtres au devoir du sacerdoce, commençait à s'étendre par la France, et M. Litaud, désirant d'y*

(1) Ch. 2.
(2) Ch. 3.

prendre l'esprit ecclésiastique, voulut y entrer. Il en délibéra longtemps avec son confesseur, et il s'y résolut enfin... Il prévoyait bien que ce genre de vie lui serait incommode (à cause de sa mauvaise santé), *mais, outre qu'il prétendait y porter une pension pour se soulager en ses besoins, il considérait qu'il lui serait libre de sortir de l'Oratoire, si ses douleurs devenaient trop violentes,*

M. de Bérulle, qui connaissait son mérite, le reçut d'abord (en 1618) et ne lui demanda aucune pension, quoique sa Congrégation eut besoin de secours dans ces commencements où plusieurs choses manquaient. Mais M. Litaud récompensa bien par ses vertus l'honnêteté dont M. de Bérulle usa en son endroit. Car quelque soin qu'on eut de le former à l'esprit de l'institut, il marchait plus vite dans le chemin de la sainteté qu'on ne le conduisait.

Il était d'une humeur douce et accommodante ; sa charité, son humilité, sa mortification, sa prudence le firent bientôt connaître pour un homme propre au gouvernement ; aussi ses supérieurs l'y employèrent-ils, dès qu'il eût fini son année d'institution.

Ils avaient alors dans le faubourg Saint-Jacques, à Paris, une maison où les frères, au nombre de dix ou douze, préparaient ce qui était nécessaire pour les Pères, qui demeuraient dans la rue Saint-Honoré.

Peut-être qu'en attendant que l'hôtel de Bouchage, où nous étions entrés en 1618, et fort précipitamment pour prévenir quelques obstacles, fût en état de contenir tout notre monde, nous avions conservé notre première habitation du Petit-Bourbon, où nos frères étaient restés pour y garder nos effets. C'est la seule explication plausible que je puisse trouver de cet endroit de l'historien. Car, pour croire qu'on y préparât le dîner de nos Pères de Saint-Honoré, l'éloignement des deux maisons rend la narration trop absurde. Tant y a qu'elle continue ainsi : *Le P. Litaud fut chargé de cette petite communauté, et il y fit paraître tant de sagesse à régler toutes choses, tant d'adresse et de condescendance à*

contenter ses inférieurs, tant de ferveur et d'efficace à entretenir leur dévotion que M. de Bérulle l'envoya bientôt après à Lyon, ne doutant pas qu'il ne servit utilement la maison qu'on venait d'y établir ; et en effet, ce nouveau supérieur gagna l'estime d'une infinité de gens, dont les bienfaits furent une grande ressource à ce nouvel établissement.

Je trouve, en effet, une lettre de M. de Bérulle au Père Gibieuf, du 2 septembre 1619, où il est d'avis d'envoyer le Père Litaud à Lyon pour y régir les jeunes gens, qui y sont en grand nombre, et de mérite, ainsi qu'il l'avait promis au Père Bourgoing qui y était supérieur; ce qui convenait d'autant mieux que sous ledit Père Bourgoing, il aurait cette charge sans peine. C'est donc la direction de nos confrères étudiants, et non celle de supérieur, qu'il y exerça, et c'est le seul trait (1) par où nos papiers fassent quelque mention de ce Père, dont le nom ne se trouve pas même sur l'ancien catalogue de 1628, parce qu'il n'était plus alors parmi nous. Notre historien continue :

Son général lui donna ensuite le gouvernement de la maison de Clermont, en Auvergne. Mais la Providence ne permit pas que l'Oratoire possédât longtemps ce saint prêtre. Ses infirmités augmentèrent, et ses douleurs de tête et d'estomac s'aigrirent au point de ne pouvoir plus compatir avec son état et de le contraindre de retourner dans sa famille. Cette sépa-

(1) Autre lettre de Bérulle à Gibieuf parmi les lettres imprimées (lettre 18e). « *Je suis bien marri de n'avoir pu voir le bon Père Litaud et de la peine qu'il a prise pour nous chercher sans effet. Je vous supplie d'avoir grand soin de lui, de le disposer à l'esprit intérieur et extérieur de la Congrégation, et de le tirer de ces répugnances qu'il a pour la supériorité. Ce n'est pas que je le veuille presser sur cela, car je juge à propos de l'employer à Lyon sous le Père Bourgoing, pour la direction de nos jeunes gens de cette maison-là, qui sont tous disposés, et on en a besoin. Mais il est à propos qu'il s'abandonne aux conseils de Dieu sur lui, qu'il ait plus de soumission et de confiance à l'obéissance, afin qu'il inspire ce même esprit aux autres, les tirant hors de la propriété et de l'adhérence à leurs pensées, leurs sentiments, leurs difficultés. C'est une sorte de propriété intérieure, qui répugne autant à la pauvreté d'esprit que la propriété extérieure à la pauvreté commune et ordinaire. Et même cette propriété intérieure est plus délicate et plus dangereuse dans les voies de Dieu. Vous lui ferez connaître prudemment et suavement ce que vous jugerez à propos.* »

ration fut très rude à la Congrégation, qui perdit par là un sujet si capable de lui donner de l'éclat par sa sainteté et par sa prudence.

Mais elle eut en même temps de quoi se consoler, par les sentiments d'une éminente piété avec lesquels il vécut toujours, répandant en tous lieux la bonne odeur de la connaissance et de l'amour tendre de Jésus-Christ qu'il avait puisée dans l'Oratoire, dont le but n'est autre que de former de tels ministres des saints autels.

Il se rendit donc à Nevers (1), où il fut la consolation de son père sur ses vieux jours. Ce bon vieillard, touché de la vertu de son fils, eut l'humilité de se mettre sous sa conduite, et fit de si solides progrès sous un tel directeur, qu'il mourut saintement entre ses bras, à l'âge de soixante-dix ans.

Les Ursulines venaient de s'établir à Nevers, quand M. Litaud y vint demeurer vers 1622. Il consacra ses premiers soins à ces saintes filles, leur disant la messe, les confessant, leur rendant toute sorte de bons offices gratis, les soulageant même de son bien pendant la peste de 1628, jusqu'à vendre pour cela son calice. Il servit avec le même zèle, pendant quarante ans, un autre couvent de ces filles, qui s'établit depuis dans un des faubourgs. Enfin, il contribua à en introduire à Saint-Pierre-le-Moustier, sa patrie, aux quelles il fit présent d'une chapelle d'argent.

Il s'opposa toujours, du vivant de son père, aux mouvements qu'un zèle peu éclairé lui avait fait naître la pensée de se donner, pour procurer quelque gros bénéfice à son fils, par le crédit des puissants amis qu'il avait (2). Il refusa même un canonicat de la cathédrale de Nevers, qui ne lui avait été résigné que par estime de sa piété et de son mérite ; et en même temps il accepta, sur les instances réitérées des paroissiens, la cure de l'hôpital Saint-Didier, qui

(1) Ch. 5.
(2) Ch. 7.

est dans la ville de Nevers, parce que les revenus en étaient modiques, et qu'il prévoyait qu'auprès des pauvres il y aurait pour lui beaucoup à travailler et à souffrir, et nullement à gagner ni à se satisfaire pour cette vie.

Il parut bien que dans ce choix il avait plus consulté son zèle que ses forces. Le travail aigrit tellement ses infirmités ordinaires que, de l'ordre exprès des médecins, il fut contraint de quitter sa cure, n'en pouvant plus exercer les fonctions avec la force et l'activité qu'elles demandaient, et alors les directeurs de l'hôpital, par estime de sa personne, ne voulurent, par deux fois, avoir un prêtre pour le desservir, que de sa main.

Tant qu'il y fut, les malades furent le principal objet de ses soins, s'oubliant lui-même pour eux et ne les quittant ni jour, ni nuit, quand ils étaient à l'extrémité. On lui représentait souvent qu'étant d'une santé si délicate, il ne devait pas tant s'exposer à gagner leur mal, ni les approcher de si près. Il répondait qu'il était leur père, et qu'à l'exemple d'une bonne mère, qui ne balancerait pas de s'exposer à se brûler un peu pour retirer son enfant du feu, ii devait à ses chers enfants les derniers efforts, même au péril de sa vie, pour les préserver dans ces derniers moments de tomber au feu éternel. Son courage et son zèle le soutinrent ainsi un certain nombre d'années, pendant lesquelles il fit mille belles actions, et procura le salut éternel à un grand nombre d'âmes. Le bruit de sa sainteté répandu partout, lui avait donné un tel ascendant, que les plus libertins de sa paroisse, d'aussi loin qu'ils le voyaient, se disaient : *Voici M. Litaud*, et se rangeaient à leur devoir.

Dès qu'il crut sa santé un peu rétablie (1), son zèle, qui ne pouvait le laisser oisif, le fit se prêter à divers besoins, dont la charité du prochain le sollicitait. Il continua d'être presque aussi assidu auprès des pauvres malades par ses assistances et ses visites que lorsqu'il y était obligé par titre. Il se chargea de la conduite de plusieurs personnes

(1) Ch. 8.

qui désiraient d'être à Dieu. Il accepta la direction des Filles de Sainte-Marie, qu'il confessa près de vingt ans. Il faisait en sa maison, deux fois la semaine, des assemblées d'ecclésiastiques, où après quelque conférence sur la perfection chrétienne et sacerdotale, ou sur la charité du prochain, chacun des assistants lui confiait ses aumônes, qu'il se chargeait d'aller distribuer selon les divers besoins, et il fit tant auprès de ce qu'il y avait de plus considérable dans Nevers, qu'il vint à bout de leur faire établir, en 1665, un hôpital général.

Enfin, ayant perdu en 1679 un saint domestique, très digne de lui, avec lequel il vivait comme avec un frère, et devenu perclus de presque tous ses membres, il se fit porter en une chambre de son cher hôpital de Saint-Didier, pour y achever sa vie, en la compagnie des pauvres (1). Là, réduit à ne jamais sortir de son lit, c'était un spectacle, à divers égards triste et consolant, de voir ce saint vieillard tourmenté des douleurs de tête, d'estomac, de coliques très violentes, privé de l'usage de ses pieds, de ses mains, de ses yeux, ne pouvant non plus s'aider qu'un petit enfant et n'ayant de sain que l'esprit, qu'il conserva toujours droit et bon ; cependant toujours égal, toujours content de ses peines, toujours le visage riant, toujours prêt à consoler les affligés, qui venaient le voir, et à pourvoir aux besoins dont on l'informait, à donner de sages conseils à ceux qui le consultaient.

C'est dans ces saintes dispositions qu'il mourut au milieu des regrets de toute la ville, et muni des sacrements de l'Eglise, le 26 mars 1684, âgé de quatre-vingt-quinze ans commencés.

L'historien, qui dit l'avoir vu à la fleur de son âge, nous fait ainsi son portrait : *C'était un homme des mieux faits de son siècle et des plus aimables en ses manières. Il était d'une taille haute, dégagée, majestueuse ; il avait le visage bien tourné, le teint net et animé, les yeux vifs et riants, le regard*

(1) Ch. 10.

simple et plein de douceur, les cheveux blonds, la tête belle, la voix mâle et d'un ton charmant, l'air noble et modeste. Ces qualités étaient accompagnées d'un esprit pénétrant, solide, étendu, d'un bon sens et d'une grande prudence, d'un cœur généreux et bienfaisant, intrépide dans les occasions où il s'agissait de la gloire de Dieu, d'une franchise et d'une simplicité parfaite, d'une constance inébranlable dans la poursuite du bien, d'une amitié sincère et d'une reconnaissance effective.

A tant de vertus morales et naturelles Dieu mit le comble par l'assemblage de celles qui distinguent le chrétien de l'homme, et l'on a soin de nous le représenter, en particulier (1), plein de foi, dont il parlait continuellement le langage, se nourrissant de la parole de Dieu, l'entendant toujours dans l'église debout, tête nue et confondu avec le peuple derrière un pilier pour être plus recueilli. L'historien n'oublie pas de nous dire *qu'en matière de foi, toutes singularités étaient odieuses à M. Litaud, qu'il ne concevait pas comment tant de gens, séculiers, prêtres et religieux, se laissaient si aisément surprendre aux nouveautés du temps; que pour lui, il avait pour maxime de ne jamais lire les livres que le Pape avait défendus, et de ne les pas plus souffrir chez lui qu'il eût fait des hardes de gens infectés de la peste.* Aussi était-il, à ce qu'on nous dit, un grand dévot des jésuites, et il a presque toujours eu de ces Pères pour confesseurs; leur général Vitelleschi lui avait envoyé, dès qu'il nous eût quittés en 1662, des lettres d'affiliation à la Société, en reconnaissance des largesses qu'il avait faites et qu'il se proposait encore de faire à leur maison de Nevers. Et par là je comprends très bien pourquoi la vie d'un si saint prêtre de l'Oratoire a été écrite par un jésuite.

On observe encore sa foi et sa religion pour nos saints mystères, qu'en sa présence, personne, de quelque qualité qu'il fût, n'eût osé parler dans l'église, ni une dame entrer

(1) Liv. 2, Ch. I.

dans le sanctuaire; sa charité pour les pauvres, qui l'a dépouillé plus d'une fois des habits qu'il avait sur le corps pour les revêtir, qui lui a fait donner tout à la fois des contrats entiers dont on lui faisait le remboursement, engager ses meubles, vendre ses calices, et qui a été si abondante que, pendant le cours d'une si longue vie, dépensant à peine cent écus par an pour lui et son domestique (1), on croit pouvoir faire monter sans exagération la supputation exacte de ses aumônes à plus de cent mille écus, ce qui paraît d'autant plus difficile à croire qu'il ne s'était réservé, par accord avec son frère, qu'une pension viagère sur tout son bien patrimonial; dès qu'il savait une famille ou un ménage en discorde, il y accourait pour les réconcilier, et quand on lui demandait pourquoi il se mêlait d'affaires où on ne l'appelait pas, il répondait que son caractère de prêtre l'avertissait suffisamment d'être un ange de paix envers tous les hommes, pour les réunir tous à Dieu; son amour pour la pénitence, qui lui faisait apostropher ainsi quelquefois sa chair : *Chair criminelle, puisqu'il n'y a rien en toi que le péché n'ait gâté, il faut que tu sois percée d'une douleur universelle. Infâme pécheresse, tombe en lambeaux, brûle et meurs, j'y consentirai avec joie !* et la couvrir en conséquence de haires et de cilices; et qui le faisait prier longtemps, les bras étendus en croix ou la face prosternée en terre, versant une abondancede pleurs; son amour pour la chasteté, qui ne lui permit jamais de recevoir une femme dans sa maison, ni de lui parler qu'en peu de mots, ni autre part que sur le seuil de sa porte, quelque temps qu'il fît, et encore avec un certain air embarrassé et timide, dont il ne se pouvait défaire avec elles; enfin son humilité, la pierre de touche de toutes ses autres vertus, qui les assaisonnait et les accompagnait toutes (2). C'est cette vertu qui nous le fit perdre, ayant avoué à une personne de confiance que, quand il quitta l'Ora-

(1) Livre 2, ch. II.
(2) Livre 2, ch. 15.

toire, ce fut bien autant à cause qu'on le mettait toujours dans des places de distinction et à la tête des autres, lui qui était venu y chercher à être le dernier de tous, qu'à raison de la faiblesse de sa santé.

XLII. — **Le Père Toussaint (1) Desmares**

Entré en 1617 ou 1627, sorti en 1663, mort en 1687.

Nous avons une vie manuscrite de ce Père, qui vient de M. de Bridieu, archidiacre de Beauvais sous M. de Buzenval. Elle est d'un style un peu diffus, sentant l'éloge, et où on s'attache plus au talent qu'avait ce Père pour la prédication et à son caractère propre d'homme annonçant Jésus-Christ et ses mystères, qu'aux aventures de sa vie. On y observe que tous les traits, dont l'auteur de la relation a été témoin oculaire, seront marqués d'un T sur la marge voisine, et j'aurai soin de le copier en cela dans l'abrégé que je vais en faire.

Toussaint-Guy Desmares, fils de Samuel Desmares, d'une famille noble (2), mais dont la noblesse dormait depuis quelque temps, naquit à Vire en Normandie en 1602 (3).

Il parut, dans tout le cours de ses études, qu'il avait beaucoup plus d'esprit que ses compagnons. Il les acheva de fort bonne heure, et son père s'appliqua ensuite à lui donner quelque connaissance de la médecine, dont il faisait profession. Mais Dieu, qui le destinait à quelque chose de meilleur, lui inspira le désir d'entrer dans l'Oratoire, qui était alors dans sa première ferveur.

(1) Il s'appelle Toussaint dans son testament. M. de Bridieu, dans sa vie le nomme Toussaint-Guy, et nos registres du conseil, ainsi que des écrits imprimés de lui, l'appellent Joseph, et peut-être qu'il avait tous ces trois noms.

(2) Bridieu, *Vie du P. Desmares*.

(3) P. Quesnel, dans ses *Lettres spirituelles*, t. I, écrit à M. d'Héricourt, du 9 novembre 1681, que ce Père a alors 79 ans.

Le silence de notre ancien catalogue sur son sujet me met hors d'état de fixer la date de son entrée. Comme il est dressé selon l'ordre alphabétique des noms de baptême, la diversité des trois qu'il avait, l'aura fait mettre en oubli. Mais on ne peut guère le faire recevoir plus tard qu'en 1627, ni plus tôt qu'après 1617 (1).

Le cardinal de Bérulle, ayant remarqué les bonnes qualités de son esprit, le retint près de sa personne, et il l'éleva insensiblement par ses instructions et par ses exemples dans la science et dans le goût de Jésus-Christ, qui est le caractère de sa Congrégation. Voyant le talent qu'il avait pour l'étude, il lui donna tout le temps nécessaire pour s'y appliquer. Il en parla un jour à M. l'abbé de Saint-Cyran, qui l'était venu voir, le pria de l'examiner et de lui donner tous les conseils dont il pouvait avoir besoin pour y faire de plus grands progrès, M. de Saint-Cyran trouva qu'il dévorait tous les livres qui lui tombaient sous la main, mais qu'il n'avait que de ces livres de scolastique ordinaires, où l'on n'apprend rien qui remplisse l'esprit, et il lui conseilla de s'attacher à saint Thomas et ensuite à saint Augustin, de s'accoutumer cependant à lire tous les jours, comme il faisait déjà, l'Ecriture et de commencer par saint Paul, mais de ne faire dans les commencements que le parcourir, pour y prendre une première teinture du mystère de Jésus-Christ, en attendant qu'il devint capable d'en pénétrer toutes les profondeurs et toutes les beautés. Il lui marqua, en même temps, la manière d'étudier avec fruit, qui était de s'appliquer à ce qu'il lisait, de s'en former des idées claires, de voir tout ce qui s'en pouvait tirer comme une juste conséquence ; de démêler tout cela avec netteté, rangeant chaque chose à sa place, s'arrêtant surtout aux vérités solides et aux principes des choses ; ne

(1) Dans la conférence chez M. Olier, rapportée ci-dessous, il semble dire qu'il entra à 15 ans, c'est-à-dire en 1617 ; mais comment se persuader qu'à 15 ans il avait fini le cours de ses études classiques et pris quelque teinture de médecine ?

donnant jamais dans le faux de ceux qui se laissent éblouir par les jeux de paroles et le brillant superficiel des pensées qui ne renferment rien de solide. Il ajouta qu'il fallait avancer lentement dans cette méthode, ne passant point à la vérité suivante qu'il n'eût pénétré la première, et qu'il ne se vit en l'état d'en rendre bon compte.

Ce fut la règle constante qu'il suivit dans tout le cours de ses études, et peut-être ce qui le fit devenir un si grand homme et si solidement savant. M. de Saint-Cyran ajouta que, pour l'être dans la science de l'Evangile, il y fallait apporter une grande préparation de cœur et commencer par vouloir pratiquer ce que l'on voulait apprendre, n'y ayant que ceux qui ont le cœur pur qui voient Dieu d'une manière salutaire.

Il s'appliqua donc à saint Thomas dans cet esprit, et il y devint en peu de temps si habile que, comprenant tout, et y sachant démêler le beau d'avec le moins beau, il paraissait l'embellir, tant il avait de discernement, de justesse d'esprit et de netteté.

Après la mort de M. de Bérulle, le Père de Condren, son successeur, prit le Père Desmares en amitié, et eut tant de confiance en lui, qu'il lui dit en différents temps deux choses qui font également honneur et au discernement de celui qui les a dites, et à la prudence de celui à qui il les a confiées. L'une fut qu'en lui parlant des différentes communautés qui sont dans l'Eglise, et gémissant de ce que la plupart sacrifient toutes choses à l'amour du corps, il lui ajouta : *Mon petit Père, remarquez ce que je vais vous dire : quand l'Antéchrist viendra, ce ne seront point les communautés qui s'opposeront à lui, mais des prêtres particuliers, sans intérêts, nourris de l'Evangile et persécutés du monde.* L'autre fut que, peu avant que de mourir, s'entretenant de celui qu'il croyait que sa Congrégation devait élire pour lui succéder, il lui dit : *Si nos Pères agissent dans l'esprit de Dieu, ils éliront un tel* (1) *qu'il nomma. Mais*

(1) Je vois ailleurs que ce tel était le Père de Saint-Pé. Voyez son article.

ils n'en auront ni la liberté, ni la force, et le sort tombera sur N..., dont il peignit le caractère, tout tel qu'on l'a vu dans la suite de son gouvernement, dit M. de Bridieu, qui avait en vue le Père Bourgoing, *la bête des jansénistes*. C'est de lui que le Père Desmares faisait dire cela au Père de Condren et M. Hermant, qui n'a pas oublié ce fait dans son *Histoire mss. du Jansénisme* (1), le fait rapporter au P. Desmares en termes plus développés et plus étendus dans un repas chez M. de Bernières, où il faisait parler ainsi le Père de Condren au sujet du P. Bourgoing : *On le fera général après moi, mais il gâtera tout. Il y a déjà longtemps que, lorsque je veux agir par mon propre esprit, qui est de douceur et de charité, il m'en empêche et agit autrement.*

Quoi qu'il en soit de cette anecdote, il est certain que le P. Desmares avait une estime singulière du P. de Condren (2), qu'il était fort assidu auprès de lui, qu'il recueillait avec soin tout ce qu'il lui entendait dire, et qu'au sortir de ces entretiens si lumineux qu'il avait fort souvent avec lui, il courait à la chambre du P. Séguenot, son ami, lui dire : *Je suis plein, plein jusqu'à la gorge* (3). Il disait souvent du P. de Condren que c'était le plus bel esprit d'homme que Dieu eut créé après saint Augustin, qu'il se faisait jour avec une étonnante facilité dans toutes les sciences dès qu'il s'y appliquait, qu'il parlait de tout d'une manière si nette, si élevée et si belle, que tous ceux qui le connaissaient à fond le regardaient comme un esprit original, qui aurait été capable, lui seul, de rétablir toutes les sciences, quand on n'aurait pas eu d'autre secours ; mais que sa modestie cachait en lui tous ses talents, et que ses occupations continuelles, toutes consacrées à la piété, ne lui permettaient pas de donner son temps à l'étude (dit l'historien de son chef) qu'on a vu en quelques occasions qu'il n'avait pas assez la science de la tradition, qui dépend

(1) Part. 2, p. 352.
(2) Bridieu.
(3) Quesnel, *Vie mss de Séguenot.*

des faits, et par où il était capable d'être surpris dans les choses qu'on lui en rapportait, et qu'il n'avait pas étudiées par lui-même.

Ce que le P. Desmares retira d'avantages de sa liaison avec un homme de ce mérite, fut la connaissance sublime qu'il avait du mystère de Jésus-Christ, auquel il réduisait toutes choses. C'est cette lumière qui donna dans la suite tant de lumière et tant d'onction à ses sermons, et qui lui acquit la réputation du meilleur prédicateur de son temps (1).

Tout se trouvait dans sa manière de prêcher : 1° les choses, n'en disant jamais que de très solides ; 2° Jésus-Christ, qui est la lumière, la vie et la perfection de tout ; 3° la manière méthodique de dire les choses ; 4° la netteté de l'expression ; 5° le son de la voix sonore, et où il n'y avait rien d'aigre ni de faux ; 6° le geste, qui était naturel et proportionné au sujet ; 7° jusqu'à l'air de son visage, qui était recueilli et mortifié, et marquait que son cœur, parfaitement d'accord avec tout son extérieur, était le premier touché des vérités dont il voulait toucher les autres.

Le fruit que faisaient ses sermons, répondait à de si heureuses et de si saintes dispositions (2). On a ouï dire plusieurs fois au P. de Berziau, qui, étant entré parmi nous en 1652 âgé de trente-deux ans, avait entendu dans le monde le P. Desmares : que prêchant une fois l'Avent dans Paris, il avait entrepris d'expliquer de suite l'épître de saint Paul aux Ephésiens ; qu'il le faisait avec tant de dignité, de force et de fruit, et que son auditoire y prenait tant de goût et paraissait si pénétré des vérités qu'on lui

(1) L'éloquence paraissait lui être naturelle, ses gestes et sa voix s'accordant parfaitement avec la force de la vérité qu'il prêchait. Il s'était nourri de bonne heure de la parole contenue dans les Livres Saints, et établi de telle sorte dans tous les principes de la morale et de la théologie de saint Augustin, qu'on eût cru entendre saint Augustin en l'entendant (Mémoires de Dufossé, p. 95).

(2) L'abbé du Guet.

annonçait, qu'après le sermon presque chacun restait dans sa place des heures entières à se nourrir des vérités qu'il venait d'entendre; qu'on ne donnait point de louanges au prédicateur, qu'on ne s'arrêtait point à dire : voilà qui est beau ; mais qu'il avait à peine fini que chacun, les yeux baissés, et sans regarder son voisin, se mettait à genoux et méditait en silence la parole de Dieu qu'on venait de lui expliquer. Et il en était de même pour se préparer à l'entendre : on se plaçait sans tumulte et sans bruit, et on ne se donnait pas la liberté de causer en attendant qu'il montât en chaire.

Cependant les Jésuites, qui n'ont jamais souffert à personne impunément d'avoir du mérite et de la réputation à moins que d'être tout à fait à eux, ne pouvaient souffrir l'éclat de cet orateur chrétien, qui effaçait les plus célèbres prédicateurs de leur Compagnie (1). A peine avait-il commencé à ouvrir la bouche dans Paris, qu'ils commencèrent à le persécuter et à le noircir par leurs médisances. Dès 1642 ou 1643, M. des Noyers, un des secrétaires d'Etat, qui leur était entièrement dévoué, parla de lui à Louis XIII, comme d'une personne qui prêchait la nouvelle doctrine de Jansénius. Sur cette plainte, le roi obligea l'archevêque de Paris, François de Gondy, de s'en informer et de lui en faire son rapport. Le P. Dorron, alors supérieur de la maison de Paris, ayant eu ordre d'amener avec lui ce Père devant le prélat, celui-ci fut si satisfait des éclaircissements que lui donna le P. Desmares, qu'il lui promit d'aller trouver le roi le lendemain, pour le justifier de toutes les calomnies qu'on lui avait imposées. Mais la maladie du roi s'étant notablement augmentée, il ne fut pas plus en état d'entendre ni question de lui en parler de cela. Ainsi l'affaire en demeura là, et cette persécution n'eut pas d'autre suite.

(1) Hermant, *Histoire mss du Jansénisme*, 1re partie, liv. 4, chap. 22.

Il prêcha, l'année suivante, 1644, l'avent à notre église de Saint-Honoré (1), demeurant à la maison de Saint-Magloire, et le carême à Saint-Eustache ; en 1645 à la Sainte-Chapelle de Paris, ensuite dans les meilleures stations de la ville, comme Notre-Dame, Saint-André-des-Arts, Saint-Gervais, Saint-Paul, et partout les Jésuites ne cessèrent de le décrier (2) et de lui imputer des erreurs, comme, entre autres, d'avoir dit qu'on ne pouvait, sans un nouveau péché mortel, assister à la sainte messe lorsqu'on était déjà en état de péché mortel par une conscience souillée de crimes, et quoique il eût plusieurs fois exposé ses vrais sentiments par des explications contraires à cette erreur, et qu'il en eut rendu compte à Saint-Eustache en plein auditoire, ils ne discontinuèrent pas pour cela de répandre leurs impostures parmi le peuple.

Ils l'épargnaient encore moins dans les provinces, où ce Père n'était connu le plus souvent que par leurs rapports, et se trouvant un jour à table, chez M. le duc de Liancourt, avec deux Carmes, qui étaient venus consoler ce seigneur sur la mort de M. de la Rocheguyon, son fils, tué au siège de Mardick, au mois d'août 1646, un d'eux lui avoua en pleine table qu'il n'avait pas cru jusqu'alors que ses sentiments sur la religion fussent aussi saints et aussi sacrés, puisqu'il le remarquait par son entretien, n'en ayant jugé jusque-là que par les discours des Pères Jésuites de Nevers, qui le faisaient passer pour arien et pour un homme qui ne croyait pas la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Malgré ce décri, leurs efforts eussent été assez impuissants contre lui, s'ils n'avaient trouvé le secret de prévenir les puissances. Ils se servirent d'abord pour cela de l'occasion d'un sermon qu'il prêcha à Saint-Eustache (3). Il y avait enseigné jusqu'où doit aller, selon l'Evangile, la modéra-

(1) *Reg. du Conseil.*

(2) Hermant.

(3) Bridieu. — Hermant.

tion d'un chrétien dans l'usage des plaisirs des sens. On prétendit qu'il avait prêché contre les parfums et les bonnes odeurs, et qu'il en voulait à la Reine-Mère, Anne d'Autriche, qui passait pour les aimer fort et en user fréquemment. On croit même que le cardinal Mazarin était du complot pour persuader à cette princesse que le P. Desmares était un homme excessif, qui outrait toutes choses. La reine entra sans peine dans les préjugés qu'on lui inspira. Elle se déclara contre lui, et il n'en fallut pas davantage pour donner à ses ennemis une nouvelle hardiesse de parler ouvertement contre lui et de le décrier en tous lieux.

Le P. Castillon, jésuite, fut des premiers à le faire (1). Mais, quoiqu'il eut quelque réputation dans Paris, il échoua à le vouloir réfuter en chaire. Le P. Desmares ne s'amusa point à récriminer, mais se contenta de continuer à prêcher la vérité d'un air intrépide.

La reine, alors, déjà mécontente de lui, voulut engager l'archevêque de Paris à l'interdire. Le prélat ne crut pas pouvoir le faire avec justice, et représenta avec respect ses raisons à cette princesse, qui, en conséquence de ce refus, résolut de faire exiler le P. Desmares ou de le faire arrêter. Il en fut averti assez à temps pour que l'exempt, qui l'allait chercher, trouvât qu'il avait disparu. Il se tint caché chez un paysan jusqu'à ce que la cour, désespérant de mettre la main sur lui, l'ordre de l'enfermer à la Bastille fut changé en une lettre de cachet, qui le reléguait hors de Paris (2).

Il s'y tint pourtant toujours, ou aux environs, mais incognito. Ses amis, car il en avait de bons, et même à la cour, sollicitèrent puissamment sa liberté et l'obtinrent. Le comte de Chavigny, ministre et secrétaire d'Etat sous le règne précédent, en était un des plus dévoués. On lui écrit, du 12 mai 1645 (3), que le P. Desmares a permission

(1) Bridieu.

(2) Moréry.

(3) *Mss* Bouthillier, *Lettre du Père d'Arcy à Chavigny.*

d'aller partout, mais non de prêcher. Peu après, ce seigneur fit tant qu'il lui obtint encore celle d'exercer son ministère comme auparavant. Il envoya aussitôt un gentilhomme à ce Père, à Tillemont où il s'était retiré, pour l'assurer qu'il pouvait continuer de servir Dieu comme auparavant, en toute liberté. Cette nouvelle vint fort à propos, car il était sur le point, se voyant ainsi inutile à Paris, de partir pour la Normandie, où son père le sollicitait de se rendre pour prendre possession d'un établissement honnête, qu'il lui avait fait avoir, peut-être la cure de Villegarnier, que je vois, par son testament, qu'il a administrée pendant quelque temps.

Il ne manqua pas de remercier M. de Chavigny de ce service, auquel il était fort sensible. Sa lettre est du 28 août 1645 (1).

Il prêcha donc l'année suivante, 1646, le carême à Notre-Dame, et l'octave du Saint-Sacrement à Saint-Paul (2). Pendant cette octave, la plupart de ses auditeurs se rendaient, après son sermon, dans l'église de ses voisins, les Jésuites, où le P. Ragon entreprenait et prenait à tâche de réfuter ce que le P. Desmares avait prêché le jour précédent (3), mais avec peu de succès, et n'y gagnant autre chose que de faire voir au public sa mauvaise volonté et ses préventions. Un jour, entre autres, leur Père Bonnefons, faisant le catéchisme dans leur église, entreprit de soulever le peuple contre lui; car, prenant son bonnet à deux mains, et l'enfonçant dans sa tête, il s'écria d'un ton séditieux : *Quoi ! peuple de Paris, souffrirez-vous qu'on vienne planter le pétard jusqu'à notre porte ?* Et dans sa chaleur, il se laissa aller à bien d'autres emportements, ce qui faillit causer une sédition contre les Jésuites mêmes. Tout cela se faisait

(1) *Ibid, Lettre de Desmares à Chavigny.*

(2) HERMANT, *Histoire mss ut supra.*

(3) Presque tous les sermons de ces années-là roulaient sur les matières de la prédestination et de la grâce, ou sur les maximes de morale, qui avaient rapport à la pénitence et à la fréquente communion.

à dessein d'avoir à mander quelque chose contre le P. Desmares à la reine, qui était pour lors à Amiens. On ne manqua pas, en effet, de lui faire savoir qu'on s'était vu à la veille d'une sédition dans Paris à l'occasion de ce Père. La reine de retour fit derechef ses plaintes à Mgr l'archevêque, qui lui répondit qu'étant resté tout exprès à Paris pour pouvoir assister aux prédications du P. Desmares, il pouvait assurer Sa Majesté qu'il ne lui avait rien ouï dire en chaire qui ne respirât la piété et la modestie, que M. le Gras, secrétaire des commandements de Sa Majesté, qui l'avait aussi entendu, lui en rendrait un pareil témoignage; mais qu'au reste, il ne manquerait pas de faire des informations particulières et de lui en rendre ensuite un compte fidèle. Mais la reine le pria d'en demeurer là et de ne pas pousser cela plus avant.

Dans une lettre du 8 juin 1646, le P. Desmares raconte lui-même à M. de Chavigny la chose en plus grand détail (1). Il remercie d'abord ce seigneur de ce qu'il a bien voulu recommander à M. Vincent (2), alors dans le conseil de conscience, une affaire qu'il a auprès de la reine. Il aurait mieux aimé qu'il eut attendu de le faire en personne, quand il sera à la cour, se défiant que M. Vincent, homme assez ouvertement déclaré contre les Jansénistes, ne le desserve bien plutôt que de lui rendre service. Ensuite il lui dit qu'au reste il n'est pas croyable combien Dieu a donné de bénédiction à sa parole à Saint-Paul. *C'était, pour le concours, bien autre chose encore qu'à Notre-Dame, mais aussi à l'église voisine*, (c'est-à-dire aux Jésuites de Saint-Louis), *on m'a*, dit-il, *traité d'hérétique, d'impie, de jeune barbe, d'homme non lettré, jusqu'à vouloir exciter le peuple à sédition contre moi, dont on a fait des mémoires pour mettre entre les mains de M. de Paris, lequel, avant l'octave, allant prendre congé de la reine, Sa Majesté lui témoigna qu'elle*

(1) Mss de Bouthillier.
(2) [S. Vincent de Paul.]

serait bien aise qu'on m'eût imposé silence pour ces fêtes, ou qu'on veillât soigneusement sur ma doctrine. Mgr l'archevêque alors lui dit que, si elle avait quelque aversion particulière de ma personne, il n'avait rien à répliquer ; mais que, pour ma doctrine, il lui en répondait, et que ce n'était pas moi qui faisait l'orage. La reine répliqua qu'elle n'avait rien contre moi, qu'elle me tenait en homme de bien, mais, en même temps pour un prédicateur de la nouvelle secte.

Anne d'Autriche n'avait pu se désabuser des préventions odieuses que lui avait inspirées contre lui une religieuse de la Visitation, en qui elle avait confiance. C'était la mère L'Huillier, qui l'avait assurée que, dans un entretien qu'elle avait eu l'année précédente, 1645, avec le P. Desmares, ce prêtre lui avait parlé d'une façon très indigne de l'état présent de l'Eglise et du concile de Trente. Il négligea d'abord de réfuter sérieusement ces discours, qui commençaient à se répandre de la cour dans le public, les supposant trop absurdes pour faire impression sur personne. Puis, voyant qu'ils y prenaient cours, et que ses ennemis se prévalaient de la retraite qu'il était encore alors obligé de garder, il crut devoir faire imprimer et adresser à Mgr l'archevêque de Paris la lettre suivante (1) pour sa pleine justification :

Monseigneur,

Si j'avais la liberté de me montrer, j'irais me présenter à Vous, et me jeter à vos pieds, pour me justifier d'une insigne calomnie, qu'on a semée contre moi dans Paris. Mais, puisque cette voie est fermée à mon innocence, j'ai recours à celle d'une lettre, par laquelle je vous remontre très humblement que le bruit est partout, que, comme j'étais un jour en conférence avec la mère Hélène Angélique, supérieure des Filles de Sainte-Marie en la rue Saint-Antoine, je ne pus si bien dissimuler mes sentiments, qu'il ne m'échappât de dire que le con-

(1) *Lettre du P. Joseph Desmares, prêtre de l'Oratoire de JÉSUS à Monseigneur l'archevêque de Paris,* in-8° de 8 pages.

cile de Trente avait été assemblé par des motifs purement humains ou que c'était un concile de police, ou une assemblée d'états, ou qu'on n'était pas obligé d'y déférer, ou quelque chose de semblable, car chacun le rapporte différemment. On ajoute que, dans la même rencontre, je lui dis que, depuis les quatre premiers siècles, il n'y avait plus d'Église que dans le cœur des fidèles.

Il est vrai, Monseigneur, que, sur le premier avis qu'on m'en donna, je jugeai plus à propos de mépriser la calomnie que de lui résister. Je la jugeai de la nature des autres, qui se sont dissipées d'elles-mêmes avec le temps, sans laisser que de la confusion à leurs auteurs... D'ailleurs, je ne me pouvais persuader, et présentement encore ai-je peine à croire qu'une religieuse, que l'on croit être si fort à Dieu, fût capable d'une si fausse et si étrange accusation. Mais, comme il se trouve en effet qu'elle court sous son nom, et que la condition et l'estime de la personne la rendent plus plausible, on prend mon silence pour une confession tacite...

C'est pourquoi je crois, Monseigneur, qu'en cette occasion, je ne suis pas maître de ma réputation, et que, si je dois ma conscience à Dieu, je dois ma renommée, non seulement à la congrégation de l'Oratoire, dont je suis, mais encore à l'Eglise entière...

Pour cet effet, Monseigneur, je vous supplie très humblement d'obtenir de la reine sûreté de ma personne, afin que je puisse comparaître devant vous, qui êtes mon juge. Sa Majesté ne m'aura pas sitôt accordé cette grâce que je me mettrai dans l'état où doit être un accusé, et j'ai une si parfaite confiance, premièrement, et sur toutes choses, en la protection de Dieu, et puis, Monseigneur, en la force de la vérité et au zèle que vous avez toujours témoigné pour l'innocence calomniée, que je ne doute aucunement que Dieu ne tire par votre moyen, ma justice comme le jour, et mon jugement comme la lumière du midi, pour parler après l'Ecriture.

Il lui expose ensuite les peines, que les saints canons ont décernées contre les calomniateurs des prêtres : *Non,*

dit-il, *que je désire que ceux qui ont offensé ma réputation, soient châtiés avec une si grande sévérité ; je voudrais plutôt me rendre intercesseur de leur pardon que de poursuivre leur châtiment ; et quelque juste qu'il pût être, je demande seulement que l'intégrité de ma foi soit connue de tout le monde, et que l'on n'ait plus lieu de croire que j'aie parlé avec mépris des choses que j'estime et que j'honore avec plus de révérence, qui sont l'Eglise et le saint concile de Trente.*

Quant à l'Eglise, Monseigneur, je ne veux point d'autre témoin du respect que j'ai pour elle que vous-même ; et vous n'avez pas oublié sans doute de quelle sorte j'en ai parlé à Saint-André-des-Arts, au dernier sermon du carême que je fis en votre présence. Vous savez, Monseigneur, que je prononçai anathème contre ceux qui se séparent du Saint-Siège et de la chaire de Saint-Pierre, sous quelque couleur que ce puisse être, puisque c'est la pierre qui subsiste immobilement comme l'Eglise, et qui par la promesse expresse de Celui qui l'a établie, doit triompher de toutes les puissances de l'enfer jusqu'à la la consommation des siècles.

Et pour le Concile, Monseigneur, qui ne sait que c'est un concile comparable en science et en lumière aux plus grands et aux plus savants conciles de l'Eglise ; un concile qui a fait profession de prendre pour règle de ses jugements l'Ecriture Sainte, les décisions des synodes et des Papes, la tradition et l'histoire ecclésiastique ; un concile enfin qui a renouvelé tout ce qu'il y a de plus saint dans les ordonnances des anciens conciles touchant la réformation des mœurs et de la discipline canonique ? Ce qui étant ainsi, serais-je bien si malheureux que de ne pas reconnaître, avec tous les vrais fidèles, que ce saint concile a été une assemblée vraiment canonique, où le Saint-Esprit a présidé, et dont les décisions touchant la foi obligent indispensablement toute l'Eglise. Ça été, Monseigneur, c'est présentement, et ce sera toujours ma créance par la grâce de N.-S. JÉSUS-CHRIST, *et j'espère par la même grâce vous en donner des preuves si évidentes et si indubitables, lorsque j'aurai l'honneur de paraître devant vous, qu'elles suffi-*

ront à fermer la bouche pour toujours à la calomnie, et qu'on ne me disputera plus la qualité de prêtre catholique, après laquelle il n'y en a point que je poursuive avec plus de respect et de passion que celle, Monseigneur, de votre etc. Ce 10 mai (1645).

Quelques-uns (1) crurent que cette imposture avait été suggérée à cette religieuse par le Père de la Haye, jésuite, qui l'avait assurée, selon les maximes de la Société, que cela se pouvait faire en conscience.

Outre cette lettre, deux nouvelles preuves servirent à justifier l'innocence du Père Desmares. Car Madame la marquise d'Aumont, qui avait été présente à l'entretien qu'il avait eu avec la Mère L'Huillier, et qui n'avait rien ouï de lui qui approchât tant soit peu de ce qu'on lui imposait, eut tant d'horreur d'une calomnie si noire, qu'elle sortit d'auprès de cette supérieure de Sainte-Marie, et s'alla retirer à Port-Royal où elle est morte.

Le P. de Gondy et sa sœur, Madame la marquise de Maignelay, ayant appris le bruit qu'une si étrange diffamation faisait à la cour, allèrent exprès trouver la Mère Hélène Angélique pour apprendre la vérité de sa propre bouche. A peine l'eurent-ils priée de dire s'il était vrai qu'elle eut tenu un pareil discours à la reine, qu'elle répondit aussitôt au P. de Gondy : *Hé, mon Père, il est ridicule d'accuser le P. Desmares de cela ; car c'est comme si on l'accusait d'avoir dit qu'il n'y a point de Dieu.* Sur quoi le P. de Gondy dit à la marquise, sa sœur : *C'est assez, ma sœur, nous nous pouvons retirer, voilà le P. Desmares suffisamment déchargé.*

Mais toutes les apologies et les convictions les plus fortes ne peuvent rien contre les esprits prévenus. La Mère Angélique alla son train ordinaire, et ne cessa point d'invectiver contre le Père Desmares et de lui mettre sur le corps de nouvelles charges. C'est lui-même qui nous l'apprend, dans

(1) Hermant, *Histoire mss du Jansénisme.*

une lettre à M. de Chavigny, du 30 juillet 1646 (1), où il parle ainsi :

Sur ce que la Mère Angélique de la Visitation non seulement persiste en son accusation, mais en invente encore de nouvelles, qui me font un grand préjudice, le P. de Gondy est d'avis que je fasse une seconde plainte à Mgr l'archevêque, sans toutefois la faire imprimer comme la première, non pas qu'il faille espérer qu'il m'en fasse aucune sorte de justice, mais pour faire voir à ceux qui en auront des copies, que je fais mon devoir pour faire paraître mon innocence, qui est telle que la mère Angélique elle-même l'a avoué au P. de Gondy, lorsqu'il l'alla voir l'année passée avec sa sœur, Madame de Maignelay, sur les bruits qui couraient déjà.

Et cette seconde lettre à Mgr l'archevêque, il dit à M. de Chavigny qu'il la lui envoie pour l'examiner et lui dire s'il juge à propos qu'il la fasse partir. Mais elle ne se trouve point dans les mss. de M. de Bouthillier, d'après lesquels j'ai copié ceci.

Sur la fin de cette même année 1647, on voulut encore lui faire une affaire auprès de la reine au sujet d'un sermon, qu'il avait prêché dans la chapelle du Petit-Bourbon, qui servait apparemment alors d'église au Val-de-Grâce (2). Il dit, le jour des morts, qu'il ne fallait pas se persuader que les âmes des riches, pour qui l'on faisait dire en un seul jour des mille messes après leur mort, fussent plutôt pour cela délivrées de leurs peines que les âmes des pauvres, qui, ayant mené une vie beaucoup plus chrétienne, ne laissaient pas d'avoir part au saint sacrifice, encore que personne ne songeât à faire dire des messes pour eux ; parce que le soulagement que les morts en reçoivent, ne dépend pas tant des grandes richesses qu'ils ont laissées, que des mérites qu'ils se sont acquis en cette

(1) Mss de Bouthillier.

(1) Hermant, *Histoire du Jansénisme*.

vie par la grâce de Jésus-Christ. Le lendemain de ce sermon, le maréchal de Schomberg, allant voir la reine, elle se plaignit à lui de ce que le Père Desmares avait prêché le jour d'auparavant contre le purgatoire. Heureusement ce maréchal, qui avait ouï le sermon, se trouva à portée de désabuser cette princesse, en lui racontant ce qui avait pu donner lieu à cette imposture, de quoi elle demeura fort étonnée.

Anne d'Autriche, de son propre fonds, n'avait point d'éloignement pour la personne du P. Desmares. Elle l'estimait pour sa vertu et ses talents, et, dans les premières années qu'il avait prêché dans Paris avec tant d'éclat, elle lui avait donné une abbaye (1) dans le diocèse de Cahors, qui s'appelait l'Annonciation Notre-Dame (2). Il la posséda quelque temps; mais voyant qu'il ne pouvait veiller de si loin à divers besoins qui eussent demandé sa présence, il obtint la permission de la cour de la faire tomber sur un ecclésiastique du pays, dont on lui avait répondu. Pour peu donc qu'il eût été homme à savoir plier sous la volonté des puissances, il se serait toujours soutenu, malgré l'envie. Mais il ne savait ce que c'était que se démentir et renoncer à son franc parler. Les affaires commencèrent en ce temps de la minorité de Louis XIV à se brouiller violemment entre la cour et la ville. La cour voulut se servir de lui pour prêcher contre ce qu'on appelait alors les Frondeurs. Un président à mortier, qui était de ses intimes amis, fut chargé de lui en parler et de l'assurer que les premières dignités en seraient la récompense. On n'omit rien pour le gagner. Il a avoué souvent qu'il ne s'était jamais trouvé en un pareil embarras, car, assurément, il n'était point des Frondeurs. Il avait au contraire un zèle ardent pour le

(1) Bridieu, *Vie mss de Desmares.*

(2) Je n'en trouve point de ce nom dans le *Gallia Christiana* ancien et nouveau, à moins que ce ne soit Notre-Dame de Gourdon, diocèse de Cahors, qu'on a appelé ainsi, ou qu'on n'ait confondu cette abbaye avec un prieuré de 300 livres, qu'il avait en Saintonge.

service du roi ; mais les circonstances du temps ne convenaient pas, lié qu'il était par des intérêts de doctrine à plusieurs d'entre les Frondeurs, tels que le cardinal de Retz et plusieurs autres. Il lui aurait été difficile d'ouvrir seulement la bouche sur cette matière sans faire dire qu'il avait été corrompu; ce qui aurait déshonoré son ministère, et l'aurait même rendu inutile pour la fin qu'on en désirait. Il le représenta à son ami, qui s'en retourna persuadé de ses raisons. Mais la reine-mère ne fut pas contente de ce refus, quoiqu'elle parut en approuver les motifs. Et il y a grande apparence qu'il ne contribua pas peu à lui faire prêter l'oreille à ce qu'on ne cessait de lui rapporter des prétendues erreurs de ce Père.

Les Jésuites (1) décriaient partout et sa personne et sa doctrine par tous les moyens qui leur venaient dans l'esprit (2), jusqu'à des billets, qu'ils faisaient tomber contre lui du

(1) Hermant, *Histoire mss.*

(2) La Mothe-Goulas, *Mémoires mss de sa vie*, t. 2, an. 1647, dit : « Ces Pères avaient entrepris le P. Desmares de l'Oratoire, et l'accusaient d'avoir prêché et de soutenir des erreurs touchant la grâce. Lui s'en défendait et prétendait que c'étaient eux qui soutenaient des erreurs. Voilà grand bruit de part et d'autre, car ce Père était constamment un des plus forts prédicateurs du royaume et un des plus homme de bien. J'en rends ce témoignage après le P. de Condren, qui en faisait une estime toute particulière. Il me souvient que, me promenant un jour avec lui dans sa chambre, comme nous fûmes près de la fenêtre, il l'aperçut qui passait dans la cour, et me dit : « Voyez ce Père, ce sera un jour un des meilleurs prédicateurs de Paris ; et ce que j'aime le plus en lui, c'est qu'il aime plus Dieu que sa propre réputation. Il est né de parents pauvres, qui vivent encore ; dès qu'on lui a donné quelque chose, il le leur envoie. » Or ce père, zélé pour la doctrine de saint Augustin et faisant ombrage aux célèbres de la Société, fut entrepris par elle ; et, comme elle a du crédit à la cour, ses émissaires obligèrent la reine de l'éloigner et de lui envoyer un exempt des gardes pour lui ordonner de se retirer à Quimper. Il en eut avis, et se cacha. M. le coadjuteur, qui faisait grand cas de ce Père, et n'aimait guère les jésuites, prit les intérêts du Père Desmares, se plaignit que la cour voulut prendre connaissance des affaires de la doctrine et châtier les prêtres, qui ne sont pas de sa juridiction. Il prit encore les jésuites à partie, disant partout qu'ils se mêlaient de trop de choses. Mais la cour lui ferma la bouche en lui disant que c'était pour affaires d'Etat qu'elle avait fait chercher et eut dessein d'exiler le Père Desmares. »

haut des voûtes des églises où il prêchait, dans le temps qu'il ravissait l'esprit de ses auditeurs.

Ils firent tant par leurs intrigues qu'ils portèrent M. le comte de Brienne à lui ôter le soin de l'éducation de ses enfants, que ce ministre lui avait confiée, et à le faire sortir honnêtement de sa maison. Cependant les plus violents efforts de leur cabale n'avaient servi, jusque-là, qu'à relever son mérite et à augmenter sa réputation ; ceux mêmes qui voulaient bien servir d'émissaires aux jésuites et l'aller entendre pour l'épier et leur rendre compte de ce qu'il dirait, sortaient souvent de ses sermons charmés de son éloquence et prévenus en sa faveur. Ils eurent enfin le contentement, qu'ils souhaitaient tant à l'occasion que je vais dire.

Au commencement de 1648, le P. Desmares, prêchant à Saint-Gervais, le jour qu'on y célébrait la fête du saint Nom de Jésus, traita à son ordinaire des matières de la grâce (1), et parla avec véhémence de sa nécessité et de son efficacité. Le P. Castillon, jésuite, attaqua, le dimanche suivant dans leur église de Saint-Louis, où il prêchait la dominicale, le sermon du P. Desmares, et l'accusa d'avoir enseigné des nouveautés. L'archevêque de Paris interdit la chaire au P. Jésuite. Jusque-là, il n'y avait qu'à triompher pour le P. Desmares. Mais, comme il était retenu pour prêcher le carême suivant à Saint-Merry, dans son sermon du jour de la Purification, qui, selon l'usage des églises de Paris, est l'ouverture de cette station, expliquant le texte de l'Evangile où Jésus-Christ dit à ses apôtres qu'il leur donne un commandement *nouveau*, il dit qu'il n'enseignait ni des nouveautés, ni des faussetés, mais l'ancienne créance de l'Eglise et les maximes de l'Evangile, et que, si les vérités qu'il avait prêchées jusqu'alors passaient pour des nouveautés, parce qu'on ne les avait pas entendues souvent, il avait dans ce sens bien *des nou-*

(1) Dupin, *Hist. ecclésiastique du XVII[e] siècle*, t. 2, p. 94. — Hermant.

veautés à leur débiter pendant tout le carême (1). Et on ne manqua pas d'aller aussitôt rapporter et envenimer à la cour cette parole innocente, comme s'il avait voulu se donner hardiment lui-même pour un novateur, et qu'il se fut vanté d'avancer bien des nouveautés pendant son carême.

Les Jésuités, piqués au vif de l'interdit de leur confrère, travaillèrent à s'en venger en faisant subir la même humiliation au P. Desmares. M. l'archevêque, qui jusque-là avait été son protecteur déclaré, pressé par la reine de l'interdire, répondit qu'il le ferait sans hésiter, pour peu qu'il le trouvât coupable, mais que, dans le cas présent, où il était innocent et calomnié, il ne pouvait le faire sans blesser son honneur et sa conscience : de sorte que les Jésuites, ne pouvant rien gagner de ce côté-là, pressèrent Sa Majesté de prendre la voie de fait, d'éloigner le P. Desmares de Paris et de faire avertir les marguilliers de Saint-Merry de se pourvoir d'un autre prédicateur. Elle eut pour eux cette complaisance, et il fallut que le curé de Saint-Merry, qui était alors le fameux M. du Hamel, prêchât lui-même ce carême dans sa paroisse.

On expédia donc une lettre de cachet pour exiler le P. Desmares à Quimper; mais elle ne lui fut point signifiée. Il fut averti par ses amis de ce qui le menaçait, et l'exempt, qui le vint chercher, eut beau fouiller et faire des perquisitions partout, à l'Oratoire, à l'hôtel de Liancourt, à Saint-Cloud, chez le président Le Cogneux, il ne le trouva nulle part (2). Cependant il fut obligé de se tenir renfermé et de demeurer ainsi plusieurs années dans la retraite et sous le boisseau, ce qui ne devait pas être une petite mortification pour la vivacité de son tempérament et le zèle de sa piété. Mais il eut la consolation de voir que, s'il était suspect de sentiments particuliers à la cour, son archevêque, le vrai juge de sa doctrine, le déclarait innocent. Il lui écrivit une

(1) Hermant, *Histoire mss du Jansénisme.*

(2) Bridieu, *Vie mss de Desmares.*

lettre sur le sujet de la défense que la cour lui avait faite de prêcher comme suspect de jansénisme (1), qu'on assure avoir été imprimée, mais qui n'est pas encore tombée sous ma main. Et le prélat lui fit expédier un témoignage authentique qu'il n'avait point de part à son éloignement (2), et qu'au contraire il était très content de sa doctrine et de sa conduite. D'ailleurs Paris commençait alors à voir allumer dans son sein le feu de la division (3), qui, dès le mois d'août de cette année 1648, éclata si violemment par la journée des Barricades ; et, dans le peu d'autorité que la cour avait alors sur la bonne ville, la retraite du P. Desmares, caché chez M. le duc de Liancourt, n'était ni si resserrée, ni si austère, qu'il ne communiquât en particulier avec ses meilleurs amis (4).

Ils se remuaient pour sa liberté, dont il témoignait qu'il se souciait assez peu. Mais il fut sensible à la détention d'un de ses meilleurs amis, le comte de Chavigny (5), qui, ayant été dépouillé de sa charge de secrétaire d'Etat, dès le commencement de cette régence (6), perdit encore cette année sa liberté. Le P. Desmares lui écrit, de Saint-Cloud, le 3 novembre 1648: *Je ne puis vous céler qu'aussitôt que vous fûtes arrêté, mes ennemis firent un dernier effort pour achever de me perdre, faisant courir des bruits à la cour que j'étais allé à Paris pour pratiquer des intelligences contre l'Etat. On le dit à la reine, on me menaça de me mettre en lieu de sûreté, et, quoique tout cela se soit dissipé par la grâce de Dieu, je ne laisse pas de m'ennuyer bien fort de toutes ces bizarreries et de ces contre-temps du monde. A présent, ce qui me reste d'amis, travaille à obtenir ma liberté, et se flatte d'en venir à bout. Pour moi, je vous proteste que je*

(1) Dupin, *Table des auteurs ecclésiastiques*, t. 2, p. 2450.

(2) Bridieu, *Ibid.*

(3) Hermant, *Histoire mss du Jansénisme.*

(4) Faydeau, *Mémoires mss de sa vie.*

(5) Mss Bouthillier.

(6) Décembre 1643.

mets ma liberté à vivre éloigné du monde... Je suis ici, chez M. le président Le Coigneux, qui m'a envoyé prier par deux fois à Lésigny de passer avec lui le reste de mes vacations, après en avoir eu la permission de la cour.

Et dans une autre, du 26 décembre, toujours de Saint-Cloud, il lui mande que ni M. Le Coigneux, ni les marguilliers de Saint-Séverin n'ont pu obtenir pour lui la liberté de prêcher à Paris ; qu'ainsi il vaut mieux qu'il se retire dans sa province, pour se mettre à couvert de la contradiction des langues, en attendant qu'il plaise à Dieu de lui marquer le temps du retour. Il ne veut néanmoins rien faire sans l'avis de M. de Chavigny, qu'il attend. Il se réjouit de ce que Dieu a rompu les liens qui attachaient ce seigneur au monde, et le félicite de sa disgrâce, qu'il lui fait envisager d'une manière chrétienne.

Je vois, par une lettre du 13 mars 1640 de M. de Chavigny au P. de Condren (1), que ce seigneur était alors fort touché de Dieu, et qu'il lui rend compte, en fort grand détail, de la résolution où il est de songer sérieusement à son salut, et de faire une pénitence proportionnée à ses fautes. Je ne sais si l'air de la cour et la continuation de son crédit sous le cardinal de Richelieu ne firent pas avorter pour lors tous ces beaux projets ; mais il est sûr qu'il voulut mourir entre les mains de M. de Singlin (2), et qu'il lui remit à sa mort, arrivée le 11 octobre 1652, une cassette pleine de riches effets pour être employée par son directeur à diverses restitutions et autres œuvres pies, selon la destination particulière qu'il lui en avait marquée ; ce qui ne put avoir son exécution par les oppositions de sa veuve et de la famille, qui cria beaucoup contre Port-Royal et les Jansénistes.

Les trois premiers mois de l'année 1649 se passèrent encore dans de grands troubles (3). Le roi sortit de Paris ;

(1) Mss de Bouthillier.

(2) Hermant, *Histoire du Jansénisme.*

(3) Daniel, *Abrégé de l'histoire de Louis XIV.*

ses troupes, commandées par le prince de Condé, entreprirent de le réduire par la famine, et attaquèrent le pont de Charenton. Mais au mois d'avril la paix fut conclue par une amnistie générale; et, quelques mois après, le roi revint avec sa cour à Paris.

Le P. Desmares obtint sa grâce particulière, mais n'en fut pas moins inquiété. Il écrit à M. de Chavigny de Paris le 18 avril 1649 (1) : *Je vous dirai que la paix étant faite et générale, je n'en puis toutefois goûter les fruits; car mes ennemis, me voyant à Paris et craignant mon rétablissement, ont recommencé de plus belle ma persécution, s'efforçant de faire croire que j'étais le premier boutefeu de la sédition; que le dessein de la révolte (dernière) avait été pris à Port-Royal, et que cette guerre était celle des Jansénistes. Mais la manière dont je me suis comporté, et le silence que j'ai gardé durant ce carême, a dissipé la calomnie; ce qui a donné sujet à quelques-uns de mes amis et parculièrement à M. le président de Mesmes de s'employer à la cour pour mon rétablissement. Il a donc obtenu pour moi permission de demeurer aux Pères de l'Oratoire, ou en sa maison, à condition toutefois que je ne prêcherai ni en public, ni en particulier. Avec cette permission, je me suis présenté trois fois à l'Oratoire, mais le P. de Gondy, le Père d'Arcy et quelques autres amis n'ont pas jugé à propos que je rentrasse à des conditions si dures et aussi dégoûtantes (que celles qu'on m'a proposées). Ce qui m'en rendrait le séjour fort désagréable ; et ils sont encore en balance, s'il ne me conviendrait pas mieux de me retirer en Normandie.*

Le P. Bourgoing, dont il se plaint là, et qui faisait le rétif pour le recevoir (2), lui avait d'abord promis d'agréer son retour dans peu. Mais, ayant été sur ces entrefaites faire un voyage à Compiègne, où l'on nous offrait le collège, il trouva tant d'oppositions à y réussir de la part de

(1) Mss de Bouthillier.

(2) Ibid., *Lettre du P. d'Arcy à Chavigny* du 5 juillet 1649.

la faction qui nous y était contraire, et reçut un refus si sec de la cour, à titre de jansénistes, c'est-à-dire d'ennemis déclarés de l'Etat, car c'était alors, au dire de l'abbé de la Rivière, deux termes équivalents dans le langage de ce pays-là, qu'il pria, à son retour, le P. Desmares de le dispenser de tenir sitôt la parole qu'il lui avait donnée de l'admettre dans nos maisons, puisqu'il ne le pouvait faire sans donner lieu à de nouvelles clameurs de la part de nos ennemis et nuire beaucoup à la Congrégation. Le P. Desmares lui demanda alors permission de demeurer, du moins, chez M. Ariste, dont la famille logée près de l'Oratoire (1) était toute à Dieu et nous était fort dévouée; ce que le P. Bourgoing lui ayant accordé, *il y est à présent*, écrit le Père D'Arcy du 5 juillet 1649, *étudiant solidement sept ou huit heures par jour avec M. Ariste, l'Ecclésiastique, et j'espère qu'avant six mois on verra quelque fruit très utile de leurs études chrétiennes.*

Comme la chaire était son talent le plus marqué, ses amis se remuèrent beaucoup pour faire lever les défenses, qui lui tenaient la bouche fermée (2), et ils lui obtinrent, dès le mois d'octobre de cette année, la liberté de prêcher, mais à des conditions qui lui parurent si odieuses, qu'il n'en voulut point à ce prix, comme, par exemple, de prêcher contre les Frondeurs, dont le parti n'était pas éteint. En sorte qu'il ne voyait plus rien à espérer pour lui, ni du côté de la cour, qui apposait de telles conditions à sa grâce, ni du côté de l'archevêque de Paris, depuis qu'il avait interdit M. de Singlin pour son sermon de saint Augustin, ni du côté de l'Oratoire, où on appréhendait de le recevoir.

Au commencement de l'année suivante, il se vit encore une fois sur le point d'être rétabli. La reine y avait consenti et ne faisait qu'attendre, à ce qu'elle disait, qu'on le

(1) C'est-à-dire de la maison de Saint-Magloire, car c'était celle de la résidence du P. Desmares.

(2) *Lettre du P. Desmares à Chavigny* du 21 octobre 1649.

lui demandât. M. le coadjuteur de Paris avait même promis au P. de Gondy, son père, d'en porter la parole à cette princesse. Mais, soit qu'il l'ait oublié, soit qu'il lui en eût parlé faiblement, la reine était partie sans rien accorder. Voyant tous ses projets échouer, il écrivit, du 6 mars 1650, à M. de Chavigny qu'il s'en allait faire un tour en Normandie pour voir une sœur, donner ordre à quelques affaires, et qu'il avait promis d'être de retour à Liancourt après Pâques.

Il tint parole, et écrivit après son retour à M. de Chavigny le 15 mai, qu'il savait de bonne part que la reine s'en était absolument rapportée à Mgr l'archevêque ou au coadjuteur, son neveu, pour le rétablir dans la liberté de prêcher; qu'il le savait de la personne même à qui la reine l'avait dit, qu'ainsi voyant qu'on le joue à l'archevêché en le berçant de fausses promesses, il songe à s'en retourner en son pays, à moins que les ordres de M. de Liancourt ne l'arrêtent; et que, quoi qu'on ordonne de lui, il va s'enfermer quelque part, *et là, je commencerai*, dit-il, *à composer et à faire imprimer un petit ouvrage qu'il y a longtemps que je médite et qui aura pour titre :* La dispute des SS. Pères et des Pélagiens, *où je ferai voir que, jusqu'ici, on n'a fait aucune objection, ni de l'Écriture, ni de la tradition, ni de la raison humaine, ni des inconvénients de la prédication, que les Pélagiens n'aient faite aux Saints Pères, et que nous ne faisons aucune réponse aujourd'hui qui ne soit tirée de leurs ouvrages. Si j'obtiens de M. le garde des sceaux le privilège, comme on me le fait espérer, attendu que l'ouvrage ne gît qu'en faits, et sera sans contestation, je compte de vous le dédier comme les prémices de mes travaux.* Je ne connais pas cet ouvrage, et il y a lieu de croire qu'il ne le donna pas au public, car voici ce qu'il écrit à son ami le 3 janvier de l'année suivante, 1651 : *Je suis toujours dans l'oppression. Ma liberté* (de prêcher) *semble ne tenir à rien, et elle tient à tout... Durant mon silence, j'avais fait un ouvrage, que mes*

(1) Desmares, *Lettre à Chavigny*, 6 mars 1650.

amis avaient beaucoup approuvé, mais qu'ils n'ont pas jugé de saison à cause des mauvais temps. Je me suis donc remis à travailler à la traduction et aux commentaires français des Evangiles, et présentement j'achève celui de saint Jean, que je donnerai bientôt au public sous votre nom, si mes amis l'en jugent digne. Autre ouvrage, que je ne sache pas qui ait jamais vu le jour.

Et encore, écrivant toujours de Paris, du 18 février 1651, après avoir remercié M. de Chavigny de quelque gratification considérable qu'il lui avait faite, il lui dit : *Nous étions en termes de faire une conférence en présence de Mgr l'archevêque de Paris et du Nonce. Messieurs de la Barde, de Bourzeis et moi avions été nommés pour la doctrine de saint Augustin, contre MM. Pereyret et Cornet, et le P. Bagot, jésuite; mais nos adversaires ont saigné du nez. Au défaut de cela, on m'a engagé à faire quelque petit ouvrage sur cette matière, duquel nous attendons le jugement de M. de la Barde, (ci-devant prêtre de l'Oratoire, alors chanoine de Notre-Dame) pour continuer, ou quitter tout selon ses avis.*

Tandis qu'il s'occupait ainsi, dans son cabinet, à travailler pour la bonne cause (1), on faisait courir de lui dans Paris des bruits, auxquels il ne pouvait être que très sensible, car on y publiait que, depuis que le roi y était rentré et avait repris son autorité, le chapelet des Jansénistes se défilait furieusement tous les jours, et que lui, P. Desmares, et M. de Singlin, qu'on regardait comme les arcs-boutants du parti, ne tenaient plus qu'à un filet, ayant déclaré qu'ils renonceraient au Jansénisme, dès que le Pape se serait expliqué sur cette dispute, et ce bruit passa de Paris à Rome, où notre ambassadeur en fit part à M. de Saint-Amour.

Il s'en serait consolé, s'il lui avait été libre d'annoncer comme auparavant la parole de Dieu. On sollicitait M. de Paris de le lui permettre; mais, pendant les tentatives que

(1) Saint-Amour, *Journal*, an 1651.

l'on faisait pour cela, ses ennemis, par de nouvelles intrigues, firent expédier par le roi une lettre de cachet du 24 janvier 1653, adressée à Mgr l'archevêque de Paris, par lesquelles il lui enjoignait pour des raisons particulières, qui regardaient son service, et qu'il ne pouvait déclarer, de défendre au P. Desmares de monter en chaire (1). Le prélat n'eut pas la force de faire sur cela de très humbles remontrances à Sa Majesté, ni de rendre témoignage de la foi et de la vertu du P. Desmares, qui eut ainsi sans retour la bouche fermée jusqu'à la Paix de l'Eglise en 1668. Ce dernier coup lui fut si sensible qu'il fut sur le point de quitter Paris, comme il paraît par une de ses lettres à M. de Chavigny, écrite de Saint-Magloire le 23 février 1652 (2), où, après lui avoir parlé d'une pension que ce seigneur lui faisait, il le consulte pour savoir s'il se retirera à Liancourt ou en Normandie, ne pouvant soutenir de rester à Paris pendant le prochain carême, obligé de répondre à tous qui lui demandent pourquoi il ne prêche plus.

Il resta pourtant, et mit son silence à profit par la composition de quelques ouvrages sur les disputes du temps. Quoiqu'on ne puisse douter que son zèle ne l'y ait fait prendre grand intérêt, il serait difficile, parmi cette multitude prodigieuse de brochures toutes anonymes, dont Paris était alors inondé, de démêler quelles sont celles qui lui appartiennent, s'il ne m'avait fourni lui-même, par occasion, une espèce de catalogue de ce qu'il donna cette année. C'est un bout de papier, trouvé à la Bibliothèque de Saint-Honoré, où sont écrits de sa main les titres de six différentes pièces, qui parurent en 1652, et comme, parmi ces six, il y en a trois qui sont constamment de lui, je crois pouvoir les lui attribuer toutes, et vais, en conséquence, en rendre compte ici tout de suite, étant toutes six de la même année.

(1) Gerberon, *Histoire du Jansénisme*, t. 2, p. 72.

(2) Mss de Bouthillier, *Lettre du P. Desmares à Chavigny*.

Relation véritable de la conférence entre le P. dom Pierre de Saint-Joseph, Feuillant, et le P. Desmares, prêtre de l'Oratoire, chez M. l'abbé Olier, alors curé de Saint-Sulpice. Avec la réfutation des insignes faussetés que le P. Feuillant a publiées, touchant cette même conférence, dans un écrit imprimé sous ce titre : Lettre d'un ecclésiastique à un évêque, 1652, in-4°, 39 pages.

Cette conférence se tint vers le mois de juin de cette année (1). M. Olier, voulant faire un dernier effort pour ramener M. et Mme de Liancourt, ses paroissiens, qu'il croyait dévoyés sur le sujet de la grâce, leur fit agréer que le P. Pierre de Saint-Joseph eût quelques entretiens avec eux sur cette matière. Ils ne l'acceptèrent qu'à condition qu'il parlerait chez M. Olier, en présence du P. Desmares, lequel stipula de sa part que, comme on lui avait souvent fait dire ce à quoi il n'avait pas même pensé, on conviendrait dans la conférence que celui qui aurait parlé, ne ferait pas difficulté de signer ce qu'il avait dit, quand il en serait requis par sa partie.

Le P. Desmares se rendit donc chez M. Olier tout seul et sans compagnon, et on n'admit de témoin, outre les intéressés, que le maréchal de Schomberg, frère de Madame de Liancourt. La première question, qu'on lui fit, fut, s'il condamnait d'erreur ou d'hérésie ceux qui admettent la grâce suffisante. Il répondit aussitôt, comme de raison, par un *distinguo,* observant que ce mot de grâce suffisante se pouvait prendre en trois sens : celui de Molina, celui des Thomistes, celui de quelques nouveaux docteurs, qui, outre la grâce générale et suffisante, qui donne le pouvoir, en reconnaissent une autre, efficace à la vérité, et qui donne le vouloir ainsi que le faire, mais qu'ils ne jugent pas nécessaire pour l'un et l'autre ; après quoi il s'offrit de montrer que la première et la dernière de ces opinions étaient péla-

(1) Desmares, *Relation véritable.*

giennes, en tant qu'elles niaient la nécessité de la grâce efficace par elle-même pour toute bonne œuvre. Il fut requis de signer sa proposition, et il le fit aussitôt.

Le P. Feuillant convint que Molina avait mal parlé, mais il défia le P. Desmares de lui faire voir par une condamnation formelle que son opinion sur la grâce fût une erreur. Le P. Desmares convint qu'il n'en pouvait produire de telle, parce que ce n'était pas là de quoi il avait été précisément question entre les catholiques et les pélagiens ; mais il s'offrit de montrer cette condamnation par une induction manifeste du principe établi par saint Augustin contre ces hérétiques, de la nécessité d'un secours efficace pour appliquer et déterminer le libre arbitre à toute bonne œuvre.

M. Olier, voyant que les deux champions entraient en matière, et se jetaient sérieusement sur le dogme, rompit les chiens en disant au P. Desmares que, sans entrer dans ces discussions des différents sens où l'on pouvait prendre ce mot de grâce suffisante, il fallait qu'il répondît nettement s'il condamnait cette grâce, et que son refus ferait voir qu'il y entendait finesse et songeait à esquiver la difficulté. Le P. Desmares répliqua que, quand un terme est équivoque, le bon sens voulait qu'on démêlât ses diverses acceptions, et que la finesse serait bien plutôt à les confondre en parlant. M. et Mme de Liancourt prirent la parole pour appuyer ce principe. Le curé en revint toujours à son dire, et le Feuillant mit alors ces mots par écrit : *Je soutiens que, selon la foi orthodoxe, il y a des grâces suffisantes qui ne sont point efficaces, et que l'Eglise n'a jamais condamné cette proposition.* Après quoi il pressa fort le P. Desmares d'oser signer la contradictoire, au bas de ce qu'il venait d'écrire. Le P. Desmares le refusa, mais il offrit de signer la proposition à part, dans un autre papier, ou même au pied de celui de son adversaire, pourvu que, pour ôter l'équivoque, il lui fût permis d'ajouter le mot de *proprement* ou *pleinement,* c'est-à-dire : qu'il signerait, que, selon la foi

orthodoxe, il n'y a point de grâce *proprement* et *pleinement* suffisante qui ne soit efficace ; ce que ses adversaires ne voulurent jamais souffrir, et sur cela la conférence fut rompue.

Tel est le précis de cette relation, que M. et Mme de Liancourt attestent au bas être conforme à ce qu'ils avaient ouï, préférablement à la relation que le Père Feuillant avait fait courir de son côté.

Cette relation du Feuillant fut d'abord imprimée sous le titre de : *Lettre d'un ecclésiastique à un évêque*, et accompagnée ensuite de sept autres lettres pour appuyer la première et réfuter la manière dont le P. Desmares contait que les choses s'étaient passées. Elles furent six mois après réimprimées sous ce titre : *La conférence de Saint-Sulpice avec ce qui est arrivé depuis entre le P. Desmares, prêtre de l'Oratoire, et le P. dom Pierre de Saint-Joseph, Feuillant, le tout traité exactement en huit lettres d'un ecclésiastique à un évêque, qui font voir clairement l'innocence de ce religieux et la mauvaise foi de son accusateur. Paris, chez Josse, 1652, in-4°* (1).

A la tête est une lettre de M. de Bretonvilliers, alors curé de Saint-Sulpice, qui déclare que le P. Desmares ne répondit jamais bien nettement à la question de M. Olier, s'il admettait une grâce suffisante, et ce n'est même que là-dessus que le Feuillant, auteur de ces lettres, triomphe, et paraît avoir quelque lueur d'avantage, prétendant qu'il a réduit son homme à tergiverser et à éluder la difficulté, au lieu d'y répondre tout simplement par oui ou par non, ce qu'il regarde comme une entière défaite de son ennemi, lui disant après cela un tas d'injures, et c'est en vérité tout le précis de ces huit lettres.

Le Feuillant avait pris, pour répandre sa relation, le temps que le P. Desmares était à la campagne, loin de

(1) On jugea à propos de laisser tomber ces 8 lettres, sans leur faire l'honneur d'y répondre. (Hermant, *Histoire mss du Jansénisme*, 1re part. liv. 7, ch. 30.)

Paris (1). Il se hâta donc de donner à son tour la sienne, accompagnée d'une lettre écrite de Jodelay, dans le Perche, du 23 août 1652, et de remarques ou notes sur la première lettre du Feuillant, sous le nom d'un ecclésiastique à un évêque.

Or, comme le Feuillant prétend que M. Olier pressa le P. Desmares de dire si tous les hommes et surtout les justes et les fidèles n'avaient pas toujours les grâces nécessaires pour faire le bien qu'ils ne font pas, et pour éviter le mal qu'ils commettent, le P. Desmares prend tous les assistants à témoins de la fausseté de cet exposé, et soutient qu'il ne fut question que de la suffisance et non de l'universalité du secours, et qu'il ne fut interrogé et pressé de souscrire que sur la proposition ci-dessus citée.

Il remarque (2) que les partisans de la grâce suffisante ne veulent presque jamais expliquer en quel sens ils la soutiennent telle, de peur que, s'ils se déterminaient pour le sens de molinistes on ne leur fît voir combien ils s'éloignent de la tradition, et que s'ils se déclaraient pour le sens des thomistes, on ne les poussât sur l'absurdité d'une suffisance si insuffisante, et ajoute que, peu avant la conférence de Saint-Sulpice, s'étant trouvé à une autre célèbre, où assistaient M. et Mme de Liancourt avec d'autres personnes de qualité, il ne put jamais réduire le professeur en théologie avec qui il disputait, à déclarer en quel sens il croyait qu'était suffisante la grâce qu'il jugeait nécessaire à tous les adultes.

Le Feuillant disait que tous les catholiques s'accordent à ce point de foi que celui qui n'accomplit point la loi de Dieu la peut accomplir, et qu'il ne tient qu'à lui d'avoir le secours nécessaire pour cela, quoique ils se divisent, quand il s'agit de savoir quelle est la nature de ce secours; et qu'au contraire le Père Desmares, s'amusant à contrôler

(1) Desmares, *Relat. véritable.*
(2) *Ibid.*, p. 34.

les opinions de quelques docteurs sur la nature de ce secours, ce que personne n'avait entrepris de défendre, refusa toujours de dire s'il reconnaissait la nécessité de cette grâce pour rendre le commandement possible, qui était le véritable point à débattre.

Le P. Desmares répond (1) *qu'il est vrai que celui qui n'accomplit pas la loi, la peut accomplir, parce que, comme dit saint Augustin, Dieu lui peut changer le cœur par sa grâce et lui donner une telle affection de volonté que les commandements ne lui soient plus fâcheux.* Voilà une explication du pouvoir d'observer la loi de Dieu qu'on ne ferait pas passer aujourd'hui : il faut un pouvoir actuel et présent en genre de faculté. *Mais que Dieu donne à tous les hommes cette affection de cœur, ou qu'il leur en donne une assez précise pour l'obtenir par l'oraison, je ne comprends pas avec quelle hardiesse le P. Feuillant ose dire que tous les docteurs l'enseignent. Au contraire je lui soutiens, et je m'offre de faire voir au public que les saints Pères, défendeurs de la grâce de JÉSUS-CHRIST, ont soutenu comme un dogme de foi qu'elle n'est ni donnée, ni offerte à tous.* Mais le bon P. Desmares veut, ce semble, ici nous donner le change, ne s'agissant pas de savoir si la grâce efficace est donnée à tous, mais si, outre celle-là, il en est une autre, nécessaire à l'homme pour le mettre en état de pouvoir faire le bien, et c'est, à mon avis, sur quoi il était question en cet endroit là de répondre.

Le Feuillant disait qu'il croyait le P. Desmares trop homme d'honneur pour désavouer son récit, parce qu'il s'exposerait à être démenti par tous ceux qui assistèrent à la conférence. Et cependant, outre que j'ai déjà cité M. et Mme de Liancourt, qui sont pour la narration du P. Desmares, il cite de nouveau le maréchal de Schomberg, disant au P. de Gondy que tout s'était passé comme le P. Desmares l'avait conté, et non selon la relation du Feuillant. Qui croire des deux ?

(1) *Ibid*, p. 26.

Le lendemain de la conférence, le P. Desmares envoya à dom Pierre l'écrit suivant, à dessein, dit-il, de l'engager à renoncer la dispute. (1) Il se trouve dans la deuxième lettre d'un ecclésiastique à un évêque, et il porte :

« Je soutiens que, selon la foi orthodoxe, il n'y a point de grâce suffisante pour vouloir et pour faire aucun bien, qui ne soit efficace, c'est-à-dire qui ne consiste dans l'inspiration de la bonne volonté et de l'action.

« Je soutiens en particulier que, selon la foi orthodoxe, il n'y a point de grâce suffisante pour persévérer qui ne soit efficace, et qui ne donne la persévérance même.

« Pour ce qui est de la grâce, que les Thomistes appellent suffisante pour pouvoir, outre laquelle l'efficace est nécessaire pour donner le vouloir et le faire ; comme je ne la crois pas suffisante, si une autre est nécessaire, aussi ne la condamné-je pas comme contraire à la foi ou aux fondements de la foi.

« Je ne condamne que la grâce suffisante, soumise au franc arbitre quant à son usage, outre laquelle une autre efficace ne soit pas nécessaire ; car je dis de cette grâce qu'elle renverse la nécessité de la grâce efficace à toute bonne œuvre. Ce qu'on ne peut faire sans renverser les fondements de la foi.

« Que si l'on appelle grâce suffisante celle qui l'est seulement *secundum quid et in aliquo genere*, par laquelle l'âme peut former les actions surnaturelles de salut, en sorte toutefois qu'elle ait besoin d'une autre actuelle et efficace, tout ainsi que l'œil bien pur et bien sain a en soi une faculté suffisante pour voir et toutefois *ne peut* voir, s'il n'est éclairé et pénétré de la lumière, tant s'en faut que je la rejette, que je l'embrasse de tout mon cœur. Car, par

(1) Le Feuillant le fit encore publier sur le Pont-Neuf sous le nom de : *Confession de foi du P. Desmares*, retranchant et falsifiant plusieurs paroles essentielles. Un docteur, sous le nom du sieur de Saint-Clément, se chargea de répondre à ces impostures. (HERMANT, *Histoire mss du Jansénisme*, 1re part., liv. 7, chap. 30).

exemple, si une âme a la foi, elle a en soi un principe suffisant en quelque manière pour en faire un acte, ce qui n'empêche pas qu'elle n'ait besoin de la motion efficace de Dieu pour cet effet.

« Si l'on veut, l'on conférera là-dessus. Desmares. »

Le Feuillant, loin d'accepter ce défi, soutient seulement qu'il renia plus de trente fois dans la conférence une des grandes maximes de la doctrine dont il fait profession ouverte.

Il prétend encore (1) qu'il nia d'avoir jamais lu Jansénius. Le P. Desmares soutient que cela est faux, mais, ajoute-t-il, *sur ce que M. Olier me dit qu'il fallait que je signasse en général qu'il n'y a point de grâce suffisante qui ne soit efficace, ou que je renonçasse à Jansénius, dont j'avais néanmoins soutenu la doctrine dans les chaires de Paris durant tant d'années, je lui répondis que si j'avais soutenu sa doctrine, ce n'était point pour l'avoir puisée dans ses livres, mais dans ceux de saint Augustin, lui protestant avec vérité que, durant le cours de mes prédications, je n'avais point du tout lu Jansénius, mais seulement depuis le carême dernier, que je m'étais mis à en lire deux ou trois livres, dont je trouvais la doctrine admirable et très catholique.*

Mais, répliqua M. Olier, *qui vous a donc imbu de votre doctrine? — Je répondis : l'instruction de M. le cardinal de Bérulle et le soin que lui et M. de Saint-Cyran prirent de moi ; ce dernier m'ayant donné les livres de saint Augustin sur la grâce, et moi les ayant lus dès l'âge de quinze ans, avec un extraordinaire plaisir, de sorte que ce n'est pas merveille, si, avant qu'on parlât de Jansénius, je me suis trouvé dans les mêmes sentiments que lui sur la prédestination gratuite et la grâce efficace, qui sont les deux points décisifs de tous les autres.*

A ce mot de M. de Saint-Cyran, M. Olier, branlant doucement la tête avec un sourire, dit à la compagnie : M. de

(1) P. 29.

Saint-Cyran ! ah ! je m'en étonne pas ! et je pris aussitôt la parole et je dis que cela venait de M. de Bérulle, qui m'avait mis entre ses mains, et qui avait tant de respect et de vénération pour lui qu'il m'assura une fois que c'était le plus savant homme et un des plus grands personnages qu'il connût dans l'Eglise, et qui avait lu depuis le premier Père jusqu'au dernier. Et comme M. Olier répartit que le P. de Condren n'en aurait pas dit autant, ayant rompu d'amitié avec cet abbé, le P. Desmares répondit que la rupture n'avait jamais été au sujet de ses sentiments sur la grâce, et donna quelques preuves de fait que le P. de Condren tenait fortement pour celle qui est efficace. Ce que je ne répéterai point, l'ayant déjà rapporté sous l'article de ce Père.

Le P. Feuillant l'exhortait à mettre à part certaines raisons humaines, qui le retiennent dans son parti, et à employer les persuasions de son éloquence à ramener dans le chemin de la vérité bien des personnes qu'on en a artificieusement écartées.

A ce mot de : motifs humains, le P. Desmares proteste qu'il n'en a pas d'autre que la conviction intime, où il est, qu'il soutient la bonne doctrine et la foi de la tradition ; d'autre que la crainte d'être abandonné de la grâce, s'il était assez malheureux pour abandonner sa défense ; *et si Dieu,* ajoute-t-il, *par sa grâce, me conserve les sentiments qu'il me donne, j'aimerai toujours mieux être abject dans la maison du Seigneur, avec la pureté de la foi qu'il m'a donnée, que de parvenir aux plus ambitieuses faveurs du siècle, et aux plus hautes dignités de l'Eglise par l'abjuration de cette foi..., et je puis dire avec vérité que, si j'avais écouté les propositions avantageuses pour les biens temporels, que des personnes de condition m'ont faites depuis peu,* (peut-être quand on voulait le faire prêcher contre les Frondeurs) *et même du parti du P. Feuillant, dont il y en a encore quelques-uns en vie, et que je lui indiquerai quand il voudra, je ne serais pas en l'état où je me vois réduit ; mais l'Evangile m'apprend que les ministres de JÉSUS-CHRIST doivent entrer*

en communion de sa tribulation et de sa patience, et que celui qui supportera jusqu'à la fin sera sauvé.

Lettre d'un docteur en théologie au R. P. Pierre de Saint-Joseph sur le sujet d'une seconde lettre que ledit Père a fait publier dans Paris contre le R. P. Desmares. C'est la seconde pièce indiquée dans le papier écrit de sa main, et la même apparemment dont parle M. Hermant sous le nom du P. *de Saint-Clément,* car je ne l'ai pas encore recouvrée.

Lettre d'un ecclésiastique de Reims, ami des Jésuites, au R. P. dom Pierre de Saint-Joseph, Feuillant, sur le sujet de quelques vers ridicules qu'il lui envoie, qui ont été prononcés cette année en l'action publique des affiches de leur collège de Reims, à dessein de déshonorer la doctrine de saint Augustin, touchant la divine grâce, qui est celle de l'Eglise, et d'exposer aux bouffonneries des libertins la pénitence chrétienne. 1652, in-4° de 4 pages.

Cette lettre est datée du 16 août 1652, et contient des railleries au P. Feuillant sur son attachement à la doctrine jésuitique, qui se soutient par des moyens aussi ridiculement plats que ceux de ces petits vers des Jésuites de Reims.

La censure de la faculté de théologie de Reims contre le libelle d'un Jésuite sur le sujet de Gothescalc, envoyée au R. P. dom Pierre de Saint-Joseph, Feuillant, par un ecclésiastiqu e de Reims, 1652, in-4° de 8 pages.

Cet écrit (1) est de la même main et du même goût ironique que le précédent, s'entend pour la lettre d'envoi au P. Feuillant, à qui on en veut, à l'occasion du P. Desmares et des lettres qu'il a publiées et qu'il promet de nouveau, au sujet de la conférence. Car, pour la censure de l'université de Reims, elle est sérieuse et réelle contre un libelle

(1) Il est daté du 1er septembre 1652.

où on trouvait à dire qu'un bachelier dans sa thèse eût justifié Gothescalc.

Les saints Pères de l'Eglise vengés par eux-mêmes des impostures du sieur de Marandé daus son livre Des antiquités de l'Eglise, *etc., à M. Morel, docteur de Sorbonne, soi-disant censeur royal pour l'impression des livres. Par le sieur de Sainte-Anne. A Paris,* 1652, in-4° de 53 pages.

L'auteur, qui date du 28 octobre 1652, proteste qu'il n'a employé que trois jours à vérifier les passages dont le sieur de Marandé a indignement abusé pour établir ces deux paradoxes : 1° que, dans l'ancienne Eglise, l'absolution se donnait toujours immédiatement après la confession des péchés, quels qu'ils fussent, publics ou secrets, et avant l'exercice des œuvres satisfactoires ; 2° que cette manière de procéder était nécessaire, parce qu'il fallait que la véritable satisfaction de nos crimes fût toujours postérieure à la rémission des péchés. Tout ce qu'a donc pu faire le P. Desmares, alors à la campagne et manquant de beaucoup de livres, a été de parcourir, en si peu de temps, les textes des Pères qu'a allégués ce téméraire auteur, et de montrer avec une force digne de son zèle, qu'ils sont tous ou falsifiés, ou tronqués, ou pris à contre-sens, ce qui ne lui est pas malaisé vu l'énorme opposition de ces deux maximes à la discipline ancienne et à la doctrine des saints docteurs.

Au reste, il ne l'a adressé à M. Morel que par ironie et pour en prendre occasion de se moquer de sa nouvelle charge de censeur royal.

Lettre d'un ecclésiastique au R. P. de Lingendes, provincial des PP. Jésuites de la province de Paris, touchant le livre du P. Le Moine, jésuite, De la dévotion aisée. 1652, in-4° de 12 p.

La lettre est datée du 28 octobre 1652 et signée ainsi : J. D., qui peuvent être les lettres initiales de Joseph Desmares. Elle est belle et véhémente, pleine d'éloquence

et de zèle. Autant qu'il parle respectueusement du P. de Lingendes qui avait donné permission d'imprimer la *Dévotion aisée*, autant ménage-t-il peu son auteur. *Il s'est bien fait de mauvais livres jusqu'à présent,* dit-il, *il ne s'en fait que trop tous les jours. Mais je ne pense pas qu'il se soit jamais fait, ni qu'il s'en puisse faire aucun qui soit si pernicieux à la vraie dévotion que celui du P. Le Moine, où il prétend de l'enseigner; et si sa vie et ses mœurs sont conformes à sa doctrine, je ne ferai point de jugement téméraire, quand je dirai que, sous l'habit et la profession d'un religieux, il a une âme toute libertine.* Et les extraits qu'il rapporte ensuite en grand nombre, le font assez toucher au doigt, tant ils font horreur et sentent l'épicurien et le paganisme, quand il ne les aurait pas accompagnés de réflexions vives et lumineuses, qui développent tout ce qu'il y a d'affreux dans la morale du P. Le Moine.

Voilà les six brochures que je lui attribue sur le fondement de son écrit. J'y en joins une autre que M. Dupin prétend être aussi de lui (1), parce que, étant du mois de février de l'année suivante, elle est ici dans sa place.

Remontrance chrétienne et charitable à M. l'abbé Olier sur le sujet du sermon qu'il fit dans l'église de Saint-Sulpice, le jour de la fête de ce saint, par un ecclésiastique de ses auditeurs. 1653, in-4° de 31 pages.

Ce bon Monsieur avait fait une violente sortie, dans son sermon, sur les jansénistes ou rigoristes d'alors, qu'il avait traités de secte pleine d'orgueil et de présomption, qui affectait de paraître sous des visages sévères, et qui, s'attachant à la seule pénitence extérieure, méprisait l'intérieure, et leur avait fait un crime de soutenir que la contrition était nécessaire pour le sacrement de pénitence, que l'absolution n'est que déclaratoire; que la pénitence la doit toujours précéder, et autres choses semblables, sur

(1) Dupin, *Table des aut. ecclésiastiques du XVIIe siècle*, p. 2450.

lesquelles le P. Desmares a soin de le relever pied à pied avec force, et lui fait voir, par les livres mêmes de ceux qu'il regarde comme rigoristes, qu'ils sont plus exacts dans leurs maximes qu'il ne se le figure, et que telles de ces maximes, qu'il croit outrées, sont fort exactes.

Le Père Brisacier, jésuite, dans son livre du *Jansénisme confondu*, avait attaqué personnellement le P. Desmares, les religieuses de Port-Royal et d'autres disciples de saint Augustin, d'une manière outrageante. Voici comment il parlait de lui, dans sa deuxième partie, p. 45 :

C'est parmi vous que se trouvent ces chiens muets et impudents, dont parle Isaïe. Car, comme il n'y a rien de plus impudent qu'un chien, qui entre partout, se fourre partout, salit tout, et n'est jamais saoul, aussi n'y a-t-il rien de plus impudent qu'un hérétique qui, pour attraper les bénéfices les uns après les autres, est toujours sous les pieds de tout le monde, témoin celui qui est plutôt abîme que mare, *puisqu'après avoir déjà troqué douze ou quinze cures, toujours avec réserve de pension, il n'a pas encore assez de fonds, à son avis, et baye après une autre.*

M. de Paris fit bonne justice de ce Jésuite par la censure du 29 décembre 1651, en déclarant ce livre injurieux et calomnieux, et défendant comme tel le livre sous peine d'excommunication. Mais comme le prélat n'avait pris en particulier la défense que des filles de Port-Royal, le P. Desmares employa, pour la sienne, cette déclaration simple et modérée, qui fut imprimée dans l'ouvrage intitulé : *La vérité et l'innocence défendues contre les calomnies des jésuites*, p. 67 :

Déclaration du p. Desmares

Ce que le P. Brisacier a écrit contre moi, que j'ai troqué douze ou quinze cures, toujours avec réserve de pension, est si peu véritable que je puis assurer devant Dieu que je n'ai jamais

troqué aucune cure, que je n'en ai aucune, ni aucune pension sur quelque cure que ce soit. J'en ai refusé quelques-unes qu'on m'a présentées, et je n'ai, pour tous bénéfices, qu'une chapelle de 200 habitants, qui est en la nomination de M. de Liancourt, et un prieuré dans la Saintonge de 300 habitants. Desmares.

Au mois d'août de cette année 1652, la cure de Saint-Germain-le-Vieil étant venue à vaquer, ses amis se donnèrent quelque mouvement pour la faire tomber sur lui (1). C'eût un moyen sûr de l'arrêter dans Paris et de lui donner droit d'y prêcher. Elle était à la nomination de la Faculté de médecine, et on lui avait déjà assuré quatorze ou quinze voix de ces Messieurs; mais il y avait une forte brigue, qui l'emporta en faveur d'un autre, et ses amis n'eurent pas même la consolation de lui voir reprendre son ministère dans la chaire de Saint-Benoît qu'ils se flattaient de lui voir remplir l'année suivante (2) : la Reine-Mère ayant fait dire aux marguilliers de cette paroisse qu'elle souhaitait qu'ils se pourvussent d'une autre que le P. Desmares pour leur station.

Il se présenta néanmoins, bientôt après cet affront, une occasion assez heureuse pour le remettre sur le chandelier. Les contestations du Jansénisme avaient obligé les évêques des deux partis d'envoyer des docteurs à Rome, les uns pour faire condamner les cinq fameuses propositions, les autres pour empêcher que la condamnation desdites propositions, qu'ils trouvaient, ainsi que leurs autres confrères, très condamnables, ne tombât sur la doctrine de la nécessité de la grâce efficace pour les actions de piété (3). Messieurs de Saint-Amour, de la Lane et Angran y étaient déjà depuis quelque temps pour cela ; et comme

(1) Bridieu, *Vie mss de Desmares.* — Mss de Bouthillier, *Lettre du P. d'Arcy à Chavigny* du 25 août 1652.

(2) Saint-Amour, *Journal.* Lettre de janvier 1653.

(3) Saint-Amour. *Journal.*

ils espéraient d'obtenir du Pape Innocent X d'être ouïs contradictoirement avec M. Hallier et les autres docteurs du parti contraire, avant que le Pape vint à prononcer sur cette matière, ils prièrent les évêques de leur parti de leur envoyer du secours, ne se trouvant pas assez de trois pour fournir à la quantité d'écritures qu'ils se proposaient de produire devant le Saint-Père dans les diverses conférences qu'ils se flattaient d'obtenir par la faveur du commandeur de Valançay, notre ambassadeur dans cette cour-là.

Les évêques jetèrent les yeux sur le P. Desmares et sur M. Manessier, docteur de Sorbonne, homme fort suspect à tout le parti moliniste (1), qui, par leur cabale, avait été obligé, par lettre de cachet, d'abandonner l'année d'auparavant une chaire de professeur de théologie à Caen, à laquelle l'Université l'avait appelé.

Le P. Desmares se tint fort honoré de ce choix. Mais, comme il se regardait encore comme membre de l'Oratoire, quoique à raison des affaires qui lui étaient arrivées il ne logeât pas davantage dans nos maisons, il ne crut pas devoir rien faire sans l'agrément de ses supérieurs, et ce fut en cette qualité que le P. Bourgoing lui donna sa bénédiction, en lui recommandant de soutenir généreusement la cause de saint Augustin, qui l'assura lui être toujours très chère, quoiqu'il se fut nouvellement réconcilié avec les jésuites (2). Il parla même de son voyage au supérieur de Saint-Magloire, qu'il tenait pour son supérieur subalterne, parce que c'était là qu'il demeurait quand on le fit éclipser, et que ce Père avait été son directeur particulier. Ce supérieur, qui devait être alors le P. de Saint-Pé, lui dit ces propres termes, en l'embrassant : *Allez, mon petit Père, défendre la grâce de JÉSUS-CHRIST contre des malheureux qui la combattent avec tant d'aveuglement, et que le*

(1) Hermant, *Histoire mss du Jansénisme*, 1re partie. Liv. 8, ch. 20.

(2) Voyez *Histoire Générale*, 3e époque, année 1653. — Bridieu, *Vie mss de Desmares*.

Seigneur soit avec vous, et vous bénisse. Il partit donc avec la permission de tous ses supérieurs, et tous ses amis l'y déterminèrent. Il prévoyait bien, de son côté, ce qui lui devait arriver ; mais on a souvent remarqué à son égard que, dans ces occasions importantes, la grâce était toujours plus forte en lui que la nature, et qu'il ne comptait pour rien tout ce qui lui pouvait arriver de fâcheux, pourvu qu'il servît l'Eglise et la vérité. Pendant sa route, la barque, où il était, fut poursuivie par des corsaires. On admira sa tranquillité pendant tout le temps qu'il courut le risque d'être pris, n'ayant discontinué de lire l'Ecriture sainte.

Ils arrivèrent à Rome, M. Manessier et lui, au mois d'avril, le mercredi saint, de l'année 1653 (1). Ce fut un grand sujet de consolation pour M. de Saint-Amour. Dès le lendemain, il les mena à l'église de Saint-Pierre, à la suite de notre ambassadeur, qui leur obtint d'être logés tous trois dans la loge du Pape qui est au-dessus de la principale porte, pendant que le pontife fulmina de là, à l'ordinaire, la fameuse bulle *In cœna Domini*, et donna ensuite la bénédiction au peuple ; faveur d'autant plus singulière pour eux que cette loge peut tenir à peine le quart des cardinaux, ambassadeurs et autres officiers inséparables dans ces sortes de cérémonies de la personne du Pape.

Après les fêtes de Pâques, M. de Valançay pria le Pape d'accorder aux nouveaux venus une audience particulière (2), en attendant les conférences publiques qu'ils se flattaient d'avoir devant lui. Le Pape y consentit de fort bonne grâce, mais, par divers incidents, cet honneur leur fut différé jusqu'au 4e de mai, qu'ils eurent avec Sa Sainteté, à l'issue de sa messe, un entretien de trois quarts d'heure. Ils en rendirent compte, dès le lendemain, aux évêques de France qui les avaient députés, dans une lon-

(1) Saint-Amour, *Journal*, 6e part., ch. 15.
(2) *Ibid.*, ch. 18.

gue lettre (1), où ils leur disent qu'après avoir exposé au Pape le sujet de leur voyage et le motif qu'avaient eu les prélats de France qui les avaient envoyés, ils firent à Sa Sainteté de vives instances pour obtenir d'elle une Congrégation où les matières fussent discutées de part et d'autre ; que le Pape leur répondit qu'il s'était fait instruire fort exactement par ses théologiens des divers sens que pouvaient avoir les cinq propositions qui étaient alors en litige, qu'il y avait déjà donné beaucoup de temps, et qu'il espérait rendre dans peu la paix à l'Eglise par une autre voie que par celle des disputes. Ils répliquèrent qu'ils désiraient cette paix ; mais qu'afin qu'elle fût solide, les prélats, qui les avaient envoyés vers lui, croyaient qu'il fallait que la voie de discussion dans une Congrégation précédât son jugement. Le Pape répondit qu'en qualité de Souverain Pontife, il n'était pas obligé d'examiner toutes choses par la voie de la dispute ; que c'était assez qu'il prît les moyens que sa prudence lui faisait juger suffisants pour se mettre au fait, et qu'après cela, quand il prononçait, on devait croire que l'inspiration du Saint-Esprit ne lui avait pas manqué ; que ces disputes contradictoires qu'ils demandaient n'étaient point nécessaires en cette occasion, puisqu'ils n'avaient point d'adversaires à combattre, les autres docteurs lui ayant déclaré qu'ils ne se portaient pas pour leurs parties, et qu'ils ne demandaient pas d'être ouïs contradictoirement ; qu'il n'était donc question, de sa part, que de qualifier cinq propositions que les évêques de France avaient déférées à son jugement, et que, s'il consentait à la Congrégation et aux autres disputes contradictoires qu'on lui demandait, ce serait le moyen de les rendre interminables, attendu qu'il viendrait de toutes parts des théologiens à Rome, pour demander d'être aussi ouïs sur cette affaire, au lieu qu'il voulait l'étouffer au plus tôt sans bruit, et qu'après les soins qu'il avait pris pour en être

(1) Saint-Amour, *Journal*, p. 440.

exactement informé, il ne fallait pas douter que le Saint-Esprit ne lui communiquât ses lumières pour en juger selon la vérité. Le P. Desmares et son compagnon eurent beau lui représenter que le dessein de leurs adversaires étant d'abuser de la condamnation qu'ils poursuivaient des cinq propositions, pour la faire tomber sur la doctrine de saint Augustin, il était à propos qu'ils discutassent en sa présence et en celle de leurs antagonistes, les divers sens de ces cinq propositions ; que leur demande était légitime, conforme à la pratique de l'Eglise, accordée par les prédécesseurs de Sa Sainteté, sollicitée par des évêques de France. Le Saint-Père répondit toujours qu'il était inutile d'insister sur une proposition qui lui avait déjà été faite; que c'était à eux de voir s'ils voulaient être ouïs sans leurs parties et sans disputes ; qu'en ce cas, il s'offrait de recevoir leurs écritures, et de les écouter avec patience et charité, aussi longtemps qu'ils voudraient, mais qu'autrement il n'y avait rien à faire. Sur quoi ils demandèrent du temps pour délibérer avec leurs collègues du parti qu'ils avaient à prendre.

Ils convinrent tous de s'en tenir à celui-ci, faute d'autre, et le firent savoir au Pape par Monsieur l'ambassadeur. En attendant, ils furent rendre visite, le 10 mai, à quelques cardinaux, comme au cardinal Spada, à qui le P. Desmares présenta deux lettres, l'une de M. l'évêque d'Angers, Henry Arnaud, l'autre de M. de Châlons-sur-Marne, Félix Vialart, insistant l'un et l'autre sur la justice des audiences qu'ils faisaient demander au Pape. Ils virent aussi les cardinaux Pamphile et Chigy, qui fut depuis le Pape Alexandre VII, le général des Dominicains et celui des Augustins.

Dès que M. de Valançay les eût avertis que le Pape les écouterait, le 19 de mai, ils travaillèrent à force à cinq différents écrits ou mémoires, qu'ils jugeaient nécessaire de lui présenter (1). Le titre du premier était : *A notre*

(1) Saint-Amour, *Journal*, ch. 21.

Saint Père le Pape, pour les docteurs soussignez, défenseurs de saint Augustin contre la Société des Jésuites. Première partie de la seconde information sur le fait, qui contient cent propositions et davantage extraites des livres des Jésuites contre l'autorité de saint Augustin. Le second mémoire était le fameux écrit à trois colonnes. Le troisième, adressé aux cardinaux Spada, Ginetti, Pamphilio, Cechini et Chigy, et aux théologiens députés pour examiner l'affaire des cinq propositions, portait pour titre: *Information sur le droit.* Le quatrième, qui était tout seul aussi grand que tous les autres ensemble, avait même adresse, et était intitulé : *3e information sur le droit,* dans laquelle le vrai sens catholique de la première proposition est expliqué et démontré par la tradition. Le cinquième, sous le titre de : *5e information,* était une explication d'environ 60 passages de saint Augustin, produits par M. Hallier et ses collègues contre la première proposition, pour faire voir que ces passages étaient cités ou inutilement ou de mauvaise foi. Toutes ces écritures, qui furent présentées au Pape à l'audience publique qu'il leur donna, étaient signées des cinq docteurs, et le *P. Toussaint Desmares, prêtre de l'Oratoire,* s'y trouve toujours le second en rang, peut-être à raison de son âge, qui n'était pourtant alors que de cinquante-un ans, n'en devinant point d'autre raison, car il n'était ni ne se donnait pour docteur.

Cependant M. de Saint-Amour fut informé, le 18 mai, par une voie secrète mais sûre, qu'il y avait déjà une bulle toute dressée pour condamner les cinq propositions. Il n'en fit confidence qu'à M. Manessier, et crut devoir en faire mystère à M. l'abbé de la Lane et au Père Desmares, destinés à porter la parole devant le Pape à l'audience du lendemain, de peur de les troubler ou de refroidir leur action s'il leur en avait fait part avant ce temps-là.

Ils furent donc admis, le 19 mai 1653, à parler devant le Saint-Père (1), en présence des cardinaux ci-dessus nom-

(1) Saint-Amour, *Journal*, ch. 22.

més et des théologiens consulteurs. Ils y étaient, tous cinq sur la même ligne, M. de la Lane au milieu, le P. Desmares à sa droite, et après qu'ils eurent fait tous ensemble une génuflexion à Sa Sainteté, et qu'elle leur eut fait signe de se relever et de dire ce qu'ils avaient à proposer, l'abbé de la Lane fit un grand discours, puis présenta une partie des écritures qu'ils avaient préparées, entre autres l'écrit à trois colonnes, et parla bien deux heures et demie de suite, écouté avec une attention et un si paisible silence, tant du Pape que de son illustre auditoire, qu'il faut toute la droiture et la candeur du journaliste qui le rapporte, pour le croire sur sa parole.

Quand l'abbé de Val-Croissant eût achevé de parler, le P. Desmares prit la parole, ainsi qu'ils en étaient convenus, et entreprit la preuve de l'efficacité de la grâce, où le discours de M. de la Lane l'avait jeté. Il l'établit d'abord par les prières de l'Eglise, et tint le bureau trois quarts d'heure. Mais la vivacité et l'éloquence avec laquelle il déduisit cette preuve, réveillait tellement l'esprit de ses auditeurs et surtout celui du cardinal Pamphile (1), qu'ils donnaient assez à entendre par leur contenance qu'ils ne se lassaient point de l'entendre. « Et moi, ajoute M. de Saint-Amour, je ne me lasserai point aussi de dire je n'ai jamais ouï le P. Desmares mieux prêcher à Paris qu'il parla en cette occasion. C'est tout dire à ceux qui ont eu autrefois le bien de l'ouïr prêcher. Quand il avait à citer quelques passages, il les lisait dans un papier, qu'il tenait à la main. Quand il eût achevé son premier argument, il douta s'il commencerait le second, parce que le jour commençait à baisser ; mais le Pape et le reste de l'assemblée demeurant dans un grand silence, ses collègues lui dirent tout bas de continuer ; le Père Desmares le fit, mais obligé de s'approcher de temps en temps de la fenêtre pour lire ses passages, et puis, ne trouvant plus assez de jour pour cela, il fut

(1) C'était le cardinal neveu.

contraint de faire entendre ce défaut de lumière, afin qu'on en fît apporter, si on voulait qu'il continuât, mais M. Albizzy, un des assistants, ayant dit que c'était assez, son discours en demeura là. »

On le peut voir tout entier dans le *Journal de Saint-Amour* (1), traduit fidèlement sur son latin, qu'on assure avoir été des plus purs. Il est trop long pour être inséré ici. M. de Bridieu le regarde comme le caractère et la fidèle expression de la netteté, de l'ordre, de la beauté et de la force d'esprit du P. Desmares (2). Ces Messieurs en firent un précis aux évêques de France, en leur rendant compte de cette audience ; leur dépêche est à la page 500 du *Journal*. Ils y disent que le P. Desmares, après avoir établi la grâce efficace, conclut de ce dogme par une conséquence nécessaire que celui de la grâce suffisante molinienne était un dogme, *sacrilegum impium, justiferum, exitiale et omni anathemate dignum*. Et ils ajoutent avec raison que c'est une chose digne de remarque, que, devant Sa Sainteté, dans une congrégation publique, un jésuite présent (c'était le P. Palavicin, un des théologiens consulteurs), on ait osé parler avec tant de vigueur contre la doctrine de la Compagnie, qu'on l'ait accusée si hautement d'hérésie, qu'après l'avoir fait de vive voix on l'ait laissé par écrit au Pape dans les divers mémoriaux qu'on lui présenta, demandant toujours que ces Pères fussent obligés de venir défendre, et qu'après cela ils soient demeurés sans réplique et dans le silence.

Cette vigueur ne pouvait manquer d'attirer au P. Desmares bien des compliments du côté de France. M. de Sainte-Beuve mandait, du 13 juin, qu'il attribuait à une providence de Dieu toute particulière pour sa vérité, le voyage de ce Père à Rome, pour y défendre la cause de Jésus-Christ avec tant de vigueur et de majesté, que, quel-

(1) P. 484.
(2) *Vie mss de Desmares*.

qu'en fût le succès, ce serait toujours une grande consolation pour lui de penser que la vérité ne pouvait être mieux défendue qu'elle l'avait été ; que tout le monde en ressentait une grande joie, et M. et Mme de Liancourt beaucoup plus qu'ils ne pouvaient dire.

Le maître du Sacré-Palais, qu'ils furent visiter le 6 juin, les reçut avec une effusion de cœur extraordinaire, leur dit qu'il les reconnaissait pour ses maîtres, et se jeta à deux genoux pour les embrasser. Le P. Desmares s'y jeta aussi de son côté, et, à son exemple, ses autres collègues, ce qui fit un combat de civilité fort attendrissant.

Ils apprirent cependant que la bulle contre les cinq propositions était non seulement faite, mais même affichée, et qu'elle l'avait été de nuit, et si secrètement, que les exemplaires en avaient presque aussitôt été enlevés, en sorte qu'ils ne pouvaient en savoir encore le contenu, mais bien assurés pourtant qu'elle était partie. Ils prirent d'abord la résolution de faire demander au Pape une dernière audience, et de s'en revenir aussitôt après, comme n'ayant plus rien à espérer de la cour de Rome.

Il leur vint en pensée qu'on voudrait peut-être bien les forcer, avant leur départ, de souscrire la nouvelle bulle dans l'audience qu'ils ne pouvaient se dispenser de demander au Saint-Père, et, pour prévenir les suites de la démarche qu'ils craignaient qu'on ne leur fît faire, ils mirent entre les mains d'un homme de confiance un écrit, par lequel ils déclaraient d'avance que si on les contraignait à pareille chose, ils ne prétendaient pas et ne croyaient pas en conscience pouvoir souscrire à la condamnation des cinq propositions, sans excepter le sens de la grâce efficace par elle-même et de la doctrine de saint Augustin.

Mais c'était de leur part une terreur panique. Le Pape leur donna leur audience de congé le 13 juin ; elle dura une heure et demie. Il ne les laissa pas à genoux, mais les fit lever dès qu'ils eurent commencé à parler. Il convint qu'il avait donné la bulle, ayant jugé expédient de décider cette

question en la manière qu'il avait fait; leur dit qu'il avait été très édifié de leur conduite et de leur manière de procéder; qu'il avait aussi été fort satisfait de leurs discours; qu'ils avaient parlé, dans la dernière audience, avec vigueur, avec modestie, avec prudence et avec doctrine, qu'il n'avait pas laissé tomber à terre une seule de leurs paroles; qu'il y avait été si attentif qu'il serait en état de leur redire de point en point tout ce qu'ils lui avaient représenté : *Direy cosa per cosa tutto cio che avete proposito*; *vos*, s'adressant à l'abbé de la Lane *cosi dottamente; è voy*, se tournant vers le P. Desmares, *cosi elegante mente, è con si buona raggione persualo*. Et voilà tout ce qu'ils rapportèrent de Rome; beaucoup de compliments du Saint-Père, avec bien des indulgences qu'ils crurent devoir encore lui demander.

Sur ce qu'ils dirent au Pape qu'ils ne pouvaient se persuader que, par son décret, il eut voulu donner la moindre atteinte au dogme de la grâce efficace par elle-même, ni à la doctrine de saint Augustin, le Saint-Père leur répondit, en homme étonné qu'ils eussent pu mettre la chose en doute : *O! questo è certo*; que la doctrine de saint Augustin avait été trop authentiquement approuvée, pour qu'on pût y donner atteinte, et quant à la matière de la grâce, agitée pendant dix ans sous ses prédécesseurs, Clément VIII et Paul V, qu'il n'avait pas voulu y toucher en cette occasion. Nos docteurs ne laissèrent pas tomber par terre cette déclaration que le Pape venait de leur faire : ils la publièrent dans Rome partout où ils furent faire leurs visites de congé, et leur témoignage, quoique dans des bouches un peu suspectes sur cet article, trouvait d'autant plus de créance, qu'il n'était pas à présumer que, sous les yeux même du Pape, ils osassent le faire parler autrement qu'il n'aurait fait, et que notre ambassadeur attestait de son côté que Sa Sainteté lui avait fait le même aveu, ainsi qu'il l'avait écrit à M. le comte de Brienne, secrétaire d'Etat, comme le tenant de la propre bouche du Pape. Et de là nos docteurs conclurent, dans leur lettre aux évêques, que les cinq propositions

n'avaient été condamnées que dans les mauvais sens qu'ils avaient eux-mêmes déclarés avant le décret du Pape qu'ils les condamnaient, et que le sens dans lequel ils les défendaient, c'est-à-dire celui de la grâce efficace, n'avait reçu aucun préjudice, et devait même passer pour approuvé par Sa Sainteté, puisqu'ils lui avaient signifié de vive voix et par écrit qu'ils soutiendraient toujours les cinq propositions en ce sens, jusqu'à ce qu'il lui plût de leur déclarer expressément que c'était dans ce même sens qu'il les avait condamnées. Or, cette lettre, comme toutes les autres écritures et actes de ces messieurs, fut signée du P. Desmares, en date du 16 juin, et il y signe encore le second.

Il partit de Rome le lendemain avec ses collègues et, quoique ce fut par un temps assez frais, il arriva à Sienne avec une indisposition qui obligea ses compagnons d'y séjourner un jour pour l'attendre, et il ne put même continuer le voyage jusqu'à Florence que dans une litière.

Ils y arrivèrent le 22 juin, et écrivirent de là aux évêques qui les avaient députés, que, quoiqu'ils eussent cru devoir sortir de Rome, dès qu'ils avaient su la publication de la bulle, sans se donner le temps d'attendre leurs ordres, ils les attendaient néanmoins dans cette ville, prêts à retourner à Rome, s'ils y voyaient quelque chose à faire pour leur service.

Ils furent, en attendant réponse à leur lettre, se promener jusques à Venise, où on leur faisait espérer de trouver l'air plus tempéré, et ils y arrivèrent le 4 juillet.

Ils y furent visités par un Français de la religion (1), nommé M. du Puys, homme de naissance, d'esprit et de lettres, et eurent avec lui un long entretien sur l'unité de l'Eglise et sur l'obligation de ne la rompre jamais, pour quelque sujet que ce soit. Le P. Desmares lui parla si puissamment dans cette visite, quoique dans la familiarité d'une visite privée, que cet homme en fut touché jusqu'aux larmes, qui lui vinrent aux yeux plus d'une fois pendant

(1) [Prétendue réformée.]

l'entretien. Il crut se défendre en disant que c'était nous qui les avions retranchés de notre communion, en ne voulant pas les laisser croire et agir à leur mode. Le P. Desmares le poussa encore sur ce point, en lui faisant voir qu'ils s'étaient séparés pour de prétendus abus, qui étaient au fond de très saints et très vénérables usages de la primitive Eglise ; que, quand il y aurait eu des abus réels, leur séparation d'avec nous n'en était pas moins inexcusable, comme les prophètes n'avaient jamais pensé à faire un corps à part dans la synagogue, quelque corruption et quelque abus qu'ils vissent qui s'y étaient introduits, que les prétendus réformés auraient dû en user de même, entreprendre de réformer l'Eglise dans l'Eglise même, et se contenter de ne prendre point de part aux abus qu'ils n'auraient pu venir à bout de corriger dans les autres. Il ne paraît pas cependant que notre Français se soit rendu à des discours si persuasifs.

La réponse des évêques de France aux docteurs ayant été de s'en revenir (1), ils partirent de Venise, deux ou trois jours avant l'Assomption de la Sainte Vierge, et de Padoue, où ils vinrent, ils se rendirent à Zurich, où quelques professeurs protestants étant venus par honneur les visiter dans leur auberge, la controverse y fut encore agitée mais d'une façon modérée. Le P. Desmares fut celui des docteurs français qui parla le plus. Ce fut principalement pour rabattre le triomphe que les protestants prétendaient tirer contre l'Eglise romaine de la dernière bulle d'Innocent X, et le principal moyen de défense du P. Desmares fut dans les déclarations verbales du Pape sur l'intégrité, tant de la doctrine de saint Augustin, que du dogme particulier de l'efficacité de la grâce.

Ils vinrent ensuite à Bâle, et arrivèrent par la Franche-Comté à Dijon, et de là, par la voie d'Auxerre, à Paris, vers la mi-septembre de cette même année 1653.

J'avais oublié de dire que le Pape, quand le P. Desmares

(1) Saint-Amour, *Journal*, ch. 4.

prit congé de lui (1), lui ayant demandé s'il ne le tenait pas pour infaillible, question assez embarrassante en pareille conjoncture, il s'en tira en homme d'esprit, et lui répondit qu'il croyait bien qu'oui, mais qu'il croyait aussi que Sa Sainteté ne faisait usage de ce don d'infaillibilité qu'autant qu'elle suivait la règle de la tradition dans ses jugements.

A son retour, il se flattait d'être reçu dans une de nos maisons ; mais ses amis pressentant les suites fâcheuses qui en pourraient arriver contre son repos, allèrent au-devant de lui, et lui conseillèrent de ne s'y pas exposer. Je trouve, en effet, dans les registres de notre Conseil, cette délibération prise à son sujet, dès le 11 août 1653 : *Le Père ou Monsieur Desmares, s'étant séparé depuis quelques années de la Congrégation* (lors de sa retraite), *sera prié instamment et honnêtement, à cause des affaires dernières* (le bruit de sa conférence chez M. Olier) *et de son voyage à Rome, de ne point prendre son logement à Saint-Magloire, et même il sera bon de le prévenir sur cela.*

Plusieurs personnes lui offrirent retraite chacun chez soi (2). Celui qui l'emporta fut M. le duc de Liancourt qui l'a toujours gardé jusqu'à sa mort, et, après lui, M. le duc de la Rochefoucauld, qui avait épousé sa petite-fille, eut la même générosité, avec toute la considération qui était due au mérite du P. Desmares.

Dans la *Justification* de M. Arnaud (2) en trois tomes in-12, qui, au style et à bien d'autres caractères, parait être un ouvrage du P. Quesnel, est au tome I, p. 214 une lettre de ce docteur au Père Desmares, où il lui rend compte des raisons qui l'ont portée à ne pas souscrire à la censure que la Sorbonne fit de la proposition de sa seconde lettre ; et il paraît par le commencement que ce Père avait écrit à M. Arnauld pour lui conseiller de céder.

Je trouve encore, au tome 2, p. 67, un écrit d'environ 150

(1) Bridieu, *Vie mss de Desmares.*

(2) Bridieu, *Vie de Desmares.*

(3) Voyez aussi les *Lettres de M. Arnauld*, t. I. Lettre 38.

pages, que l'éditeur dit qu'on croit être du P. Toussaint Desmares, prêtre de l'Oratoire de France. En voici le titre:

Réponse d'un docteur en théologie à un docteur et professeur de Sorbonne, en un éclaircissement solide de plusieurs passages de saint Augustin, de saint Prosper, de saint Fulgence, de saint Thomas et des conciles d'Orange et de Trente, allégués mal à propos pour l'établissement d'une grâce de possibilité prochaine, dont on ne peut savoir si elle a jamais eu aucun effet, et qui soit distinguée de l'efficace.

Cet écrit est daté du 16 janvier 1656, et signé L. B. G. Le professeur, qu'on y réfute, avait fait courir une lettre, où, rendant raison de ce qu'on trouvait à redire dans la seconde lettre de M. Arnauld, il faisait tomber le blâme sur le refus qu'il faisait de reconnaître la grâce de possibilité des Thomistes, et qu'elle ne manquait point au juste qui péche, alléguant ensuite beaucoup de textes des Pères pour le combattre. Or c'est cet écrit que le P. Desmares suit pied à pied, rapportant ses propres paroles, et tâchant de faire voir qu'il se contredit, puisque tenant pour la nécessité de la grâce efficace et l'insuffisance de celle de Molina, il devait convenir qu'il n'y avait que la grâce efficace qui rendit le commandement possible, et qu'on était censé ne le pouvoir accomplir dans l'absence d'un secours, qu'on reconnaissait être pour cela absolument nécessaire. Et il veut faire voir ensuite que les textes allégués des Pères pour établir cette grâce de pure possibilité, ne doivent s'entendre que de la grâce efficace proprement dite.

Divers doutes contenus sous neuf titres, présentés à l'Assemblée générale des Prêtres de l'Oratoire en leur maison de l'Institution, au faubourg Saint-Michel, à Paris, par le sieur de la Tourrelle, ecclésiastique (1658).

C'est une brochure in-4°, de seize pages, que Simon, et Baillet après lui (1), attribuent au P. Desmares, et qui n'est

(1) *Jugement des savants.*

autre chose qu'un réchauffé du libelle du Père Morin. Il la fit courir, s'il en est vraiment l'auteur, pour animer notre assemblée de 1658 à déposer le père Bourgoing comme agissant despotiquement et n'ayant d'autres lois que sa volonté dans le gouvernement de la Congrégation, ou du moins à lui rogner un peu les ongles, à quoi, en effet, elle travailla. Il n'ajoute presque rien au Père Morin que l'ordre, le tour et le style, l'ayant au contraire fort abrégé. Je fais l'extrait de ce libelle en son lieu (1).

Le P. Desmares avait un talent particulier pour les controverses (2), car, outre qu'il était très savant dans l'Ecriture Sainte et la tradition, il était doux, honnête et insinuant. Il y eut peu de conversions considérables de son temps auxquelles il n'eut part, quoiqu'il n'eut pas toujours dans le public l'honneur d'y avoir travaillé : la politique du temps faisant que ceux qui avaient été instruits par lui, donnaient au public l'apparence de l'avoir été par d'autres, pour n'avoir pas la réputation d'être plutôt devenus jansénistes que bons catholiques. Ce qui contribuait à le faire goûter plus qu'un autre aux nouveaux convertis, était cette plénitude de Jésus-Christ et de ses mystères, dont il parlait avec tant d'effusion ; et cela levait dans leurs esprits la prévention, dont ils sont imbus, que nous ne connaissons et ne faisons pas connaitre Jésus-Christ.

Il eut un jour une conférence avec le ministre Gache, chez Mme la duchesse de Rohan. Ce ministre qui parlait bien, avança quelque chose comme tiré de saint Augustin, qui éblouit tous les auditeurs. Le P. Desmares, sans s'étonner, soutint hardiment au ministre que ce Père n'avait jamais dit cela, et lui donna plusieurs jours pour trouver, s'il pouvait, ce prétendu texte ; mais le ministre ne voulut pas accepter le défi. Aussi ne fallait-il guère disputer en ce

(1) *Histoire générale*, 3e époque.

(2) Bridieu, *Vie mss de Desmares*.

genre-là avec un homme qui possédait si bien son saint Augustin.

Il eut une autre conférence avec M. Gache, qui lui fit encore plus d'honneur. M. Faideau, dans ses mémoires mss. qu'il a laissés de sa propre vie, nous en a conservé les circonstances comme témoin oculaire, sous l'an 1658. « Elle se tint, dit-il, chez Mme la marquise de Sablé, et j'y assistai. Mme d'Aumale de Ventadour, qui était encore de la religion protestante, engagea le ministre Gache à conférer avec le P. Desmares. Tout se passa avec beaucoup de douceur et d'honnêteté de part et d'autre. Le P. Desmares prouva admirablement bien la perpétuité de l'Eglise et par la perpétuité, son infaillibilité; et que ceux qui étaient venus à côté, sans entrer dedans, étaient hors de l'Eglise, n'avaient point de véritable maison, n'étaient point l'Eglise.

« Le ministre Gache se défendit assez faiblement, disant qu'ayant pour eux la vérité des Écritures, cela leur suffisait; qu'ils n'avaient point voulu sortir de l'Église, mais qu'après que nous les avions chassés et jetés par les fenêtres, nous n'avions pas bonne grâce de leur demander pourquoi ils étaient dehors ; qu'il ne voulait pas dire qu'on ne se peut sauver dans l'Eglise romaine, comme on se peut sauver de la peste dans une ville qui en est infectée. Quoique ces raisons fussent faibles, et que le P. Desmares insistât pour montrer que Calvin n'avait pu être évêque de Genève, néanmoins le maréchal d'Albret, qui n'était pas trop attentif, et qui ne faisait que causer avec Mme de Sablé, s'ennuyant de la longueur de la conférence, en sortit comme on n'en était encore qu'à la moitié, et en fit un rapport à la cour qui n'était pas trop avantageux au Père Desmares, ce qui ne déplaisait pas à la reine qui n'aimait pas ce bon Père. Mais il souffrit avec beaucoup de patience et d'humilité tout ce qui s'en dit, et, d'ailleurs, l'issue de la conférence eut de quoi le dédommager de tous ces discours,

puisque cette demoiselle si illustre par sa naissance, s'y convertit. Je l'ai vue depuis, ajoute le D[r] Faideau, très affermie dans la foi catholique; et elle me disait en confidence qu'elle déplorait fort que nos prédicateurs ne prêchassent point l'Ecriture, comme faisaient les ministres. Ce que je lui avec douleur, et le P. Desmares disait quelquefois avec le même ressentiment, en parlant des Calvinistes : *Nous leur avons laissé l'Ecriture Sainte et nous n'avons pris pour nous que la scolastique et des raisons toutes humaines.* Reproche qui était plus de raison de son temps, qu'il ne le paraît aujourd'hui. »

Trois ans après, il entreprit une autre espèce de conversion, moins importante et plus difficile. Ce fut de persuader à M. de Buzenval, évêque de Beauvais, devenu son évêque diocésain depuis qu'il faisait de Liancourt son séjour le plus ordinaire, de se soumettre aux délibérations de l'Assemblée du clergé de 1661, sur la signature du formulaire qu'elle avait dressé. Le saint prélat n'en voulait point entendre parler (1), et comme le roi en était extrêmement irrité, un duc et pair de ses amis, apparemment le duc de Liancourt, voulant lui faire prévenir l'orage, engagea le P. Guy Desmares à lui fournir des expédients pour porter M. de Beauvais à faire signer son diocèse, sans intéresser ni sa conscience ni la vérité. Le P. Desmares lui dressa donc un projet d'acceptation, qui se réduisait à l'un de ces trois moyens pour mettre la vérité à couvert : 1° à une protestation au greffe ou pardevant des notaires; 2° à supposer que les faits n'obligent point à une créance de foi; 3° ou enfin à marquer dans un mandement que l'on n'exige les signatures que pour le bien de la paix, et comme une marque de soumission. Mais le prélat ne goûta pour lors aucun de ces trois moyens. Ceci se passait le 23 mai 1661. Le 14 juin, M. de Beauvais étant dans le cours de ses visites épiscopales, M. le duc de Liancourt, qui se flattait de mieux

(1) Hermant, *Histoire mss du Jansénisme*, 3[e] part. Année 1661.

réussir dans un entretien de vive voix, l'envoya prier de lui vouloir accorder une conférence avec le P. Desmares et M. Deslions, doyen de Senlis. Le prélat y consentit, et leur donna un rendez-vous à son château de Bresles. Ils s'y rendirent tous trois, et M. de Buzenval aussi de son côté, accompagné de M. Hermant. Après avoir bien disputé, chacun resta, comme à l'ordinaire, arrêté à son sentiment. M. Deslions voulut persuader au prélat qu'il fallait bien que le Jansénisme fût quelque chose de réel, puisqu'il y avait vingt ans qu'il y avait des gens qui combattaient Jansénius, et d'autres qui le soutenaient. Le P. Desmares se réduisit à vouloir que M. de Beauvais déclarât par un mandement qu'il recevait toutes les décisions de foi comprises dans les bulles et dans le formulaire, et qu'il condamnait tous les dogmes hérétiques qui y sont condamnés, sans promettre expressément, comme il avait dessein de faire, le simple silence sur le fait, parce que ce serait rompre en visière au reste du clergé de France, en faisant entendre qu'on doutait de sa vérité. M. Hermant, qui nous raconte ceci, dit qu'il soutenait au contraire que, puisque l'Assemblée avait *fait un article de foi* de la question de fait, en menaçant de traiter comme hérétiques et de punir selon les canons ceux qui en doutaient, il fallait nécessairement distinguer le fait d'avec le droit d'une manière bien nette, et qu'étant hors de la présence de M. de Buzenval, il avait reproché à ces messieurs les convertisseurs qu'ils étaient les amis de son repos temporel, mais au préjudice de son salut; que le P. Desmares voulut ensuite lui soutenir que M. Arnauld lui-même s'était relâché, en prenant le parti des nouveaux Thomistes, ce qui lui avait infiniment nui; mais qu'enfin, n'ayant pu se convaincre de part ni d'autre, ils se séparèrent sans rien conclure.

J'ai ouï dire, ou vu quelque part, sans pouvoir me rappeler à qui ou en quel endroit, que le P. Desmares avait même fait un écrit en faveur de la signature du formulaire, et dans un ancien volume in-4°, qui m'est tombé sous la

main et où l'auteur se propose de réfuter divers écrits faits pour autoriser cette signature, j'en ai trouvé un qui pourrait bien être le sien. Il a pour titre : *Ecrit d'un théologien d'une célèbre communauté.* Les principes roulent sur la maxime que l'Eglise ne prononce point sur les faits, et qu'elle ne peut ni ne veut en exiger la croyance. Il est fort court et suivi de la réfutation. Mais ce n'est ici qu'une conjecture toute pure que je hasarde.

Saint Bernard. De la considération, au pape Eugène, de la traduction du sieur Desmares. Paris. Chez Lamy, 1658, in-12. Je n'ai d'autre fondement de donner cet ouvrage au P. Desmares que la conformité du nom de ce traducteur. Car, d'ailleurs, ce que dit celui-ci qu'il a déjà donné d'autres traductions au public me ferait douter que ce fut le nôtre. Mais jusqu'à un plus ample éclaircissement j'en fais mention, ainsi que des suivants :

A la Bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés est un petit livre sous ce titre :

L'Instruction d'un roi chrétien, ouvrage utile à toute sorte de personnes pour commander et pour obéir selon Dieu, par Jonas, évêque d'Orléans, au roi Pépin, traduite par le sieur Desmares. T. II de la Morale chrétienne. Paris, chez Billaine, 1662, in-12, p. 116.

Je ne vois rien dans cet ouvrage qui empêche d'en regarder le P. Desmares comme le traducteur. Mais il ne l'est pas de la Morale chrétienne de Jonas, dont on a voulu faire par ce petit livre le deuxième tome. C'est le P. Desmares qui le dit dans l'avis au lecteur.

Le P. Lelong le fait encore auteur de l'ouvrage suivant, qu'il écrivit, selon lui, en 1677 :

Description de l'abbaye de la Trappe, avec les constitutions, les réflexions sur icelles, la mort de quelques religieux de ce monastère, plusieurs lettres du R. P. abbé. Une brève relation de l'abbaye de Septfons. Lyon, chez Aubin, 1683, in-12. Les

relations de la mort de cinq religieux sont de l'abbé de la Trappe.

Le Père Le Porcq, dans la deuxième édition des *Sentiments de saint Augustin opposés à ceux des Jansénistes*, preuve 17, page 307, cite M. Desmares, « ce célèbre prédicateur, dit-il, de notre siècle, qui a donné au public les Constitutions de la Trappe avec des réflexions que sa piété lui a fait faire sur cet ouvrage », et il rapporte quelques endroits de ces réflexions qu'il croit favorables à son système.

Description de l'abbaye de la Trappe. Paris, chez Léonard 1671, in-12, dédiée à la duchesse de Liancourt n'ayant que 139 p., gros caractère. C'est là la première édition du P. Desmares. L'ouvrage est en forme de lettre. Il y porte toujours la parole à la duchesse, et y mêle des réflexions sensées et pieuses, auxquelles je m'imagine le reconnaître ainsi qu'au style.

Il paraît que cette description lui a été faussement attribuée. La première édition se fit à Paris, chez Léonard, en 1677, sans nom d'auteur. Celle de Lyon de 1683 en fit honneur au P. Desmares; mais ce fut sur de fausses conjectures. Car, dans une troisième édition que j'ai vue, faite à Paris en 1689, chez Lefèvre, on rapporte à la tête une lettre de ce Père à un docteur de Sorbonne, écrite en 1683 pour désavouer nettement l'ouvrage :

Non, dit-il, *qu'il n'ait beaucoup d'estime pour un livre si bien écrit en toute manière, mais parce qu'il ne peut souffrir qu'on le fasse auteur d'un ouvrage qu'il n'a point fait, et qu'il serait d'ailleurs fort aisé de le convaincre de n'avoir jamais été à la Trappe et de n'avoir jamais eu aucun entretien avec son abbé, quoique l'auteur de ce livre dise avoir tout vu de ses propres yeux.*

Le Père Desmares employa le loisir de sa retraite de Liancourt à composer un grand corps de théologie, presque toute tirée de saint Augustin, n'ayant rien mis du sien que l'ordre et la méthode. Il travailla aussi sur saint Thomas

par des notes vives, qui répandent beaucoup de clarté sur son texte, et où il démêla ce qu'il y a de plus beau dans ce saint docteur d'avec ce qu'il y a de trop scolastique.

Ce corps de théologie est en sept volumes in-4°, dans la bibliothèque du roi, parmi les manuscrits, et y a été donné par feu M. Le Tellier, archevêque de Reims, qui a écrit de sa main sur un des volumes que ce Père les lui avait donnés en 1668. C'est apparemment pour cela que ces traités sont en plus grand nombre à la bibliothèque de Liancourt, ayant continué d'y travailler sur le même dessein depuis son présent fait à l'archevêque de Rheims. J'en vais donner le catalogue entier, mettant à la tête les sept volumes qui sont chez le roi :

1° *Tractactus de Deo et prœdestinatione.*
2° *De Trinitate, Creatione et Angelis.*
3° *De homine. De opera sex dierum, de ultimo fine hominis, de actibus hnmanis.*
4° *De legibus et peccato originali.*
5° *De Incarnatione.*
6° *De Gratia.*
7° *De fide, spe, charitate, justificatione.*

Outre ceux-là, on a encore à Liancourt :

Tractatus de veritate religionis christianæ, in-4°, 270 pages.
De virtutibus, 124 p.
De justificatione et merito, 464 p.
De ecclesiâ, 848 p.
Tractatus de hierarchia et conciliis.
De sacramentis in genere et baptismo.
De confirmatione et Eucharistia.
De pœnitentia et ordine.
De extrema onctione et matrimonio.
De invocatione sanctorum, eorum reliquiis, et precibus pro defunctis.

De consummatione mundi et receptaculis animarum.

De vero et falso, de bono et malo.

De ritibus ecclesiasticis et variis historiis.

De symbolo } abrégés de saint Thomas et d'Estius,
De decalogo } selon la méthode analytique.

Une explication des prophéties d'Ezéchiel, de Daniel, des petits prophètes.

Une explication du psaume 67.

Des réflexions sur les conciles, entr'autres sur ceux de Constance et de Bâle.

Sur les Papes, la primauté de l'Eglise, les évêques, les religieux.

Plusieurs ouvrages de controverse.

On en conserve un, sur cette matière, à la bibliothèque de Saint-Honoré, qui est tout écrit de sa main en treize cahiers. C'est une espèce de *Traité abrégé de l'Eglise*, où il établit principalement les points contestés entre les hérétiques et nous sur ce point de notre foi, avec clarté et précision, mais non avec assez d'étendue. Il paraît avoir été fait pour ramener quelque protestant à la foi ou pour y affermir quelque nouveau converti. Il est en français.

Mais son grand traité de l'Eglise, qu'on a à Liancourt, et que j'ai aussi vu entre les mains de M. l'abbé Jacquart, aumônier de Mme la princesse de Conti, fille du feu roi, est écrit en latin. Il le composa à la sollicitation de M. Nicole, qui en parle d'une manière fort avantageuse (1). Il avoue qu'il y trouva des choses qui lui parurent donner prise aux gens trop accoutumés aux notions scolastiques ; qu'il y voulut joindre une dissertation pour adoucir ces endroits et éviter ces mauvaises difficultés avant que de le rendre public; mais que quelques amis zélés du Pére Desmares n'ayant pas goûté ces espèces de correctifs, l'effet de cette petite contestation fut de supprimer et la dissertation et l'ouvrage.

(1) Nicole, *Lettres imprimées*. Bruxelles. Lettre 30.

Il avait été mis entre les mains de M. Pyrot, docteur et professeur de Sorbonne, pour l'examiner (1). Celui-ci le garda près de deux ans, au bout desquels il fit entendre qu'il avait égaré le manuscrit, et néanmoins, pendant ce temps, il composa un traité *De unitate Ecclesiœ,* où il fit entrer ce qu'il y avait de meilleur dans celui du P. Desmares : *Sic vos, non vobis, mellificatis apes.*

On aussi à Liancourt plusieurs de ses sermons mss. (2).

On aurait de la peine à croire d'un homme de ce mérite, et qui était consulté de toutes parts, qu'il eût voulu se charger d'une cure de village. Cependant il en vaqua deux auprès de Liancourt, en différents temps, qu'il desservit avec beaucoup de charité et avec une application entière, jusqu'à faire lui-même l'école aux petits enfants. Il ne s'en retira que par l'ordre de l'évêque qui l'y avait appelé, et qui voyant dans la suite combien cette application le consumait, voulut ménager une santé si précieuse. Tout le temps qu'il servit ces deux paroisses, il parut aussi content avec ses paysans que s'il eut été avec les esprits les plus proportionnés au sien.

Le temps de sa retraite fut encore employé à aider plusieurs personnes dans le métier de la prédication. On venait le consulter sur ce ministère, on lui demandait des mémoires et des desseins, on lui envoyait des pièces à corriger, et il fournissait à tout avec un secret et une exactitude admirable.

En 1668 que le Pape et le roi donnèrent la paix à l'Eglise, le P. Desmares en profita, comme tous les jansénistes, et il prêcha le carême suivant aux Petits-Augustins du faubourg Saint-Germain, ensuite dans plusieurs autres églises de Paris avec un concours extraordinaire. M. le nonce fut l'entendre, et, quoique le goût de la prédication se trouva

(1) Amelot de la Houssaye, *Mémoires*, t. 2, p. 22.

(2) Bridieu, *Vie mss de Desmares.*

changé et différent de ce qu'il était quand le Père Desmares commença à briller dans les chaires de Paris, il ne laissa pas de se soutenir et de ramener même la plupart des auditeurs à son goût, parce que, après tout, c'était le plus solide, et qu'au lieu de ces vains ornements de langage, par où on brillait alors, il donnait des choses, et continuait à prêcher JÉSUS-CHRIST, le besoin qu'on a de lui, la misère du cœur de l'homme, d'une manière persuasive et pleine d'émotion.

Le nouveau commentateur de Boileau ne convient pas de ce qu'avance là M. de Bridieu, et, sur ces vers de la satyre X :

Voilà parler en docte janséniste,
Alcippe ; et sur ce point si savamment touché
Desmares dans Saint-Roch n'aurait pas mieux prêché...

il prétend qu'à la vérité, il y eut du succès, mais qu'il fut effacé par le Père Bourdaloue qui prêchait en même temps dans une autre église. Il ajoute que le P. Desmares fut obligé de quitter la prédication à cause d'un polype, qui lui vint au nez, et qui l'empêchait de prononcer avec grâce. (1)

Il raisonnait dans ses sermons, mais seulement autant qu'il fallait pour conduire l'esprit et le cœur à se soumettre à JÉSUS-CHRIST (2). Il exposait les choses les plus relevées d'une manière qui les mettait à la portée de tout le monde. Il était simple, mais de cette simplicité noble et naturelle qui fait la perfection des choses, et qu'il n'y a que ceux qui ont la vraie idée de l'éloquence, qui sachent bien admirer.

Un jour, un grand archevêque, après l'avoir entendu, dit tout haut qu'il ne voudrait pas beaucoup travailler pour en faire autant. Il essaya peu après de prêcher,

(1) Quant à ce qu'il dit encore qu'il fut curé de Liancourt, je crois qu'il se trompe, aussi bien que le P. Lelong, qui a cru de même. Il n'a jamais eu en cette cure en titre. M. de Bridieu, qui parle des deux qu'il desservit aux environs, pendant quelque temps, n'aurait pas manqué d'en parler. Dans son testament, lui-même ne fait mention que d'une cure de Normandie, dont il avait été un temps titulaire.

(2) BRIDIEU, *Vie mss.*

disait-il, comme le P. Desmares, mais sa propre expérience le détrompa, et ayant ensuite rencontré ce Père dans une compagnie, il lui dit agréablement qu'il lui faisait réparation d'honneur pour avoir jugé avec peu de justice de son talent et s'être trop aisément flatté d'y pouvoir atteindre.

Parmi cette foule d'auditeurs qui l'admiraient, plusieurs se convertissaient, mais d'une manière qui répondait à la solidité des instructions qu'ils avaient ouïes. On les voyait quitter tout pour suivre uniquement Jésus-Christ et les règles de l'Evangile. Des familles entières, qu'il avait ainsi engendrées par la parole de vérité, portaient le caractère de ses sermons. C'étaient de vrais chrétiens en tout, dans leurs actions, dans leurs vues, dans leurs maximes, ayant Jésus-Christ pour modèle et pour fondement de leur piété. Plusieurs de ceux qui avaient été touchés de ses sermons, venaient lui ouvrir leurs consciences, et il les conduisait par les sentiers les plus droits.

Un ecclésiastique de qualité l'étant venu consulter sur la manière dont il était entré dans un prieuré considérable, le P. Desmares lui fit toucher au doigt l'obligation où il était de s'en défaire. L'abbé s'étant retiré chez lui résolu d'en passer par là, lui écrivit qu'il ne croyait pas pouvoir résigner son bénéfice à une personne, qui mit sa conscience plus en sûreté, qu'en le lui remettant à lui-même, et qu'il le priait de l'accepter. Une autre personne, à qui il lui avait donné de pareils conseils, voulut aussi lui faire une pension viagère, sachant que le bon Père avait peu de bien. Il répondit à tous les deux qu'à la vérité il n'était pas riche, et qu'il était dans le cas à pouvoir profiter légitimement de leur bonne volonté, mais qu'il avait pour maxime inviolable de ne jamais rien recevoir de ceux à qui il avait donné des conseils de conscience.

Il aurait pu être riche, s'il l'avait voulu, et il a toujours voulu ne l'être point. Il est mort n'ayant que très peu d'argent devant soi, et encore, argent qu'il avait ménagé

sur son nécessaire, pour être en état d'assister quelques pauvres parents qu'il avait, auxquels il le dispensait avec économie dans leurs besoins. Aussi, sans la générosité de M. le duc de Liancourt, et depuis de M. le duc de la Rochefoucauld, il n'aurait pu subsister. Et ce désintéressement était en lui d'autant plus admirable qu'il était naturellement un peu défiant, et que, sans le vouloir, il avait toujours conservé le fonds de cet esprit d'attention à ses intérêts, qu'on reproche aux personnes de son pays.

Avec tout son bel esprit, il avait des traits d'une naïveté et d'une simplicité admirable. « J'ai su, dit M. de Loménie, d'abord secrétaire d'Etat, puis notre confrère (1), j'ai su de M. de la Lane et du P. Desmares que M. Arnauld les pria un jour de lui composer son premier sermon. M. de la Lane s'en excusa, mais le P. Desmares, plus simple, le lui fit, et M. Arnauld, non seulement l'apprit par cœur, mais le débita encore mot pour mot, comme le P. Desmares le lui avait fait. Et certes, ou je me trompe, ajoute-t-il, moi qui me connais un peu, sinon en humilité, du moins en humiliations, ou cela s'appelle la plus profonde et la plus véritable humilité qui fût jamais de la part d'un aussi grand homme que M. Arnauld » ; et moi j'ajoute, un trait de la plus candide simplicité de la part du P. Desmares.

Autre trait encore plus naïf. On m'a conté que le feu roi, entendant quelquefois parler du P. Desmares, soit à M. de la Rochefoucauld, soit à d'autres seigneurs de sa cour, témoigna à ce duc qu'il ne serait pas fâché de le voir, mais incognito, et comme par occasion ; qu'il fut convenu pour cela que le duc le ferait tenir un jour dans un certain coin du parc de Versailles ou de Liancourt, pendant que le roi s'y promènerait ; qu'en effet ce Père s'étant trouvé au rendez-vous assigné, et ayant satisfait à quelques questions que Louis XIV lui fit, ce bon vieillard dit au roi qu'il avait une grâce à demander à Sa Majesté, avant de

(1) DE LOMÉNIE, *Mémoires mss pendant sa prison de Saint-Lazare.*

mourir. Le roi, qui ne prévoyait pas que cette entrevue dut se terminer à lui faire aucune demande, lui permit de s'expliquer, quoique un peu surpris et embarrassé ; mais il le fut bien davantage quand le P. Desmares lui eût dit : *C'est, Sire, qu'ayant une si belle occasion devant moi, et que j'ai désirée toute ma vie, de contempler à loisir un si grand prince, dont la renommée dit partout de si grandes choses, l'affaiblissement de ma vue ne me permet pas de jouir à mon aise de cette consolation et d'imprimer bien avant dans mon esprit tous les traits de votre auguste personne, si Votre Majesté ne me permet de prendre mes lunettes pour la regarder.* Et mon histoire porte que le roi le lui permit d'assez bonne grâce, mais non sans rire de tout son cœur d'une telle naïveté, et que le bon Père, de son côté, ne se retira qu'après l'avoir contemplé tout son saoul.

Il avait quelques autres faiblesses naturelles, qui ne se montraient cependant en lui que pour relever sa vertu (1). Ainsi il était timide de son naturel, facile à amuser et à être trompé comme le serait un enfant. Mais jamais aucun de ces défauts ne l'a emporté chez lui sur la règle et sur son devoir. Sa foi le rendait toujours ferme et courageux où il fallait l'être, exact, vigilant et sage dans tout ce qu'il y avait à faire pour le service de la vérité, à laquelle on le trouvait toujours prêt à se dévouer aux dépens de tout.

Dieu l'appela enfin à lui pour le récompenser de son zèle. Sa mort, comme sa vie, fut pleine de foi et de paix. Il reçut tous les sacrements, il souffrit son mal avec son caractère ordinaire de douceur et de modestie, dans un profond silence, comme JÉSUS-CHRIST sur la croix. Le curé de Liancourt lui demanda, en lui donnant le viatique, s'il n'avait rien sur le cœur contre personne. Il répondit humblement que, par la grâce de Dieu, il n'y avait personne pour qui il ne fut prêt de donner sa vie ; mais, qu'ayant commis de sa part beaucoup de fautes contre son prochain,

(1) BRIDIEU, *Vie mss de Desmares.*

il en demandait pardon à Dieu devant tout le monde. Le curé lui répliqua que tout le monde l'honorait, et lui demandait sa bénédiction. Il s'en défendit fort de la donner, et tout ce qu'on pût obtenir de lui fut qu'il se rappelât ce que dit saint Paul que Dieu nous a bénis en son Fils, et qu'il souhaitait à tous les assistants l'effet de ces bénédictions spirituelles que le Père Eternel nous a accordées en union avec Jésus-Christ.

Ensuite la fluxion, qui l'oppressait, augmenta, et tomba sur la poitrine en si grande abondance qu'on ne distinguait presque plus ce qu'il disait. On devinait seulement par quelques mots échappés, qu'il prononçait divers passages de l'Ecriture, et qu'il invoquait Jésus-Christ, tenant toujours les mains jointes, les yeux levés au ciel, et il expira dans ces sentiments.

J'ai une copie de son testament par devant notaire, où il déclare qu'il veut mourir comme il a toujours vécu, dans l'unité du corps de Jésus-Christ, c'est-à-dire dans l'Eglise catholique, apostolique et romaine.

Il lègue à la paroisse de Mesnil-Garnier, diocèse de Coutances, la somme de 250 francs, pour réparer, à ce qu'il dit, les fautes qu'il y a commises pendant qu'il en a été curé.

Il se loue fort des amitiés qu'il a reçues de M. le duc de la Rochefoucauld, se reconnaissant aussi étroitement obligé à ce seigneur qu'à M. et à Mme de Liancourt.

Il veut et entend que la disposition qu'il a déjà faite en sa faveur de ses écrits, papiers et travaux d'étude par un acte particulier, qu'il en a passé ci-devant, ait son entière exécution, sans que ses héritiers en prétendent connaissance.

Il distribue ses autres effets en livres, argent monnayé, biens de succession entre un de ses frères et deux de ses sœurs mariées et leurs enfants, avec une grande attention pour prévenir entre eux toute jalousie ou contestation.

La date de ce testament est du 18 janvier 1687, et il y est

nommé « Toussaint Desmares, prêtre de l'Oratoire de Jésus, demeurant ordinairement au château de Liancourt. »

Enfin il choisit M. de Bridieu, archidiacre de Beauvais, pour un de ses exécuteurs testamentaires, et de là vient mon étonnement que ce Monsieur, qui devait être si bien au fait de ce qui concernait le Père Desmares, dise, dans la relation de sa vie, qu'il est mort le 13 janvier 1686, l'année qui suivit immédiatement la révocation de l'Edit de Nantes (1) ; âgé, à ce qu'on croyait, de quatre-vingt-deux ans, mais, au rapport de ses parents, de quatre-vingt-cinq. Car cette date est insoutenable, ne pouvant absolument s'accorder avec celle du testament du 18 janvier 1686. Aussi ne balancé-je pas de m'en rapporter plutôt à M. Dupin, qui met cette mort le 19 janvier 1687, d'autant qu'au bas du testament est une déclaration des héritiers du 13 mars suivant, comme ils ont reçu leur legs. Et quant à l'âge, je m'en tiens aussi à M. Dupin, qui lui donne quatre-vingt-sept ans, ce qui revient au compte du P. Quesnel.

Comme Liancourt est dans le diocèse de Beauvais, le cardinal de Janson, alors évêque de cette ville, fit en peu de mots l'éloge du P. Desmares (2). Il l'avait entretenu peu auparavant, durant huit jours que dura sa visite épiscopale dans ce quartier-là, et il manda à celui qui lui avait donné l'avis de sa mort, qu'il n'avait jamais vu un vieillard d'un esprit plus présent et plus vif, qui eût plus d'agrément et de justesse, et qui dit plus de bonnes choses ; enfin que c'était une perte pour l'Eglise et pour son diocèse en particulier. Les pauvres, qu'il assistait avec beaucoup de charité, le pleurèrent amèrement, et tout le monde en parlait avec bénédiction.

(1) La révocation de l'Édit de Nantes est du 22 octobre 1685.

(2) Bridieu, *Vie de Desmares*.

M. le duc de la Rochefoucauld, qui en avait usé avec lui d'une manière si généreuse, voulut encore qu'il fût enterré dans le caveau des seigneurs, et c'est là que son corps attend la résurrection.

FIN DU PREMIER VOLUME

TABLE DES MATIÈRES [1]

DU PREMIER VOLUME

(1) Une table analytique sera placée à la fin de l'ouvrage.



GRENOBLE.— IMPRIMERIE NOTRE-DAME





